REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

TRENTIÈME ANNÉE

PARIS 1916

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET

LES AIEUX DU PREMIER ROI DE PRUSSE

Pendant toute la guerre de Trente ans, les nombreux agents diplomatiques accrédités par la cour de France pour entretenir nos alliances en Allemagne eurent une délicate besogne. Ceux d'entre eux qui eurent à traiter avec l'Électorat de Brandebourg perdirent souvent leur peine, sous la régence de George-Guillaume, et demeurèrent sans prise aucune sur l'inconsistance de cet Électeur, dont l'attitude obstinée de neutralité souvent maladroite fut suivie parfois de brusques retours. Durant les huit dernières années qui précèdent le traité de Westphalie, l'avènement de Frédéric-Guillaume, son fils, permit à notre action diplomatique une marche plus suivie, encore que les fréquentes infidélités de cet allié peu sûr ou toujours prêt à prendre le vent de ses intérêts et à fausser compagnie tour à tour à l'Empereur, au roi de France, aient plus d'une fois donné de la tablature aux agents de Richelieu, puis à ceux de Louis XIV. En tout cas, leur influence s'arrêta à sa mort (1688), puisque son fils prit le contrepied de son attitude et se tourna nettement vers l'Empereur dont il espérait et obtint une couronne. Le royaume qui naquit de cette défection n'en avait pas moins été organisé et préparé sous le règne de celui qu'on nomma le Grand Électeur. Frédéric-Guillaume avait été le vrai fondateur de cette Prusse dont son fils fut couronné roi. Il l'avait sauvée d'une ruine à peu près totale, grâce au bonheur qui lui échut au traité de 1648. Les États qui lui furent restitués avaient été conduits à deux doigts de leur perte par l'égoïsme du précédent électeur. Dépeu-

plés par la guerre, la famine, les épidémies, ils vérifièrent, une fois de plus, avant de reprendre l'essor imprimé par le Grand Électeur et de renaître au monde, ce qu'on a récemment nommé une cruelle loi de l'histoire.

Le chancelier qui fit de son roi un empereur, Bismarck, pour justifier les énormes sacrifices qu'il avait dû demander à la nation, ne craignait pas de citer, empruntant des arguments aux socialistes mêmes qu'il combattait, cette idée de Lassalle que les grands changements historiques se sont toujours accomplis « par le fer et le feu ». Certes, les Hohenzollern, dociles à la devise de leur maison, « du rocher à la mer », n'ont jamais reculé devant aucun moyen, même violent, pour s'agrandir à tout prix. Il est une époque toutefois où le Brandebourg expérimenta, bien à ses dépens, cette loi historique des grandes commotions engendrant, par les meurtres et la flamme, un ordre de choses tout nouveau. Avant de sortir presque constitué en royaume ou du moins plutôt agrandi que diminué des laborieuses combinaisons des diplomates chargés de régler les intérêts de l'Europe en 1648, après une lutte sanglante qui garda le nom de guerre de Trente ans, l'électorat de Brandebourg connut toutes les horreurs des armes et de l'incendie. Il paya ainsi l'égoïste politique qui avait été pendant cette tourmente l'unique boussole de ses Électeurs. Les horribles traces des ravages éprouvés durant cette période demeurèrent visibles, au témoignage de Frédéric le Grand, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Pour avoir voulu se réserver la ressource de profiter des avantages du parti victorieux en demeurant « ami de tout le monde », sans rien risquer ni engager ses troupes, l'Électeur George-Guillaume attira contre lui les forces adverses « également pillardes et barbares », écrit son arrière-neveu, et quand ses sujets décimés par les massacres, ruinés par le passage des troupes, épuisés par des contributions de guerre d'un chiffre invraisemblable crurent n'avoir plus rien à attendre, les épidémies les achevèrent. La ruine de Magdebourg, prise par les Impériaux et livrée à toutes les horreurs, comporta des atrocités

indicibles. Certains traits plus odieux inspirent à Frédéric le Grand cette réflexion sceptique et commode : « Mais ce sont de ces contes fabuleux qui auraient plutôt réussi du temps d'Hérodote que du nôtre. » Il avait écrit déjà à propos des sommes énormes perçues dans le Brandebourg que l'exactitude des historiens est suspecte : « Ils ramassaient, dit-il, des bruits populaires... et ils ne faisaient pas réflexion que des personnes ruinées trouvent une espèce de consolation à amplifier leurs malheurs et à grossir leurs pertes. » Et cependant il venait de citer la réponse, à coup sûr authentique, que faisait son aïeul George-Guillaume à la lettre de l'empereur Ferdinand II l'appelant à la diète de Ratisbonne : « L'épuisement de la Marche me met hors d'état de fournir à mes dépenses ordinaires et à plus forte raison à celle d'un pareil voyage. » Or on sait, par des faits contemporains, et l'atrocité des ruines d'une guerre sans loi et surtout ce détail psychologique qu'un Hohenzollern ne se trouve gêné dans ses dépenses personnelles qu'à toute extrémité. Pour qu'il souffre et se prive, il lui faut n'avoir plus rien trouvé à percevoir chez ses sujets. D'ailleurs, sans avoir fréquenté longtemps les historiens de cette atroce guerre de Trente ans, on peut, par quelques lignes des annalistes, constater qu'il est malaisé d'exagérer, d'imaginer même l'horreur des ruines laissées après le passage des Suédois aussi bien que de leurs adversaires. Ce tableau des malheurs de l'Allemagne, et surtout du Brandebourg et de la Poméranie, n'était pas effacé lorsque Frédéric rédigeait ses *Mémoires du Brandebourg*.

En 1640, lorsque mourut l'Électeur dont les trahisons multipliées avaient attiré ces épouvantables représailles, les massacres et les incendies continuaient leur œuvre et la guerre devait durer huit années encore. Sa dernière inspiration, qui n'avait pas été la meilleure, à l'heure où pour la quatrième fois les Suédois assiégeaient sa capitale, avait été d'envoyer quatre mille Prussiens tenter une diversion en Livonie. Un retour offensif des terribles adversaires fit payer cher à la Marche de Brandebourg les pillages exercés par le corps prussien. Bloqué

dans Custrin avec sa cour fugitive, l'Électeur eut grand'peine à tenir à Königsberg les états de la Prusse pour y solliciter des subsides d'un pays réduit déjà à l'extrême misère. C'est là qu'il mourut, le 3 décembre 1640, « laissant à son fils Frédéric-Guillaume un pays désolé dont ses ennemis étaient en possession, peu de troupes, des alliés dont l'affection était équivoque — on doit ajouter que c'était à bon droit — et presque aucune ressource ».

Cet état de choses dûment avoué par les *Mémoires du Brandebourg* ne peut que rendre plus surprenante l'étonnante bonne fortune de l'Électeur, vraiment favorisé lorsque advint la conclusion de la paix. C'est qu'il avait négocié avec adresse, avait promis sans compter, s'était ménagé d'adroites intelligences avec les belligérants et sans engager un homme ou un canon, avait manœuvré dès son avènement de façon à recueillir de la situation critique où son père l'avait laissé des profits vraiment inattendus. Un problème demeure : comment Frédéric-Guillaume qui, pour ces résultats inespérés, fut et demeure le Grand-Électeur, comptait-il s'acquitter? Pour l'investiture de son duché de Prusse demandée en 1642 au roi de Pologne Ladislas, il s'engageait à un tribut annuel de cent vingt mille florins et à une alliance offensive et défensive avec cette couronne. Ses envoyés à Stockholm, Götz et Leuchtmar, concluaient une trêve de vingt années avec la Suède, mais l'évacuation de ses États lui coûtait, avec quarante mille écus payés aux garnisons suédoises, mille boisseaux de blé par an. Ce ne fut pas gratuitement non plus que la Hesse libéra une partie du pays de Clèves ni que les Hollandais évacuèrent les places dont ils s'étaient emparés. On se prend à rêver aux moyens de prélever ces lourdes dettes sur un pays déjà épuisé. Frédéric-Guillaume, en digne représentant des Hohenzollern, ne semble point avoir fait jamais entrer en ligne de compte les sacrifices exigés de ses sujets. Il poursuivait son but, lui aussi « à tout prix », suivant la formule simpliste léguée à son héritier actuel. Cette audace *colossale* fut récompensée, tant la déesse Fortune a parfois de sourires pour les âmes sans

scrupules. Lorsque la lassitude de l'Europe entière amena les premiers pourparlers dès 1644 à Osnabrück et à Munster, « Frédéric-Guillaume y envoya ses ministres », écrit sans sourciller son arrière-neveu. Il ne se demande point à quel titre : tant d'effronterie, d'ailleurs couronnée de succès, lui semble un geste des plus naturels. Le règlement des comptes n'était pas aisé et devait durer trois années entières. Du moins le Grand Frédéric reconnaît que le chaos n'était pas facile à débrouiller : « La multitude des matières, la complication des causes, tant d'ambitieux à contenter; la religion, les prééminences, le compromis de l'autorité impériale et des libertés du corps germanique », c'était de quoi en effet mettre à la torture les plus fins diplomates. L'historien français le mieux instruit de ces matières par le dépouillement attentif des papiers du célèbre comte d'Avaux les a condensées en trois volumes in-quarto, dont le résumé le plus succinct consommerait de nombreuses pages[1]. Un seul point nous y intéresse ici : la part attribué en ces délimitations difficiles à l'héritier du prince qui avait amené, par sa politique ambiguë et ses calculs maladroits, son pays et ses sujets aux limites angoissantes d'une destruction totale. Rien de plus curieux en effet que la place donnée à Frédéric-Guillaume dans cette paix qui, de l'aveu même de son royal descendant, « sert de base à toutes les possessions et à tous les droits des Princes d'Allemagne, dont Louis XIV devint le garant ».

Il ne semble pas superflu de remonter aux négociations partielles qui précédèrent ce règlement définitif, d'étudier l'action des divers agents français qui, après Bongars, l'homme de confiance de Henri IV en fait de négociations allemandes, après Jeannin, Hotman et Boissise, diplomates experts engagés dans l'affaire de Clèves et par suite mis en rapports avec le Brandebourg, continuèrent sous le règne de Louis XIII à représenter la France au delà du Rhin et à nous renseigner sur les appétits ou les services des divers États de la Confédération germanique.

[1] *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie,* par le P. Bougeant, S. J. Paris, 1727-1744, 3 vol. in-4°..

L'an 1612, Guillaume Ancel, sieur de Marchesne, mort en 1617, y résidait encore, lorsque au mois d'avril le duc de Bouillon y fut envoyé en ambassade extraordinaire. C'était un vieux routier qu'un long séjour en Allemagne avait mis au courant de nombreux secrets; et dès l'an 1600, Henri IV vantait dans une instruction écrite pour le maréchal de Boisdauphin, député vers Rodolphe II, sa longue expérience et l'estime en laquelle le tenait l'Empereur. L'ambassade collective du duc d'Angoulême, de Philippe de Béthune et du sieur des Préaux, le futur garde des sceaux, Châteauneuf, offrait en mai 1620 à Ferdinand II, couronné dans Prague l'année précédente, et à l'Allemagne presque également divisée entre les deux ligues protestante et catholique, la médiation de la France [1]. Henri IV eût probablement envoyé une armée au palatin Frédéric contre l'Empereur, alors plus fort que son rival. Richelieu reprit cette politique et aux diplomates qu'il accréditait à cet effet, le P. Joseph ou plusieurs des capucins, ses auxiliaires, furent souvent adjoints, parfois au grand dépit des ambassadeurs ordinaires, ainsi gênés dans leurs négociations et contrôlés par les agents du cardinal. Parmi ces protestations ou secrètes ou prudemment ébruitées, il faut noter celle que Brûlart de Léon, mécontent du cardinal, confiait au comte de Tillières. Celui-ci, dans ses *Mémoires* encore inédits, nettement hostiles à Richelieu, s'en fit l'écho avec bonheur. M. de Léon dit à son compagnon de disgrâce que l'intervention du P. Joseph lui causa à elle seule plus d'embarras que toutes les oppositions de ses adversaires. Tillières profite de cette occasion pour déclarer que le traité de Ratisbonne, que fut obligé de désavouer M. de Léon qui l'avait négocié avec l'Empereur et signé le 13 octobre 1630, fut rompu par le cardinal, averti sous main que la reine mère avait obtenu de son fils, après la maladie de Lyon, la promesse qu'il renverrait son ministre *sitôt la conclusion de la paix*. Avenel, éditeur des lettres de Richelieu,

[1] Le véritable agent était Villiers-Hotman dont je publierai ailleurs d'instructifs mémoires datés de 1617 et 1620. Voir mon article du *Correspondant* du 10 octobre 1914. *Procédés teutons en 1611.*

donne d'autres raisons et plus solides du mécontentement du cardinal à la lecture du traité, conçu de manière à faire croire à nos alliés qu'on traitait sans eux et presque à leur détriment. Il est certain que Gustave-Adolphe aurait eu lieu d'être surpris et mécontent; et le cardinal tenait fort à le ménager. Charnacé, qui nous réprésentait près du roi de Suède, eut ordre de le rassurer. Ce diplomate, qui fut ainsi mêlé à la préparation lointaine de la paix et rejoignit Gustave-Adolphe dans ses divers quartiers pendant sa campagne en Allemagne, a parlé du fameux roi de Suède en termes enthousiastes. Arnauld d'Andilly, dans ses *Mémoires inédits*, écrivait :

Le samedi 23 janvier (1631), arriva à Metz le sieur de Charnassay, agent du roi près le roi de Suède, et Bernage, aumônier du roi qui l'était allé voir : ils racontaient tous deux des merveilles suédoises en quantité, entre autres que le roi de Suède a l'esprit si bon qu'il n'a aucuns officiers pour conduire ses affaires, qu'il fait lui-même sans s'attendre à personne.

Il a pourtant un secrétaire qui écrit sous lui et qui fait ses expéditions; il les scelle lui-même; il administre ses finances lui-même. Pour la guerre il tient une telle discipline parmi les soldats qu'aucun n'oserait branler devant lui et le premier qui recule est tué de sa main sur-le-champ. Ses volontés sont exécutées au péril de mille vies. Il est fort savant et parle de neuf sortes de langues, en sorte qu'avec les étrangers il ne lui faut point de truchement; il converse familièrement avec tout le monde en particulier; et, en public, tient sa majesté et sa gravité, se fait servir aux cérémonies comme nos rois; est toujours à la tête de ses gens s'il veut aller à la bataille, ce qui fait que ses soldats sont si vaillants.

Outre le baron de Charnacé, le cardinal avait envoyé au roi de Suède son neveu le marquis de Brezé, avec une suite de gentilshommes. Ces députations honorifiques indiquaient le soin que le cardinal prenait de se ménager un utile auxiliaire; mais les diplomates de profession gardaient tout le poids des projets à poursuivre. Le baron de Charnacé, que Richelieu avait jadis député au roi de Danemark pour le lancer contre l'Empereur, avait été chargé, au défaut du premier qui, selon le cardinal,

« se montra lâche de cœur » et pas assez reconnaissant des services rendus, de ménager le concours de Gustave-Adolphe. Il y réussit, bien que son habileté ne le préservât pas toujours de certaines susceptibilités d'étiquette qui faillirent indisposer le roi de Suède. Charnacé, qui avait reçu à la date du 27 octobre 1631 de nouvelles instructions pour son ambassade en Allemagne et le pouvoir de traiter avec Gustave-Adolphe « et autres princes protestants », ne put manquer d'être en rapport avec l'électeur de Brandebourg ; peut-être fut-ce par son influence que George-Guillaume de Brandebourg, après avoir décliné d'abord les propositions de son beau-frère, le terrible roi de Suède, avec qui son désir était de rester d'accord, mais sans contracter d'alliance ni rompre sa bienheureuse neutralité, consentit à recevoir les Suédois dans ses places fortes de Spandau et de Custrin. Il ne devait pas tarder du reste à trouver envahissants ces alliés ; et dès 1634 il adhérait à la paix de Prague en se rejetant du côté de l'Empereur. Il peut se faire aussi que l'un des deux sous-ordres de Charnacé, le sieur de Lisle, gentilhomme de la chambre du roi, ou le sieur de Saint-Étienne, neveu du P. Joseph, ait été chargé de négocier avec lui : l'Électeur était si fluctuant qu'on dut songer à lui attacher un résident spécial. Ce fut d'ailleurs au camp de Gustave-Adolphe, à Bernwald, petite place du Brandebourg, que Charnacé avait négocié le traité signé avec la Suède le 16 janvier 1631, pour resserrer l'alliance de 1628, et Richelieu fit imprimer ce traité dans le *Mercure françois* de 1631. Pour le fortifier encore, Charnacé était chargé, le 6 février 1632, à Metz, de nouvelles instructions du cardinal [1], qu'il devait porter à Brezé ; au retour de celui-ci, Charnacé demeurait près de Gustave-Adolphe. Un autre négociateur français et non des moindres, le comte d'Avaux lui-même, qui, dès 1634, était allé à Stockholm préparer la paix entre la Pologne et la Suède, fut aussi en relations avec l'électeur de Brandebourg, mêlé à cette tentative, et c'est en Prusse, à Holland, que furent poursuivis les pourparlers. Si George-

[1] Publiées par Avenel, t. IV, p. 256. M. de la Grange aux Ormes signa le traité de Dresde (26 février 1633).

Guillaume ne vit pas, ce qui est douteux, l'importance qu'avaient pour lui de bons rapports avec le comte d'Avaux, surtout en ce qui regardait les prétentions du Brandebourg et de la Suède, son fils ne manqua point de s'en apercevoir. Lorsque mourut l'Électeur, en novembre 1640, le prince héritier, longtemps exilé en Hollande, s'empressa d'écrire à M. d'Avaux. Il n'avait pas tort, cette question de la Poméranie ayant été une des plus épineuses difficultés débattues à Munster.

Sans prétendre épuiser cette liste de nos agents diplomatiques en Allemagne, il n'y faut pas oublier M. de Saint-Chamond. La relation authentique de son ambassade, copiée de la main de Charpentier, le secrétaire de confiance de Richelieu, nous fournit maint détail savoureux et encore inconnu sur ses démarches près de l'Électeur de Brandebourg. Tout nous y prouve que les relations avec celui-ci n'étaient rien moins que sûres. Un seul détail en fera foi. Le 6 novembre 1635, Saint-Chamond rend compte au roi d'une entrevue qu'il vient d'avoir avec le fameux chancelier de Suède, Oxenstiern. Celui-ci, découragé de l'attitude des princes allemands, voulait retourner à sa cour, désespérant de rétablir l'union parmi les Électeurs qui lâchaient tour à tour le parti de la guerre, sans se soucier de leurs alliés de Suède et de France, qu'ils avaient appelés au secours de leur Ligue. Saint-Chamond essayait de retenir en Allemagne le chancelier, lui représentant qu'il ne fallait pas déserter la lutte; il était cependant peu convaincu lui-même, ayant appris, le 20 octobre, à son arrivée à Hambourg, du baron de Rorté et du sieur de Beauregard, que la défection de l'Électeur de Brandebourg, adhérant à la paix de Prague, était accomplie depuis le 7 octobre et n'avait fait qu'en confirmer bien d'autres : les ducs de Lunebourg, Mecklembourg, Guillaume de Saxe-Weimar et Saxe-Lavenbourg s'étaient détachés de nous à la diète de Lavenbourg ouverte le 24 août. Toutefois la retraite du vieux conseiller suédois n'était qu'une feinte; il en expliquait à notre ambassadeur les motifs secrets et y ajoutait quelques conseils utiles. Son plan était d'échapper aux

sollicitations que les anciens alliés multipliaient pour obtenir la paix et aussi d'aller presser en personne son gouvernement de préparer de nouveaux subsides. Ses lettres n'avaient pas toute l'efficacité désirable. Le royaume étant sous la minorité d'une jeune reine, gouvernée par des régents qui aimaient la paix et qui pourraient attribuer à sa vanité particulière le conseil qu'il leur donne de continuer la guerre en Allemagne, il croit que sa présence va les émouvoir plus énergiquement et les résoudre à lui donner une grande et puissante armée pour revenir au printemps se venger de l'Électeur de Saxe. Celui-ci, Jean-George, qui avait succédé en 1611 à Christian II, s'était attiré la haine vigoureuse du continuateur de la politique de Gustave-Adolphe ; il contrariait donc fort les visées de Richelieu en Allemagne [1], et bien que Saint-Chamond fût accrédité auprès de lui, Oxenstiern lui conseille de s'abstenir de toute démarche à son égard. Il le juge « trop déclaré et trop engagé avec l'Empereur pour en pouvoir rien espérer ».

Le mal était qu'il entraînait dans son orbite le toujours douteux George-Guillaume de Brandebourg. Oxenstiern, qui ne s'oppose pas absolument à une tentative près de celui-ci, offre cependant à notre envoyé des avis de prudence qui en disent long sur la bonne foi de cet Électeur. « Bien pouvois-je, continue Saint-Chamond dans sa dépêche, entreprendre quelque négociation avec l'Électeur de Brandebourg, quoiqu'il la crût sans fruit et ne me conseilloit pas de me mettre entre ses mains sans envoyer auparavant lui demander escorte et sûreté pour l'aller et le retour ». La demande fut faite par notre ambassadeur, armé pour cela d'un document latin qu'avait rédigé le chancelier de Suède. En réalité le Suédois avait vu juste et tous les efforts de Saint-Chamond pour ramener de notre côté le beau-frère du feu roi Gustave-Adolphe devaient échouer également. Cela pourrait entraîner trop loin que d'analyser la longue et curieuse relation de

[1] Il l'avait déjà fait deux ans auparavant, comme il est visible dans les instructions remises le 14 août 1633 au baron de Rorté, député vers l'Électeur de Brandebourg.

ce diplomate français en Allemagne; elle serait pourtant d'autant plus curieuse qu'il en est à peine trace dans les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu* publiés par Avenel. Charnacé, qui nous représentait alors à la Haye auprès des États de Hollande, était chargé par le cardinal de susciter un successeur à Gustave-Adolphe. Richelieu lui mandait de Rueil, le 14 octobre 1635, de lui envoyer « particulièrement en chiffre tous les desseins que le feu roi de Suède avait par mer en Flandre et d'en communiquer avec M. le Prince d'Orange ». Le P. Joseph, qui gardait toujours la direction générale des négociations d'Allemagne, fit mander alors Saint-Chamond pour le charger d'une mission qui dura deux années. Celui-ci n'y eut affaire qu'au père du Grand Électeur, car ce fut « le 21 novembre 1637 » que prit fin son ambassade extraordinaire en Allemagne, trois années avant la mort de George-Guillaume. Qu'il ait su ou non s'attirer la bienveillance de nos divers résidents, le nouvel héritier du Brandebourg, celui qui reçut de la reconnaissante admiration de ses sujets le titre de Grand Électeur, eut plus de bonheur encore que d'habileté. Il serait puéril de dénigrer ses mérites : il convient cependant de montrer dans son succès la part des circonstances.

On ne peut lui contester l'adresse qu'il déploya pour tirer parti des occasions, le secours que lui valut son alliance avec la fille du prince d'Orange, auprès de qui durant son exil il avait appris la guerre. Sans se hâter de mettre en action ce talent, il refusa d'abord, comme son père, mais avec plus de décision et d'opportunité, de porter secours à l'Empereur. C'eût été s'incliner devant un soleil au déclin : il ne se sentait pas cet héroïsme. Il eut du moins, il le faut reconnaître, la chance que ses droits sur la Poméranie se trouvaient en liaison avec les intérêts de l'Empire et, par contre, les négociateurs qui avaient à tâche de travailler dans le sens opposé eurent avantage à le favoriser sur d'autres points. Aussi le P. Bougeant, dans son *Histoire du traité de Westphalie,* ne peut-il s'empêcher de s'étonner (et il reflète l'opinion du comte d'Avaux) que « l'Électeur de Brandebourg,

quoiqu'il observât la neutralité, fut un de ceux qui eurent le plus de part au traité ». Ce ne fut pas, il l'avoue, par estime pour lui de la part de personne; car bien qu'il ait recherché « la protection de la France », tous savaient son amitié suspecte. En somme, il ne rencontra « ni beaucoup de zèle ni beaucoup d'opposition, sinon, ajoute assez finement l'historien, quand la politique crut devoir... favoriser » ses prétentions. Par bonheur pour le futur royaume de Prusse, cette « politique » intervint souvent et, ainsi, au jugement de certains historiens, Frédéric-Guillaume bénéficia du titre de Grand Électeur et de la gratitude enthousiaste de ses descendants, sans avoir cependant l'étoffe d'un véritable grand homme. Ce sont là d'ailleurs matières où l'appréciation personnelle joue son rôle.

Commençons par prendre tel qu'il est le sentiment des intéressés, je veux dire des successeurs de Frédéric-Guillaume et des peuples dont ceux-ci ont eu soin de former l'opinion. Lorsque Frédéric II écrivit, avec un réel talent du reste et une habileté incontestable, ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Brandebourg*, il entendait faire œuvre de patriotisme et destiner son ouvrage à devenir populaire. Il y a réussi, et le nombre des éditions de cette histoire tranche parmi les autres œuvres de Frédéric le Grand, toutes lues d'ailleurs avec intérêt, par les Berlinois surtout. Il va sans dire que, pour Frédéric II, cet ancêtre est, sans restriction aucune, un grand homme. Il le nomme sans plus *Guillaume le Grand* et sa biographie a été par lui soignée entre toutes. Si nous voulons un signe plus caractéristique encore, empruntons-le à un modeste ouvrage classique, livre de lectures en français, où chaque chapitre est accompagné d'un questionnaire permettant à l'instituteur de former ses élèves à l'admiration du passé, mais surtout de suggérer mille applications au règne présent qu'il s'agit plus encore de faire aimer et servir par l'esprit malléable de l'enfant. L'ouvrage, petit in-8° de 174 pages, sans la courte préface, seule écrite en allemand et signée du docteur E. F. Rieman, a pour titre : *Les Hohenzollern et l'Allemagne. Recueil de biographies des souverains de Prusse depuis*

le Grand Électeur jusqu'à l'Empereur Frédéric. Publié en 1892, par la librairie Frédéric Luckhard, à Berlin (la préface est datée d'Halberstadt, 2 septembre 1892), il porte en exergue : *Per aspera ad astra*. Ces mots sont un programme et comme une promesse de ne rien dissimuler des aspérités de la route, pourvu qu'on accorde que le terme en est tout céleste. La première biographie, qui comprend huit pages sans le questionnaire, est celle du Grand Électeur. Elle porte en tête le portrait conventionnel de celui-ci, orné d'une perruque qui eût fait envie à Louis XIV et qui sans doute fut copiée des modes du grand roi. Il n'y est rien dit absolument de ses aïeux, comme pour mieux montrer que tout date de lui. Frédéric II, qui a inspiré visiblement ces récits et semble la source principale sinon unique, avait, on le conçoit, une trop sincère admiration des succès de Guillaume le Grand poûr s'étonner ou se scandaliser des nombreuses palinodies de ses alliances successives, naïvement changeantes au gré des intérêts de l'électorat. L'admiration du biographe de 1892 est plus sereine encore; la candeur avec laquelle il rapporte ces évolutions de la politique de leur premier grand homme mérite qu'on lui emprunte quelques traits. La première phase, qui se borne à enregistrer la date de naissance du futur Grand Électeur et ses divers séjours, reflète et résume avec une concision voisine de l'équivoque deux pages des *Mémoires pour l'histoire du Brandebourg*. Les voici : « Frédéric-Guillaume, fils de Jean-Sigismond, naquit à Berlin le 16 février 1620 et passa sa jeunesse à Custrin, à Wolgast où il assista à la translation du cercueil de Gustave-Adolphe en Suède, et enfin en Hollande. Le comte Schwartzenberg, ministre de son père, craignant la pénétration et la fermeté du jeune prince, le tint éloigné de la cour. Il en profita pour apprendre de bonne heure le métier des armes dans le camp de Frédéric-Henri d'Orange et aux sièges des forteresses de Schenk et de Bréda (1634 à 1638). »

Les *Mémoires de Brandebourg* ouvraient leur récit comme il suit : « Frédéric-Guillaume naquit à Berlin le 6 de février 1620. Il était digne du nom de Grand que ses peuples et ses voisins lui

ont donné d'une commune voix. Le Ciel l'avait formé exprès pour rétablir par son activité l'ordre dans un pays où la mauvaise administration de la régence précédente avait mis une confusion totale, afin d'être le Défenseur et le Restaurateur de sa patrie, l'honneur et la gloire de sa Maison... » L'éloge continue assez prolixe et sans vergogne, puisque le royal biographe ose écrire : « Les effets de sa bonne foi furent qu'il assista ses alliés. » On y voit aussi des développements pompeux et poncifs sur la jeunesse du prince dont « l'éducation... avait été celle d'un Héros », qui « apprit à vaincre dans un âge où le commun des hommes apprend à bégayer ses pensées ». Enfin le couplet sur Schwarzenberg est plus étendu : « Connaissant l'esprit trancendant du jeune prince, » il l'éloignait, « ne sentant pas ses vertus assez pures pour qu'elles soutinssent l'examen d'un surveillant aussi éclairé ». Il n'y a donc entre les récits que la différence de la simplicité et de la pompe : elle est en faveur du docteur allemand qui s'est inspiré du royal auteur. Une divergence cependant est à noter et n'a point échappé au copiste, puisque son questionnaire porte : « Quel est l'anniversaire de la naissance de Frédéric-Guillaume? » Naturellement l'élève doit répondre, s'il l'a retenu et marqué : 16 février 1620. Mais vient aussitôt cette seconde interrogation : « Ne trouvez-vous pas aussi cet anniversaire à la date du 6 février; pourquoi donc? » Cette question suppose par conséquent que le maître, en dictant ou lisant cette biographie de celui qu'on peut nommer le premier souverain de Prusse, a insisté sur la date du 16 donnée par lui, en rappelant que leur historien officiel, Frédéric II, avait indiqué celle de l'ancien calendrier ou ancien style. Minuties sans doute, mais qui marquent avec quelle sollicitude ces « anniversaires » patriotiques sont inculqués aux jeunes Allemands. Combien plus doivent-ils retenir encore les leçons qui se dégagent de cette première biographie, telles que candidement les expose le docteur Rieman! Résumons de nouveau son œuvre, sauf à la citer textuellement aux bons endroits. Après avoir montré le Grand Électeur trouvant ses États réduits à n'être qu'un désert affreux (il

rapporte le texte de Frédéric II), aux prises avec la réorganisation qui s'imposait : retirer ses forteresses des mains des Suédois, rétablir ses finances, conclure une trêve avec la Suède, une paix avec la Pologne, il ajoute avec une satisfaction évidente : « et vit enfin, par le traité de Westphalie, ses frontières fixées, son territoire libre d'ennemis et sa situation assez tranquille pour pouvoir aspirer à la gloire sans compromettre sa sécurité ». Cet heureux résultat constaté, comme un fait tout naturel et une conséquence pour ainsi dire du génie de son héros, l'historien énumère impassible et presque joyeux les évolutions successives de sa politique. S'agit-il de l'entrée en scène de Charles-Gustave de Suède attaquant la Pologne?

Bien que feudataire de ce royaume et lié par un traité, notre Électeur, pour qui déjà ces conventions sont des « chiffons de papier » parfois gênants et par suite sans valeur, « juge, dit son panégyriste, que son intérêt était de s'unir avec le roi de Suède ». Aussi signe-t-il (les signatures lui coûtent peu) le traité de Kœnigsberg, du 7 janvier 1656. Lorsque, avec l'aide de son allié, a été remportée après trois jours d'âpres combats la victoire de Varsovie (28 au 30 janvier), dès que l'empereur Ferdinand III et le roi de Danemark trouvent bon d'intervenir, « Frédéric-Guillaume, je cite toujours notre biographe, prévoyant la nouvelle direction qu'allaient prendre les affaires, renonça à l'alliance de la Suède et fit sa paix avec la Pologne, régla, par le traité de Bromberg (6 novembre 1657), ses prétentions ainsi que celles de la Pologne et se joignit ensuite à l'Empereur et au roi de Danemark ». On le voit, rien n'est plus simple : un seul principe domine; dès qu'une alliance cesse d'être avantageuse, ou qu'une autre offre un meilleur rendement, on laisse la première pour la seconde. L'Électeur a pris pour devise, avec un cynisme inconscient :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Aussi ses alliés se succèdent-ils sans se ressembler; tous les camps lui sont bons s'il y trouve à récolter quelque chose [1].

[1] C'étaient déjà les principes cyniquement exposés plus tard par Frédéric II.

Naïvement toujours et avec une insistance cruelle dont ni lui ni ses jeunes lecteurs, hélas! ne sont capables de s'apercevoir, le biographe classique des souverains de la Prusse le constate non sans admiration : « Habile à former, à abandonner et à changer ainsi ses alliances, il s'était ménagé celle de Louis XIV lors de son union avec la Suède; il sut profiter de ses nouvelles liaisons pour s'emparer sur ces mêmes Suédois d'une partie de la Poméranie. » Comment ne pas trouver grand un prince aussi dépourvu de scrupules et affranchi des vains préjugés de la morale bourgeoise? Comment également des générations pétries de ces stupéfiantes maximes, si froidement enseignées, nourries de cet idéal de forbans couronnés n'auraient-elles pas adhéré au programme de leur empereur : une ruée sur la France et ses richesses sont à vous! Frédéric II ne fera que formuler, dans son *Art de régner,* la « manière » de son ancêtre et il y dira : « Sachez pour toujours qu'en fait de royaume, on prend quand on peut et qu'on n'a jamais tort quand on n'est pas obligé de rendre. » Le moyen après cela qu'il n'ait pas loué sincèrement la vie et les actions du « Restaurateur de sa patrie »! Il ne pouvait songer à l'absoudre, incapable qu'il était de soupçonner des taches dans une si fructueuse carrière. Le livre de lectures françaises des écoliers allemands se borne en effet à tirer la conclusion de cette aptitude de son héros « à changer ses alliances ». Il écrit, toujours avec sérénité : « La mort de Charles-Gustave amena des ouvertures de paix; elle était désirée de tous les Etats et fut conclue dans l'abbaye d'Oliva, près de Dantzick. On garantit à l'Electeur le traité de Bromberg et on reconnut sa souveraineté sur la Prusse. » Ce résultat valait bien sans doute quelques entorses à la fidélité dont se pique une « chevalerie » méprisable. Le duc de Prusse cessait enfin d'être vassal et avait coupé ses derniers liens avec la Pologne. Le reste de la biographie du prince est à l'avenant; l'historien n'a plus guère qu'à énumérer des fondations utiles, des traités avantageux et surtout, on devine avec quelle complaisance, la victoire de Fehrbellin remportée sur les Suédois, que Louis XIV avait lancés contre le Brande-

bourg en vue d'une diversion utile. On y glisse d'ailleurs sur les revers, et l'on en décline la responsabilité. Si la Westphalie fut perdue, c'est que Montecuculli se laissa battre par Turenne. Le biographe note que le traité de Vossen (16 juin 1673) « ne fut pas de longue durée ». Il n'était pas assez avantageux pour tenir longtemps. L'Électeur eut la malechance ensuite de compter trop sur le concours du traître Bournonville qui, armé contre son pays, se fit battre comme Montecuculli. Aussi le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 29 juin 1679, où cependant l'Électeur fut plus que ménagé, lui aurait arraché la plainte classique : *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor !* Ce souhait vengeur fut-il proféré contre l'Empire ou contre la France? Même s'il le fut contre l'un et l'autre, Némésis l'entendit. Rosbach et Sedan firent payer aux sujets de Louis XV et de Napoléon III les rancunes accumulées contre l'ennemi héréditaire, allié ou bienfaiteur maladroit, et les Habsbourg (Marie-Thérèse ou François-Joseph) expièrent, sous Frédéric II en Silésie, sous Guillaume I[er] à Sadowa et, par la grâce de Guillaume II dans la débâcle actuelle, le crime irrémissible d'une déception dans les calculs du Grand Électeur. Celui-ci ne pouvait manquer d'être loué par son biographe universitaire d'avoir fondé en 1655 l'Université réformée de Duisbourg et la Bibliothèque de Berlin, d'avoir creusé en 1662 le canal de la Sprée à l'Oder et établi les Postes, d'avoir profité surtout de la révocation de l'édit de Nantes pour s'enrichir, dès 1685, de l'apport de vingt mille Français dont les descendants servent aujourd'hui dans les armées impériales. Donnons ici seulement sa courte conclusion, résumé succinct de ce que doivent retenir sur son compte les enfants des écoles prussiennes : « Il ne cessa jamais de songer au bonheur de ses sujets et fit de grandes choses avec de petits moyens. » Vous le pensez bien, les finesses de notre langue échappent trop à l'auteur pour que la « petitesse » des moyens lui semble ironique ou offre prétexte au moindre blâme. Dans un pays où le plus vif espionnage passe pour honorable dès qu'il sert à faire plus grande l'Allemagne, on étonnerait beaucoup les enfants des écoles si l'on essayait la

moindre réserve sur le caractère ou les procédés de ce fondateur de la Prusse. Même au point de vue militaire, que le pouvoir a toujours avantage à mettre en relief, le questionnaire est suggestif. La victoire de Fehrbellin et les manœuvres qui la préparèrent sont soigneusement rapprochées d'autres faits plus modernes, relatifs à la guerre de 1870, destinés à glorifier l'empereur Frédéric III. Ces moyens d'action sur l'enfance, qui consistent à lui inspirer la vénération pour ses princes d'autrefois au profit du maître actuel, sont peut-être l'explication de faits tout contemporains. Un correspondant de guerre anglais n'a pu se défendre d'admiration et de pitié pour ces jeunes gens, ces enfants presque, qui, à la bataîlle du 23 octobre 1914, marchaient à une mort certaine, au chant du *Wacht am Rhein*, fauchés par l'artillerie anglaise, sans rompre leur ligne. La veille encore ils étaient à l'école, sous l'impression des récits qui leur montrent, de l'origine de leur royaume à nos jours, leurs souverains toujours habiles, habiles surtout à tromper tout le monde. A ce point de vue, l'opuscule intitulé : *Les Hohenzollern et l'Allemagne* a préparé la guerre d'aujourd'hui et ses sacrifices atroces.

Qu'il ait eu d'ailleurs pour but ou pour effet de fomenter le feu sacré et l'esprit militaire dans la race allemande, il atteste, en ce qui regarde le Grand Électeur, la version officielle autorisée et adoptée par l'histoire telle qu'on la vulgarise. Aussi bien, ces éditions *ad usum Delphini* ne diffèrent point énormément de la grande histoire. Dès l'année 1875, les études que publiait dans la *Revue des Deux Mondes* M. Ernest Lavisse sur les prédécesseurs des Hohenzollern d'après une troisième et définitive édition des œuvres de l'historien Léopold Ranke, *Neuf livres de l'histoire de Prusse* (Leipzig, 1874), rendaient un compte exact de leur politique traditionnelle. Le professeur français notait à bon droit qu' « ils n'ont de goût que pour les croisades proches et utiles ou celles qui rectifient les frontières », sauf d'ailleurs à reconnaître qu'ils imitaient en cela « les Ascaniens leurs prédécesseurs et pour des raisons de *nécessité* analogue ». Depuis et récemment la Belgique violée s'est entendu déclarer par le chan-

celier Bethmann-Hollweg, non seulement que « nécessité fait loi », mais qu'elle supprime toute loi et toute morale. L'article écrit sur les prédécesseurs des électeurs de Brandebourg était d'une impartialité, d'une bienveillance même absolument irréprochable. Il en faut dire autant de l'étude parue peu après, d'après un livre du docteur Max Behelm-Schwarzebach publié la même année aussi à Leipzig sur *les Hohenzollern colonisateurs*. Non content d'y rendre pleine justice aux efforts du Grand Électeur, M. Lavisse, après un tableau des ravages effrayants de la guerre de Trente ans, réparés par les soins du successeur de George-Guillaume, ajoutait : « Tel était le misérable état où Frédéric-Guillaume, que ses contemporains devaient appeler avec raison le Grand Électeur trouva la marche de Brandebourg en l'année 1640. Ses autres provinces n'étaient pas plus heureuses : les Hollandais avaient épuisé le duché de Clèves sous prétexte de le défendre; les Suédois et les Polonais avaient ravagé le duché de Prusse; la Poméranie citérienne, les territoires de Magdebourg, Halberstadt, Minden, ces acquisitions du Grand Électeur, se lamentaient autant que les anciennes provinces. Partout les villes dépeuplées, les villages ruinés, les champs abandonnés demandaient des hommes. » Montrer comment Frédéric-Guillaume porta remède à des plaies si profondes, c'était, semble-t-il, souscrire pleinement aux éloges de l'auteur allemand analysé. En effet le travail de M. Lavisse constate, sans restriction aucune, les résultats obtenus à la fin de ce règne : le Brandebourg repeuplé, policé, enrichi, favorisé de toutes manières, à la suite des mesures énergiques ou habiles prises par l'Électeur, en cela bien secondé par la princesse de Hollande sa femme. Il est superflu d'en rapporter ici le détail : les Brandebourgeois émigrés rappelés dans leurs terres, les aventuriers les plus hétérogènes invités à profiter d'une sorte de droit d'asile qui rappelle les origines de Rome et les premiers appels de Romulus. L'Électeur « s'en remettait à lui-même, aux traditions de forte discipline que se transmettent les Hohenzollern, du soin de plier à la règle ces aventuriers ». L'afflux de colons hollandais four-

nissant à l'Électorat des ingénieurs pour le canaliser, des ouvriers ou des artistes pour y introduire les arts de toute espèce ou l'agriculture et l'élevage, dans leurs fermes appelées *hollanderies;* les exemples de l'Électrice qui, dans son Trianon, ne se bornait pas aux bergeries enrubannées, mais tirait parti de ses étables, essayait des productions nouvelles, telle–la pomme de terre, devenue une des maîtresses ressources du pays; la tolérance, alors unique en Allemagne, qui attira au Brandebourg la foule des expulsés pour cause de religion; enfin l'adresse avec laquelle, par des avantages marqués, exemption d'impôts pour dix ans, droit de bourgeoisie, concession gratuite de terres, etc., Frédéric-Guillaume appela chez lui les Français que la révocation de l'édit de Nantes chassait de leur patrie, enrichissant son royaume d'habitants industrieux et donnant à sa capitale un vernis qui lui demeura; tout cela constitue un tableau nullement défavorable, qui sans doute complète le portrait que nous avons cité d'après le docteur Rieman, mais n'en diffère aucunement. Somme toute, en ce qui touche au Grand Électeur, les conclusions de l'historien français ne s'écartent guère de la bienveillante appréciation portée par Frédéric II, dont se sont inspirés la plupart des écrivains allemands et ce n'a pu être, croyons-nous, en représaille de ces pages qu'a été ravagée, dans le village de Nouvion-en-Thiérache, la maison paternelle de M. Ernest Lavisse.

L'unanimité du reste est loin d'être absolue dans les jugements énoncés en Allemagne sur Frédéric-Guillaume. L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Cinq cents ans de l'histoire de Berlin*, Streckfuss, déclare ne trouver d'explication au surnom de Grand qui lui fut décerné, que dans son appétit de s'agrandir et de se servir pour des annexions nouvelles des infidélités parfois les plus criantes à la parole donnée ou aux traités conclus. Nous en avons d'ailleurs constaté le candide aveu sous la plume de son panégyriste de 1892 et de Frédéric II, nullement embarrassés de ce mince détail. Streckhfuss reproche aussi à ce prince la colère et l'esprit de vengeance ainsi que le peu de souci de la justice. Nous n'avons pas à discuter les détails de ce portrait moral peu

engageant. C'est affaire aux historiens allemands de se mettre entre eux d'accord sur le « héros » qu'on a nommé le fondateur de « l'importance » prussienne. Il est constant qu'il a sacrifié au but à atteindre, relever sa patrie, toutes les ressources de son intelligence; il s'est montré administrateur impitoyable, témoin la rigueur avec laquelle il se débarrassa du gouverneur de Spandau, trop fidèle au régime précédent. S'il se refusa tout luxe, toujours vêtu de simple drap gris et coiffé d'un feutre sans panache, c'est que visant par force au solide et à l'utile, le loisir et les moyens lui manquaient d'imiter de plus près Louis XIV, dont il essaya pourtant de copier la cour : les seigneurs de Berlin y portaient perruque et les femmes s'y coiffaient à la Maintenon. Il rebâtit de fond en comble son palais, bien servi du reste par les réfugiés accueillis dans ses États; de lui date cet usage de la langue française à laquelle Guillaume II fit en ces derniers temps et surtout depuis l'ouverture des hostilités une guerre acharnée. Les embellissements de Berlin qu'il put réaliser sans opposition, alors qu'il dut renoncer à y construire une forteresse, ne le détournèrent jamais de sa préoccupation principale, celle d'organiser une armée puissante. Il y eut quelque mérite, car il n'était pas facile de discipliner les bandits qu'il recrutait; les officiers n'avaient pas moins besoin d'être matés que les soldats, lesquels, chaque jour, aux yeux des Berlinois, passaient « sous les baguettes ». La schlague remonte à la création même de l'armée permanente en Prusse.

Nous n'avons pas à insister sur les ombres que comporterait un tableau complet de cette vie de Frédéric-Guillaume étrangement esclave, sauf en matière militaire, des visions de son alchimiste auquel il accordait une créance indigne d'un homme raisonnable et funeste à la sécurité de ses sujets. Cet ancien valet de chambre, nommé Runkel, par ses horoscopes auxquels obéissait aveuglément son maître, fut le tyran de Berlin : les procès de sorcellerie se succédèrent et la torture arrachait aux accusés les aveux qui les menaient au bûcher.

Ces fautes, et plusieurs encore : altération des monnaies,

introduction des usuriers juifs, etc., ont été soigneusement voilées par les historiens officiels [1]. Les montrer avec insistance est en dehors de notre programme. Car il s'agit surtout ici d'exposer les relations diplomatiques de la France avec la Prusse sous cet Électeur. La liste énumérée ci-dessus des agents et sous-agents chargés de nous représenter en Allemagne, liste qui n'a pas la prétention d'être complète, montre au moins la multiplicité des négociations engagées. Elle énumère pêle-mêle les étoiles de première grandeur, d'Avaux ou Charnacé, par exemple, et les astres minuscules, poussière de nébuleuse dont les noms ont sombré dans l'oubli des archives. Mais les plus obscurs ne furent pas toujours les moins actifs, tels aux premières années du siècle, par conséquent sous le père du Grand Électeur, Gabriel de Sainte-Catherine, résident à Heidelberg pendant que Baugy négociait à Prague ou à Vienne, et après lui le baron de Rorté. Celui-ci fut un peu par toute l'Allemagne, en Suède, en Pologne, en Danemark, comme disent les recueils diplomatiques, « employé pour Sa Majesté ». Il avait, de 1635 à 1643, comme correspondants assidus en Hollande, ses collègues Brasset, Charnacé, d'Estampes, La Thuilerie, attentifs à lui communiquer tous les renseignements utiles. Le dernier lui écrivait de La Haye, dans sa dépêche du 20 décembre 1640 : « Les nouvelles de la mort de l'Électeur de Brandebourg méritent bien d'être considérées en la personne et conduite de son fils. Ce sera maintenant aux Alliés de travailler pour le mettre dans leur parti. L'on avait parlé autrefois de le faire par mariage

[1] Frédéric II, dans sa *Dissertation sur la religion*, parlant des dissensions confessionnelles et de la guerre de Trente ans, écrit : « L'ambition des empereurs, qui voulurent opprimer la liberté des princes et la conscience des peuples, l'alluma souvent, mais la rivalité de la France et l'ambition de Gustave-Adolphe, roi de Suède, sauvèrent l'Allemagne et la religion du despotisme de la Maison d'Autriche.

« Les Électeurs de Brandebourg se conduisirent dans ces troubles avec sagesse : ils furent modérés et tolérants. Frédéric-Guillaume, qui avait acquis par la paix de Westphalie des provinces qui lui donnaient des sujets catholiques, ne les persécuta pas, il permit même à quelques familles juives de s'établir dans ses États et leur accorda des synagogues. »

avec la Royne de Suède (tout simplement la fameuse Christine); il y en a icy qui croient que celui de Mlle d'Orange en seroit aussi un bon moïen. »

Mlle d'Orange, dont le mariage était tenu pour favorable à notre politique et d'ailleurs se réalisa, était Louise-Henriette, fille de Frédéric-Henri d'Orange, près de qui le prince héritier de Brandebourg avait appris l'art militaire. Cette première union fut heureuse mais brève, et la seconde, nous le verrons, ne lui ressembla en rien. Sans entrer dans le détail infini des négociations, qu'il suffise de rappeler les palinodies successives du jeune prince que nous désirions attacher à nos intérêts et qui, notre allié d'abord et celui des Suédois, se tourna bientôt vers l'Empereur, sans lui rester d'ailleurs plus fidèle. Si Charnacé ou le baron de Rorté ont noué la première alliance et à la suite de quelles démarches, il n'importe de le rechercher. Pour être juste d'ailleurs et ne faire point peser sur la seule inconstance de l'Électeur les variations de sa politique, il convient de rappeler une remarque équitable faite par le duc de Broglie dans son magistral ouvrage, *Frédéric II et Marie-Thérèse*. Il y a nettement défini la différence des attitudes et des procédés entre Richelieu et Louis XIV. Le premier « avait toujours su conserver à son intervention dans les affaires allemandes ce caractère de modération qui, combiné avec l'énergie de ses actes, faisait la véritable originalité de son génie »; allié des protestants, il assurait toujours l'indépendance des catholiques sans humilier personne ni faire acheter par des airs protecteurs les subsides ou les concours militaires. Louis XIV, au contraire, dans son faste orgueilleux, blessait au vif ses clients et ses auxiliaires, si bien « qu'à force de froisser l'amour-propre, qui ne dort jamais, il avait fini par réveiller le patriotisme assoupi ». Comme prince guerrier, aux heures où il fut battu par nos troupes, pour avoir momentanément préféré le parti de l'Empereur que pourtant il n'aimait point, attiré qu'il était vers la culture française par son long séjour en Hollande, le Grand Électeur avait des rancunes contre Louis XIV; bien que ménagé relativement, lors du traité de

Saint-Germain-en-Laye, il sortait meurtri et ulcéré de cette aventure. Mais ce fut surtout dans son œuvre d'économie politique, si la clarté de ce terme en fait pardonner l'anachronisme, qu'il se trouva en conflit avec le grand roi. Dans leur piquante étude sur les Hohenzollern, publiée en 1892, MM. Edmond Neukomm et Paul d'Estrée ont cité au long, avec sa réponse, d'un persiflage hautain, une lettre du Grand Électeur à Louis XIV, en date du 13 août 1666. Écrite de Clèves en faveur des protestants français que la « rigoureuse application » de l'édit de Nantes, prélude de la révocation, privait de plusieurs temples, la requête de l'Électeur essayait, par un détour malencontreux, de supposer que le roi de France, absorbé par les grandes affaires de son règne, ignorait les mesures prises contre ses sujets réformés. Ni l'avis ni la forme que Frédéric-Guillaume avait adoptés dans l'intention de ne pas blesser ne plurent au monarque qui s'empressa, de Vincennes, le 10 septembre suivant, d'écrire de bonne encre, à son « frère le marquis de Brandebourg», pour le prier de lui épargner désormais ses conseils :

Je vous avoue, lui mandait-il, que votre lettre m'a extraordinairement surpris, la matière étant d'une nature que je ne permettrais pas que tout autre prince, pour qui j'aurais moins de considération et d'estime que pour vous, y entrât avec moi, ou du moins que je n'y entrerais avec lui; mais à votre égard je n'en veux regarder le motif que du côté de votre affection. Après quoi, je vous dirais en premier lieu qu'il ne se fait aucune affaire, petite ni grande, dans mon royaume de la qualité de celle dont il est question, non seulement qui ne soit de notre entière connaissance, mais qui ne se fasse par mes ordres, etc.

La réponse se poursuit persiflante et cinglante et dut faire voir à Frédéric-Guillaume que la précaution dont il avait usé pour faire passer sa requête en faveur de ses coreligionnaires avait tourné à l'encontre de ses desseins. La lettre royale et la réponse ont été copiées, paraît-il, dans les papiers de Conrart : elles n'ont rien d'invraisemblable et peuvent être tenues pour pièces authentiques. Je n'en veux pour preuve que les échos d'un nouvelliste envoyant, trois fois la semaine, à ses correspondants,

tous les bruits de la cour et de la ville. Or, à vingt ans de distance, une scène analogue à l'épisode de la lettre si mal reçue se déroulait en audience d'ambassade devant les envoyés de Frédéric-Guillaume, du Danemark et des États de Hollande, apportant au grand roi leurs doléances sur le même sujet, au temps même de la révocation de l'édit de Nantes. Malgré cette politesse légendaire qu'on lui prêtait alors, Louis XIV n'eut point la patience d'entrer en plus longue discussion et planta là, il faut dire le mot, les auteurs de ces représentations. Voici la scène d'après notre nouvelliste, en date du 17 novembre 1685 :

L'ambassadeur de Hollande, accompagné des envoyés extraordinaires de Danemark et de Brandebourg, étant allé trouver le roi pour lui faire des remontrances sur tout ce qui se passe à Orange et dans le royaume à l'occasion de ceux de la religion, le roi leur a dit qu'il savait bien ce qu'il faisait et qu'il était maître dans son royaume.

Sur une objection de l'ambassadeur de Hollande tirée de la souveraineté reconnue au prince son maître, dans sa terre d'Orange, le roi énuméra ses propres griefs contre le droit d'asile accordé aux expulsés, et, pour porter un coup droit aux assistants de l'ambassadeur, se plaignit que « les villes de Mildebourg et de Horn avaient fait des ordonnances en leur faveur, et, poursuit l'information, ces ambassadeurs ayant voulu répliquer, le roi leur tourna le dos et s'en alla [1]. »

Ainsi, durant les trois dernières années du Grand Électeur, les rapports achevèrent de se tendre entre lui et la France.

« Il semble, portent nos *Nouvelles à la main* du 22 décembre 1685, que la bonne intelligence que nous avions avec l'électeur de Brandebourg est bien refroidie ; la conduite qu'il tient à présent n'est pas agréable ici. » C'est que, par représailles, Frédéric-Guillaume avait interdit, oublieux de sa tolérance coutumière, à ses sujets catholiques d'aller

[1] Ces *Lettres historiques et anecdotiques* sont contenues au manuscrit français 10265 de la Bibliothèque nationale. J'en ai publié en 1912 tout ce qui concerne le protestantisme en France de 1682 à 1687. Voir *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1912, in-8° de 169 pages.

entendre la messe à notre ambassade de Berlin, sans prendre d'ailleurs la même mesure contre les autres légations catholiques[1].

Il n'y avait point pourtant rupture diplomatique, car, à la fin du même mois, l'informateur note, sans aucune inquiétude, que le traité conclu par l'Électeur avec l'empereur Léopold, auquel il promettait quatorze régiments, ne l'empêcherait point de renouveler avec nous son alliance qui, ajoutait-il, « semble altérée ».

Pourtant l'insistance qu'on met à promettre un échec aux appels que faisait l'Électeur aux protestants français marque bien la mauvaise humeur et le dépit; pas une occasion n'est manquée d'en proclamer le *fiasco*. Il est dit au 5 janvier 1686 : « Il paraît un édit de l'Électeur de Brandebourg par lequel il convie tous nos protestants de venir dans ses États. Il leur promet de grands avantages, mais ce prince n'est en possession que de promettre beaucoup et de ne rien tenir; aussi n'est-il pas en puissance de le pouvoir faire. » C'est pourquoi le nouvelliste triomphe d'annoncer, au 16 février suivant : « Il est mort à Berlin vingt Français protestants en deux jours, de chagrin et de misère. Cela fait voir que l'électeur de Brandebourg ne tient pas bien les belles promesses qu'il avait fait publier d'assister tous les Français qui se voudraient retirer chez lui pour cause de religion. Il a pourtant fait plusieurs gratifications. » Il lui était plus facile, moins coûteux, sinon plus lucratif d'expulser « les Jésuites, de toute la Poméranie et de la Marche de Brandebourg ». Il annonçait la même intention à l'égard de ses duchés rhénans, ce qui menaçait le puissant collège de Clèves. Le tout, ajoutent les *Nouvelles* du 23 février, « en haine de ce qui se fait en France au sujet de ceux de la religion ». Comme réplique à cette mesure, Louis XIV fit notifier « à l'ambassadeur de Hollande et aux envoyés d'Angleterre, de Danemark et de Brandebourg que leurs domestiques français qui sont de la religion » sont désormais exclus des privilèges laissés aux protestants étrangers. Notre ambassadeur à Berlin, le comte de Rébenac, essayait vainement de détourner

[1] *Nouvelles* du 5 décembre.

l'Électeur de ses sympathies envers les Français réfugiés qui indisposaient Louis XIV.

L'Électeur, au reste, ne tenait pas à se brouiller à fond : malgré la gêne et la mauvaise humeur, les relations restaient étroites. Lorsque le maréchal de Schomberg, sur le point de quitter Lisbonne, eut le chagrin de constater que son banquier, également réformé, s'était exilé avant lui, mais en emportant ses fonds, il pria le roi d'intervenir près de l'Électeur de Brandebourg, chez qui s'était réfugié le financier. Schomberg voulait à son tour se retirer à Berlin. Ce ne fut pas sans une résistance prudente de l'Électeur, qui se souciait peu de prendre des mesures trop désagréables au grand roi. Notre recueil de nouvelles annonce, au 19 janvier 1687, que le maréchal, obligé de quitter sans délai le Portugal et embarqué sur un vaisseau hollandais, « avait écrit une belle lettre à l'Électeur de Brandebourg afin de pouvoir se retirer sur ses États, mais, ajoute-t-il, les lettres de Brandebourg disent que cet Électeur n'agrée pas la retraite de ce maréchal sur ses terres et qu'il lui avait fait réponse qu'il était vrai qu'il avait donné retraite à quantité de Français en ses terres, comme gens utiles à y établir des manufactures et cultiver le pays inculte, mais non pas pour y établir la religion calviniste et partant qu'il ne pouvait pas recevoir ce maréchal ». Schomberg, toutes précautions prises, fut accueilli pourtant et le palais qui lui fut donné sur l'avenue des Tilleuls, habité par Frédéric III encore prince impérial, servit d'asile à sa veuve, l'impératrice Victoria, tant qu'on la souffrit à Berlin. Le maréchal ne put répondre par des services effectifs à l'hospitalité du Grand Électeur. Du moins fut-elle l'occasion d'un triomphe de Frédéric-Guillaume sur notre ambassadeur. Rébenac lui avait reproché souvent de recevoir les Français qu'il nommait rebelles à leur roi et traitait de méchantes gens. « Celui-là, dit l'Électeur en montrant Schomberg, est-il aussi un mauvais homme? » Il eût été fâcheux d'ailleurs que ces discordes nous aliénassent tout à fait un allié peu sûr, mais enclin pourtant à s'unir à la France plutôt qu'à l'Empire. Les échos recueillis par notre nouvelliste à cet égard ne manquent

point d'intérêt. Il suivait avec curiosité les évolutions de l'Électeur de Brandebourg en coquetterie avec Léopold au moment même où se formait la Ligue d'Augsbourg. Aussi relate-t-il avec satisfaction les phases diverses de son évolution à cet égard. « L'Electeur de Brandebourg, écrit-il au 2 mars 1686, attend pour envoyer les sept mille hommes qu'il a promis à l'Empereur, qu'il ait touché le paiement qui lui doit être fait. » Et il note, comme un succès, que Frédéric-Guillaume, à qui on offre la somme payable à Vienne, a exigé qu'elle lui fût remise à Leipzig. Le 6 avril suivant, il signale la vive inquiétude que donne à l'Électeur l'armée que le roi de Suède fait passer en Poméranie. Mais viennent des bruits inquiétants : « On prétend, lit-on le 26 juin, que l'Empereur s'est accommodé avec l'Électeur de Brandebourg. Pour ses prétentions, il lui donne des seigneuries dans la Silésie et lui promet quelque somme d'argent ; il lui promet de lui faire payer des subsides que le roi d'Espagne lui doit dans le temps qu'il a fait la guerre. » Le 16 août, l'horizon de ce côté s'assombrit encore, car, parmi les députés assemblés à Augsbourg « afin de s'unir contre les puissances qui les pourraient opprimer ou faire la guerre », on signale, outre l'Empereur, les rois d'Espagne et de Suède, « les électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg ». Pourtant, au 18 septembre suivant, un démenti survient. Le roi d'Angleterre, fortement pressé d'entrer en ligne, a fait connaître au roi les signataires engagés. Ainsi l'on apprend que les « Gênois ont offert trois cent mille écus pour y être compris ». Mais « il n'est pas vrai que le marquis de Brandebourg en soit ». Bien plus, le nouvelliste annonce le 19 janvier 1697 « une nouvelle alliance entre la France, l'Angleterre, le Danemark et les électeurs de Cologne et de Brandebourg, qui sont capables de résister à toute la terre ». Ces bruits pronostiquaient une grande guerre à l'horizon prochain. C'était donc beaucoup d'avoir fait pencher vers la France le Grand Électeur. Notre ambassadeur à Berlin était récompensé de la peine qu'il avait prise pour aider Frédéric-Guillaume en d'importantes négociations privées avec les princes de la famille d'Orange dont était

sa première femme. La seconde, Dorothée de Holstein, veuve d'un duc de Brunswick et qui intrigua pour faire reconnaître par l'Électeur ses quatre enfants du premier lit, essayait encore de faire déshériter le prince électoral de Brandebourg, Frédéric, au bénéfice de Louis, son frère puîné. Celui-ci déclina l'héritage, mais son aîné avait dû s'enfuir pour échapper, murmurait-on, au sort du premier héritier Charles-Émile. On accusait Dorothée de l'avoir empoisonné. Abreuvé de chagrins domestiques, l'Électeur avait encore à régler des intérêts en Hollande. Nos *Nouvelles à la main* y signalent son voyage et celui de Rébenac, le 6 juillet 1686 : « Le bruit court que l'Électeur de Brandebourg va faire un voyage en Hollande pour avoir des conférences de grande conséquence avec le prince d'Orange son neveu. Le comte de Rébenas *(sic)*, envoyé de France près de lui, ira aussi [1]. »

Et au courrier suivant, on précise l'objet du voyage : « Persuader le prince d'Orange de donner les mains à ce que le prince Philippe, son fils aîné du second lit, succède à tous ses emplois. Le prince de Nassau, gouverneur de Frise, y apportera tous les empêchements qu'il pourra. » A cette occasion du règlement de ses affaires, Frédéric-Guillaume et le prince électoral de Brandebourg, son fils, dont la visite au prince d'Orange est mentionnée dans les *Nouvelles* du 27 novembre 1686, devaient rapporter de Hollande de sages conseils sur la part à ne point prendre à la Ligue d'Augsbourg. Notre nouvelliste note que les États-Unis des Pays-Bas, avisés et prudents, ont résolu de se tenir neutres, peut-être pour juger des coups et y entrer à l'occasion; mais il confirme que l'alliance conclue entre la France, l'Angleterre et quelques princes d'Allemagne compte aussi l'Électeur de Brandebourg. C'est du 8 mai 1687 qu'est datée la nouvelle; elle resta vraie jusqu'à la mort du Grand Électeur (26 avril 1688) qui n'eut ni le temps ni sans doute la volonté de changer d'avis. Son envoyé près de nous, Ezéchiel Spanheim, qu'il avait eu le mérite de

[1] Le nouvelliste ajoute ici : « La princesse d'Orange a fait une loterie de tous les équipages que les transfuges françois ont apportés afin de leur donner moyen de subsister. »

s'attacher et d'accréditer près de Louis XIV dès le 3 février 1860 pour remplacer son résident Bek, signataire du traité de Saint-Germain, ne pouvait que l'encourager à nous demeurer fidèle. Sage et habile, il avait durant ce second séjour à Versailles, après un court rappel d'ailleurs purement honorifique, maintenu de bons rapports entre son maître et le roi, même aux heures les plus délicates. Accusé, non sans fondement, d'avoir publié à Paris l'édit du Grand Électeur conviant les protestants exilés à chercher asile en Brandebourg, il s'en défendit fort, ainsi que d'avoir caché dans sa cave des religionnaires qu'il eut l'habileté de faire sortir du royaume. Lorsque commença le nouveau règne et lorsque Frédéric succéda au Grand Électeur, Spanheim, bien que maintenu à son poste de Paris, ne put espérer longtemps voir durer l'alliance, car le nouvel Électeur était tout porté vers l'Empereur, dont il attendait et d'ailleurs obtint une couronne. Rébenac avait eu pour successeur à Berlin M. de Gravel[1]. Sur l'injonction de l'Empereur invitant les princes d'Allemagne à congédier les résidents français accrédités à leur cour, le nouvel Électeur, dont la France avait tout au moins escompté la neutralité, s'empressa de mander, de La Haye, à M. de Gravel, de quitter ses États, et le 4 janvier 1689 Spanheim recevait en retour ses passeports. Ainsi avec le Grand Électeur, celui qu'on nommerait avec raison le premier souverain de la Prusse, s'éteignit l'action de notre diplomatie en Brandebourg. C'était une rupture qui persista jusqu'au delà du traité d'Utrecht et même après la mort de Louis XIV.

E. Griselle.

[1] Je publierai sous peu les *Instructions* remises au comte de Rébenac-Feuquières lorsqu'il fut envoyé à Berlin, et le mémoire confidentiel qu'il laissa pour son successeur le 7 avril 1688. C'est un curieux tableau de la cour de Prusse.

LE SAINT-SIÈGE ET LA QUESTION D'ORIENT

AU SEIZIÈME SIÈCLE[1]

PROJETS DE CROISADE SOUS LE RÈGNE DE LÉON X

I

Si les Croisades, œuvre principalement française, appartiennent surtout à l'histoire militaire de la Chrétienté, la question d'Orient, dès qu'elle se pose au quatorzième siècle, relève plutôt de l'histoire diplomatique et se rattache au problème ardu de l'équilibre européen; l'Islam, ennemi héréditaire jusqu'à la fin du moyen âge, devient un facteur essentiel dans le système nouveau qui s'élabore à partir des Borgia, devancés euxmêmes sur cette voie par Gênes et Venise.

Les Papes ne pouvaient accepter une volte-face que l'opinion réprouvait sans l'interdire; les faits ont justifié leur clairvoyance et démontré que le machiavélisme *in the long run* est toujours une sottise.

Je me propose, utilisant les données que M. Pastor a mises à la disposition des chercheurs, de narrer ce que les Médicis et les Farnèse entreprirent de ce chef, avec une bonne volonté souvent trahie par les hommes ou par les circonstances[2].

Le règne de Sélim s'ouvrait (1512) menaçant pour l'Europe, et le concile de Latran se préoccupait du péril; tandis qu'on

[1] Voir, dans le numéro d'octobre 1915, l'article intitulé : *La diplomatie occidentale à Constantinople au quinzième siècle.*

[2] Je me réfère à l'édition allemande (*Geschichte der Päpste,* t. IV et V, Fribourg, 1906-1909) ; la traduction française est en cours chez MM. Plon.

encourageait le roi de Portugal à s'attaquer aux Maures, l'île de Rhodes et la Hongrie recevaient des subsides.

L'ambassade polonaise, reçue au Vatican le 13 juin 1513, arracha des larmes à Léon X, qui nomma le 15 juillet Thomas Bakocz, archevêque de Gran et cardinal du titre de S. Martino di Monti, légat dans son pays natal. Un instant, l'on se réjouit à Rome d'une victoire hongroise, et le Pape assista, le 30 août, au *Te Deum* chanté à Santa Maria del Popolo; mais Bakocz, parti en novembre, échoua de telle sorte que la croisade annoncée devint une guerre civile, presqu'une guerre servile, entre magnats et paysans.

Venise, ayant renouvelé (17 octobre 1513) son accord avec la Porte, sut insinuer que le successeur de Jules II pensait moins à l'intérêt public qu'à la gloire des Médicis : erreur, assurément, puisque le Pontife armait une escadre à Ancône, expédiait au Ban de Croatie (l'évêque de Veszprim) 2000 ducats et force munitions, adressait enfin une invitation à toutes les puissances (1515). Henri VIII refusa d'y croire et communiqua ses défiances à l'empereur Maximilien; le jeune Charles d'Espagne venait de remplacer son aïeul Ferdinand. Seul François Ier, vainqueur à Marignan, fastueux négociateur à Bologne, pouvait intervenir : se rappela-t-il les gestes de saint Louis et les récentes ambitions de Charles VIII, pour qui Naples était la préface de Jérusalem? Le chroniqueur néerlandais Cornélius de Fîme répéta un écho d'après lequel, au cours des entretiens mystérieux de Bologne, Léon X aurait promis au monarque l'empire de Constantin, en attendant celui de Charlemagne, et certains Français résidant à Rome se seraient hâtés de peindre à eurs façades l'image du jeune Valois couronné d'un diadème impérial!

Le chancelier du Prat avait-il été plus explicite? On l'ignore, et le bref du 11 janvier 1516 n'obtint qu'une réponse vague en faveur de la Hongrie, réduite aux abois par la mort du roi Vladislas; son fils Louis, un enfant, n'était pas encore le beau-frère de Charles-Quint; le Pape lui envoya un nonce, Roberto Latino

Orsini, parent des Médicis (Laurent le Magnifique avait épousé Clarisse Orsini), et archevêque de Reggio; ses lettres de créance attestent la sollicitude du Saint-Père pour le prince orphelin, qui est recommandé au puissant roi de Pologne, Sigismond; le Ban reçut de Rome 1 500 ducats, faible somme qui ne l'aurait guère aidé, si la campagne d'Égypte et de Syrie n'eût absorbé jusqu'en 1518 les forces ottomanes.

Malgré cette occasion qui découvrait le Bosphore, tout se borna pour l'heure à un essai de croisade génoise; en vain Léon X exposait-il à François Ier l'urgence et la facilité d'agir, le roi se retranchait derrière les nécessités de la politique générale, quitte à proposer secrètement au congrès de Cambrai le partage éventuel de l'empire turc; averti par Maximilien, terrifié d'ailleurs au sujet de la Palestine, le Pape harangua les cardinaux (27 décembre 1516) et, sur leur conseil, activa les préparatifs. Nicolas de Schönberg, jeune seigneur allemand que Savonarole avait rendu moine, fut délégué à Cambrai; un religieux célèbre, Egidio Canisio da Viterbo, futur général d'ordre, prêchant à S. Agostino devant trois *porporati*, criait que, vu la gravité du mal et l'inexpérience des souverains, le salut public dépendait exclusivement de Sa Sainteté.

La dernière session du Concile (16 mars 1517) s'acheva sur l'octroi d'un décime de trois ans pour la croisade, voté contre l'opposition de plusieurs prélats, tandis qu'une bulle menaçait des plus fortes peines spirituelles tout prince qui enfreindrait la trêve générale de cinq ans. Un comité de cardinaux devait rechercher les voies et moyens, mais la fâcheuse entreprise connue sous le nom de guerre d'Urbin retarda l'exécution. Fabrizio del Carretto, grand-maître de Rhodes, fit une démarche inutile à Paris (mai 1517), et son ex-frère d'armes, Jules de Médicis, alors cardinal secrétaire d'État, prévint l'ambassadeur de Venise que l'appui de son gouvernement ne saurait manquer au Saint-Siège; l'évêque de Pola, Aviroldo, sujet de la Sérénissime en qualité de citoyen de Brescia, fut accrédité près du Doge comme légat, et le 29 octobre, Médicis lui écrivait que l'envoyé

extraordinaire de François Ier donne les meilleures espérances, que le Pape compte absolument sur Venise.

Ce n'est pas sans raisons que le cardinal Cornaro, issu de l'oligarchie vénitienne, était désigné comme membre de la « congregazione », à laquelle s'adjoignirent les diplomates résidant à Rome et divers spécialistes ès choses d'Orient; les *porporati* qui représentaient les ordres de Saint-Dominique, de Saint-François et de Saint-Augustin se virent consultés à cause de la prédication éventuelle d'une croisade. Le 6 novembre s'ouvrit le Congrès, présidé par Léon X; on remarqua l'absence du ministre de Portugal, malade, et de l'agent vénitien, qui ne daigna même point s'excuser; ce mauvais augure ne ralentit pas le zèle commun, et dès le 12 un mémoire considérable précisait le programme. En voici la substance : après avoir établi les avantages de l'offensive, on proposait une Sainte-Alliance (« Fraternitas S. Cruciatæ ») qui déférerait à sa barre tous les contrevenants à la trêve; la haute direction appartiendrait à l'empereur et au roi de France; les frais, estimés à 800 000 ducats, seraient payés par les princes, les gens d'église, la noblesse (un dixième du revenu), la bourgeoisie (un vingtième), les métiers; un tiers du total serait employé de suite, le reste mis en réserve.

Le corps expéditionnaire, évalué à 60 000 fantassins, 12 000 hommes de cavalerie légère et 4 000 de grosse cavalerie, se recruterait de la façon suivante : pour l'infanterie, Suisses, Lansquenets, Espagnols et Tchèques; pour la cavalerie légère, Espagnols, Italiens, Dalmates et Grecs; pour la gendarmerie, Italiens et Français.

L'Angleterre et les puissances latines armeraient la flotte.

Par la Hongrie ou la Dalmatie, on viserait Constantinople, à moins que la Sicile, Ancône et Brindisi n'offrissent des bases préférables; on essayerait aussi d'une entente avec le shah Ismaïl.

Le partage ultérieur des pays conquis est discrètement ajourné; on suggère l'arbitrage du Pape et du Sacré-Collège, ou celui des plénipotentiaires de la future Alliance.

Les nonces reçurent mission de notifier ce mémoire et de provoquer un échange de vues; Averoldo fut engagé à le tenir secret, car un agent turc séjournait alors à Venise.

Le retour de Sélim à Constantinople, ses nouveaux armements sur terre et sur mer préoccupaient à juste titre; Léon X attendit donc avec anxiété la réponse des souverains; son neveu Lorenzo allait épouser Madeleine de la Tour d'Auvergne, fille de Catherine de Bourbon, et tout à la joie de cette fortune inespérée, Jules de Médicis rappelait au nonce que le péril prochain de l'Italie rendait indispensable l'intervention du Roi Très Chrétien; ce dernier offre (22 décembre) 12 000 chevaux, 50 000 hommes de pied au Pape; il désire percevoir lui-même la dîme de la croisade pour trois ans, propose que les rois d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal accompagnent la flotte, que l'Empereur prenne la voie de terre.

Le vieux Maximilien, toujours fantasque et jaloux, ne pouvait accepter ce plan; le sien, très complexe, apparaît irréalisable : la première année, il eût voulu attaquer avec les forces de la Péninsule, l'Afrique du Nord; puis, maître d'Alexandrie et du Caire, il eût rejoint en Macédoine François I[er] venant d'Italie, et ensemble les vainqueurs auraient envahi Byzance et l'Anatolie.

L'Arménie et la Caramanie seraient laissées au shah.

L'impôt de guerre se répartirait sur toute la Chrétienté, chaque paroisse donnant un soldat pour cinquante habitants.

Plus modeste, Charles-Quint se contentait de 14 000 hommes pour protéger la marche d'Ancône et les Deux-Siciles.

Quant à Venise, sa totale abstention était significative.

Sur ce, parvint à Rome (février 1518) une mission insolente du Sultan; on y opposa une procession solennelle (3 mars), et l'envoi des légats Farnèse à Vienne, Bibbiena à Paris, Campège à Londres, Canisio en Espagne. Chose insolite, le Saint-Siège prit à sa charge toutes les dépenses, malgré la pénurie du Trésor.

Je n'ai pas besoin de présenter au lecteur ces quatre personnages : le premier s'appellera Paul III, le second est trop connu

dans l'histoire littéraire de la Renaissance, le troisième dans celle du divorce d'Henri VIII; seul Egidio Canisio, poète, orateur, théologien, réformateur de son Ordre, attend une monographie que suffiraient à justifier ses vertus religieuses et ses talents d'écrivain.

Léon X énonçait l'intention d'imiter Innocent III, pacificateur de l'Occident, champion de l'Église. Mais que l'on était loin des Dominique et des François d'Assise!

Du 12 au 14 mars, les processions déroulèrent leur cortège de reliques et de robes multicolores entre l'Ara Cœli, S. Maria del Popolo et Saint-Pierre; le Pape alla nu-pieds jusqu'à la Minerve, où Sadolet prononça le discours solennel : tous les princes, y compris Jacques V d'Écosse (le père de Marie Stuart) et Kristan de Danemark, les « invincibles Suisses », les Vénitiens eux-mêmes furent copieusement encensés; artistes et poètes se mirent à l'unisson de cette rhétorique : la fresque de la bataille d'Ostie et la Transfiguration de Raphaël, commandée par Jules de Médicis pour sa cathédrale de Narbonne, en perpétuent la mémoire.

Calixte III avait institué la fête, au lendemain de la prise de Constantinople, et le geste effaré de l'enfant qui montre le croissant traduit la pensée du Mécène.

Hélas! on se brisa contre l'égoïsme aveugle des principaux intéressés!

L'envoyé de Venise exigea la suppression du passage qui mentionnait la Sérénissime, et le Sénat interdit la procession à Saint-Marc; le Turc fut informé sous main des préparatifs; quant aux légats, Farnèse partit seul le 28 mars; Bibbiena, malade, ne parut que le 12 avril au Consistoire avec ses deux collègues; Farnèse, mécontent de se voir associé Lang, l'évêque autrichien de Gurk, s'arrêta en route, et le 5 mai, Cajetan, la lumière de l'Ordre dominicain, quitta Rome pour prendre sa place. Schönberg eut l'ordre de le seconder en réconciliant la Pologne avec les chevaliers teutoniques; deux brefs du 4 juin l'accréditèrent auprès du tsar Vasili et du khan des Tartares, que le Pontife exhorte à combattre le Turc.

L'Espagne se devait d'accueillir une croisade, et dès le 11 août Charles-Quint répondait de Saragosse, tandis que son oncle Henri VIII ajournait toute coopération, la subordonnant à celle de l'Espagne, et détournant sur la France les soupçons de Léon X. Au premier bruit d'une levée de décimes, le collecteur pontifical en Angleterre, Sylvester Darius, avait dû jurer qu'il n'enverrait pas un liard à Rome.

Campège, arrivé à Boulogne en juin, s'y arrêta parce que Wolsey refusait de lui laisser exercer aucun pouvoir, à moins de le partager avec lui; l'ambitieux chancelier négociait entre temps avec François Ier pour enlever au Saint-Siège l'honneur de pacifier l'Europe.

Bibbiena se heurtait à des embarras analogues : le cardinal de Luxembourg revendiquait ses droits de visiteur apostolique; Laurent de Médicis, au lendemain de ses noces à Amboise (28 avril), essayait naturellement de gagner le légat, ami de sa famille, à la politique royale; le Pape se défiait de l'entente anglo-française, et le fait est que Campège, cédant aux injonctions de Wolsey, ne vint à Londres que pour assister au triomphe de son rival; Henri se souciait du Turc aussi peu que des Indes, écrit un contemporain, et Jules de Médicis déplore amèrement (lettre du 6 octobre, à Campège) la noire ingratitude du chancelier; on ne ratifia pas moins le traité de Londres, sous réserve des prérogatives pontificales (31 décembre). Lang fut aussi discourtois que Wolsey : Cajetan ne mit le pied sur la terre d'Empire qu'après avoir accepté la division des pouvoirs; le 7 juillet, il présente à Maximilien, tenant son Reichstag à Augsbourg, l'épée et le chapeau bénits à Rome; le vieil empereur proteste de son zèle, et le Reichstag écoute (11 juillet) une majestueuse harangue latine du légat; on y donnait l'assurance que les fonds seraient scrupuleusement appliqués à la guerre sainte, ou restitués le cas échéant; cette garantie désappointa Maximilien, qui eut l'habileté de faire prévaloir, contre Cajetan et l'évêque de Plock, ambassadeur polonais, la procédure suivante : chaque fidèle en âge de recevoir l'Eucharistie verserait durant trois années ce qui lui

semblerait juste. Le 27 août, les États répondirent en effet que le commun peuple, appauvri, méfiant, rejetterait toute charge nouvelle imposée par Rome.

L'opinion allemande était alors unanime et violente sur ce point : le succès foudroyant de la révolution luthérienne allait le prouver.

« Le vrai Turc, le cerbère altéré d'or, il est en Italie », s'écriaient les amis de Hulten; Cajetan crut même sage de garder pour lui les brefs du 22 et du 23 août, qui renferment les plaintes indignées du Pape, et le 14 septembre, les États enhardis réclament au sujet des annates et du Concordat; tout versement serait ajourné après la session.

On feignit au Vatican de croire à leur bonne volonté : un mémoire justificatif fut même rédigé, discutant les griefs, alléguant l'usage ou les règles juridiques, sans nier l'existence d'abus trop réels; le légat devait insister sur le péril turc et ne quitter la cour qu'en désespoir de cause.

Maximilien s'efforçait de promouvoir la succession prochaine de son petit-fils au trône impérial, et François Ier, qui équipait une flotte contre les corsaires barbaresques, promettait d'entrer à Constantinople trois ans après son élection à l'Empire; Charles-Quint était-il plus sincère lorsqu'il écrivait, le 20 novembre, au Pape, qu'il sacrifierait tout à la grande entreprise? Mais le clergé d'Espagne refusait des décimes, et la campagne près des Électeurs impériaux allait s'ouvrir!

On en connaît le résultat; bornons-nous à rappeler que la Hongrie ayant conclu la trêve avec Sélim, Léon X écrivait le 3 juin 1519 au voïvode de Valachie pour aboutir à la même décision.

L'avènement de Soliman le Magnifique (septembre 1520) fit naître une courte espérance de paix ; or, le 28 août suivant, Belgrade tombait en son pouvoir, et le dernier acte du Pontife fut d'envoyer, malgré d'extrêmes embarras pécuniaires et politiques, 30 000 ducats aux malheureux Hongrois.

II

Les chrétiens d'Orient s'obstinaient dans leurs mesquines rivalités : la Moscovie d'un côté, l'Ethiopie de l'autre écartaient les avances de Léon X; Venise gênait l'observance du rite grec à tel point qu'une bulle du 18 mai 1521 marque avec rigueur les limites respectives, surtout pour Corfou.

En 1513, c'était à Rhodes que les deux clergés ne s'entendaient guère; la position exceptionnelle de ce boulevard du christianisme excitait cependant la convoitise de Soliman; je n'ai pas à redire les péripéties du siège de 1522, ni l'héroïque défense des chevaliers français; la capitulation, signée le 21 décembre, fut annoncée à Rome par le vice-roi de Naples, Lannoy, un Flamand lié de longue date avec son compatriote, le nouveau pape Adrien VI; le généreux Pontife s'écria qu'il exposerait toutes ses ressources, dût-il se contenter d'une mitre de lin, à cette heure critique; aux consistoires des 28 janvier et 12 février 1523, on parla d'une trêve générale, d'un décime universel, d'une légation en Hongrie, que réclamait avec instance Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint.

Le 21 février, le cardinal Pompeo Colonna se vit désigné à cet effet. Mais la guerre que faisaient alors à la France l'Empereur et le roi d'Angleterre interdisait toute action commune, et si le patriarche schismatique, Théophile d'Alexandrie, choisissait ce moment pour s'unir à l'Église romaine, il aurait eu tort d'espérer un secours temporel.

La menace très vraisemblable d'une invasion des Pouilles, la présence d'espions turcs à Rome augmentaient la terreur sans étouffer les discordes; en vain, le 3 mars, Adrien envoyait-il à son ancien élève un appel pressant et aux rois des exhortations analogues; en vain répétait-il aux ambassadeurs le cri poussé par les Infidèles à l'entrée de Rhodes comme à la prise de Constantinople : « Italia! Italia! à Roma! à Roma! » En vain s'adres-

sait-il directement à Wolsey, chargeant le nonce Bertolotti de négocier en France avant de traverser la Manche. Son autorité personnelle n'atteignait qu'à peine les États de l'Église; le Sacré-Collège voyait de mauvais œil les taxes imposées aux ecclésiastiques; on prétendait lever 50 000 soldats et les confier au duc d'Urbin!

Ferdinand recevait un tiers des revenus annuels du clergé tyrolien; malgré son horreur pour la simonie, le Pape consentait de larges facultés aux princes : à Wolsey la légation à vie, à Emmanuel de Portugal la régie viagère de l'Ordre du Christ.

Peines inutiles! François Ier, agréablement surpris de l'impartialité d'Adrien, lui donnait « une carte blanche » pour traiter de la paix, à condition de recouvrer son héritage, le duché de Milan; François de Castelnau, cardinal de Clermont, soutenait au Vatican le droit de son maître, malgré l'irritation du Pape; plus habile, et moins heureux sur le champ de bataille, Charles-Quint louvoyait, désireux de retenir les avantages pécuniaires de la Cruzada, qu'il employait volontiers à corrompre les familiers du Pontife.

Sur ces entrefaites, l'intrigue manquée du cardinal florentin Soderini avec François Ier releva le crédit de son adversaire le cardinal de Médicis, et tout en imposant la trêve de trois années (bulle du 30 avril), Adrien se laissa extorquer l'union perpétuelle à la couronne d'Espagne des grandes-maîtrises de Santiago d'Alcantara et de Calatrava (4 mai).

Les Romains traitaient de chimère le projet de croisade, et Colonna, puis Campège refusaient d'aller en Hongrie; Cajetan qui prit leur place, nommé le 8 mai, ne partit que le 2 juillet, muni de 50 000 ducats, recueillis péniblement; le 27 mai, le Pape, guéri d'une forte fièvre, avait le chagrin d'apprendre un accord entre Soliman et le voïvode des Valaques, « *cosa da dispidare assai a tucti quelli che sono fauctori della fide christiana* », écrivent les envoyés florentins. Il fallut menacer Venise d'un monitoire pour la réconcilier avec l'Empereur, au prix de sérieuses concessions; Thomas Campège, frère du cardinal, s'y

employa, et l'évêque de Bayeux, le Véronais Canossa, qui devait s'y opposer, tombant malade à Genève, arriva trop tard; le 10 juillet, il mandait à la reine Claude : « *la Maestà del Re deve dar ogni cosa per non perdere li signori Venetiani* », mais le 29, une alliance pour défendre l'Italie était signée entre la République, le duc François Sforza et les deux Habsbourg.

L'arrestation de Soderini avait exaspéré le roi de France; on lui attribuait les propos les plus violents, et, dès le 23 juin, Castelnau rejoignit Avignon, renonçant à traiter avec les Impériaux. Coup sur coup, Adrien apprit que François I[er] refusait de parler au nonce et menaçait de recourir aux procédés de Philippe le Bel; sa neutralité opiniâtre (l'envoyé anglais le compare à un roc immobile en pleine mer) amenait précisément la crise qu'il eût voulu conjurer! Cependant il tint ferme, redoutant que l'argent français cessât de venir à Rome et que l'hérésie luthérienne envahît le royaume des lys (lettre de Lannoy à Charles-Quint, du 15 juillet). Ces appréhensions se basaient sur des informations certaines, et plusieurs cardinaux insistaient dans le même sens.

Le 16 juillet, le Pape invoquait la protection d'Henri VIII; au consistoire du 29, il se plaint de la négligence des princes insensibles au péril turc; sur 28 cardinaux présents (les deux Vénitiens faisaient défaut), 24 approuvèrent une Ligue défensive avec les ennemis de la France; elle fut signée le 3 août, Lannoy étant chef militaire et le Saint-Siège devant payer une somme de 45 000 ducats pour trois mois.

Médicis triomphait, l'opinion italienne voyait déjà le Très Chrétien humilié, le Turc vaincu; en revenant de Sainte-Marie-Majeure, le Pontife, brisé par l'émotion, la fatigue et la chaleur extrême, s'alita; il parut se rétablir, et ses brefs du 26 août, du 1[er] et du 8 septembre, montrent à quel point il désirait la jonction de Prosper Colonna, général des troupes impériales, avec le marquis de Gonzague, gonfalonier de l'Église, pour devancer les Français sous les murs d'Alexandrie. L'arrivée de Villiers de l'Ile-Adam, l'héroïque défenseur de Rhodes, qui logea au Vati-

can dans les Stanze d'Innocent VIII (aujourd'hui disparues, mais ornées alors des fresques de Montegna), ne pouvait qu'aggraver les tristesses du vieillard moribond; après une amélioration trompeuse qui lui permit de donner la pourpre à son dataire Lukevoirt (les cardinaux y consentirent de mauvaise grâce), il rendit l'âme le 14 septembre 1523.

Ce fut Clément VII, leur ancien confrère, qui obtint pour les chevaliers de Saint-Jean l'île de Malte; le prieur de Capoue, Léon Strozzi, était allié aux Médicis; on avait espéré jusqu'en 1528 ressaisir Rhodes; c'est au retour de Bologne (23 mars 1530), à Castelfranco, que Charles-Quint assigna Malte aux glorieux exilés[1].

Dans l'intervalle, quelle tragique succession d'infortunes!

Pavie, le sac de Rome, le Pape captif au Castel S.-Angelo, fugitif à Orvieto, presque otage à Bologne, le divorce d'Henri VIII, l'agonie de Florence, l'Allemagne en feu, le Nord schismatique!

Au lieu de critiquer le successeur d'Adrien VI, il est plus équitable de reconnaître ses mérites, en particulier vis-à-vis de l'Orient.

Cardinal-protecteur du royaume de Hongrie, il en parle à son premier consistoire (2 décembre), relève le courage du monarque, arrache à l'ennemi la place frontière de Clissa en Dalmatie.

Un émissaire juif, venu d'Arabie, fait naître au Vatican (mars 1524) quelque espoir d'une diversion égyptienne; Campège négocie au Reichstag de Nüremberg; Cajetan est remplacé par le baron de Burgio (Puglioni), très au courant des affaires hongroises; dès le mois d'avril, le roi Louis songe à la résistance, mais l'anarchie augmente le désordre; en juillet, Burgio passe d'Ofen à Cracovie, il se heurte à la même inertie; en août il harangue ces magnats turbulents, qui vont perdre leur dernier boulevard sur le bas Danube, Severin; Campège arrive de Vienne le 18 décembre, met à ses frais 300 fantassins à la dis-

[1] Pour cet épisode, et toute la relation des visites impériales à Bologne, je me permets de renvoyer le lecteur à une étude publiée dans le *Bulletin Italien* (Paris et Bordeaux, 1911).

position de Tomari, le défenseur de Peterwardein; ce prélat guerrier était archevêque de Kalocza.

Tout en reconnaissant la générosité du Saint-Siège, l'assemblée nationale (mai 1525) s'attarde aux litiges personnels de ses membres : le parti de Zapolya exige la disgrâce des Germains abhorrés qui entourent le jeune roi : celui-ci, que Burgio accompagne à la réunion de Hatvan (au nord-est d'Ofen), capitule (2 juillet), sans obtenir les crédits nécessaires; une dépêche du nonce (18 janvier 1526) présente la situation comme désespérée; au Vatican, l'alarme est continuelle, car les corsaires turcs infestent les côtes de l'Adriatique; en février, le Pape reçoit, devant le Sacré-Collège, le corps diplomatique; il insiste avec une telle force que les Hongrois se déclarent ensuite touchés jusqu'aux larmes, mais Louis s'adonne à la chasse, les nobles ne désarment point, jusqu'à ce que Tamori annonce (13 avril) que Soliman marche sur la capitale! Burgio lui offre 500 hommes de pied, 400 hussards, 30 canons : les autorités ne bougent guère, car la haine du peuple contre les nobles s'exaspère, et si le roi s'appuyait sur la masse, l'aristocratie l'abandonnerait; un *landtag* (assemblée plénière), où prévalut l'élément germanique, décerna vainement à Louis une dictature qu'il était hors d'état de remplir; seul Clément VII multiplie les concessions et les démarches, tire même 50 000 ducats de son trésor appauvri. Le 28 juillet, Peterwardein succombe; Burgio ramasse 4 000 soldats qui vont se faire massacrer dans la plaine de Mohacz (29 août) : cinq évêques, deux archevêques (l'un était Tomori) périrent, 2 000 têtes furent plantées devant la tente du padischah, 1 500 prisonniers moururent par ses ordres; Louis se noya en guéant une rivière et le 10 septembre, Soliman pénétrait dans la capitale, qui demeura turque près de deux siècles.

A Rome, le 12 octobre, on croyait Vienne perdue; l'approche de l'hiver et des troubles en Asie-Mineure avaient heureusement rappelé le sultan du côté de l'Est, mais il n'eut qu'à seconder Zapolya, déjà soutenu par les rivaux des Habsbourg dans sa lutte contre Ferdinand, successeur de Louis. Ce qui prouve à

quel point les affaires s'embrouillaient, c'est que le Pape, justement irrité vis-à-vis de l'Empire, fit d'abord assez bon visage au voïvode; les luthériens s'introduisaient en Hongrie. En juillet 1529, malgré des inondations terribles, Soliman était à Belgrade; l'archevêque de Rossano, Pimpinella, nonce ordinaire à Vienne, reçoit la faculté (bulle du 27 août) d'engager au besoin tous les biens d'Église pour sauver le pays. Le siège de la capitale autrichienne fut levé le 14 octobre, et le 11 novembre on célébrait à Rome une procession d'action de grâces; toutefois, Zapolya gardait la Hongrie en fief de la Porte, et le Sultan annonce la chose (10 novembre) à ses amis les Vénitiens, qui espionnaient à son profit; le 21 décembre, le traître fut excommunié du consistoire du 24 juin 1530, le corps diplomatique, y compris l'envoyé de la Sérénissime, est interrogé par Clément : le ministre britannique et le cardinal de Gramont, représentant François Ier, n'ont aucun mandat; l'envoyé portugais excuse son maître, occupé en Afrique; celui de Milan n'a rien à offrir; Burgo, l'ambassadeur d'Autriche, réclame trois choses : de l'argent, de l'argent et encore de l'argent; à quoi deux futurs papes, Farnèse et del Monte, répliquent : l'union de la Chrétienté n'est pas moins nécessaire.

Le surlendemain, on expédie aux princes une autre série de brefs, et le Pape dit à Burgo qu'il ne peut verser aucun subside avant la prise de Florence : « *Exposuit et exponit sanguinem in hâc expeditione, et superesse jam solummodo spiritum.* »

En effet, le 9 août, après la chute de la république, Pape et cardinaux promettent 10 000 ducats chaque mois; Henri VIII en donnera autant, Charles-Quint et François Ier le double, le Portugal avec l'Écosse et la Pologne 15 000, l'Italie entière 5 000. En dernière analyse, le Saint-Siège paya seul, et Ferdinand, élu roi des Romains, reçut en mars 1531 l'épée et le chapeau bénits.

A la même date, tous les prédicateurs de l'État pontifical insistent sur le péril turc, d'autant plus senti que les Romains souffraient du renchérissement amené par l'incertitude des transports à travers la Méditerranée qu'infestaient les corsaires bar-

baresques; André Doria est requis pour leur donner la chasse; les Génois, eux, refusaient de prendre l'offensive et blâmaient le dessein contraire de François I[er]. Le Sacré Collège, interprète de l'opinion italienne, s'opposait également à l'élévation des taxes; l'ambition mondiale des Habsbourg excitait des ombrages faciles à comprendre, et l'obstination maladroite de Charles-Quint, tantôt pour le Concile, tantôt en faveur de Ferrare, irritait le Pontife.

Burgo remporta donc un véritable succès diplomatique lorsqu'il obtint le bref du 16 septembre 1531, qui assurait à l'Autriche six mois de secours (100 000 ducats) en vue de résister au Turc; on disait que Soliman était tombé de cheval, qu'il devenait fou... Le 16 décembre, Clément informait le consistoire que 300 navires porteraient 40 000 infidèles en Italie, tandis que le Sultan conduirait 150 000 soldats en Hongrie; le 28, à une réunion où manquaient les envoyés de Venise et de Ferrare, il revint à la charge : les ambassadeurs français et anglais répondirent par de beaux discours, et une commission de douze cardinaux prit des mesures opportunes.

Malgré les efforts du parti hostile aux Habsbourg, l'excommunication de Zapolya fut maintenue; le Pape, exhortant les Hongrois à l'union (17 février 1532), se borne à insinuer que Ferdinand pourrait s'entendre avec le voïvode.

A Venise, les sollicitations du nonce Giberti, l'excellent évêque de Vérone, se brisaient contre un aveugle égoïsme; menacée d'excommunication, la Sérénissime préférait le Turc, et Clément, indigné, propose à Burgo (mai 1532) un vaste remaniement territorial qui ne pouvait soutenir l'examen.

Dès le milieu de mars, diverses rumeurs circulaient dans la ville éternelle; les impériaux essayaient de rassurer l'opinion, lorsqu'un avis de Charles-Quint jeta l'épouvante : deux cents galères allaient fondre sur l'Apulie et la Sicile, une horde turque sur la Hongrie!

On se calma lorsqu'une lettre de Constantinople (datée du 18 février) ramena l'un de ces bruits à la mesure exacte; il

s'agissait d'une simple démonstration navale; néanmoins, Clément porta le subside mensuel des Habsbourg à 4 000 ducats, fit fortifier Ancône et accélérer les préparatifs à Gênes; vers la fin de mai, ne voyait-on pas les corsaires enlever à Ostie une centaine de personnes, dont plusieurs dominicains, qui se rendaient au Chapitre général?

Le 5 juin, Burgo relate que l'on hésite à refuser et plus encore à octroyer au Très-Chrétien les décimes qu'il exige; Farnèse et del Monte étaient absents de la commission cardinalice.

Le célèbre architecte Antonio da S. Gallo dirige les travaux d'Ancône, où les Vénitiens virent de mauvais œil s'installer une garnison pontificale (septembre 1532); le cardinal Accolti, frère de l'improvisateur qui s'intitulait bravement l'*Unico Aretino*, acheta 19 000 ducats l'emploi de gouverneur de la Marche.

C'est que l'argent ne rentrait guère dans les coffres de la Chambre apostolique; il fallut une déclaration consistoriale (21 juin) pour décider les cardinaux à payer leur quote-part, et ce même jour Hippolyte de Médicis, neveu du pape, avait besoin de 50 000 ducats pour sa légation de Hongrie; c'est en costume somptueux de magnat que Titien portraicture ce jeune prince de l'Église (à la galerie Pitti), et l'épée lui sied mieux que la crosse; Ludovic Arioste, édifié sur le service des Cours, déclina l'honneur de l'accompagner, et ce fut un obscur humaniste, Celio Calcagnini, qui prit la place du poète.

Le 12 août, Hippolyte faisait son entrée à Ratisbonne; le sultan, retenu devant la petite place de Güns, battit en retraite après avoir dévasté la Styrie; Doria, chassant l'escadre ottomane, reprit Coran et Patras, ravagea les alentours de Corinthe... et regagna tranquillement Gênes.

En Allemagne, les luthériens redoutaient un triomphe des princes catholiques; Londres et Paris s'unissaient contre Madrid; l'état de l'Italie restait peu satisfaisant; bref, le 8 octobre, Burgo parle d'un projet plutôt chimérique, élaboré au Vatican, d'après lequel Charles-Quint et François Ier se réconcilieraient sur le dos du Turc; Ferdinand recouvrerait la Hongrie et les

provinces voisines, Venise ses possessions du Levant, la France le Milanais, que le Pape et l'empereur, « amis des deux parties », occuperaient provisoirement.

On sait que la seconde entrevue de Bologne (hiver de 1532), puis le voyage de Clément à Marseille et l'union de sa nièce avec le duc d'Orléans (octobre-novembre 1533) modifièrent entièrement l'orientation du pontificat; la funeste année 1534 touchait à sa fin lorsque Paul III remplaça l'infortuné Médicis (13 octobre), et c'est un nouveau chapitre qu'il convient ici d'ouvrir.

III

A côté du Concile enfin décrété, le successeur de Clément plaçait la croisade au premier plan de ses devoirs d'état. Il s'exprima en termes formels au sujet de la neutralité, désappointant les espérances du parti français qui prétendait l'avoir élu; Charles-Quint saisit l'occasion pour attaquer Barberousse, alors maître de Tunis; renforcé de sept mille lansquenets, de plusieurs volontaires italiens ou portugais, l'empereur concentra ses troupes à Cagliari (10 juin 1535); depuis l'automne, le Pape stimulait le zèle des petits États de la Péninsule; il voulait s'aboucher avec Doria, et s'il ne réussit point à obtenir la coopération de la flotte française, même au prix de deux décimes ecclésiastiques, il retarda la reprise inévitable des hostilités en Lombardie.

En fait d'escadre, le Saint-Siège possédait trois navires, commandés par un Orsini, le comte dell' Anguillara; on parvint malaisément à doubler ce chiffre, et le 18 avril, du haut de la citadelle de Civitâ-Vecchia, le Pape bénissait ce faible troupeau, qu'un Frère Mineur de l'Observance, Bonaventura de Leone, accompagnait en qualité de commissaire général.

Le 13 juin, l'expédition, forte de 64 galères, 30 petits bateaux et 300 transports, cinglait vers l'Afrique; le 14 juillet, la Gou-

lette tombait aux mains des croisés; un soulèvement d'esclaves chrétiens contraignit Barberousse à laisser Tunis, que l'on mit au pillage, quitte à l'inféoder au dey Muley Hassan, car l'Empereur avait hâte de regagner Naples et de goûter les honneurs d'un triomphe romain; il se fit précéder par les clés de Tunis, offertes à la basilique de Saint-Pierre, tandis que le Flamand Vermagen crayonnait les dessins qui servirent aux fameuses tapisseries de Madrid.

L'anxiété fut grande à Rome pendant quelques semaines : les corsaires enhardis se montraient aux alentours des Marais Pontins; du 23 au 26 juin, la foule suivit dévotement les processions, de Saint-Marc à Sainte-Marie du Peuple, de la Minerve à l'Ara Cœli, de Saint-Laurent *in Damaso* à Saint-Pierre; au premier message transmis par l'ambassadeur Cifuentes, Paul III répond le 15 juillet en félicitant Charles, et de sa propre main il ajoute ces lignes : ...*attenda sopratutto ad conservare sua imperiale et dignissima persona in la salute, della quale consiste il bene et felicità de tutta la republica christiana, havendola Dio a tale electa et sublimata.*

Le 28 juillet on apprend la prise de la Goulette, le 2 août celle de Tunis; aussitôt feux de joie, et le jour de l'Assomption, *Te Deum* entonné par le Saint-Père à Sainte-Marie-Majeure, devant le Sacré-Collège, avec sermon de l'évêque de Viterbe, Grassi. Déjà les imaginations voyaient l'héritier de Charlemagne en marche vers Constantinople!

Beaucoup moins enthousiaste, le vainqueur, débarqué le 22 août à Trapani, n'arrivait à Naples que le 25 novembre; ses rivaux avaient profité de l'intervalle : Venise continuait à marchander, les représentants de François Ier à effrayer le Pape du péril trop réel qui menaçait l'indépendance du Saint-Siège.

Le 11 août, Fabio Aralla était nommé nonce à Naples, mais dès le 18 juin on parlait d'une ambassade extraordinaire, destinée à Pierluigi Farnèse, et il fallut les fermes observations du cardinal Schönberg pour que le personnage se contentât d'une escorte de vingt-cinq cavaliers. Son message, apporté vers le milieu de

novembre à Cosenza, fut froidement accueilli par l'Empereur; loin de favoriser les desseins du Pape, il se plaignit de la politique francophile, de la collation directe de l'évêché de Jaen au tout jeune cardinal Farnèse; en vain Pierluigi étalait-il son zèle impérialiste; l'agent florentin, della Porta, ne devait pas être seul à dire : *È huomo per saperlo benissimo mostrar quando bene non fosse di questo animo*, et lorsqu'il écrit le 15 décembre que le fils du Pape devait revenir *senza conclusione di coza alcuna*, on se figure quelle déception et quelle inquiétude au Vatican!

Je sortirais de mon sujet si je racontais ici les négociations laborieuses qui aboutirent à l'éclat inouï du 17 avril 1536, lorsqu'en plein consistoire Charles-Quint prononça contre la France une véritable philippique; l'alliance déplorable du Sultan avec le Roi Très-Chrétien ne pouvait qu'en être fortifiée, et au mois d'août 1536 les Romains épouvantés s'attendaient à une invasion turque; la commission cardinalice créée le 1[er] décembre impose aussitôt un ducat pour chaque feu dans l'État pontifical et deux décimes à tout le clergé d'Italie. A l'envoyé vénitien, Paul III expose avec une amertume trop justifiée qu'après le schisme d'Angleterre, on voudrait l'obliger à séparer la France de l'Église! N'ayant rien à espérer de la Sérénissime, on armait fébrilement Ancône et Cività-Vecchia; Clissa venait de tomber aux mains des infidèles (mars 1537); à la fin d'avril, le Pape retourne à Cività-Vecchia, promet encore 20 000 ducats par mois à Charles-Quint, mais ne cède point sur l'article de la neutralité; sa position était d'autant plus délicate que l'imminence du péril ne suffisait pas à secouer la torpeur et l'avarice des Romains; on avait six mille soldats dans la ville, et Pierluigi commandait la défense des côtes; Doria disposait d'une escadre trop faible pour intimider Barberousse, qui débarqua près d'Otrante à la fin de juillet, ravageant la campagne, emmenant les chrétiens sur ses galères : on allait fondre les cloches, même à Rome, pour fabriquer des canons, lorsque le Turc se rejeta sur Corfou; la peste, la disette et d'après certains échos l'absence d'une diversion française en Lombardie, expliquent cette volte-face; la

résistance des Vénitiens, finalement édifiés sur la perfidie ottomane, obligea l'ennemi à se replier vers l'est; l'Italie respira et la médaille frappée à cette occasion représente un crocodile battu par un dauphin.

Le 13 septembre, Venise acceptait une Ligue défensive, et Paul III fut si content que le cérémoniaire Blaise de Martinellis, appelé séance tenante de la villa où il prenait son repos, proposa d'organiser une fête exceptionnelle; le 23, Contarini, patricien de Venise récemment honoré de la pourpre, officiait à Saint-Pierre; le gouverneur de Rome prononçait un discours, et le Pape entonnait le *Te Deum*; il est vrai que la République, heureuse de percevoir trois décimes et demi pour la croisade, ne se hâtait guère de conclure; cependant les îles de la mer Egée capitulaient l'une après l'autre, le sandjak de Morée assiégeait Malvoisie et Nauplie, les Autrichiens se faisaient écraser près de Diakovar (9 octobre) et Zapolya commençait à négocier la paix de Grosswardein avec Ferdinand (24 février 1538). Durant cet hiver, les soins des légats (Rodolfo Pio de Carpi et Jacobazzi) et les démarches multipliées du Pape n'aboutirent qu'à prolonger la trêve de Monzon (16 novembre 1537) jusqu'au 1er juin 1538; la Sainte Ligue, promulguée à Saint-Pierre le 10 février, ne groupait que les Habsbourg et Venise; le duc d'Urbin commanderait l'armée, Doria la flotte, avec le cardinal Grimani comme légat; le trésorier pontifical, Ricci de Montepulciano, faisait la navette entre Ancône et Venise pour activer les opérations; le 23 mars, Paul III prenait le chemin de Nice, où se déroulèrent pendant plusieurs semaines de laborieuses tractations avec François Ier et Charles-Quint. Je relève, à titre de curiosité, que celui-ci reçut la visite d'un envoyé du tsar de Moscovie, « liberatus a manibus pyratorum ». On redoutait à tel point une rupture que la conclusion d'une simple trêve (17 juin) fit dire au Saint-Père qu'il était plus heureux qu'au jour de son exaltation : le monument appelé Croix de Marbre en évoque aujourd'hui le souvenir aux regards des touristes.

L'entrevue d'Aiguesmortes, sur laquelle l'histoire est loin

d'être fixée, coïncide avec la rentrée triomphale de Paul III dans Rome (le 24 juillet), mais elle ne réalisa nullement les espérances de la Chrétienté; tout comme François Ier, Charles-Quint ménageait le Sultan et négociait avec Barberousse; le vice-roi de Naples, Ferrante Gonzaga, substitué au duc d'Urbin malade, ayant rejoint l'escadre vénitienne devant Corfou, laissa Grimani et l'amiral Capello attaquer seuls Prevesa, voisine du promontoire d'Actium (10 août), sans autre effet que d'attirer dans le golfe d'Arta les 150 galères de Barberousse; lorsque Doria parut le 7 septembre, sa flotte était diminuée de plusieurs navires, stationnés devant Tunis ou sur la côte espagnole; chose plus grave, on l'accusa de connivence avec l'ennemi, et le combat du 27, qui se termina par une fuite honteuse des chrétiens, autorise cette manière de voir.

Doria gagnant la Sicile, Grimani se replia sur Ancône, et Venise s'empressa de traiter avec la Porte : en octobre 1540, elle abandonnait les îles de l'archipel, Nauplie, Malvoisie, quelques places en Dalmatie, payait en outre 300 000 ducats! Le Pape, qui s'était vainement opposé à une pareille humiliation, dut courber la tête, et Soliman reconnut la pusillanimité de ses adversaires en saisissant l'année suivante (août 1541) le territoire hongrois, du Danube à la Theiss :

O tempora, o fides, o Deus! écrivait, le 12 septembre, le vieil Aléandra à son jeune collègue Alexandre Farnèse, et tout en s'offrant les tristes consolations de Cassandre, il voyait déjà *pra foribus* un désastre égal à celui de 1453. La brusque retraite de Soliman (23 septembre) s'explique par la diversion ébruitée de Charles-Quint sur Alger, à la suite de sa rencontre avec le Saint-Père à Lucques; Octave Farnèse, frère du cardinal, venait d'épouser Marguerite d'Autriche; il accompagna son beau-père dans l'expédition, qui fut complètement manquée. A cause de la tempête, les 22 000 soldats mirent trois jours à débarquer; un ouragan ruina le camp improvisé, fit sombrer 14 galères et une centaine de transports, anéantit les munitions et l'artillerie (24-25 octobre).

Dès le 26, et sous le feu ennemi, on ralliait au cap Matifou les débris de la flotte, et ce fut seulement le 1er décembre que le pauvre empereur se vit en sûreté à Carthagène. L'Allemagne faisait encore plus triste figure en face du Turc : le Reichstag de Spire avait voté, pour six mois, 40 000 fantassins et 8 000 cavaliers; au lieu de se concentrer à Vienne en mai 1542, ils arrivèrent trente mille au mois de juillet, renforcés de 3 000 fantassins et de 500 cavaliers pontificaux; les opérations commencèrent en septembre, dirigées par l'électeur luthérien Joachim II de Brandebourg; mal payés, prêts à la révolte, les Allemands ne soutinrent point l'attaque des pontificaux vers Ofen, et se dispersèrent sans coup férir, « exposés à la dérision de toute la Chrétienté ». En 1543, Gran et Fünfkirchen, deux sièges épiscopaux, tombèrent au pouvoir des infidèles.

Le népotisme, la guerre de Smalkade et les inextricables embarras du Concile de Trente absorbèrent les dernières années du règne de Paul III; il serait injuste de nier qu'il ait défendu de son mieux la cause catholique en Orient; la médiocrité des résultats tient à un ensemble de circonstances où la responsabilité du Saint-Siège est moins engagée que celle des puissances.

J. MARTIN.

LA MORALE POLITIQUE
DU GRAND FRÉDÉRIC
D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

En temps de paix, dans des circonstances ordinaires, je n'aurais jamais eu l'audace d'aborder à nouveau l'étude d'un sujet qui a été si magistralement traité par tant d'historiens, depuis Carlyle et Macaulay jusqu'au duc de Broglie et à Albert Sorel et plus récemment encore par MM. Ernest Lavisse et Charles Benoist. Il m'a semblé toutefois qu'aujourd'hui surtout, au moment où les destinées du monde sont de nouveau en jeu, où les peuples civilisés se sont vus contraints à défendre leur liberté et leur existence contre l'inqualifiable agression du nouvel Attila, il y aurait intérêt à mettre en pleine lumière les procédés, les *principes de morale politique* que le Grand Frédéric a légués à ses successeurs. J'ai d'autant moins hésité à le faire que, dans une série d'études (dont la première remonte à tout près de vingt ans et dont la dernière est bien récente puisqu'elle a été publiée à la fin de 1913 [1]), j'avais déjà eu l'idée de mettre en regard des documents utilisés par la section historique de l'état-major autrichien dans les huit gros volumes de son histoire, presque complète aujourd'hui, de la *Guerre de la succession d'Autriche*, ceux non moins précieux contenus dans la *Correspondance politique de Frédéric II*, ce témoignagne véridique et irrécusable par excellence, celui qui, comme le dit si justement

[1] Major Z... *La guerre de la succession d'Autriche,* 7 vol., Baudoin-Chapelet, 1896-1913.

le duc de Broglie[1], est véritablement sans prix, celui de Frédéric lui-même. « Nous avons là, ajoute le duc, Frédéric tout entier, non plus le Frédéric qui s'est peint lui-même dans l'*Histoire de mon temps*, avec une franchise apparente qui n'est pas sans art, non plus le Frédéric transfiguré qu'adulaient à Paris tant de flatteurs gagés, recrutés par lui dans les rangs les plus élevés de la littérature et de la philosophie, mais un Frédéric sans fard et sans masque, dictant ses ordres à ses serviteurs avec une liberté et souvent un cynisme qui ne permettent pas de douter de sa sincérité. On peut l'en croire, ce Frédéric-là, même et surtout quand il parle de sa personne ; car les censeurs les plus sévères auraient cru le calomnier en parlant de lui comme lui-même. »

On voit, rien que par ces quelques lignes, quels utiles, quels incomparables enseignements on pourrait tirer du dépouillement des trente-cinq volumes publiés, à ma connaissance, jusqu'à ce jour, de la *Correspondance politique* de Frédéric. Mais outre qu'une pareille étude, si l'on veut, comme il le faudrait, la pousser à fond, prendrait des proportions par trop considérables, elle ne servirait qu'à prouver qu'au cours de son long règne le grand roi de Prusse n'a jamais cessé de rester fidèle aux procédés qu'il avait appliqués dès le lendemain de son avènement. « Le début, comme l'écrivait encore le duc de Broglie, suffit pour faire juger l'homme et préjuger la suite. »

Fort de l'autorité et des conseils du grand écrivain, je me contenterai donc d'extraire des deux premiers volumes de la *Correspondance* les plus importantes des pièces et de préférence les notes et les dépêches que le roi de Prusse écrivit de sa propre main, de juin 1740 à septembre 1742. Je les reproduirai presque toujours *in extenso*, afin qu'on ne puisse me reprocher d'avoir laissé intentionnellement de côté les passages qui auraient été de nature à changer ou tout au moins à atténuer le sens ou la portée de ces documents. Afin de faciliter la lecture de ces pièces, je ne saurai toutefois me dispenser de les faire précéder

[1] Duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 12.

de quelques lignes, parfois de quelques pages dans lesquelles je m'efforcerai d'exposer, le plus brièvement possible, la situation du moment, de rappeler les événements qui venaient de se produire, les manœuvres, les combinaisons, les intrigues politiques que nul mieux que Frédéric II ne savait préparer, suivre et diriger.

L'ami de Voltaire, l'auteur de l'*Anti-Machiavel* n'a jamais été plus perfide, plus audacieux, plus heureux et plus habile, mais aussi plus dénué de scrupules, plus intéressant par suite à observer, plus fécond en ruses et en machiavélisme que pendant la curieuse période qui s'étend presque du jour de son avènement aux préliminaires de Breslau et au traité de Berlin, en passant par la conclusion et la rupture de l'acte de Klein-Schnellendorf.

Il a d'ailleurs si peu varié dans ses principes, il est resté tellement conséquent avec lui-même que lorsqu'il rédigera, en 1775, l'avant-propos de l'*Histoire de mon temps*, il ne fera que développer, qu'accentuer davantage les idées qu'il avait émises une première fois en juin 1742 en essayant d'expliquer à son ami Jordan les raisons pour lesquelles il avait jugé bon de faire la paix et d'abandonner ses alliés. Sa profession de foi, l'épouvantable théorie qu'il ne craint pas d'exposer, « ces doctrines politiques destinées, comme le disent si justement Boutaric et Campardon, les éditeurs des *Mémoires de Frédéric*, à représenter comme le résultat de principes arrêtés toutes les atteintes données à la bonne foi et à l'équité dont il s'est rendu coupable dans le cours de son règne », méritent d'autant plus d'être rappelées, aujourd'hui, qu'elles ont en réalité frayé le chemin à la fausse dépêche de Bismarck et surtout aux *chiffons de papier* de Bethmann-Hollweg.

« La postérité, écrit Frédéric, verra peut-être avec surprise dans ces *Mémoires* les récits de traités faits et rompus. Quoique ces exemples soient communs, cela ne justifierait point l'auteur de cet ouvrage, s'il n'avait d'autres raisons meilleures pour excuser sa conduite.

« L'intérêt de l'État doit servir de règle aux souverains. Les cas de rompre les alliances sont ceux : 1° où l'allié manque à remplir ses engagements ; 2° où l'allié médite de vous tromper et où il ne vous reste de ressource que de le prévenir ; 3° une force majeure qui vous opprime et vous force à rompre vos traités ; 4° enfin l'insuffisance des moyens pour continuer la guerre.

« Par je ne sais quelle fatalité, ces malheureuses richesses influent sur tout. Les princes sont les esclaves de leurs moyens. L'intérêt de l'État leur sert de loi et cette loi est inviolable. Si le prince est dans l'obligation de sacrifier sa personne même au salut de ses sujets, à plus forte raison doit-il leur sacrifier des liaisons dont la continuation leur deviendrait préjudiciable. Les exemples de pareils traités rompus se rencontrent communément. Notre intention n'est pas de les justifier tous. J'ose pourtant avancer qu'il en est de tels que la nécessité ou la sagesse, la prudence ou le bien des peuples obligeaient de transgresser, ne restant aux souverains que ce moyen-là d'éviter leur ruine...

« Les sages, qui prévoient les effets dans les causes, doivent à temps s'opposer à ces causes si diamétralement opposées à leurs intérêts. Qu'on me permette de m'expliquer exactement sur cette matière délicate, que l'on n'a guère traitée dogmatiquement. Il me paraît clair et évident qu'un particulier doit être attaché scrupuleusement à sa parole, l'eût-il même donnée inconsidérément. Si on lui manque, il peut recourir à la protection des lois et quoi qu'il en arrive, ce n'est qu'un individu qui souffre ; mais à quels tribunaux un souverain prendra-t-il recours, si un autre prince viole envers lui ses engagements ? La parole d'un particulier n'entraîne que le malheur d'un seul homme, celle des souverains, des calamités générales pour des nations entières. Ceci se réduit à cette question : Vaut-il mieux que le peuple périsse ou que le prince rompe son traité ? Quel serait l'imbécile qui balancerait pour décider cette question ? »

Quelque grande et incontestée que soit la gloire de Frédéric II, on ne saurait, après cette effroyable profession de foi, après

l'argumentation éhontée par laquelle il essaye, non pas d'expliquer, mais de justifier son audacieux mépris du droit, s'empêcher de constater que le brillant édifice qu'il a légué à ses successeurs, cet édifice qu'eux aussi, sans s'arrêter devant le choix des moyens, ils ont si colossalement agrandi et qu'ils cherchent à agrandir encore, ne repose pas sur les assises du droit[1].

Il me semble donc, — et la terrible crise que traverse aujourd'hui l'Europe ne permet plus d'en douter — que plus que personne au monde nous sommes intéressés à voir la lumière se faire aussi complète que possible sur les procédés mis en œuvre par le grand roi de Prusse pendant une période dont l'étude approfondie s'impose d'autant plus impérieusement à nous qu'on peut en déduire une quantité d'enseignements précieux.

Tous nos malheurs, tous nos désastres, toutes les blessures dont nous souffrons depuis près de cinquante ans, datent de cette triste époque et ne sont que les suites fatales de nos erreurs politiques et militaires.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, nous nous sommes acheminés vers Rossbach avec la même insouciance, avec le même aveuglement qui devaient un peu plus de cent ans après nous conduire à Sedan et nous arracher pour quarante-quatre ans l'Alsace et la Lorraine.

Louis XV, ses ministres, ses favorites, ses courtisans n'ont-ils pas été les premiers artisans de la grandeur de la Prusse? N'est-ce pas à eux que l'on devrait à bon droit faire porter, au moins

[1] C'est là ce que vient de dire bien mieux que je n'aurais su le faire, le comte Baguenault de Puchesse, notre cher et savant directeur, dans ces quelques lignes que j'emprunte au compte rendu qu'il a consacré au beau livre de M. Charles Benoist, *le Machiavélisme de l'Anti-Machiavel:* « ... N'ayant confiance en personne, soldat brutal et brimeur, le vrai Prussien se plaît à tromper tout le monde, à faire croire qu'il est attaqué quand c'est lui qui est l'agresseur, à manquer à sa parole, à ériger la force en droit. Il faut avouer qu'il le fait avec habileté et surtout avec esprit et que la civilisation française dont il était épris avait beaucoup adouci sa brutalité native. Après lui tout le peuple allemand s'est formé sur son modèle avec la barbarie grossière en plus et la légèreté d'esprit en moins. Du dix-huitième au vingtième siècle, il n'y a de changement que dans la forme. » (*Revue d'histoire diplomatique*, n° 5, de 1915.)

en grande partie, la responsabilité des luttes sanglantes que nous avons eu à soutenir ? N'est-ce pas leur politique inconsciente et funeste qui a aidé la Prusse à forger les armes qu'elle devait tourner contre nous, qui a encouragé et soutenu ses premiers pas, favorisé ses agrandissements ? N'est-ce pas cette politique qui, non contente de ces erreurs que jusqu'à ce jour il ne nous avait pas encore été donné de réparer, nous a épuisés dans des guerres sans raison et sans issue ? Ne sont-ce pas enfin les fautes et les erreurs de cette politique incohérente qui nous ont valu de trouver toujours et partout, prête à profiter à tout instant de nos faiblesses, de nos embarras, de nos dissensions, de nos revers, cette Prusse dont l'hostilité, tantôt latente, tantôt déclarée ne s'est jamais démentie depuis lors ?

Les années, près de deux siècles, ont passé. La carte d'Europe a été profondément remaniée depuis l'entrée en scène de cette nouvelle puissance, mais hélas ! sans modifier la situation à notre avantage. A l'heure où nous soutenons avec une énergie, un calme, une résolution qui étonnent le monde, la grande lutte dont nous sortirons vainqueurs, nous avons moins que personne le droit de commettre des fautes. Plus qu'à aucune autre époque il nous faut à toute force profiter des grands enseignements de l'histoire et méditer attentivement, pour mieux nous préparer à le détruire, le programme du grand Frédéric, le programme dont ses successeurs ont poursuivi le développement et la réalisation avec tant de persévérance, de perfidie et d'acharnement, le programme qui, dès le premier jour, n'a cessé de tendre, plus encore qu'à l'abaissement de l'Autriche, à l'affaiblissement, à l'humiliation, à l'anéantissement de la France.

I

LES PREMIERS MOIS DE RÈGNE

I

DE L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC II A LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI (JUIN-OCTOBRE 1740)

« Personne, dit Macaulay [1], ne soupçonnait qu'un tyran doué de talents extraordinaires pour la guerre et la politique, d'une persévérance plus extraordinaire encore, sans crainte, sans foi et sans miséricorde venait de monter sur le trône, le 31 mai 1740. Dès le premier jour cependant, le nouveau roi de Prusse, à peine sorti de sa prison de Rheinsberg, donne la mesure de ce qu'il ne cessera pas d'être pendant les quarante-six ans de son règne. Douze jours après la mort de son terrible père, le colonel de Camas, chargé de notifier son avènement à la cour de Versailles, emportait des instructions secrètes qui contiennent les grandes lignes du programme politique du prince qui, comme le fait justement remarquer le duc de Broglie, trafiqua de son génie et de ses armes *comme un commerçant de ses capitaux* [2] ».

[1] MACAULAY, *Essais historiques et biographiques*. Frédéric II. — Charles BENOIST, le Machiavélisme de l'anti-Machiavel, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1915.

[2] DUC DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, I, 45, X, 8.

C. P. 4. — *Instruction secrète pour le colonel de Camas allant à la cour de France en qualité d'envoyé extraordinaire.*

Ruppin, 15 juin 1740.

Le prétexte de votre voyage à la Cour de France est de faire un compliment au Roi comme allié du défunt mon père et de lui notifier sa mort en assurant le roi de France que je suis très porté à lui témoigner les mêmes sentiments que mon père, *pourvu que mes véritables intérêts s'y puissent prêter.*

J'envoie Truchsess à Hanovre. Il doit tenir en échec la politique du Cardinal et vous parlerez de Truchsess comme d'un homme que j'estime beaucoup et qui a le secret, afin que, pour ne point me laisser échapper des mains, on me fasse de meilleures offres qu'à feu le Roi mon père.

L'Angleterre me recherche, cela est sûr; on me fera des propositions avantageuses, cela est certain. Ainsi plus les Anglais renchériront et plus je vous donnerai commission de parler haut sur l'affaire de la Grande Succession; et il faut faire accroire aux Français que je leur fais grande grâce si je me relâche en leur faveur sur le duché de Juliers et que je me contente de celui de Bergue.

S'ils entrent en négociation, il faut insister sur la démolition de la forteresse de Düsseldorf et appuyer beaucoup sur ce qu'elle soit remise *in statu quo* de l'année 1730. Vous pouvez prouver que nous n'avons point fait de mouvement de ce côté-là, sinon que de ces cinq escadrons que nous avons fait marcher; ce qui n'est assurément point comparable avec tous les mouvements que les Palatins se sont donnés.

S'ils vous parlent du traité secret[1], vous n'avez qu'à vous retrancher sur l'article 4[2], dont voici la teneur et qui est fécond en ressources pour se justifier si l'on veut rompre. En un mot, il faut leur

[1] Le traité de La Haye du 5 avril 1739.

[2] *Article 4.* « Comme l'importance du secret, que l'on promet de continuer à observer de part et d'autre sur le présent traité, n'a pas permis de savoir encore quelles pourraient être les dispositions du Sérénissime Électeur palatin sur les conditions d'un accommodement, Sa Majesté Très Chrétienne, immédiatement après la ratification du présent traité et sans cependant en compromettre le secret, agira par toutes les voies les plus capables d'engager le Sérénissime Électeur palatin à accepter le plan d'accommodement ci-dessus stipulé et à en donner son acte d'acceptation avec les renonciations réciproques en bonne et due forme ».

faire envisager que si la France peut entrer en liaison avec la Prusse, il faut absolument que ce soit sur des fondements solides; que je suis dans la ferme intention de maintenir scrupuleusement mes engagements, mais que je n'entrerai en accommodement qu'après avoir pris toutes mes sûretés; en un mot, que si l'on voulait que je fusse bon Français, il fallait me faire des conditions que je puisse raisonnablement accepter.

Pour faciliter la négociation, promettez, comme en vous relâchant, qu'on ne fortifiera jamais Düsseldorf et qu'on ne chargera jamais le cours du Rhin de nouveaux péages et qu'on renoncera à Juliers pour jamais.

L'augmentation, qui se fera dans mes troupes durant votre séjour à Versailles, vous fournira l'occasion de parler de ma façon de penser vive et impétueuse. Vous pouvez dire qu'il était à craindre que cette augmentation ne produisît un feu qui mît l'incendie dans toute l'Europe, que le caractère des jeunes gens était d'être entreprenant et que les idées d'héroïsme troublaient et avaient troublé dans le monde le repos d'une infinité de peuples. Vous pouvez dire que naturellement j'aime la France, mais que si on me négligeait à présent, ce serait peut-être pour toujours et sans retour; mais qu'au contraire si l'on me gagnait, je serais en état de rendre à la monarchie française des services plus importants que Gustave-Adolphe ne leur a jamais rendus.

Vous ferez mille amitiés et civilités au Cardinal. Vous payerez paroles veloutées de paroles veloutées et les réalités d'autres réalités.

Approfondissez les desseins du ministère. Je suis dans le sentiment que tous leurs projets sont tournés pour profiter de la mort de l'Empereur. Tâchez de pressentir si l'affaire de la Succession serait capable de leur faire entreprendre une guerre ou si vous croyez qu'ils temporiseront : excitez, autant qu'il sera en vous, l'envie qu'ils ont contre l'Angleterre, approfondissez Maurepas et ceux que vous croyez qu'ils succéderont au Cardinal et faites ce qui sera en vous pour le savoir par cœur.

Voilà, mon cher Camas, les instructions que je vous donne. Je n'aurais pu choisir ni un plus honnête, ni un plus digne homme pour la commission la plus importante qu'on eût pu donner dans les conjonctures présentes.

Je me repose sur votre fidélité et sur votre habileté dans l'exécution de mes ordres et je suis votre fidèle Roi.

FÉDÉRIC.

Les deux pièces suivantes, qui précèdent dans la *Correspondance* les instructions secrètes emportées à Londres par Truchsess, permettent de se faire une idée exacte de la façon dont le nouveau Roi entendait traiter ses affaires et ses conseillers.

Voici sa réponse au Département des Affaires étrangères qui lui rend compte, le 14 juin, de l'envoi du baron de Münchhausen, ministre d'État du Hanovre, pour complimenter le Roi à l'occasion de son avènement et chargé en même temps de renouveler le traité de l'alliance éternelle entre les maisons de Brandebourg et de Hanovre de 1693.

C. P. 6. — *Au Département des Affaires étrangères.*

Berlin, 15 juin 1740.

Envoyez-moi la minute de ce traité, dont je n'ai aucune idée. Il faut beaucoup caresser Münchhausen, faire mille protestations d'amitié, et lorsque j'aurai le contenu du traité, je donnerai ma résolution là-dessus d'une manière plus positive.

En attendant, il faut amuser le tapis et se retrancher sans cesse sur la multitude d'affaires intimes qui m'ôtent le temps jusqu'ici de *penser aux étrangères*.

C'est, en revanche, un tout autre ton qu'il prend après avoir jeté un coup d'œil sur les propositions que le Département lui soumit quarante-huit heures plus tard sur une question qu'il connaît déjà et sur laquelle il a des idées bien arrêtées.

C. P. 9. — *Au département des Affaires Étrangères.*

16-17 juin 1740.

Rapport des ministres en date de Berlin, 16 juin : « A propos des affaires de la baronie d'Herstal, ils envisagent deux possibiiités :

« Ou d'employer la force pour réduire la révolte.

Lorsque les ministres raisonnent des négociations, ils sont d'habiles gens ; mais lorsqu'ils parlent de la guerre, c'est comme quand un Iroquois parle de l'astronomie.

J'irai cette année dans le pays de Clèves ; je tenterai la voie de

« Ou bien de renouer la négociation pour la vente de la baronnie.

la douceur et si l'on me refuse je saurai me faire justice.

L'Empereur est le vieux fantôme d'un idole qui avait du pouvoir autrefois et qui était puissant, mais qui n'est plus rien à présent ; c'était un homme robuste, mais les Français et les Turcs lui ont donné la vérole et il est énervé à présent.

« Au premier cas, il y faudra employer pour le moins 2 ou 3 000 hommes et Votre Majesté risquera en même temps de se brouiller avec l'Empereur et avec l'évêque de Liège et peut-être même avec la France. »

Il faut donc que ces choses dorment jusqu'à ce que j'aille à Wesle et que je puisse me régler sur les conjonctures quel parti il y aura à prendre.

Le choix seul du personnage[1] qu'il charge d'aller complimenter le roi Georges et la teneur des instructions qu'il lui a remises, la consigne qu'il lui donne (mais qu'il a jugé inutile de donner à Camas) de « ne faire son rapport qu'à lui seul », semblent d'autant mieux indiquer que ses préférences allaient, à ce moment, à l'Angleterre, que ce fut seulement un mois plus tard qu'il manda à son envoyé qu'il lui « faut, non des compliments vagues, mais des offres solides ». Évitant toujours de se compromettre, il a eu entre temps le soin de se dérober à l'entrevue que Georges II lui faisait proposer[2].

[1] Bien qu'il ait adressé le 22 juin, à Fleury, une lettre autographe pleine de toutes les flatteries imaginables (*ibidem*, 15, Berlin, 22 juin), il lui avait fallu charger Le Chambrier de calmer les susceptibilités du cardinal, de lui expliquer les choix qu'il avait faits et de dissiper toute idée de l'apparence d'une prédilection pour la cour d'Angleterre (*ibidem*, 29, au conseiller baron Le Chambrier, à Paris. Gumbinnen, 14 juillet 1740).

[2] Cf. 75 au colonel de Truchsess, de Hanovre. Charlottenbourg, 7 juillet 1740. « Vous répondrez convenablement aux honnêtetés qu'on me marque; mais quant à l'entrevue, c'est presque toujours l'écueil de l'amitié entre de grands princes..... »

C. P. 10. — *Instruction secrète pour le colonel comte Truchsess de Waldbourg allant à la Cour d'Hanovre, en qualité d'envoyé extraordinaire.*

Charlottenbourg, 18 juin 1740.

J'ai résolu de vous envoyer à Hanovre pour faire le compliment usité au roi d'Angleterre touchant la mort du feu roi mon père. Vous ferez des assurances d'amitié personnelle à l'infini. Il faut affecter devant les ministres ou les créatures françaises beaucoup de cordialité avec les ministres anglais, *quand même il y en aurait très peu.* Il faut tirer les vers du nez des ministres pour savoir leurs véritables intentions. Si l'on vous parle du bien de l'Europe et d'alliances, dites que je suis plus porté pour le bien de l'Europe que qui que ce soit, que je ne demande pas mieux que d'entrer, mais qu'il me faut de bonnes conditions et des choses solides qui puissent constater l'union des deux maisons.

Vous ferez beaucoup valoir l'envoi de Camas en France. Vous direz avec un air de jalousie que c'est un de mes intimes, qu'il possède ma confiance et qu'il ne va pas en France pour enfiler des perles.

Si l'on veut vous parler d'affaires, dites toujours que vous ne désespérez pas de réussir, pourvu que l'on vous fasse des conditions qui vaillent mieux que celles que les Français me font. Enfin, il faut toujours les renvoyer à des réalités touchant Juliers, Bergue, la Frise et le Mecklembourg.

Si l'on vous parle de l'augmentation, dites que je n'en vivrai pas pas moins bien avec mes voisins et que je cherche plutôt ma sûreté que leur dépréciation. En un mot, approfondissez les replis de leurs intentions; parlez beaucoup de l'inclination que j'ai pour eux, mais n'avancez rien de positif. *Faites tout espérer et tout craindre.* Gardez inviolablement le secret et dites-leur que la conduite du roi d'Angleterre serait le thermomètre de notre union.

C'est ma volonté expresse que vous suiviez de point en point cette instruction. Je vous donnerai moi-même le chiffre; vos rapports ne se feront qu'à moi et pour que je fusse sûr de mon fait je vous ai choisi comme un honnête homme en qui je peux avoir confiance. Je m'assure donc sur votre fidélité et sur votre dextérité, vous assurant en revanche que je suis votre très affectionné Roi.

FÉDÉRIC.

C. P. 31. — *Au colonel de Truchsess, à Hanovre.*

Königsberg, 18 juillet 1740.

Mon colonel de Truchsess, j'ai reçu vos relations nos 2 et 3 et j'ai été bien aise de voir la favorable disposition que la cour et les ministres marquent à mon égard. Mais comme ce qu'on vous a insinué a plutôt la mine de sincérations générales et de compliments vagues que d'offres solides, vous trouverez vous-même qu'il serait peu sûr de bâtir sur un fondement si léger. Ainsi vous représenterez aux ministres qu'ayant fait de leur côté le premier pas afin de me détacher de la France qui a épousé mes intérêts, il leur conviendra aussi de poursuivre et de me faire des propositions du plan sur lequel on voudra former nos liaisons, en me découvrant avec franchise ce que l'on fera pour moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'Ostfrise et de Mecklembourg, comme aussi ce qu'on souhaite de moi en revanche par rapport à leurs convenances.

Il me paraît presque superflu de penser si tôt au renouvellement de l'ancienne alliance qui étant perpétuelle n'en a pas besoin ; et s'il faut la changer selon les intérêts présents des deux maisons, il vaudrait mieux d'en faire une nouvelle. Vous chercherez à pénétrer leurs véritables sentiments dont vous m'informerez au plus tôt.

Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Le jeu de bascule entre la France et la Grande-Bretagne n'est pas près de finir et pendant qu'il accable Fleury de compliments et de flatteries, Frédéric multiplie ses instructions et ses communications, tant à Camas qu'à Truchsess. Pour le moment, il lui semble que Camas a mieux travaillé que son camarade. Il est aussi gracieux avec lui que dur et sévère avec l'autre et il est même si satisfait de son travail qu'il ne parle de rien moins que d'aller « faire un petit tour en France », pour y faire la connaissance du cardinal [1].

[1] On sait qu'au lieu de venir à Paris, Frédéric se rendit à Strasbourg où il ne parvint pas à garder l'incognito.

C. P. 37. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Charlottenbourg, 25 juillet 1740.

Monsieur mon Cousin,

Il n'y a aucune occupation que je ne suspende volontiers pour avoir le plaisir de lire vos lettres et d'y répondre; mais quelque empressement que j'aie eu de vous satisfaire touchant le mariage du prince de Deux-Ponts [1] avec une de mes sœurs, je me suis vu arrêté par les oppositions de la Reine ma mère [2] qui m'a allégué tant de bonnes raisons que je n'ai pu les combattre.

Je souhaite, Monsieur, que vous ayez été content de la personne de M. de Camas. C'est un homme auquel vous pouvez parler avec confiance et qui est parfaitement informé de mes volontés. Je lui envie beaucoup la satisfaction de voir un ministre que je ne puis admirer que de loin. Je voudrais que vous fussiez ou moins grand ou moins aimable, car quelque plaisir que j'aie de connaître le pacificateur de l'Europe par ses lettres et par ses actions, je voudrais volontiers le connaître par une vision béatifique.

Je puis toutefois vous assurer très sincèrement que le Roi mon père n'a pu avoir plus de sentiments d'estime et d'amitié que ceux avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et bien bon ami.

Fédéric R.

C. P. 39. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Charlottenbourg, 24 juillet 1740.

Monsieur de Camas,

Je viens d'apprendre par votre lettre du 14 de ce mois votre arrivée à Paris et l'obligeant accueil que le Cardinal vient de vous faire. J'en suis bien aise comme aussi de la manière dont on cherche à vous distinguer. A présent, je crois que vous aurez pu commencer votre négociation et j'espère d'en apprendre bientôt quelque chose d'intéressant. Je ne veux pas vous cacher qu'on se donne tous les mouvements imaginables à Hanovre pour m'attirer par des offres brillantes

[1] Christian, comte palatin de Deux-Ponts.
[2] La reine mère Sophie-Dorothée.

qui surpassent de beaucoup celles que la France m'a destinées. On me presse fort d'entrer dans ces liaisons, de renouer avant tout l'ancienne alliance et de profiter de leur bonne volonté. On m'invite même à des entrevues dont on me marque une flatteuse perspective. Mais j'ai résisté fermement à toutes les tentatives, et si la France veut sincèrement se prêter à nos intérêts et m'obliger, comme elle en a le pouvoir, je serai son allié du monde le plus fidèle et le plus reconnaissant. Vous insinuerez tout cela au Cardinal en l'assurant de mes amitiés. Au reste, ayant appris qu'il doit y avoir un traité secret entre cette cour et celle de l'électeur de Cologne, vous chercherez à l'approfondir et à m'en informer. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

On ne fait que chanter vos louanges. J'espère qu'on goûtera vos arguments avec la même facilité qu'on goûte votre personne.

C. P. 42. — *Au colonel de Camas à Paris.*

Berlin, 2 août 1740.

MONSIEUR DE CAMAS,

J'ai bien reçu votre relation du 21 de juillet et l'apostille y jointe et j'y ai vu avec plaisir tout ce que s'y est passé à votre arrivée à Compiègne et aux audiences que le Roi, la Reine, le Dauphin et le Cardinal vous ont accordées, dont j'ai lieu d'être fort satisfait.

J'ai été bien aise d'apprendre que vous êtes entré en question touchant ce qui m'a paru mériter une réforme de la convention en question et comment le ministre y a répondu. J'approuve votre conduite et vous devez pousser votre pointe, suivant votre instruction, en évitant avec soin qu'on ne vous amuse point par des longueurs ordinaires.

Il m'importe de savoir à quoi m'en tenir, et vous devez faire connaître, avec toute la politesse imaginable, que, si la France veut sincèrement me lier à ses intérêts, il faudrait ménager les miens sans perdre de temps; que la cour d'Angleterre me presse fort d'accepter le parti avantageux qu'elle m'offre, mais que je tiens ferme par un principe de l'amitié et de l'attachement que j'ai pour la France; que si celle-ci ne veut rien faire de plus pour moi que ce qu'elle a offert par le traité secret, qui même n'a pas été accepté par l'Électeur palatin, nonobstant la promesse de la France de l'y porter efficacement, on ne saurait prendre en mauvaise part, si je me trouvais forcé

par là à me donner à l'Angleterre; mais que je me flatte que l'amitié et la sagesse du cardinal embrasseront l'occasion présente pour m'obliger réellement dans cette affaire et dans mes autres intérêts, ce qui m'attacherait pour toujours à ceux de la France en lui vouant toute mon amitié et une reconnaissance éternelle. Je verrai par la réponse qu'on vous donnera ce que j'aurai à attendre et je suis, etc.

Tâchez de savoir quelque chose de positif touchant les volontés de messieurs les Français et éclaircissez les ténèbres de leur politique[1].

FÉDÉRIC.

C. P. 43. — *Au colonel comte de Truchsess, à Hanovre.*

Berlin, 2 avril 1790.

MONSIEUR DE TRUCHSESS,

J'ai reçu votre relation n° 8, du 27, par laquelle vous me mandez de quelle manière ma lettre de félicitation a été reçue par le roi d'Angleterre et combien de compliments vous avez essuyés à cette occasion. Je ne vois encore rien de positif par rapport à l'alliance qu'on a tant pressée, quoique je vous aie marqué plusieurs fois mes sentiments là-dessus, et il me semble qu'on se flatte toujours que je me prêterai à leurs idées en donnant le premier mes demandes. Vous n'ignorez pas combien j'en suis éloigné et j'ai été surpris d'apprendre de vous-même que vous avez donné dans ces pièges en délivrant au Milord[2] un *Pro memoria* sur les articles dont vous l'aviez entretenu. Mais mes ordres ne vous autorisant aucunement à faire une telle démarche, je ne comprends pas par quelle raison vous sauriez l'excuser.

S'il est vrai que la cour d'Angleterre souhaite sincèrement de m'attacher à ses intérêts, il est naturel que j'attende d'elle les propositions sur ce qu'elle voudra faire pour l'amour de moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue et dans celles qui regardent mes prétentions sur l'Ostfrise et le Mecklembourg, et il faudrait s'expliquer sur les moyens de m'assister dans la poursuite de ses droits et quel plan on voudrait en faire. Car, sachant que la France a épousé mes intérêts à l'égard du premier article, on ne saurait prétendre avec raison m'en détacher si l'on ne s'avise pas de m'offrir de plus grands avantages au lieu

[1] Le dernier paragraphe de la main même de Frédéric II.
[2] Harrington.

d'attendre de moi des avances. Je vous ordonne donc de ne vous pas laisser amuser par des compliments et de générales assurances, mais d'exiger des propositions claires et précises qui pourraient me mettre en état de m'expliquer aussi rondement avant mon départ pour Wesel.

Je vous adresse exprès le porteur de celle-ci afin de m'envoyer avec plus de sûreté votre réponse qui m'informera en détail de la véritable situation de cette affaire et de tous les secrets qu'on ne pourra point confier à la poste.

Je joins ici un autre chiffre trouvant le vôtre trop difficile, la moindre omission d'une lettre causant un grand embarras; c'est pourquoi vous vous servirez du nouveau qui est plus clair et plus facile.

Au reste n'oubliez pas de faire mes amitiés au prince de Hesse [1], et à la princesse [2] et de remercier le de Münchhausen de la délivrance des deux recrues arrêtées si longtemps à Brême. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 44. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Charlottenbourg, 3 août 1740.

MON CHER CAMAS,

J'ai lu votre lettre avec beaucoup d'attention et j'en ai conclu qu'autant que je pouvais y comprendre, la France est résolue à se ménager Dusseldorf pour elle-même, afin d'avoir le passage du Rhin libre. Indépendamment de ce soupçon, il faut continuer à négocier afin de nous assurer ce que nous avons lieu de présumer.

Je vous envoie pour cet effet les deux pièces que vous souhaitez [3]. Il faut faire encore un essai touchant l'accord proposé avec la maison de Sulzbach et faire bien valoir la dernière condition de démolir Dusseldorf en cas qu'on l'obtienne. Si nous n'avançons point par ce moyen, il ne nous reste qu'à les amuser et à chercher parti ailleurs. Je regarde la convocation de Pecquet comme les paroles sacramentales de la négociation. L'emportement et la prévention de ce commis nous donnent le signal de leurs menées et de leurs intentions [4].

[1] Frédéric, prince de Hesse-Cassel.

[2] Marie, princesse de Hesse, fille du roi d'Angleterre Georges II.

[3] Les premières propositions de Frédéric-Guillaume à l'électeur palatin et copie du traité du 5 avril 1739.

[4] Rapport de Camas, 26 juillet : « Hier au soir, j'ai été voir M. Pecquet,

Parlez un peu de l'Angleterre. Voyez ce qu'ils disent. Voyez si la jalousie ne serait pas un ressort capable de les faire agir en notre faveur. Mettez en mouvement toutes les machines de la rhétorique. La France veut gagner le temps que le roi d'Angleterre soit reparti de Hanovre, pour nous amuser. Il faut les frustrer de cet avantage et les faire expliquer encore plus clair afin que nous sachions précisément à quoi nous en tenir. Parlez de la nullité de l'article auquel la France n'avait pas satisfait et serrez leur le bouton, car il est absolument nécessaire de terminer cette négociation avant la mort du vieux bonhomme [1].

Tâchez aussi de pénétrer ce que le ministère pense de notre augmentation, s'ils en prennent ombrage ou s'ils considèrent ce phénomène comme une chose qui ne saurait causer des scrupules au très scrupuleux cardinal.

En un mot, mon avis est qu'après les avoir pris de toutes les manières pour réussir et après avoir tout tenté, il faut se retirer sans bruit et sans les ombrager pour prendre parti ailleurs. Mais *j'avoue que si nous pouvons réussir à Versailles,* cela vaudra mieux qu'à Londres.

... Adieu, je suis à jamais votre fidèle ami.

FÉDÉRIC.

C. P. 46. — *Au major général comte de Truchsess, à Hanovre.*

Ruppin, 8 août 1740.

MONSIEUR DE TRUCHSESS,

Je viens de recevoir vos relations du 3 et du 4 de ce mois, aussi bien que votre *pro memoria* du 29 juillet et les deux réponses que Milord Harrigton et le ministère d'Hanovre ont trouvé à propos d'y faire. Mais je m'aperçois que nous ne sommes guère plus avancés qu'auparavant, ces déclarations ne contenant que des assurances générales et peu positives sur lesquelles on ne pourrait faire aucun fonds. Je vous ordonne donc de les presser plus vivement *à s'ouvrir avec cordialité à quelles conditions ils voudraient faire partie avec moi.*

Faites leur comprendre que, ma situation étant telle que je n'ai pas eu besoin de rechercher leur alliance, ils avaient voulu faire le pre-

premier commis pour les Affaires étrangères. C'est proprement l'oracle... Dès que je fus entré en matière, je trouvai un homme fort prévenu contre les droits de Votre Majesté touchant la succession de Juliers et de Bergue, etc., etc. »

[1] Charles-Philippe, Électeur palatin.

mier pas pour tenter à me *détacher de la France dont je n'ai pas lieu de me plaindre;* que pour venir à cette fin il serait absolument nécessaire de me montrer plus de confiance et de sincérité en me découvrant les intérêts réels qu'ils voudraient me procurer par cette alliance dans l'affaire de Juliers et de Bergue et comment on m'en garantirait la possession prochaine contre les malintentionnés; que sans ces sortes de démonstrations solides d'une bonne volonté, je ne saurai être porté à de nouveaux engagements; que mon départ pour le pays de Clèves étant fort proche, leur lenteur à me gagner en avait déterminé à préférer la route de Baireuth à celle de Hanovre, ayant cru que celle-ci leur paraissait un peu indifférente. Mais qu'à mon retour je pourrais changer de route si l'on voudrait me convaincre de la sincérité des sentiments de leur cœur. Vous y ajouterez qu'en cas que le roi d'Angleterre fasse son retour pendant mon séjour de Clèves, la ville de Wesel ne semble pas trop éloignée pour y avoir une entrevue. Au reste, vous pouvez aussi insinuer au Ministère que l'alliance faite avec Hesse-Cassel n'a de quoi causer aucun ombrage par rapport à mes intérêts, me fiant à l'amitié du roi leur maître. Cependant vous aurez l'œil sur toutes leurs démarches et sur ce qui s'y passe à mon égard. Je verrai par le succès de vos efforts ce que j'aurais à attendre et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Insistez surtout sur ces points et dites que j'aurais fait le voyage d'Hanovre si l'on avait répondu positivement; mais, puisque l'on biaisait, que je ne pouvais pas non plus passer par chez eux. Mais qu'en cas que le roi voulût se déclarer, je pourrais le voir à Wesel, lorsqu'il retournera en Angleterre, ou que je pourrais passer par chez lui, s'il reste en Allemagne jusqu'à mon retour. Plus de voyages d'Herford. Je vous prie, etc. [1].

C. P. 48. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Ruppin, 17 août 1743.

MONSIEUR DE CAMAS,

Espérant de recevoir dans peu de jours une réponse claire et précise sur le contenu de ma précédente, j'ai cru à propos de vous avertir

[1] Le 11 août (C. P. 47) Frédéric, répondant à un rapport de Truchsess du 6 août, lui témoignait son mécontentement et lui disait que : « S'ils (les Anglais) ne me proposaient rien, nous ne conclurions assurément rien ensemble, ce que je vous ai déjà déclaré en termes exprès. »

que, si mes affaires vont là-bas selon mes souhaits connus, je pourrai faire un petit tour en France pendant l'espace de quinze jours pour avoir la satisfaction de connaître personnellement le cardinal et pour profiter de ses entretiens. Cependant vous comprendrez aisément que c'est un secret qu'il ne faut révéler à personne, outre que vous sonderez avec adresse ce ministre là-dessus, comme d'un cas qui pourrait arriver, sans pourtant lui dire que je vous aie écrit.

Je compte d'être à Wesel le **24** de ce mois où j'espère d'avoir de vos nouvelles. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 50. — *Au major général comte de Truchsess, à Hanovre.*

Potsdam, 14 août 1740.

MONSIEUR DE TRUCHSESS,

Au lieu de recevoir de vous une réponse positive et claire de la part de la cour sur votre affaire, ce que je vous ai enjoint par mes dernières lettres des 8 et 11, je viens de voir par votre relation du 10 de ce mois que vous ne vous acquittez pas, comme je le désire, de cette commission. Vous ne faites que de remplir la lettre de nouvelles inutiles, sans me mander si vous avez poussé de nouveau le ministère sur les propositions que j'attends de leur côté s'ils me veulent attirer à une liaison étroite. Comme j'ai raison d'être peu content de cette conduite, je vous ordonne encore, une fois pour toutes, d'exécuter ma volonté si vous ne voulez pas risquer mes bonnes grâces. J'attends votre réponse le 14 à Wesel, étant, etc.

FÉDÉRIC.

Ce n'était assurément pas là le langage auquel on pouvait s'attendre de la part d'un jeune prince si jalousement tenu à l'écart des affaires. Les premiers actes du nouveau roi, uniquement guidé par sa rare intelligence, puissamment aidé par une absence totale de scrupules, suffisaient pour donner l'éveil aux hommes d'État et à leurs maîtres, pour leur prouver à tous qu'un terrible lutteur, avec lequel ses alliés et ses adversaires allaient avoir à compter, venait d'entrer dans l'arène. Jusqu'ici, Frédéric ne s'est apparemment occupé que des questions en litige et en suspens (Juliers, Bergue, Ostfrise, Mecklembourg et son diffé-

rend avec l'évêque de Liège) qu'il a trouvées dans l'héritage de son père. Loin de se laisser distraire pendant le cours de son voyage du grand but vers lequel il tend, de l'objet qu'il poursuit, du vaste projet qui hante son esprit, c'est vers Vienne qu'il tourne dès ce moment ses regards. C'est sur une question bien autrement importante pour lui, l'acquisition de la Silésie et l'ouverture imminente de la succession d'Autriche, qu'il concentre son attention. Raison de plus pour multiplier ses ordres et ses instructions à ceux de ses agents qu'il a envoyés à Hanovre et à Paris, pour communiquer ses idées à Podewils et pour avoir soin surtout de ménager, de cajoler Fleury.

C. P. 53. — *Au ministre d'État Podewils, à Berlin.*

Wesel, 31 août 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu votre lettre et le *post-scriptum* du 20 et votre relation du 22 et je suis satisfait de ce que vous m'avez mandé des ministres étrangers avec lesquels vous continuerez de vivre avec politesse. Vous traiterez surtout le comte Batthyany [1] avec beaucoup de civilité, parlant seulement en gros des affaires et le cajolant par des insinuations générales. Vous chercherez aussi à bien vivre avec Brackel [2] et vous lui insinuerez les raisons qui devraient porter la Russie à conclure sans délai notre alliance. Quant au comte de Törring [3], vous devez mettre toutes les honnêtetés en œuvre pour le gagner en lui faisant connaître que, s'il restait à Berlin, je ne manquerais pas d'envoyer un ministre à Munich. Cependant, vous pouvez raisonner en gros avec lui sur les affaires, mais sans entrer dans aucune négociation jusqu'à mon retour.

Pour ce qui regarde le marquis de Valory, vous continuerez de parler avec lui sur le même ton en lui disant que vous êtes persuadé de mon parfait attachement aux intérêts de la France et que je me

[1] Batthyany (Charles, comte), général autrichien et ministre d'Autriche à Berlin.

[2] Brackel (Casimir-Christophe, baron), conseiller intime actuel, ministre de Russie à Berlin.

[3] Törring-Jettenbach (Maximilien-Emmanuel, comte), ministre de Bavière à Berlin.

tiendrai sans doute aux engagements contractés avec elle, me flattant de sa part qu'elle voudra les affermir de plus en plus. Je suis, etc., etc.

Fédéric.

C. P. 56. — *Au major général, comte de Truchsess, à Hanovre.*

Wesel, 1er septembre 1740.

Mon cher comte de Truchsess,

J'ai reçu vos lettres du 19, 22 et 26 d'août aussi bien que toutes les précédentes. Je suis satisfait de vous et du compte que vous m'avez rendu de la favorable disposition où la cour paraît être à mon égard et des déclarations que le ministre vous a faites là-dessus, quoiqu'elles restent toujours dans des termes généraux. Ainsi vous devez employer tout votre savoir-faire pour convaincre le roi et les ministres de la sincérité de mon attachement et de l'amitié que j'ai pour Sa Majesté. Vous ne cesserez pas de leur insinuer qu'encore que la distraction de mon voyage et mes occupations continuelles ne me laissent pas le loisir de travailler si tôt à une négociation formelle d'un plan d'une alliance, je répondrai toujours en ami à ce que la liaison du sang et les véritables intérêts demanderaient de moi, faisant plus de fond sur l'amitié de ce prince que sur des traités solennels.

Je vous assure donc que vous travaillerez efficacement à gagner de plus en plus sa faveur et celle de ses ministres. Au reste, vous recevrez dans peu des instructions touchant le testament du feu roi d'Angleterre, qu'on cache jusqu'ici, quoiqu'il ait grande apparence que la Reine, ma mère, y doive y avoir part par rapport à un certain legs. Vous chercherez d'éclaircir cette affaire sous main et avec beaucoup de circonspection, sans en rien faire paraître aux ministres.

Fédéric.

Est-ce en raison de ce testament ou parce qu'il se croyait plus de chances d'arriver à ses fins avec la France, ou bien encore parce qu'il tenait à être fixé d'abord sur les intentions de la Saxe et de la Russie, toujours est-il que les instructions qu'il vient d'envoyer à Truchsess ne ressemblent guère à celles qu'il lui a fait tenir le 8 et surtout le 14 août, à celles qu'il lui adressera six semaines plus tard. La distraction du voyage lui laisse en

revanche le temps d'écrire à Dresde, à Saint-Pétersbourg, à Fleury et surtout à Camas.

C. P. 57. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Wesel, 3 septembre 1740.

Le caractère du père Guarini mérite mon attention. Si vous pouvez trouver des moyens sûrs et permis d'éclaircir ses vues et desseins sans risquer votre honneur, vous pouvez en faire une tentative. Mandez-moi surtout :

1° Les desseins que la cour a formés par rapport à la mort de l'empereur ;

2° Si elle a contracté pour cela des liaisons certaines avec la Russie et quel concert on aura fait là-dessus.

3° Ce que Guarini pense de moi et de mes desseins.

FÉDÉRIC.

C. P. 58. — *Au conseiller privé d'État de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Berlin, 3 septembre 1742.

Quoique que vous sachiez vous-même combien il est nécessaire de ménager soigneusement le projet de l'alliance que je viens de proposer à la Russie, je vous avertis cependant par celle-ci d'être surtout extrêmement sur vos gardes là-dessus par rapport à l'ambassadeur de France et au ministre de Suède, puisqu'il m'importe extrêmement qu'ils n'en découvrent rien. J'espère que la cour de Russie en agira de même à l'égard de ces deux ministres aussi bien qu'à tous les autres qui s'y trouvent.

FÉDÉRIC.

Avant d'écrire à Fleury l'importante dépêche qu'il complète encore par de nouvelles instructions expédiées le même jour à Camas, il a jugé à propos d'encourager en quelques mots le zèle et la vigilance de Podewils.

C. P. 61. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Wesel, 5 septembre 1740.

Votre lettre du 30 d'août m'a été rendue, et le récit des occupations inquiètes des ministres étrangers m'a diverti. Il ne faudra pas leur envier les belles et sublimes spéculations dont ils trouvent plaisir de s'amuser. Je vous tiens compte des sentiments de dévotion que vous avez pour moi.

FÉDÉRIC.

C. P. 64. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Wesel, 9 septembre 1740.

MONSIEUR MON COUSIN,

Il ne fallait pas moins à Camas pour être bien reçu qu'une lettre de votre part. Je sens un véritable plaisir en les recevant et je les lis avec la satisfaction qu'elles doivent causer naturellement, d'autant plus qu'elles me servent de gages de votre bonne santé à laquelle toute l'Europe doit s'intéresser.

J'ai lu le mémoire que vous m'avez adressé. Quoique les raisons ne m'aient pas paru toutes alléguées dans leur force qu'on pouvait employer en ma faveur, je me flatte cependant qu'un temps viendra où elles vous paraîtront dans toute leur évidence. Il ne se peut point que vous ne trouviez une grande différence entre l'alliance de l'Électeur palatin et la mienne. Les intérêts de la France et les miens sont les mêmes ; tout semble nous unir ; un peu plus de bonne volonté de la part du Roi de France resserrerait ces liens à jamais. Je suis persuadé que cela viendra, d'autant plus que vous ne sauriez trouver d'allié plus ferme ni plus résolu que je ne le suis. Gustave-Adolphe servait la France autrefois ; mais la Suède n'est plus de nos jours ce qu'elle était alors et, ce qu'il y a de pire, c'est qu'il ne s'y trouve plus de Gustave-Adolphe.

En un mot, mon cher Cardinal, je suis plein de confiance en l'amitié de votre Roi ; je prends à l'affirmative l'assurance que vous me donnez à la fin du mémoire sur les bonnes intentions du Roi et j'espère qu'elles augmenteront à vue d'œil en ma faveur.

Vous trouverez peut-être ma lettre longue et bavarde ; mais je vous

écris avec la même sincérité que vous m'avez écrit. Une ouverture de cœur exige l'autre. Je souhaiterais que vous puissiez voir dans le fond du mien, vous y liriez tous les sentiments d'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, monsieur mon cousin, votre très fidèle ami et cousin.

FÉDÉRIC.

C. P. 65. — *Nouvelle instruction pour le colonel de Camas.*

Wesel, 9 septembre 1740.

MONSIEUR DE CAMAS,

M'étant expliqué avec vous sur tout ce qui regarde votre négociation à la cour de France et sur les vues que j'ai par rapport à mes intérêts, je trouve nécessaire que vous y retourniez au plus tôt pour continuer votre fonction. Voici une lettre de réponse au Cardinal que vous lui présenterez de ma part en l'accompagnant des protestations du monde les plus fortes et les plus polies, de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui. Lisez sur son visage la mine qu'il fera et quelle pourra être l'impression de ma lettre. Vous mettrez tout en œuvre pour le cajoler et le gagner et vous lui déclarerez positivement en mon nom qu'encore que mes raisons alléguées et solides n'eussent pas pu le déterminer, dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'ajouter quelque chose aux conditions contenues dans la convention secrète, j'ai trop d'amitié pour le Roi Très Chrétien et pour lui, le Cardinal, pour me départir du susdit traité que j'observerai, me flattant que la France le fera de même et fera quelques réflexions de plus, lorsqu'il s'agira effectivement du fait.

Cependant le Cardinal m'ayant fait connaître par son mémoire que le roi de France me voudra promettre de porter le prince de Sulzbach, quand il succédera à l'Électeur palatin, de s'accommoder avec moi de tout le pays que je souhaite qu'il me soit cédé, vous devez travailler à me procurer par écrit une telle déclaration formelle, s'il se peut, ou quelque chose sur quoi l'on puisse se fonder, le cas venant à exister. Insistez, autant que vous le pourrez, pour que j'aie une pièce signée du roi, où il y ait les mêmes termes qu'à la fin de la convention. Il ne m'en faut pas davantage.

Quant à l'affaire de la succession de l'Ostfrise, j'ai été bien aise d'apprendre la favorable disposition où vous avez trouvé le Cardinal à cet égard, m'ayant marqué par vous la facilité d'obtenir la garantie de sa cour. Mais cet objet étant encore éloigné, et la princesse

d'Ostfrise[1] se déclarant enceinte, je ne trouve pas à propos que vous entriez dans cette matière, toute éblouissante qu'elle peut paraître, et vous ne manquerez pas de moyens plausibles de l'éviter sans affectation et sans désobliger le Cardinal.

Il s'entend de soi-même que vous devez cacher avec un soin extrême ce que vous savez de mes desseins et des vues que j'ai par rapport aux conjonctures qui se présenteront. Mais vous vous appliquerez plutôt à découvrir ceux de la France, à flatter le Cardinal par la perspective de l'utilité de nos liaisons[2] et à le mettre sincèrement dans mes intérêts. Je vous y laisserai jusqu'au départ du Roi d'Angleterre, et quand je vous aurai envoyé votre rappel, vous vous en retournerez par la route de Metz. Vous savez du reste mes sentiments sur ce que je souhaite de vous et je suis persuadé de votre fidélité et zèle, étant toujours .

(L. S.) FÉDÉRIC.

Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse n'est pas encore sur le point de se décider et de se lier les mains. Il lui faut des gages qu'il n'a pas encore obtenus et sans lesquels il ne fera rien qui puisse entraver sa liberté d'action.

C. P. 75. — *Au ministre d'État de Podewils à Berlin.*

Magdebourg, 22 septembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai appris, par votre mémoire secret du 10 de ce mois, ce que le marquis de Valory vous a insinué touchant la disposition de sa cour de conclure avec moi une étroite alliance et d'y faire accéder la Suède et le Danemark. Quoiqu'il ne faille pas le rebuter par un refus précipité, vous connaissez mes sentiments sur ce chapitre et que je crois de mes intérêts d'éviter avec soin une nouvelle alliance avec la France qui en retirerait seule tous les fruits en m'en

[1] Sophie-Nathelmine, femme de Charles-Édgard, le dernier prince de la Prusse orientale, mort en 1744.

[2] Il ne sera pas inutile de rapprocher de ces instructions la note que Frédéric adressait le lendemain à Podewils « ... Comme je suis persuadé de la justesse de votre raisonnement sur la manière de se comporter envers cette couronne (la France), en cultivant avec prudence les liaisons que j'ai avec elle sans se laisser trop engager, je continuerai de suivre ce plan. »

laissant les inconvénients. Ainsi, il me conviendra de me tenir au traité secret et d'attendre tranquillement le dénouement de la crise présente et ce qu'il plaira à la couronne de France de m'offrir pour me convaincre de sa prédilection promise. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 76. — *Au ministre d'État de Podewils à Berlin.*

Magdebourg, 22 septembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu la vôtre par laquelle vous m'informez de la disette d'argent qui règne à Vienne et de l'envoi de l'émissaire juif qui a commission d'en chercher chez nous. J'approuve la manière dont vous avez répondu à l'ouverture qu'il nous en a faite; *sans de bonnes hypothèques et des possessions réelles où je pourrais avoir des garnisons, il n'y aura rien à faire. Mais si l'Empereur me veut engager un district de Silésie, limitrophe de mes États, pour la sûreté du payement, nous en pourrions devenir d'accord,* ce que vous ferez connaître au susdit émissaire [1]. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

A partir de ce moment, tout en ne perdant pas de vue les intérêts qu'il a à cœur de défendre, les questions en litige dont il se propose de tirer largement parti, tout en affectant de vouloir se prêter à des concessions plus apparentes que réelles, c'est Vienne, ce sont les complications que ne peut manquer de faire éclater l'ouverture de la Succession d'Autriche qui sollicitent surtout son attention et ses soins.

C. P. 78. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 24 septembre 1740.

Votre relation du 24 de ce mois m'a été bien rendue.

Ce n'est plus un simple soupçon que la France a conclu un nouveau

[1] L'émissaire a dit, d'après le rapport du ministre, du 10 septembre, « qu'on engagerait en tout cas une partie de la Silésie limitrophe aux États de Votre Majesté ».

traité de subsides avec la cour de Bavière. La nouvelle en est confirmée de divers endroits et elle est accompagnée de tant de circonstances qu'on n'en saurait presque pas douter.

Il est naturel que cet événement, qui dérange furieusement le système de la cour de Vienne, lui donne beaucoup d'inquiétude. Elle devait néanmoins s'y attendre, et tant qu'elle se tient au système de la Pragmatique, elle aurait tort de se flatter de s'attacher la maison de Bavière ou même de l'empêcher de ne pas se donner à la France.

Reste à savoir quel parti la cour impériale prendra sur cette nouvelle et si, outre le mécontentement qu'elle lui inspirera contre la cour de Bavière, elle n'affaiblira point l'étroite liaison que les ministres de l'Empereur ont paru entretenir jusqu'ici avec la France.

Je suis fort curieux d'apprendre quelles en seront les suites, et vous ne manquerez point d'y prêter toute l'attention possible et de me rendre un compte exact de ce que vous en pourrez découvrir.

FÉDÉRIC.

C. P. 93. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Ruppin, 5 octobre 1740.

MONSIEUR DE CAMAS,

On m'avertit de Vienne et d'autres endroits l'intéressante nouvelle des mouvements présents des troupes françaises du côté du Luxembourg où elles doivent prendre des quartiers. Je vous ordonne donc de vous en éclaircir exactement et de me dire si cette nouvelle est véritable, comme aussi tout ce que vous apprendrez des mouvements de ces troupes et des vues de cette entreprise, si elle est fondée. J'attends votre réponse par le porteur de la présente qui pourrait aussi m'apporter ce que vous aurez à me mander au sujet de notre affaire principale. Je suis toujours, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 94. — *Au général-lieutenant von Dossow, à Wesel.*

Ruppin, 5 octobre 1740.

Je vous envoie par estafette une lettre pour le colonel de Camas[1]. Faites-la lui porter en secret par un officier discret, montant bien à

[1] La lettre ci-dessus n° 93 à Camas

cheval, que vous expédierez sous tout autre prétexte et de façon que l'on ne puisse rien savoir dans les différents relais de poste du but réel de son voyage.

Vous enverrez de plus un autre officier intelligent et sûr, sous un faux nom et sous un déguisement, à Luxembourg et du côté de la frontière française, en prenant toutes les précautions possibles avec l'ordre de se renseigner exactement sur les mouvements qu'exécutent les troupes françaises stationnées dans ces parages, de savoir si elles se préparent à quitter leurs cantonnements, où sont situés leurs magasins et s'il est vrai qu'elles doivent aller prendre des quartiers dans le Luxembourg ou dans les environs.

Quand ces deux officiers seront de retour, vous m'enverrez par estafette ordinaire à Berlin les lettres et les renseignements qu'ils auront rapportés. Je suis, etc.

FRIDÉRICH.

C. P. 100. — *Au major général comte de Truchsess, à Hanovre.*

Ruppin, 13 octobre 1740.

J'ai vu par votre relation du 8 de ce mois ce qui s'est passé à l'audience que le Roi d'Angleterre vous a accordée et ce que Milord [1] vous a dit dans les entretiens que vous avez eus avec lui.

Pour vous mettre en état d'y répondre, vous lui ferez connaître de bouche que j'ai été très charmé d'apprendre que Sa Majesté Britannique me voulait continuer son amitié; que celle que j'ai pour lui serait toujours parfaite et que j'embrasserai toutes les occasions où il s'agira de lui faire plaisir; mais que l'Angleterre n'ayant encore aucun allié, la Hollande, l'Empereur et le Danemark ne voulant pas encore se déclarer, il me paraît de peu d'utilité d'entrer seul dans les engagements; qu'il faut travailler à attirer auparavant ces puissances, pour faire après un solide concert; qu'alors je pourrai prendre mes mesures et me prêter à ce que mes intérêts demanderaient; que jusqu'ici je ne suis nullement embarrassé des miens. Aussi, si on souhaite de m'avoir pour allié et de se servir de moi pour les intérêts des autres, qu'il faudrait me montrer des avantages réels et proportionnés pour me porter à m'y prêter; que jusqu'ici je n'ai vu que des protestations générales d'amitié sans aucun plan ni arrangement; c'est ce qui m'a empêché d'entrer plus avant dans cette délicate affaire; que si le Roi

[1] Harrington.

m'envoyait un ministre de poids et de confiance, je trouverais plus d'une occasion de travailler à une union plus étroite, conservant toujours les mêmes sentiments pour ce prince.

FÉDÉRIC.

Vous ferez connaître tout ceci à Harrington et lui ferez sentir que comme ils n'ont aucun plan, ni aucun dessein, ce serait travailler sur le vide que de s'engager avec eux.

Vingt-quatre heures plus tard, écrivant au colonel de Camas qui vient de revenir à Versailles où il a été bien reçu, il lui recommande une fois de plus la prudence et la réserve : « Vous devez prendre garde de ne faire aucune avance, ni ouverture parce qu'il suffira de l'attendre d'eux et de les faire parler les premiers. »

Deux jours plus tard, il adresse à Mardefeld, à Saint-Pétersbourg, des instructions précises, mais malheureusement tellement détaillées que j'ai cru devoir n'en reproduire ici que les passages les plus caractéristiques, les remarques que lui a suggérées la lecture attentive « du contre-projet de l'alliance à conclure entre moi et la cour de Russie, tel que le comte d'Ostermann vous l'a remis. »

C. P. 104. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Berlin, 16 octobre 1740.

(Instructions au sujet des négociations avec la Russie et du traité d'alliance qu'on signa le 27 décembre 1740).

«.... Vous sentez bien vous-même que de simples déclarations, telles qu'on offre de donner séparément du traité d'alliance, n'ont pas, à beaucoup près, la même force que si l'on fait un article séparé, conclu, signé et ratifié dans les formes comme cela se doit.

Vous pouvez aussi promettre à l'Impératrice et à ses ministres que je garderai le secret le plus inviolable là-dessus, et que ce n'est point dans les chancelleries où l'on met ces sortes de traités et d'articles secrets, mais bien dans les archives du cabinet où l'on garde des pièces d'une bien plus grande importance que celle-là, sans qu'il en

transpire jamais rien et dont l'accès est fermé à tout autre qu'à mes ministres chargés du département des affaires étrangères, de la fidélité et la discrétion desquels je dois être assuré, ou je serais fort à plaindre...

... Au reste il serait superflu de vous faire souvenir que pour le cérémoniel il faudra observer une exacte égalité dans le traité à conclure entre moi et l'Impératrice, c'est-à-dire que, comme le nom de cette princesse est mis le premier dans un exemplaire du traité d'alliance et de ses articles séparés, il faut que dans l'autre le mien le soit partout aussi. Vous savez ce qui s'est pratiqué là-dessus autrefois et vous serez, à ce que je me persuade, trop attentif à ces sortes de distinctions pour vouloir permettre qu'on porte la moindre atteinte à ma dignité là dedans.

Vous voilà donc entièrement en état par le plein pouvoir que vous aurez reçu déjà et par tout ce que je vous ai mandé ci-dessus, de signer promptement et sans délai, avec les ministres que l'Impératrice nommera pour cet effet, le susdit traité avec les articles secrets et séparés, et dès que cela sera fait, vous me l'enverrez sans délai par une estafette, me flattant qu'on gardera à la cour où vous êtes, tout comme on le fera ici, un secret inviolable là-dessus....

C. P. 107. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 21 octobre 1740.

J'ai vu par votre premier post-scriptum du 12 de ce mois les sentiments où l'on est à la cour impériale au sujet des liaisons des électeurs de Bavière et de Cologne avec la France.

Il n'est pas à la vérité tout à fait certain que la cour de Bavière ait déjà conclu son traité avec la France, bien que plusieurs circonstances rendent la chose très vraisemblable. Cependant, comme on ne saurait douter que l'électeur de Cologne n'ait conclu le sien, il est à présumer que celui de Bavière ne tardera guère de suivre l'exemple de son frère. Jusqu'ici, il ne m'a pas été possible de découvrir le but et les conditions de ce traité, la cour de Bonn ayant pris des précautions extraordinaires pour en assurer le secret. Il ne me paraît pourtant pas vraisemblable que la succession de Juliers et de Bergue en soit l'objet unique, ni même le principal, la France étant assez puissante pour se mêler efficacement de cette affaire, si elle le juge à propos, sans être obligée d'acheter par des subsides l'assistance de l'électeur de Cologne, et la coutume du cardinal de Fleury n'étant

pas de prodiguer sans nécessité les deniers de son maître. Il est bien plus probable que la France ne fait cette dépense que dans la vue de se conserver un puissant parti dans l'Empire en s'attachant par des liens plus étroits ces deux électeurs aussi bien que le Palatin, et dont elle puisse se servir pour parvenir plus sûrement au but qu'elle se propose, à la future élection d'un roi des Romains.

Comme les vues de cette couronne à cet égard sont diamétralement opposées à celles de l'Empereur et que par conséquent personne n'est plus intéressé que ce prince à les traverser, je ne doute pas que la cour impériale ne fasse tout son possible pour être sûrement instruite du but et du succès de ces négociations et qu'elle ne prenne de bonne heure des mesures pour les faire échouer, ou du moins pour en empêcher l'effet et pour détourner le préjudice qu'elles pourraient apporter à sés desseins.

D'ailleurs, son jeu n'étant pas de cacher ce qu'elle pourra découvrir touchant le contenu des traités en question, je compte qu'il ne vous sera pas difficile d'obtenir des lumières sûres sur ce sujet, aussi bien que sur les résolutions que ladite cour jugera à propos de prendre là-dessus et vous ne manquerez pas de me rendre de temps en temps un compte exact de tout ce qui parviendra à votre connaissance sur l'un et l'autre de ces points.

Fédéric.

C. P. 108. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Ruppin, 21 octobre 1740.

Monsieur de Camas,

J'ai bien appris par votre relation du 9 de ce mois les raisons qui vous ont empêché de terminer l'affaire dont vous êtes chargé. S'il n'y a pas d'autre obstacle que l'assurance qu'on demande que je tiendrai religieusement la convention, je vous autorise d'en signer la promesse, pourvu que vous puissiez obtenir la signature de la déclaration du Roi Très Chrétien que le Cardinal m'a promise au sujet de la succession de Juliers et de Bergue[1]. Quant à l'affaire que j'ai avec le prince et évêque de Liège, elle est sur le point d'être terminée amiablement, ce dont vous pouvez assurer le ministère. Au reste, comme je ne veux pas vous séparer plus longtemps de votre régiment, je

[1] Cette déclaration allait être envoyée à Frédéric. Cf. *ibidem*, pièce 113, à Camas, Rheinsberg, 25 octobre 1740.

vous ferai tenir votre rappel. Ainsi vous n'aurez qu'à prendre votre congé de la manière usitée. Je suis, etc.

FRÉDÉRIC.

C. P. 109. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Berlin, 22 octobre 1740.

Podewils soumet au Roi un rapport de Pollmann[1], de Ratisbonne, 13 octobre, transmettant un décret de la commission impériale défavorable au roi dans l'affaire d'Herstal[3].

Il faut leur dire leur fait et faire sentir à Demeradt[2] qu'on peut juger de leurs bonnes intentions par ces bagatelles.

« Cette démarche peu aimable fait voir de quel bois on se chauffe à Vienne à l'égard de Votre Majesté et à quoi il faudra s'attendre de la part de cette cour dans des affaires de plus grande importance. »

Il faut aussi que Borcke leur dise *grossièrement* leurs vérités et qu'il tâche à les chagriner tant qu'on pourra. Ceci ne nous fait ni bien ni mal.

FR.

P. C. 112. — *Au Cardinal de Fleury, à Issy.*

Ruppin, 23 octobre 1740.

MONSIEUR MON COUSIN,

M. de Beauveau est arrivé; il m'a rendu votre lettre et m'a assuré que votre santé est des meilleures, ce qui m'a fait un plaisir infini.

Je ne doute point que vous ne preniez des mesures très justes[4] par rapport à la guerre des Anglais et des Espagnols et je crois que l'Europe peut s'en rapporter à votre prudence. Les affaires de Camas m'intéressent à la vérité davantage et je suis étonné de voir que jusqu'ici je n'ai rien pu avancer chez vous, d'autant plus que de mon côté je n'ai rien négligé pour vous montrer les bonnes intentions que

[1] Pollmann (Adam-Henri de), conseiller privé de justice prussien et ministre à Ratisbonne.

[2] Demeradt (François-Joseph de), résident impérial à Berlin.

[3] Cf. pour plus de détail sur ce décret de commission, *ibidem*, pièce 110 à Borcke et à de Graeve, Berlin, 22 octobre 1740.

[4] L'envoi de la flotte française dans les Indes occidentales.

j'avais et le désir personnel qui me portait à m'unir de la façon la plus étroite avec le roi de France. Le temps et les conjonctures vous feront peut-être changer d'avis; mais il serait bien fâcheux pour moi qu'en ce cas je ne dusse qu'aux combinaisons différentes de la politique ce que j'aurais voulu devoir à la bonne volonté du Roi votre maître[1]. Je me renferme cependant toujours dans les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre très parfait ami et cousin.

FÉDÉRIC.

II

LA MORT DE L'EMPEREUR, L'INVASION DE LA SILÉSIE ET LE TRAITÉ DE NEUTRALITÉ DE BRESLAU (26 OCTOBRE 1740-3 JANVIER 1741).

Malgré toute son habileté, malgré le mystère dont il entourait ses actes, la discrétion et le secret qu'il recommandait et imposait à ses envoyés et à ses représentants, on commençait à s'inquiéter des agissements et de l'activité du nouveau roi, à s'étonner à peu près autant de ses protestations de fidélité et de dévouement que de certains éclats, presque aussitôt étouffés du reste, à se demander où tendaient en réalité certaines manifestations mondaines, certains procédés, presque brutaux parfois, qu'il s'empressait de faire oublier par des déclarations rédigées avec une si rare habileté, avec une si grande apparence de franchise et de loyauté qu'elles réussirent plus d'une fois à endormir les soupçons, à donner le change sur les projets qu'il caressait, sur les mesures qu'il n'avait cessé de prendre dès le jour de son avènement en vue des grands événements qu'il prévoyait et en vue

[1] Quarante-huit heures plus tard, la mauvaise humeur de Frédéric a disparu à la réception d'une dépêche de Camas du 13 lui annonçant l'envoi prochain de la déclaration dont Frédéric parlait encore dans ses instructions du 21 : « Vous ne manquerez pas, mande-t-il à Camas (C. P. 113, Rheinsberg, 25 octobre 1740), de témoigner à M. le Cardinal combien je suis sensible à ce qu'il a fait à cette occasion pour mes intérêts en l'assurant de ma reconnaissance et de l'amitié inviolable que j'aurai toujours pour le Roi son maître... »

desquels il se préparait. De tous les souverains de l'Europe, Frédéric fut assurément celui que la nouvelle de la mort de l'Empereur Charles VI surprit le moins. Tout en se produisant plus tôt qu'il ne le prévoyait, cet événement qui, comme il le disait dans sa lettre à Voltaire[1], allait « être » le moment du changement total de l'ancien système de politique, loin de le surprendre, loin de le déconcerter, survenait au contraire fort à propos pour lui. Dès le premier jour de son règne, il avait voulu et il avait préparé la guerre parce qu'il lui fallait la Silésie. A la place de l'Empereur, il n'avait plus désormais devant lui que celle qu'il appelle lui-même *une insignifiante princesse sans expérience*. L'heure avait sonné; il allait maintenant pouvoir donner libre cours à son ambition et commencer à poursuivre la réalisation de ses projets.

L'empereur Charles VI est mort le 26 octobre et Frédéric a

1 « Römusberg, 26 d'octobre 1740.

« MON CHER VOLTAIRE,

« L'événement le moins prévu du monde m'empêche pour cette fois d'ouvrir mon âme à la vôtre comme d'ordinaire et de bavarder comme je le voudrais. L'Empereur est mort.

Ce prince né particulier
Fut roi, puis empereur. Eugène fit sa gloire;
Mais, par malheur pour son histoire,
Il est mort en banqueroutier.

« Cette mort dérange toutes mes idées pacifiques et je crois qu'il s'agira au mois de juin plutôt de poudre à canon, de soldats, de tranchées que d'actrices, de ballets et de théâtres, de sorte que je me vois obligé de suspendre le marché que nous avions fait.

« Mon affaire de Liège est toute terminée; mais celles d'à présent sont de bien plus grande conséquence pour l'Europe. C'est le moment du changement total de l'ancien système de politique : c'est le rocher détaché qui roule sur la figure des quatre métaux que vit Nabuchodonosor et qui les détruisit tous.

« Je vous suis mille fois obligé de l'impression du *Machiavel* achevée; je ne saurais y travailler à présent. Je suis surchargé d'affaires. Je vais faire passer ma fièvre, car j'ai besoin de ma machine et il en faut tirer tout le parti possible.

« Je vous envoie une ode en réponse à celle de Gresset. Adieu, cher ami. Ne m'oubliez pas et soyez persuadé de la tendre estime avec laquelle je suis

« Votre très fidèle ami,

« FÉDÉRIC. »

(Frédéric à Voltaire, 26 octobre 1740. Correspondance générale.)

si bien préparé ses batteries que, dèsle 29, Podewils et Schwerin pouvaient déjà lui soumettre le compte rendu de la conférence qu'il venaient d'avoir avec lui à Rheinsberg, le mémoire dans lequel ils avaient consigné les idées que le roi venait de leur exposer, tandis que de son côté, parant au plus pressé, se préoccupant avant tout du parti que paraissait prendre la France, il envoyait sans plus tarder ses ordres au colonel de Camas et à Le Chambrier, son ministre à Paris.

C. P. 119. — *Dressé et concerté avec Son Excellence le Feld-maréchal général comte de Schwerin, à Rheinsberg, le 29 octobre 1740, par ordre du Roi*[1].

Votre Majesté nous ayant fait la grâce de S'ouvrir confidemment à nous sur Ses idées par rapport aux conjonctures présentes et au grand événement de la mort de l'Empereur, *Son plan principal se réduit que, pour tirer bon parti de la situation heureuse où se trouvent Ses affaires, il faut en profiter pour faire l'acquisition de la Silésie,* comme l'objet le plus considérable qui s'est présenté depuis longtemps pour l'agrandissement le plus solide et le plus convenable à Sa gloire et à la grandeur de Sa maison, quand même on n'y pourrait parvenir qu'en sacrifiant la succession de Juliers et de Bergue, comme étant d'un bien moindre intérêt que la Silésie, qui concentrerait Ses forces par la contiguïté avec Ses autres États et les grandes ressources d'un pays riche, abondant, plein de commerce et peuplé, tel qu'est la Silésie.

Nous avons, suivant les ordres sacrés de Votre Majesté, songé à mâcher et à digérer cette affaire avec toute l'attention qu'elle mérite et à examiner le plan qu'on pourrait, selon nos faibles lumières, observer pour parvenir au but que Votre Majesté se propose.

Voici nos idées. Il y a, selon nous, deux routes principales pour réussir dans un projet également digne du grand prince qui l'a formé et avantageux à Sa maison et à Sa postérité la plus reculée.

La première route, et celle qui nous paraît la plus sûre et la moins sujette aux inconvénients et aux revers auxquels on est généralement exposé quand on veut faire de grandes acquisitions, c'est d'abord de tâcher de porter la cour de Vienne à se prêter de bonne grâce à un

[1] Malgré la longueur de ce mémoire il m'a semblé indispensable, en raison même de son importance, de le reproduire *in extenso*.

projet qui, dans le fond, est le seul capable de la sauver et de la garantir de sa ruine totale, à laquelle elle touche maintenant.

Il s'agit donc de lui faire entendre, soit que la susdite cour vienne elle-même faire des propositions, soit que pour gagner du temps on rompe la glace de notre côté, que Votre Majesté veut bien, pour la conservation de l'équilibre de l'Europe et de la maison d'Autriche, telle qu'elle est maintenant, préférer le parti de soutenir ses intérêts à toutes les offres avantageuses qu'on pourrait lui faire ailleurs et lui accorder Sa protection et Son assistance dans toute l'étendue où cette maison pourrait le souhaiter, tant pour contribuer de toutes Ses forces à l'élection du grand-duc de Toscane pour empereur que pour prendre la défense des États de la maison d'Autriche, situés soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas *contra quoscunque.*

Mais, comme il est juste qu'un service aussi important et aussi signalé que celui-ci soit récompensé d'une façon qui puisse dédommager Votre Majesté du risque qu'Elle court et du refus des offres avantageuses qu'on pourrait lui faire ailleurs, il est nécessaire et raisonnable que la cour de Vienne songe d'abord à remettre entre les mains de Votre Majesté un gage assuré de sa reconnaissance et un équivalent proportionné des peines, des dépenses et du hasard dont Elle veut bien se charger.

Cet équivalent ne saurait être trouvé que dans le voisinage et à portée pour s'en assurer d'abord la possession. En un mot, c'est la Silésie, dont Votre Majesté demande à juste titre d'être d'abord, et sans aucun délai ou renvoi, mise en possession totale ou entière, moyennant quoi on pourrait offrir à la cour de Vienne :

1° D'employer tout son crédit et toutes ses forces à élire le grand-duc de Toscane empereur des Romains;

2° De prendre sous sa protection spéciale tous les États que la Maison d'Autriche possède en Allemagne et dans les Pays-Bas et de les garantir *contra quoscunque.* Et pour faire voir son désintéressement total, Elle pourrait offrir :

3° De céder à la maison d'Autriche tous Ses droits sur la succession de Juliers et de Bergue, pour le moins aussi considérable qu'est la Silésie et dont cette maison ne serait que trop dédommagée de la cession de cette dernière province, quand même Votre Majesté ne ferait rien de plus pour elle, quoique dans les deux articles précédents. Elle offre à se prêter à des engagements bien plus considérables encore.

Voilà quelle pourrait être la proposition de Votre Majesté à faire à la cour de Vienne, soit en guise de réponse aux premières ouvertures

de cette cour-là, soit pour lui mettre le marché à la main dans un temps où on n'a point de moment à perdre.

Le meilleur véhicule, qu'il faudra pourtant réserver jusqu'à la dernière extrémité, pour faire agréer ce plan à la Cour de Vienne, naturellement difficile à céder un morceau d'aussi grande importance qu'est la Silésie, serait, selon nous, de lui lâcher une couple de millions pour subvenir à ses besoins les plus pressants.

S'il y a quelque chose au monde qui peut déterminer la Cour de Vienne à y donner les mains, c'est l'argent dont elle a un besoin extrême et sans lequel elle ne saurait fournir au courant des dépenses les plus pressées. Ce moyen seul franchirait plus tous les obstacles, comme un objet présent et qui frappe d'abord, que toutes les autres promesses, garanties et offres qu'on pourrait faire. Car il est certain que la Cour de Vienne se tournera d'abord du côté où elle peut attraper cette ressource indispensablement nécessaire; et quand elle devrait se jeter entre les bras de la France, elle le ferait, peut-être par bigoterie, pour se sauver dès le commencement d'un naufrage où elle ne saurait manquer de périr, à moins qu'on ne l'assiste promptement avec de l'argent En quoi, il est à remarquer que la garantie susmentionnée pourrait devenir plus coûteuse à Votre Majesté, en étant obligée d'agir seule qu'en mettant par là la Cour de Vienne en état de se relever et d'agir de concert par ses propres forces. Sans compter que ce titre donnerait une nouvelle force au droit de possession de la Silésie à Votre Majesté.

Il s'agit enfin de savoir si pour produire ce plan, on veut attendre et voir venir la Cour de Vienne d'elle-même, ou si, pour savoir où l'on est, le ministre de Votre Majesté à Vienne doit pressentir naturellement là-dessus le duc de Lorraine ou tout autre à qui le pouvoir suprême est remis dans la conjoncture présente et dont il faudrait en même temps demander, sans lui laisser le temps de biaiser, une réponse catégorique et mettre *pro conditione sine qua non* la prise de possession dès à présent de toute la Silésie, ajoutant qu'en refusant cette offre, Votre Majesté se trouverait obligée d'écarter et d'accepter les propositions qu'on pourrait lui faire d'un autre côté.

Si l'on accepte à Vienne, et même avant qu'on le fasse positivement, on pourra leur laisser entrevoir qu'en cas d'acceptation Votre Majesté se concerterait avec les Puissances Maritimes et la Russie, aussi bien qu'avec le collège électoral pour consolider le plan de relever la maison d'Autriche de sa chute, de faire tomber sur la tête du Grand-Duc la dignité impériale et de conserver le reste de tous les États de l'Allemagne à la famille impériale, et que ce serait le seul et unique

moyen de conserver en quelque façon la maison d'Autriche, de lui procurer la continuation de la dignité impériale et d'empêcher le démembrement de tous ses États dont elle est menacée, surtout en Allemagne.

Dès que le plan sera goûté, il faudra le faire agréer aux Puissances Maritimes et à la Russie, faire valoir à l'une et à l'autre le grand et important service que Votre Majesté rendra par là à la cause commune, au salut de l'Europe et à la conservation de son équilibre, celle d'une maison qu'on a opposée seule jusqu'ici contre la maison de Bourbon.

Et au cas que la Cour de Vienne ne voulût point écouter raison là-dessus, il faudrait encore travailler à faire goûter ce plan aux Puissances Maritimes et tâcher de forcer la première par les dernières à s'y rendre, sans commencer par aucune voie de fait.

Il faudra surtout faire sonner bien haut auprès des Puissances Maritimes le grand sacrifice que Votre Majesté fait de Ses droits de succession sur Juliers et sur Bergue en faveur de la maison d'Autriche, droits qui ont causé tant de jalousie et d'ombrage à la République de Hollande et qui dans la maison d'Autriche ne pourront que fortifier la possession de celle-ci dans les Pays-Bas et rendre par conséquent la barrière de l'État d'autant plus forte contre la France.

Et comme, selon toutes les apparences, la dernière fera une levée de boucliers pour déconcerter ces mesures et pour se venger surtout de Votre Majesté en appuyant en même temps les droits de la maison de Bavière et ses vues pour la dignité Impériale, il faudra faire comprendre à la cour de Vienne, à celle de Russie et aux Puissances maritimes la nécessité d'une étroite alliance offensive et défensive pour perfectionner et soutenir le système, se mettre à l'abri des lunettes de la France et conserver dans le dedans de l'Empire, contre tous les esprits brouillons, le repos intérieur et de prendre de concert surtout avec la Russie des mesures convenables, en cas que la Suède et le Danemark aussi bien que la Saxe et la Pologne suscitées par la France veuillent faire une diversion à Votre Majesté, en haine de ce plan le mieux digéré qu'il se puisse faire pour le repos de l'Europe.

Il faudra surtout songer, tant pour la dignité de Votre Majesté que pour la promptitude et la commodité des négociations, d'en fixer le centre dans Sa capitale. Alors Elle en sera plus le maître et y donnera le plus ou moins d'activité qu'Elle trouvera à propos, rien n'étant au reste plus glorieux pour Elle que de se rendre l'arbitre d'une si grande affaire qui règle la destinée de l'Europe en quelque façon.

Mais s'il n'y a pas moyen de réussir par cette route-là, soit par

obstination et éloignement invincible ou bigoterie de la part de la cour de Vienne, soit par des dispositions contraires des puissances maritimes, soit par d'autres difficultés, qu'on ne saurait prévoir d'abord, il en faudra choisir une toute opposée qui consisterait selon nos faibles idées :

1° A se concerter avec la cour de Dresde et celle de Bavière pour soutenir leurs prétentions et pour faire céder, en guise d'équivalent pour l'assistance de Votre Majesté, la possession de toute la Silésie dans un traité de partage à faire sous la garantie et l'assistance de la France;

2° A porter cette couronne à entrer dans ce concert de toutes ses forces pour garantir à Votre Majesté la possession de toute la Silésie par les diversions qu'elle peut faire par ses alliés dans l'Empire et dans le Nord, et par l'échec dans lequel elle peut tenir les puissances maritimes et la maison d'Autriche;

3° A remettre à ce prix-là, et aux conditions d'une assistance réelle de la part de la France, par un ultimatum, à la disposition de cette couronne les droits de succession de Votre Majesté sur les duchés de Juliers et de Bergue, bien entendu que cela soit en faveur de la maison palatine ou en celle de la Bavière, moyennant que la France garantisse à perpétuité, de la manière la plus solennelle, à Votre Majesté par tous les moyens les plus efficaces et les plus forts, la possession entière et tranquille de la Silésie *contra quoscunque;*

4° On ne pourrait en ce cas-là guère se dispenser de se prêter aux vues de la France pour élever l'électeur de Bavière à la dignité impériale, qui en lui-même ne saurait donner de l'ombrage à Votre Majesté, et pour la facilité duquel il faudrait tâcher de gagner la pluralité des suffrages dans le corps électoral, dont la voix que l'électeur de ce nom peut se donner de lui-même, celle de l'électeur de Cologne, son frère, de Votre Majesté, du Palatin et d'un des électeurs ecclésiastiques, qu'il faudra intimider ou gagner à force d'argent, feraient l'affaire quant au nombre;

5° Et pour n'avoir rien à craindre de la Russie, il faudra se lier étroitement avec la Suède et y faire entrer le Danemark et faire même, par le canal de la France, agir la Porte Ottomane, s'il fallait, pour tenir la Russie en échec et l'empêcher de faire une diversion à Votre Majesté.

Ce sont là les deux seuls plans sur lesquels Votre Majesté nous a fait l'honneur de nous entretenir hier.

Nous parlâmes encore d'un troisième, qui roula sur ce qu'en cas que la Saxe dût faire une levée de boucliers pour entrer soit en Bohême,

soit en Silésie à main armée pour s'en emparer en partie ou en tout, Votre Majesté serait alors autorisée d'en faire autant par rapport à la Silésie pour ne point souffrir qu'on la barre ainsi dans Ses États de tout côté et qu'on transporte le théâtre des opérations de la guerre sur Ses frontières.

Mais nous avouons franchement que, si la première route nous paraît la plus naturelle, la plus solide et la moins dangereuse pour les suites, la seconde ne laisse pas d'être d'autant plus raboteuse, sujette à de grands inconvénients et retours de fortune, surtout la France se trouvant fort éloignée de porter tous les secours qu'il fallait en cas de révolutions imprévues : la troisième pourra toujours être justifiée en quelque façon, et si l'on se trouve une fois en possession d'un pays, on traite bien mieux par rapport à sa cession que si on la doit obtenir par la voie d'une négociation ordinaire.

C'est maintenant à Votre Majesté à se déterminer et nous donner Ses ordres finalement sur tout ce qu'Elle trouvera à propos d'approuver ou de corriger dans ce plan et de ces idées pour qu'on puisse dans la suite du temps y travailler conséquemment[1].

C. P. 120. — *Au colonel de Camas et au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Berlin, 29 octobre 1740.

Comme on aura été déjà informé avant celle-ci de la mort de l'empereur, cette grande nouvelle et événement, arrivé précisément dans une crise où les affaires de l'Europe se trouvent dans une terrible fermentation, fixera surtout l'attention de la Cour de France et découvrira sans doute bientôt les desseins et projets que cette cour paraît s'être ménagés de longue main déjà et pour lesquels elle a pris, il y a longtemps, des engagements secrets avec les trois électeurs de la maison de Bavière et de la palatine.

On a assez remarqué par plusieurs démarches, et même par les discours des ministres de France à ma cour, que cette cour n'épargnera rien pour frustrer le duc de Lorraine de son attente de parvenir à la dignité impériale. La perte que ce prince a faite, contre son gré et d'une manière forcée, de son ancien patrimoine, lui tient trop à cœur pour qu'il ne doive songer un jour à s'en venger et à y rentrer s'il est

[1] Cf. pour la décision de Frédéric, *ibidem*, pièce 125, à Podewils. Rheinsberg, 1er novembre 1740.

possible. Cette idée seule suffit pour lui donner à jamais l'exclusion du trône impérial auprès de la France, qui en tout cas fera, selon toutes les apparences, une levée de boucliers pour empêcher cette élévation. Mais pour le même motif cette couronne s'employera vivement pour l'électeur de Bavière en cette occasion, comme étant le candidat à qui elle destine depuis longtemps son suffrage pour la dignité impériale et dont elle se promet beaucoup plus de reconnaissance et de bons services que de la maison de Lorraine.

Il est aussi fort probable qu'en cas que la France ne veuille pas risquer le paquet pour faire la guerre en faveur de l'électeur de Bavière, elle changera de batterie et travaillera à la dissolution du système d'à-présent de l'Empire pour renverser la Sanction Pragmatique et anéantir le reste des forces de la maison d'Autriche, qu'elle a de tout temps regardée comme le seul obstacle à ses vues.

Il y a encore une autre idée que bien des gens attribuent à la France, quoique, si j'ose le dire, elle me paraisse sinon chimérique, du moins fort téméraire, c'est de faire revivre l'ancien projet de François Ier et se porter hautement pour un des aspirants et candidats à la couronne impériale. On prétend que, pour y parvenir, elle compte en quelque façon sur les suffrages des trois électeurs ecclésiastiques, dont celui de Cologne lui est déjà attaché et dont les deux autres seraient ou intimidés ou gagnés à force d'argent. Les électeurs de Bavière et le Palatin, au cas que l'élection du premier trouvât trop d'obstacle, s'y livreraient par les convenances qu'on pourrait leur faire, et, par là, cette couronne trouverait la supériorité dans le collège électoral pour elle et suppléerait au reste par ses forces et par son argent.

Ce serait de tous les projets le plus dangereux pour la liberté de l'Allemagne et de toute l'Europe et j'ai de la peine à m'imaginer qu'un ministre aussi sage et aussi éclairé que le cardinal de Fleury 'y puisse livrer, quelque flatteuse que cette idée puisse paraître à son ambition et à celle du roi son maître.

Enfin, quoi qu'il en puisse être de ces plans différents, il est constant que la France en choisira un et qu'elle ne négligera rien pour le mettre à exécution, à moins que la guerre, dans laquelle elle est à la veille d'entrer avec l'Angleterre, ne fasse une grande diversion à ses projets de ce côté-là.

En attendant, vous comprenez bien de quelle importance il est pour mon service, dans la crise présente des affaires, que je sois informé, au plus tôt et au plus juste que cela se pourra, des véritables idées de cette cour sur cet événement et des arrangements et mesures qu'elle pourrait prendre conséquemment et vous ne devez rien né-

gliger pour les approfondir, sans faire semblant que j'en appréhende aucune, et j'attends votre rapport exact et détaillé là-dessus avec la dernière impatience.

FÉDÉRIC.

Frédéric ne s'en tient pas là. Il a hâte de savoir exactement ce qu'on prépare, ce qu'on trame à Vienne et à Dresde ; et, moins de quarante-huit heures après avoir dépêché ses ordres à Camas et à Le Chambrier, pour nous servir des expressions mêmes du rapport de Schwerin et de Podewils, « on rompt la glace du côté de l'Autriche ». Sans plus tarder il prescrit à Borcke de faire savoir au grand-duc qu'il est tout prêt à le soutenir, si l'on veut toutefois reconnaître convenablement le service qu'il rendra à la cour de Vienne. Mais au même moment il a grand soin de presser Ammon de le fixer sur le parti auquel s'arrêtera la cour de Saxe. Enfin la question qu'il pose le lendemain à Podewils prouve manifestement qu'à ce moment Frédéric hésitait encore sur le choix des moyens qui pourraient le mieux servir son ambition et lui valoir les agrandissements qu'il voulait s'assurer à tout prix.

C. P. 123. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 31 octobre 1740.

Je suis touché au vif d'apprendre, par vos dépêches du 17 et du 19 de ce mois, comme aussi par le rapport que le courrier, que vous m'avez envoyé, m'a fait de bouche, les circonstances de la maladie et de la mort de l'empereur, dont je regrette sincèrement la perte, ayant toujours rendu justice à son digne caractère et à ses sentiments de droiture et de probité.

Vous pouvez aussi témoigner au duc de Lorraine combien je partage sa juste douleur et combien j'entre dans la triste situation où toute la famille impériale se doit trouver par la perte de son auguste chef et de tout son soutien. Le duc de Lorraine ne se trompe pas, quand il met son espérance sur mon amitié et mon assistance qui ne lui manquera pas, dès qu'on me mettra en état de ce côté-là de faire quelque chose pour lui ; mais vous jugez bien vous-même que cela ne

saurait être que d'une manière que j'y trouve mon compte et qui puisse contre-balancer le risque que je courrais en prenant son parti dans la crise présente où nous ne sommes pas menacés de moins que d'une guerre générale, et où l'on sait à Vienne toutes les dispositions de ses voisins. C'est pour cela qu'il sera temps qu'on parle et qu'on s'explique clairement avant qu'on s'engage ailleurs, les conjonctures présentes étant d'une nature où il faudra saisir l'occasion aux cheveux et ne point biaiser longtemps sur le parti qu'il y aura à prendre. Et on peut compter que, si l'on ne renonce pas à la lenteur ordinaire avec laquelle on a traité jusqu'ici les affaires à Vienne et qu'on n'agisse pas avec plus d'activité et de vigueur que par le passé, on courra grand risque de venir trop tard et de rester sans ressource.

On ne se trompe pas à Vienne si l'on appréhende les mauvais desseins de la Saxe et de la Bavière. Il y a même beaucoup d'apparence que leurs flûtes sont déjà toutes ajustées et que les tristes suites de l'événement qui vient de frapper les débris de la maison d'Autriche ne se borneront pas à cela, mais qu'on pourrait bien être entamé en peu de temps en Italie et en Hongrie à la fois, si on ne tâche pas à temps à se procurer des amis et des ressources capables de prévenir la ruine totale de la famille impériale.

Mais je voudrais bien savoir quelles sont ces ressources sur lesquelles on compte le plus dans la détresse présente, et quels sont les amis auxquels on veut avoir recours, et ce que l'on voudra faire pour eux. Les 24000 hommes que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, on veut faire venir de la Hongrie, ne suffiront pas certainement, à beaucoup près, pour faire face à tout, et on sait ce que c'est que les troupes impériales, à l'heure qu'il est, à qui tout manque, et qui sont ordinairement un tiers, sinon la moitié, moindres que le nombre dont on les prône. Mais je suis curieux surtout d'apprendre les arrangements domestiques qu'on a faits depuis la mort de l'empereur pour l'union de la famille impériale, pour le soutien de la Pragmatique et pour les droits de la grande-duchesse de Toscane, comme aussi pour la succession future, quel rôle on prétend faire jouer au Grand-Duc et les mesures qu'on voudra prendre en cas que l'archiduchesse, son épouse, qu'on dit être grosse, vienne à mourir en couches sans laisser un enfant mâle et comment on dépouillerait alors le Grand-Duc de toutes les dignités qu'on pourrait lui avoir destinées ou dont il est peut-être déjà revêtu à l'heure qu'il est, et comment on prétend conserver à la seconde archiduchesse Caroline (Marianne) et à sa postérité mâle la succession des États de l'Empereur, quand le duc de Lorraine se trouverait une fois le maître. Voilà pourtant des cas qui peuvent arriver

avant qu'on y pense et dont dépendent en quelque façon le repos de l'Europe et le salut du reste de la maison d'Autriche.

Vous ne manquerez pas de me faire sur tout cela un rapport exact et bien détaillé, comme aussi de quelle manière on prétend gagner, en cas qu'on voulût travailler à élever le Grand-Duc empereur, les électeurs de Cologne, de Bavière, de Saxe et le Palatin, qui tous se cabreront contre une telle élection, et qui ne se rendront certainement qu'à bonnes enseignes et à moins qu'ils n'y soient obligés par des forces supérieures.

Vous me manderez aussi les démarches qu'on voudra faire pour gagner la France, cet article demandant surtout que vous y ayez un œil fort attentif, puisqu'il y a bien de l'apparence qu'on pourra se porter à Vienne à des extrémités fort dangereuses pour la liberté de l'Europe, afin de se sauver pour un temps et de mettre cette couronne dans ses intérêts aux dépens de tout ce qui pourrait survenir de funeste dans la suite. Il y a tout à craindre que ce système, quoiqu'il ait perdu jusqu'ici la maison d'Autriche, ne prévale préférablement à d'autres, si ceux qui ont eu jusqu'ici le maniement des affaires restent en place, et en qui, je vous l'avoue franchement, je ne pourrais jamais prendre une certaine confiance, si tant il y a qu'on veuille se lier avec moi sur un certain pied.

C'est pourquoi j'attends avec la dernière impatience d'apprendre quels sont les ministres à qui l'on donne sa confiance maintenant, et les généraux qu'on pourra destiner pour diriger le militaire et prendre le commandement des troupes ; s'il y a apparence qu'on rappelle les disgrâciés, surtout le comte de Neipperg.

Au reste, je suis fort content de la promptitude avec laquelle vous m'avez informé de cet événement important et je me flatte que vous continuerez à m'informer avec la même exactitude dans la suite de tout ce qui peut regarder mes intérêts dans la crise présente ou intéresser tant soit peu ma curiosité.

FÉDÉRIC.

C. P. 124. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Berlin, 31 octobre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois sur la mort de l'empereur et les grands mouvements qu'on se donne à Dresde pour profiter des conjonctures présentes quoiqu'on n'y ait point été préparé.

Le roi de Pologne sera sans doute de retour à Dresde avant l'arri-

vée de celle-ci et vous avez fort bien fait d'être resté à votre poste et de n'en point bouger jusqu'à nouvel ordre, la situation présente des affaires demandant plus que jamais que vous m'informiez avec toute l'exactitude et tout le détail possible, comme vous l'avez fait jusqu'ici à ma grande satisfaction, des mesures qu'on pourrait prendre à la cour où vous êtes après un événement de cette nature.

On saura peut-être déjà à Dresde que la cour de Vienne fait défiler en grande diligence 24000 hommes vers la Moravie, pour tenir la Saxe et la Bavière en bride, à ce que l'on prétend, et pour les empêcher l'une et l'autre d'entreprendre quelque chose contre la Bohême et l'Autriche. Ainsi je suis curieux de voir et d'apprendre quel parti la cour de Saxe choisira maintenant, et si elle voudra aller à la sape ou bien ouvertement pour se procurer les avantages auxquels elle a visé il y a longtemps et dont elle ne croquera que d'une dent, sans le secours ou un concert préalable avec ses voisins.

Il y a de l'apparence qu'elle s'entend avec la Bavière sous main, leurs prétentions et leurs vues étant d'une même nature, et j'espère que vous serez en état de me mander, avec autant de certitude que cela se peut, les arrangements qu'on a commencé de faire, soit en faisant défiler des troupes vers la Bohême et la Silésie, soit pour dresser des magasins ou d'autres dispositions qui pourraient dénoter une levée de boucliers, et comment on prétend la soutenir en cas qu'on s'y porte.

Vous vous informerez aussi soigneusement sous main des intentions de la cour où vous êtes à l'égard de l'élection future d'un empereur, si elle couche elle-même en vue cette dignité ou pour quel candidat elle penche le plus.

Vous ne manquerez pas de m'informer tous les ordinaires de tout cela en vous servant pour les choses secrètes de votre chiffre ; mais en cas que la cour de Dresde dût faire entrer ses troupes soit en Bohême, soit en Silésie et que vous en soyez informé à n'en pouvoir pas douter, vous me le manderez incessamment par une estafette ou un courrier sur la fidélité duquel vous pouvez vous reposer certainement.

FÉDÉRIC.

C. P. 125. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 1er novembre 1740.

Après lui avoir annoncé l'envoi de l'ordre relatif au deuil pour

la mort de l'empereur et d'un autre ayant trait à l'augmentation de ses appointements, il ajoute :

Je vous donne un problème à résoudre. Quand on est dans l'avantage, faut-il s'en prévaloir ou non? Je suis prêt avec mes troupes et tout. Si je ne m'en prévaux pas, je tiens entre mes mains un bien dont je méconnais l'usage. Si je m'en prévaux, on dira que j'ai l'habileté de me servir de la supériorité que j'ai sur mes voisins.

FÉDÉRIC.

Il semble bien que le roi ait, dès les jours qui suivirent l'envoi de ce billet, trouvé la solution de ce problème. En tout cas il est bien près d'être fixé sur les intentions et les prétentions de la cour de Vienne ; il commence à voir clair, à savoir où il va aller. On en jugera par le langage qu'il prescrit de tenir à Saint-Pétersbourg, par les instructions qu'il expédie à Borcke et qui ne ressemblent guère à celles qu'il lui a envoyées moins d'une semaine auparavant.

C. P. 127. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

On est tout orgueilleux à Vienne ; on se flatte de maintenir soi-même des états héréditaires ; on croit déjà le Duc devenu empereur. Vanité, folie, ridicule illusion ; nous y ferons un petit changement ; mais cet échantillon pourra vous faire voir que je n'ai pas eu tort de juger que nous nous blâmerions (*sic*) si nous voulions négocier à Vienne.

P. C. 129. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

MON CHER PODEWILS,

Vous devez demander à Brackel s'il a eu ordre de sa cour de vous parler sur le ton qu'il l'a fait[1] et lui dire que, comme il n'en avait

[1] Brackel avait dit à Podewils que l'Impératrice de Russie espérait bien qu'en aucun cas la Prusse n'aurait recours à la force.

point eu ni ne pouvait en avoir, il ferait bien de ne pas se mêler de ce qui ne le regarde point. Je n'ai point de lettres de Russie. Je soupçonne les avis de Brackel touchant l'Impératrice d'être forgés à Berlin et sa déclaration d'être l'ouvrage de Demeradt et de Manteuffel[1]. Approfondissez l'affaire.

FRÉDÉRIC.

C. P. 132. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 4 novembre 1740.

Podewils rend compte dans un rapport en date de Berlin, 4 novembre, que : Pollmann peut à Ratisbonne agir sur le représentant de la Bavière « pour que l'Électeur fasse quelque levée de boucliers ».

Bon, envoyez-lui l'ordre en conséquence de vos idées.

Guarini est allé à Vienne. Ils veulent négocier le mariage de la seconde archiduchesse avec le Prince électoral.

J'ai envie de donner ordre à Borcke de semer la zizanie entre le Lorrain et les Saxons.

Le lendemain c'était chose faite.

C. P. 135. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Rheinsberg, 5 novembre 1740.

MONSIEUR DE BORCKE,

Comme je viens de pénétrer les vues cachées de la cour de Saxe, qui ne tendent qu'à endormir la cour de Vienne par le dehors de sentiments d'affection et d'un désir sincère d'affermir les nœuds de l'union, mais en travaillant en même temps à exécuter leur plan favori de s'emparer du royaume de Bohême, vous devez adroitement insinuer ces idées au duc de Lorraine et au ministère en leur faisant comprendre que je suis trop bien informé de ces dangereuses intentions des Saxons[2] et trop bon ami du duc et de la maison d'Autriche pour ne

[1] Manteuffel (Ernest-Christophe, comte de), diplomate saxon, jusque-là très en faveur auprès de Frédéric, mais qui lui devint suspect et auquel le 9 novembre il fit donner l'ordre de quitter Berlin dans la huitaine. Cf. *ibidem*, 134 et 144.

[2] Le 2 novembre Podewils avait rendu compte au roi de l'ouverture que lui avait faite le résident saxon von Siepmann : « que le roi son maître reste-

pas les en avertir confidentiellement ; que je sais avec certitude que c'est dans ces vues que Guarini est allé à Vienne, sous le prétexte de négocier le mariage de la seconde archiduchesse[1] avec le Prince électoral, mais en effet pour travailler à la réussite des desseins susmentionnés, pour fortifier le parti saxon dans les pays héréditaires et pour mener les choses à leur but principal.

Vous devrez donc travailler avec beaucoup de soin et de circonspection à faire goûter au Duc et au public ces nouvelles, qui ne me paraissent que trop fondées, et vous n'omettrez rien de ce qui sera nécessaire pour mettre la méfiance entre les deux cours et pour traverser la négociation de Guarini.

Mandez-moi par une voie sûre les effets de ces ouvertures et tout ce qui méritera mon attention.

FÉDÉRIC.

Le roi ne s'en est pas tenu là : la deuxième dépêche qu'il adressa le même jour à Borcke est encore bien autrement intéressante, instructive et caractéristique.

C. P. 136. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Berlin.*

Berlin, 5 novembre 1740.

J'ai vu par la vôtre du 26 du mois passé comme quoi on est assez présomptueux à la cour où vous êtes, de croire pouvoir se maintenir en possession de tous les États héréditaires contre quiconque voudra les envahir.

L'événement fera voir si on ne se laisse pas séduire par une vaine illusion dans cette espérance flatteuse. L'empereur étant mort, l'empire et la maison d'Autriche sans chef, ses finances épuisées, son armée ruinée, ses provinces maltraitées par la guerre, la peste et la famine, aussi bien que les terribles charges qu'elles ont portées jusqu'ici, les prétentions de la Bavière assez connues, celles de la Saxe couvant sous la cendre d'un feu prêt à éclore, les desseins secrets de la France, de l'Espagne et de la Savoie sur le point de se manifester : comment est-il possible qu'on puisse vivre dans une espèce de sécurité dangereuse à Vienne, sans faire attention à tous ces maux qui

rait tranquille, tant que la cour de Bavière n'entreprendrait rien, mais dès que celle-ci remuerait pour faire valoir ses droits, le roi de Pologne ne saurait s'empêcher d'en faire autant. »

[1] Archiduchesse Marianne.

vont fondre sur cette maison infortunée, peut-être avant qu'elle s'y attende ; et tant de bonnes têtes que celles qui restent encore dans le conseil de cette cour et qui n'ont point eu de part à la corruption du temps passé, peuvent-elles se faire des illusions assez fortes aux dépens du salut des tristes débris de cette vaste puissance, pour vouloir croire que tout ira si fort à plein pied par rapport à la conservation de la totalité de cette succession ? A-t-on oublié le dessein formé depuis longtemps par plusieurs cours électorales, épaulées par les plus grandes puissances, de frustrer pour jamais la maison d'Autriche de la dignité impériale ?

Qu'est-ce qu'on opposera aux vues de la Bavière, de la Saxe, de la cour palatine et de quelques autres qui pourront se ranger de leur côté ? Où sont les ressources sur lesquelles on compte tant ? Est-ce la France ? Il me semble qu'on ne la connaît que trop pour en attendre quelque chose d'avantageux. Est-ce l'Angleterre qui a assez d'affaires sur les bras avec sa guerre contre l'Espagne ? Serait-ce la Hollande qui à peine veut remplir ses engagements avec l'Angleterre dans les conjonctures présentes ? Ou croit-on que la Russie fera de gros efforts, elle qui est en garde et en défense continuelle contre la Suède et la Porte ottomane ? Et qui sont les princes de l'empire qui se voudraient exposer ou perdre, pour l'amour d'une maison trop faible pour les soutenir et trop peu reconnaissante pour récompenser leurs peines et leurs dépenses ?

Le pire de toute l'affaire est qu'on reste toujours dans la fausse supposition à Vienne qu'il faut de toute nécessité qu'on s'intéresse gratis à leur conservation ou qu'on croie en être quitte pour des compliments ou des perspectives de faveur qui ne leur coûtent rien. On se blousera terriblement par rapport à l'un et à l'autre, et si on ne tâche pas de faire incessamment des convenances bien solides et réelles à ceux qui sont le plus en état de les retirer des bords du précipice où ils se trouvent, on courra risque à Vienne d'être planté là et que ceux qui étaient bien intentionnés prendront parti ailleurs où ils trouvent leur convenance.

J'ai cru qu'il était nécessaire de toucher toutes ces réflexions-là parce que je vois bien que l'ardeur, avec laquelle vous avez cru qu'on me rechercherait, paraît s'être ralentie beaucoup et que je commence à croire qu'il faudra songer à d'autres moyens pour tirer parti des conjonctures présentes sans se morfondre à voir venir des gens qui paraissent encore fort irrésolus s'ils doivent faire les premières avances ou non.

Fédéric.

Frédéric était si peu résigné « à se morfondre » et si fermement décidé à recourir d'ores et déjà, et non pas seulement « à songer à d'autres moyens », qu'il n'avait cessé de s'occuper de la Silésie, de prendre dans le plus grand secret une série de mesures préparatoires et que le lendemain du jour où il écrivait à Borcke, il avait déjà fixé sur le papier ses idées sur la conduite qu'il lui convenait de tenir, c'est-à-dire sur la nécessité de prendre immédiatement possession de la Silésie. Son hésitation, si toutefois il a réellement eu un semblant de scrupules, aurait en tous cas été de bien courte durée. La réponse que sur l'heure même il fit aux remarques ou, pour me servir des termes mêmes employés par Frédéric, aux oppositions pourtant modérées de Podewils, montra au ministre qu'il n'avait plus qu'à s'incliner devant les volontés de son roi, devant une résolution que rien ne pouvait plus modifier. A partir de ce moment, Frédéric va poursuivre la réalisation de son plan avec une ténacité, une dextérité et surtout une perfidie qui n'ont d'égales que l'habileté avec laquelle il parvient à entourer ses démarches du secret, du mystère qui doivent en faciliter l'exécution, en assurer la réussite. Dès ce moment il recourt déjà aux procédés que, trente ans plus tard, il recommandait encore à son frère le prince Henri. « Il ne faut jamais oublier qu'*en politique la méfiance est mère de la sûreté.* Je me borne à préparer le nécessaire, à bien aiguiser le couteau de façon que mes neveux n'aient pas à se plaindre de ma négligence[1]. »

C. P. 137. — *Au chancelier von Ludewig[2], à Halle.*

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

Je vois par votre lettre du 1er de ce mois que vous avez rassemblé des renseignements utiles et intéressants sur les prétentions

[1] Duncker, *Lettres inédites du roi de Prusse*, p. 189-191. Frédéric II au prince Henri, 3 décembre 1769 et 1er février 1770, dans A. Sorel, *la Question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 78.

[2] Chancelier de l'Université de Halle.

de ma maison sur les quatre principautés de Silésie [1]. Faites-en un résumé clair et précis que vous m'enverrez. Gardez le plus grand secret sur ce travail et veillez à ce que rien n'en transpire.

FRIDÉRICH.

C. P. 138. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Je veux que vous me fassiez avoir un abrégé clair de la dernière disposition de quelle manière on veut prendre la possession de notre portion du duché de Bergue, combien de troupes y seront employées et si elles doivent rester dans les postes occupés ou s'en retirer après avoir soutenu les cérémonies de l'acte de possession.

Il m'importe aussi de savoir si la Silésie est un fief masculin ou si les deux sexes y peuvent succéder suivant le droit public, ce dont j'attends de voir votre sentiment. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 139. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

MON CHER PODEWILS,

Je vous envoie un écrit auquel je vous prie de me faire des oppositions avec toute la liberté possible. Vous aurez vu par la relation de Borcke que la Bavière veut en découdre pour moi [2]. Je crois être fortifié par là dans mes projets; enfin je ne crois presque plus rien voir qui puisse m'arrêter. Donnez-moi, je vous prie, prompte réponse.

FÉDÉRIC.

[1] « Il y a quarante ans, écrit Ludewig, que feu le ministre des Affaires étrangères von Ilgen me chargea de réunir des renseignements sur les droits de la Prusse sur la Silésie. Ilgen était convaincu qu'il y aurait lieu d'en faire usage au jour plus ou moins éloigné où la lignée masculine de la maison d'Autriche viendrait à s'éteindre. »

[2] Le 27 octobre, le comte Perusa, ministre de Bavière à Vienne, avait remis une note dans laquelle la Bavière faisait valoir ses droits sur la succession.

C. P. 140.

6 novembre 1740.

IDÉES SUR LES PROJETS POLITIQUES A FORMER AU SUJET DE LA MORT DE L'EMPEREUR.

La Silésie est de toute la succession impériale le morceau sur lequel nous avons le plus de droit et qui convient le mieux à la maison de Brandebourg; il est juste de maintenir ses droits et de saisir l'occasion de la mort de l'empereur pour s'en mettre en possession.

La supériorité de nos troupes sur celles de nos voisins, la promptitude avec laquelle nous pouvons les faire agir, et en gros l'avantage que nous avons sur nos voisins, est entier et nous donne, dans une occasion comme celle-ci, une supériorité infinie sur toutes les autres puissances de l'Europe. Si nous voulons attendre pour agir que la Saxe et la Bavière fassent les premières hostilités, nous ne saurions empêcher la Saxe de s'agrandir, ce qui est cependant contraire à nos intérêts et nous n'avons, en ce cas, aucun bon prétexte. Mais si nous agissons à présent, nous tenons la Saxe dans l'abaissement, et, l'empêchant d'avoir des chevaux de remonte, nous la mettons hors d'état de pouvoir rien entreprendre.

L'Angleterre et la France sont brouillées; si la France se mêle des affaires de l'Empire, l'Angleterre ne le pourra jamais souffrir, et de cette façon les deux parties opposées m'offriront toujours une bonne alliance. L'Angleterre ne saurait être jalouse de mon acquisition de la Silésie, puisque cela ne lui saurait faire du mal, et qu'au contraire elle s'en peut attendre des avantages dans la situation présente de ses affaires qui exigent des alliances.

La Hollande le regardera d'un œil indifférent, et cela d'autant plus qu'on garantit aux négociants d'Amsterdam les capitaux qu'ils ont prêtés sur la Silésie.

Si l'on ne trouve pas son compte avec l'Angleterre et la Hollande, on le trouvera sûrement avec la France, qui d'ailleurs ne saurait traverser nos desseins et qui regardera d'un œil satisfait l'abaissement de la maison impériale.

Reste la Russie. Toutes les autres puissances, dont je viens de parler, ne sont point en état de nous troubler; il ne reste que la Russie, seule capable de nous donner de l'ombrage.

Le printemps prochain nous ne pouvons trouver qui que ce soit dans notre chemin. Ainsi, si la Russie veut nous attaquer, elle peut

être sûre qu'elle aura les Suédois sur les bras, de sorte qu'elle se mettrait entre l'enclume et le marteau. Si l'Impératrice [1] vit, le duc de Courlande, qui a de très riches terres en Silésie [2], me ménagera pour se les conserver ; et de plus il faut faire tomber parmi les principaux du Conseil de la pluie de Danaé, qui les fera penser comme on voudra. Si l'Impératrice est morte, les Russiens seront si occupés de l'intérieur de leurs affaires qu'ils n'auront pas le temps de penser aux étrangers ; et en tous cas faire entrer un âne chargé d'or à Pétersbourg n'est pas une affaire impossible.

Je conclus de tout ce raisonnement qu'il *faut avant l'hiver se mettre en possession de la Silésie et négocier l'hiver;* alors on trouvera toujours parti à faire et nous négocierons avec succès lorsque nous serons en possession, au lieu qu'agissant autrement nous nous mettons hors de nos avantages, et nous n'aurons jamais rien par une simple négociation, ou bien on nous fera des conditions très onéreuses pour nous accorder des bagatelles.

FÉDÉRIC.

C. P. 141. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 7 novembre 1740.

Réponse de Podewils sur les *idées* du roi.

Pour la question de droit, il faut que je dise avec un profond respect à Votre Majesté que, quelques prétentions bien fondées que la maison de Brandebourg ait eues autrefois sur les duchés de Liegnitz, de Brieg et de Wolhau, sur Ratibor et Oppeln, sur la principauté de Jaegerndorff et le cercle de Schwiebus en Silésie, il y a des traités solennels que la maison d'Autriche réclamera et par lesquels la maison de Brandebourg s'est laissée induire, quoi-

L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est la vôtre; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés.

[1] L'impératrice Anne.

[2] Bizon, duc de Courlande, et la terre et la seigneurie de Wartenberg.

que frauduleusement, à renoncer pour des bagatelles à des prétentions si considérables. Cependant on trouvera toujours moyen de faire revivre ces anciens droits et de se récrier sur la lésion énorme en y ajoutant les prétentions pécuniaires que Votre Majesté a à la charge de la maison d'Autriche et qui font des sommes assez considérables.

Mais pour ce qui est de la question de fait, voici, Sire, les objections et les obstacles qui se sont présentés à mon imagination contre le dessein de Votre Majesté :

Quant à l'article du fait, je vous réponds pas à pas.

1° Si l'Électeur palatin venait à mourir, Elle se pourrait trouver fort embarrassée à deux si grandes et si différentes entreprises à la fois. Le roi semble préférer la possession de la Silésie à celle de Berg, mais ne serait-ce pas quitter une conquête quasi assurée contre une autre à la vérité aussi facile à faire, mais plus difficile à maintenir à la longue?

1° Je me tiendrai à la convention[1], si le Palatin meurt, et j'entrerai avec les dragons de Sonsfeldt, tous les grenadiers de la Westphalie et un bataillon de la garnison de Wesel, du reste me tenant étroitement à la convention.

2° Pressée de tous côtés la cour de Vienne pourrait renoncer à ses Pays-Bas et se jeter dans les bras de la France.

2° L'Angleterre et la Hollande ne souffriront jamais que le Lorrain se jette entre les bras de la France en lui sacrifiant le Brabant. Cela est contraire à leur politique. D'ailleurs, les Autrichiens, se voyant attaqués par les Bavarois, les Savoyards et nous, ne penseront pas assurément à donner des provinces gratuitement, lors même qu'ils en perdent tant

[1] La convention du 5 avril 1739 avec la France.

de force. Ensuite la France ne saurait secourir l'Autriche, car si tous ceux qui l'attaquent se joignent ensemble avec les Puissances maritimes, vous concevez que la force serait supérieure.

3° Si le roi entre en Silésie avant la levée de boucliers en Bavière, la cour de Vienne pourrait dans son désespoir gagner la Bavière grâce à un sacrifice. Et la seule crainte que la Saxe concevrait contre Votre Majesté pour la conquête de la Silésie, qui lui met le couteau sur la gorge, serait capable de la porter sans autre gain ou avantage de tourner conjointement avec la maison d'Autriche ses armes contre Votre Majesté. Et comme la cour d'Hanovre n'est pas moins jalouse de son agrandissement que la Saxe, elle pourrait s'amasser facilement, avec les troupes auxiliaires de Hesse et de Danemark et plusieurs autres États de l'Empire intéressés à la conservation de la maison d'Autriche, une armée de 30 000 hommes et tenir Votre Majesté entre deux feux ou se jeter sur ses provinces pour lui faire une diversion.

3° Vous oubliez toujours le roi de Sardaigne qui agira en Italie. Ensuite la Bavière a dressé son plan de conquête. Si les Autrichiens lui cèdent ce qu'il veut avoir, ils s'affaibliront beaucoup. S'ils ne lui cèdent pas, ils seront entre deux feux. Quant à la Saxe, elle n'a ni magasins ni cavalerie, et c'est le droit du jeu de l'écraser avant qu'elle puisse entreprendre la moindre chose, si elle nous est contraire. Quant aux Hanovriens et aux Hessois, ils ont besoin de nous contre la France, et la nécessité étouffera leur jalousie et en tout cas on pourrait faire agir le Danemark sur Brême et Verden. D'ailleurs, je lève tant de nouvelles troupes que je remplace toutes celles qui vont en Silésie.

4° La Russie s'est engagée à fournir 30 000 hommes à la cour de Vienne.

4° Quant à la Russie, si, dans les circonstances présentes, ils veulent nous attaquer, ils trouveront 55 escadrons et je puis faire défiler facilement 10 bataillons pour les renforcer. En cas donc de ces inconvénients il fault ruiner la Finlande, la Courlande et brûler tout à 20 lieues autour du

voisinage de Prusse, afin qu'ils ne puissent point y subsister; et la Saxe écrasée et la Silésie conquise me fourniront encore des fonds.

5° La Pologne est, elle aussi, liée avec la cour de Vienne. L'établissement de la domination prussienne en Silésie serait considérée en Pologne comme un grand danger. Par conséquent la République, soufflée par la cour de Dresde et celle de Russie, pourra se laisser porter, quelque méprisables que soient d'ailleurs ses forces, à envahir les provinces de Votre Majesté depuis la Prusse jusqu'à la Nouvelle-Marche.

5° Je ne réponds rien à l'article de Pologne, vous en sentez vous-même la faiblesse.

Comme alors rien ne m'arrête, j'ai expédié aujourd'hui les ordres aux régiments et cela :

1° A cause de la déclaration de la Bavière.

2° A cause des ordres donnés aux troupes d'Hanovre.

3° A cause de l'armement du roi de Sardaigne qui fait acheter des chevaux à haut prix et en nombre.

S'il plaît à Dieu, mes troupes seront en marche au commencement de décembre et j'espère que tout réussira selon nos souhaits.

Mandez-moi quel effet causera l'ordre d'armer sur l'esprit des ministres, ce qu'on dit, et, s'il se peut, ce qu'on pense. Adieu.

FÉDÉRIC.

C. P. 142. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 8 novembre 1740.

MON CHER PODEWILS,

J'ai donné ordre aux régiments de l'expédition d'acheter des chevaux et de se tenir prêts à la marche et en même temps je fais payer toutes les sommes qu'il faut pour les équipages.

Débitez à Berlin que j'ai reçu nouvelles que le Palatin a évanouissements et qu'on craint pour sa vie. Je vous prie, *faites bien mon charlatan et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pilules.*

Adieu.

FÉDÉRIC.

C. P. 143. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 8 novembre 1740.

Votre dépêche du 29 d'octobre touchant la prétention de la cour de Bavière sur la succession d'Autriche et la déclaration que le comte de Perusa, ministre de l'électeur de ce nom, a faite de la part de son maître, m'est bien revenue.

Cela vérifie entièrement ce que je vous ai mandé par mes précédentes et on peut compter à Vienne que la cour de Bavière ne se serait pas portée à cette levée de boucliers si elle n'avait pas pris ses mesures là-dessus avec la France et que pour se soutenir elle ne fût moralement assurée de son secours et de son assistance.

Il ne faut pas douter que l'électeur de Bavière ne tâche de prendre possession là où il le pourra et où il croira trouver le moins de résistance, pusiqu'il sera impossible que la cour de Vienne puisse d'abord tout d'un coup tellement garnir toutes ses provinces limitrophes de la Bavière qu'il n'en reste toujours de dégarnies et assez ouvertes pour donner beau jeu aux Bavarois qui ont, outre leurs troupes régulières, une excellente milice de 15 000 hommes sur pied et qui sont assurés d'avance de l'affection des peuples de ces provinces, las de la domination de l'Autriche.

La cour de Dresde n'attend que ce commencement de branle pour se jeter sur la Silésie et sur la Bohême, et elle ne fait point la petite bouche, ainsi que je vous l'ai mandé déjà, et lèvera le masque, dès que la maison de Bavière le fera.

Je suis curieux de quel bois on se chauffera maintenant à Vienne et ce qu'on voudra faire pour ceux qui doivent la sauver comme aussi quelle contenance tient le marquis de Mirepoix [1] en tout cela et s'il ne rit pas sous cape de l'embarras où l'on se trouve.

Au reste vous avez fort bien répondu au comte de Perusa et s'il revient à la charge, vous pouvez continuer à lui dire que vous n'êtes pas informé de mes intentions à cet égard et que l'Électeur son maître ferait bien de s'adresser immédiatement à moi. J'attends avec beaucoup d'impatience d'apprendre de vous toutes les suites que cela pourra avoir. Vous me manderez aussi exactement sur quelles provinces l'électeur de Bavière forme progressivement ses prétentions en

[1] Mirepoix (Pierre-Louis, marquis de Lévis-), ambassadeur de France à Vienne.

faveur du testament de l'empereur Ferdinand Ier et si la Bohême et la Silésie y sont comprises.

FÉDÉRIC.

C. P. 146. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Comme j'ai jugé nécessaire de donner les ordres à quelques régiments de Berlin de se préparer à une marche prochaine, il est aisé à comprendre qu'on fera des raisonnements de plus d'une façon sur le but de cette disposition. Vous pouvez donc dire, partout où vous le jugerez convenable, qu'on n'en doit pas être surpris, la mort prochaine de l'Électeur ne me donnant que trop de sujets et de motifs de me mettre en état de soutenir mes droits connus sur la succession de Juliers et de Bergue et que la mort de l'empereur et l'interrègne ne demandent pas moins de songer à sa sûreté et à celle de l'Allemagne. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 147. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

L'impératrice de Russie va mourir. Dieu nous favorise et le destin nous seconde [1].

FRÉDÉRIC.

[1] Ce qui ne l'empêchera pas le lendemain, à la nouvelle de la mort de l'impératrice Anne, d'écrire aussitôt au baron de Brackel, ministre de Russie à Berlin, pour lui « témoigner sa douleur » et « combien il est sensible à cette grande perte qui doit intéresser toute l'Europe. On ne saurait trop regretter celle d'une si grande princesse, douée de tant de vertus héroïques, le délice de son peuple et de tous ses véritables amis parmi lesquels je prétends de n'avoir pas le moindre rang ». Il ajoute que « n'ayant pu trouver pendant la vie de l'impératrice l'occasion de lui marquer l'envie qu'il avait toujours eu de la convaincre de son attachement et d'augmenter sa gloire et sa puissance, il espère que le temps de minorité lui en fournira des favorables où il pourra affirmer de plus en plus l'amitié étroite et l'alliance qui subsiste depuis si longtemps entre nous... » (*Ibidem*, 148. A Brackel. Rheinsberg, 10 décembre 1740.)

C. P. 149. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 10 novembre 1740.

Monsieur de Podewils,

Pour répondre à la vôtre d'hier, je vous dirai que j'ai déjà projeté tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de mon plan. La lettre déchiffrée ci-jointe du colonel de Camas montrera que la France ne se doute encore de rien, ni de nos intentions, ni de la fermentation présente des affaires de l'Allemagne. *Ainsi le plus sûr sera de faire son coup à l'improviste* et que je commence le branle au commencement du mois de décembre. En attendant, *vous tâcherez d'amuser les ministres étrangers à Berlin et de leur donner le change.* Au reste, comme les Saxons, les Hanovriens et d'autres font des levées de leurs troupes, le temps nous éclairera sur ce qu'il y aura à espérer et à craindre. Je suis, etc.

Frédéric.

C. P. 151. — *Au colonel de Camas, à Paris.*

Rheinsberg, 11 novembre 1740.

Monsieur de Camas,

J'ai bien reçu vos deux lettres du 27 et du 30 et j'ai été satisfait des nouvelles intéressantes que vous m'avez mandées. Supposant que vous serez déjà sur votre départ, ayant reçu votre rappel, il y a quelques semaines, je remets jusqu'à votre retour de m'entretenir avec vous et j'espère que vous vous rendrez bientôt ici. En attendant, je ne suis point surpris de ce que le Cardinal fait à présent parade d'un dehors de modestie et de désintéressement au sujet des affaires d'Allemagne ; mais la suite nous prouvera si les effets répondront à ces beaux sentiments d'équité et de modération. Je vous souhaite un heureux voyage étant, etc.

Fédéric.

Je m'étonne beaucoup que vous ne soyez pas encore sur le chemin pour revenir à votre régiment ; votre commission est finie et d'ailleurs il n'y a aucun *parti à tirer de ces gens-là.*

Le roi de Prusse n'était évidemment à ce moment que fort peu satisfait de « ces gens-là », de cette France qu'il n'aimait guère,

qu'il aimait même d'autant moins qu'il la redoutait à juste titre. Il est même d'autant plus mécontent que, comme peut-être, très probablement même, il aura besoin d'elle, force lui est, ainsi qu'on le verra par les réponses qu'il fait aux questions de Podewils, de faire bonne mine à mauvais jeu et de « se ménager une porte ouverte avec cette couronne ».

C. P. 152. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Podewils rend compte de Berlin, 11 novembre, que : « tout devant être prêt pour expédier des estafettes aux cours étrangères lors de l'entrée en Silésie, il demande au Roi de vouloir bien à l'avance le fixer sur les points suivants :	
1° Si Borcke doit faire connaître verbalement à Vienne les motifs de l'entrée en Silésie.	Oui, et il doit dire que c'est par amitié et proposer d'abord qu'on doit se remettre à moi.
2° Si en cas qu'on veuille se prêter de bonne grâce à Vienne à céder la Silésie à Votre Majesté, il doit, en Son nom, leur promettre une garantie efficace, avec toutes les forces de Votre Majesté et tous les États que la maison d'Autriche possède en Allemagne, *contra quoscunque*.	Bon, en y faisant entrer les maritimes.
3° Et que Votre Majesté est prête à rester là-dessus dans une étroite alliance avec les Puissances maritimes et la Russie.	Bon.
4° Si Borcke doit promettre qu'on soutiendra la candidature du duc de Lorraine.	Bon, et qu'on se fait fort de réussir.
5° Combien d'argent il peut offrir à la cour de Vienne pour ses armements afin de la mieux disposer à céder la Silésie.	Il faut marchander jusqu'à deux millions tout au plus.

6° S'il n'y a pas lieu d'attendre encore pour offrir de renoncer à Berg en échange de la Silésie et de garder cela pour un ultimatum ultérieur.

C'est l'ultimatum.

7° Si Borcke ne doit pas déclarer en même temps que le Roi, en cas de refus de ses offres, embrassera le parti adverse, et que la cour de Vienne ne devrait pas laisser échapper une occasion qui ne se représentera plus.

Oui, et qu'il ne dépendra que d'eux d'avoir ce qu'ils veulent.

8° S'il faut faire connaître à Pétersbourg et à Londres par des communications verbales de nos ministres les offres faites à Vienne « pour les leur faire agréer et pour les porter à presser la cour de Vienne d'y donner les mains comme au seul salut qui lui reste ».

Oui, mais à chaque cour d'une manière différente. A Londres, il faut dire que, sachant sûrement que le duc de Lorraine doit conclure avec la France, je m'approche de Vienne pour le forcer en quelque façon à se mettre du parti des marins et de la religion.

9° S'il ne faut pas donner à Londres et à la Haye l'assurance que les capitalistes qui ont de l'argent engagé en Silésie n'ont rien à craindre. Dans le cas contraire, on crierait furieusement contre Votre Majesté et on remuerait ciel et terre pour L'empêcher de garder la Silésie.

Bon. Aux Hollandais, il faut ajouter qu'on ne veut pas troubler le repos de l'Europe, que leurs capitaux leur seraient assurés et qu'enfin cette démarche ne tend qu'au bien public ; que Frédéric-Guillaume a servi l'empereur Léopold et qu'*il en a été récompensé d'ingratitude et que je me dédommage d'avance et le servirai après*.

10° Si le ministre à Paris, en faisant part en gros au ministère français des motifs qui ont porté Votre Majesté d'entrer en Silésie, ne doit pas leur laisser entrevoir à mots couverts que cette entreprise pourrait tourner au plus grand avantage de la France, pour se ménager une porte avec cette

Bon, il faut faire la patte de velours avec ces bougres.

A Hanovre, Mayence et Ratisbonne, il faut parler du cœur patriote qu'il faut et que je veux soutenir l'empire ; que je veux protéger les débris d'une maison faible et les tirer dans le bon chemin pourvu qu'ils veuillent le

couronne, en cas que la cour de Vienne et les Puissances maritimes refuseraient d'entrer dans les vues de Votre Majesté par rapport à la Silésie[1].

suivre, qu'il faut soutenir l'Empire et exterminer ceux de ses membres qui tendent à le détruire.

FÉDÉRIC.

C. P. 153. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 12 novembre 1740.

MON CHER PODEWILS,

Je crois que, comme le bruit de nos arrangements éclate, il sera bon de prendre des mesures et d'écrire tout le projet à Borcke, à Vienne, en chiffre. Si l'on commence à en parler là-bas, il n'avouera rien que lorsqu'il en sera temps. Alors il en parlera au Duc (s'entend lorsque nos troupes auront marché). Je chargerai un courrier de cette commission. A présent, le bruit va s'augmenter, car l'artillerie que je prépare sera obligée d'acheter des chevaux, et cela ne peut être secret.

Il faut aussi faire dresser une lettre au roi d'Angleterre[2] selon ma marginale[3] et lui marquer que je n'ai d'autre but que le bien de l'Empire et que pour y engager la Cour de Vienne, c'est le seul moyen; qu'à présent il faut se concerter et s'entendre; que je presse les Hollandais et qu'il ne dépendra que du roi d'Angleterre de conclure avec la Hollande, la Lorraine et la Russie.

Il faut parler de Juliers et de Bergue en termes généraux et de

[1] A son rapport du 11 novembre, Podewils avait joint une lettre de Camas rendant compte de l'entretien qu'il avait eu avec Fleury le 29 octobre à Fontainebleau : « Je regarde, si j'ose le dire, écrivait Podewils, le discours que le Cardinal a tenu sur la mort de l'empereur comme préparatoire au parti que la France souhaiterait de faire prendre à Votre Majesté en faveur de l'électeur de Bavière. Tout leur système roule sur cela en France, et il sera bon de leur laisser entrevoir toujours quelque espérance de ce côté-là, sans s'engager à rien formellement jusqu'à ce qu'on soit d'accord avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes pour pouvoir en tout cas se jeter entre les bras de la France, si les autres nous tournent le dos. »

Frédéric ne pouvait naturellement qu'approuver des appréciations qui n'étaient que la paraphrase de ses ordres de l'avant-veille. « Au reste, lui mande-t-il (*Ibidem*, 156, Rheinsberg, 13 novembre 1740), vos réflexions sur la lettre du colonel de Camas me paraissent justes. »

[2] Cette lettre fut écrite et expédiée le 4 décembre.

[3] Se rapporte à la note mise en marge de la pièce précédente.

façon qu'ils voient qu'on ne veut point leur donner de l'ombrage et faire le tout avec le plus de dignité qu'il est possible. Il faut écrire aussi aux Hollandais, les rassurer sur leurs capitaux en Silésie et d'ailleurs leur marquer combien on est porté pour le bien public et pour le leur et qu'on est même capable de se désister de toute prétention qui pourrait leur donner de la jalousie.

Adieu, mon cher charlatan. Tenez bonne contenance et ne faites semblant de rien. *La bombe crèvera au 1er de décembre 1740.*

FÉDÉRIC.

C. P. 158. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rheinsberg, 15 novembre 1740.

MON CHER PODEWILS,

J'ai envoyé un faux ordre aux régiments de Berlin avec une route pour Halberstadt. J'espère que cela trompera les politiques, ou du moins qu'il seront déroutés.

Il faut user de toutes sortes de moyens pour les rendre incertains et pour les dérouter dans toutes leurs conjectures. Ceci, je l'espère, n'y contribuera pas peu. En attendant nous travaillons ici au sérieux, et si le ciel ne nous est pas tout à fait contraire, nous aurons le plus beau jeu de l'univers. Jouez au guet de votre côté pour épier ce qui se peut passer dans les cervelles de vos lynx. L'ordre d'aujourd'hui, j'espère, va donner du mouvement à bien des courriers. Je compte de frapper mon coup le 8 de décembre et de commencer l'entreprise la plus hardie, la plus prompte et la plus grande dont jamais prince de ma maison se soit chargé. Adieu, mon cœur me promet de bons augures et mes troupes d'heureux succès.

FÉDÉRIC.

La deuxième quinzaine de novembre et la première de décembre sont tout entières consacrées par Frédéric à la préparation et à l'exécution d'une tâche hérissée de difficultés de toutes sortes, au développement du programme que son ambition lui avait fait concevoir et que seuls son manque absolu de scrupules et sa perverse dextérité lui permirent de réaliser. Comme l'a si bien dit Albert Sorel[1], « jamais joueur ne fut aussi intéres-

[1] Albert SOREL, *La question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 93.

sant à observer, car il n'en fut jamais de plus alerte, de plus hardi et de plus circonspect à la fois, de plus fécond en feintes et en expédients, de plus adroit surtout à découvrir les desseins de son adversaire et à les décevoir. » Jamais peut-être, au cours de sa carrière si accidentée, Frédéric ne justifia mieux cette appréciation que pendant les quatre semaines qui précédérent l'invasion de la Silésie. « Politique dénué à la fois de décence et de moralité, insatiable dans sa rapacité, éhonté dans sa perfidie [1], » le brillant élève de Machiavel, dont il se flatte pourtant d'avoir victorieusement réfuté les doctrines, ne cherche même pas, heureusement pour nous, grâce à ce cynisme, dont peut-être il n'a pas toujours pleinement conscience, à déguiser sa pensée lorsqu'il rédige ses ordres et ses instructions. Il suffit donc de dépouiller sa correspondance du 15 novembre au 16 décembre 1740, pour se rendre un compte exact de l'énorme quantité de travail qu'il abat, de l'extraordinaire activité qu'il déploie, de son incomparable lucidité, mais aussi de l'effroyable immoralité des procédés qu'il ne rougit pas d'employer. S'il lui a fallu un certain temps pour devenir l'un des plus grands capitaines qui aient jamais vécu, il s'est du premier coup révélé l'égal, le maître des hommes d'État les plus accomplis. Conscient de sa valeur personnelle, de la force que lui donnent les ressources accumulées par son père, confiant dans les hautes destinées auxquelles il se croit appelé, impatient de jouer un grand rôle sur la scène du monde, il sait, presque dès le lendemain de son avènement, où il veut aller, à quoi il tend, et d'ores et déjà il a choisi la voie dans laquelle il va s'engager avec une *maestria* que lui envierait plus d'un vieux routier, rompu à toutes les finesses de la politique, à toutes les roueries des chancelleries. Changeant de figure, de ton et de langage avec une merveilleuse désinvolture, excellant dans l'art de tenir la porte ouverte à tout événement, sachant en équilibriste consommé rester à cheval entre deux conduites diamétralement opposées, menaçant aujourd'hui ceux qu'il a

[1] Macaulay, *Essais historiques et biographiques, Frédéric II,* p. 307-308.

accablés hier de compliments et de flatteries, il parvint du premier coup, par un chef-d'œuvre d'habileté, à mener d'une main si ferme et si sûre sa barque au milieu des innombrables écueils, contre lesquels tant d'autres, peut-être parce que plus honnêtes et plus scrupuleux que lui, n'auraient pas manqué de se briser, que, presque sans se compromettre d'aucune façon, sans se lier avec personne, pas plus avec l'Angleterre qu'avec la France, donnant jusqu'au dernier moment le change à tout le monde, il réussit à ne révéler ses projets que lorsque ses troupes eurent franchi la frontière, lorsque, pour son coup d'essai, l'*Anti-Machiavel* eut commis son premier grand crime [1].

C. P. 159. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 15 novembre 1740.

La situation des affaires de l'Europe étant telle présentement qu'il faut de toute nécessité prendre son parti, si on ne veut pas laisser tomber les choses dans un état désespéré, dont toute la prudence humaine et les efforts considérables ne sauraient les retirer dans la suite, je me suis vu forcé d'avoir recours à des remèdes qui, quelque violents qu'ils puissent paraître au premier coup d'œil, n'ont en vue que le véritable bien public, l'équilibre de l'Europe, la conservation du système de l'Empire, la liberté de l'Allemagne et le seul et véritable salut des tristes débris de la Maison d'Autriche.

C'est dans cette vue-là, et pour d'autres raisons très valables que je manifesterai en son temps, que j'ai pris la résolution de faire entrer un corps de troupes en Silésie, non seulement pour empêcher que d'autres dans les conjonctures présentes ne s'emparent d'une pro-

[1] « Cependant le roi de Prusse de l'*Anti-Machiavel* était déjà pleinement résolu à commettre le grand crime de violer la foi jurée, de dépouiller l'allié qu'il était tenu de défendre et de plonger toute l'Europe dans une guerre longue, sanglante et désolante. Et tout cela uniquement pour étendre ses domaines... Il se décida à rassembler promptement et secrètement une grande armée, à envahir la Silésie avant que Marie-Thérèse connût son dessein et à ajouter cette riche province à son royaume... » MACAULAY, *Essais historiques et biographiques, Frédéric le Grand,* II, — (traduction Guizot), cité par Charles BENOIST, *Le Machiavélisme de l'Anti-Machiavel* (*Revue des Deux Mondes,* 1er avril 1915, p. 643).

vince qui fait la barrière et la sûreté de mes États, mais aussi pour être par là plus à portée de secourir la Maison d'Autriche et de la sauver de la ruine dont elle est menacée.

Si on veut reconnaître en cela la pureté de mes sentiments et intentions à Vienne, en réfléchissant sur la fâcheuse situation où l'on s'y trouve et qui ne lui laisse d'autre ressource que celle d'opter entre le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France et celui de s'en remettre à moi, on conviendra facilement qu'on ne saurait trouver nulle part son compte mieux qu'avec moi et voici ce que j'offre de faire pour le bien de la reine de Hongrie et de Bohême et de son époux, le duc de Lorraine :

1° Je suis prêt de garantir de toutes mes forces tous les États que la Maison d'Autriche possède en Allemagne contre quiconque voudra les envahir.

2° J'entrerai là-dessus dans une alliance étroite avec la cour de Vienne, celle de la Russie et les Puissances maritimes.

3° J'employerai tout mon crédit à faire parvenir le duc de Lorraine à la dignité impériale et à soutenir son élection *contra quoscunque*. Je pourrais même dire, sans risquer trop, que je me fais fort d'y réussir.

4° Pour mettre la cour de Vienne en état et bonne posture de défense, je lui fournirai d'abord en argent comptant deux millions de florins et je pourrai même aller jusqu'à trois, ce qu'il faudra pourtant ménager dans le commencement et marchander là-dessus le plus qu'il est possible.

Vous sentez bien que pour des services aussi essentiels que ceux auxquels je m'engage par les conditions très onéreuses marquées ci-dessus, il me faut une récompense proportionnée et une sûreté convenable pour un dédommagement de tous les risques que je cours et du rôle dont je veux bien me charger. En un mot, c'est la cession entière et totale de toute la Silésie[1] que je demande d'abord pour prix de mes peines et des dangers que je vais courir dans la carrière où j'entre pour le service de la Maison d'Autriche.

Les services considérables que mes ancêtres ont rendus à cette maison et qui n'ont point été récompensés, et même payés d'ingratitude,

[1] Frédéric n'avait pas attendu le mois de novembre pour préparer l'invasion de la Silésie. « Depuis quelque temps déjà il avait envoyé des officiers en Silésie, entre autres le colonel Lestwitz, qui y séjourna longtemps et s'y fit passer pour un marchand de fourrages. Il avait eu le soin d'y faire sonder et travailler les populations et de s'efforcer surtout de gagner à sa cause les protestants fort nombreux, du reste, dans cette province. (Major Z..., *La guerre de la Succession d'Autriche* (1740-1748), *Campagne de Silésie* (1740-1741).

demandent absolument que je m'assure d'avance un gage de reconnaissance de la part d'une Cour pour laquelle je suis prêt de tout sacrifier et de garantir la succession de toutes mes forces.

Mon intention est donc que, dès que vous aurez appris que mes troupes sont entrées en Silésie, vous demandiez d'abord une audience particulière au duc de Lorraine et que vous lui exposiez de bouche fidèlement tout le contenu de cette dépêche en l'assurant de ma part que, connaissant, par l'expérience que mes ancêtres en ont faite, l'irrésolution de la cour de Vienne, il a fallu, sans la consulter auparavant, prendre cette route pour son propre bien et surtout celui du duc de Lorraine que je chéris et estime infiniment, et pour l'amour duquel je me suis porté à cette démarche hardie, en coupant court à tous les débris d'une négociation longue et infructueuse dans une affaire où il ne s'agit pas moins que du salut de l'Europe, de celui de la Maison d'Autriche et de la fortune du duc de Lorraine.

Si l'on veut de moi à ce prix-là, on pourra s'attendre sincèrement aux plus grands efforts que je ferai pour la conservation des tristes débris de cette Maison et pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Mais si on ne m'accorde pas purement et simplement ce que je demande, *je m'en lave les mains et je me verrai forcé, quoiqu'à regret, de prendre parti ailleurs,* et nous verrons comment la Cour de Vienne se tirera d'affaire et comment elle pourra se conserver malgré moi et encore moins parvenir au but qu'elle se propose.

Car de quelque côté qu'elle se tourne, elle n'en sera jamais quitte sans faire quelque sacrifice, et si elle prend le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France, aux dépens de la liberté de l'Europe, elle peut être assurée qu'il y a déjà un plan dressé pour l'empêcher d'une manière qui pourrait entraîner sa destruction totale.

Il faudra bien faire sentir ce dernier article au duc de Lorraine, puisque je prévois que ceux qui ont possédé la confidence de feu l'Empereur et qui sont capables des conseils les plus désespérés et les plus violents, ne manqueront pas de remuer ciel et terre pour précipiter la Cour de Vienne dans un précipice où elle se perdra sans retour.

Il s'agit donc de prendre promptement un parti à Vienne, sans vouloir m'amuser ou sans se faire de fausses illusions puisqu'il faut absolument que je sache où j'en suis avec ces gens-là.

Si le duc de Lorraine le trouve à propos, vous pouvez vous expliquer sur le même ton envers les ministres de la Conférence et ceux qui sont au timon des affaires présentement, en leur déclarant dis-

tinctement, et même à plusieurs reprises s'ils le souhaitent, nos intentions là-dessus. J'avoue cependant que je ne saurais me fier au baron de Bartenstein, qui s'est toujours montré ennemi de ma maison. C'est pour cela que je souhaiterais fort que la négociation ne passât point par ses mains, ce que vous devez insinuer adroitement au duc de Lorraine.

Je ne crois pas non plus qu'il conviendrait à mes intérêts, que vous leur donniez mes propositions par écrit, quoique vous puissiez fort bien permettre qu'ils les minutassent en votre présence et conformément à la communication que vous leur en ferez.

J'attends avec beaucoup d'impatience ce qu'on vous aura répondu sur tout cela; mais je n'en pousserai pas moins ma pointe pour prendre possession de toute la Silésie, afin d'être en état de m'y maintenir d'autant mieux et de secourir la cour de Vienne d'autant plus facilement, si elle le trouve à propos, ou de prendre mon parti ailleurs si elle m'y force par un refus mal placé d'offres si considérables.

Peut-être que le dessein pourra éclater ou être soupçonné à Vienne avant qu'on frappe le coup, puisqu'il est impossible que cela se puisse faire sans quelques préparatifs qui sautent aux yeux de tout le monde. Mais en cas qu'on vous en parle, *vous n'avez qu'à feindre de l'ignorer* entièrement, en contestant en gros que vous étiez informé de mes bonnes intentions pour la cour de Vienne, mais que vous ignoriez les routes que je prendrais pour leur en témoigner les effets.

Voilà une occasion qui vous donne un vaste champ pour continuer à mériter ma bienveillance et une récompense proportionnée au service que vous me rendrez dans une affaire de cette importance et pour la réussite de laquelle je me persuade que vous n'oublierez ni soin, ni peine en m'informant aussi souvent que la nécessité le demande par vos estafettes de ce qui pourrait exiger une prompte résolution ou des instructions ultérieures.

FÉDÉRIC.

De la main du Roi au-dessous de la minute on lit : « Ceci est très bon, mais il faut encore plus appuyer sur la bonne intention et le dessein dans lequel je suis de leur garantir la Pragmatique. Faites-le expédier alors et j'enverrai un courrier ». Malgré cet ordre du Roi, on n'ajouta rien à la minute.

C. P. 160. — *Au conseiller privé des finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 15 novembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 5 du courant, l'entretien que vous avez eu avec l'ambassadeur de France[1] au sujet de l'élection d'un empereur.

J'espère que vous tâcherez d'approfondir le système que la France s'est fait sur les conjonctures présentes, tant par rapport à la succession des pays héréditaires de la Maison d'Autriche qu'à celle de l'Empire, et pour quel prétendant elle se déclarera à l'égard de l'une et l'autre. Cependant vous aurez soin de vous tenir extrêmement serré envers lui et d'user de toute la circonspection imaginable pour ne pas lui laisser entrevoir mes sentiments sur ces matières, lui donnant au reste en toute occasion les assurances les plus fortes de mon intention sincère et inaltérable d'entretenir avec soin et sans interruption la bonne et parfaite intelligence dans laquelle j'ai le plaisir de vivre avec la France.

Au surplus, j'ai bien de la peine à me persuader que la cour de Dresde soit si bien disposée en faveur de la nouvelle reine de Hongrie et du Grand-Duc son époux, comme celle de Vienne paraît s'en flatter. Les Saxons n'ont pas su si bien déguiser leurs vues secrètes, qu'on n'en ait entrevu une partie et l'on sait à n'en pas douter que le roi de Pologne souhaite avec passion de monter sur le trône impérial, de sorte qu'il n'y a nulle apparence qu'il y renonce en faveur du Grand-Duc à moins que celui-ci ne lui fasse d'ailleurs sa convenance.

Il n'est pas vraisemblable que ces deux princes conviennent si aisément de leurs faits, au moins sans qu'il n'en transpire quelque chose. Ainsi je compte qu'il ne vous sera pas difficile de découvrir ce qui se négociera à ce sujet, et c'est à quoi vous apporterez une attention particulière pour m'en pouvoir donner de bonne heure des informations.

FRÉDÉRIC.

[1] « Le marquis de Mirepoix m'a tiré à côté et me dit à l'oreille : « On m'a dit que le Roi votre maître a donné sa voix au grand-duc de Toscane pour le faire élire empereur. — Je répondis : Comment le Roi mon maître lui l'aurait-il donnée? A peine sait-il que l'Empereur est mort. — Il poursuivit : Mais le Grand-Duc ne pourrait pas l'être, n'ayant aucune possession en Allemagne. — Je répliquai que sans doute son épouse en avait. — Sur quoi, il repartit : C'est à savoir si elle les garde. — Sans vouloir continuer le discours davantage ».

C. P. 162. — *Au capitaine Andrié, à Londres.*

Berlin, 19 novembre 1740.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue et m'a appris ce que milord Harrington vous a dit, touchant l'évènement arrivé par la mort de l'Empereur, que le Roi son maître était et serait toujours prêt d'entrer de concert avec moi dans toutes les mesures convenables dans cette circonstance, ne doutant pas que, de ma part, elles ne soient toujours conformes au bien public et à la cause protestante en Europe. Vous pouvez lui répondre que mes sentiments se rencontrent entièrement sur cet article avec ceux de Sa Majesté Britannique, avec laquelle *je communiquerais au premier jour confidentiellement* sur les mesures à prendre dans la situation présente, souhaitant passionnément d'aller de concert avec elle en tout ce qui peut affermir l'équilibre de l'Europe, le système de l'Empire et le bien général de la cause protestante qui feront toujours le seul et véritable but de toutes mes actions. Et comme le roi de la Grande-Bretagne y vise également, à ce que le lord Harrington vous a assuré, et que les intérêts de ce monarque me seront toujours aussi chers que les miens propres, il ne faut pas douter que nous ne tombions bientôt d'accord sur un ouvrage si salutaire.

Vous devez vous informer aussi adroitement de ce qu'on pense de la contenance de la France et du langage pacifique qu'elle tient par rapport à la garantie de la Sanction Pragmatique et si l'on s'y fie en Angleterre.

Je suis surtout curieux d'apprendre si la mort de l'Empereur, comme on l'assure, fera assez d'impression sur l'esprit de la nation, pour ne point prendre le parti de déclarer la guerre à la Franee, par rapport à l'assistance qu'elle a donnée à l'Espagne.

Il y a apparence que le cardinal de Fleury ne tient des propos si modérés au sujet de la garantie de la succession de feu l'Empereur, que pour empêcher la nation britannique, et même la cour, de prendre un parti vigoureux à l'ouverture prochaine du Parlement et pour éviter qu'on ne lui déclare la guerre, afin qu'on ait le temps en France de préparer à petit bruit tout ce qu'il faut pour frapper son coup d'autant plus sûrement. Vous pouvez insinuer ceci de vous-même au ministère d'Angleterre pour voir comment on s'expliquera là-dessus.

Fédéric.

C. P. 163. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Berlin, 19 novembre 1740.

J'ai de la peine à me persuader que la Cour de France, ainsi que vous le croyez selon votre dépêche du 6 de ce mois, ne fera aucun mouvement à l'occasion de l'événement qui est arrivé de la mort de l'Empereur, mais que le tout se passera de la part de cette couronne vraisemblablement en négociations.

On connaît assez le langage du Cardinal-ministre dans ces sortes de rencontres, qui affecte d'abord de grands sentiments de modération et de désintéressement pour endormir les autres, les empêcher de prendre des mesures et pour gagner du temps à préparer des matériaux à petit bruit, afin de frapper plus sûrement son coup avant qu'on s'y attende.

Quelle apparence y a-t-il à ce que la France veuille abandonner les intérêts de la Cour de Bavière, qui certainement par la voie de la négociation ne tirera jamais ni pied ni aile de la Maison d'Autriche, qui n'est point accoutumée à faire des cessions, à moins qu'elle n'y soit forcée.

Et la France laisserait-elle échapper cette occasion pour arracher la dignité impériale au duc de Lorraine qui y vise et pour ne point vouloir affaiblir ce qui reste encore de forces à la Maison d'Autriche et qui, sous un prince jeune, actif, économe et extrêmement appliqué aux affaires, tel que le duc de Lorraine, pourra avec le temps reprendre son ancienne vigueur et devenir, après quelques années de repos, aussi formidable à la France, moyennant de bonnes alliances, qu'elle a été autrefois.

Mais comment empêcher tout cela par la voie de la négociation seule? J'avoue que je n'y comprends rien et que je suis fort tenté de croire que la Cour de Vienne a su mettre la France dans ses intérêts, au moyen de quelque sacrifice considérable qu'elle lui a stipulé et qui n'éclatera que quand on croira le tout pacifié et tranquille. A ce prix-là, je crois la France assez portée d'abandonner la Bavière et de concourir à la défense de la Maison d'Autriche et même de son élévation à la dignité impériale.

Ainsi vous ferez bien de ne pas vous laisser endormir par les apparences, mais de tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, le dessous des cartes.

FÉDÉRIC.

C. P. 165. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Podewils rend compte de Berlin le 19 novembre, que « Valory lui a remis une lettre adressée au Roi, contenant des protestations d'amitié de la cour de France et demandant un échange de vues tendant à assurer le repos du Corps Germanique. » Podewils s'est borné à une réponse gracieuse et vague.

Berlin, 19-20 novembre 1740.

Très sagement, nous les verrons venir d'une façon plus claire; et comme ils ne sont pas en état d'agir, ils voudraient nous endormir d'un sommeil léthargique jusqu'au moment qu'ils auraient pris toutes leurs mesures pour exécuter leurs desseins; mais, pour le coup, ils en seront la dupe.

C. P. 166. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rapport de Podewils.

Berlin, 20 novembre.

« Le résident du roi de Pologne, Siepmann, est venu me dire par ordre de sa Cour que le Roi son maître avait dessein d'envoyer, au premier jour, un ministre à Votre Majesté pour lui faire certaines propositions... Ainsi, la Cour de Dresde commence à rechercher Votre Majesté pour tout de bon et je crois qu'on en pourrait tirer bon parti dans les conjonctures présentes, d'autant plus qu'on prétend que le Roi de Pologne n'a pas encore reconnu, jusqu'ici, la reine de Hongrie et de Bohême en cette qualité. »

Berlin, 20-21 novembre 1740.

Voyons-les venir, rien ne nous convenant mieux que de recevoir des propositions de tous côtés et de choisir. Les lettres de Russie me font grand plaisir; celles de Paris nous sont favorables. Les Anglais font les sots, et les Hollandais les Gilles. Profitons, en attendant, des conjectures et *leurrons-les tous ensemble.* Valory croit pour sûr que nous allons à Dusseldorf. Sans quoi il ne m'aurait point écrit la dernière lettre. Cela est bon.

Fédéric.

Le 21 novembre, Frédéric a répondu en termes gracieux, mais vagues, à cette lettre de Valory en date du 18, en déclarant que « rien au monde ne saurait lui être plus agréable que de pouvoir convaincre le roi de France du désir qu'il a de lui mar-

quer la sincérité de son amitié et de son attachement. »[1]. Le surlendemain, c'est un autre langage qu'il tient à Podewils dont il vient de recevoir un rapport en date du 22 :

C. P. 168. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

« Valory attend avec impatience la réponse du roi à sa lettre et lui-même a laissé entendre qu'il croit à l'existence d'une entente entre la Prusse et l'Angleterre. Il m'a fait comprendre que sa Cour désire l'élection de l'électeur de Bavière à la dignité impériale. » Podewils lui a répondu d'une manière dilatoire.

Il est fort bon de leurrer Valory. Je ne suis engagé à rien vers le Cardinal et je peux faire ce que je veux. D'ailleurs ils ne peuvent rien faire contre moi, car avant le printemps il faut que je sois d'accord avec le Lorrain. Alors ils n'ont aucun prétexte de rompre avec moi, et je trouverai toujours le moyen de m'accorder avec l'Angleterre et l'Empire. Ainsi, que cela ne vous embarrasse en rien.

C. P. 170. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 28 novembre 1740.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je me suis bien douté qu'on commencerait à la fin à se réveiller de la fatale léthargie et sécurité à Vienne, dans laquelle on paraissait être tombé en se berçant dans les espérances les plus frivoles sans se mettre en peine de conjurer l'orage qui menace la maison d'Autriche de tous côtés et sans vouloir travailler à se faire de puissants amis.

En vérité, le danger presse plus que jamais et on n'a point de temps à perdre si on veut le prévenir. La contenance mal assurée du marquis de Mirepoix[2] ne me surprend pas, et il me semble qu'on devrait

[1] *Ibidem*, 167. — *Au marquis de Valory, à Berlin*, Rheinsberg, 21 novembre.

[2] « Le marquis ne sort pas de chez lui et ne tient point une contenance bien composée. Il me demanda l'autre jour s'il était vrai que Votre Majesté avait offert à la Reine de l'argent et 40 000 hommes de troupes, comme l'on s'en vantait ici. » Et Borcke lui ayant répondu négativement, Mirepoix ajouta : « Je l'ai bien cru aussi que ce n'était qu'une nouvelle aventurée. » (Rapport de Borcke du 16 novembre.)

assez connaître la France à Vienne pour ne point se laisser amuser par les belles déclarations qu'elle fait uniquement dans le but de jeter de la poudre aux yeux des autres et d'empêcher surtout qu'à l'ouverture prochaine du parlement en Angleterre on ne prenne de parti vigoureux et qu'on ne fasse de nouvelles augmentations en Hollande, tandis que la France fait ses préparatifs en secret et à petit bruit, ayant ordonné sous main à tous les officiers d'infanterie d'augmenter de cinq hommes leurs compagnies; sans qu'il y paraisse il en fera autant de la cavalerie [1]. La France ne se cache pas non plus envers ses confidents de vouloir procurer la couronne impériale à la cour de Bavière et à en frustrer pour jamais le duc de Lorraine [2]. Les trois électeurs n'agissent que par les ressorts secrets de la Cour de Versailles; l'électeur de Cologne et le Palatin font faire des levées considérables et leur plan est de faire joindre leurs troupes à celles de Bavière le printemps qui vient. La Cour de Dresde fait actuellement acheter 8 000 chevaux pour augmenter et remonter la cavalerie, et elle continue de faire dresser de gros magasins sur les frontières de la Silésie et de la Bohême. Ainsi on tâchera de fondre de tous côtés sur la maison d'Autriche et si elle ne se dépêche pas à prévenir ceux qui recherchent les puissances qui seules sont en état et à portée de l'assister efficacement et promptement, elle pourrait trouver visage de bois.

Vous faites parfaitement bien de continuer à leur insinuer tout cela à Vienne et cette Cour est perdue sans ressource si elle ne peut se résoudre à faire quelque sacrifice en faveur de ceux qui sont en état de lui sauver le reste et de la faire revenir sur l'eau.

Je verrai ce que le marquis de Botta [3] me proposera là-dessus. Vous lui avez parlé on ne saurait mieux [4]. Si l'on croit pouvoir me payer de

[1] Frédéric se garde bien de souffler mot des mesures qu'il a prises. « C'est dans le plus grand silence, dans le mystère le plus absolu que les préparatifs se sont faits et que le Ier corps prussien, fort de 27 159 hommes, 12 900 chevaux et 34 bouches à feu, à la tête duquel se trouvait le feld-maréchal Schwerin, a reçu l'ordre de commencer son mouvement dans les derniers jours du mois de novembre. Le roi s'est réservé le commandement suprême de son armée dans la composition de laquelle entrera en outre un deuxième corps qui, conduit par le duc de Holstein et le prince héritier d'Anhalt-Dessau, se mettra en route du 10 au 15 décembre et sera dans le principe plus particulièrement chargé de l'investissement et du siège de Glogau. » (Major Z..., *op. cit.*, p. 2, 3.)

[2] *Ibidem*. Cf. pièce 168.

[3] Botta d'Adorno (Antoine-Othon, marquis de) (1688-1745), général autrichien et envoyé extraordinaire d'Autriche à Berlin.

[4] Rapport de Borcke du 16 novembre : « Je lui [à Botta] ai dit naïvement

compliments et de belles protestations, je leur en rendrai le double et tâcherai en attendant de faire ce que mes intérêts et ma convenance demandent dans les conjonctures présentes où l'on ferait la plus haute folie de s'exposer de gaieté de cœur sans y trouver un profit bien réel et solide, de quoi vous pourrez continuer d'assurer sans déguisement la Cour où vous êtes.

FÉDÉRIC.

C. P. 172. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

25-26 novembre 1740.

Rapport de Podewils du 25 novembre : « Les ministres de France qui sont ici continuent d'être extrêmement inquiets sur la véritable destination des armements de Votre Majesté. Quoiqu'ils croyent assez généralement que cela vise la Silésie, ils ne sont cependant pas sans inquiétudes pour le pays de Juliers et de Bergue. On m'a assuré que le marquis de Beauveau a été s'informer l'autre jour chez Brackel de ce qu'il croyait de tous les préparatifs qu'on faisait ici. Il a ajouté que si cela regardait l'Électeur palatin, sa Cour ne souffrirait pas qu'on l'écrase ou qu'on lui tombe sur le corps de son vivant dans le duché de Bergue. »

Les ministres de France craignent une entente du roi avec les Puissances maritimes. L'arrivée des ministres des Cours de Dresde et de Vienne va encore ajouter à leur désarroi.

Tout cela est bon. Brackel parle sans ordre et assure ce qu'il ne sait pas. Beauveau n'apprendra rien que lorsqu'il en sera temps et nous réussirons malgré les jaloux.

FR.

qu'il faudra dire tout net et sans biaiser ce que l'on est intentionné de faire, que sans cela il ne ferait que de l'eau claire. Il m'a promis de suivre ces avis, sans vouloir s'en ouvrir davantage, en y ajoutant les protestations les plus belles et les plus fortes. »

C. P. 173. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

26 novembre 1740.

Rapport de Podewils, de Berlin, 25 novembre : « On m'a voulu assurer hier que le roi de Pologne, tourmenté par l'ambition démesurée de la Reine son épouse, aurait formé le projet d'aspirer à la couronne impériale ; que la Cour de Dresde travaillait à gagner la France et à se procurer son assistance, moyennant quoi le Roi abdiquerait la couronne de Pologne en faveur du roi Stanislas et qu'on s'ouvrirait sur ce dessein aussi à Votre Majesté en Lui faisant des propositions là-dessus par le nouveau ministre de Saxe qui doit arriver au premier jour. Je crois qu'il ne pourrait nuire aux desseins de Votre Majesté, si on roulait actuellement à Dresde ces idées chimériques, puisqu'il est certain que plus il y aura de compétiteurs à la dignité impériale, plus Votre Majesté sera recherchée, ce dont la cour de Vienne commence enfin à sentir la nécessité selon les dernières dépêches de M. de Borcke qui ne sauraient être plus favorables.

Admirable, mon cher ami. ai le cœur gros de vous revoir. Nous parlerons deux heures ensemble et je serai charmé de vous dire tout ce que j'ai projeté [1].

Fr.

[1] En marge d'un rapport diplomatique envoyé le 27 novembre par le cabinet au ministère, le roi ajouta ces mots à l'adresse de Podewils : « Je serai vendredi, le 2 décembre, à Berlin, et vous m'attendrez dans ma chambre l'après-midi à 4 ou 5 heures. »

C. P. 175. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

29 novembre 1740.

Rapport de Podewils de Berlin 28 novembre : Il soumet au roi la déclaration relative à l'entrée en Silésie et le prie de fixer la date à laquelle il conviendra de la remettre aux souverains étrangers.

Oui, il la faut délivrer à tous les ministres; mais il faut attendre que mes troupes soient en marche. Aussi ce sera le 12, jour avant mon départ, que vous le leur insinuerez et qu'on pourra le faire mettre dans les gazettes.

C. P. 176. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Berlin, 1er décembre 1740.

Votre dépêche du 26 de ce mois m'a été remise et vous pouvez marquer au comte de Brühl que le choix, que le roi de Pologne a fait de la personne du conseiller privé de Bülow pour l'envoyer en qualité de ministre à ma cour, m'a été fort agréable et que je ne demande pas mieux que de cultiver une bonne amitié et intelligence avec ce prince, pour lequel je me suis toujours senti beaucoup d'estime et de considération.

En attendant, comme je vous ai mis en état de pénétrer les vues secrètes de la Cour où vous êtes et que vous me dites qu'on a formé le dessein d'arracher quelque partie de la succession de la maison d'Autriche, vous devez tâcher de découvrir si c'est sur la Bohême ou la Silésie qu'on a jeté les yeux et sous quel prétexte ou de quelle manière on croit ý pouvoir réussir.

Il faut bien prendre garde de démêler le vrai du faux et de ne point donner de simples bruits ou soupçons pour des vérités réelles.

FÉDÉRIC.

Je suis très content de vous, et si vous continuez, vous ferez votre fortune. Je vous enverrai des secours de temps en temps, mais soyez actif et vigilant et ayez des yeux de lynx.

C. P. 177. — *Au chancelier de Raesfeld* [1], *à la Haye.*

Potsdam, 2 décembre 1740.

Sachant combien les Etats Généraux sont intrigués touchant la situation présente des affaires d'Allemagne et l'élection d'un empereur, je trouve convenable que vous insinuiez au Grand Pensionnaire et à ceux qui sont du secret *que je ne donnerai ma voix qu'au duc de Lorraine*. Mais quand on vous parlera de la Sanction Pragmatique, vous devez vous en expliquer en termes vagues et peu significants sans toucher le fond de cette affaire délicate.

FÉDÉRIC.

C. P. 181. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai vu par votre relation du 21 de ce mois passé que le cardinal de Fleury n'a pas paru répondre à l'empressement de l'ambassadeur d'Espagne qui voulait le porter à tirer parti de la mort de l'Empereur. Mais, comme les apparences sont souvent trompeuses, ce n'est qu'en remarquant exactement tout ce qui se passe, qu'on peut découvrir la vérité. Vous continuerez à vous informer soigneusement tant des propositions que la Cour d'Espagne pourrait faire dans la suite à celle de France que des espérances que cette dernière pourrait donner aux Espagnols. Les allures du ministre de Sardaigne ne méritent pas moins d'attention. Il est apparent que toutes ces Cours ne négligeront point leurs vues; mais le cardinal de Fleury a jusqu'ici très finement caché les siennes et il paraît qu'il voudrait que ce fût la France seule, à l'exclusion des autres, qui profitât de ces conjonctures et qu'une contenance modeste lui procurât par la voie de la négociation un morceau à sa bienséance, comme Luxembourg ou quelque autre acquisition convenable en faisant toujours semblant de s'intéresser pour la reine de Hongrie et de vouloir écarter tout prétendant à la succession d'Autriche. Mais, quoi que la France en dise, il n'est pas apparent qu'elle abandonne entièrement la Bavière, ni qu'elle pousse la modestie jusqu'à renoncer à tous les avantages que les conjonctures présentes

[1] Raesfeld (Jean-Pierre de), chancelier du gouvernement prussien à Clèves, ministre de Prusse à La Haye.

semblent lui offrir. Ainsi, s'il ne paraît que la France fasse à l'heure qu'il est de nouvelles levées ni de préparatifs pour agir par terre, il faut considérer qu'elle est toujours armée et qu'elle se trouve actuellement en état de commencer la guerre, ses forces étant plus considérables que celles des autres puissances.

FÉDÉRIC.

C. P. 183. — *Au roi de la Grande-Bretagne, à Londres.*

Berlin, 4 décembre 1740.

MONSIEUR MON FRÈRE,

La grande confiance que j'ai dans l'amitié de Votre Majesté et nos intérêts communs dans les conjonctures critiques d'à présent m'obligent à Lui communiquer sans réserve mes sentiments sur les mesures à prendre dans la situation épineuse des affaires où l'Europe se trouve maintenant et à Lui faire part en même temps de la démarche à laquelle j'ai été obligé de recourir pour remédier promptement au danger dont l'Europe entière, la liberté de l'Allemagne et le système de l'Empire sont menacés également.

La Maison d'Autriche, en butte à tous ses ennemis depuis la perte de son chef et le délabrement total de ses officiers, est sur le point de succomber sous les efforts de ceux qui font ouvertement des prétentions sur la succession ou qui méditent en secret d'en arracher une partie; et comme par la situation de mes Etats je me trouve le plus intéressé à en empêcher les suites et à prévenir surtout ceux qui pourraient avoir formé le dessein de s'emparer de la Silésie, qui fait la sûreté et la barrière de mes provinces limitrophes, je n'ai pu me dispenser de faire entrer mes troupes dans ce duché pour empêcher que d'autres, dans les conjonctures présentes, ne s'en emparent à mon grand préjudice et à celui des droits incontestables que ma maison a eu de tout temps sur la plus grande partie de ce pays-là, comme je ne manquerai pas de le manifester en temps et lieu.

Mon intention en cela n'a d'autre but que la conservation et le véritable bien de la Maison d'Autriche.

Je me suis même expliqué sur cela par mon ministre à la Cour de Vienne d'une manière que, si elle entend ses véritables intérêts, elle ne balancera pas un instant à y donner les mains.

Pour cet effet-là, je suis prêt d'entrer avec Votre Majesté, la Cour de Vienne, la Russie et les Etats Généraux dans toutes les mesures qu'on pourra juger convenables et dans une alliance des plus étroites

pour maintenir l'équilibre de l'Europe, conserver le système de l'Empire, garantir les Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne contre quiconque voudra les envahir et faire tomber l'élection d'un empereur sur la tête du duc de Lorraine pour rétablir l'ancien système.

Mais comme j'ai des avis certains, à n'en pouvoir douter, que la Cour de Vienne, conseillée par des gens qui jusqu'ici se sont portés à toutes les extrémités les plus fâcheuses, est prête à se jeter dans les bras de la France pour renverser ce qui pourrait rester encore d'espérance de sauver l'Empire et la liberté de l'Europe, j'ai cru qu'il ne fallait point perdre le temps en négociations inutiles, mais se servir des moyens les plus efficaces pour déterminer l'irrésolution de cette Cour, et pour l'obliger bon gré mal gré de prendre un parti convenable au bien de l'Europe, au sien propre et aux intérêts de la religion protestante, aussi bien qu'à ceux de Votre Majesté et de la république de Hollande.

Ce parti ne saurait être selon moi que celui que je viens d'indiquer ci-dessus à Votre Majesté et pour y parvenir plus facilement j'ai pressé les Etats Généraux de se mettre, le plus tôt qu'il se pourra, en bonne position de défense par une augmentation considérable de leurs forces de terre et de mer.

Moyennant quoi et les liaisons étroites entre Votre Majesté, moi et la Cour de Vienne, celle de Russie et la République, dans lesquelles il serait bon aussi de faire entrer le roi de Danemark, nous pourrions, à ce qu'il me semble, nous mettre à l'abri de toute insulte et maintenir la paix et l'équilibre de l'Europe.

Mais comme les plus grands efforts, surtout pour ce qui regarde l'Allemagne et la Maison d'Autriche, tomberont sur moi, je me persuade de l'équité de Votre Majesté qu'Elle trouvera juste et raisonnable que j'en sois dédommagé par un équivalent convenable et proportionné aux dépenses que je ferai, au risque que je cours et aux services que je rends par là à la cause commune et surtout à la maison d'Autriche qui, trop heureuse d'en être quitte par le sacrifice de la Silésie, sauvera par là tout le reste de ses Etats et pourra attendre tout de moi et de mon assistance.

Votre Majesté, selon Sa grande prudence, jugera bien Elle-même combien il sera nécessaire de porter la Cour de Vienne à se déterminer le plus vite qu'il est possible sur le parti qu'elle voudra prendre pour que je puisse me concerter là-dessus avec Votre Majesté et la République, dont les intérêts combinés me sont toujours aussi chers que les miens propres et dont je ne me séparerai jamais, si l'on veut entrer dans le plan que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté.

Pour ce qui est de la succession de Juliers et de Bergue, j'entrerai dans tous les tempéraments qu'on pourra juger convenables aux intérêts de la République de Hollande, et même à ceux de la Maison d'Autriche.

Comme tout cela demande un secret absolu, je me flatte de l'amitié de Votre Majesté qu'Elle ne souffrira point qu'on fasse un mauvais usage de la manière cordiale et pleine de confiance avec laquelle je viens de m'expliquer avec Elle sur un sujet de cette importance.

Je supplie Votre Majesté d'être entièrement persuadée de l'amitié sincère et de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai jamais d'être, etc., etc.

Fédéric.

J'aurais écrit de main propre à Votre Majesté, si je n'avais été chargé d'affaires. L'expédition que je vais entreprendre est vive, mais c'est le seul moyen de sauver l'Allemagne, prête à périr par les nouveaux engagements que la Cour de Vienne est prête à prendre avec la France J'espère que Votre Majesté me donnera dans cette occasion des marques de Son amitié, dont Elle m'a fait tant d'assurances et que l'union parfaite des deux Maisons se prêtera en tout les mains pour leurs communs intérêts.

C. P. 184. — *A la reine de Hongrie et de Bohême, à Vienne.*

Berlin, 6 décembre 1740.

Madame ma Sœur,

Le marquis de Botta m'a remis la lettre de Votre Majesté, et j'ai été charmé de voir une personne à qui je pouvais confirmer les sentiments de la haute estime que j'ai pour la personne de Votre Majesté. J'ai donné les ordres nécessaires à mon ministre de Borcke d'instruire Votre Majesté de la pureté de mes intentions. Je me flatte qu'Elle sera contente de ma façon d'agir et qu'Elle verra par là que je me ferai un vrai plaisir d'entrer dans Ses vues, espérant que cela sera réciqroque de son côté.

Je suis avec les sentiments de la plus profonde estime, madame ma Sœur, de Votre Majesté, le bon frère

Fédéric.

C. P. 185. — *Au grand-duc de Toscane, à Vienne.*

Berlin, 6 décembre 1740.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait le plaisir de m'écrire. Vous verrez que la pureté de mes bonnes intentions se rapporte entièrement à vos idées et j'ai donné des ordres très précis à mon ministre de Borcke d'instruire Votre Altesse Royale du projet que j'ai formé pour vous. Je suis sûr que, lorsque vous l'aurez bien pesé, vous conviendrez que c'est l'unique praticable dans les conjonctures présentes, et vous verrez par là que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous prouver que mon amitié et la haute estime que j'ai pour Votre Altesse Royale ne lui sera pas inutile. Mais je vous conjure de ne pas précipiter vos jugements et de ne les déterminer qu'après avoir bien approfondi les causes pures et indispensables qui m'ont fait agir d'une façon convenable à ce que vous désirez de moi.

Je suis avec la plus parfaite estime, monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale, le très parfait ami et cousin.

FÉDÉRIC.

C. P. 186. — *Au capitaine Andrié, à Londres.*

Berlin, 6 décembre 1740.

Vos dépêches du 22 et du 25 du mois passé m'ont été rendues.

Vous pouvez assurer tous ceux qui vous parlent, touchant mes sentiments sur les conjonctures présentes, qu'ils ne sauraient être plus avantageux qu'ils le sont réellement pour le maintien du système de l'Empire et de l'équilibre de l'Europe aussi bien que la conservation de la maison d'Autriche et même le véritable intérêt de la Grande-Bretagne et de la religion protestante. Je suis prêt de contracter là-dessus avec l'Angleterre, la Hollande et la Russie tels engagements qu'on trouvera à propos pour parvenir à ce but salutaire, ainsi que vous l'apprendrez en détail peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Mais on ne saurait prétendre que je sacrifie mes États, mes forces, mon argent, pour le *service d'une cour qui se trouve embourbée par-dessus les oreilles*, sans en retirer le moindre avantage et sans faire valoir en même temps les droits incontestables de ma Maison.

Il est certain que dans l'Empire je peux faire pencher la balance où je veux, mais il est certain aussi qu'en le faisant, je m'expose au ressentiment de la France et de tous ses alliés, tant dans l'Empire même que dans le Nord, et si on croit qu'on veut se servir de moi comme des pattes du chat pour tirer les marrons du feu, on se trompe furieusement. Ainsi il me faut de toute nécessité la convenance que je propose dans une lettre ample que j'ai écrite là-dessus au roi d'Angleterre[1] et que vous recevrez peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Je m'y suis référé dans la réponse que j'ai donnée de bouche au sieur Guy Dickens[2] sur les discours qu'il m'a tenus l'autre jour et j'espère qu'on y fera une attention sérieuse, d'autant plus qu'elle décidera du parti que je prendrai et du salut de l'Allemagne et principalement de la maison d'Autriche.

FÉDÉRIC.

C. P. 187. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 6 décembre 1740.

Je suis fort content du détail que vous me faites par vos relation et *Post-Scriptum* du 26 du mois passé, de la continuation de l'assiette où l'on se trouve présentement à la cour de Vienne et qui est peut-être plus disgracieuse et mauvaise qu'on ne se l'imagine.

La Saxe commence à faire sentir de plus en plus ses desseins formés sur la dignité impériale et même sur la succession de la maison d'Autriche.

Le résident de la cour de Dresde a insinué ici que le roi de Pologne ne saurait regarder d'un œil indifférent que la reine de Hongrie et de Bohême prît le duc de Lorraine *in consortium regni;* que c'est une brèche à la Sanction Pragmatique et un préjudice trop considérable pour les droits des filles de feu l'empereur Joseph pour pouvoir souffrir cela. On s'est informé en même temps de ce que je pensais là-dessus. Vous en ferez part dans la plus grande confidence au duc de Lorraine, pour qu'il sache ce qu'il doit attendre des belles promesses de la Saxe.

D'un autre côté, la France m'a fait entendre sous main quelles sont ses vues par rapport à l'électeur de Bavière et qu'elle compte de lui

[1] Cf. *ibidem*, 183. — *Lettre au roi d'Angleterre*, Berlin, 4 décembre 1740.

[2] Melchior-Guy Dickens, capitaine anglais, chargé d'affaires britannique à Berlin.

gagner la pluralité des suffrages dans le collège électoral ; que les trois électeurs, unis depuis longtemps, comme celui de Cologne, de Bavière et le Palatin, tireraient la même corde, sans se laisser séparer ; que la France compte d'y faire accéder, de gré ou de force, les électeurs de Mayence et de Trèves, et qu'ainsi la plus grande partie des voix tombant sur l'électeur de Bavière, la France soutiendrait cette élection de toutes ses forces sous prétexte de maintenir la liberté de suffrage et la tranquillité du Corps Germanique, en qualité de garante de la paix de Westphalie.

On me fait entrevoir, si j'y veux entrer, les plus grands avantages du monde.

Il ne faut pas manquer d'informer de bouche le duc de Lorraine, vous-même, de tout ce détail, mais sous le sceau du secret le plus absolu, et il verra par là combien l'on compte sans son hôte à Vienne, si on croit que les choses iront si fort à plein pied que l'on s'imagine.

Je suis curieux d'apprendre ce qu'il vous aura répondu là-dessus et il y a de l'apparence que le marquis de Mirepoix ne va à Ratisbonne que pour sonder et préparer les esprits en faveur de l'électeur de Bavière.

FÉDÉRIC.

C. P. 189. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Berlin, 6 décembre 1840.

Après lui avoir fait part de l'invasion imminente de la Silésie, des motifs de cette entreprise et des offres qu'il avait faites à Vienne, le roi s'exprime en ces termes : « Vous détaillerez donc soigneusement tout ce qui est dessus à la Princesse Régente [1], au duc de Brunswick [2], au feld-maréchal comte de Münnich, au comte d'Ostermann, aussi bien qu'aux autres ministres du cabinet en leur exposant les motifs qui m'ont fait agir et le but salutaire que je me propose. Je me

[1] Élisabeth-Catherine-Christine, fille de Charles-Léopold, duc de Mecklembourg, et de Catherine Ivanowna, élevée en Russie où la tsarine Anne lui fit prendre son nom, mariée en 1738 avec Antoine-Ulrich de Brunswick. Régente pendant la minorité de son fils Ivan VI, monté sur le trône le 27 octobre 1740, déposé le 6 décembre.

[2] Antoine-Ulrich, deuxième fils du duc Ferdinand-Albert de Brunswick, beau-frère de Frédéric II.

promets surtout de la pénétration et de l'amitié de la Princesse Régente aussi bien que des liens du sang, qu'elle voudra bien entrer dans ces vues pour l'intérêt réciproque de nos deux États et qu'elle emploiera son crédit et son autorité à la cour de Vienne pour y consentir également.

Il faut que vous employiez tout votre savoir-faire à mettre le feld-maréchal comte de Münnich dans mes intérêts dans cette importante affaire et vous n'épargnerez ni protestations, ni reconnaissance, ni caresses pour me le rendre favorable. Vous pouvez l'assurer que, si par son autorité et son crédit il m'assiste dans les conjonctures présentes et qu'il porte la Régente à se porter à mes vues, qui dans le fond ne tendent qu'aux véritables intérêts de la maison d'Autriche aussi bien que de la Russie, je disposerai non seulement en faveur du susdit feld-maréchal et de toute sa postérité mâle et femelle du bailliage de Biegen, que j'ai déja donné ordre de confisquer [1] et qui rapporte plus de 5 000 écus, mais que j'en ferai autant du comté de Wartenberg en Silésie pour le transporter sur le feld-maréchal de Münnich et à sa postérité à perpétuité.

Vous tâcherez aussi de faire goûter au comte d'Ostermann et aux autres ministres du cabinet tout ce que je viens de vous dire ci-dessus en les portant à faire agir efficacement leur ministre à la cour de Vienne pour la porter à conclure sans délai avec moi sur le plan proposé.

Les arguments pour faire voir à ces ministres le solide intérêt que la Russie trouvera dans ce plan ne vous manqueront pas, et en effet quelle alliance pourrait être plus avantageuse et plus formidable pour la Russie que celle que je viens de proposer entre elle et moi conjointement avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, puisque cela nous mettrait en état les uns et les autres de ne plus craindre personne, mais de donner la loi à tout le reste de l'Europe.

Vous pouvez leur laisser entrevoir également à quels terribles inconvénients on s'exposerait si l'on me voulait pousser à bout et me forcer à me ranger dans l'autre côté et à prêter l'oreille à des propositions les plus flatteuses qu'on m'a déjà faites, mais que je refuserai constamment, tant que je verrai encore un brin d'espérance solide de faire agréer mes idées.

Il faudra surtout faire valoir au duc de Brunswick quel service il rendrait à toute sa maison en Allemagne et même à celle d'Autriche si, par ses bons offices et par le crédit de la Régente à la cour de

[1] Le bailliage de Biegen appartenait au duc de Courlande. (Cf. *ibid.*, 182. Berlin, 3 décembre 1740.)

Vienne, il pouvait faire goûter mon plan, l'unique peut-être dans son espèce pour conserver le système de l'Empire et empêcher un bouleversement général qui ne laisserait pas d'entraîner la ruine totale de tous les petits princes trop faibles pour se défendre seuls.

FÉDÉRIC [1].

C. P. 191. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 7 décembre 1740.

Votre dépêche du 29 du mois passé m'a été fidèlement remise et j'ai vu ce que vous nous dites sur le contenu des ordres secrets que je vous ai donnés le 25 du mois passé [2]. Mais je vous avoue que je m'étais attendu à une réponse bien plus détaillée de votre part, sur une affaire de cette importance, que celle que vous venez de me faire fort en raccourci.

Vous dites, entre autres, que si je ne suspends pas l'entreprise que je médite jusqu'à ce que la Bavière ait commencé son attaque, toutes les troupes de la Moravie se jetteront en Silésie pour la défendre tant qu'elles pourront [3].

Mais vous auriez dû ajouter au moins combien de troupes la cour de Vienne a donc dans ces cantons-là pour pouvoir les jeter dans la Silésie sans dégarnir ses frontières contre la Bavière et vous paraissez vous contredire vous-même, quand dans l'une de vos dernières relations vous assurez qu'on a à peine assez de troupes pour s'opposer aux Bavarois et que vous soutenez à présent qu'on pourrait jeter en Silésie toutes les troupes qu'on a en Moravie, tout comme si l'électeur de Bavière n'existait plus ou qu'il n'eût témoigné jamais la moindre mauvaise volonté.

Ainsi, quand d'un côté vous m'avez dépeint la cour de Vienne dans

[1] Le même jour, Frédéric adressait à Raesfeld, à la Haye, une dépêche conçue dans le même sens, qu'il l'autorisait à lire « au Pensionnaire, au Greffier et à *quelques autres matadors de la République*, mais en lui défendant de la façon la plus formelle et sous peine de disgrâce, d'en donner ou d'en laisser prendre copie ».

[2] Cf. *ibid.*, 160.

[3] « Quant aux régiments qu'on avait cantonnés en Moravie, ils se trouvaient dans un tel état de détresse et de dénuement, qu'il était presque impossible de songer à les faire entrer en campagne avant de les avoir pourvus du nécessaire et de leur avoir payé une partie au moins de leur arriéré. » (Major Z..., *op. cit.*, 4.)

un si grand abattement de forces et dénuée de tout, pour pouvoir à peine résister dans le centre de ses États contre les moindres entreprises, vous la croyez tout d'un coup assez formidable pour commencer d'abord par chasser le ministre d'une puissance, chargé de lui faire des propositions et d'entrer dans des éclaircissements des motifs qui obligent à de certaines démarches.

Vous conviendrez aisément que c'est tout ce que la maison d'Autriche pourrait faire dans sa plus haute prospérité que de refuser d'écouter au moins ce qu'en pleine guerre on veut bien entendre et recevoir d'un héraut ou d'un trompette ou d'un tambour. Ainsi, il me semble que vous avez tort de croire qu'on y irait avec tant de précipitation que de vous chasser sans vouloir vous laisser le temps de vous expliquer sur les ordres que vous avez.

On pourrait se repentir furieusement d'une démarche si précipitée, et qui me mettrait dans la dure nécessité de les traiter à mon tour en ennemis et de m'associer à tous ceux qui m'invitent sans cesse de faire cause commune avec eux pour tomber sur le corps à la maison d'Autriche.

Mais pour vous rassurer et pour remédier à cet inconvénient, si tant il y a qu'il est effectivement à craindre, je veux bien que, dès que vous aurez reçu celle-ci, vous preniez sans perte de temps audience du duc de Lorraine pour l'informer exactement du contenu des ordres dont je vous ai chargé par ma susdite dépêche du 15 du mois passé. Et comme mes troupiers n'entreront guère en Silésie avant le 17 ou le 18 du mois au plus tôt, vous recevrez celle-ci à temps pour pouvoir faire usage de vos instructions avant qu'on ait, à Vienne, la nouvelle que j'ai franchi le pas.

Mais si dans la suite, contre toutes apparences raisonnables, on voulait se laisser aller à l'extrémité de vous défendre la cour, vous resterez en ville jusqu'à nouvel ordre en continuant à me mander tout ce que l'on fait, et si l'on passe outre et qu'on veuille vous obliger de sortir de Vienne et des États de la cour où vous êtes, vous viendrez me trouver en Silésie pour me rendre un rapport juste et exact de la véritable situation des affaires de là-bas.

Mais avant que de le faire, vous devez tâcher de faire encore un dernier effort pour parler au duc de Lorraine ou à son secrétaire, le sieur Toussaint, et même au chancelier comte de Sinzendorff pour leur faire comprendre les suites que pourrait avoir une pareille conduite et à quoi on doit naturellement s'attendre si l'on me pousse à bout dans les conjonctures présentes.

J'espère que vous vous donnerez toutes les peines et tous les soins

imaginables pour mettre dans mes intérêts le grand chancelier de la cour, comte de Sinzendorff, et le secrétaire d'État du grand-duc de Toscane, le sieur Toussaint. Et comme rien n'est à l'épreuve auprès de gens accoutumés de longue main à prendre de bonnes aubaines, je me flatte que vous n'épargnerez aucun de tous les ressorts qu'il est possible de faire jouer pour les gagner et vous pouvez leur offrir, vous-même ou par d'autres avec lesquels vous ne risquez rien, jusqu'à 200 000 écus pour le comte de Sinzendorff et 100 000 au secrétaire Toussaint, s'ils veulent se charger de porter la cour de Vienne à accepter le plan que je lui propose et *me faire avoir la Silésie*.

Vous me manderez au plus vite et de la manière la plus détaillée tout ce que l'on vous aura répondu sur vos propositions, les mesures qu'on prend et les efforts qu'on est en état de faire.

Au reste, vous n'avez que faire d'être embarrassé de vos dettes. Je les payerai toutes pourvu que vous preniez de bons biais pour faire réussir l'affaire en question.

FÉDÉRIC.

C. P. 192. — *Instruction pour le comte de Gotter, grand-maréchal de la cour allant à la cour de Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire*[1].

Berlin, 8 décembre 1740.

1° Le comte de Gotter partira incessamment d'ici pour Vienne, dès qu'il aura reçu celle-ci avec les lettres de créances ci-jointes pour la reine de Hongrie et de Bohême et pour le grand-duc de Toscane, dans lesquelles il est qualifié de ministre plénipotentiaire.

2° La copie ci-jointe *sub lit. A* des amples instructions que le Roi a données à son ministre à Vienne, le sieur de Borcke en date du 15 du mois passé et celles cotées *sub lit. B* qui ont été envoyées à ce ministre le 7 de ce mois, mettront le comte de Gotter entièrement au fait des propositions dont le sieur de Borcke a été chargé auprès de la cour de Vienne. Et comme

3° Sa Majesté, par une confiance entière qu'Elle a dans la capacité, la droiture et le savoir-faire du comte de Gotter, aussi bien que dans son crédit, ses connaissances et ses lumières pour tout ce qui regarde la cour de Vienne, l'a choisi pour appuyer la négociation importante

[1] Malgré la longueur de ces instructions, en raison de leur importance capitale, j'ai cru utile de les reproduire *in extenso*, tout comme je le ferai un peu plus loin pour celles données à Klinggraeffen, Truchsess et à Finckenstein.

dont le ministre ordinaire du Roi est déjà chargé et dont probablement il aura déjà fait ouverture, selon ses derniers ordres du 7 de ce mois, avant l'arrivée du comte de Gotter, au duc de Lorraine et au ministre de la cour de Vienne, si ce prince le trouve à propos.

4° En attendant, dès que le comte de Gotter sera arrivé à Vienne, il descendra chez l'envoyé de Borcke et s'informera soigneusement de la situation dans laquelle se trouve la négociation en question. Cela étant fait, il se fera annoncer par le sieur de Borcke auprès du duc de Lorraine avant que de prendre son audience chez la reine de Hongrie. Il remettra d'abord à ce prince la lettre de créance dont il est chargé pour lui et il lui dira de bouche que je l'ai choisi pour assurer ce prince de ma plus parfaite estime et considération et que je suis disposé de tout faire pour lui et pour la Reine, son épouse, s'il veut la porter à se prêter au plan que je lui ai fait proposer par l'envoyé de Borcke ; que mes intentions sont bonnes et sincères, qu'elles tendent à sauver la maison d'Autriche de la ruine totale dont elle était menacée, à écarter tous les rivaux qui paraissent aspirer à la couronne impériale et à la faire tomber en partage au duc de Lorraine en lui garantissant en même temps la possession tranquille de tous les États de la reine, son épouse, en Allemagne. Mais, comme cela ne se peut faire sans que je m'expose, moi, mes États et mes forces à de très grands hasards et à des risques qui pourraient me coûter cher, surtout la France paraissant déterminée de favoriser non seulement les prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'empereur, quelque grimace qu'elle fasse à présent de ses idées pacifiques, mais que cette couronne s'est ouverte assez confidemment envers moi déjà de vouloir aider de toutes ses forces et de tout son crédit à faire élire l'électeur de Bavière empereur, qu'elle se fait fort d'intimider tellement les électeurs de Mayence et de Trèves qu'ils seraient obligés de donner aussi leurs voix à l'électeur de Bavière ; que d'un autre côté la Saxe témoigne aussi secrètement d'avoir envie d'en vouloir non seulement à la dignité impériale, mais même à la Bohême ; qu'on m'a déjà fait sonder là-dessus et qu'il ne tient qu'à moi d'entrer dans un plan qui ne va pas à moins qu'à dépouiller la maison d'Autriche de ses plus belles provinces en Allemagne et de la frustrer pour jamais de la dignité impériale.

Que je suis prêt d'employer toutes mes forces et tout mon crédit pour faire avoir la dernière au duc de Lorraine et garantir les États de la maison d'Autriche en Allemagne *contra quoscunque ;* mais qu'il me faut une récompense proportionnée pour le grand service que je rendrais par là à la cour de Vienne et surtout au duc de Lorraine ;

que je courrais par là grand risque de m'attirer tellement la colère de la France que cela me coûterait la succession de Juliers et de Bergue dont sans cela, par l'assistance de cette couronne, je suis en quelque sorte assuré.

Qu'il serait impardonnable à moi de hasarder une si belle succession pour l'amour d'autrui sans savoir où et comment m'en dédommager.

Que cela ne saurait être que par la Silésie, sur la plus grande partie de laquelle ma naissance a eu de tout temps des prétentions bien fondées, ainsi que je le ferai voir par des déductions qui paraîtront bientôt ; que les rois, mes prédécesseurs, n'ont pu renoncer au préjudice de leur postérité à des droits si bien acquis, les lois fondamentales de ma maison défendant à l'infini toute aliénation de pareils droits.

Que défunt l'Empereur avait par un traité garanti Bergue ou son équivalent ; que j'avais rempli mon traité ; mais qu'ils m'ont été contraires et qu'ainsi en entrant en Silésie ce me peut être comme un équivalent.

N. B. — Il faut donner copie de ce traité et de ce qui regarde la Pragmatique à Gotter[1].

Que dans les conjectures présentes j'ai été obligé de commencer par me saisir d'un pays sur lequel j'ai de si justes prétentions, de crainte qu'un autre ne s'en emparât.

Mais que si la reine de Hongrie peut se résoudre de m'en faire la cession, je remplirai fidèlement toutes les conditions et engagements que j'ai fait proposer par le sieur de Borcke. Que c'est maintenant au duc de Lorraine à s'examiner si l'on trouverait mieux son compte à s'accommoder là-dessus de bonne grâce avec moi en s'attachant un ami et allié en état et à portée, comme je le suis, Dieu merci, de faire tout pour eux, de les sauver et de leur procurer avec la possession tranquille du reste de leurs États la couronne impériale.

Mais que, si l'on prend malheureusement un autre parti, je me verrais réduit à la dure nécessité de faire valoir mes droits sur la Silésie malgré eux et de profiter des offres considérables que l'on me fait d'un autre côté en poussant une pointe contre eux de toutes mes forces aussi loin que je pourrais.

Que je laisse à examiner au duc de Lorraine si cela ne pourrait pas entraîner le démembrement et la ruine totale de toute la succession

[1] Addition de la main même de Frédéric.

de la maison d'Autriche, au lieu qu'on la préviendrait à coup sûr en parvenant même au comble de ses vœux, par le sacrifice de la Silésie.

Mais que le temps presse et qu'il faut se déclarer incessamment pour que je puisse savoir où j'en suis.

5° Vous pouvez dire au duc de Lorraine que vous vous laisseriez entièrement guider par ses conseils et qu'il dépendrait de lui de vous indiquer les ministres auxquels vous devriez vous adresser pour cela, mais que je n'ai aucune confiance dans le baron de Bartenstein, qui de tout temps s'était montré ennemi de ma maison.

6° Dès que vous vous serez ouvert de cette façon au duc de Lorraine, il faudra demander audience à la reine de Hongrie, lui présenter vos lettres de créances et vous renfermer dans des compliments généraux sur son avènement à la couronne en vous rapportant pour le reste à ce que vous avez dit et proposé de ma part au Duc son époux. Mais si le prince devait trouver à propos que vous fissiez à la reine les mêmes ouvertures que vous lui ferez, il faut s'y conformer et y ajouter toutes les protestations d'amitié imaginables.

7° Le comte de Gotter reçoit ci-joint un plein pouvoir pour entrer en négociation et conférence avec ceux qui pourraient être autorisés pour cela de la reine de Hongrie, mais il ne donnera absolument rien par écrit, ne conclura rien, avant que de m'en avoir averti et après en avoir reçu mes ordres ultérieurs.

8° Si par des libéralités on peut mettre dans mes intérêts le ministère de Vienne, il verra par les ordres que j'ai donnés au sieur de Borcke en date du 7 de ce mois que je l'ai autorisé d'offrir jusqu'à 200 000 écus au grand chancelier comte de Sinzendorff et 100 000 au secrétaire d'État du duc de Lorraine, le sieur Toussaint, et s'il en fallait gagner encore d'autres, le comte de Gotter n'a qu'à me le mander et attendre mes ordres là-dessus.

9° On lui parlera sans doute de la garantie que feu mon père a donnée par le traité secret de 1728 et sa voix à la diète de l'Empire, de la Sanction Pragmatique. Mais il y répondra qu'on a fort mauvaise grâce de réclamer l'exécution des engagements d'un traité et de ce qui en a été la suite, qu'on a violé de la plus mauvaise foi du monde de la part de la cour de Vienne. Qu'on doit se souvenir que par ce traité on avait promis à feu mon père la garantie de la succession du duché de Bergue et que l'on a fait, il y a deux ans, d'une manière diamétralement opposée à la lettre de cet engagement solennel, une convention secrète avec la France par laquelle on garantissait la succession provisionnelle de Juliers et de Bergue au prince de Sulzbach; que si l'on me poussait à bout, j'exposerais aux yeux de tout l'uni-

vers combien on a abusé indignement de la confiance de feu mon père et de quelle ingratitude on a payé toute ma maison depuis 1679 et la paix de Nimègue jusqu'ici. Mais qu'il faut tirer un rideau sur le passé et qu'il ne tient qu'à la Cour de Vienne de m'avoir désormais pour son appui le plus ferme et le plus solide.

10° Si contre toute attente on refusait d'admettre le comte de Gotter à l'audience de la reine[1], il doit faire tout au monde pour parler au moins au duc de Lorraine, et j'espère qu'on ne lui refusera pas une chose qu'on accorde en pleine guerre à un trompette ou à un simple porteur de lettres.

11° Le comte de Gotter se servira du chiffre du sieur de Borcke pour les choses secrètes et il m'enverra des courriers et des estafettes, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Au reste en me reférant aux instructions que je pourrais donner encore immédiatement, soit de bouche ou par écrit, au comte de Gotter, je me repose entièrement sur la droiture et sur le zèle qu'il a témoignés jusqu'ici pour mon service et dont je me tiens assuré surtout pour l'importante négociation que je lui confie maintenant et dont le succès lui servira d'un mérite auprès de moi que je ne manquerai pas de récompenser d'une manière proportionnée au grand service qu'il me rendra dans cette occasion.

FÉDÉRIC.

C. P. 193. — *Au ministre d'Etat de Podewils.*

Berlin, 8 décembre 1740.

Il faut encore une instruction ostensible pour Gotter, qu'il puisse montrer aux ministres de là-bas où il faut un peu brailler et insister sur le traité de Prague[2] indignement et totalement rompu. Podewils s'abouchera avec Gotter pour dresser cette instruction que je peux signer en même temps que celle-ci.

[1] Après l'entretien assez orageux qu'il eut avec le grand-duc, Gotter crut plus sage de renoncer à demander audience à Marie-Thérèse.

[2] Il s'agit là du traité de Berlin du 23 décembre 1728. La rencontre à Prague de Charles VI et de Frédéric-Guillaume Ier, en août 1732, avait été la conséquence de l'accord intervenu entre les deux souverains à la suite du traité de Berlin.

C. P. 196. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Berlin, 11 décembre 1740.

Le sieur de Bülow, ministre de Saxe, est arrivé, mais à en juger par son premier début il n'est chargé que de propositions générales pour une bonne union entre moi et le roi de Pologne et pour agir de concert en ce qui pourrait avoir rapport à l'élection future d'un Empereur, à la capitulation prochaine et aux autres affaires qui regardent l'Empire.

On lui a serré le bouton pour voir s'il ne cachait rien au fond du sac par rapport aux vues que vous avez dit que l'on avait en Saxe sur la succession de la Maison d'Autriche et nommément sur la Bohême.

Mais il a protesté fortement, jusqu'ici, qu'il n'est chargé d'aucune proposition sur tout cela et que sa cour veut savoir comment on pense là-dessus ici.

Vous devez donc dire au comte de Brühl que les assurances d'amitié que le susdit ministre m'a données de la part du Roi, son maître, me sont infiniment agréables et que je ne demande pas mieux que d'entrer dans la plus étroite union avec lui pour les intérêts réciproques de nos deux maisons. Mais comme je suis sur le point de faire valoir mes droits sur la Silésie et même d'y entrer avec un corps de troupes, ce que je veux bien lui confier, j'espère qu'il voudra sonder le Roi, son maître, et vous faire savoir ce qu'il pense là-dessus, et quel parti il est intentionné de prendre en pareil cas, si ce sera celui de neutralité, ou bien s'il veut se concerter avec moi pour les convenances qu'il pourrait souhaiter qu'on lui fît et si en ce cas-là il ne serait pas porté à faire quelque démarche vigoureuse, ne fût-ce que pour faire entrer un ou deux régiments en Bohême sous prétexte qu'on a fait une brèche à la Sanction Pragmatique à Vienne au préjudice des droits de la reine de Pologne, en associant le duc de Lorraine à la possession et au gouvernemenl des États de la Maison d'Autriche.

Vous pouvez insinuer au comte de Brühl que s'il voulait faire donner des instructions secrètes au sieur de Bülow pour traiter là-dessus, on serait en état, en tirant la même corde, de faire nos affaires réciproquement et d'obtenir de la Maison d'Autriche une juste satisfaction pour nos droits respectifs; qu'en tout cas il faut savoir où j'en suis avec la Saxe et ce que j'en dois craindre ou espérer pour prendre mes mesures là-dessus. Il faudra tourner le comte de Brühl de toute sorte

de façon pour savoir quels sont les véritables sentiments de la Cour de Dresde sur la démarche que je vais faire; mais gardez-vous bien de donner la moindre chose par écrit et répondez-moi au plus vite de la façon la plus détaillée.

FÉDÉRIC.

C. P. 199. — *Au grand-maréchal de la Cour, comte de Gotter, et au conseiller privé de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 12 décembre 1740.

Vous savez maintenant de quoi il s'agit par rapport à la marche de mes troupes, et comme je ne doute pas que vous n'ayez fait incessamment usage de mes ordres et instructions là-dessus, on verra à présent assez clairement que mon intention n'a jamais été de faire la guerre à la reine de Hongrie et de Bohême, mais que je suis prêt plutôt de la secourir et de l'assister de toutes mes forces en cas de besoin, et de faire même parvenir le duc de Lorraine au comble de ses vœux, si l'on veut se prêter de la part de la Maison d'Autriche à mes idées et m'accorder ce que je crois être fondé par plus d'une raison à lui demander.

Il ne tiendra donc pas à moi, mais uniquement à la Cour de Vienne, de profiter des bonnes dispositions dans lesquelles je me trouve pour elle[1]; mais si malheureusement elle devait prendre un autre parti, le mien sera bientôt pris aussi et exécuté avec autant de promptitude que l'on a de lenteur à Vienne à se résoudre.

C'est même cette lenteur et l'embarras de la Cour de Vienne, causé par la crainte qu'elle a de la France, comme vous dites, de s'allier avec moi et les Puissances maritimes, qui m'ont déterminé de prendre un parti vigoureux pour l'obliger bon gré, mal gré, d'ouvrir les yeux sur la situation dangereuse où son incertitude et sa sécurité la jettent.

Et comme elle ne saurait jamais sortir de tous ses embarras sans

[1] Frédéric tenait un langage sensiblement différent lorsque trente-cinq ans plus tard il publiait *l'Histoire de mon temps*. « Comme il était à supposer que ces offres seraient rejetées, le comte de Gotter était autorisé à déclarer la guerre à la reine de Hongrie. L'armée fut plus diligente que cette ambassade : elle entra en Silésie, comme on le verra dans la suite, deux jours avant l'arrivée du comte de Gotter à Vienne. »

Le 13 décembre le grand-duc eut dans la matinée avec Borcke une conférence, dont ce dernier rendit immédiatement compte au roi en insistant sur l'anxiété et la consternation qui régnaient à Vienne (Cf. *Oesterreichischer Erbfolge Krieg*, II, 1049-1058).

faire quelques sacrifices soit en faveur de la Bavière, soit en celle de la France, que balancera-t-elle de conclure vite avec moi sur le pied que je lui ai proposé?

En attendant vous pouvez informer confidemment le sieur Robinson de tout et lui dire que je me suis expliqué d'une telle façon envers le Roi, son maître, que s'il n'accepte pas mes offres, ce serait le plus grand malheur qui pourrait arriver à la Maison d'Autriche et à toute l'Allemagne, puisqu'on peut compter que je ne démordrai point de mon entreprise et que je trouverai des ressources ailleurs, plus que l'on ne pense.

Je pars demain pour me mettre à la tête de 30 000 hommes destinés pour l'expédition et le maintien de la possession de la Silésie, et j'aurai dans quatre semaines aux environs de ma capitale une autre armée de 40 000 hommes prête pour soutenir cette entreprise contre tous ceux qui m'y voudraient traverser, ce que vous ne devez point dissimuler.

Fédéric.

C. P. 200. — *Instructions pour le conseiller privé de guerre de Klinggraeffen, allant à la Cour de Bavière en qualité de ministre plénipotentiaire.*

Berlin, 12 décembre 1740.

Article 6. — Le principal but que je me propose, en envoyant le conseiller privé de Klinggræffen à Munich, *étant d'animer sous main, et sans m'exposer en vue, la cour de Bavière à pousser avec vigueur ses prétentions à la succession de la Maison d'Autriche et à commencer la levée de boucliers,* la conjoncture y paraissant aussi favorable que la Cour de Bavière pourrait le souhaiter, il n'épargnera rien de tout ce qui lui paraîtra propre à remplir mon intention. Mais il faut qu'en tout ceci il manœuvre bien finement et avec tant de circonspection qu'*il ne paraisse point que j'aie dessein d'épouser ouvertement le parti de la Cour de Bavière contre celle de Vienne;* précaution d'autant plus nécessaire que celle-ci paraît avoir plusieurs partisans secrets à la Cour de Bavière et parmi les ministres mêmes.

Article 7. — Ainsi, quand on lui demandera si Son Altesse Électorale pourrait se promettre de ma part une assistance réelle, en cas qu'elle jugeât à propos de poursuivre ses desseins, soit par rapport à la dignité impériale ou à la succession d'Autriche, il tâchera d'éluder cette sorte de questions par des réponses ambiguës, se contentant de faire des protestations générales d'amitié et cherchant toutes sortes

de biais et de détours pour ne promettre rien de positif sans ôter néanmoins aux Bavarois toute l'espérance, mais aussi sans s'engager sur ce sujet dans une négociation formelle qu'il évitera aussi longtemps qu'il peut et jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions ultérieures là-dessus.

ARTICLE 9. — Pour mieux cacher son jeu, il fera semblant que le principal objet de sa commission soit de concerter avec les ministres de Bavière ce qu'il y aura à observer à la prochaine élection par rapport à la capitulation qu'on proposera au nouvel Empereur. Il sondera effectivement ces ministres sur les articles qu'il faudra insérer de nouveau dans cette capitulation et il tâchera d'en obtenir les sentiments par écrit.

ARTICLE 10. — Il fera toute sorte de politesse au ministre de France et ne sera pas moins attentif à pénétrer le sujet de ses négociations, et de quelle manière il y réussit, qu'à gagner son amitié et sa confiance, en lui faisant les protestations les plus fortes de la sincérité de son attachement aux intérêts de la France. Mais il lui cachera avec tout le soin imaginable le vrai sujet de sa commission et il tâchera de le persuader que l'unique but en est de renouveler et de resserrer par de nouveaux nœuds l'ancienne amitié et harmonie qui a régné de tout temps entre ma maison et celle de Bavière et de communiquer avec Son Altesse Électorale sur divers points qui regardent l'élection prochaine de l'Empereur et d'autres matières du ressort du collège électoral.

ARTICLE 12. — Il fréquentera de même librement, supposé que d'autres considérations ne l'empêchent, le ministre de la Cour de Vienne, s'il en trouve un à Munich, sans pourtant s'empresser pour lui. Je serais même bien aise qu'il lui insinuât, si l'occasion s'en présente, que je me trouve dans des dispositions aussi favorables pour la Maison d'Autriche qu'elle pourrait le souhaiter, qu'il ne dépend que de celle-ci de me mettre entièrement dans ses intérêts, en me satisfaisant sur les justes prétentions que j'ai au duché de Silésie, et que, si elle acceptait le plan que j'ai fait tenir au duc de Lorraine sur ce sujet, elle ne tarderait guère à sentir l'effet de nos bonnes intentions à son égard. Mais ces sortes d'insinuations ne doivent se faire qu'avec un ménagement infini pour ne pas donner lieu aux ministres de Vienne d'en faire un mauvais usage à la Cour de Bavière et de lui inspirer de la méfiance envers moi. Ainsi le conseiller de Klinggraeffen aura besoin dans ces rencontres de toute sa prévoyance et circonspection et mesurera avec tant d'exactitude toutes les expressions qu'il soit impossible de leur donner un sens opposé à mes intérêts.

FÉDÉRIC.

C. P. 201. — *Instruction pour le major-général comte de Truchsess de Waldburg, allant à la Cour de la Grande-Bretagne, en qualité de ministre plénipotentiaire.*

Berlin, 12 décembre 1740.

Article 3. — Le comte de Truchsess doit demander qu'il plaise au roi de la Grande-Bretagne de faire dresser un plan d'une alliance... et de le communiquer en confidence à Sa Majesté.

Article 4. — Le comte de Truchsess peut insinuer au roi d'Angleterre et à son ministre allemand, quoique dans le plus grand secret, que si ce prince me veut faire avoir la paisible possession de la Silésie, je veux bien donner les mains pour qu'il garde, en toute propriété, les bailliages considérables qu'il tient maintenant en hypothèques dans le pays de Mecklembourg, et que l'évêché d'Osnabrück, après la mort de l'évêque de Cologne d'aujourd'hui, soit sécularisé et donné, en titre de principauté, pour toujours à la maison de Hanovre.

Article 6. — Comme l'on ne manquera pas d'objecter d'abord au comte de Truchsess que feu le Roi a garanti la Sanction Pragmatique de la maison d'Autriche, non seulement par un traité, mais aussi en donnant sa voix à la garantie de l'Empire à cette discussion, et que par conséquent, le Roi est dans l'obligation de remplir ses engagements à cet égard : le comte de Truchsess peut répondre que Sa Majesté se souvient fort bien à quoi feu le Roi son père s'était engagé sur cet article, mais qu'il est à souhaiter pour le propre honneur de la cour de Vienne de n'insister jamais sur cette garantie, que sans cela le roi se trouverait obligé de se justifier là-dessus et d'exposer, aux yeux de tout l'univers, la manière indigne et la plus mauvaise foi du monde, dont la cour de Vienne a agi dans cette affaire envers le feu Roi.

Et pour cela, il est nécessaire que le comte de Truchsess sache que l'Empereur défunt Charles VI fit un traité secret, l'an 1728, avec feu le Roi, par lequel il lui garantit la possession actuelle du duché de Bergue, aussitôt que l'Électeur palatin et ses frères d'alors viendraient à manquer sans laisser de postérité mâle ; en revanche le feu Roi promit de garantir à l'Empereur la Sanction Pragmatique et la garantie que feu Sa Majesté en donna à la diète de Ratisbonne n'en fut qu'une suite et faite dans le même sens que celle du traité secret, ainsi qu'on peut le prouver.

Or la cour de Vienne, en concluant contre ses engagements solennels, prit, avec le feu Roi, sur le duché de Bergue, une convention avec

la France, l'an 1739, par laquelle l'Empereur garantissait au prince de Sulzbach la possession provisionnelle du duché de Bergue après la mort de l'Électeur palatin, le Roi laisse à juger à tout le monde impartial, si une duplicité de cette nature et une mauvaise foi si manifestement marquées ne le dégagent pas à son tour des engagements qui, après une pareille infraction de la garantie promise à sa maison, ne sauraient plus subsister, ce que du vivant de feu l'Empereur, il a fait déclarer plusieurs fois déjà par ses ministres à Vienne.

FÉDÉRIC.

C. P. 202. — *Instruction pour le colonel et aide de camp général du Roi, comte de Finckenstein, allant à la Cour de Dresde en qualité de ministre plénipotentiaire.*

Berlin, 13 décembre 1740.

ARTICLE 1er. — Dès qu'il sera arrivé à Dresde, il fera demander par le comte de Brühl une audience au Roi pour lequel il trouve la ci-jointe lettre de créance, qu'il présentera à ce prince en l'accompagnant de toutes les protestations imaginables de ma parfaite considération et estime pour lui et en l'assurant de l'envie extrême que j'ai de cultiver son amitié et d'entrer même dans une union étroite avec Sa Majesté Polonaise dans les conjonctures présentes pour l'avancement de nos intérêts réciproques et pour concerter ensemble les convenances que nous pourrions nous faire de part et d'autre; que mes intentions sont droites et sincères et que je ne doute nullement que celles du roi de Pologne n'y répondent de même. Mais comme ce prince aurait sans doute appris déjà par son ministre à ma Cour, le sieur de Bülow, de quelle façon je me suis confidemment ouvert et expliqué envers lui, j'attends de l'amitié de Sa Majesté Polonaise qu'elle veuille bien à son tour s'ouvrir envers moi sur ce qu'elle est intentionnée de faire et sur le parti qu'elle croit devoir prendre dans la situation présente des affaires, surtout par rapport à l'entrée de mes troupes en Silésie. Si c'est celui d'un commun concert pour agir ensemble selon nos intérêts et nos convenances, ou pour rester neutre et ne s'en mêler du tout ni pour ni contre; que l'occasion est favorable et qu'elle ne reviendrait pas sitôt; que mon intention n'est pas d'opprimer la maison d'Autriche, mais seulement de me faire rendre justice sur mes justes prétentions et que si le roi de Pologne en avait de son côté, je serais charmé de lui aider à les faire valoir et à nous

accommoder ensuite de concert ensemble avec la maison d'Autriche pour prendre en sa faveur telles mesures que l'exigence du cas et les conjonctures d'alors le demanderaient. Mais que le temps presse et que je serais bien aise d'être instruit sans délai là-dessus des véritables sentiments de Sa Majesté Polonaise.

Article 2. — Le comte de Finckenstein s'expliquera de la même façon envers le comte de Brühl et le pressera tant qu'il est possible sur une réponse positive... Que je connais les bons sentiments du comte de Brühl pour une étroite union entre nos deux États, que ce serait un ouvrage digne d'un ministre tel que lui, qui s'est attiré l'approbation et l'estime de toutes les puissances, qu'il peut compter sur la mienne et sur la reconnaissance parfaite que je lui marquerai pour les services qu'il rendrait là-dedans à moi non seulement, mais à son propre maître en même temps.

Article 3. — Il faut tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, si la cour de Dresde est déjà gagnée par celle de Vienne, si elle penche de ce côté ou si elle a encore les mains entièrement libres.

Article 4. — Le père Guarini, confesseur du roi et de la reine de Pologne, est tout puissant à cette cour, comme le comte de Finckenstein l'apprendra par mon résident Ammon, fort au fait des intrigues de la cour de Dresde. S'il était possible de mettre cet homme-là dans mes intérêts, soit par des présents ou par des cajoleries et des promesses de favoriser en tout la religion catholique sur le pied qu'elle est établie en Silésie, le comte de Finckenstein n'épargnera ni soin ni peine pour le gagner et pour me le rendre favorable.

Article 8. — Le comte de Finckenstein doit tâcher d'approfondir autant qu'il est humainement possible quelles sont les véritables vues de la cour de Dresde, si l'ambition de la reine de Pologne, comme on le prétend, vise au trône impérial pour le Roi son époux, ou si l'on veut seulement faire peur à la cour de Vienne pour escamoter quelque morceau soit de la Bohême ou de la Silésie.

Article 9. — Il est vrai que le roi de Pologne a envoyé le comte de Poniatowski[1] avec un certain conseiller privé de guerre Fritsch[2], homme fort intrigant et fort entendu à Paris, et que l'on prétend qu'ils sont chargés l'un et l'autre d'une négociation secrète pour attirer la France dans les intérêts de la Saxe en la flattant d'une abdication du roi de Pologne de son royaume en faveur du roi Stanislas, moyennant quoi la France tâcherait de leur procurer par ses amis en Allemagne

[1] Poniatowski (Stanislas, comte), voïvode de Mazovie.
[2] Fritsch (Thomas de), conseiller de guerre de la Saxe électorale.

la couronne impériale. Mais ce plan paraît trop chimérique et d'une trop difficile exécution, surtout du côté de la Pologne, où la Russie ne souffrirait jamais le retour de Stanislas. Cependant, si le comte de Finckenstein devrait remarquer par les discours du comte de Brühl que telle est véritablement l'intention du Roi son maître, il ne lui doit pas tout à fait ôter l'espérance de mon consentement et de mon assistance pour entretenir la bonne volonté de ces gens-là et les faire entrer dans nos vues quoique la chose en elle-même ne m'accommode nullement; mais elle rencontrerait toujours tant de difficultés qu'elle tomberait bientôt d'elle-même.

FÉDÉRIC.

C. P. 203. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Berlin, 13 décembre 1740.

Vous verrez par la déclaration ci-jointe que j'ai fait faire aux ministres étrangers qui sont ici et que vous pouvez communiquer au ministère de la cour où vous êtes les motifs en gros qui m'ont déterminé de faire entrer mes troupes en Silésie. Vous y ajouterez de bouche à M. le Cardinal et au sieur Amelot en disant ce qui suit.

Dans la fermentation présente des affaires depuis la mort de l'Empereur, mes soins sont allés constamment à conserver le repos de l'Allemagne, le système de l'Empire et le véritable lien du Corps Germanique. Personne ne saurait être intéressé plus que je le suis à des vues si conformes à la tranquillité publique.

La situation de mes États et le rang que je tiens dans l'Empire m'en doivent rendre les intérêts plus chers qu'à qui que ce soit. Mais voyant l'orage qui menace les pays héréditaires de la maison d'Autriche par les prétentions que différents princes font ouvertement ou en secret sur la succession de feu l'Empereur, et la Silésie se trouvant plus exposée et plus désarmée que tout le reste, ma propre sécurité et la prudence ont exigé indispensablement de moi de ne point souffrir qu'on s'établît dans une province limitrophe de mes États comme la Silésie, sur laquelle, par des anciens pactes de famille entre mes ancêtres et les princes de la Silésie, que je ne manquerai pas de produire en son temps, ma maison a eu des droits incontestables.

Je n'ai donc fait par cette démarche que prévenir les autres dont les arrangements et mesures ne se bornent pas à armer puissamment sur les frontières, mais qui attendent aussi un corps auxiliaire de

12 000 hommes de troupes étrangères [1], dont les quartiers sont déjà assignés, afin de s'en servir dans l'exécution de leurs projets, dont la saisie de la Silésie aurait été un des premiers et des plus préjudiciables pour moi et mes droits.

Ainsi, je me flatte de l'amitié de S. M. Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal qu'ils ne désapprouveront point une démarche, hardie et prompte à la vérité, mais dont l'exécution ne souffrait point de délai, étant devenue nécessaire et indispensable pour ma propre sûreté et celle de mes États.

Mon intention n'est point d'envahir la succession de la maison d'Autriche et encore moins de troubler la tranquillité de l'Europe et le repos du Corps Germanique. Mais j'espère que l'on fera attention à mes droits et qu'on ne trouvera pas injuste si je me suis pressé à prévenir un troisième dans la possession de ce qui m'appartient préférablement à tout autre.

Vous pouvez en même temps insinuer adroitement à M. le Cardinal que la France, ne perdant rien dans cette affaire qui peut plutôt convenir à ses véritables intérêts, dans les conjonctures présentes, mieux que quoi que ce puisse être, j'ai tout lieu d'espérer de l'affection de S. M. Très Chrétienne pour moi et pour ma maison, aussi bien que des marques que M. le Cardinal m'a voulu donner jusqu'ici de son amitié, qu'on ne voudra point me contrarier dans la poursuite de mes prétentions légitimes. Je me flatte même que la cour de Vienne se rendra flexible et traitable là-dessus et qu'elle ne se plaindra point d'une démarche à laquelle j'ai été prié et qui au bout du compte ne lui fait pas plus de mal que ce qu'un autre à ma place était prêt de faire sans avoir les mêmes droits de son côté que j'en ai.

Vous vous servirez de toutes les protestations les plus flatteuses de mon attachement pour le roi de France et pour le Cardinal ministre, afin d'empêcher qu'on ne se précipite à prendre des résolutions désavantageuses à mon égard et à vouloir me susciter des embarras, ou même à agir ouvertement contre moi en faveur de la maison d'Autriche, ce qui serait diamétralement contraire à la politique et aux véritables intérêts de la France, sur quoi il faut appuyer autant que vous le trouverez nécessaire, et avoir, en attendant, l'œil au guet sur le parti que la France pourrait prendre contre moi et les mesures qu'elle voudra concerter avec d'autres puissances pour me barrer ou me faire des diversions. Quoique j'aie de la peine à m'imaginer qu'on

[1] Allusion au bruit qu'on avait répandu de la mise en marche de 12 000 Russes sur la Saxe.

veuille renoncer en France au vieux système et laisser perdre une si belle occasion pour affaiblir une maison qui a été depuis tant de siècles la rivale la plus formidable de celle de Bourbon. Vous ne manquerez pas de glisser toutes ces réflexions dans les entretiens que vous aurez là-dessus avec le Cardinal, en tâchant de pénétrer comment il pense sur ce sujet et ce que je pourrais avoir en tout cas à espérer ou à craindre de la France dans l'affaire que j'ai entamée.

J'attends, comme vous pouvez croire, avec beaucoup d'impatience, votre rapport fidèle et circonstancié là-dessus.

P. S. — En cas que le cardinal vous dût parler des engagements qui obligent la France de garantir la Sanction Pragmatique, vous devez lui répondre que, comme le Roi Très Chrétien a déclaré en différentes occasions, et surtout à l'égard des prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'Empereur, que la France avait promis cette garantie *sauf les droits d'autrui* [1], j'espère qu'elle l'entendra sur le même pied par rapport à mes droits sur la Silésie, et que ce qui est juste pour l'électeur de Bavière le sera aussi pour moi; ce que je me promets indubitablement de l'amitié de S. M. Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal, de sorte que si la cour de Vienne devait réclamer la garantie de la France dans le cas dont il s'agit présentement, elle aurait toujours une raison suffisante pour s'en défendre, et elle ne saurait se dispenser d'avoir égard à mes droits sur la Silésie, puisqu'elle n'a promis sa garantie que sous la restriction qu'elle ne doit pas déroger aux droits d'autrui, ce que vous ne manquerez pas de faire valoir [2].

FÉDÉRIC.

C. P. 206. — *Au chevalier de Raesfeld, à la Haye.*

Crossen, 16 décembre 1740.

MONSIEUR DE RAESFELD,

J'ai bien reçu vos dernières relations sur les affaires générales et sur votre entretien avec Fénelon au sujet de l'ombrage qu'il a conçu du conseil que j'ai fait insinuer aux premiers membres de la République touchant la nécessité d'augmenter leurs forces. Comme je m'aperçois que les Hollandais commencent à s'éveiller et m'imaginant combien

[1] Le 29 octobre, Fleury avait dit à Camas : « Nous y avons accédé, mais avec cette clause : sauf les droits d'autrui. »

[2] Cf. *Mémoires de Valory*, II, 225.

grande sera leur surprise à cause de ma marche en Silésie et de mon plan qui m'y a déterminé, vous devez employer tout votre savoir-faire pour persuader ces Messieurs de la solidité de mes motifs et de la pureté de mes intentions qui n'ont aucun autre but que d'employer les moyens les plus efficaces pour conserver la maison d'Autriche exposée à une ruine totale et pour travailler aux intérêts et à l'élection du duc de Lorraine pour lequel je suis plus porté que pour aucun de ses concurrents.

Au reste vous aurez l'œil sur les menées du marquis de Fénelon qui ne manquera pas de chercher à brouiller le jeu et à donner de sinistres impressions sur mon entreprise. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 207. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Crossen, 16 décembre 1740.

Monsieur de Podewils,

Comme je vous ai adresssé hier les relations du de Raesfeld, je vous envoie la copie de ma réponse touchant certains points. Cela ne doit pas vous empêcher d'y répondre plus amplement suivant mes intentions dont vous êtes informé. Au reste voyant par la vôtre du 13 de ce mois que les ministres étrangers ont reçu ma déclaration touchant les motifs de mon expédition, nous verrons bientôt les effets qui en résulteront. J'ai répondu au comte de Seckendorff par des compliments et des sincérations vagues. Je suis, etc.

Fédéric.

Il faut pousser Bülow de conclure avec nous. Ils ont envie de se battre et d'avoir la Bohême. Tant mieux.

Adieu, mon cher, dans deux heures je passerai le Rubicon. A 6 heures du matin,

C. P. 208. — *Au ministre d'État de Podewils à Berlin.*

Schweinitz, 16 décembre 1740.

Mon cher Podewils,

J'ai passé le Rubicon enseignes déployées et tambours battant; mes troupes sont pleines de bonne volonté, les officiers d'ambition et nos généraux affamés de gloire. Tout ira selon nos souhaits et j'ai lieu de présumer tout le bien possible de cette entreprise.

Envoyez-moi Bülow, caressez-le beaucoup et faites-lui voir le propre intérêt de son maître; enfin usons de la connaissance du cœur humain, faisons agir en notre faveur l'intérêt, l'ambition, l'amour, la gloire et tous les ressorts qui peuvent émouvoir l'âme. Ou je veux périr ou je veux avoir l'honneur de cette entreprise.

Mon cœur me présage tout le bien du monde; enfin un certain instinct, dont la cause nous est inconnue, me prédit du bonheur et de la fortune et je ne paraîtrai pas à Berlin sans m'être rendu digne du sang dont je suis issu et des braves soldats que j'ai l'honneur de commander. Adieu, je vous recommande à la garde de Dieu.

Fédéric.

C. P. 209. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweinitz, 16 décembre 1740.

Dans son rapport du 15 décembre Podewils rend compte des entretiens qu'il a eus d'abord avec le ministre de Saxe, Bülow, puis avec Valory. Ce dernier en lui serrant la main lui dit : « Mon cher maître, vous ne le savez peut-être pas, mais je suis informé que le Roi, votre maître, est dans une correspondance secrète avec le duc de Lorraine et qu'ils s'entendent. »

Art. 1er. — L'espérance est belle. Il faut voir si on pourrait s'y fier. Si Bülow veut se rendre auprès de moi, il sera le bienvenu.

Art. 2. — Parfait. Cajolez-le le mieux possible. Faites-lui espérer que je chercherai toujours à lier mes intérêts avec ceux de la France et d'agir de concert avec cette Cour.

C. P. 210. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Schweinitz, 16 décembre 1740.

Monsieur Ammon,

J'ai bien reçu votre relation du 14 de ce mois qui contient la réponse que le comte de Brühl[1] vous a faite sur ce que vous lui avez

[1] Le roi de Saxe, comme Brühl le faisait remarquer, lié par un traité avec la Russie, ne pouvait contracter une autre alliance à l'insu de la Russie.

demandé. Je suis bien aise d'apprendre que le roi de Pologne souhaite d'entrer avec moi dans une étroite union et d'agir de concert pour nos droits respectifs sur la Cour de Vienne. Comme je suis fort bien avec la Cour de Russie, je suis assuré que celle-ci ne s'opposera pas à nos liaisons; ainsi je ne saurais désapprouver qu'on ait cru communiquer l'affaire avec cette Cour. Cependant je serai bien aise de parler au ministre de Bülow, à qui j'ai fait savoir qu'il pourra se rendre ici et qu'il sera le bien venu. Il pourrait donc être instruit pour me faire connaître le plan et les conditions d'un traité à faire. Quant à moi, j'y apporterai toutes les facilités et de bonne foi, et je me flatte que de leur côté on y agira de même. Vous devez déclarer tout cela au comte de Brühl en l'assurant de mon estime très distinguée et de ma reconnaissance royale, s'il veut cimenter une véritable et sincère union avec le roi de Pologne, son maître.

Fédéric.

Faites tous vos efforts pour mettre Brühl dans mes intérêts et vous pouvez l'assurer d'ailleurs que nous sommes parfaitement amis et alliés avec la Russie.

Ainsi donc, moins de deux mois après la mort de Charles VI, Frédéric II n'avait pas hésité à fouler aux pieds les traités signés par ses prédécesseurs, à considérer comme nuls et non avenus ces *chiffons de papier*, qui auraient pu gêner sa politique sans scrupules et contrarier son ambition sans borne. Sur son ordre, le gros du 1er corps prussien a franchi le 16 décembre, sans préavis, sans déclaration de guerre, la frontière de Silésie. Plus que jamais il va continuer la politique à face multiple qui lui a si bien réussi, prodiguer à tous les souverains de l'Europe ses protestations d'amitié sincère et d'attachement inviolable, pratiquer plus cyniquement que jamais le marchandage dont il se promet, et dont il tirera malheureusement, de si grands profits et surtout le jeu de bascule entre la France et l'Angleterre, entre ces puissances « qui, comme il l'écrira six jours plus tard à Podewils, seraient bonnes à manger toutes les deux, mais en cas que faire ne se peut, il faudrait choisir la moins jalouse de notre agrandissement ». Tout en proclamant à tout instant, à tout propos, sa sincérité, sa loyauté, sa modération, en affectant un égal désir

d'entrer dans une union étroite et d'agir de concert avec les différentes puissances, il ne prend en réalité conseil que de ses intérêts. « Je crois, écrira-t-il encore à Podewils, qu'il faudra se tourner vers la France. Parlez à Valory. Sondez et tâtez-les tous *afin de voir où nous trouverons le mieux nos convenances.* » Il avait, pour nous servir des termes mêmes de la dépêche qu'aussitôt après avoir « passé le Rubicon » il adresse à Podewils, — si bien « usé de la connaissance du cœur humain », si bien « fait agir en sa faveur l'intérêt, l'ambition, l'amour, la gloire » que, comme il l'écrira plus tard dans l'*Histoire de mon temps*, « la plupart des souverains étaient encore dans l'incertitude. Ils ne pouvaient débrouiller le dénouement qui se préparait. La mission du comte de Gotter à Vienne d'une part, et de l'autre l'entrée des Prussiens en Silésie les mettaient en présence d'une énigme et ils s'efforçaient à deviner si la Prusse était l'alliée ou l'ennemie de la reine de Hongrie[1] ».

C. P. 212. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 17 décembre 1740.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois et j'approuve entièrement la conduite que vous me dites dans votre quatrième *Post-Scriptum* d'avoir tenue envers les ministres de France et d'Angleterre. Vous continuerez d'entretenir le dernier dans les sentiments qu'il vous a fait paraître jusqu'ici en l'assurant de la manière la plus forte, en conformité de vos dernières instructions[2], de mon désir sincère et ardent d'affermir par de nouveaux nœuds la bonne intelligence où j'ai le plaisir de vivre avec Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et de m'unir avec Elle de la manière la plus étroite. Vous lui insinuerez en même temps que, pour y parvenir, le moyen le plus efficace serait que la cour d'Angleterre tâchât d'engager celle de Vienne à accepter, sans délai ni perte, le plan avantageux que je lui avait fait proposer ; faute de quoi il est aisé de concevoir que je me verrais forcé de prendre une route opposée et de profiter des offres favorables que

[1] *Histoire de mon temps*, chap. II, p. 90. Édition Boutaric et Campardon.
[2] Cf. *ibidem*, pièce 199.

m'ont faites plusieurs puissances qui me pressent de les accepter. Vous observerez avec attention de quelle façon il reçoit ces sortes d'insinuations et comment il y répond pour m'en rendre un compte exact.

P.-S. — Durant le règne de feu l'Empereur on m'a donné à Vienne tant de protestations semblables à celles que, suivant votre deuxième *Post-Scriptum* du 7 de ce mois, les ministres du Conseil des Pays-Bas vous ont faites touchant l'affaire des rentes sur la Meuse [1], et toutes également sans effet, que je ne sais que trop quel fond faire là-dessus.

L'unique moyen de tirer raison de cette Cour est de se la faire soi-même et j'espère que les conjonctures présentes me donneront occasion de terminer avantageusement, d'une ou d'autre façon, cette affaire aussi bien que les autres sur lesquelles la cour de Vienne m'a refusé jusqu'ici constamment justice.

En attendant vous ne négligerez pas de vous informer si l'on a effectivement envoyé aux Pays-Bas les ordres que l'on vous a fait espérer.

FÉDÉRIC.

C. P. 213. — *Au général marquis Botta d'Adorno, envoyé extraordinaire de la Reine de Hongrie et de Bohême, à Berlin.*

Milkau, 20 décembre 1740.

MONSIEUR,

J'ai appris par votre lettre du 18 de ce mois que vous avez reçu des ordres précis de vous rendre à Pétersbourg. Quoique j'eusse souhaité de profiter plus longtemps de votre séjour de Berlin, vos raisons sont trop valables pour n'y pas acquiescer [2]. Cependant je vous souhaite un heureux voyage accompagné d'une parfaite santé, étant avec une estime très distinguée, Monsieur, votre très affectionné

FÉDÉRIC.

[1] Cf. *ibidem*, pièce 74. Rente de 20 000 florins par an sur la Meuse. Dette reconnue par le traité de barrière.

[2] Dans sa lettre au Roi en date du 18, Botta allègue comme motif de son départ l'ordre qu'il vient de recevoir de se rendre à Saint-Pétersbourg pour complimenter le nouvel Empereur et la régente. En réalité, il n'avait plus rien à faire à Berlin après l'entretien assez orageux qu'il avait eu avec Frédéric.

Je suis bien fâché que vous soyez venu à ma Cour dans un temps où il paraît que la Reine votre maîtresse ne soit pas intentionnée de se prêter à mes idées et d'*accéder à mes bonnes intentions*. Cela ne diminuera cependant en rien de l'estime et de la considération que j'ai et que j'aurai toujours pour votre personne.

P. C. 214. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Milkau, 20 décembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu vos deux mémoires du 18 de ce mois, touchant le voyage précipité que le marquis de Botta médite, et la course que le ministre saxon fera pour me parler. Quant au premier, on aurait fort mauvaise grâce de l'empêcher et il faudra le laisser partir. C'est pourquoi je vous adresse ma réponse à sa lettre.

Pour ce qui regarde la nouvelle que la reine de Pologne sera escortée par 2 500 chevaux, je la crois vraisemblable, parce que la Saxe en pourra tirer plus de services dans le pays qu'en Pologne. Au reste, nous pénétrerons bientôt si ces Messieurs veulent aller rondement dans l'affaire dont il s'agit. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 215. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Milkau, 20 décembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Pour répondre à votre représentation du 18 de ce mois, je vous dirai que vous devez communiquer au prince d'Anhalt toutes les nouvelles que vous pourriez réunir des mouvements des troupes saxonnes. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

J'ai reçu vos deux dépêches et je me flatte que pour la Russie et la Saxe nous réussirons[1]. Les premières nouvelles de Londres nous sont également favorables.

[1] Podewils mande le 16 au Roi : « Brackel lui (à Botta) a répondu, à ce qu'il m'a assuré, que la Russie avait plus besoin de l'amitié de Votre

C. P. 216. — *Au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Quartier général, Milkau, 20 décembre 1740.

MONSIEUR DE BORCKE,

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois par laquelle vous me rendez compte de la première audience que le duc de Toscane vous a voulu accorder au sujet de ma marche en Silésie.

J'ai prévu quelles en seraient les premières impressions et que ce prince et la cour où vous êtes en seraient peu édifiés au commencement. Mais comme vous avez jugé de mes intérêts de remettre à une seconde audience la déclaration de mes motifs et la proposition de mon plan, accompagnées des offres raisonnables que je vous ai ordonné de faire, j'en attends la réponse avec impatience pour prendre là-dessus mes mesures.

Vous devez donc faire tout au monde pour écarter dans l'esprit du susdit prince et du ministère toutes sinistres couleurs qu'on voudra peut-être donner à mon plan et pour les persuader *de son utilité et de la pureté de mes intentions qui n'ont pour objet que leur véritable bonheur et conservation.*

Mes précédentes vous ont fourni des arguments assez solides qui vous ont mis en état de travailler utilement pour les intérêts réciproques et j'espère que vous ne négligerez rien de ce qu'il faut employer pour mener cette négociation à une heureuse fin. Au reste, vous auriez pu retenir encore un ou deux jours votre courrier pour qu'il m'ait apporté la réponse du Duc. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 217. — *Au conseiller de légation d'Ammon, à Dresde.*

Milkau, 21 décembre 1740.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue et j'y ferai répondre plus amplement. En attendant, il me semble qu'il y a une espèce de

Majesté que de celle de la cour de Vienne, trop éloignée pour aider la Russie et trop affaiblie pour lui être d'un grand secours en cas de nécessité. Qu'on est toujours imbu de l'erreur ancienne à Vienne, que tout le monde doit se battre pour elle et voler à son secours, tandis qu'elle veut rester les bras croisés. Bülow m'a protesté toujours que sa Cour a pour le moins autant d'appétit que nous pour avoir sa part du gâteau, mais il dit qu'on n'a pas les reins aussi forts que nous. »

contradiction dans vos récits. D'un côté, vous soutenez que l'intention du roi de Pologne est de se joindre avec moi, pour participer à la succession de la maison d'Autriche, en tombant sur la Bohême. De l'autre côté, ce que vous me marquez du départ du comte Poniatowski pour la France, où il travaillera à une alliance, lequel voyage, selon vos précédentes relations, avait été rompu, me fait connaître qu'on ne saurait se fier aux sincérations de cette cour; et si l'on réfléchit sur la reconnaissance de la reine de Hongrie et la déclaration effective de vouloir maintenir la Sanction Pragmatique, il résulte de tout cela qu'on peut supposer avec fondement que les prétendus sentiments favorables pour mes intérêts, dont la cour de Pologne vous a voulu éblouir, sont fort sujets à caution.

Ce que vous aurez donc à faire, c'est de travailler à pénétrer les véritables vues du Roi et le plan de ses desseins et de m'en informer avec fondement, sans donner aucunement dans le panneau. C'est pourquoi il faudra y apporter beaucoup de jugement et de prévoyance, avant que d'assurer une chose dont il m'importe de savoir au juste la réalité. Je suis, etc.

Fédéric.

Ne vous trompez pas. Brühl vous dupe. *Incrédule*, *incrédule*, que ce soit votre devise.

C. P. 218. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Herrndorf, 22 décembre 1742.

Mon cher Podewils,

J'ai bien reçu vos relations, et autant que j'en puis juger d'ici, vous êtes très bien au fait des sentiments exceptionnels des cours étrangères. *Il faudra voir (ce qui s'éclaircira dans peu) lequel nous aura, et en ce cas il faut choisir celui d'eux qui nous est le plus favorable et le moins suspect.* La France et l'Angleterre seraient bonnes à ménager toutes deux; mais en cas que faire ne se peut, il faudrait choisir la moins jalouse de notre agrandissement. Favoriser Bavière dans son agrandissement et dans la dignité Impériale et sacrifier Bergue, c'est gagner France. Lâcher la Frise et quelques bailliages de Mecklembourg, ce serait pour avoir les suffrages de l'Angleterre. Laisser agir Russie sur Courlande, ce serait peut-être aussi la gagner. Laisser agir Saxe en Bohême ne manquerait pas de nous les concilier. Enfin que les intérêts de nos

voisins marchent de pair avec les nôtres, et ne craignons pas de rater.

Adieu, mon cher ami, je suis las et demain je vous reconnaîtrai la place de Glogau [1]. *Vale.*

Fédéric.

C. P. 220. — *Au Conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Quartier général d'Herrndorf, 23 décembre 1740.

Monsieur de Chambrier,

Je vous ai déjà mis au fait touchant les motifs que j'ai cru d'entrer en Silésie avec une partie de mes troupes et je m'assure que vous n'aurez rien négligé pour les faire goûter au Cardinal. Cependant, comme je suppose que vous y aurez trouvé des difficultés, vous continuerez à lui représenter d'une manière convenable combien la France gagnera par mon entreprise, soit par rapport à ses propres intérêts, soit à l'égard de ceux de l'électeur de Bavière. Car celui-ci trouvera, à l'heure qu'il est, une occasion du monde la plus favorable de se faire avoir raison de ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur, dont il ne pourrait manquer d'acquérir une bonne portion, si l'on se prête à mes desseins. D'ailleurs cette crise lui frayera le chemin de parvenir avec plus de facilité à la couronne impériale, ce dont celle de France me devrait savoir bon gré et me favoriser de toute manière. Outre cela, je sais par expérience ce que le Cardinal pense de la succession de Juliers et de Bergue. C'est pourquoi il serait facile de me porter à une ultérieure complaisance dans cette affaire, en me prêtant aux vues de la France, si elle voudra entrer dans les miennes, par rapport à mon agrandissement du côté de la Silésie. Mais vous ménagerez ce dernier article avec toute la prudence imaginable pour ne rien risquer sans être bien assuré de son fait. Je suis, etc.

Fédéric.

[1] Comme il l'écrit lui-même dans l'*Histoire de mon temps*, Frédéric II, en allant investir Glogau, savait parfaitement à quoi s'en tenir sur le genre de résistance qu'il allait y rencontrer. « Wenzel Wallis, qui en était gouverneur, avait des ordres précis de ne point commettre les premières hostilités. Il ne crut point qu'un blocus en fût une et il se laissa paisiblement enfermer dans ses remparts. »

Il s'agit là d'un ordre de Marie-Thérèse en date du 15 décembre qui parvint au feld-maréchal lieutenant comte Wallis, à Glogau, le 21, la veille de l'investissement.

Tout avait été si bien préparé en Silésie et toutes les mesures avaient été tellement bien prises que le semblant d'opérations militaires y put progresser sans le moindre accroc, sans l'ombre d'une difficulté. Au moment même où le feld-maréchal lieutenant comte Browne, commandant en chef par intérim des troupes autrichiennes en Silésie, croyait avoir amené les autorités de Breslau à renoncer à leur privilège et à consentir à recevoir dans leur ville une garnison autrichienne, l'intervention d'un agent de Frédéric avait tout changé. Le 14 décembre, au matin, les *jeunes*, sous la conduite d'un cordonnier brandebourgeois, Jean-Christian Döblin, avaient envahi la salle de délibérations des *anciens* de Breslau. Intimidés par les déclamations de Döblin, par les acclamations de la foule dont cet obscur savetier est en quelques instants devenu le chef [1], les anciens étaient revenus sur leur décision de la veille et, le 18 décembre, Browne, voyant qu'il était impossible de faire entendre aux autorités la voix du droit et de la raison, s'était résigné à abandonner Breslau à son sort et à se rendre à Brieg pour essayer de défendre avec ses faibles troupes la partie de la Silésie qu'il espérait encore parvenir à conserver à sa souveraine.

Les choses n'avaient pas aussi bien marché pour Frédéric à Vienne. La mission confiée au comte de Gotter n'avait pas été couronnée de succès et Frédéric ne pouvait se dissimuler, en présence des nouvelles qu'il venait de recevoir, que l'équivoque ne pouvait plus guère se prolonger de ce côté et que la rupture avec Marie-Thérèse qu'il cherchait encore, sinon à éviter, du moins à retarder, n'était vraisemblablement plus qu'une question de jours.

[1] Cf. Major Z..., *op. cit.*, 5. « Le cordonnier Döblin n'avait à Breslau qu'une infime échoppe. Il était presque sans ressources et ne frayait qu'avec les plus basses classes de la population. Un passage d'une lettre, que Frédéric adresse en juillet 1741 au feld-maréchal comte Schwerin, ne laisse aucun doute sur le rôle de Döblin et sur les sacrifices pécuniaires faits par le Roi pour arriver à couper à Breslau l'herbe sous le pied aux Autrichiens. « Vous savez mieux que personne ce qu'il nous a coûté de peines pour empêcher l'entrée d'une garnison autrichienne à Breslau. » (*Correspondance politique*, I, n° 444, au feld-maréchal comte Schwerin à Breslau, sans date mais presque certainement du 31 juillet ou du 1er août.)

C. P. 227. — *Au grand-maréchal de la Cour comte de Gotter, à Vienne.*

Herrndorf, 26 décembre 1740.

J'ai appris par votre relation du 20 de ce mois, que Kircheysen[1] vient de m'apporter, de quelle façon vous avez été reçu du duc de Lorraine et dans quels termes il a jugé à propos de répondre à vos propositions.

Quoique cette réponse, pleine de marques d'aigreur et de duretés, semble couper tout chemin aux voies d'accommodement, vous devez pourtant faire tout au monde pour porter le susdit prince à envisager d'un œil moins prévenu mon plan et mes vues qui tendent assurément au bien et à la conservation du Duc et de la maison d'Autriche, que j'assisterai de toutes mes forces, si l'on me veut faire avoir raison par rapport à mes justes prétentions sur la Silésie. Vous pouvez même insinuer au Duc qu'encore que j'aie demandé l'entière cession de cette province, je saurais apporter de la modération et me contenter d'une bonne partie de ce pays, pourvu qu'il plaise à la reine de Hongrie d'entrer avec moi dans un accommodement raisonnable et sincère et de faire des liaisons étroites et convenables à nos intérêts réciproques.

Comme j'attends là-dessus votre réponse claire que vous me ferez tenir par Kircheysen, vous vous efforcerez en attendant de me conserver une voie libre à la négociation pour pouvoir la reprendre après votre départ et celui du de Borcke, et quand il ne sera plus permis d'y avoir un ministre. C'est pourquoi vous chercherez quelqu'un parmi les autres ministres, par exemple celui de Mayence ou qui que ce soit, par le canal duquel on pourrait travailler à une sincère union.

Outre cela, vous songerez à me faire avoir sous main un correspondant sûr et secret, qui m'informera, pendant que je n'y aurai aucun ministre, de tout ce qui s'y passe et des mesures qu'on prendra contre moi. Vous me manderez là-dessus vos idées de ce qu'il faudra dépenser.

Quant aux Saxons et leurs menées à Vienne, il faut que vous y apportiez une attention très sérieuse en éclaircissant au fond les mouvements qu'ils se donnent, les moyens qu'ils mettent en œuvre et les propositions qu'ils y feront peut-être à cette Cour pour couvrir leurs desseins.

[1] Kircheysen (Charles-David), conseiller prussien de guerre.

Mais je suis surpris de ce que vous ne me dites rien touchant le comte de Sinzendorff et Toussaint, auxquels je vous ai ordonné de parler sur notre affaire, ce qui me fait croire que vous n'avez pas encore éprouvé ces canaux et ce qu'il y en a à espérer.

Au reste, j'approuve que vous n'ayez point cherché d'obtenir une audience de la Reine, le Duc ayant été de l'opinion qu'elle ne ferait pas un bon effet.

Pour ce qui regarde l'armement et les préparatifs qu'on fait contre moi et la situation et le détail de leurs régiments, vous en informerez exactement Kircheysen pour pouvoir m'en rendre compte à son retour auprès de moi. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Si le Duc veut se perdre malgré mes bonnes intentions, qu'il se perde.

C. P. 228. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Herrndorf, 26 décembre 1740.

MONSIEUR DE PODEWILS,

En vous communiquant la dépêche intéressante que le comte de Gotter m'a envoyée, et celle du de Borcke, j'ai cru nécessaire de joindre aussi les copies de mes réponses pour vous mettre en état de travailler dans cette affaire conformément à mes idées. Le contenu de la réponse du duc de Lorraine me fait croire que le marquis de Botta sera déjà parti. Mais il faut voir si la hauteur, qu'on semble affecter, ne sera pas démentie ensuite, et en attendant je continuerai à suivre mon plan.

L'on est revêche à Vienne. Il faudra voir si c'est du commencement et comment les choses changeront. Ils se flattent beaucoup et il sera difficile de savoir, avant que nous n'ayons des nouvelles des cours étrangères, s'ils ont lieu de se flatter ou non.

Je vous envoie ici une minute que j'ai faite de nos droits qu'il serait bon de communiquer à Chambrier. *Je crois qu'il faudra se tourner vers la France.* Parlez à Valory. Sondez et tâtez-les tous afin de voir où nous trouverons le mieux nos convenances.

FÉDÉRIC.

C. P. 229. — *Raisons qui ont porté le Roi à faire entrer ses troupes en Silésie.*

26 décembre 1740.

Les droits du Roi sur la plupart des duchés et principautés de la Silésie sont incontestables. Les possesseurs de ce duché en sont même

si bien convenus qu'ils ont fait un traité avec l'électeur Frédéric-Guillaume par lequel cet électeur renoncerait, en faveur du cercle de Schwiebus, à ses droits sur les autres principautés et duchés de la Silésie; cette renonciation serait valable, si par la plus noire perfidie l'empereur Léopold n'avait arraché le cercle de Schwiebus à Frédéric Ier.

L'équivalent qui constituait la renonciation étant donc rendu, nos droits reviennent en entier et tout l'acte fait avec l'électeur Frédéric-Guillaume devient nul. C'est donc en vertu de ces droits et d'une prétention de quelques millions d'écus que le Roi est entré en Silésie pour maintenir son bien et pour étayer ses droits. Il n'aurait point été convenable de faire une pareille démarche du vivant de l'Empereur, car l'empereur étant chef de l'Empire, c'est agir contre les constitutions de l'Empire si un de ses membres voulait l'attaquer.

De plus, cette démarche n'est point contraire à la Pragmatique Sanction, puisque le Roi ne prétend point hériter, mais soutenir ses droits particuliers et l'Empereur n'ayant lui-même aucun droit sur ces duchés en Silésie qu'on lui conteste, de quelle justice sa fille en peut-elle donc prétendre? D'autant plus qu'on ne saurait hériter de ce qui n'appartient pas à ses parents.

Mais supposons, pour mettre les choses au pire, qu'on regardât l'action du Roi contraire à la Pragmatique Sanction, il est bon de dire que par le traité de 1732 [1], le Roi garantit la Pragmatique Sanction à l'Empereur à condition de la garantie du duché de Bergue; or, la maison d'Autriche a manqué à son traité en garantissant l'année 1738 ou 1739 [2] à la maison de Sulzbach la possession provisionnelle des duchés de Juliers et de Bergue, de sorte que le Roi rentre par là dans la plénitude de ses droits et d'autant plus qu'on lui avait promis un équivalent des propres biens de l'Empereur [3].

Toutes ces raisons prises ensemble ont occasionné l'entreprise du Roi. Il ne demande pas mieux que de s'accommoder avec la maison d'Autriche pourvu que l'on veuille avoir quelque considération pour la justice de ses droits.

N.-B. — J'ai oublié d'ajouter que la Silésie ayant toujours été un fief masculin [4], elle n'est devenue féminin que par la Pragmatique Sanc-

[1] Il s'agit en réalité du traité de Berlin du 23 décembre 1728.

[2] 13 janvier 1739.

[3] Cf. *ibidem*, pièce n° 192. Instructions pour le comte de Gotter.

[4] Cf. *ibidem*, pièce 138, à Podewils, Rheinsberg, 6 novembre 1740. « Il m'importe de savoir si la Silésie est un fief masculin ou si les deux sexes y peuvent succéder suivant le droit public... »

tion : or, comme ma garantie en est nulle, je rentre à présent dans l'entier de mes droits, puisqu'il n'y a plus de descendants mâles de la famille impériale. C'est ce qu'on peut ajouter aux autres raisons ci-dessus mentionnées.

Fr.

C. P. 233. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Herrndorf, 27 décembre 1748.

Vous avez vu par mes précédentes ce que je vous ai ordonné de représenter au ministère au sujet de mon entrée en Silésie, et j'en attends impatiemment la réponse. En attendant, n'oubliez pas de parler au ministre bavarois, le prince de Grimberghen, sur cet événement et faites-lui connaître le plus clairement de quelle conséquence cette entreprise est pour les intérêts de son maître, auquel je fraye le chemin de faire valoir et de pousser hardiment ses prétentions contre l'Autriche; que j'espère que l'Electeur, pour lequel j'ai une considération très distinguée, ne laissera pas échapper cette favorable occasion pour venir à bout de ses desseins; que j'ai un grand empressement de m'unir avec lui et la France par les engagements les plus étroits pour faire cause commune dans ces conjonctures et que je lui donnerai ma voix pour son élection et délégation à l'Empire; que j'attendrai là-dessus des ouvertures sérieuses auxquelles je répondrai avec toute la sincérité.

Au reste. je me rapporte au contenu de ma lettre du 23 de ce mois et vous pouvez vous expliquer sur l'article de la succession de Juliers et de Bergue qu'en cas que la France voulût entrer dans mon système touchant la Silésie en m'y garantissant la possession, je laisserais à sa disposition les duchés susmentionnés par une cession légale.

Fédéric.

C. P. 234. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général d'Herrndorf, 27 décembre 1748.

Monsieur de Podewils,

Pour ne vous laisser rien ignorer de ce que j'ordonne à mes ministres, je vous communique ci-joint les lettres que j'ai écrites au sieur de Chambrier sur ce qu'il doit insinuer au Cardinal et au ministre bava-

rois. *Il convient à mes intérêts de les gagner par toute sorte d'appas.* Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C'est par le prince de Grimberghen que nous pourrons gagner Versailles.

C. P. 235. — *Au grand-maréchal de la Cour, comte de Gotter, et au conseiller privé des Finances de Borcke, à Vienne.*

Berlin, 30 décembre 1740.

Les dépêches et relations du 17 et du 19 de ce mois, que vous m'avez envoyées l'un et l'autre par Kircheysen, m'ont été fidèlement rendues. Vous aurez reçu depuis la réponse préalable que je vous ai faite là-dessus en date du 26 de ce mois par le même courrier et je ne doute pas que vous n'y ayez agi conformément.

J'avoue que je ne me serais point attendu qu'on aurait répondu aux propositions avantageuses, dont je vous ai chargé l'un et l'autre, avec autant d'animosité, d'aigreur et d'acharnement comme on l'a fait, en refusant à plat toute voie de négociation et même des conférences avec les ministres de la reine de Hongrie, tandis que les parties belligérantes au plus fort de la guerre ne refusent point d'entrer en pourparlers pour trouver des tempéraments et des expédients à concilier les différents intérêts et qu'il me semble que la chose vaut assez la peine pour la maison d'Autriche qu'on écoute et qu'on digère mûrement et sans vivacité et prévention une affaire qui en quelque façon doit décider de son salut ou de sa perte, selon qu'elle s'y prendra. Sauf au duc de Lorraine et à la reine de Hongrie de faire ce qui bon leur semblerait, après avoir écouté au moins les sentiments de leurs ministres, avec lesquels les personnes chargées d'une négociation peuvent s'expliquer plus librement et même tâcher à se prêter de part et d'autre à des idées réciproques pour moyenner un accommodement, que quand on est obligé de traiter avec le souverain même qui souvent, faute de connaissances suffisantes ou par trop de vivacité, se laisse aller à des emportements qui ne valent rien dans des choses aussi sérieuses que celles-ci.

Si on avait donc jugé à propos de vous écouter l'un et l'autre avec un sang plus rassis et avec moins de prévention, on aurait trouvé qu'il s'agit de deux objets différents, mais également importants.

Le premier est la juste poursuite de nos droits sur une grande partie de la Silésie.

Je ne veux pas entrer à présent dans un grand détail des fondements de nos prétentions. J'en instruirai le public par une ample déduction[1] qui paraîtra incessamment et dont je vous enverrai des exemplaires, si vous restez encore assez longtemps à Vienne pour les y recevoir.

Je me souviens fort bien de la teneur du traité de 1686, par lequel on a voulu traiter sur ces droits. Il est certain que j'aurais été fort embarrassé de les réclamer à l'heure qu'il est, avec autant de force et d'évidence que je le puis faire à présent, si la Cour de Vienne avait agi alors avec la probité et la bonne foi requises entre les puissances qui veulent, tant soit peu, en sauver au moins les apparenees.

Mais la manière indigne dont on s'y est pris alors fait assez voir que tout ce traité n'a été, pour ainsi dire, qu'un contrat simulé puisque, par une supercherie inouïe jusqu'alors entre de grands princes, on extorqua secrètement au fils ce qu'on avait cédé en public au père.

On sentait, dès ce temps-là, qu'il fallait nécessairement donner un équivalent à ma maison pour ses prétentions en Silésie, et on lui en donna un qui, à la vérité, portait avec lui une lésion des plus énormes; c'est-à-dire qu'on stipula à feu l'électeur Frédéric-Guillaume pour la renonciation à plusieurs duchés et principautés en Silésie un seul cercle, qui était celui de Schwiebus; mais non content de cela, pour en frustrer sa postérité, on extorqua en même temps de son fils, feu le Roi mon grand-père, alors prince électoral, un revers de rendre tout, jusqu'à ce mince équivalent, dès que son auguste père aurait fermé les yeux.

Je laisse à considérer à toute l'Europe, si une manière aussi indigne ne révolte pas tout homme de probité et de bon sens contre un pareil procédé et si, un équivalent rendu en faveur duquel on a fait une renonciation, la dernière ne peut jamais subsister en droit et en justice.

Le reste de cette trame d'iniquité se trouve détaillé, d'une manière assez claire, dans la rédaction susmentionnée à laquelle je vous renvoie.

Mais il s'agit maintenant de voir comment j'aurais pu m'y prendre autrement pour faire rendre justice à ma maison des prétentions et des droits dont elle a été si longtemps frustrée.

Il suffit qu'elle ait attendu avec patience pendant tout le temps que la postérité mâle de la maison d'Autriche a subsisté; cette complaisance aurait été poussée trop loin, si on l'avait voulu étendre jusqu'aux

[1] *Rechtsgegründetes Eigenthum* et cf. *Preussische Staatsschriften*, I, 95 et suiv.

descendants de la race femelle de cette maison, qui par là même ne sauraient succéder dans les principautés de la Silésie, puisque la maison d'Autriche, à l'extinction des derniers mâles des princes de Silésie, a prétendu que leurs pays ne sauraient tomber en quenouille, et par cet argument s'en est saisie.

A qui aurais-je dû m'adresser pour obtenir une justice qu'on a refusée si longtemps à ma maison? Le chef de l'Empire ne subsistait plus. La Cour de Vienne n'a pu être juge et partie, et je n'en aurais jamais tiré raison par la voie de négociation puisque, de son propre aveu et déclaration qu'elle nous a faits, elle n'est pas d'humeur de céder un pouce de terre de toute la succession de feu l'Empereur à qui que ce soit, et encore nommément moins à moi qu'à d'autres.

Si j'avais donc attendu plus longtemps à prendre le parti auquel j'ai été obligé d'avoir recours, il serait arrivé de deux choses l'une : ou la négociation avec la Cour de Vienne aurait été, ainsi que l'événement l'a fait voir, entièrement infructueuse, ou d'autres, qui forment des prétentions sur la totalité de cette succession, se seraient emparés d'une province si fort à leur bienséance.

Il fallait pour cela nécessairement que dans la situation présente des affaires j'eusse recours à un remède prompt et efficace, pour ne point tomber dans l'inconvénient de mes prédécesseurs, qui n'ont jamais pu obtenir quelque chose de bonne grâce de la Maison d'Autriche, sans compter que j'ai quelques millions de florins à demander à la charge de cette maison, tant pour des arrérages de subsides qui me sont dus encore depuis la dernière guerre de la succession d'Espagne, que des rentes sur la Meuse, du supplément des revenus de Turnhout, etc., et d'autres prétentions sur lesquelles il n'y a jamais eu moyen d'avoir satisfaction de la Cour de Vienne.

Mais toutes ces justes prétentions à part, il faut considérer le second objet qui m'a fait agir, plus considérable encore que le premier.

Ce sont les conditions avantageuses que j'ai fait offrir à la Maison d'Autriche, comme vous le savez, et dont, si j'ose le dire, elle ne saurait se passer, si elle ne veut manquer la couronne impériale et être exposée tôt ou tard à se voir entamée de tout côté.

On me reproche que l'on ne demande pas mon assistance, et que je dois avoir patience jusque-là.

Je réponds que les choses, par rapport à la future élection d'un Empereur, sont allées trop loin pour que je me trouve obligé de choisir entre les deux partis et de me déclarer ou pour la Maison d'Autriche ou pour ses rivaux.

Si je fais le dernier, je dois espérer moins que jamais que cette Maison me rende justice sur mes droits en Silésie.

Mais si je me déclare pour elle, qu'y a-t-il de plus juste et de plus raisonnable, encore bien que de plus avantageux pour la Cour de Vienne, que de faire d'une pierre deux coups, l'un de me satisfaire sur mes droits, et l'autre de pouvoir être assuré de mon assistance et de toutes mes forces pour parvenir à son but.

Si la justice demande le premier, la prudence conseille le second.

Mais quand, par un juste retour de reconnaissance, il s'agit de faire des convenances pour moi qui soient proportionnées à mes prétentions et aux conditions avantageuses que j'offre, il ne faut pas me renvoyer à des perspectives ou me vouloir avantager d'un brin dont on ne saurait disposer et s'opiniâtrer à ne jamais rien céder du sien.

Je range avec raison au nombre des premiers qu'on nous a insinué qu'on pourrait faire ma convenance dans l'affaire de Juliers et de Bergue.

Je m'étonne qu'après la trahison qu'on a faite à feu le Roi, mon père, de contracter contre la foi d'un traité solennellement ratifié [1] un engagement diamétralement opposé à conclure sur ce sujet [2], on veuille encore prétendre que ma Maison soit pour la seconde fois la dupe du ministère de Vienne.

Mais ce qui met le comble à ma surprise, et qui me doit faire rejeter avec indignation une proposition si extraordinaire, c'est qu'on a eu le front de nous assurer que le traité, fait l'an 1739 avec la France en dépit du nôtre et en faveur de la possession provisionnelle de la maison de Sulzbach des pays de Juliers et de Bergue, expirera le mois de janvier qui vient [3].

Peut-on imposer si grossièrement, quand on sait la teneur de l'article 2 de ce même traité? Le voici mot pour mot :

Quod prædictus terminus duorum annorum censendus sit initium capere a die mortis præsentis electoris palatini, se eumdem, quod Deus avertat, antequam partes inter se conveniant, supremum diem obire contingeret.

Ne voit-on pas assez clairement par là que le terme de deux ans n'expire qu'à compter du jour de la mort de l'Électeur Palatin, en cas que les parties intéressées ne soient pas convenues ensemble entre elles, ce qui est précisément la situation où je me trouve à cet égard avec la maison de Sulzbach.

[1] Le traité de Berlin du 23 décembre 1728.
[2] La Convention de Versailles du 13 janvier 1739.
[3] Assurance donnée par le grand-duc de Toscane à Borcke dans son audience du 17 et à Gotter dans celle qu'il lui accorda le 18 décembre.

Comment prétend-on donc avoir les mains libres à Vienne, après un pareil engagement, pour faire quelque chose pour moi en cette affaire, l'Électeur palatin venant à mourir? A moins qu'on ne veuille par une double perfidie manquer au traité fait avec la France, comme on a manqué à celui qu'on a conclu avec feu le Roi, mon père, sur cette matière.

C'est ici que je pourrais m'écrier à mon tour : Où est la bonne foi? Où est la sûreté qu'on me promet? Où sont les convenances qu'on veut me faire? Pourra-t-on après cela trouver à redire que je refuse d'entrer en négociation avec une Cour qui veut m'en imposer d'une manière qui n'est pas permise, à moins que je ne prenne préalablement des sûretés et des garanties réelles, tant pour ce qui m'est dû sur mes droits que pour ce qu'on me promet pour les conditions que j'offre.

Je fais juges les puissances désintéressées si on peut blâmer ma conduite dans ces circonstances, et les justes précautions que la prudence exige de prendre.

Mais que puis-je attendre sur l'un et l'autre après un refus si formel qu'on ne peut ni ne veut du grand jamais céder un pouce de terre des Etats de la Maison d'Autriche? A quoi aboutirait une négociation avec de pareils principes, si je voulais me dessaisir des avantages que j'ai en mains?

Quand on allègue la Sanction Pragmatique et la défense qu'elle contient de ne rien aliéner, c'est une pure défaite et un dessein marqué de ne vouloir jamais me rendre justice sur mes droits, ni faire mes convenances pour ce que je dois et ce que j'offre de faire pour la Maison d'Autriche.

On sait que la nécessité n'a jamais de loi, et, si la Sanction Pragmatique a permis à feu l'Empereur de céder et d'aliéner des royaumes entiers, comme les Deux-Siciles et une partie du Milanais, et à la reine de Hongrie d'aujourd'hui d'offrir le marquisat de Burgau à la Maison de Bavière, ainsi que tout le monde le sait, cette convention de famille, dis-je, ne doit ni ne peut jamais empêcher cette princesse d'entrer avec moi en négociation et accommodement pour une partie de la Silésie pour me satisfaire de mes droits et de me payer des services que je suis prêt de rendre, d'autant plus que les derniers, étant bien évalués, valent infiniment davantage que ce que je demande.

Si après toutes ces réflexions, que vous devez faire valoir autant qu'il sera permis et humainement possible, on refuse encore opiniâtrement d'entrer en négociation avec moi et qu'on continue de dire qu'on voudra plutôt sacrifier tout et à la France et à la Bavière et à la

Saxe que de me céder un pouce de terre en Silésie, en me menaçant au reste de me tomber sur le corps avec toutes les puissances qu'on pourra révolter contre moi, il faut que je prenne mon parti et que j'attende de la Providence et de la justice de ma cause les ressources qui pourraient se présenter ailleurs pour me tirer d'affaire le mieux et le plus honorablement que je pourrais. Car, comme le duc de Lorraine a reconnu lui-même que le point d'honneur ne me permettait plus de reculer ni de sortir de la Silésie, il serait aussi injuste à la Cour de Vienne d'insister sur une condition si dure, qu'indigne à moi de l'accepter. Je n'ai commis aucune hostilité. Je ne demande pas mieux non plus que d'entrer en négociation et en accommodement, pourvu que cela soit d'une manière raisonnable et compatible avec mes intérêts, mon honneur et ma gloire.

J'espère qu'en cas que celle-ci vous trouve encore à Vienne, vous ferez un dernier effort d'employer toutes ces raisons et d'autres que votre prudence pourrait vous suggérer, pour porter la reine de Hongrie et le duc de Lorraine à un accommodement raisonnable et également avantageux aux deux parties.

Fédéric.

C. P. 236. — *Au ministre d'État de Podewils à Berlin.*

Ce 31 (décembre) sur le point de marcher.

Mon cher Charlatan,

Vous faites votre métier à merveille, et je crois qu'une couple de conversations avec Guy Dickens de la nature de celles que vous avez eues avec Ginkel[1] ne feront point tort à nos affaires. J'avance ici et je compte d'être demain 1er de janvier à Breslau[2] et d'être en quinze jours maître de tout le cours de la Neisse.

[1] Podewils montra au ministre de Hollande l'original du traité de 1728 entre la Prusse et la Cour de Vienne dont Ginkel contestait l'existence, en prétendant que ce traité aurait dû, en 1738, empêcher la Cour de Vienne de s'associer à l'action exercée par les grandes Puissances contre la Prusse dans les affaires de Juliers et de Bergue. Après avoir pris connaissance de ce document, Ginkel s'écria : « Cela est fort, je n'aurais jamais cru la Cour de Vienne capable d'une pareille conduite. » (Rapport de Podewils du 27 décembre.)

[2] Craignant toujours un revirement de l'opinion à Breslau, sachant que le 2e corps prussien allait paraître devant Glogau le 29 décembre, le roi s'était, dès le 28, porté à la tête de quelques troupes sur Breslau et après avoir rallié en route une partie du corps de Schwerin, il était arrivé en vue

Nos affaires vont très bien ici et si votre galbanum se débite bien d'un autre côté, vous pouvez compter que l'affaire est faite. — Adieu, mon cher charlatan, soyez le plus habile charlatan du monde et moi le plus heureux enfant de la fortune, et nos noms ne seront jamais mis en oubli.

FÉDÉRIC.

C. P. 241. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Breslau, 2 janvier 1741.

MON CHER PODEWILS,

Breslau est à moi depuis aujourd'hui[1], les troupes sont joyeuses et en bon état. Nous allons à présent nous emparer de la Neisse, de cette ville et de Glatz.

de cette ville le 31. Cette ville qui, à l'instigation du cordonnier Döblin, venait de déclarer pompeusement qu'elle saurait assurer sa défense par ses propres moyens, donna alors un spectacle heureusement à peu près unique dans l'histoire. Dès que les troupes prussiennes eurent pris position en vue des remparts, on s'empressa de leur apporter, de Breslau même, de la bière, du vin, du poisson, du gibier, de la viande et toutes sortes de victuailles. (Cf. Major Z..., *op. cit.*, 5, 6.)

[1] Ce ne fut que le lendemain, 3, aussitôt après la signature du traité qui consacrait la neutralité de Breslau, mais n'était en réalité autre chose qu'une capitulation, que Frédéric fit son entrée dans la ville, escorté seulement de trente à quarante gens d'armes. Parmi les personnes auxquelles il donna audience se trouvait naturellement le fameux Döblin. Le roi s'entretint quelque temps avec lui et lui accorda en témoignage de satisfaction et à titre de récompense « pour le courage dont il avait fait preuve le 14 décembre » une gratification de 2 000 thalers en or.

On me pardonnera, je l'espère, si je me permets une légère digression qui me paraît intéressante et surtout bien apte à mettre en pleine lumière les procédés auxquels le roi de Prusse recourt pour absorber complètement et rapidement la Silésie. Non content de violer le soi-disant traité de neutralité, en faisant enrôler ouvertement à Breslau 800 soldats qui vinrent en moins de quinze jours grossir l'effectif de ses régiments, Frédéric s'empressa d'y envoyer douze pasteurs évangéliques et de leur indiquer lui-même le texte qui devait servir de sujet à leur premier prêche et que le roi avait tiré du quinzième chapitre des *Machabées* : « *Le pays que nous avons conquis fait partie de l'héritage de nos pères et n'appartient à nul autre qu'à nous. Nos ennemis ont dû à la force et à l'injustice d'en rester maîtres pendant quelque temps. C'est pour cela que nous avons fait rentrer en notre possession ce qui nous appartenait et nous n'avons par conséquent rien pris à personne.* »

Comme on le voit, ce n'est pas de nos jours seulement que les rois de Prusse et les empereurs allemands ont mis le mysticisme, la religion et leur Dieu au service de leur politique et de leurs visées ambitieuses et criminelles. (Cf. Major Z..., *op. cit.*, 6-8.)

J'ai écrit à Gotter de présenter le dernier mémoire et de se retirer en cas de froide réception, de même que Borcke. Cela ôtera tout soupçon et dès que nous aurons réponse de Londres, je prendrai mon parti.

Je penche beaucoup pour la France. En cas qu'elle veuille de moi, ce parti est le plus sûr.

Gotter revenu, nous rompons toute cause de soupçon et rendons en même temps les autres négociations plus aisées. Il faut que vous expédiiez votre émissaire de Würtemberg[1]. S'il venait ici, tout serait découvert.

Parlez aux ministres du traité de Wusterhausen, pour qu'on sache la façon infâme dont Vienne nous a trompés.

Adieu, cher Podewils, il fait tard. J'ai pris aujourd'hui le dôme d'emblée et je suis fatigué. Ne m'oubliez pas.

FÉDÉRIC.

Nouvelle année. Mille bénédictions et prospérités.

Grâce à l'influence pernicieuse qu'exerçaient encore sur la jeune reine de Hongrie des conseillers timorés, grâce à la faiblesse des autorités locales, grâce au parti qu'il sut tirer des croyances religieuses d'une portion de la population de la Silésie, grâce aux menées subversives de Döblin et à l'attitude de la populace surexcitée par ses déclamations, Frédéric avait réussi à s'emparer sans coup férir de Breslau, à se rendre moralement maître de la Silésie, à réaliser en peu de jours, par un acte dont l'histoire a fait justice depuis longtemps, le programme et les aspirations de ses ancêtres.

La chute de Breslau avait porté un coup terrible, presque irréparable même, à la cause de l'Autriche, en lui enlevant toute chance d'appui réel de la part des puissances étrangères. On

[1] Keller (Christophe Dietrich von), conseiller privé de Wurtemberg. Cf. *ibid.*, 237, à Podewils. Quartier général auprès de Breslau, 2 janvier 1741.

« ... Quant à l'idée qui vous est venue d'envoyer secrètement le sieur de Keller à Rome pour sonder le terrain, je l'approuve et vous pouvez me l'envoyer ici en me demandant la somme d'argent qu'il nous faudra employer à cette fin.

FÉDÉRIC.

Après avoir mûrement réfléchi sur cet expédient, je trouve convenable qu'il ne vienne pas ici, mais que vous le dépêchiez à Berlin d'où il se rendra en droiture à Vienne.

peut donc dire qu'à partir de ce jour, la partie ou tout au moins la première manche de la partie, qui venait à peine de s'engager entre Marie-Thérèse et Frédéric, était perdue pour la jeune souveraine.

Frédéric II le sentait et le savait. Mais aussi prudent que rusé, il est plus que jamais décidé à ne rien négliger, à ne se relâcher en rien de sa vigilance, à multiplier ses intrigues et ses démarches, à manœuvrer de façon à être en tout état de cause prêt à parer à toutes les éventualités. Et c'est ainsi que, tout en penchant vers la France avec laquelle il est sur le point de conclure, il ne perd pas de vue la Russie, qui le cas échéant pourra lui servir de contrepoids contre la Saxe dont il se défie, et se garde bien de briser avec l'Angleterre, quoiqu'il sache pertinemment que pour le moment il n'a rien encore à en espérer.

C. P. 242. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Breslau, 4 janvier 1741.

Monsieur de Podewils,

Je viens d'apprendre par les relations du de Mardefeld que la Cour de Russie ne paraît pas encore favorable à mes desseins touchant l'acquisition de la Silésie et qu'elle reste éblouie par l'intérêt prétendu qu'on suppose de trouver dans l'alliance perpétuelle de la Maison d'Autriche. Il faut donc que Mardefeld[1] travaille efficacement pour en désabuser le ministère prévenu, auquel il donnera les assurances du monde les plus fortes que la Russie ne doit rien perdre par mon entreprise et qu'elle y gagnera plutôt parce que je m'engagerai de procurer à cet empire les mêmes et plus de secours et d'assistance qu'il a pu attendre de la Cour de Vienne trop affaiblie pour pouvoir être utile à ses alliés. Je suis, etc.

Fédéric.

J'ai Breslau. Demain j'irai à l'ennemi et j'espère de l'avoir ruiné en partis (*sic*) avant l'approche du printemps qui vient.

[1] Cf. *ibidem*, 246, au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg, Breslau, 6 janvier 1741.

C. P. 243. — *Au marquis de Valory, envoyé de France à Berlin.*

Breslau, 5 janvier 1741.

MONSIEUR LE MARQUIS,

J'ai bien reçu la vôtre et je vous suis très obligé des avis sincères que vous m'avez donnés. Comme je désapprouve entièrement la conduite que Raesfeld[1] a tenue, vous pouvez compter que j'effectuerai ce que je vous ai déclaré à Berlin et que je le ferai rappeler.

Quant à ce que vous m'avez voulu mander du contenu de la lettre de M. le Cardinal, vous me ferez le plaisir de l'assurer fortement de la sincérité de mes sentiments que je tiendrai tout ce que j'ai fait proposer en dernier lieu par Chambrier, par rapport aux convenances que j'offre à la France et à la Bavière. C'est pourquoi il conviendra de s'en ouvrir confidemment et de se concerter sur le plan de l'affaire. Je ne demande pas mieux que de *m'unir étroitement avec Sa Majesté Très Chrétienne*, dont les intérêts me seront toujours chers, et je me flatte qu'Elle n'aura pas moins d'égards pour les miens. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Touchant Raesfeld, vous pourrez compter qu'on vous donnera satisfaction entière. Il dépend de vous de venir ici ou non, mais je compte d'avoir bientôt les mains libres ici et de pouvoir par conséquent faire un tour à Berlin pour quinze jours.

C. P. 244. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Breslau, 5 janvier 1741.

MON CHER PODEWILS,

J'ai reçu toutes vos lettres. Vous raisonnez très juste sur les idées du Cardinal et de la Russie. J'écrirai au Cardinal que je m'en rapporte entièrement à ce que Chambrier a ordre de lui dire, mais que, si l'électeur de Bavière désire ma voix et que la France la souhaite, je la leur accorderai, à condition que la Bavière agisse de concert avec vous et que la Suède tienne le Russe en respect et que le Danemark entre avec nous. *Nous n'avons rien à espérer de l'Angleterre et je suis*

[1] Cf. *ibidem*, 147, à Raesfeld, de Crossen, 16 décembre 1740. On rappela si peu Raesfeld, qu'il était encore à La Haye à la fin de 1741.

sur le point de conclure avec le Cardinal, mais que j'aie préalablement réponse sur les points sus-mentionnés.

Dès que nous aurons reçu des lettres d'Angleterre, je crois que nous pourrons prendre un parti positif et nous y tenir. Parlez beaucoup de la Russie, augmentez sa force et sa puissance et tournez les choses de façon qu'on nous dise quelque chose de positif pour nous rassurer. Enfin faites tout ce que vous pourrez pour tirer quelque chose d'avantageux de leur côté. Adieu, cher Podewils. Donnez l'incluse à Valory.

FÉDÉRIC.

C. P. 245. — *Au cardinal de Plury, à Issy.*

Breslau, 5 janvier 1741.

MON CHER CARDINAL,

Je n'ai pu vous répondre plus tôt, à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire par Camas, qu'à présent, le mauvais chemin et le nouvel éloignement de distance y ont le plus contribué. Cependant je puis vous dire que je suis pénétré de toutes les assurances d'amitié que vous me faites. J'y répondrai toujours avec la même sincérité. Je crois que M. de Chambrier vous doit avoir fait part, de même que M. de Valory, des dispositions dans lesquelles je me trouve à l'égard des intérêts du Roi, votre maître. Il ne dépendra que de vous de rendre éternels les liens qui nous uniront en favorisant, selon que Chambrier vous en instruira, la justice de me prétentions vers la Silésie. Si je ne vous ai pas d'abord fait part de mes desseins, c'était plutôt par oubli que par toute autre raison. Tout le monde n'a pas l'esprit aussi libre dans le travail que vous l'avez, et il n'est guère permis qu'au cardinal de Fleury de penser et de pourvoir à tout.

Comme Chambrier est instruit de tout ce qui me regarde, et qu'il sait et a ordre de vous faire connaître le penchant que j'ai d'entrer dans vos vues, j'y attends votre réponse dont la mienne ne sera que la suite.

Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 246. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Breslau, 6 janvier 1741.

Vous savez combien il m'importe d'avoir à Pétersbourg quelques-uns des plus huppés des ministres à ma disposition et dans mes

intérêts pour pouvoir me concilier la faveur de la cour dans la crise présente.

Comme j'ai lieu de présumer que nous trouverons sur notre chemin une faction contraire infatuée d'une prédilection aveugle pour la maison d'Autriche, je vous enjoins d'employer toutes sortes d'efforts et le vert et le sec, pour gagner autant de personnes de poids qu'il me sera possible pour en former un parti capable de soutenir notre système et assez fort pour contre-balancer le crédit et les voix du parti contraire. Ainsi vous jetterez adroitement parmi les ministres la pomme de la discorde afin de jouer bon jeu et de mener les affaires à notre but principal, et je vous laisse la liberté d'employer, outre les cajoleries et les promesses, autant d'argent que vous le jugerez à propos, le major de Winterfeld[1] pouvant disposer du comptoir de la compagnie. J'espère que vous ne travaillerez pas en vain[2] pourvu que vous vous y preniez comme il faut en offrant toujours plus que le marquis Botta ne voudra promettre.

Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 248. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier auprès d'Ohlau, 7 janvier 1741.

MON CHER PODEWILS,

Tout ce que prouvent les nouvelles de Russie, c'est qu'Ostermann[3] n'est pas de nos amis. Voyons premièrement ce que dira Münnich et quel effet fera l'explication de l'énigme chez ces messieurs. Il faudra voir ce qu'ils feront ; mais je ne saurais présumer qu'ils voudront rompre avec nous pour si peu de chose.

Le *parti qu'il nous faudra prendre sera de nous accommoder avec la France et d'ajuster nos flûtes avec les siennes, car l'Angleterre ne voudra jamais nous aider, ni même nous paraître favorable.*

Mes affaires vont très bien ici ; je vais prendre tout à la fois Ohlau, Neisse, Glatz et Namslau, quatre forteresses dont Ohlau est la meil-

[1] Winterfeld (Hans-Karl von), major prussien, gendre de Münnich, envoyé à Pétersbourg pour féliciter la Régente.

[2] Dans sa dépêche (*ibidem*, 247) à Podewils de Rothsürben, 7 janvier 1741, Frédéric, en lui envoyant les réponses pour Mardefeld, ajoutait : « Je suis de votre sentiment pour le peu d'apparence qu'il y a que la Russie puisse goûter notre système. »

[3] Ostermann (Henri-Jean-Frédéric-André, comte), grand amiral russe.

leure[1]. Glogau est aux abois[2] et je l'aurai dans quinze jours, car ils n'ont presque plus à vivre.

Ne vous embarrassez pas de nous, mais raffinez sur les moyens de *faire semer la dissension dans les conseillers en Russie, entre les ministres de Vienne et parmi les cours qui ne nous sont pas favorables.*

Adieu, je pars pour accomplir l'acte que j'ai commencé et pour faire voir aux autres cours que nos projets, loin d'être chimériques, seront exécutés le plus glorieusement du monde.

Ne m'oubliez pas.

FÉDÉRIC.

C. P. 249. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

9 janvier 1741.

Instruction que Podewils demande (de Berlin le 4 janvier) à cause du départ prochain pour Vienne[3] de Keller, ministre de Wurtemberg :	
1° Jusqu'où Votre Majesté voudra se relâcher et de quelle por-	Pas moins que leur lâcher la Haute Silésie et garder la Basse.

[1] Ohlau capitula le lendemain 8 janvier, comme Frédéric le mandait le 9 janvier au prince d'Anhalt en lui envoyant copie d'une convention entre les cours de Dresde et de Vienne (qui ne fut signée que le 11 avril) que Gotter et Borcke avaient jointe à leur rapport de Vienne en date du 5 (Cf. *ibid.*, 251, au feld-maréchal général, prince d'Anhalt-Dessau, à Dessau, du quartier général de Klein-Œls, 9 janvier 1741).

Si l'on veut du reste se faire une idée de l'inexplicable aveuglement de la cour de Vienne, de la confusion qui y régnait dans les conseils, il suffira de remarquer que Frédéric reçut le 9 janvier, donc bien après l'ouverture des hostilités, un courrier qui, muni d'un passeport autrichien, arriva à son quartier général en traversant les lignes de Browne. Bien plus, lorsque Gotter et Borcke quittèrent Vienne dans la deuxième quinzaine de janvier, au lieu de les obliger à prendre la route de Dresde, on les laissa se rendre auprès de Frédéric par Olmütz et passer ainsi par les points de concentration et les lignes de marche de l'armée autrichienne. (Cf. Major Z .., *op. cit.*, 8-9.)

[2] Glogau résista plus longtemps et le prince Léopold d'Anhalt ne l'enleva que dans la nuit du 8 au 9 mars.

[3] Je vous renvoie votre mémoire du 4 de ce mois touchant la commission que le sieur Keller veut prendre sur lui. Comme j'y ai mis à côté mon ultimatum sur les articles d'un accommodement à faire, je veux que la caisse d'ambassade lui paye 1 500 écus pour le prix de son voyage. Mais je suis persuadé qu'il travaillera en vain et que les peines et les dépenses seront perdues. (*Ibid.*, 250, à Podewils, Marschwitz, 9 janvier 1741.)

tion de la Silésie elle se contentera?	
2° S'il doit proposer quelque somme d'argent capable de tenter la cour de Vienne si elle veut céder une portion de la Silésie?	2 000 000 de florins ou 3 000 000 tout au plus.
3° S'il doit se référer en gros pour le reste à toutes les autres propositions que les sieurs de Gotter et de Borcke ont déjà faites?	Oui.
4° Quelle récompense il doit offrir aux ministres les plus accrédités, quand même ils ne pourraient faire avoir à Votre Majesté qu'une portion de la Silésie[1]?	300 000 écus.

C. P. 252. — *Au colonel comte de Finckenstein, à Dresde.*

Quartier général de Klein-Œls, 10 janvier 1741.

Monsieur de Finckenstein,

Ayant reçu des avis intéressants touchant certaines menées, je n'ai pu m'empêcher de vous les communiquer. Vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage et de me dire votre sentiment là-dessus.

Je suis, etc.

Fédéric.

La Saxe joue le rôle de fourbe. Prenez-y bien garde et s'il se peut, mandez-moi quelque chose de certain sur ce sujet[2].

[1] Cf. *ibid.*, 191, à de Borcke, Berlin, 7 décembre 1740.

[2] Le même jour Frédéric ajoutait ce qui suit à une dépêche ministérielle qu'on présentait à sa signature avant de l'envoyer à Dresde à Finckenstein et à Ammon. « Je soupçonne beaucoup la Saxe de duplicité. Mes lettres de Vienne m'y confirment. Ils promettent secours à la reine et veulent entrer en alliance avec moi. Examinez, sondez et mandez-moi ce que vous jugez, mais approfondissez la chose. »

La Saxe le préoccupait si fort qu'il revient encore sur ce sujet avant de viser une seconde dépêche qui va le même jour aux mêmes agents : « *Ventus flat*, écrit-il. La Saxe joue à trompeur et demi. Dupons-les plutôt que d'être leur dupe. Examinez bien. »

Enfin, en annonçant la veille au prince d'Anhalt la capitulation d'Ohlau

C. P. 256. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Grottkau, 19 janvier 1741.

Monsieur de Podewils!

La nouvelle de la liaison que la cour de Dresde vient de faire avec celle de Vienne dans le temps que celles-là recherchent mon alliance, me paraît trop intéressante pour ne pas en faire part à de Mardefeld[1] par une lettre dont voici la copie. Vous en informerez aussi Truchsess et Chambrier pour qu'ils puissent être en état d'en faire un bon usage en représentant au plus vif les suites de ces démarches. Je suis, etc.

Nous avons reçu l'alliance de Russie[2]. Je la contresignerai dès que vous aurez fait expédier les grands écrits.

La Saxe, dit-on, se mêle de faire la méchante. Je m'en f..., et j'ai sur l'instant pris des mesures là-dessus. L'expédition va si bien qu'avant-hier j'ai fait partir la garnison d'Ohlau et Schwerin a pris Othmachau avec 500 grenadiers qu'il a fait prisonniers de guerre.

Bravo, Podewils ![2].

Fédéric.

C. P. 257. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Nowag, 11 janvier 1741.

Monsieur de Mardefeld.

J'ai été bien aise de recevoir vos relations en date du 20, 24, 27 et 28 accompagnées des lettres très agréables de Sa Majesté Impériale et du premier ministre, ainsi que du traité d'alliance signé. Vous en témoignerez à la Cour et au ministère ma grande satisfaction et la sin-

et sa marche sur Neisse, il lui faisait part des soupçons que lui inspirait l'attitude de la Saxe et l'invitait à lui proposer un plan de rassemblement d'un corps de 24000 hommes destiné à entrer éventuellement en Saxe et à prévenir et à paralyser l'action de cette cour (*ibid.*, 251, Klein-OEls, 9 janvier).

[1] *Ibid.*, 255, au conseiller privé baron de Mardefeld, Grottkau, 10 janvier 1741.

[2] Traité signé à Saint-Pétersbourg, le 27 décembre 1740. (Cf. *ibid.*, 104, à Mardefeld, Berlin, 16 octobre 1740.)

cère envie que j'ai d'accomplir religieusement ces engagements, lesquels je ratifierai sans délai.

Quoique je voie avec regret que la Grande-Duchesse régnante, le prince Antonin-Ulric et les deux ministres ont paru surpris et embarrassés de mon entreprise et entrée en Silésie, j'espère pourtant que vous leur en ferez avoir des idées plus justes et plus conformes à l'amitié et aux idées réciproques des deux Cours. C'est pourquoi vous représenterez au général-feld-maréchal et au comte d'Ostermann les raisons qui m'ont porté à cette expédition et le *but salutaire* que je me suis proposé, de soutenir non seulement mes prétentions sur la plus grande partie de cette province, mais surtout de maintenir la Maison d'Autriche, et le système et la liberté d'Allemagne, comme aussi d'assister le duc de Lorraine dans l'affaire de l'élection; que de si grands services méritent quelque reconnaissance solide; que je me flatte que la Cour de Russie, au lieu de s'y opposer, voudra employer ses bons offices auprès de la Cour de Vienne et la disposer à un accommodement raisonnable, moyennant la cession d'une partie de la Silésie contre un juste équivalent; que, comme j'en aurais à cet empire des obligations infinies, je ne balancerai point d'entrer dans ses vues par rapport à la Courlande, qu'elle destine au prince Louis de Brunswick, auquel je ferai épouser une princesse de mon sang. Je donnerai même les mains, en considération de la Grande-Duchesse, au rétablissement du duc de Mecklembourg, son père. Au reste, vous ferez tous vos efforts pour gagner entièrement le feld-maréchal et les autres personnes de poids et Winterfeld pourra disposer au comptoir connu de la somme de 100 000 écus[1]. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 259. — *Au Grand-Duc de Toscane, à Vienne.*

Woitz, 12 janvier 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai vu avec un véritable chagrin que Votre Altesse royale avait pris si mal les contestations d'amitié que je lui ai faites et que, malgré la justice de mes droits, la Reine votre épouse ne voulait avoir aucun égard à l'évidence de mes prétentions sur la Silésie. J'avoue que je

[1] Cf. *ibid.*, 258, à Podewils (Nowag, 11 janvier 1741), auquel il envoie copie de cette lettre, en ajoutant : « Car m'étant aperçu que le ministère pourrait se prêter à mes idées quant à une partie de la Silésie, *il faudra forger le fer pendant qu'il est chaud...* »

suis au désespoir d'être dans la nécessité d'agir en ennemi envers un prince, dont je me faisais gloire d'être le plus ferme appui. Je veux être innocent de tout ce qui pourra s'en suivre. Mais puisque vous interprétez si mal mes intentions, il ne sera plus à moi de garder des mesures et, ce qui me fait le plus de peine, est de voir que je serai obligé de faire, malgré moi, du mal à un prince que j'aime et que j'estime, et pour lequel mon cœur sera toujours porté, quand même mon bras sera obligé d'agir contre lui.

Je suis avec une très parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très affectionné ami et cousin.

FÉDÉRIC.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS.

Recueil d'actes relatifs à l'administration des Rois d'Angleterre en Guyenne au treizième siècle *(Recogniciones feodorum in Aquitania)* transcrits et publiés par Charles Bémont. Paris, Imprimerie nationale.

Les rois d'Angleterre avaient en Guyenne des tenanciers de terres, un peu comme de nos jours un grand propriétaire a des fermiers. Les connétables de Bordeaux, manière de préfets, tenaient un répertoire complet des tenanciers du Roi, de leurs obligations et de leurs redevances. Les *Recognitiones feodorum in Aquitania* sont précisément un fragment de ce répertoire pour une partie du treizième siècle.

Le livre qui contient ces *Recognitiones* est sorti de France à une époque et dans des circonstances qui sont demeurées inconnues. Il est actuellement conservé dans la bib iothèque des ducs de Brunswick à Wolfenbüttel, et il fut acheté par le duc Auguste avant l'année 1627. Comme il porte l'inscription de *Liber Secondus institulatus per B*, il est certain qu'il faisait partie d'un groupe de registres, aujourd'hui disparus, qui sous le régime anglais étaient sans doute conservés dans le chateau royal de l'Ombrière, et dont la plupart existaient encore au dix-huitième siècle. Les révolutions ou les incendies les ont fait disparaître.

En présence de lacunes aussi considérables, le registre de Wolfenbüttel est un document inappréciable pour montrer l'importance des droits de la couronne et par conséquent l'étendue de l'autorité royale anglaise dans la province de Guyenne.

Ces *Recognitiones* ont eu pour origine la pénurie d'argent dont souffraient les rois d'Angleterre. Tant il est vrai qu'en tout temps et en tous pays le principal objectif des souverains a été de rechercher les voies et moyens propres à augmenter les revenus de la couronne. En cette circonstance, Édouard, prince de Galles, fils d'Henri III, avait juré de prendre la croix. Lorsque le roi de France, saint Louis, l'eut sommé de tenir sa parole, c'est-à-dire de partir pour la croisade, le prince lui fit observer que ses ressources personnelles ne lui permettaient pas d'amener un puissant contingent. Louis IX offrit alors de lui prêter l'argent nécessaire, et en effet, par un accord conclu le 27 août 1269, il s'engageait à lui avancer une somme de 70 000 livres tournois ; l'emprunt contracté par le prince Édouard était gagé sur les revenus du péage de Bordeaux. Il grevait ainsi lourdement l'avenir, et le prince avait grandement besoin de compter sur tous les revenus qu'il tirait de ses droits comme de ses domaines. Mais il fallait avant tout les connaître et en rappeler à tous l'existence. De là découlait la nécessité de demander à toute personne possédant ou censée posséder un fief du Roi, la reconnaissance (*recognitio*) de sa vassalité et des redevances qui étaient la conséquence de cette qualité.

Ce sont ces reconnaissances, passées par-devant notaire sous la foi du serment et en présence de témoins, qui font l'objet du livre dont nous nous occupons. C'est ainsi qu'en nommant sénéchal de Bordeaux Dreux de Barentin, le prince Édouard lui donne l'ordre de rechercher quels étaient les droits et libertés que possédait la couronne dans les cités, bourgs et villes et partout ailleurs en Gascogne, et il enjoignait à tous ses sujets « en

raison de la foi et dilection par lesquelles ils étaient liés envers lui de venir, sous serment, quand ils en seront requis, déclarer leurs droits, libertés et *obligations* ».

Les archives royales de Bordeaux ont possédé six autres registres semblables à celui de Wolfenbüttel contenant, tout comme ce dernier, des actes d'hommage et reconnaissance d'obligations féodales des treizième et quatorzième siècles. Aucun de ces registres ne se trouve actuellement dans les archives reconstituées du bureau des finances, mais on est sûr qu'ils ont existé, car certains actes conservés aux archives font mention des *recognitiones* contenus dans les registres A, C, D, E, F, G.

Le volume qui nous occupe contient 700 documents rédigés, les uns en latin, les autres en gascon. Il est intéressant de les parcourir pour voir comment le latin se dépouillait peu à peu des richesses de sa syntaxe au profit du langage en formation, et combien celui-ci sous sa forme patoise s'emparait du latin pour le dénaturer et l'approprier aux exigences des cordes vocales du Gascon.

Édouard TROPLONG.

Les finances pendant la guerre, par Georges LACHAPELLE. Librairie A. Colin, Paris, 1915, in-12.

La science des finances a de tout temps été assez ardue. Elle devient beaucoup plus compliquée dans les circonstances que nous traversons, où toute l'Europe est obligée de se livrer à des dépenses très au-dessus des ressources ordinaires et à une circulation de numéraire qu'on ne connaissait plus, quand toutes les transactions commerciales reposaient sur le crédit.

M. Georges Lachapelle a entrepris de nous mettre au courant de la situation de nos finances depuis le commencement de la guerre et il nous a expliqué, dans un livre élémentaire, mais plein de renseignements pratiques, tout le mécanisme qui, dirigé par un ministre intègre et expérimenté, a pu suffire à des besoins extraordinaires, sans tarir les ressources de la richesse nationale.

Dans une suite de chapitres très clairs l'auteur expose les principes de la gestion des finances publiques, le rôle de la Banque de France, de la Bourse de Paris, des sociétés de crédit. Il rappelle les fautes faites à la veille de la guerre par un ministre qui ajournait un emprunt national nécessaire au profit d'émissions de gouvernements étrangers qu'il favorisait imprudemment, quand ces gouvernements étaient la Turquie, la Bulgarie, la Grèce, la Serbie et même indirectement l'Allemagne. Les sociétés de crédit, par l'appât d'importantes commissions, eurent l'imprudence de pousser leur clientèle à acquérir ces titres exotiques, que, malgré leur puissance, elles furent incapables d'écouler. De là, l'impossibilité de rembourser les dépôts, si par des mesures exceptionnelles on ne leur avait pas donné des délais.

M. Ribot dut remédier à cette crise : il dut en même temps trouver le moyen de se procurer de l'argent par des émissions directes faites à tous les guichets publics, et il imagina les Bons de la Défense nationale 5 pour 100. avec intérêt payé d'avance. Les exposés financiers, si nets et si loyaux du ministre des finances, achevèrent de donner confiance à tous;

et la Chambre, qui avait renversé M. Ribot quelques mois plus tôt, n'a cessé d'approuver unanimement ses actes.

M. Lachapelle termine son livre en donnant une analyse très complète du budget de la guerre et des dépenses des six premiers mois de 1915. Il se permet à l'occasion de très sages observations sur nos mœurs politiques, qui ont eu parfois des résultats si fâcheux et il indique les réformes à faire, sans beaucoup d'illusion sur ce qu'on peut tirer des parlementaires, que vingt ans de pouvoir ont habitués à la pratique de tous les abus.

B. P.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815, publiés par S. A. le prince MURAT, t. VIII : Royaume de Naples (9 septembre 1809-6 août 1810). Paris, librairie Plon. 1914, in-8°.

Nous avons déjà rendu compte des sept premiers volumes de la correspondance du roi Murat. Nous venons de recevoir le huitième, et sa lecture nous montre avec quel soin, on peut même dire avec quelle minutie, Murat s'occupait des affaires de son Royaume. Digne élève de l'empereur Napoléon, toutes les questions lui sont familières, et ses lettres vont relancer les fonctionnaires depuis les plus importants jusqu'aux plus petits. Il s'attelle à la mise en état de ses forces défensives et de celles qu'il enverra à Napoléon pour renforcer l'armée d'Espagne; il s'occupe de la construction de ses vaisseaux de guerre; il prescrit à ses généraux l'anéantissement du brigandage, et il leur trace leur plan de campagne; il presse la rentrée des contributions; il prend des mesures pour le rétablissement de l'ordre, pour la conquête des îles Ioniennes, pour la lutte contre les Anglais et pour l'expédition de Sicile.

Ses relations avec son impérial et impérieux beau-frère sont encore empreintes de cordialité, de dévouement et de déférence. Plus tard, il n'en sera plus de même, mais dans cette période des derniers mois de 1809 et du commencement de 1810, les rapports entre les deux souverains sont encore amicaux, et Murat se considère toujours comme le lieutenant du grand capitaine, comme le feudataire du puissant empereur. Pour celui-ci, d'ailleurs, le royaume de Naples n'est pas autre chose qu'un département français qui doit concourir dans la mesure de ses forces au développement et à la fortune de l'Empire. On peut en juger par cet extrait de l'exposé de la situation de l'Empire au 1er décembre 1811, dans lequel est inséré le passage suivant : « Le Royaume de Naples, durant cette année, a pris une nouvelle consistance : Le Roi a porté un soin particulier à l'organisation de ses États. Il a rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'administration, il a réprimé le brigandage, et ses peuples depuis la première jusqu'à la dernière classe ont montré des sentiments qui font à la fois leur éloge et celui de leur Souverain. Le clergé de Naples, composé comme celui de France d'hommes éclairés, a mérité l'estime de l'Empereur. »

Ne semble-t-il pas qu'on parle de fonctionnaires français, d'un préfet, par exemple, et de ses rapports avec le chef de l'État? Napoléon, d'ailleurs, ne se privait pas de traiter cavalièrement son beau-père et de l'appeler Roi des Lazaroni; en cela il oubliait que les petites causes produisent de grands effets, et qu'une piqûre d'amour-propre a pu amener Murat à se

séparer de lui, comme la chose est arrivée, dans les dernières années de l'Empire.

Murat, rappelé par l'Empereur à Paris, y vint avec Caroline, sa femme, en décembre 1809. C'était le moment où l'Empereur, après avoir répudié Joséphine, s'apprêtait à convoler en secondes noces. Mais qui épouserait-il? Trois projets étaient sur le tapis; l'un concernait une archiduchesse d'Autriche, le deuxième, une grande-duchesse de Russie, le dernier une princesse de Saxe. Pour prendre une décision, l'Empereur convoqua un conseil privé composé des grands dignitaires de l'Empire, des ministres et des membres de la famille Impériale présents à Paris. Le roi Murat s'y trouvait. Toutes les voix furent pour une archiduchesse d'Autriche, excepté celle de Murat et de l'archichancelier Cambacérès. Celui-ci, écrit M. de Mosbourg, à qui nous empruntons ce récit, tiré de ses souvenirs personnels, eut soin de s'exprimer avec beaucoup de méfiance et de circonspection. Le roi de Naples, qui avait si longtemps partagé la haine de l'Empereur contre les Autrichiens et qui peut-être croyait plus probable son alliance avec la Russie, s'abandonna sans réserve à toute la chaleur d'un caractère passionné.

« Sire, dit-il, je vois avec étonnement qu'il soit ici question d'un mariage qui vous unirait à la Maison d'Autriche. Cette puissance fut toujours la rivale et l'ennemie de la France; elle est surtout et toujours elle doit être l'ennemie de Votre Majesté; votre gloire est de l'avoir vaincue trente fois et de l'avoir trente fois humiliée; vous l'avez chassée de l'Italie, vous lui avez enlevé de riches provinces, vous lui avez arraché l'empire d'Allemagne. Pourrait-elle oublier de tels désastres et de telles injures? Il est vrai que vous pouviez la détruire et morceler ses États; peut-être vous reprochera-t-on de ne l'avoir pas fait; mais votre générosité a-t-elle excité sa reconnaissance? Non, sa politique, sa haine, sa perfidie ne se sont jamais démenties. Jamais elle n'accepta la paix que pour se préparer à la guerre. Chaque fois qu'elle a pu trouver des alliés et se flatter de quelques succès, elle a éclaté sans aucun respect pour ses engagements... Si elle vous offre une archiduchesse, ne voyez dans cette proposition ni une preuve d'amitié ni un gage de paix. L'Autriche ne peut aimer ni vous ni la France, et la paix avec elle ne peut être garantie que par son impuissance... »

Murat continua longtemps encore son réquisitoire contre la Maison d'Autriche. Puis, passant à un autre ordre d'idées, il dit : « Une alliance avec la Russie n'entraînerait pas tous ces inconvénients. Cette puissance n'ayant aucun point de contact avec la France, la politique des deux Empires peut facilement s'accorder. Ils sont l'un et l'autre également en rivalité avec l'Angleterre et l'Autriche. S'ils étaient unis, ils domineraient l'Europe. Je préférerais donc une grande-duchesse à une archiduchesse. Mais j'aimerais mieux, je l'avoue, pour Votre Majesté, une princesse appartenant à une maison moins puissante, à une maison qui jamais ne pût avoir la prétention de prendre quelque ascendant sur la politique française... Le roi de Saxe vous doit sa couronne; il est votre ami et l'ami de votre pays; vous pourriez quelque jour réunir sous son sceptre la Pologne autrichienne. Le dévouement qu'il n'a cessé de vous montrer est dans son cœur comme dans ses intérêts... Je donnerais volontiers ma voix à une princesse de cette maison royale. »

Le roi de Naples et l'archichancelier Cambacérès avaient parlé les pre-

miers. Tous les autres membres du Conseil se prononcèrent successivement pour une Autrichienne, et Napoléon déclara qu'il adoptait cet avis presque unanime. Murat alors comprit que lui seul peut-être avait ignoré le secret de Napoléon; car il fut persuadé que Cambacérès en était instruit, et que son rôle lui avait été assigné. Il se crut joué, et s'en plaignit avec amertume à son beau-frère. Il lui reprochait de l'avoir fait tomber dans un piège : « Puisque votre détermination était prise, s'écriait-il, pourquoi suis-je le seul à qui vous en ayez fait un mystère? Pourquoi m'interroger quand ma franchise ne pouvait avoir d'autre effet que d'irriter contre moi la maison d'Autriche qui va devenir votre alliée, et l'archiduchesse qui sera bientôt Impératrice? Mes ennemis ne manqueront pas de rappeler souvent à celle-ci que j'ai voulu l'éloigner du trône où vous allez la faire asseoir. » Napoléon le rassura par des paroles de confiance et d'affection; et bientôt Murat ne songea plus qu'à se concilier la bienveillance de Marie-Louise.

Le roi de Naples ne se trompait pas : une alliance avec l'Autriche ne devait pas être considérée comme un gage de paix et d'amitié. Pendant les fêtes du mariage, une des sœurs de Napoléon dit au comte de Metternich, qui lui devait de la reconnaissance : « Enfin, monsieur, voilà pour toujours la France unie à l'Autriche. Les deux souverains et les deux peuples ne peuvent plus être qu'amis. » — « C'est ce que je ne voudrais pas garantir, répondit Metternich d'un ton assez léger. L'Empereur des Français est au faîte des grandeurs humaines... mais saura-t-il s'arrêter? Ne voudra-t-il pas soumettre à sa dictature tous les États d'Europe? S'il en est ainsi, c'est en vain qu'il sera devenu le gendre de l'empereur d'Autriche : toutes les puissances à la fin se coaliseront contre lui et nous le détruirons. » Et Mosbourg ajoute que ces paroles ne parurent à la princesse qu'une jactance déplacée, mais elles se présentèrent souvent à sa mémoire et elle en parla fréquemment au narrateur dans la période de 1813 à 1815.

On trouve dans ce volume des lettres très intéressantes des sœurs de Napoléon, de Marie-Louise, de Madame Mère, de Joseph Bonaparte, de la reine Caroline surtout. Si les épanchements sont nombreux et sincères, on y rencontre parfois des *rosseries* bien féminines, témoin cette lettre de Caroline à Hortense, écrite de Munich où Caroline était allée chercher l'archiduchesse Marie-Louise : « ... L'Impératrice supporte très bien le voyage, elle me parle beaucoup de toi. M. de Metternich lui a dit que tu étais la plus belle personne de la Cour; *je lui ai répondu que ce n'était pas cela précisément,* mais que tu étais très bien, et surtout très bonne et très aimable.

« L'Impératrice est très fraîche, d'une belle tournure, fort aimable, très douce, charmante enfin, mais pas très jolie. Je t'embrasse tendrement; je suis bien fatiguée, car on me mène comme au régiment. »

Édouard Troplong.

Mémoires du vice-amiral baron Grivel (Révolution-Empire), préface de M. G. Lacour-Gayet, membre de l'Institut. Paris, Plon, in-8°.

Voici encore des mémoires sur les périodes révolutionnaire et impériale. Ils sont très intéressants. Faut-il que cette époque ait été « fertile en

miracles » pour que chaque épisode du conflit politique ou du drame guerrier captive si puissamment le lecteur!

Ces mémoires sont sortis de la plume du vice-amiral baron Grivel ; et dans un avant-propos le contre-amiral J. Baëhme les considère comme étant une lecture passionnante, parce qu'ils touchent à une foule de choses différentes et souvent même surprenantes. Ils permettent, ajoute-t-il, de juger la mentalité de la jeunesse de cette époque, son enthousiasme, son vrai et absolu patriotisme.

Ne dirait-on pas que cette phrase, cependant écrite peu avant la guerre actuelle, a été faite pour parler de l'heure présente et pour rendre hommage au soldat de 1914-15!

On verra dans ces mémoires de magnifiques exemples d'abnégation, d'insouciance des intérêts personnels, du peu d'importance qu'on attachait alors au bien-être et à sa propre existence. A plus de cent ans de distance, les mêmes qualités se retrouvent dans nos générations de soldats; nos jeunes gens rappellent les « Marie-Louise » ; nos territoriaux sont encore les « grognards ».

L'amiral Grivel n'écrit pas pour l'histoire ni pour la politique; il ne faut donc pas lui demander des vues d'ensemble. Non, mais il raconte pour le plaisir de raconter, pour communiquer ses impressions, pour montrer le cours des choses sous le rapport moral bien plus que sous le rapport matériel. « C'est, dit-il, bien plus l'histoire de mes sensations que des événements que j'écris. »

Ainsi compris, les mémoires de Grivel sont comme un cinéma pittoresque et sans cesse renouvelé de la période comprise entre 1780 et 1815. Le lecteur ratifiera sans nul doute cette appréciation.

E. T.

L'Évolution de la Russie pendant les années 1904-1907,
par le docteur Adolf Törngren. Paris, Plon, 1913, in-8°.

La Russie s'est longuement agitée pour se libérer de l'autocratie gouvernementale et pour conquérir une liberté analogue à celle des autres États européens. Dans ce but, elle a cherché une évolution qui aurait pu se transformer en révolution, car la dynastie des Romanov était l'enjeu de la partie. Le sang a coulé à flots; la révolution a amené une contre-révolution dirigée par la bureaucratie impériale, si redoutée et détestée par le menu peuple et par les intellectuels. Devant les efforts en sens contraire, le pouvoir central a pris un terme moyen et fait des concessions; mais, tout compte fait, la Russie est arrivée à ce résultat déconcertant : la bureaucratie a continué à gouverner l'Empire.

C'est le récit de ces marchandages, de cette diplomatie intérieure, de ces soulèvements populaires, de ces spasmes de liberté, que nous fait le docteur suédois Adolf Törngren; son livre est traduit par Mlle Frédéric Pluche.

Cet ouvrage vient combler une lacune, car sur cette phase importante de l'histoire contemporaine nous manquons d'informations précises et complètes. Cependant le docteur Törngren a pu consulter les publications se rapportant à l'époque qu'il a étudiée. Lui-même a assisté à bon nombre des événements qu'il raconte. Son livre est donc largement documenté.

Dans quel état d'esprit cet ouvrage a-t-il été fait? Nous ne pouvons dissimuler l'hostilité qui anime l'historien contre le gouvernement autocratique. Devons-nous adopter sa manière de voir et juger les choses d'après ses conclusions ? Il est difficile de se prononcer. Nous avons en effet son réquisitoire; nous ne possédons pas le plaidoyer de défense. Il est également pour nous une autre cause d'abstention : c'est qu'il n'est pas bien certain que le peuple russe soit mûr pour les libertés politiques et civiles comme l'est le peuple suédois. Si le docteur Törngren, qui appartient à cette dernière nationalité, accorde aux deux pays la même élévation dans la mentalité, il a raison de demander pour ses voisins les libertés qui règnent en Suède. Mais si le Russe n'est pas encore assez avancé pour faire l'essai du gouvernement parlementaire, pourquoi refuser au Tsar le temps nécessaire pour former l'opinion publique et l'associer au gouvernement?

Nous nous refusons donc à jeter le blâme sur les procédés du gouvernement russe. Agir autrement serait souverainement impolitique en ce moment où nous, Français, devons marcher avec nos alliés la main dans la main, pratiquer avec eux l'Union sacrée, les assister dans la lutte grandiose qu'ils ont entreprise contre l'ennemi commun et nous abstenir de critiquer la ligne de politique intérieure qu'il leur convient d'adopter.

Dans notre hésitation à prendre part au débat soulevé par le docteur Törngren, nous renvoyons purement et simplement le lecteur au texte original, et nous lui laissons sa complète liberté d'appréciation.

Édouard Troplong.

L'Italie depuis 1870, par Albert Pingaud. Préface de E. Denis, professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-18. Paris, Delagrave, 1915.

Un bon livre, qui aurait toujours été le bienvenu, parce qu'il comble fort heureusement une lacune, mais qui l'est surtout aujourd'hui parce que la grande crise que nous traversons a encore augmenté l'intérêt et l'importance du sujet traité par l'auteur. Nous n'avions en effet jusqu'à ce jour, sur cette période si curieuse, mais si difficile à bien comprendre, que des ouvrages assurément fort utiles, mais forcément insuffisants parce qu'ils s'arrêtent pour la plupart aux dernières années du dix-neuvième siècle, que quelques annuaires historiques, quantité de monographies et de brochures traitant des sujets spéciaux, enfin des articles de revue aussi intéressants que peu aisés à retrouver. Les difficultés inséparables de la tâche entreprise par M. Pingaud, qui heureusement pour nous y était préparé de longue main (1), s'accroissaient encore par le fait qu'il se voyait obligé, en raison des conditions mêmes de la publication, à renfermer dans des limites relativement restreintes (un peu plus de 300 pages), un travail d'ensemble qui avait d'autant plus besoin d'être clair et d'une lecture facile que, pour se servir des termes mêmes de l'auteur, « la politique extérieure de l'Italie, considérée dans l'ensemble de son développement, déroute à première vue par ses contradictions ou ses variations apparentes ».

(1) Cf. *L'Italie de 1870 à 1896*, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Raimbaud. — *La domination française dans l'Italie du Nord (1796-1865)*. 2 volumes, et *Les hommes d'État de la République italienne (1802-1805)*. 1 volume.

C'est là du reste ce que M. Pingaud s'est efforcé de mettre en pleine lumière. Pour peu qu'on consente à le suivre dans son étude si nette, si méthodique, reposant uniquement sur des faits d'une incontestable authenticité, on sera forcément amené à reconnaître avec lui que cette politique extérieure a au contraire été déterminée par quelques grands sentiments collectifs, dont les impulsions expliquent les directions successives qu'elle a prises, dont le conflit fait comprendre les périodes de malaise par lesquelles elle a passé, comme les transformations qu'elle a subies.

Avant de commencer, il y a quelques mois, la quatrième guerre d'indépendance nationale, quatre motifs principaux ont — et pour ma part je me range complétement à cette conclusion de l'auteur — inspiré la politique extérieure d'une nation qui voulait être indépendante, mais ne pouvait se résigner à rester isolée. Et c'est ainsi en effet que cette politique a été successivement dominée : entre 1871 et 1876 par la Question romaine qui l'a détournée de la France et orientée vers l'Allemagne; entre 1877 et 1881 par la question de l'irrédentisme qui lui a fait subir une évolution inverse; entre 1881 et 1898 par la question de la Méditerranée qui l'a rejetée du côté des Empires du Centre et engagée dans les liens de la Triple-Alliance. Lorsqu'au contraire ces diverses aspirations se sont trouvées en équilibre et en conflit, il s'est produit dans les rapports extérieurs de l'Italie une lente transformation et un état de malaise destiné à se dénouer par une crise violente; tel a été le cas entre 1898 et 1914.

L'histoire de l'Italie, on ne saurait trop insister sur ce point, fut en grande partie, pendant bien près d'un demi-siècle, au dehors comme au dedans, celle de ceux de ses ministres qui se maintinrent assez longtemps au pouvoir pour exercer une véritable dictature personnelle et laisser leur empreinte sur tous les événements de leur temps, celle de Depretis de 1877 à 1887, de Crispi de 1887 à 1896, et enfin de Giolitti, de 1903 à 1914, de ces hommes d'État dont l'influence s'est fait si puissamment sentir sur trois des quatre grandes périodes entre lesquelles se répartit le développement chronologique de ses destinées extérieures.

Il est malheureusement, faute de place, impossible de suivre pas à pas l'auteur dans l'étude si consciencieuse qu'il a faite des causes et des mobiles qui ont exercé leur action sur la politique italienne.

Je me bornerai donc à faire remarquer qu'après avoir jeté un coup d'œil sur la situation de l'Italie, de la France et de l'Allemagne après 1870, l'auteur a eu soin de s'arrêter, d'abord sur les premiers dissentiments qui se sont élevés entre nous et nos voisins de l'autre côté des Alpes de 1872 à 1873 (l'envoi du comte d'Harcourt à Rome en qualité d'ambassadeur auprès du Saint-Siège, l'affaire de l'*Orénoque*, etc., etc.), puis sur les premières tentatives de rapprochement esquissées par l'Allemagne, toujours aux aguets, et trop habile pour ne pas chercher à tirer parti de la question romaine. On n'en est encore qu'à une évolution à peine ébauchée, qui a pu à la rigueur être considérée comme le prélude de la Triple-Alliance, alors cependant que l'indifférence de l'opinion publique aux intérêts extérieurs du pays se prolongea pendant toute la période de 1876 à 1881, caractérisée par une nouveau courant causé par la guerre d'Orient, par l'expansion du mouvement irrédentiste, par l'accroissement de la tension avec l'Autriche qui vient de s'allier avec l'Allemagne (octobre 1879), et par conséquent par des manifestations assez accentuées de retour vers la France.

L'habileté du prince de Bismarck allait trouver moyen d'imprimer un autre cours aux destinées de l'Italie, d'exploiter au profit de Berlin l'affaire de Tunis, d'entretenir et d'aviver les susceptibilités, les appréhensions de l'Italie et de l'amener insensiblement à s'engager dans les liens d'une alliance à laquelle elle devait rester fidèle pendant plus de trente ans. « Que Dieu bénisse cette œuvre de paix! » s'était écrié l'ambassadeur d'Allemagne, le prince de Reuss, en apposant, le 20 mai 1882, sa griffe sur le traité. « Prédiction d'une singulière ironie, ne peut s'empêcher d'ajouter M. Pingaud, puisque ce pacte devait être dénoué par une guerre entre ceux mêmes qu'il avait unis! »

Renonçant à un idéal fécond rien que pour dissiper les derniers restes d'une crainte purement imaginaire, l'Italie venait en réalité de signer à des conditions très onéreuses un contrat d'assurance international où manquait la clause la plus essentielle, la seule réellement essentielle pour elle, un traité qui restait muet sur la question de la Méditerranée, en vue de laquelle elle l'avait négocié.

Conçue et conclue presque exclusivement dans le but de défendre les intérêts méditerranéens de l'Italie contre une entreprise étrangère, et subsidiairement sa capitale contre les revendications de la Papauté et sa dynastie contre la propagande républicaine, la Triple-Alliance, quoiqu'elle eût été renouvelée presque sans modification notable au bout de ses cinq premières années d'existence, prit, contrairement à toutes les prévisions, à partir de 1887, sous l'influence de Guillaume II et de Crispi, qui venait de recueillir la succession de Depretis, des allures offensives, inquiétantes, menaçantes même par moment, au point de provoquer en Europe et de justifier la formation d'une ligue, la conclusion d'accords destinés à lui servir de contrepoids.

On comprendra, je l'espère, les raisons pour lesquelles j'ai tenu à ne pas m'appesantir ici à l'heure qu'il est sur toute une période aussi douloureuse pour l'Italie que pour nous, sur cet apogée de la Triple-Alliance qui dura presque autant que la dictature de l'homme d'État dont M. Pingaud nous a tracé un portrait aussi curieux que vivant, et que rien ne dépeint, du reste, mieux que ces quelques mots qui, à eux seuls, font admirablement comprendre les nombreuses et surprenantes contradictions de la vie et de la carrière de Crispi : « *Malgré ses apparences, c'était un tempérament plutot qu'un caractère.* »

Je ne saurais en revanche trop appeler l'attention sur les quelques pages consacrées par l'auteur au deuxième ministère du marquis di Rudini (mars 1895-juillet 1898), ainsi qu'au retour à la Consulta du marquis Visconti-Venosta. C'est également à juste raison qu'il a insisté sur un fait d'une importance capitale. L'année où Rudini quitta le pouvoir marque un point tournant dans le développement de la politique générale de l'Europe. Jusqu'alors les grandes puissances étaient séparées en deux camps nettement opposés. A partir de cette date, plusieurs d'entre elles conclurent avec d'autres du même groupe, ou même du groupe adverse, des accords indépendants du grand système d'alliances dans lequel elles étaient engagées. Un réseau complexe de liens particuliers vint ainsi atténuer peu à peu les contours et finalement modifier la structure des deux blocs diplomatiques dont la constitution caractérisait l'aspect de l'Europe.

Plus que toute autre puissance, l'Italie participa, à partir de 1898, à cette

transformation. La chute définitive de Crispi eut pour résultat de laisser s'accomplir, dans la politique extérieure de l'Italie, l'évolution qui commençait à se dessiner à son avènement et que son influence personnelle avait réussi non seulement à arrêter, mais même à détourner.

Comme l'auteur s'est attaché et a d'ailleurs réussi à le démontrer, d'abord dans le chapitre auquel il a donné pour titre *Le déclin de la Triple-Alliance (1898-1911)*, puis dans les deux suivants, ce changement d'orientation mit plus de seize années pour arriver à son terme, parce que les causes déterminantes n'en apparurent que successivement à la surface des événements, et que la forme extérieure des traités survit d'ordinaire quelque temps à l'état d'esprit qui les a fait conclure. Mais il s'accomplit avec suite malgré des retours en arrière éphémères, et l'on peut y distinguer, à défaut de périodes nettement tranchées, trois étapes principales : de 1898 à 1904, l'Italie se rapproche de la France, mais sans s'éloigner encore de ses alliées. De 1905 à 1909, elle se heurte à l'antagonisme de l'Autriche, mais sans rompre encore avec elle. A partir de 1909 enfin, elle devient le théâtre d'une transformation morale qui a été le prélude et la condition du renversement complet de ses alliances.

Il me faut malheureusement passer rapidement sur les faits que l'auteur a relevés avec une réelle maëstria : la hauteur de vues de ceux de nos hommes d'État qui se sont succédé tant au quai d'Orsay, MM. Hanotaux et Delcassé, qu'au palais Farnèse, MM. Billot et Barrère, et qui s'alliant chez eux à une intuition très fine de la psychologie des Italiens, leur a permis de les ramener progressivement à la France ; la conclusion, si importante pourtant pour les deux pays, du traité de commerce du 22 novembre 1898 ; l'accord conclu en 1901, renouvelé en 1903, par lequel l'Italie et la France s'engageaient à se laisser pleine liberté réciproque, l'une en Tripolitaine, l'autre au Maroc ; enfin, les conséquences de la visite du président Loubet à Rome.

Avec l'arrivée et le maintien presque ininterrompu aux affaires de M. Giolitti — de 1903 au mois de mars 1914 — commence pour l'Italie une période nouvelle marquée par une série de graves événements, dont le souvenir est encore bien vivant dans tous les esprits : le discours de Tanger, la conférence d'Algésiras, le réveil des anciennes querelles avec l'Autriche aggravées et envenimées encore par l'adjonction aux éternelles causes de conflit de deux autres, la question de l'Adriatique et celle des Balkans, qui vinrent compliquer les difficultés déjà presque insolubles soulevées par le problème de l'irrédentisme et celui de la défense nationale, enfin les premières manifestations des arrière-pensées de l'Allemagne qui avait soigneusement joué jusqu'alors un rôle de conciliation entre Vienne et Rome et dont la nouvelle attitude ne s'explique que par les inquiétudes que lui causaient les changements survenus dans la position respective des grandes puissances.

La crise, pendant laquelle l'Europe s'était trouvée si près d'une guerre générale, s'était dénouée, cette fois encore, pacifiquement, mais non sans avoir toutefois prouvé à l'Italie que, pratiquée de cette façon, la Triplice ne présentait plus pour elle la valeur d'un pacte, mais le poids d'une chaîne.

« La Triple-Alliance, comme le dit si justement un peu plus loin M. Pingaud, avait déjà perdu, entre 1898 et 1903, ce sentiment d'un péril commun qui faisait sa raison d'être, puis entre 1903 et 1909, cette confiance na-

turelle qui était sa condition. Elle allait perdre maintenant cette approbation des esprits qui restait sa seule garantie ».

Alors commença, déclanché par la crise de 1908, un mouvement qui devait prendre une extension sans cesse croissante et trouver son symbole, sinon sa cause, dans les progrès d'une doctrine dont le nom plus que le fond représentait alors une nouveauté, *le nationalisme italien*. Au cours des années suivantes, après avoir trouvé une première satisfaction dans l'expédition de Tripoli, le nationalisme italien, en vertu d'une évolution fatale, cessa de représenter seulement une idée pour devenir un parti politique. Il n'en avait pas moins accompli son œuvre en battant le rappel des énergies nationales, en donnant la formule et le retentissement nécessaires aux aspirations inconscientes qui s'agitaient dans tous les cœurs. La commémoration du premier cinquantenaire de l'unité célébrée par les expositions de Rome et de Turin allait fournir au pays l'occasion de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le chemin parcouru depuis 1870.

C'est à cette enquête économique si curieuse, si nouvelle et encore si peu connue, que l'auteur a eu l'heureuse idée de procéder avant de pousser plus loin l'exposé des faits. L'étude des progrès réalisés dans tous les domaines de l'activité nationale : mouvements de la population, agriculture, industrie, commerce, finances, armée, marine, vie morale et intellectuelle, cette étude, condensée en moins de cinquante pages, nous fournit un tableau, aussi complet que précieux et clair, de l'énergie fébrile que les Italiens ont déployée pour combler dans un laps de temps aussi court les lacunes de leur organisation et regagner l'avance prise sur eux par les nations voisines. « Pour apprécier la valeur de l'effort accompli par l'Italie, il faut, nous dit avec raison l'auteur, la mesurer non à la distance qui la sépare encore du but final, mais à la longueur du chemin qu'elle a parcouru en quelques années aussi rapidement que d'autres nations en un demi-siècle ».

Consciente de ses forces matérielles et morales, l'Italie devait naturellement éprouver le besoin de les mettre à l'épreuve. Les grands événements qui s'accomplirent au cours de l'automne de 1911 dans la politique internationale lui en fournirent l'occasion en l'entraînant à la conquête de la Tripolitaine Cette expédition, dont le traité de Lausanne termina la première phase, marque, ainsi que le fait remarquer M. Pingaud, une date non seulement dans l'expansion coloniale de l'Italie, mais encore dans son évolution diplomatique; car elle lui fournit l'occasion d'éprouver les dispositions des diverses puissances à son endroit. De l'impression d'abandon que leur laissa cette expérience, les Italiens tirèrent d'abord la résolution de ne plus compter à l'avenir que sur eux-mêmes et de ne plus chercher au dehors les raisons de leur sécurité. Sans modifier directement encore l'orientation de leur politique extérieure, cet état d'esprit ne pouvait manquer de diminuer à leurs yeux la valeur de toutes les alliances et en particulier de celle dans laquelle ils étaient engagés.

Quoique les événements qui se sont passés depuis lors soient encore bien présents à nos mémoires, il importe cependant d'appeler l'attention sur la situation que, comme M. Pingaud ne manque pas de le faire remarquer, la crise balkanique avait faite à l'Italie. Grâce à la Triple-Alliance, elle avait eu pour le gouvernement italien des résultats tout opposés à ceux qu'il se serait cru en droit d'en attendre.

Cette crise avait accentué sa dépendance vis-à-vis de l'Autriche par la

solidarité forcée qu'elle avait établie entre Rome et Vienne en Albanie. Elle avait affaibli sa situation vis-à-vis des États de la Triple-Entente par la résistance que ses alliances l'avaient contraint d'opposer à leurs projets. Dans ces conditions, l'Italie courait le risque de devenir le docile instrument des desseins de l'Autriche dans les Balkans. Heureusement pour lui, et peut-être aussi parce que l'opinion publique commençait sérieusement à s'émouvoir, le gouvernement italien saisit au vol l'occasion de se dégager et de faire acte d'indépendance. En août 1913, le cabinet de Vienne, résolu à assujettir la Serbie, principal obstacle à sa marche sur Salonique, avait établi un projet d'ultimatum et d'invasion analogue à celui qu'il réalisa un an plus tard avec l'appui et la complicité, vraisemblablement même à l'instigation, de l'Allemagne et pour lequel il songea alors à s'associer le concours de l'Italie. Il se heurta à un refus poli, mais catégorique. La netteté de cette réponse permettait de prévoir quelle serait, dans le terrible conflit qui allait diviser l'Europe, l'attitude de l'Italie jusqu'au moment où, le 23 mai 1915, après avoir embrassé dans toute son ampleur la grande question, qu'elle savait ne pouvoir être indéfiniment ajournée, de l'intervention ou de la neutralité, de ses sympathies ou de ses alliances, de l'accomplissement intégral de ses destinées ou de l'abandon, peut-être à tout jamais, de ses aspirations, de la revendication de sa liberté d'action ou de l'obéissance passive aux volontés de cette Triplice « dans laquelle elle avait cherché une sûreté et n'avait trouvé qu'une prison », elle se décida d'abord à déclarer la guerre à l'Autriche, puis à accuser plus fortement encore sa politique et ses irrévocables résolutions en adhérant à la déclaration de Londres, en s'engageant, elle aussi, à ne pas conclure de paix séparée.

En descendant ainsi dans la lice, par un acte réfléchi de sa volonté, après avoir épuisé tous les moyens de rester en dehors de la conflagration générale, en recourant aux armes pour obéir, non pas à des préoccupations égoïstes, mais au sentiment de la justice, l'Italie, comme le dit avec raison l'auteur, a poursuivi la réalisation d'une plus grande Italie, mais dans une Europe meilleure, confondu son intérêt particulier avec l'intérêt général, et renoué les grandes traditions d'universalisme qui, au temps de son oppression politique, avaient élargi son génie et étaient restées sa seule gloire.

Sortant avec éclat du cercle de l'histoire nationale où elle s'était longtemps renfermée, elle vient aujourd'hui, par un geste dont on ne saurait trop admirer la noblesse, le désintéressement et la grandeur, réclamer la place qu'elle entend tenir, et qu'elle a le droit d'agrandir, sur la scène plus vaste de l'histoire mondiale.

La résolution prise par l'Italie, en pleine conscience de ses responsabilités, prouve en outre et cette fois de façon péremptoire qu'on ne saurait jamais se flatter de résoudre une inimitié dans une alliance, d'unir, par un effort concerté de volonté, des pays qu'opposent des causes éternelles d'antagonisme et d'apaiser en les traitant par le silence les questions irritantes qui les divisent.

Il fallait, on le voit, un guide sûr et expérimenté pour conduire le lecteur à travers le dédale de cette histoire d'un demi-siècle si pleine de péripéties, pour l'empêcher de se perdre dans le labyrinthe des évolutions, parfois contradictoires et déconcertantes, que les nécessités du moment et plus encore les sympathies, les tendances et l'action personnelle de certains hommes d'État ont imposées à la politique de l'Italie. Tout en se gardant bien de

renier ou même de cacher ses sympathies italiennes, M. Pingaud a eu le rare mérite de savoir rester juste et impartial, de nous donner, grâce à la sûreté de ses jugements et à l'excellence de sa méthode, un travail d'une remarquable netteté, et comme le lui souhaite, en terminant sa préface, M. E. Denis, dont le vœu est déjà bien près d'être exaucé, un livre destiné à préparer cette union latine qui doit être le résultat durable — un des plus précieux — de notre prochaine victoire.

Commandant Weil.

La Turquie et la guerre, par M. J. Aulneau.
Préface de M. Stephen Pichon. Paris, Alcan, 1915, in-12.

Le livre de M. Aulneau est une véritable histoire très documentée de la politique de la Turquie en Europe et de ses rapports depuis deux siècles avec les divers peuples et gouvernements des Balkans depuis la bataille de Kossovo. Après la conquête et la dure domination du vainqueur, on voit surgir les résistances des peuples et des principautés, soutenus par les grandes puissances, et on assiste successivement à la formation des États serbe, bulgare, roumain et grec, jusqu'au jour où ces jeunes royaumes veulent profiter de la décadence du gouvernement ottoman pour s'agrandir encore à ses dépens et organiser en 1912 la ligue balkanique, bientôt victorieuse des Jeunes-Turcs.

C'est alors que l'Autriche, par ses ambitions en Orient, vient de propos délibéré compliquer la situation; elle pousse la Bulgarie à trahir et à combattre ses anciens alliés; elle poursuit la Serbie de sa haine; et, après l'attentat du 28 juin 1914, elle trouve l'occasion de sa vengeance, n'hésitant pas à déchaîner une guerre européenne, la plus grande assurément et la plus cruelle qu'on ait encore vue.

M. Aulneau, en racontant tous ces faits, les derniers surtout, indique clairement l'enchaînement des événements et l'écrasante responsabilité de l'Allemagne et de sa complice l'Austro-Hongrie, en face de l'Angleterre et de la Russie, qui avaient tout fait jusqu'à la dernière heure pour éviter la guerre. L'auteur s'appuie sur les documents officiels qu'il se contente d'interpréter, préparant ainsi la grande histoire d'une lutte générale dont on voit difficilement la fin et qui doit se terminer par des changements considérables dans la carte de la vieille Europe. C'est là l'intérêt puissant de son livre, qui dépasse singulièrement les travaux de circonstance publiés dans ces derniers mois.

B. P.

Récits et portraits contemporains, par M. Joseph Reinach.
Paris, Alcan, 1915, in-12.

Il y a de très bonnes pages dans le recueil d'anciens articles publié par M. J. Reinach. Ce sont en quelque sorte des souvenirs personnels et des portraits peints d'après nature. Tout n'est pas neuf, et on savait déjà l'admiration que professe l'auteur pour Gambetta et pour Challemel-Lacour. Ce sont assurément des figures politiques de premier ordre. Faut-il leur

égaler Ranc et Alphonse Peyrat; et, pour ce dernier particulièrement, l'enthousiasme est-il aussi justifié?

Ce que dit M. Reinach de M. Thiers est vrai, bien qu'il établisse que l'éminent homme d'État a fondé la République un peu malgré lui et qu'il n'entendait pas ce gouvernement à la façon des radicaux parlementaires.

Plus intéressante encore est la partie consacrée à la fondation de l'Empire allemand, à la négociation relative au Congo et surtout au parti qu'a tiré Bismarck des papiers saisis à Cerçay dont on ne connaît pas encore l'importance et la composition. Tout cela constitue des éléments pour la future histoire définitive, si jamais on arrive à l'écrire avec une entière certitude. En tous cas, le style est alerte et d'un bon écrivain.

B. P.

Les atrocités bulgares : Un appel au monde civilisé. Belgrade, 1913. Association de la presse serbe, VIII–87 pages, in-4°. — **Les cruautés bulgares en Macédoine orientale et en Thrace**, 1912-1913; faits, rapports, documents officiels. Athènes, 1914, gr. in-8°, avec gravures.

L'imbroglio balkanique résulte de la rivalité de puissants empires et de plusieurs petits peuples qui tendent à gagner chacun pour leur part la domination dans les Balkans et apportent tous, dans leurs compétitions, des intérêts incompatibles. La Bulgarie et la Serbie voudraient revivre leurs grandes destinées des temps lointains, mais la presqu'île balkanique n'est pas assez étendue pour permettre la formation parallèle d'une grande Bulgarie et d'une grande Serbie. D'autre part, l'ambition de l'Autriche est de pousser jusqu'à Salonique, mais la Macédoine, ce pays peuplé de races bigarrées, est l'objet de la convoitise ardente à la fois de la Serbie et de la Bulgarie. Ces deux États, par leur traité du 13 mars 1912, avaient en apparence et provisoirement liquidé entre eux cette question; on a vu que l'union dite balkanique de la même année, formée par la Serbie, le Monténégro, la Grèce et la Bulgarie, s'était rompue avant la fin de leur guerre contre les Turcs. Il faut chercher les raisons probables de cette rupture dans la tournure que les Bulgares donnèrent à la campagne. N'ayant pris qu'une part très minime avec les Serbes à la conquête de la Macédoine, ils concentrèrent tous leurs efforts — et ce en dehors des prévisions de leur accord avec leurs alliés du moment — vers la Thrace et Constantinople, où le roi Ferdinand rêvait d'entrer triomphalement. Comment s'étonner alors que la Serbie qui les avait aidés à prendre Andrinople réclamât en compensation certains territoires macédoniens et qu'elle eût conclu avec la Grèce, au commencement de 1913, un traité d'alliance qui naturellement visait la Bulgarie quoiqu'elle fût alors son alliée? La conférence des grandes puissances à Londres inspira et dicta le traité du 30 mai 1913 qui accordait à la Serbie cette Macédoine, peuplée en partie de Bulgares; et c'est dans ces circonstances que se produisit, dans la nuit du 16 au 17 juin suivant, l'attaque par surprise des Bulgares contre les Serbes et les Grecs. Ainsi commença la seconde guerre balkanique qui vit la défaite de la Bulgarie et au cours de laquelle ses troupes commirent toutes sortes d'atrocités sur leurs alliés de la veille. L'association de la Presse serbe les a dénoncées dans une grande brochure en langue française, qui nous est

parvenue tardivement, ainsi qu'une autre publication officielle. Les événements actuels leur procurent un triste regain d'actualité; et, bien que les Allemands aient depuis perpétré en Belgique et en France tant et plus d'horreurs, il n'est pas inutile, il est nécessaire pour venger la conscience publique d'exposer au monde les récits de ces faits odieux. L'avant-propos rappelle que le grand public européen commença à réapprendre le nom des Bulgares par les discours et les écrits où le grand Gladstone stigmatisait les *Horreurs bulgares;* mais par ce vocable il entendait les actes de cruauté commis par les Turcs oppresseurs sur les Bulgares, sujets du sultan de Constantinople. A cette époque, c'était en 1875, la Bulgarie, comme la Bosnie et l'Herzégovine, s'était révoltée, et des bandes d'irréguliers turcs connus alors sous le nom de *Bâchi-Bouzouks,* — les *Comitadjis* du temps présent, — l'avaient ravagée. La voix éloquente et émue du grand Premier anglais fut écoutée et gagna aux Bulgares les sympathies de toute l'Europe, qui « vit en eux un peuple accablé par le malheur et dont l'esclavage sous les Turcs n'avait été qu'un long martyre ». La Russie intervint et les délivra. Qui aurait songé que quarante ans plus tard ces mêmes Bulgares commettraient sur les peuples serbes, leurs frères, sinon de race, du moins de religion, les mêmes atrocités dont les Turcs avaient usé à leur égard? Les faits sont pourtant réels, l'acte d'accusation dressé par le Syndicat de la Presse serbe est là pour en témoigner : il ne fait que transcrire les rapports des états-majors et des chefs de corps serbes relatant les cruautés de leurs adversaires envers les blessés et les prisonniers de guerre, et il laisse au lecteur le soin d'apprécier. Des photographies jointes au texte éclairent suffisamment ces scènes lugubres. Tous ces témoignages ne sauraient être récusés, étant accompagnés d'attestations et de récits de médecins et de consuls des nations neutres qui les ont contrôlés. Des chapitres spéciaux sont consacrés à la dévastation de la ville de Kniazevats et de l'antique métropole de Serrès, qui, sans la moindre apparence de raison militaire, furent entièrement détruites par le fer et le feu, les paysans massacrés et les femmes violées. Les faits furent tellement horribles que le gouvernement serbe constitua une Commission internationale pour les constater; la brochure publie, avec pièces à l'appui, le rapport qu'elle en a dressé. On ne saurait lire le récit de ces horreurs sans songer à un phénomène de réviviscence chez les modernes Bulgares de leurs lointains aïeux du sixième siècle de race mongolique, descendus de l'Oural, ces hideux ravageurs qui vinrent dévaster les plaines de la Thrace et faire trembler Byzance.

A. Pommier.

Les Responsabilités de l'Allemagne dans la guerre de 1914. — *L'effort germanique pour l'hégémonie (1871-1913). — Les responsabilités de la Triple-Alliance. — Les responsabilités des alliés. — Les violations de neutralité. — La barbarie systématique dans la pratique de la guerre,* par P. Saintyves. Paris, E. Nourry, 1915, in-12.

M. Saintyves publie ce livre documentaire pour exposer la responsabilité écrasante de l'Allemagne dans le conflit sanglant qui sévit sur l'Europe et sur le monde entier depuis dix-huit mois; et justement il observe qu'on ne saurait déterminer les causes de la présente guerre sans un retour en arrière. L'unification de l'Allemagne morcelée en tant d'États ne pouvait

se cimenter que sous l'égide de celui d'entre eux qui saurait imposer aux autres sa supériorité. Bien que Napoléon ait détruit le Saint-Empire, l'Autriche garda néanmoins jusqu'en 1866 une certaine prééminence sur toute l'Allemagne, mais, par sa victoire de Sadowa, la Prusse la rejeta hors de la Confédération germanique, puis victorieuse de la France, qui n'avait pas su intervenir à temps, elle imposa sa suprématie à l'Allemagne tout entière. Guillaume, roi de Prusse, est proclamé à Versailles empereur allemand, l'Autriche ne tarde pas à s'allier à son vainqueur; et actuellement Guillaume II commande en maître les armées de François-Joseph. Or on connaît l'immoralisme ambitieux qui inspire la Prusse depuis le grand Frédéric et qui à plusieurs reprises a trouvé ses doctrinaires fanatiques; dès avant 1870 le professeur Lasson publiait un opuscule qui condense la politique guerrière de l'Allemagne en quelques formules significatives, telles que celles-ci : « Entre les États ne peut régner que la guerre, l'amitié entre eux n'est qu'un hasard. — Entre États il n'y a qu'une force de droit, le droit du plus fort. — Un État ne saurait commettre de crime. — Ce n'est pas une question de droit, c'est une question d'intérêt d'observer les traités, etc. »

A la même époque Giesebrecht, dans son *Histoire de l'empire germanique*, écrit que « la raide subjectivité de l'être allemand n'admet aucun frein extérieur, même le plus saint, quand on l'irrite ou qu'on lui porte préjudice. La domination appartient à l'Allemagne, parce qu'elle est une nation d'élite, une race noble. »

Depuis 1870 d'autres écrivains de plus d'ampleur reprennent ces doctrines et les fortifient de leur talent : Nietzsche glorifie *le Surhomme*, qui est éminemment un guerrier, et il lui fait dire : « Vous dites que c'est la bonne cause qui sanctifie la guerre? Je vous dis : c'est la guerre qui sanctifie toutes choses. » Son disciple, Thomas Mann, présente « la culture comme une organisation spirituelle du monde, mais ajoute qu'elle n'interdit pas la sauvagerie sanglante ».

Le fameux professeur de Treitschke, qui passe pour le grand éducateur de la nation allemande, n'hésite pas à déclarer que « les nations faibles n'ont pas droit à l'existence et que la question de savoir où réside le droit ne peut être tranchée que par la guerre ».

Avec de tels principes, professés dans les chaires des universités et répandus à satiété par les écrits publics dans l'esprit des générations successives, il fallait s'attendre à toutes les agressions. La guerre de 1914 était donc inévitable : il ne restait plus qu'à faire naître l'incident en suite duquel éclaterait le conflit. Pour en étudier la genèse, il est nécessaire d'observer l'attitude de l'Italie dans les dernières années qui l'ont précédé. L'Autriche-Hongrie visait manifestement Salonique, et il était non moins certain qu'elle ne s'en laisserait écarter par aucun obstacle. Les débats de la Chambre italienne révèlent sur ce point que cette puissance, ayant par deux fois en 1913 résolu d'attaquer la Serbie qui lui barrait le passage, l'Italie, sollicitée, répondit qu'elle ne se croyait pas tenue, par ses engagements de la Triple-Alliance, de participer à une action dans ce sens. La partie se trouva ainsi remise, mais le 28 juin 1914, l'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ayant été assassinés à Sérajevo, les deux empires germaniques se saisirent de cette occasion pour frapper le grand coup; et, ce qui démontrait leur intention irrévocable, ils ne consultèrent plus leur alliée l'Italie. M. Saintyves montre, avec preuves à l'appui, qu'après Sérajevo l'Italie tra-

vailla sans relâche aux côtés de l'Angleterre et de la France à empêcher l'Autriche de se jeter sur la Serbie. Lorsque l'Autriche eut rejeté la réponse serbe, elle s'efforça de trouver un mode propre à concilier les intérêts en présence. Tous ses efforts mettent en lumière la mauvaise foi des puissances germaniques et particulièrement de l'Allemagne; sans la pression de l'ambassadeur d'Allemagne, l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie eût été probablement plus modéré et celle-ci, après même qu'elle avait déclaré la guerre, se montrait disposée à changer d'attitude en voyant que la Russie était résolue à soutenir la Serbie, mais l'Allemagne veillait, elle tenait à la guerre et elle informa les puissances qu'elle n'admettait pas leur intervention. L'ouvrage entre alors dans le détail des négociations ardues qui se poursuivirent dans la dernière semaine de juillet, semaine tragique précédant la guerre. L'Allemagne s'était flattée d'obtenir le concours de l'Angleterre et de la France pour empêcher la Russie d'agir. Les deux puissances avaient répondu qu'ayant déterminé Belgrade à céder, leur rôle était rempli, et que l'Autriche, ayant reçu satisfaction de la Serbie, il appartenait à l'Allemagne de lui donner des conseils de modération. Mais l'Allemagne, en déclarant le 27 juillet que toute conférence ou médiation est impossible et que le devoir de la France est de se joindre à elle pour exercer une pression sur la Russie, tente évidemment de pousser la France à une démarche inamicale pour son alliée. Le Livre blanc affirme que, les 28 et 29 juillet, Berlin n'a cessé d'engager Vienne à consentir une transaction honorable; comment y ajouter foi puisqu'il ne contient pas le texte de ces dépêches conciliatrices et que ce même 29 juillet le chancelier allemand, en même temps qu'il négociait la neutralité de l'Angleterre, faisait déclarer à Saint-Pétersbourg par son ambassadeur que, si la Russie continuait de mobiliser contre l'Autriche, l'Allemagne mobiliserait aussi? C'est cette démarche d'une énorme gravité qui a entraîné la guerre : l'Allemagne, devant la réponse négative de la Russie, ne pouvait plus reculer. Elle avait d'ailleurs la volonté de faire la guerre, l'ayant depuis longtemps préparée et préméditée sous la pression des partis militaristes et pangermanistes. M. Saintyves dit avec raison que, si l'heure du conflit eût été une fois de plus ajournée, on peut assurer qu'elle n'eût pas tardé à sonner; et, après avoir exposé la terrible responsabilité de l'Allemagne, il étudie, en historien impartial, les responsabilités de chacun des alliés, mais partout il ne voit que la provocation de l'Allemagne; c'est ainsi que, malgré l'évidence de l'intérêt que porte la Russie à la souveraineté et à l'indépendance de la Serbie et malgré la soumission de celle-ci, l'Allemagne incite l'Autriche à envahir son territoire, et l'ambassadeur allemand à Vienne feint de s'étonner de l'importance que la Russie attache aux affaires serbes.

Dans le problème des responsabilités on s'est demandé pour l'Angleterre si elle n'aurait pas empêché la guerre en signifiant à l'Allemagne, au début du conflit, qu'elle se rangerait aux côtés de la Russie et de la France. Il ne peut être douteux que l'Angleterre, loin d'encourager ces deux puissances, n'a jamais cessé de prêcher la modération, et sa situation constitutionnelle ne lui aurait pas permis d'entrer dans une aussi tragique aventure sans y être contrainte. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne fut singulièrement aveugle en croyant, si elle y a cru, à sa neutralité possible.

En résumé, ni la France, ni la Russie, ni l'Angleterre, ni la Serbie ne voulaient la guerre, et bien loin d'avoir attiré l'Allemagne dans un piège,

elles firent tout au monde pour résoudre pacifiquement les divergences austro-serbes et austro-russes.

L'ouvrage étudie ensuite les violations de neutralité que l'Allemagne, au mépris des traités, a perpétrées en Belgique et dans le Luxembourg. La Belgique, par les traités de Londres de 1831 et de 1839 que la Prusse avait signés, devait constituer à perpétuité un État neutre ; la violation de son territoire fut cependant préméditée par l'Allemagne. Déjà, au dix-huitième siècle, Frédéric II écrivait : « Si tel petit État qui se dit neutre est suspect, *à tort ou à raison*, d'être l'ami de l'ennemi, le souverain doit commencer par mettre la main sur ce voisin paisible, sur la famille régnante qu'il prendra en otage et sur le prince lui-même qu'il chassera de chez lui » ; et conformément à ces principes, il n'hésite point à s'emparer de la Silésie en pleine paix.

La neutralité du Luxembourg ne fut pas non plus respectée ; et pourtant elle n'avait été décidée en 1867 que sur la proposition de la Prusse. Les traités ne sont pour l'Allemagne que des chiffons de papier ; par la bouche de son chancelier elle l'a proclamé et elle a ainsi témoigné publiquement son mépris du droit public.

Enfin, dans une dernière partie très émouvante, l'auteur expose les violations systématiques du droit des gens pratiquées par les Allemands dans cette guerre : « On ne saurait introduire dans la philosophie de la guerre, écrivait avant 1830 le général prussien Clausewitz, fameux par ses théories militaires, un principe de modération, sans commettre une absurdité. » Pour avoir une prompte terminaison de la guerre, tous les moyens sont permis : c'est la doctrine du vieux de Moltke et de toute l'Allemagne.

Ces odieux principes expliquent les horreurs commises par les Allemands dans la guerre actuelle, le bombardement des villes ouvertes, l'incendie et le sac de Louvain, la destruction des Halles d'Ypres, les pillages organisés, l'assassinat du maire de Senlis, les otages civils et mille atrocités dont les procès-verbaux des commissions d'enquête transmettront le témoignage à la postérité indignée.

Tel est ce livre substantiel, qui aurait gagné à être plus condensé. Il constitue un réquisitoire formidable contre la barbarie savante et méthodique, coupable d'avoir prémédité le cataclysme effroyable sous lequel gémit le monde entier ; les documents officiels sur lesquels il s'appuie à chacune de ses pages démontrent amplement sa véracité.

A. POMMIER.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 21455.

LES

PAGES DES AMBASSADEURS

ET

L'OPÉRA-COMIQUE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Les Parisiens ont toujours aimé le théâtre, mais ils ont toujours désiré y obtenir leurs entrées gratuites, fallût-il dépenser pour ce résultat plus d'ingéniosité et même plus d'argent que ne vaut la place laborieusement conquise. Cela a été toujours ainsi. Comme le Tout-Paris d'aujourd'hui, les grands seigneurs du dix-septième et du dix-huitième siècles se flattaient de ne pas payer leurs places : en venant sur la scène troubler le spectacle, les marquis ne faisaient-ils pas beaucoup d'honneur aux acteurs et aux auteurs?

Pour obtenir leurs entrées, d'autres spectateurs, d'un rang plus modeste, ne payaient que d'insolence. C'étaient ceux qui se contentaient du parterre, mais qui prétendaient bien ne rien payer non plus! Ne pouvaient-ils revendiquer cette faveur, eux dont le sort d'une pièce dépendit souvent? Les cabales des spectateurs pouvaient faire tomber une pièce, mais ils auraient été impuissants à défendre leur avis contre les arrêts du parterre dont les centaines de voix avaient toujours le dernier mot. C'est une tradition que rappelle un mot bien connu de Charles X : on sait que, sollicité d'interdire la représentation des drames

romantiques, le Roi répondit aux classiques qui s'écriaient, indignés :

> Avec impunité les Hugos font des vers!

qu'en pareille matière, il n'avait que « sa place au parterre ». C'était de ces places que partaient les sifflets ou les applaudissements décisifs. Là s'entassaient pages, soldats, commis de magasin (ces « marquis de boutiques »), jeunes laquais, clercs de procureurs, mêlés à quelques petits bourgeois. Dans la plupart des théâtres, ils n'avaient pas de banquettes. Ils aimaient assez le théâtre pour se résigner à rester debout, et, préservés contre la béate somnolence qui envahit parfois les spectateurs trop commodément assis, se croyaient le droit de manifester bruyamment leurs sentiments.

> Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,
> Peut aller au parterre et siffler *Attila.*

Ils ont sifflé bien d'autres pièces, bonnes ou mauvaises, mais sans consentir à payer quinze sous pour cela. L'histoire des théâtres de Paris est pleine des récits des rixes qu'ils provoquèrent; ces scènes de désordre où laquais, clercs usaient de leur poing et aussi des cannes dont ils usurpaient l'usage, et où d'autres tiraient parfois leur épée, furent amenées souvent par la prétention qu'avaient tous ces jeunes tapageurs de jouir du privilège de l'entrée gratuite.

Des documents que le hasard m'a fait trouver dans les archives du ministère des Affaires étrangères, au milieu de papiers concernant des querelles plus graves, nous renseignent sur quelques phases de la lutte engagée au dix-huitième siècle par les *pages des ambassadeurs* contre la direction de l'Opéra-Comique qui réclamait le prix de leurs places. Ces notes, qui ajoutent aux annales de ce théâtre [1] quelques détails, je les ai recueillies dans la pensée que rien de ce qui concerne l'histoire d'une scène aussi pari-

[1] Racontées d'une manière si intéressante par MM. Campardon, Heulhard, Soubies, Maurice Albert et Bernardin.

sienne ne peut être indifférent aux Français amoureux de leur capitale.

L'Opéra-Comique était alors, on le sait, un des « théâtres de la foire ». Deux grandes foires se tinrent à Paris depuis le douzième siècle jusque vers la fin du dix-huitième : après Pâques, la foire Saint-Germain, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché Saint-Germain et les maisons voisines; et, à partir de la fin de juillet jusqu'à la fin de septembre, la foire Saint-Laurent dont le centre était à peu près là où se trouve actuellement la gare de l'Est. Chacune d'elles était comme une petite ville entourée d'un mur; le long de rues régulières s'élevaient des boutiques ou *loges* (dont le nom a été perpétué par celui d'une fête des environs de Paris); chacune des loges comprenait un magasin et au-dessus une petite chambre; elles étaient accotées l'une à l'autre, réunies en groupes, les magasins de chaque groupe vendant des produits similaires. Toutes les marchandises se trouvaient là. Avec leur utilité, les foires avaient leur agrément, et les marchands trouvaient leur compte à cet afflux de curieux attirés par les acrobates, les danseurs de corde, les montreurs de marionnettes, les joueurs de gobelet, et par l'exhibition de figures de cire, d'automates, d'animaux exotiques, de singes savants, de monstres. La foule des jeunes gens désœuvrés se répandait dans les allées, remplissait les guinguettes, pénétrait dans les boutiques et dans les « jeux ».

Pour attirer et retenir les curieux, les ingénieux directeurs des « jeux » transformèrent peu à peu leurs scènes en vrais théâtres. On parle de ces spectacles dès 1678, mais ils ne furent organisés qu'à partir de 1698, lorsque les comédiens italiens eurent été expulsés de France. Les frères Allard, danseurs de corde, jouèrent la pantomime, l'un en habit d'Arlequin, l'autre dans le costume de Scaramouche; puis ils firent représenter, par des acteurs improvisés, des pièces françaises qui avaient fait partie du répertoire de la comédie italienne. Ils eurent des émules qui eurent le même succès. Plusieurs troupes se formèrent, s'as-

socièrent, se séparèrent, reparurent à plusieurs reprises. La Comédie-Française protesta contre cette concurrence, puis l'Opéra lorsque aux acteurs se furent joints des chanteurs. Ce fut une lutte épique, digne de l'auteur du *Lutrin*. Les forains purent, moyennant une subvention, s'entendre avec l'Opéra et développèrent, en conséquence, la partie musicale et lyrique de leurs spectacles. Ainsi naquirent le vaudeville et l'opéra-comique, sous des formes très variées. La guerre, menée durement par la Comédie, força les forains à déployer une extraordinaire ingéniosité. De temps en temps, sur la demande de leurs rivaux, après avoir usé de tout le maquis de la procédure, les théâtres de la foire devaient fermer leurs portes, mais pas pour longtemps.

Durant cinquante ans, ils réussirent, sauf pendant quelques périodes, à tourner les dispositions des arrêts rendus contre eux. Leurs acteurs étaient parfois forcés de se contenter de faire des gestes; mais des affiches indiquaient scène par scène le sens de la pièce ou même portaient des paroles imprimées en gros caractères; ou bien les acteurs tiraient de leur poche des cartons où leur rôle était écrit et les étalaient aux yeux des spectateurs; d'autres fois, des compères apostés dans la salle entonnaient l'air qui ne pouvait être chanté sur la scène et que l'assistance se mettait à accompagner. Le plus souvent la police laissait faire. L'arrangement conclu par les forains avec l'Opéra permettait presque sans difficulté la représentation de pièces composées de couplets, entrecoupées de quelques bouts de dialogues: on jouait aussi des parodies. Des écrivains et des artistes de talent, Lesage, Piron, Fuzelier, Fagan, Pannard, composèrent de vraies pièces pour la foire; la première qui prit le titre d'opéra-comique fut représentée en 1714.

Parmi les directeurs des théâtres de la foire, il y eut des danseurs, des acteurs, des marchands, des financiers et jusqu'à la veuve d'un magistrat. Si leurs succès pécuniaires furent inégaux, la faveur du public ne leur manqua jamais, d'autant plus que ce public s'amusait des bons tours que les forains jouaient à la Co-

médie. Le public est toujours contre le juge et le commissaire!

Mais ces spectateurs assidus n'aimaient pas à payer leurs places.

*
* *

Valets, clercs et commis usèrent de subterfuges ou de violences pour entrer gratuitement aux théâtres de la foire. Plus audacieux, les mousquetaires, les gardes du Roi et les pages, les pages surtout, réclamaient leurs « entrées » comme un droit. Il y avait alors des pages! Le Roi, les princes, les ambassadeurs en avaient, dont ils étaient censés faire faire l'éducation et dont quelques-uns se préparaient, plus ou moins, à entrer au service militaire ou à prendre quelque emploi; la plupart se rapprochaient, par leurs goûts et leurs habitudes, du type des clercs de procureurs. Des bourgeois même (tout bourgeois veut avoir des pages) donnaient le titre de page à de petits laquais. Avec quelque chose de plus cavalier, les pages des princes et des grands seigneurs étaient des héros de la « vie de Bohême ».

Dès 1679, Louis XIV dut sévir contre quelques-uns de ces pages qui étaient entrés de force chez les frères Allard, à la foire Saint-Germain; trois d'entre eux furent mis à la Bastille; on arrêta aussi un mousquetaire, un gendarme de la maison du Roi, des gens de la livrée de Mademoiselle, du duc de Bourbon, du duc d'Elbeuf [1].

Ce fut plus grave lorsque les frères Allard, puis leurs rivaux eurent développé leurs établissements, modeste berceau de l'Opéra-Comique. Une ordonnance du 16 novembre 1715 interdit les entrées gratuites dans tous les théâtres. Mais les militaires de la maison du Roi et les pages prétendaient que cette ordonnance ne s'appliquait qu'à l'Opéra et à la Comédie-Française et qu'ils devaient continuer à jouir dans les théâtres de la foire du privilège qu'ils s'étaient arrogé. Une nouvelle ordonnance, du

[1] DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 584-586.

17 février 1720, condamna en ces termes leurs revendications [1] : « Sa Majesté ayant été informée que dans l'ordonnance du 16 novembre 1715 portant défense à tout spectateur, même officier de sa maison, garde et gendarme, chevau-léger et mousquetaire, d'entrer à l'Opéra ni à la Comédie, sans payer, les spectacles qui se donnent pendant les foires Saint-Germain et Saint-Laurent ne sont pas compris, nombre de personnes, notamment celles expressément désignées dans ladite ordonnance, se croient autorisées à entrer sans payer à ces sortes de spectacles et emplissent les meilleures places, ce qui cause un préjudice considérable aux entrepreneurs, Sa Majesté a fait une expresse défense à toute personne de quelque qualité et condition qu'elle soit, même aux officiers de sa maison, gardes et gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, et à tous pages, valets de pied, gens de livrée et autres, sans aucune réserve ni distinction, d'entrer sans payer auxdits spectacles. Défend pareillement Sa Majesté à ceux qui assistent auxdits spectacles d'y commettre aucun désordre ni d'interrompre les acteurs pendant les représentations et entr'actes, comme aussi de commettre aucune violence ou indécence aux entrées ou sorties, ni auprès des loges où se font lesdites représentations. Permet Sa Majesté d'emprisonner les contrevenants. »

Les pages du Roi et des princes réussirent pourtant à obtenir, dans les années qui suivirent, leur entrée gratuite. Elle était tout au moins tolérée sous l'administration de Maurice Honoré, qui de 1723 à 1728 dirigea l'Opéra-Comique à la foire Saint-Laurent. Une des pièces qu'il donna, *les Pèlerins de la Mecque*, eut 80 représentations, chiffre extraordinaire pour ce temps. Cet Honoré était un ancien marchand de chandelles qui, devenu percepteur du droit des pauvres, avait pris goût aux spectacles de la foire. Il avait comme ouvreuse une femme qui avait jadis dirigé elle-même un théâtre à la foire et qui portait un nom illustre dans l'histoire de la Comédie ; c'était la veuve de l'acteur Étienne

[1] E. Campardon, dans son livre sur les *Spectacles de la foire*, a déjà cité cette ordonnance.

Baron, la belle-fille du grand Michel Baron. Elle avait une fille que sa beauté avait fait entrer à la Comédie-Française, et dont on a dit : « Elle parait le théâtre; il ne lui manquait que le talent. » Ces liens de la veuve Baron avec la Comédie n'empêchèrent pas celle-ci, sous l'impulsion du fameux Botot-Dangeville (moins célèbre pourtant que sa nièce la jolie soubrette), de continuer sa campagne violente contre le théâtre où Honoré abritait sa gloire déchue. Découragé, il céda en 1728 son privilège à un auteur qui, à travers bien des vicissitudes, garda jusqu'en 1742 la direction de l'Opéra-Comique, Florimond-Claude Boizard de Pontau.

***

Le nouveau directeur commença par acheter la bienveillance de l'Opéra, moyennant la promesse d'une redevance annuelle de 12 000 livres. Puis il s'assura la collaboration de Lesage qui lui donna *Achmet et Almanzine*, et l'année suivante *Pierrot-Céladon*. Il n'épargna rien non plus pour la décoration de la salle; au lieu de la baraque d'autrefois, c'était un « théâtre avec orchestre, amphithéâtre, parquet, loges et parterre, ornés et décorés comme les théâtres de l'Opéra et de la Comédie Française, » ainsi que le constatait l'huissier que, le 8 août 1729, Dangeville, La Thorillière et Dufresne avaient dépêché chez le confrère dont la rivalité les exaspérait et les humiliait.

Pontau connaissait l'art de la réclame; il savait que la gratuité des places peut constituer parfois un bon placement; il donna le 9 septembre 1729, en l'honneur de la naissance du dauphin, fils de Louis XV, une représentation gratuite de l'*Impromptu du Pont Neuf*, avec danses et chœurs de Galliers.

Il trouva cependant que les pages abusaient de la gratuité, et il voulut réglementer leur droit d'entrée ; il offrit de réserver une seconde loge de 18 places aux pages du Roi, de la Reine et des princes du sang, les entrées gratuites étant refusées à tous autres pages. Cet arrangement fut approuvé par M. de Maure-

pas, ministre de la maison du Roi. Mais les pages des ambassadeurs protestèrent; le 19 juillet 1728, ils adressèrent à M. de Chauvelin, garde des sceaux et secrétaire d'État des Affaires étrangères, la requête suivante dont l'original est conservé dans les archives du ministère des Affaires étrangères [1].

MONSEIGNEUR,

Les pages de Messieurs les ambassadeurs prennent la liberté de vous représenter que de tout temps ils ont eu entrée gratis aux spectacles des foires Saint-Germain et Saint-Laurent comme les pages du Roi et des princes du sang qui ne sont pas d'une condition différente de celle des suppliants; mais que s'étant présentés cette année pour jouir de ce privilège à l'Opéra-Comique, la porte leur en a été refusée sur un ordre que l'entrepreneur dit avoir eu de Sa Majesté, de sorte que par respect pour Elle et pour ses décrets ils se sont retirés tranquillement, mais confus de l'affront qu'ils venaient de recevoir en public. Qu'il leur soit permis d'observer à Votre Grandeur que l'intention du Roi qui a permis à ses pages et à ceux des princes du sang d'y avoir un accès libre cette année même n'a pas prétendu en exclure ceux de Messieurs les Ambassadeurs. Pourquoi ils implorent l'autorité immédiate de Votre Grandeur et le supplient très humblement de vouloir bien adresser ses ordres à M. le lieutenant-général de police, pour les faire entrer à l'avenir gratis et sans difficulté aux spectacles susdits comme ci-devant. Ils espèrent cette faveur des bontés de Votre Grandeur et ils continueront leurs vœux pour sa conservation.

M. de Chauvelin transmit cette requête au lieutenant-général de police, M. Hérault, avec cette note de sa main : « Je vous prie de me mander ce que je répondrai à ce placet. »

M. Hérault exposa la question dans le rapport suivant daté du 21 juillet 1728 et où il donne quelques indications sur les désordres qui troublaient trop souvent, du fait des pages, les représentations de l'Opéra-Comique.

[1] *Mémoires et documents,* France, volume 314.

MONSEIGNEUR,

Le Roy, par son ordonnance dont j'ai l'honneur de vous envoyer un exemplaire, fait défense à tous pages sans exception ni distinction d'entrer sans payer aux spectacles des foires et même de se placer sur le théâtre[1] quand bien même ils paieraient. Il est vrai que depuis que je suis lieutenant de police jusqu'à présent, les danseurs de corde, les joueurs de marionnettes et d'autres maîtres de jeu de cette nature n'ont pas absolument refusé l'entrée de leurs spectacles aux pages : mais il y a toujours eu des représentations à cet égard de la part des entrepreneurs de l'Opéra-Comique; et l'on est venu à bout à la précédente foire Saint-Laurent de faire exécuter l'ordonnance. M. de Maurepas décida cependant que les entrepreneurs abandonneraient une seconde loge aux pages de Leurs Majestés et des Princes et Princesses du sang, à condition que chaque jour il n'en entrerait que deux de chaque maison. Cette décision qui, à proprement parler, n'est qu'une simple tolérance, mit fin alors aux querelles que les pages avaient entre eux, et au trouble qu'ils causaient dans l'intérieur de ce spectacle dont souvent ils forçaient la garde et brisaient les loges. Le nouvel entrepreneur, qui a fait pour le cours de cette foire des dépenses considérables, a suivi ce qui avait été réglé par M. de Maurepas, ce qui a donné lieu au placet qui vous a été présenté par les pages des ministres étrangers.

M. le duc de Gesvres, de son côté, s'est cru fondé, comme gouverneur de Paris, de demander que les siens eussent leur entrée au même spectacle, et on ne lui a pas encore accordé, quoique cette prétention paraisse bien établie.

Effectivement, le concours des pages est à craindre à l'Opéra-Comique. Ils s'y querellent et souvent ils en viennent aux voies de fait parce que ceux qui ont l'honneur d'être au Roi, à la Reine et aux princes et princesses du sang ne peuvent souffrir que les pages de cour ni ceux des ministres étrangers jouissent des mêmes prérogatives qu'eux. Il est arrivé que pour se conserver une manière de primauté, ils sautent de leur loge sur le théâtre dont ils prennent les premières places[2]. L'interruption du spectacle ni les remontrances des officiers de police ne sont capables de les faire départir. On voit alors, contre toutes les règles de la bienséance et du respect, les

[1] C'étaient des places privilégiées : usage qui gênait singulièrement les représentations.
[2] Sur les bancs situés des deux côtés de la scène.

princes confondus sur le même banc avec les pages. Ces sortes de disputes écartent du spectacle les personnes de condition, au grand préjudice de l'entrepreneur à qui il en coûte infiniment et qui d'ailleurs abandonne une loge de 18 places dont à coup sûr il retirerait du profit.

Si les pages des ministres étrangers avaient leur entrée, ceux de cour en demanderaient autant et l'on ne pourrait attendre que du désordre et des violences du refus qui leur en serait fait. On les a déjà vus en pareille occasion venir en troupe avec des bâtons et autres armes cachées sous leurs habits pour attaquer la garde et se battre ensuite les uns contre les autres. Comme il est de la prudence d'éviter ces sortes d'extrémités, je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne refusiez ce qui vous est demandé. Il serait encore plus à propos de faire exécuter l'ordonnance à la lettre, c'est-à-dire de ne laisser entrer aucun page à l'Opéra-Comique, que de donner une plus grande extension à la tolérance.

Le garde des sceaux ne pouvait que rejeter la demande des pages conformément aux conclusions de M. Hérault. Nous ignorons si le privilège accordé aux pages du Roi et des princes fut maintenu.

***

Combien de temps Pontau put-il imposer aux pages l'exécution des sages mesures prises par le gouvernement et par le lieutenant-général de police? Il est probable qu'il n'y réussit guère. Il n'aurait jamais, en effet, s'il faut en croire son successeur Monnet, su maintenir l'ordre dans la salle. Le parterre, où dominait « la livrée », décidait du sort des pièces; de là, on sifflait les acteurs, et quelquefois même on injuriait les spectateurs d'un rang distingué, qui, suivant l'usage, étaient assis sur les côtés de la scène, lorsqu'ils s'avançaient sur le devant de cette scène et gênaient la vue aux gens de la salle. Ces habitudes ne s'améliorèrent guère sous la direction de ceux qui exploitèrent le théâtre de l'Opéra-Comique à la foire Saint-Laurent jusqu'à son union à la Comédie italienne en 1762. Longtemps après encore, le parterre n'était pas beaucoup plus calme; la hauteur des coiffures

des dames provoqua, vers la fin du siècle, de violentes scènes : car il n'est rien de nouveau... sous le lustre.

Les pages ne devaient pas être les moins turbulents parmi les spectateurs du parterre de l'Opéra-Comique, depuis l'époque où la perte de leur privilège les avait déçus et humiliés. Pour obtenir et garder les entrées gratuites, plus d'un amateur, aujourd'hui encore, ne serait-il pas « hardi comme un page? »

L. Delavaud.

L'ORDRE DE MALTE ET LA CORSE

En explorant, aux Archives du ministère des Affaires étrangères, la série *Malte,* mon attention a été attirée par un carton intitulé *Malte-Corse.* Ce carton contient des documents encore inédits sur les diverses tentatives faites par les Corses, en haine des Génois, pour se donner à l'Ordre de Malte, tentatives qui, jusqu'à la récente publication des lettres de Paoli par le *Bulletin des sciences historiques de la Corse*, n'étaient guère connues que par l'allusion un peu brève qu'y fait le chroniqueur corse Ambrogio Rossi, au livre X de ses *Osservazioni storiche* (paragraphe 38-39).

On sait que les Corses, supportant mal la tyrannie de Gênes sous laquelle ils étaient tombés en 1347 après la disparition du régime pisan, firent appel, dès le seizième siècle et notamment au moment des négociations de Cateau-Cambrésis, à divers princes chrétiens et même, chose remarquable pour l'époque, à des princes musulmans, manifestant par là que n'importe quelle domination aurait été pour eux préférable à l'oppression génoise. Celui qui incarna cet état de l'opinion insulaire, ce fut le glorieux capitaine corse qui devait tant se distinguer au service de Henri II, Sampiero d'Ornano.

Déjà en 1553, Henri II, se trouvant au plus fort de sa lutte contre Charles-Quint, allié de Gênes, avait, à l'instigation de Sampiero, décidé l'envoi en Corse d'une expédition française qui, soutenue par la flotte ottomane de Dragut, prit possession de la Corse au nom du Roi de France [1]. Cette annexion fut

[1] V. Villat, *Histoire de Corse.* — La Roncière, *Histoire de la Marine française,* t. III. — Colonna de Cesari Rocca, *Histoire de la Corse* (Paris 1908).

approuvée et confirmée par les délégués du peuple corse réunis en Consulte à Vescovato en 1557. Mais le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) rendit la Corse aux Génois.

Et cependant au cours des négociations du Congrès, et même après sa clôture, les Corses avaient fait tout leur possible pour échapper à la domination de Gênes. Sampiero avait offert la souveraineté de son pays, non seulement aux Médicis et au Roi de Navarre, mais aussi au Grand-Turc et au dey d'Alger.

Mais ce ne furent pas là les seuls princes auxquels les Corses songèrent dans leur détresse; et, à la veille de la signature du traité de Cateau-Cambrésis, il fut pour la première fois question de joindre cette île aux possessions de l'Ordre de Malte. Voici comment Naberat, dans son *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* [1], raconte le fait [2] :

« Hayne entre les Genevois et les Corses.

« Au mesme temps pource que par traitté de paix entre les deux roys, l'Isle de Corse devoit retourner sous la subicetion des Genevois, à quoy les Corses ne se pouvoient resoudre, parce qu'ils hayssoient mortellement les Genevois, et disoient plutost qu'ils aymeroient mieux se mettre sous la domination des Turcs : les Genevois firent ouvrir le propos par Lambert Doria, Bailly de Naples, de remettre l'Isle à la Religion de Malte, qui estoit un des plus grands désirs qu'eust le Grand-Maistre, pour changer la stérilité de Malte en un pays fertil et plantureux : et pour epargner la despence de bastir une ville forte, il manda le commandeur Raphaël Selvagos à Gennes pour en traitter avec la Seigneurie. Mais on luy proposa des conditions si exorbitantes et intolérables, que le Grand-Maistre et le Conseil furent contraints de se desister de cette pratique. »

Il ne semble pas, toutefois, que les choses se soient passées exactement comme le raconte Naberat. En effet, il résulte d'un mémoire anonyme rédigé en 1768 et conservé aux Archives des

[1] Éditée à Paris, chez Joly, en 1659.
[2] Livre XV, chap. VI, p. 366.

Affaires étrangères [1], — mémoire qui confirme et complète le mémoire remis à Choiseul le 4 novembre 1765 à Fontainebleau, sur cette question [2], probablement par le Bailli de Malte, — que l'initiative vint des Corses. Ceux-ci s'offrirent au Grand-Maître La Valette, qui « fit part de cette ouverture à la Cour d'Espagne comme à la puissance la plus intéressée dans ce changement relativement au Royaume de Sardaigne qui étoit alors au pouvoir des Espagnols; Madrid écouta favorablement ce projet, et déjà la négociation promettoit un heureux succès lorsque le Connétable Anne de Montmorency parut s'y opposer par des motifs de rivalité entre les Cours de France et d'Espagne; il déclara au commandeur de Guimeran, Ministre de la Religion, « qu'il auroit pu espérer une bonne résolution et conclusion de « cette négociation en faveur et à l'avantage de la Religion, si « pour tel effet Elle s'étoit adressée au Roi très Chrétien aupara- « vant d'avoir recours au Roy Catholique [3] ».

Montmorency [4] se déclara néamoins partisan du projet, mais à la condition que l'ouverture vînt des Génois, et c'est alors que ceux-ci, fatigués de la résistance des Corses à leur domination, firent faire, par le Bailli de l'Ordre à Naples, Lambert Doria, une ouverture en vue de céder l'île au Grand-Maître. De là la mission Salvago, qui échoua par suite des conditions imposées par le Sénat, conditions que Bosio et Naberat s'accordent à trouver « exorbitantes » mais sans nous les indiquer; et malheureusement les cartons conservés aux Archives des Affaires étrangères sont également muets à ce sujet.

Malgré cet échec, l'affaire devait être bientôt reprise, et, cette fois encore, du côté des Corses. Bosio raconte, en effet, en son livre XXXVII, que l'année même de la mort de Sampiero (1567), son fils Alphonse d'Ornano, au nom des nombreux partisans

[1] Fonds de Malte. — Carton Malte-Corse.

[2] Les deux mémoires paraissent être de la même écriture.

[3] Cf. Bosio, *Dell' Istoria della sacra Religione et Illma Militia di San Giovanni Hierosolomitano*, 3e partie, p. 405.

[4] Le connétable Anne de Montmorency fut l'un des négociateurs de la paix de Cateau-Cambrésis.

qu'il avait dans l'île, reprit les négociations de son père avec le duc de Florence. Mais, n'ayant trouvé aucun encouragement du côté des Médicis, il eut l'idée de reprendre le projet Doria, et, s'adressant au noble Onofrio Acciaiuoli, receveur de l'Ordre à Florence, il offrit de nouveau à Malte la souveraineté de la Corse. Le Grand-Maître, saisi par Acciaiuoli, en référa au Pape, qui lui conseilla de renoncer à une négociation « qui ne paraissait pas susceptible de réussite ».

Cent ans plus tard, en 1667, « la persévérance des Corses dans leur révolte et dans leurs menées secrètes pour changer de domination faisant craindre à la République de Gênes de ne pouvoir les conserver longtemps sous la sienne, elle hasarda de nouvelles tentatives auprès de l'Ordre de Malte pour la cession volontaire de ce Royaume [1] ». Mais ces tentatives « n'eurent pas plus de succès que la précédente », toujours par suite « des conditions de la République ».

Nous arrivons ainsi à la quatrième tentative d'union de la Corse à Malte. Cette fois, comme lors du premier et du deuxième essai, l'initiative vient de la Corse. L'heure est décisive. On est à l'époque du Congrès d'Aix-la-Chapelle ; la Corse se voit le point de mire d'intrigues anglaises, autrichiennes, napolitaines, etc.[2] ; et, si la politique française hésite encore, la tyrannie de Gênes ne désarme pas. Aussi l'effort de quelques Corses vers l'annexion à Malte se prolongera-t-il pendant plusieurs années, c'est-à-dire de 1746 jusqu'au delà de 1754.

On était au lendemain du dernier échec du fameux aventurier Théodore de Neuhoff, qui avait essayé de fonder un royaume indépendant en Corse, lorsque, vers 1746, un des notables insulaires qui s'étaient montrés le plus hostiles aux Génois, François-Antoine di Natali, se rendit à Malte pour y voir son frère qui y

[1] Mémoire de 1768 déjà cité.
[2] V. Villat, *Histoire de Corse* (1914); Ambrosi, *Histoire des Corses et de leur civilisation ;* Le Glay, *Histoire de la conquête de la Corse par les Français;* Driault, *Instructions aux Ministres de France à Florence, Modène et Gênes.*

résidait. Pendant son séjour dans cette île, il s'entretint à diverses reprises avec l'auditeur Grech, chargé par le Grand-Maître des relations extérieures. Natali, qui connaissait les tentatives antérieures de ses compatriotes pour se donner à l'Ordre de Malte, fit entendre à l'Auditeur que les Corses seraient de nouveau disposés à reconnaître l'autorité de Son Altesse[1]. Avec la prudence habituelle aux diplomates de l'Ordre, Grech lui fit observer que cette offre des Corses était de nature à éveiller la susceptibilité de diverses puissances chrétiennes, qui pouvaient avoir des vues sur la Corse, et que, d'autre part, elle pouvait attirer à l'Ordre des embarras de la part des Génois, actuellement légitimes possesseurs de l'île. Grech suggérait donc que le consentement des Génois était indispensable; quant aux autres puissances chrétiennes, on pourrait obtenir leur adhésion en insistant sur l'avantage qu'il y aurait pour tous à laisser la Corse à un Prince forcément neutre en cas de guerre, comme l'était le Grand-Maître, par suite de la constitution en quelque sorte internationale de l'Ordre. Grech paraissait donc incliner à soumettre la question au Congrès qui allait se réunir (et qui se réunit, en effet, en 1748, à Aix-la-Chapelle). Mais, chose singulière, Natali, voyant Grech en train de faire des objections, lui en fit une à son tour : l'Ordre de Malte, dit-il à l'Auditeur, dépendant du Saint-Siège, le peuple corse ferait peut-être « de fortes objections » à se replacer ainsi sous la suzeraineté des Papes qui avaient eu jadis des prétentions sur l'île. A quoi Grech répondit qu'il y avait deux personnes dans le Grand-Maître : le Prince souverain temporel et le Supérieur général du Saint-Ordre de Malte; les Corses n'auraient donc qu'à stipuler qu'ils s'offraient à lui en tant que Prince temporel. Natali se déclara convaincu; il ne demandait qu'à l'être; et il obtint une audience du Grand-Maître. Mais celui-ci se montra plus prudent que son Auditeur : il renvoya au prochain Congrès les Corses, ou plutôt Natali, car

[1] Grech a lui-même résumé ces entretiens dans un mémoire adressé le 18 août 1753 à M. de Froullay, Bailli de l'Ordre en France. (Archives des Affaires étrangères. — Fonds Malte. — Carton Malte-Corse).

celui-ci ne paraît pas avoir eu de mandat de la nation, bien que le mémoire remis à Choiseul en 1763 par l'Ordre de Malte (et déjà cité) donne à entendre qu'il représentait tous les chefs de Pièves [1]. De plus, le Grand-Maître recommanda à Natali que son nom ne fût pas prononcé et que la démarche des Corses, pour l'Ordre de Malte, eût l'air toute spontanée. Natali mourut au cours d'un nouveau voyage à Livourne, et le Grand-Maître, au dire de Grech, ne trouva pas à le remplacer comme son agent secret dans cette affaire. L'Auditeur n'a rendu compte de ses entretiens avec Natali que dans un mémoire adressé sept ans après (!), le 18 août 1753, au Bailli de Froullay, qui représentait l'Ordre auprès de la Cour de Versailles. Toutefois, deux ans après ses entretiens avec Natali et au moment du Congrès d'Aix-la-Chapelle, Grech écrit à Froullay [2] pour lui raconter que quelques chefs corses (il ne dit pas lesquels) l'ont fait pressentir au sujet de la cession de leur île à Malte. Ces « quelques chefs », qui paraissent se réduire simplement à Natali, car Grech leur prête exactement les mêmes idées que celles que le compte rendu de 1753 devait prêter plus tard à Natali, déclarent ne vouloir relever du Grand-Maître que comme Prince séculier pour n'avoir rien à démêler avec la Cour de Rome. L'Auditeur chargé des Affaires extérieures de Malte leur répond que l'initiative doit venir des Corses, qui devront envoyer à Aix-la-Chapelle des députés pour insister sur l'avantage qu'il y aurait pour toutes les Puissances à remettre une île comme la Corse entre les mains d'un Prince que sa situation et ses liens avec toutes les Puissances rendent forcément neutre. Ici Grech devance son temps, et l'on voit apparaître dans ces instructions de 1748 l'idée, reprise, vainement d'ailleurs, par quelques publicistes de la fin du dix-neuvième siècle, de neutraliser les points qui peuvent

[1] Le mémoire du 18 août 1753 (V. *infra*) dit simplement que Natali, au cours de divers voyages en Sardaigne, en Corse et en Italie, rallia à son idée plusieurs chefs et députés du peuple corse.

[2] Mémoire secret du 11 mars 1748 pour le Bailli de Froullay (Carton Malte-Corse, A. E.).

avoir une grande importance stratégique en cas de guerre maritime. Grech termine en recommandant cette affaire, si elle vient au Congrès, à toute l'attention de Froullay : Malte, maîtresse de la Corse, ne serait plus tributaire, pour la fourniture de bois, de céréales, etc., du Roi de Sicile : « Ce serait pour le Grand-Maître un des coups les plus glorieux que l'esprit humain puisse rêver. »

Malheureusement pour Malte, Natali n'avait gagné en Corse à ses idées que le marquis Colonna et quelques notables qui, ayant voulu se réunir pour discuter son projet, eurent l'idée assez naïve d'inviter à cette réunion des officiers français [1] appartenant sans doute au détachement qui, sous les ordres du marquis de Cursay, était venu au secours des Génois. Ces officiers combattirent naturellement le projet et « provoquèrent la dissolution de la réunion ».

Néanmoins Grech tient à son idée, et le 1er juillet 1748, il envoie à Froullay un chiffre spécial, assez transparent du reste, pour suivre la négociation [2]. Mais les députés corses ne paraissent pas à Aix-la-Chapelle, et le Congrès, dont l'acte final est du 18 octobre 1748, se sépare sans qu'ils aient donné signe de vie. Il faut dire que la diplomatie maltaise n'y montra pas non plus une grande activité. Grech, le jour même où il envoyait un chiffre à Froullay, lui envoya [3] des instructions d'un vague achevé, insistant sur le service qu'on rendrait à Gênes en le débarrassant des Corses dont les révoltes lui occasionnaient de lourdes dépenses, mais recommandant à son envoyé de ne mécontenter personne et notamment de ne pas désobliger la France et l'Espagne, alors alliée, de Gênes. On devine l'embarras de Froullay, et le Congrès s'acheva sans que l'on eût parlé, sauf peut-être dans la coulisse, de la Corse. Toutefois, le marquis Colonna, qui espérait que l'Ordre de Malte rétablirait dans leurs privilèges les nobles Corses et notamment ceux du pays de

[1] Mémoire de 1753 déjà cité. (A. E., série Malte, carton Malte-Corse.)

[2] Archives des Affaires étrangères, *loc. cit.* — Ce chiffre nous a été conservé : le vocabulaire est aux Archives des Affaires étrangères.

[3] *Ibid.*

Cinarca dont il faisait partie, avait engagé une correspondance secrète avec le Grand-Maître, ainsi qu'il résulte du mémoire de Grech de 1753; et nous trouvons aux Archives des Affaires étrangères *(eod. loc.)* une lettre du Grand-Maître sans indication de destinataire mais répondant à une lettre reçue d'Ajaccio (très probablement de Colonna). Cette lettre est datée du 30 mars 1749. Le Grand-Maître y déplore la séparation du Congrès et répète que, par suite de sa constitution même et de ses bons rapports avec tous les Princes chrétiens, l'Ordre ne pourrait tenir la Corse que de l'unanimité des Puissances chrétiennes. Toutefois, il recommande à Colonna de ne pas désespérer, et en 1753 nous voyons Grech adresser de nouvelles instructions à Froullay. Ces instructions, datées du 18 août, sont consignées dans un « Mémoire en réponse aux deux mémoires du vénérable Bailli de Froullay en date des 24 et 31 mars dernier ». Ces deux mémoires de Froullay ne figurent pas aux Archives des Affaires étrangères.

Dans son mémoire en réponse, Grech, après avoir fait, comme nous l'avons dit plus haut, le récit de ses pourparlers avec Natali, indique que tout espoir n'est pas perdu pour la reprise de l'affaire corse. Il annonce « qu'une nouvelle occasion peut se présenter » de la remettre en train, sans doute par suite de la prolongation de la résistance des insulaires contre la domination génoise. Il sait que « la question corse a été traitée plusieurs fois dans les conseils de Sa Majesté Chrétienne », et il compte sur Froullay pour suggérer aux Ministres du Roi de France l'idée d'essayer d'amener les Génois à passer la Corse à l'Ordre de Malte!... Il y a chez Grech un mélange d'ambition et de naïveté, que le grand patriote corse Pascal Paoli devait, comme nous le verrons plus loin, admirablement pénétrer. Toutefois sur un point Grech se révèle comme un précurseur! Il se demande si les Génois ne consentiraient pas, pour se débarrasser de la Corse, à envisager « quelque raisonnable solution, comme le paiement d'une somme d'argent ». Ce ministre agité d'un petit État aura ainsi prévu et peut-être suggéré la fameuse clause du

traité qui devait être signé quinze ans plus tard entre la France et Gênes et qui amena la réunion de la Corse à la France. Comme l'abeille melliflue, Grech n'a pas travaillé pour lui; mais il aura tout de même contribué à libérer les Corses de la domination génoise.

Les événements allaient, d'ailleurs, se précipiter dans l'île, mais non dans le sens qu'espérait Grech. Le 3 octobre de cette même année 1753, Gaffori, qui avait organisé un gouvernement insurrectionnel en Corse, était assassiné. L'opinion corse rendit les Génois responsables de cet assassinat, et les nombreux Corses réfugiés à Rome affichèrent hautement leur indignation contre la République de Gênes. Le marquis de Solari, alors bailli de l'Ordre de Malte à Rome, exploita cet état d'esprit [1]. Une Consulte, c'est-à-dire une assemblée de tous les délégués des *pièves* ou cantons, se réunit à Corte, et l'une de ses premières pensées fut de reprendre l'idée de Natali et d'offrir la Corse à l'Ordre de Malte. Ce fut le début de la dernière tentative d'union entre les deux îles, et cette fois elle fut l'œuvre de l'assemblée des délégués de la nation corse. Le 5 mars 1754 cette Consulte prit une délibération dont copie se trouve aux Archives des Affaires étrangères [2] et aux termes de laquelle « le Président et les Consulteurs du Magistrat suprême soussignés, représentant tout le Royaume de Corse », et se prévalant des pouvoirs « tant généraux que spéciaux » qui leur ont été confiés par « tous les députés des pièves à l'assemblé générale de Corte du 23 octobre » précédent [3], décide d'offrir au Grand-Maître de Malte le gouvernement de la Corse et accréditent auprès de lui à cet effet avec pleins pouvoirs l'abbé Don Louis Zerbi, « personnage des plus nobles et anciennes familles de la ville de Bastia ». La délibération est signée par Charles Grimaldi, président, par les consulteurs Marc-Marie Ambrosi, Jean Quiricus Casabianca, Clément de Paoli, frère de Pascal Paoli,

[1] A. Rossi, *Osservazioni storiche* X, paragraphes 38-39.
[2] Archives des Affaires étrangères, *eod. loco*.
[3] V. à l'Appendice le texte de la délibération.

Jean-Baptiste Buttafoco, et par le chancelier secrétaire d'État Jean Rocca. La délibération est suivie d'un mémoire rédigé le même jour pour être présenté au Grand-Maître, et qui est signé également par Grimaldi et les quatre Consulteurs. Ce mémoire confirme la délibération et laisse *au Grand-Maître* le soin de démontrer à la République de Gênes que c'est « pour lui apporter un grand bien » qu'on lui enlève la Corse ! Les Consulteurs ajoutent qu'ils « exposeront humblement dans une note séparée » les conditions auxquelles leur pays se donne à l'Ordre de Malte.

L'abbé Louis Zerbi était alors à Livourne l'agent officieux de la Consulte corse. Muni d'une copie de la délibération de la Consulte et d'une lettre du marquis de Solari [1], il partit en juin pour Malte et traita directement avec le Grand-Maître, qui était alors Emmanuel Pinto. Les négociations auraient abouti, au dire de l'abbé Ambrogio Rossi [2], à la conclusion d'un traité secret par lequel le Grand-Maître accordait au Gouvernement corse une somme suffisante pour solder six cents hommes et s'engageait à lui fournir les armes et les munitions suffisantes pour soumettre les forteresses restées aux mains des Génois. Mais il laissait *aux Corses* le soin de proclamer eux-mêmes dans une assemblée générale la souveraineté de l'Ordre de Malte sur leur île et d'envoyer un ambassadeur auprès de chaque cour pour expliquer leur conduite. Enfin le traité garantissait aux Corses le maintien et même l'accroissement des privilèges de leur nation.

D'après l'itinéraire que donne l'historien Rossi du voyage de Zerbi à Malte, ce traité secret dut être signé vers le mois de juillet 1754. Or ni Froullay ni Grech n'en font mention dans la suite de leur correspondance, du moins dans la partie qui a été conservée aux Archives des Affaires étrangères.

Le 9 septembre, en effet, Froullay écrit à Grech, sans parler du traité, mais pour lui faire part d'un propos singulier que lui

[1] A. Rossi, *Osservazioni storiche*, l. X, paragraphes 38-39.
Ibid.

aurait tenu le roi Louis XV. La veille au soir, au cours d'un dîner à Versailles, le Roi lui aurait dit à voix basse : « Bailly, savez-vous qu'il est question de vous faire un présent très considérable?..... Il y a quelqu'un qui veut vous donner la Corse. » Froullay joua d'abord la surprise. « Qu'on nous laisse, Sire, dit-il, entier et intact ce qui nous appartient. Nous ne demandons pas le bien des autres. » Le Roi insiste : « Vous êtes, dit-il, bien attaché à votre rocher...... ; mais que pensez-vous de la Corse? » Froullay finit alors par répondre que l'idée de donner la Corse à Malte n'est pas nouvelle, et que la Religion se conformera aux désirs de l'Europe pour le bien commun de la Chrétienté.

Le Bailli a l'air de tout ignorer et du traité secret et même de la mission Zerbi. On se demande comment Louis XV, après l'expédition de Cursay et à la veille du premier traité de Compiègne par lequel il promettait à Gênes d'augmenter, soi-disant dans l'intérêt de la République, les forces françaises en Corse, a pu inciter l'Ordre à réclamer cette île. Certainement il n'abandonne pas le vieux projet de la Monarchie française sur la Corse. Deux hypothèses seulement sont possibles : ou il fait semblant, pour se concilier le Roi des Deux-Siciles, de songer à lui céder Malte en transportant le siège de l'Ordre en Corse; ou plutôt il veut simplement tâter le terrain et savoir de Froullay ce qui en est des intrigues de l'Ordre dans l'île.

Cette avance du Roi inquiète, d'ailleurs, Grech, bien loin de lui être agréable. Le 16 novembre il répond à Froullay : « Peut-être, lui dit-il, le Roi a-t-il ouï parler du désir du peuple corse de se donner à la Religion et a-t-il voulu provoquer vos confidences; mais si Sa Majesté songeait réellement à un échange entre Malte et la Corse, dites-lui bien que jamais nous ne consentirons à abandonner Malte et que sans doute les Puissances chrétiennes n'y consentiraient pas. » Grech saisit l'occasion pour mettre le Bailli au courant de la mission Zerbi, et il ajoute que le Grand-Maître, fidèle à la tradition de l'Ordre, a répondu que les Corses devaient prendre eux-mêmes l'initiative et obtenir l'adhésion de toutes les Puissances chrétiennes. Pas

un mot du traité secret. Grech se borne, en terminant, à autoriser le Bailli à tenir au courant de la négociation le marquis Solari, son collègue à Rome.

Néanmoins le Bailli paraît avoir eu communication, à moins qu'il ne l'ait rédigé lui-même, d'un projet détaillé sur l'établissement de l'Ordre en Corse, projet qui ne porte ni date ni signature mais qui provient des archives du délégué de l'Ordre à Versailles [1]. Ce projet est intitulé : « Mémoire pour servir à l'établissement de la Religion dans l'isle de Corse, en supposant que les Puissances de l'Europe l'autorisassent à en faire l'acquisition. » Cette dernière réserve, ainsi qu'une allusion faite par ce mémoire aux rapports envoyés par le marquis de Cursay à la Cour de Versailles en 1752, permettent de penser qu'il a été rédigé au lendemain de la mission Zerbi. Ce curieux document (V. Appendice, n° X) débute par un préambule sur les richesses de la Corse, qui, d'après Cursay, pourrait nourrir un million et demi d'habitants, grâce à ses ressources en oliviers, en bois de construction, en mûriers, en mines de fer, d'or, etc. Puis l'auteur expose l'organisation très détaillée de deux régiments à créer, l'un composé de fantassins corses et l'autre de fantassins maltais. Chaque régiment serait à trois bataillons de cinq cents hommes chacun, soit trois mille hommes en tout. Le projet prévoyant la nomination par régiment d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un seul major, on peut en conclure que certains bataillons, sinon tous, seraient commandés par le plus ancien capitaine, comme l'histoire de l'infanterie française en offre des exemples sous l'ancien régime [2]. Le nombre des capitaines étant de quinze par régiment, les bataillons devaient être à quatre ou cinq compagnies au plus. Les deux régiments ainsi formés devaient suffire à la défense de l'île et au maintien de l'ordre.

Quant à l'organisation civile et politique de la Corse, il suffit de lire ce projet pour se rendre compte de la mauvaise foi du

[1] Affaires étrangères, *eod. loc.*
[2] Cf. Capitaine BACQUET, *l'Infanterie française au dix-huitième siècle.*

Grand-Maître. On avait promis à Zerbi le maintien des privilèges de la nation corse. En réalité le mémoire détaillé se soucie peu des libres institutions qu'elle venait de se donner. Le pouvoir suprême administratif est confié à un gouverneur ou « vice-gérant » qui sera assisté d'un Conseil de vingt commandeurs de Malte, dont le quart seulement sera recruté parmi les nobles Corses. Ces commandeurs seront pourvus de domaines dans l'île et recevront un traitement du Grand-Maître. Quant aux délégués des pièves, ils ne devaient être admis qu'à percevoir et à répartir l'impôt et seulement à l'intérieur de chaque piève. Comme si l'on avait craint quelque velléité d'indépendance du Conseil, nommé et rétribué, des commandeurs, le projet ajoute qu'il pourra être présidé par le vice-gérant et que le lieutenant-gouverneur « et les deux colonels » y auront voix délibérative ! Que reste-t-il aux Corses non commandeurs ? Le mémoire anonyme n'hésite pas à déclarer qu'il suffira de leur donner un bon Code civil, « précis et clair », qui pourra être voté par une assemblée générale de leur nation, et de bonnes lois criminelles. C'est là la théorie du gouvernement paternel, qui a perdu tant de principicules en Italie et ailleurs !

Le 30 décembre 1754, Froullay écrit à Grech pour le rassurer sur la question de l'échange entre Malte et la Corse [1] et lui affirmer que le Roi a simplement voulu plaisanter lors du dîner de Versailles ; il ajoute que personne plus que Louis XV ne tient à voir l'Ordre rester à Malte.

Ce n'est que le 17 mars 1755 que le Bailli s'inquiète et commence à soupçonner que le Roi pourrait avoir des visées directes sur la Corse. On peut admirer l'aveuglement de ce diplomate qui assiste depuis des années aux envois de troupes françaises en Corse et aux négociations avec Gênes, et qui, tout entier aux rêveries de son ami Grech, n'a pas encore pénétré le grand *secret* de la Monarchie française ! « Les liaisons qui subsistent depuis longtemps, écrit-il, entre la France et Gênes, viennent

[1] La correspondance de Naples aux Archives des Affaires étrangères ne contient aucune trace de ce projet.

d'être resserrées. L'ambassadeur de Sardaigne, Viry, s'attend à une nouvelle intervention française en Corse. » Peut-être, ajoute Froullay, serait-il habile de brusquer et de mettre Louis XV au courant des projets du Grand-Maître ! Faites ce que vous voudrez, lui répond Grech le 25 mai ; Son Altesse s'en remet à votre prudence. Mais, si vous croyez devoir mettre le Roi dans notre secret, dites-lui bien que le Grand-Maître, décidé à garder une attitude « passive », ne fera rien sans le consentement des Puissances chrétiennes et surtout « du roi de France, et de Gênes, la principale intéressée ». Or Gênes venait précisément de se plaindre à toutes les cours des intrigues des Corses avec Malte [1].

C'était donc la fin du projet de Grech. Le 13 juillet de la même année s'accomplissait en Corse un événement qui lui porta le dernier coup : les délégués des pièves, réunis à Saint-Antoine de la Casabianca, élisaient Pascal Paoli général des Corses. Le nouvel élu, qui devait s'immortaliser comme chef et législateur de la nation corse, n'avait alors que vingt-neuf ans. Frère de Clément Paoli, dont nous avons vu la signature au bas du mémoire remis par la Consulte corse au Grand-Maître, le jeune général n'était au courant que depuis un an des projets de Zerbi et des partisans de Malte. Mais, bien qu'il ne fût en 1754 que simple sous-lieutenant au régiment corse de Naples, il n'avait pas hésité à combattre avec la plus grande vigueur, et avec une perspicacité et une maturité d'esprit rares à son âge, les idées de son frère à ce sujet. Il faut lire, dans le *Bulletin des sciences historiques de la Corse* du quatrième trimestre 1913 (*Pascal Paoli, avant le généralat*, par l'abbé Letteron), les lettres où le jeune officier stigmatise le projet de réunion de sa patrie à Malte. « C'est là », écrit-il à son père, « une très solennelle stupidité... c'est la seconde édition de la royauté de Théodore (de Neuhoff). » Pascal Paoli, qui était alors en garnison à Porto-Longone, avait d'ailleurs vu Zerbi à son retour de Malte et lors de son passage à Portoferrajo, et ne lui avait ménagé ni ses conseils ni l'expres-

[1] A Rossi, *eod. loc.*

sion de son indignation pour un projet aussi « sot ». Rendant compte de leur entretien à son ami Franceschi, Paoli écrit ce qui suit : « J'ai répondu à Zerbi qu'en réalité les Maltais ne voulaient pas agir, puisqu'ils attendaient que, conformément aux demandes des Corses, les Puissances leur cédassent l'île, sans aucune raison d'ailleurs ; car les Puissances, n'ayant aucun motif d'agir ainsi et ne pouvant donner aucune compensation à la République, ne se détermineraient jamais à priver la République de la Corse, d'autant plus qu'on sait que le Pape s'est entremis pour la faire céder au prétendant pour une somme d'argent. L'Espagne, l'Empereur, l'Angleterre, le Roi de Naples et tous les autres y consentaient, mais, parce que les Génois ont opposé de la résistance, l'affaire s'en est allée en fumée. Je lui représentai que ceux de nos compatriotes qui iraient dans les cours d'Europe courraient le risque d'être arrêtés, puisque les Génois avaient obtenu dans le Congrès que nous fussions considérés par tous comme des sujets rebelles, et que par suite toutes les Puissances avaient défendu à leurs sujets d'avoir aucun commerce avec l'île de Corse ; la France a même fourni aux Génois dans ces derniers temps un million de livres pour nous subjuguer. Voyez maintenant si en vertu de cette défense, les Génois ne feraient pas emprisonner les députés, surtout s'ils allaient traiter cette affaire sans les passeports que l'on accorde toujours en pareilles circonstances. . . . .
Si l'on suppose que chaque ministre reste auprès de sa Cour, on n'aboutit à rien ; il faut un Congrès, et voyez si l'on va faire un Congrès pour nous ! . . . .
Les Maltais sont plus misérables que nous. Au lieu d'être commandés par 40 ou 50 familles génoises, nous serions commandés par tous les meurt-de-faim de l'Europe, comme cela se passe à Malte, dont le peuple est le plus esclave de l'Europe ; personne n'y ose mettre son chapeau devant un chevalier, et chaque année on expurge l'île des maris jaloux pour les éloigner de leurs femmes ; notre régiment en est plein. »

Le grand-maître Pinto, écrit encore Paoli, « est mal vu de

toute la Religion, à cause des grandes sottises *(coglionaggini)* qu'il a faites ; » c'est un homme « vain et sot ». Quant à Grech, c'est un malhonnête homme ; et, « s'il dépense cent écus pour l'affaire entamée avec Zerbi et Colonna, il en fait payer mille au Grand-Maître. »

Toutefois, vers la fin de 1754, les lettres de Paoli montrent qu'il aurait consenti à ce que les Maltais donnent des subsides aux Corses ; mais ce n'était pas là le but du Grand-Maître qui voulait avoir la Corse sans donner d'argent et pour enrichir Malte. La négociation aboutissait donc à une impasse, et les Maltais comprirent que l'élection de Paoli lui portait le dernier coup. L'année suivante le traité de Compiègne entre la France et Gênes devait les fixer sur les vues de Louis XV sur la Corse.

Toutefois pendant quelque temps encore l'Ordre affecta de ne pas se tenir pour battu. En 1764, Froullay reparla encore à Choiseul du désir qu'avaient eu dix ans auparavant les chefs corses de se donner à Malte. On était à la veille de la dernière intervention française, Choiseul n'hésita pas à jeter le masque, et à déclarer au Bailli que « le Roi doutait que la Religion, eu égard au nombre de ses Chevaliers, à l'état de ses troupes [1], de sa marine et de ses finances, fût aujourd'hui à portée de suivre une entreprise aussi considérable [2] ». Cela n'empêcha pas l'Ordre de Malte de remettre, comme nous l'avons vu, à Choiseul, en 1768, au moment où Gênes céda la Corse à la France, un dernier mémoire relatif à ses prétentions.

Tout cela ne pouvait guère influencer Choiseul. Ce grand ministre était tellement fier d'avoir préparé et effectué la réunion de la Corse à la France que, dans un mémoire lu au Conseil, le 16 mars 1770, il allait jusqu'à dire que « la Corse était plus utile à la France que ne l'aurait été le Canada »

Il serait superflu de conclure. On comprend que les Corses,

[1] En 1798, toutes les forces de l'île comprenaient 2 000 hommes. (Rapport de Poussielgue, agent de Bonaparte.)

[2] Dépêche de Froullay du 3 décembre 1764. (Aff. étr., *ibid.*)

pour échapper au despotisme et à l'exploitation des gouverneurs génois, aient jeté les yeux sur l'Ordre de Malte comme sur d'autres Puissances européennes. Mais on ne peut que se féliciter de l'insuccès de l'affaire de Malte. On ne voit guère Napoléon maltais ; on ne voit pas non plus l'esprit démocratique insulaire, qui venait de s'affirmer une fois de plus dans la législation de Paoli, s'accommodant des institutions des Chevaliers. Et puis Malte, déjà en décadence, n'avait plus qu'un demi-siècle à vivre comme Etat indépendant. Paoli a donc ajouté un nouveau titre à la reconnaissance de ses compatriotes en contribuant à faire échouer cet étrange projet qui, unissant la détresse des Corses d'alors à la décadence de Malte, n'aurait fait, s'il avait réussi, que retarder encore la pacification intérieure et l'évolution démocratique de l'île qui devait confondre bientôt son histoire avec celle de la France.

Camille Piccioni.

Juin 1914.

APPENDICE

I

RÉPONSE DU GRAND MAITRE AUX PROPOSITIONS ET A L'OFFRE DES CORSES

Mémoire secret pour S. E. M. le Bailli de Froullay.

Malte, 11 mars 1748.

Le peuple corse, *de plus en plus résolu à ne pas rester sous la domination de la République de Gênes,* et fatigué enfin de voir son sort livré depuis si longtemps à l'incertitude, a décidé de se donner un Prince neutre, qui ne puisse pas, même en le voulant, manquer aux devoirs d'une parfaite et constante neutralité. Il a donc pensé qu'aucun Prince ne pourrait mieux s'adapter à son désir, comme Prince et souverain séculier, que le Grand Maître, qui, bien qu'il puisse, par suite de son double caractère de supérieur de l'Ordre et de Prince, exercer la souveraineté indépendamment de ses fonctions de supérieur régulier de l'Ordre, — doit néanmoins, en vertu de ses propres obligations et de son institution même, observer une neutralité parfaite.

Voulant donc réaliser ce désir, le peuple corse a fait connaître secrètement ses intentions par l'intermédiaire de quelques chefs de provinces, qui, — révélant le dessein secret (l'*interno animo*) de ce peuple, ou pour mieux dire de la majeure partie des chefs délégués par lui avec pleins pouvoirs, — ont fait connaître à Son Altesse que le peuple, désirant procurer au royaume de Corse une tranquillité perpétuelle, ne croyait pas pouvoir mieux faire que de choisir pour son Prince Son Altesse et ses successeurs en leur seule qualité de Prince séculier, afin que la Cour de Rome n'eût pas la prétention d'intervenir dans les affaires de l'île (*meschiarvisi*), comme elle le fait pour Malte et Gozzo. Par suite les chefs (corses précités) ont fait de pressantes instances auprès de S. A. afin qu'elle voulût bien faire connaître ses intentions pour qu'ils pussent se régler en conséquence.

Son Altesse leur a fait répondre « qu'elle appréciait beaucoup leur attention et désirait que leur proposition pût avoir le plein effet qu'ils

souhaitaient, leur assurant qu'en ce cas ils ne se seraient point trompés en pensant que par ce moyen ils se procureraient absolument la tranquillité perpétuelle et le repos du royaume; mais que la religion, dont Elle était le chef, dépendant de tous les Princes Chrétiens par des liens bien connus, il ne convenait pas d'agir ouvertement en une matière aussi délicate, car l'on pourrait causer de la sorte quelque déplaisir à l'un de ces Princes, qui avait peut-être songé à acquérir le Royaume (de Corse), de sorte que l'on rendrait ainsi l'entreprise non seulement malaisée mais même d'une issue difficile. Par suite, pour donner à l'affaire une juste solution, le Grand Maître estimait opportun que le royaume envoyât au Congrès[1] un ou plusieurs députés avec les pouvoirs nécessaires, en leur donnant pour instructions de demander qu'on leur donnât un Prince qui serait toujours neutre, sans parler cependant du Grand Maître. Leur demande étant ainsi restreinte, on pouvait probablement espérer qu'on faisant l'énumération des Princes entièrement neutres il viendrait à l'esprit de quelqu'un de songer au Grand Maître, qui devait avoir au Congrès un Ambassadeur extraordinaire chargé secrètement de suivre ce projet. Les députés précités pourraient s'entendre avec cet Ambassadeur pour la bonne conduite de l'affaire. »

Voilà tout ce qui s'est passé jusqu'à présent; et l'on ne sait pas positivement à quoi se résoudra le royaume, car nous n'en avons pas eu d'autres nouvelles par suite de l'interruption actuelle des relations commerciales. On ne manquera pas néanmoins de faire des démarches pour que le peuple (corse) envoie des députés (à Aix-la-Chapelle) suivant la suggestion de S. A.

Cela étant, S. A. a jugé qu'il était opportun de mettre au courant V. Exc., afin qu'Elle prît d'avance ses dispositions[2] et qu'Elle employât sa prudence et sa pénétration habituelles pour disposer les esprits de chacun de la manière qui paraîtrait la plus appropriée.

Ce projet, bien qu'à première vue il paraisse délicat et ardu, doit néanmoins, si l'on fait les réflexions politiques qu'il appelle, paraître possible et être tenu pour tel. En effet, il convient à tous les Princes Chrétiens de mettre ce royaume dans une situation de parfaite neutralité, qui ne peut réellement être obtenue d'aucune autre façon qu'en le remettant au Grand Maître. La Cour de Londres, à notre avis, serait la première à appuyer ce projet, car elle aurait ainsi un plus grand nombre de ports sûrs pour ses escadres, et peut-être ne (lui?)

[1] D'Aix-la-Chapelle.

[2] *Mot à mot :* afin qu'Elle tendît de loin le filet : *affinche andasse da lontaux stendendo la rete.*

conviendrait-il pas qu'un autre Prince y dominât. Parmi les autres Puissances naîtraient probablement des discordes, certaines d'entre elles n'admettant pas qu'une autre eût la jouissance du royaume ; de sorte que, étant donné le système (groupement) actuel des Puissances belligérantes, ce serait peut-être pour elle un bon moyen terme que de voir proposer la personne du Grand Maître, vis-à-vis de qui l'on n'a, et l'on ne pourra jamais avoir la moindre jalousie.

Ce serait là pour le Grand Maître et pour ses successeurs un des coups les plus glorieux que l'esprit humain puisse rêver; mais surtout on assurerait ainsi le ravitaillement certain des îles de Malte et de Gozzo, et avec elles de toute l'Europe *(sic)*. Et ce qui le démontre c'est l'expérience de cette année même, où la Sicile nous ayant refusé l'exportation de ses céréales, légumes, etc., nous aurions certainement tous péri, si la Miséricorde Divine et la vigilance de S. A. ne nous avaient assistés avec les faibles et très rares provisions venues du Levant et qui furent à peine suffisantes pour assurer la panification quotidienne.

On laisse enfin à la prudence de V. Exc. le soin de conduire cette affaire de manière qu'elle réussisse, s'il est possible, et, si elle ne réussit pas, qu'il n'en transpire rien et que l'on ne pense jamais que le résultat a pu être sollicité par le Grand Maître, afin qu'aucune Puissauce n'ait lieu d'être froissée de Sa conduite.

Malte, 11 mars 1748.

(Signé :) L'auditeur Grech.

II

Illustrissime et Excellentissime Seigneur.

Malte, 1er juillet 1748.
R. le 12 aoust.

S. A. mon Seigneur m'ordonne de remettre à V. Exc. les observations et les mémoires ci-joints ainsi que Sa Lettre Magistrale, afin que V. Exc. en fasse l'usage opportum, S. A. s'intéressant beaucoup à l'affaire en question ainsi que vous pourrez le voir et reconnaître suffisamment par ses observations et les mémoires que je vous transmets.

Pour le mémoire en réponse et en chiffres, V. Exc. trouvera la réponse ci-joint; et Elle recevra par une personne tierce la clef du nouveau chiffre.

Cette dépêche a été retardée. C'est pourquoi la date de l'original n'est pas la même que celle du duplicata.

La lettre ci-incluse de M. le Bailli de Morée concerne mes affaires particulières. C'est pourquoi j'ose vous supplier de m'appuyer de toute votre influence, et d'employer tout votre crédit pour me faire obtenir ce que je désire, la grâce que je sollicite ne pouvant avoir aucun intérêt ni aucune conséquence pour cette Cour.

J'ai l'honneur de me dire avec un profond respect

De V. Exc.

Malte, 1er anglio 1748.

P.-S. — S. A., apprenant qu'un personnage qui va probablement solliciter la succession du vénérable Bailli du Bocage partira très prochainement pour votre résidence, m'ordonne de vous renouveler ses instances pour M. le Bailli d'Hénin et vous recommande de ne pas perdre de vue cette affaire.

Le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

(Signé :) Fabrice Grech.

III

Observation sur la réponse faite par S. E. M. (le) Bailli de Froullay le 22 avril au mémoire secret à lui remis le 11 mars.

Malte, 1er juillet 1748.

Antonin (le royaume de Corse), qui est encore possédé par Jean (Gênes), n'est ni la propriété ni une acquisition de Jean (Gênes), mais la souveraineté lui en fut accordée dans de nombreuses conditions que Jean (Gênes) promit solennellement d'observer en tout temps.

Jean (Gênes) a manqué aux conditions promises, et de plus il (elle) a traité Antonin (le royaume de Corse), et par conséquent Paul (le peuple de Corse), d'une manière dure, et, s'il est permis de parler ainsi, presque tyrannique, de sorte que Paul (le peuple de Corse), se fondant sur le principe « *frangenti fidem frangatur eidem* », cherche depuis plusieurs années à se soustraire, ainsi qu'Antonin (le royaume de Corse), à la souveraineté de Jean (Gênes). Et, en fait, Paul (le peuple de Corse) se trouve déjà en majorité libre, Jean (Gênes) étant resté en posses-

sion de quelques rares échelles (forteresses) avec un territoire restreint; et Paul (le peuple corse) se serait peut-être à cette heure-ci entièrement libéré s'il avait trouvé un Prince, par lequel il aurait vu la certitude d'être accepté et qui aurait été agréé par tous.

Au cours de ses malheurs Paul (le peuple corse) a songé à divers remèdes, — bien qu'aucun de ses projets n'ait abouti par suite des malheureuses circonstances actuelles, — de sorte que, se trouvant dans un état de véritable désespoir, il a eu l'idée et il a résolu de s'offrir à Ludovic (au Grand Maître), personnage auquel les associés (Puissances) n'auraient — en laissant de côté l'intérêt de Jean (Gênes) — aucune raison de s'opposer, car il est et sera toujours par obligation l'ami des associés (Puissances), qui, si cela se réalisait, trouveroient toujours les uns (unes) et les autres un sûr asile [en Corse] en tout temps. Cette idée de Paul (du peuple corse) fut communiquée à Ludovic (au Grand Maître) par le canal de Pierre, son mandataire (du député du peuple corse), ainsi que cela est rapporté dans le mémoire du 11 mars précité.

Il n'est pas douteux que l'on ne doit pas finalement négliger l'intérêt de Jean (Gênes), car il ne paraît pas raisonnable qu'on le (la) dépouille de la souveraineté d'Antonin (du royaume de Corse). Néanmoins la question donne lieu à quelques réflexions, après lesquelles en soustrayant Paul (le peuple corse) à la domination de Jean (Gênes) on ne paraîtra dépouiller celui-ci (celle-ci) : Car si les conditions convenues lors du transfert de la souveraineté n'ont pas été observées en faveur de Paul (du peuple corse), celui-ci aurait un certain droit naturel de se libérer, et, en se libérant, il ne dépouillerait pas, à parler rigoureusement, Jean (Gênes).

De plus Jean (Gênes), depuis que les conflits en question sont nés, n'a rien gagné; au contraire, pour se soutenir et tenir Paul (le peuple corse) en bride, il (elle) a dû faire, comme on le sait, d'immenses dépenses. Donc son intérêt supposé, bien que vrai en apparence, n'existe pas et ne pourra jamais exister dans la réalité, si les choses demeurent dans le même état; bien au contraire [son intérêt à se défaire de Paul] sera toujours plus grand.

Et puis quelque justes que soient les raisons de Paul (du peuple corse) au sujet de la non-observation des conditions précitées, une certaine, c'est que l'intérêt de Jean (Gênes) n'est pas trop à considérer puisque tout provient de sa faute, et le dommage doit toujours être supporté par celui qui l'a causé.

Giacchi (le roi de France) et Philippe (le roi d'Espagne), en tant qu'amis de Jean (Gênes), ne verraient certainement pas volontiers, en

considérant la proposition *in abstracto*, Jean (Gênes) dépouillé de ce qui lui appartient; mais, dans le cas présent, s'ils réfléchissent que Paul (le peuple corse) veut absolument se soustraire à Jean (Gênes) et se donner à l'un des associés (Puissances), ils pourront changer d'avis, non pas pour protéger Paul ni pour favoriser ou affirmer le préjudice subi par Jean (Gênes), mais par crainte de voir l'un des associés (des Puissances) avoir la domination [d'Antonin], ce que dans les circonstances semblables aux présentes ils ne verraient pas volontiers à cause des conséquences qui pourraient en résulter. C'est pourquoi il semble qu'ils devraient plutôt appuyer et choisir Ludovic (le Grand Maître), qui ne cause pas, et ne peut causer, le moindre inconvénient.

Quant à Joseph (au Pape), comme Protecteur commun, il ne voudrait pas, d'une part, consentir au projet de Paul (du peuple corse), mais, d'autre part, constatant l'opiniâtreté de celui-ci et pouvant même craindre la perte totale d'Antonin (du royaume de Corse) par suite du désespoir de Paul (du peuple de l'île), il ne serait pas difficile qu'il consentît pour éviter un mal plus grand, dont Paul (le peuple corse) d'ailleurs nous menace sans réserve.

Tout ce qui vient d'être dit ne vise qu'un petit côté de la question, et sert seulement à attester que Ludovic (le Grand Maître) désire aboutir, mais n'entend déplaire à aucun des associés (Puissances) et qu'il veut encore moins porter préjudice à Jean (Gênes), qui, en fin de compte, voyant le cas désespéré, pourrait entrer lui-même (elle-même) en pourpalers, comme il (elle) a d'autres fois tenté de le faire avec le même Ludovic (Grand Maître).

IV

Malte, 30 mars 1749.

Très Illustre Seigneur,

La lettre que vous m'avez écrite d'*Ascanio* (Ajaccio), à la date du 20 décembre de l'année dernière, m'a été remise le 20 de ce mois-ci. L'importance de l'affaire m'oblige à vous expédier cette réponse, non seulement pour vous montrer ma prompte gratitude, mais encore pour vous informer de mes sentiments au sujet de la bonne préparation d'une si grande entreprise. Je ne puis assez exprimer quelle grande consolation j'ai éprouvée non seulement en voyant votre écriture, mais encore en apprenant la présente situation d'*Antonin* (du royaume de Corse). Je vous en rends les grâces les plus distinguées et je vous prie de tout cœur de vouloir bien me continuer les vôtres suivant les

occasions qui se présenteront, et qui, je l'espère, seront fréquentes et sûres, et toutes les fois que le projet dont je vous fais part à ce sujet vous le fera paraître opportun.

Il y a environ deux ans que *Côme* (François-Antoine de Natale), qui est très ami de Paul (du peuple de Corse), se trouvant ici, me fit représenter ses mésaventures et me fit suggérer en même temps que, pour assurer le bonheur durable d'*Antonin* (du royaume de Corse), il ne voyait pas d'autre moyen que de faire en sorte qu'*Antonin* (le royaume de Corse) se soumît à un *régent piano*[1] (prince neutre) qui, n'étant pas sujet aux continuelles vicissitudes de l'*ingrate* (la guerre), permettrait à *Antonin* (au royaume de Corse) de jouir d'une *félicité* (paix) perpétuelle. *Côme* (François-Antoine de Natale) ajouta à ce discours préliminaire que la réunion de toutes ces qualités ne pouvait se trouver qu'en moi seul, qui, devant être uni (neutre), doit, en vertu de cette obligation précise, toujours les conserver. Il me fit donc demander mon consentement avant de mettre la main à la tâche. J'ai donc réfléchi à l'importance de l'affaire projetée et j'ai pensé que l'exécution d'un tel projet serait très utile et avantageuse pour les deux parties : pour moi à cause du plaisir que j'aurais à me voir en état d'*instruire Antonin* (de gouverner le royaume de Corse) ; et pour celui-ci, — comme pour *Paul* (le peuple de Corse), — parce qu'ils se verraient enfin et pour toujours affranchis des vexations et tyrannies de *Jean* (Gênes), et aussi parce que, *Cercello* (Malte) se fournissant de toute sa subsistance annuelle chez *Porzio* (en Sicile), chez qui va la plus grande partie des revenus dudit *Cercello* (de ladite Malte), je mettrais dans ce cas tous mes soins à nous fournir chez *Antonin* (dans le royaume de Corse), ce dont naîtrait un positif et immanquable avantage pour *Paul* (le peuple corse), qui se trouverait sûrement par là en état de vendre tous ses produits.

Je passe sous silence d'autres raisons très fortes, que ma discrétion ne me permet pas, bien qu'elles parlent d'elles-mêmes et ne soient que trop connues, d'exposer moi-même pour démontrer combien cela conviendrait à *Antonin* (au royaume de Corse). Je les laisse néanmoins à examiner et à discuter à votre prudence, à votre fermeté et à votre habileté ainsi qu'à celles de *Paul* (du peuple corse).

Tout ce que je viens d'exposer, pesé par moi avec la maturité nécessaire, m'a fait condescendre à donner mon consentement. La difficulté, que j'ai toujours rencontrée, est uniquement relative au

[1] *Piano :* plat, uni.

mode de procéder, puisque, comme *régent uni* (prince neutre), je ne puis ni ne dois paraître comme promoteur, à moins de léser le droit public. C'est pourquoi j'ai insinué à *Côme* (François-Antoine de Natale) que, pour mener à bonne fin une tâche aussi grande, il était nécessaire de suivre les voies naturelles, qui sont toujours les plus appropriées et font le plus d'effet.

J'ai donc suggéré que, dans l'hypothèse où *Paul* (le peuple corse) persisterait à ne plus vouloir reconnaître *Jean* (Gênes), et désirerait au contraire, en tenant compte de ses propres intérêts, être *instruit* (gouverné) par moi, il devrait se conduire de manière à faire, — sans découvrir sa véritable idée, — de telles propositions qu'elles conduiraient à indiquer dans ma seule personne le sujet que l'on désire.

J'ai suggéré cela parce que, la qualité nécessaire de *régent uni* (prince neutre) se trouvant en moi, il ne convenait pas et il ne saurait convenir que j'agisse ; je dois, au contraire, observer une attitude seulement passive pour ne causer de déplaisir à personne de la *Communauté* (à aucune des puissances chrétiennes), vis-à-vis de laquelle (desquelles) je dois, pour des raisons connues et primordiales, me montrer indifférent, sans réclamer ou demander une chose qui pourrait porter préjudice à un possesseur[1] faisant partie de la *Communauté* (des puissances chrétiennes). J'ai donc ajouté que, l'*étoile* (le Congrès d'Aix-la-Chapelle) ayant déjà été invité à procurer la *félicité* (paix), à *Gesuald* (au monde chrétien), *Paul* (le peuple corse) doit se prévaloir directement de cette circonstance et faire représenter à *l'étoile* (congrès d'Aix-la-Chapelle) que, ayant déjà résolu d'abandonner *Jean* (Gênes) pour raisons irréfutables et déjà connues, il désirait que la *Communauté* (les puissances chrétiennes) lui assignat (assignassent), après que ses membres se seraient mis d'accord à ce sujet, un *régent* (prince), ayant entre autres qualités celle *d'uni* (de neutre), afin qu'il n'eût plus à souffrir à l'avenir et qu'il pût jouir au contraire d'une *félicité* (paix) perpétuelle.

Je croyais, et je crois encore, que, si l'on avait présenté l'affaire de cette manière, la proposition de *Paul* (du peuple corse) en laissant de côté l'intérêt de *Jean* (Gênes) n'aurait peut-être pas été trouvée exorbitante par la *Communauté* (les puissances chrétiennes), et qu'elle aurait même dû plutôt réussir à lui plaire, la dite *Communauté* (lesdites puissances) ayant intérêt, tant au point de vue général qu'au point de vue particulier, à ce que *Paul* (le peuple corse) soit *instruit* (gouverné) par un *régent uni* (prince neutre), puisque, dans le cas où il se

[1] Prince en possession.

produirait quelque accident du fait de l'*ingrate* (la guerre), tous également pourraient espérer trouver asile chez *Antonin* (dans le royaume de Corse) et celui-ci ne pourrait jamais être contraire à personne de la *Communauté* (à aucune des puissances chrétiennes), de sorte que, la proposition étant acceptée *in abstracto* pour les raisons susdites et pour tant d'autres que je néglige, on serait venu ensuite à la désignation du sujet, et dans ce cas je me flatte que l'on n'aurait pas pu en trouver un autre [que moi].

Mais maintenant que la paix étant rétablie, l'*étoile* (le congrès) paraît évanouie (dissous), je reconnais qu'on ne peut pas faire la proposition de la manière projetée ; il faut donc la faire opportunément quand il se présentera quelque autre ouverture. Je vois d'après votre lettre que *Giacchi* (le roi de France) avait envoyé ses affidés chez *Antonin* (en Corse) et que ceux-ci devaient s'aboucher avec les *Boncompagni* (procureurs des pièves). Je me persuade que ceux-ci bien avisés ne se seront obligés à rien et qu'ils auront profité de l'occasion pour parler du traité que l'on désire. C'est ce que j'espère ardemment apprendre par votre réponse.

En ce qui me concerne, je désire que l'on mène à bien cette œuvre, afin de pouvoir montrer par des faits quelle sera ma gratitude et quelle attention je porterai à rendre *Paul* (le peuple de Corse) pleinement heureux, afin qu'il ait lieu, comme je l'espère, de s'en louer et de bénir sa résolution.

J'ai eu l'idée de vous écrire de cette manière figurée [1] afin de vous donner lieu de me répondre dans le même style et de m'exposer franchement tout ce qui arrivera, en me donnant les lumières que vous estimerez opportunes pour la confirmation et la bonne fin de l'entreprise.

La présente lettre vous sera remise en mains propres par une personne que l'on envoie expressément à cet effet avec ordre de rapporter votre réponse, bien qu'elle ne soit au courant de rien et ignore de qui est ma lettre. Cette diligence était plus que nécessaire la première fois, surtout pour vous faire parvenir d'une manière sûre le chiffre, qui vous sera remis par *Raymond* (Grech), personne de ma confiance.

Pour pouvoir ensuite poursuivre notre correspondance plus facilement, j'ai pensé à quelque *ouverture* (l'établissement de quelque commerce) avec là-bas. Si vous approuvez cette idée il est nécessaire de combiner quelle sorte de commerce on pourra imaginer d'ici pour

[1] C'est-à-dire en employant ce jargon : *Paul, Antonin*, etc.

là-bas, et de là-bas pour ici, afin qu'on puisse faire persuader par un tiers à quelque marchand de s'y livrer. De cette occasion, à mon sens opportune, je pourrais profiter pour envoyer toujours *Nicastro* (la personne choisie pour faire le subrécargue) qui remettrait directement les plis et prendrait les réponses. De même il est nécessaire que je sache l'endroit précis où doit aborder le navire et quel serait le pavillon à arborer ; il faut aussi que vous m'indiquiez la personne de votre confiance dans le même endroit qui sera chargée de vous avertir de l'arrivée du navire, afin que *Nicastro* (le subrécargue désigné) sache ce qu'il devra faire à son arrivée par rapport aux lettres.

Je ne comprends pas à quoi peut se référer la proposition d'acheter le tiers d'*Antonin* (du royaume de Corse), ni en quoi elle pourrait faciliter notre entreprise. Il me semble, au contraire, que pour le moment il vaut mieux ne pas offrir la moindre occasion de chicane.

Je termine cette longue lettre en vous assurant de ma sincère gratitude. Agissez de bon cœur et avec votre prudence habituelle; et faites en sorte qu'une œuvre aussi grande vienne au jour, afin que je puisse vous montrer par des faits ma sincère reconnaissance. J'implore, en attendant, du Ciel tous ses biens pour vous.

30 mars 1749.

De V. S. Ill^me^

CERCELLO (Malte).

LUDOVIC (le Grand Maître).

V

Mémoire en réponse aux deux mémoires remis par le vénérable Bailli de Froullay en date des 24 et 31 mars derniers.

Malte, 18 août 1753.

Une nouvelle occasion se présentant de négocier au sujet des affaires de Corse, lesquelles vont s'embrouillant de plus en plus au détriment des Génois, S. A. Eminentissime croit fort nécessaire de résumer dès l'origine la négociation secrète afin qu'elle puisse (ainsi résumée) servir de règle au vénérable Ambassadeur pour conduire heureusement une affaire aussi importante.

Vers l'an 1746, feu François-Antoine di Natale, frère du capitaine Jacques qui résidait à Malte, se trouvant lui-même dans cette île s'en-

tretint plusieurs fois avec l'auditeur Grech de la révolution de Corse, ayant été lui-même un des chefs hostiles aux Génois. De ces divers entretiens l'Auditeur conclut que le peuple corse, fatigué enfin de se voir dans une telle détresse, et résolu à ne pas rester soumis à la domination des Génois, était néanmoins déterminé à se soumettre à quelque autre Prince Chrétien. Natale ajoutait que des députés avaient été envoyés à divers Princes, et précisément à la Sainteté de Notre Seigneur, pour leur faire connaître cette détermination et les supplier de fournir aux Corses les moyens qui seraient jugés les plus opportuns pour mener à bonne fin leur projet, mais que les démarches ainsi faites avaient toujours été infructueuses.

L'Auditeur n'a pas manqué de lui faire remarquer que l'établissement d'un nouveau Prince dans ce royaume ne laisserait pas d'apporter un grand embarras, non seulement par rapport aux Génois ses légitimes maîtres, mais aussi par rapport aux Puissances Chrétiennes, la possession de la Corse devant éveiller de grandes jalousies en temps de guerre. C'est pourquoi l'Auditeur s'efforça de suggérer que, si jamais les anciens maîtres de ce royaume consentaient à l'affranchir de leur puissance, ce qui permettrait d'en faire une légitime acquisition, et si l'on proposait pour leur succéder un Prince qui pourrait promettre avec certitude de rester toujours neutre, on pourrait alors espérer que l'idée du peuple corse serait universellement appuyée par tous les Princes, desquels un tel projet écarterait et auxquels il enlèverait même tout-à-fait toute idée de jalousie, sans compter que chaque nation en particulier profiterait du commerce qui s'introduirait dans ce royaume ouvert à tous et pourrait, en temps de guerre, abriter ses navires dans ses ports qui leur fourniraient impartialement les provisions qui leur seraient nécessaires.

Ayant reconnu la force de ce raisonnement, François-Antoine en vint à confesser que, si l'on énumérait consciencieusement toutes les parties en cause, on ne pourrait pas trouver d'autre personnage, réunissant sans conteste toutes les qualités ci-dessus, que le Grand Maître *pro tempore* de notre sainte religion, mais que, même pour celui-ci, on rencontrerait une forte objection de la part du peuple de Corse, car, la sainte religion de Jérusalem étant une communauté religieuse dépendant immédiatement du Saint-Siège, les Souverains Pontifes prétendraient que, la situation du royaume de Corse ayant changé par suite de son acquisition par une personnalité qui dépend d'eux, ce royaume est tombé aussi sous leur propre dépendance.

Bien que cette objection ne laisse pas d'avoir son apparence probable de vérité, comme le montrent les nombreux exemples que l'on

a pu relever dans l'histoire des îles de Malte et de Gozzo, on a tenté néanmoins, avec toute l'habileté possible, de la rendre vaine et inefficace, en faisant remarquer à François Antoine que les Grands Maîtres de la sainte religion représentent deux personnes, dont l'une est un Prince Souverain et comme tel indépendant, et l'autre est le Supérieur Général dudit saint ordre qui, comme tel, dépend sans doute du Saint-Siège. Ceci posé, l'Auditeur ajouta que tout pouvait s'arranger avec l'agrément du peuple (corse), puisque l'on pouvait restreindre la domination de ce royaume à la première seule des deux personnes que représentaient les grands maîtres *pro tempore*, c'est-à-dire à leur personnalité de Princes absolus, en introduisant des garanties et des conditions exclusives de tout autre titre et de toute dépendance du Saint-Siège, et en faisant, au besoin, intervenir celui-ci pour faire une déclaration solennelle.

Natale s'est déclaré convaincu par ces raisons, et a offert de faire lui-même les démarches nécessaires, pourvu toujours que l'on obtînt le consentement de S. A. C'est pourquoi S. A. ayant été mise au courant de tout ce qui s'était précédemment traité par simple conversation, Elle a bien voulu expliquer à Natale qu'elle ne pouvait ni ne devait voir avec indifférence la favorable exécution du projet envisagé par suite des nombreux avantages qu'en retireraient les deux parties ainsi que toutes les nations, mais qu'il ne lui convenait absolument pas de se poser en Prétendant, ne voulant pas porter préjudice aux Génois ni faire naître quelque suspicion chez les Princes (Chrétiens). Il suggérait donc que, si le peuple de Corse croyait devoir se placer sous sa domination, celui-ci devait faire lui-même les démarches qui seraient estimées les plus propres et les plus adaptées, sans laisser en rien deviner à qui que ce soit que S. A. fût au courant.

Ledit Natale s'est rendu plusieurs fois en Sardaigne, à Turin, en Corse et à Livourne, où se trouvaient dispersés les chefs et les députés du peuple (corse), avec lesquels il a eu plusieurs entretiens, leur développant ce projet comme étant le sien propre, ainsi que les avantages qui en dériveraient pour la Patrie. Ils convinrent donc d'un commun accord de suivre cette idée, comme la plus opportune et la plus aisée à réaliser, et ils étaient résolus à faire la proposition au Congrès d'Aix-la-Chapelle, dont la réunion était alors imminente.

Passé en Corse, Natale eut l'idée de s'aboucher avec le marquis François-Marie Colonna, homme d'un grand crédit et estimé par le peuple, et il lui rendit compte de ses négociations successives avec les chefs, députés et autres; il l'assura que tous avaient unanimement approuvé le projet et désiraient son exécution, et il finit par lui dire

qu'il pouvait confier à lui seul qu'il agissait dans cette affaire avec le secret consentement de S. A., qui, pour plus de sûreté, entendait garder une attitude passive et ne point paraître. Le marquis loua le projet, et, approuvant que le Grand Maître ne parût pas, il offrit de donner tout son concours.

Le marquis Colonna écrivit ensuite à S. A. une lettre dans laquelle, rendant compte de la confidence qui lui avait été faite, il donnait la nouvelle *qu'à la suite de ses pressantes insinuations, dans une réunion tenue par les officiers français avec les députés du peuple* (corse), *quelques-uns de ceux-ci, après divers débats, avaient émis l'avis que, pour donner une perpétuelle tranquillité à ce royanme, il était nécessaire de le donner à un Prince qui fût neutre; d'autres,* paraissant approuver cet avis, avaient répliqué *qu'on ne pouvait en indiquer d'autre que le Grand Maître de la sainte religion de Jérusalem; mais, après avoir entendu de telles propositions, les officiers français avaient dissous la réunion. A cette lettre il fut répondu par le Grand Maître dans les termes qui figurent dans la copie ci-jointe.*

On n'a pas pu avoir d'autres nouvelles sur cette affaire, car ledit François-Antoine, après un long et pénible voyage, à peine arrivé à Livourne d'où il devait passer à Malte pour rendre compte de vive voix de ses négociations, fut surpris par une grave maladie qui le minait depuis longtemps, et cessa de vivre. S. A. ayant ainsi perdu cet agent, et ne sachant pas trouver un autre procédé opportun (pour suivre cette négociation), avait presque renoncé à toute espérance. Mais, puisque dans les conseils de S. M. Chrétienne on a traité plusieurs fois la question, et que ses prudents ministres ont exprimé un sentiment conforme à notre désir, S. A. croit que le Vénérable Bailli de Froullay, en se servant pour son instruction des éclaircissements contenus dans ce mémoire relativement à la négociation secrète, et en suivant l'idée de ne pas la faire paraître comme Prétendant ou demandeur, pourra, avec sa prudence bien connue, cultiver ce projet de manière, non seulement à raffermir lesdits ministres dans le sentiment qu'ils ont exprimé, mais à les pousser à agir avec toute la chaleur possible, afin qu'on puisse porter à un complet achèvement une acquisition qui permettrait au Prince des Iles de Malte de ravitailler ses sujets avec les produits du royaume de Corse et le laisserait moins dépendant du royaume voisin de Sicile, qui, bien que retirant chaque année près d'un million et demi d'écus de son commerce avec ses États, le tient, sans aucun égard, dans de continuelles inquiétudes.

L'affaire dont il s'agit est d'autant plus importante qu'elle est plus

en rapport avec la grandeur de S. M., qui pourrait sans doute la faire à elle seule régler ainsi avec le consentement même des Génois, que l'on pourrait amener à consentir à quelque raisonnable solution, comme le paiement d'une somme qui, même en stipulant des délais, devrait être en rapport avec la situation de S. A. et de ses successeurs en tant que Princes séculiers.

Cela ne veut pas dire que S. A. voudrait que la remise à Lui faire de l'Ile de Corse fût authentiquée par un acte d'aliénation de la part de ses maîtres actuels. Ce qui précède est dit simplement par mesure préventive et pour le cas où la cour de France songerait à faire procéder à la remise de la Corse (à Malte) suivant le plan ci-dessus exposé. Si cette Cour pense autrement, il y aura alors lieu de bien examiner son idée, et de tâcher de la faire exprimer de manière que la remise de l'Ile soit définitive et ferme, et que les Princes *pro tempore* ne puissent jamais être molestés ou inquiétés.

Si le Vénérable Bailli de Froullay se trouvait obligé par les circonstances à confier à quelque ministre cette négociation secrète, ou s'il se voyait contraint de donner un tour différent à la direction de cette affaire, S. A. lui donne un ample pouvoir d'agir comme il croira le mieux pour sa bonne conduite. Elle l'exhorte à profiter de toute occasion, puisque les ministres sont favorables.

VI

Délibération de la Nation corse du 5 mars 1754.

Nous, Président et Consulteurs du Magistrat suprême soussignés, représentant tout le Royaume de Corse, et munis de pouvoirs tant généraux que spéciaux en vue de la mission qni nous a été confiée par les Députés et mandataires de toutes les respectives provinces et pièves du Royaume réunis à l'Assemblée générale de Corte du 24 octobre 1753 afin de pouvoir traiter souverainement de la paix ou de la guerre, ainsi que le mandat leur en avait été donné en forme authentique par leurs peuples et provinces respectifs,

Constatant que la tyrannique oppression exercée par la Sérénissime République de Gênes aux temps où elle gouvernait nos peuples était tellement insupportable qu'elle a provoqué les sincères manifestations de notre profond et juste ressentiment en faisant éclater une guerre qui, grâce à la Protection du Ciel, s'est prolongée pendant plus de quatre lustres, et que l'on étudie actuellement les moyens les plus

propres et les plus efficaces pour la continuer contre un souverain aussi intolérable et aussi injuste;

Nous prévalant de l'autorité qui nous appartient dans de semblables affaires, et voulant autant qu'il est possible obtenir la liberté désirée en affranchissant notre inconsolable nation de chaînes aussi funestes,

Nous nous sommes proposé de recourir à la haute et à jamais très vénérée Protection de Son Altesse Eminentissime de Malte et de son Sacré Conseil, afin que S. A. veuille bien jeter un regard bienveillant sur notre Royaume et qu'Elle daigne nous faire jouir de son très fortuné commandement vers lequel nous soupirons. Nous La supplions par les plus ardentes prières de nous l'accorder, et, afin de l'implorer avec la respectueuse soumission qui Lui est due, nous avons donné et donnons, en notre nom et au nom de tous les Peuples du Royaume, les facultés les plus étendues ainsi que de Pleins Pouvoirs au Très Illustre Seigneur Don Louis Zerbi, personnage des plus nobles et anciennes familles de la ville de Bastia, auquel nous concédons tout pouvoir de se présenter, en notre nom et au nom de toute la Nation, devant ladite Altesse Eminentissime et le Sacré Conseil de Malte, pour leur exposer humblement nos présentes suppliques, leur offrir le Gouvernement perpétuel et la domination de notre Royaume, solliciter d'eux les subsides nécessaires pour la guerre, et dresser avec eux le projet de convention pour nous en référer ensuite, lui donnant à cet effet *vices nostras* etc., nous obligeant etc., sous (réserves) etc., et jurant l'un après l'autre, etc.

Et afin que la présente ait sa pleine vigueur et son entier effet, elle sera signée par Nous et par notre Secrétaire et Grand Chancelier, et revêtue du sceau habituel du Royaume.

Donné à Corte le 5 mars 1754.

Loco sigilli.

(Signé :) Charles Grimaldi, *Président.*
Marc-Marie Ambrosi, *Consulteur.*
Jean-Quiricus Casabianca, *Consulteur.*
Clément de Paoli, *Consulteur.*
Jean-Baptiste Buttafoco, *Consulteur.*
Jean Rocca, *Secrétaire d'État et Grand Chancelier.*

VII

Mémoire présenté à S. A. Em. par les membres du conseil national de la Corse en vertu de leur délibération du 5 mars 1754.

ALTESSE ÉMINENTISSIME ET SACRÉ CONSEIL,

Dans l'inéluctable nécessité où nous nous trouvons de libérer entièrement notre royaume du gouvernement désormais déraciné de la Sérénissime République de Gênes, gouvernement non moins injuste que funeste, il nous est venu plus d'une fois à l'esprit l'idée d'implorer la protection de V. A. et du saint et valeureux Ordre de Jérusalem, dont Elle est le très digne et suprême modérateur. Mais autant nous étions incités à cela par la généreuse piété de V. A. et de la Religion de Malte, autant votre renommée circonspection nous en détournait. Aucun de nous ne pouvait douter que notre oppression éveillerait la plus vive compassion dans votre cœur magnanime; mais en même temps nous estimions tous difficile que votre suprême prudence consentît à entreprendre une tâche qui, par suite des circonstances, pouvait en quelque manière porter atteinte à votre haute réputation. Maintenant, cependant, que la justice de notre cause est évidente pour toute l'Europe, et que les Génois eux-mêmes sont convaincus, par une malheureuse expérience de plus de vingt-cinq ans, de notre insurmontable répugnance à revenir sous leur domination, nous avons pensé qu'il était permis à notre nation d'invoquer la protection de Votre Saint Ordre, et qu'il était en même temps honorable et glorieux pour celui-ci de nous prêter le puissant secours de son bras. Et en vérité la Sérénissime République de Gênes, au cours de tant d'années, n'a délaissé aucune étude, n'a épargné aucune fatigue, n'a négligé aucun effort qui auraient pu servir à réduire notre peuple à l'antique servitude. Que d'or elle a dépensé! Combien d'armées étrangères elle a menées dans notre île pour la remplir de terreur et l'inonder de sang! l'Excellentissime Sénat ignorant peut-être qu'il faut le secours d'une grande vénération et d'un grand amour pour que la multitude ne refuse pas de se soumettre à une lourde chaîne. Étant donné l'évidente impuissance des Génois à nous soumettre, et notre immuable dessein de ne jamais leur obéir, chacun voit quelle gloire et quelle louange immortelle acquerrait la Sainte Religion si elle mettait fin à notre guerre implacable, puisqu'aucun dommage n'en résulterait pour la Sérénissime République, qui en retirerait au contraire un avantage manifeste et que la Corse devrait à l'héroïque vertu de V. A. et du Sacré Conseil sa tranquillité et son repos.

C'est pourquoi, au nom de la plus grande et de la plus saine partie du royaume, et en vertu du mandat spécial et des pouvoirs nécessaires et appropriés qui nous ont été donnés par la Consulte Générale réunie à Corte le 24 octobre 1753, nous supplions respectueusement, par notre présente lettre, V. A. et son Grand Conseil de daigner nous accueillir sous leur très fortuné commandement et nous fournir les subsides militaires qui pourraient nous être utiles pour l'accomplissement de notre constante détermination de relever la Patrie des infortunes qu'elle a souffertes. Digne de la grande valeur et de la rectitude de V. A. et de son très célèbre Ordre nous paraît être l'œuvre que nous l'invitons humblement à entreprendre. Il ne s'agit pas ici de causer un dommage à la Sérénissime République de Gênes, mais au contraire de lui apporter un grand bien, qui consisterait à la détourner des malheureuses tentatives qu'elle poursuit sans aucun profit et non sans une très lourde dépense de soins et d'argent. Les autres souverains ont trop d'équité et trop de conscience pour pouvoir désapprouver la coopération de V. A. et du Sacré Conseil au rétablissement de la justice et de la paix dans un royaume qui depuis longtemps ne désire pas autre chose. On n'ignore plus les invincibles raisons pour lesquelles notre nation persiste et persistera toujours dans son irrévocable dessein de ne plus s'unir aux Génois. Le monde entier applaudira cette glorieuse entreprise, et, outre qu'elle aura mérité les félicitations de l'univers, la Sainte Religion de Jérusalem aura fait la noble acquisition d'un royaume non méprisable. Quant aux conditions auxquelles la nation Corse désire se soumettre perpétuellement à la domination et à l'enviable gouvernement de la Sainte Religion de Jérusalem, elles seront humblement exposées dans une note séparée à V. A. Em. et au Sacré Conseil; et, s'il plaît à la Sainte Religion de les approuver, elles pourront être signées en vertu d'un accord réciproque. Il reste donc à V. A. et au Sacré Conseil de daigner nous faire connaître leurs très vénérés oracles par la voie même par laquelle leur aura été présenté très respectueusement ce mémoire.

Avec le plus profond respect nous avons l'honneur d'être De V. A. Em. et du Sacré Conseil les très humbles et très dévoués serviteurs.

Corte, 5 mars 1754.

Charles GRIMALDI, *Président*.
Marc-Marie AMBROSI
Jean-Quiricus CASABIANCA
Clément PAOLI
J.-B. BUTTAFOCO

} *Consulteurs.*

VIII

PREMIÈRE OUVERTURE DU ROI SUR LA CORSE

Mémoire secret pour S. A. E.

Versailles, 9 septembre 1754.

M. Roüillé en sortant hier au soir de travailler avec le Roy me dit : Nous n'avons rien de nouveau de Naples quoy qu'il y ait une grosse dépêche. Les choses sont toujours au même état et nous travaillons toujours sur les mêmes principes de rendre à Malte tous les bons offices qui dépendront de nous, sans nous brouiller avec Naples.

Un moment après S. M. se mit à table et m'ayant appelé me dit tout bas de façon cependant que son premier Médecin pouvoit entendre : Bailly sçavez-vous qu'il est question de vous faire un présent très considérable? Devinez. — Seroit-ce en Pologne, Sire, répondis-je, relativement à l'ordination d'Ostorog? — Non, reprit le Roy, il y a quelqu'un qui veut vous donner la Corse. Je répondis : — Qu'on nous laisse, Sire, entier et intact ce qui nous appartient, nous ne demandons pas le bien des autres. Le Roi dit : Bailly, vous êtes bien attaché à votre rocher. Je répondis : Oüi, Sire, car je suis très attaché aux vrays intérêts et à la sainte politique du Christianisme et de la Chretienté; d'ailleurs notre rocher est devenu fort bon. Il fut question de sa force, de sa fertilité, de sa population. Le Roy dit badinant : Comment la Religion a-t-elle fait pour augmenter à ce point le nombre des habitants de son Isle, car vos commendeurs ne font point d'enfants? Je répondis : Cela n'empêche pas que les Maltois ne regardent l'Ordre en general comme leur père, puisqu'ils doivent effectivement pour la plus grande partie leur naissance à ces mariages protégés, payés et soutenus par la religion. J'ajoutay qu'un pays où le peuple ne payoit aucun impost, où il trouvoit pendant la jeunesse et la santé de l'employ et du travail, dans la vieillesse et la maladie des ressources et des secours infinis, qu'un pays, dis-je, qui jouissoit de tous ces avantages manquoit plustost de terrain que de sujets.

Le Roi dit : Mais Bailly, que pensez-vous de la Corse? Je répondis : L'idée de la donner à la Religion me paroit également sage et politique, surtout dans les circonstances presentes, mais elle n'est pas nouvelle. Comment, dit le Roy? Je répondis : La France, l'Espagne

et d'autres grandes puissances ont pensé autres fois que la Corse ne pourroit être en meilleures mains, ny plus desirables qu'en celles de l'Ordre. Cet arrangement même a été proposé dans des traités et des congrès, il y a eu en conséquence des pourparlers et des negociations entre la Religion et la Republique. Le Roi dit : Qui est-ce qui empêcha la conclusion? Je répondis : Il y a apparence que la Republique demandoit trop, ou que nous n'étions pas en état de luy donner assés. Si l'Europe intéressée et éclairée sur ses interests vouloit y contribuer, V. M. nous trouveroit toujours disposés à donner des preuves de notre zèle pour le bien commun de la Chrétienté.

IX

Cercello (Malte), 16 novembre 1754.
R. le 30 décembre.

Le seigneur Ludovic (le Grand Maître) me procure l'honneur de vous faire savoir qu'il a reçu votre mémoire secret du 9 septembre et son duplicata. A ce propos il me charge de vous informer que la majeure et la plus saine partie d'Antonin (du royaume de Corse) est résolue à ne plus vouloir en aucune façon reconnaître Jean (les Génois), et désire réellement se faire instruire (gouverner) par ledit seigneur Ludovic (Grand Maître) et par la Modeste (Religion), de sorte que les tuteurs (chefs corses) ont expédié secrètement Eusèbe Stromboli (Don Ange Louis Zerbi), avec les pouvoirs nécessaires, pour connaître la volonté du seigneur Ludovic et de la Modeste (Religion) et apprendre d'eux préalablement s'ils entendent accepter la proposition d'Antonin (du royaume de Corse), auquel cas les tuteurs (chefs corses) procéderaient à la gloire (l'acclamation populaire) ou tâcheraient par un autre moyen de donner suite à leur désir. Le seigneur Ludovic (Grand Maître) a cru devoir répondre à Stromboli (Zerbi) qu'il ne jugeait pas opportun de communiquer actuellement à la Modeste (Religion) cette proposition, bien qu'elle lui agréât beaucoup, car, la Modeste (Religion) et lui étant naturellement unis (neutres) et dépendants, il ne pouvait consentir à aucun acte positif sans l'intervention de la Communauté (des Princes chrétiens), à qui il doit toute soumission, de sorte que, si Antonin (le royaume de Corse) et les tuteurs (ses chefs) avaient l'intention d'atteindre le but désiré, ils devaient savoir que Lui (le Grand Maître) et la Modeste (Religion) devant garder une attitude passive, ils ne pouvaient figurer dans aucun acte ni montrer l'intention d'agir d'eux-mêmes, se bornant à

répondre quand ils seraient l'objet d'une recherche de la Communauté (des Princes chrétiens), d'autant plus que Paul (le peuple corse) n'étant pas maître d'Antonin (du royaume) puisque les échelles (forteresses) ne sont pas en son pouvoir, il ne pouvait pas légitimement l'offrir. Et ainsi il (le Grand Maître) lui fit savoir à [Zerbi] que cette importante affaire devait se terminer avec l'agrément de la Communauté (des Princes chrétiens) et le consentement de Jean (Gênes), car il ne convenait pas à la Modeste (Religion) de froisser qui que ce soit.

Mais, comme les affaires de cette sorte ne sont traitées ni résolues par une seule personne, mais par plusieurs, il n'est point impossible que dans quelque temps elles viennent à s'ébruiter ; et, en effet, nous savons que le bruit s'est répandu dans certains cercles que Paul (le peuple corse) et ses tuteurs (chefs) avaient résolu de se donner à Ludovic (au Grand Maître) et à la Modeste (Religion), et l'on tient pour certain que ce bruit tire son origine [des indiscrétions] de quelques individus d'Antonin (du peuple corse), qui, même dans de bonnes intentions et en causant naturellement entre eux, se sont fait des confidences. On pourrait donc avec quelque fondement de raison supposer que le discours qui vous a été tenu à ce sujet par Jacques (le roi de France), et qui est rapporté dans votre mémoire précité, pourrait avoir son origine dans le bruit ainsi répandu et qui serait parvenu aux oreilles de Jacques (S. M.) ; ou bien, si cela n'est pas, on pourrait peut-être admettre que Jacques (le roi de France), voulant éteindre pour toujours sa querelle bien connue avec Barthélemy (le roi de Naples), aurait l'idée de faire donner à la Modeste (Religion) Antonin (le royaume de Corse) en échange de Cercello (Malte). Si c'était la première supposition qui était exacte, il n'y aurait aucun mal ; mais, si jamais vous veniez à découvrir que l'idée de l'échange peut avoir quelque probabilité, tâchez avec votre prudence habituelle de l'éloigner autant que possible, car jamais la Modeste (Religion) ne songera à abandonner Cercello (Malte) ; d'ailleurs, même si elle y songeait, toute la Communauté (tous les Princes chrétiens) s'y opposerait (opposeraient) sans doute, car elle le verrait (ils le verraient) mal volontiers passer au pouvoir de Barthélemy (S. M. Sicilienne). On pourrait, du reste, faire remarquer à Jacques (au roi de France) que le plus intéressé à ne pas permettre que l'on parle d'un pareil échange c'est lui, car l'ouverture (le commerce) se faisant actuellement presque entièrement par ses sujets, ceux-ci éprouveraient un très notable dommage si Cercello (Malte) passait au pouvoir de Barthélemy (du Roi de Naples), comme l'expérience l'a démontré ces dernières années pour le pays qu'il instruit (gouverne).

Voilà ce que le seigneur Ludovic (Grand Maître) me commande de vous faire savoir ; et en même temps il vous prie de saisir toute occasion de rendre Jacques (le roi de France) plus disposé à adhérer à nos vues et à les appuyer dans une affaire aussi importante lorsqu'il sera possible d'en parler.

Enfin le seigneur Ludovic (Grand Maître) m'ordonne de vous prévenir que le mémoire précité fut trouvé, dans votre pli, confondu et mêlé avec d'autres pièces, peut-être par une erreur du secrétaire. Il vous prie donc de mettre à l'avenir sous pli séparé ce que vous aurez l'occasion d'écrire sur cette affaire ; et, en adressant les lettres de ce genre au vénérable Bailli Solaro à Rome, vous pourrez les lui envoyer sous cachet volant, afin que le Bailli soit lui aussi au courant de ce qui pourrait survenir. A cet effet il recevra de l'agent de la Religion un double de toute la table de chiffres, afin qu'il puisse s'en servir.

Je saisis cette heureuse occasion pour vous renouveler l'expression de mes plus sincères respects, en même temps que je me déclare

Votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

Raimond (Grech).

X

ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DANS L'ISLE DE CORSE

Memoire pour servir de l'Établissement de la Religion dans l'Isle de Corse, en supposant que les Puissances de l'Europe l'authorisassent à en faire l'acquisition.

On n'entrera point icy dans le détail d'une description topographique de cette Isle sy connue. Il suffit de faire observer sa situation avantageuse pour le commerce, la bonté de ses ports et l'abondance de ses productions; parce que l'on peut tirer facilement de ces avantages, les ressources necessaires pour l'etablissement, la sureté et le maintien d'un bon gouvernement.

Il resulte des Mémoires de Monsieur de Curzay que le sol de la Corse peut suffire à la nouriture et à l'entretien de 1 500 000 habitants : population qui pourroit encore être considerablement augmentée par les ressources de l'industrie; cette industrie peut être facilement excitée par les abondantes productions naturelles de cette Isle, telles 1° que les forests d'oliviers sauvages qui greffés produiroits des recoltes immenses. L'experience a prouvé que l'huile de Corse bien fabriquée etoit aussy delicate et aussy fine que celle de Provence.

2° Cette Isle abonde en bois de constructions et surtout en natures propres au plus gros vaisseaux. L'essai de ces bois a été faite à Toulon et ils ont été reconnus de la meilleur qualité possible. 3° Les mines y sont abondantes et de facile exploitation. On y en trouve depuis celles de fer jusqu'à celles d'or inclusivement. 4° Les côtes de Corse sont les plus poissonneuses de toute la Méditerranée, avantages inestimables tant par le produit des salaisons que pour l'employ des hommes et l'education des matelots. 5° La production des soyes, cette Isle étant abondante en muriés.

Je ne parle point de la peche du corail si connue et si abondante sur ces côtes.

De l'Établissement de la Religion en Corse.

Je suppose d'abord que c'est de l'aveü meme des Corses que la souverainneté de cette Isle seroit acquise à l'ordre sans quoy il ne seroit pas possible qu'il put sy etablire et encore moins sy soutenir.

Si on a l'aveu des Corses on peut compter sur leur fidelité : assurance d'après laquelle tout devient facile.

C'est ne pas connoitre ce peuple que de l'accuser d'être inconstante et perfide. L'amour de la liberté, la haine de la tyrannie et de l'injustice forment son caractere distinctif. Sa constance dans sa revolte detruit l'imputation de legereté et la bonne foy avec laquelle les Corses ont toujours traité, quoyque toujours trompés, avec les generaux françois qui y ont été envoyé, detruit le reproche de perfidie.

On pourroit donc compter sur la fidelité des Corses si leur liberté etoit entiere par la forme du Gouvernement qu'on leur donneroit, et sy la justice, constante par la nature des loix, etoit observée dans cette Isle avec la plus exacte rigueur.

D'après ces principes, il est question d'examiner :

1° Si la Religion est en etat de faire son etablissement en Corse.

2° Si elle a en elle meme ou avec les ressources que sa nouvelle possession luy fourniroit, les moyens de sy soutenir.

3° La forme du Gouvernement politique qu'elle pourroit etablir en Corse sans blesser son Gouvernement actuel et particulier.

4° La forme du Gouvernement civil à y etablir.

5° Les avantages politiques et civils que la Religion retireroit de cet acquisition.

Des depences de l'etablissement en Corse.

Les Genois tiennent garnison dans Bastia, S[t] Floren, Calvie, Ajacio, Bonifacio, et occupent aussy quelque tours; mais la Religion n'auroit

pas besoin de garnisons ny si nombreuses ny si multipliées. Deux regiments de trois bataillons chacun à cinq cens hommes par bataillons suffiroient dans cet Isle attendu que les Corses etant affectionnées, et que cet Etat etant passé entre les mains de l'Ordre, de l'aveu des principales puissances de l'Europe on n'auroit rien à craindre pour la sureté des places, et que la Religion n'auroit besoin de troupes que pour sa dignité, le maintien de la police établie, et pour faire respecter sa neutralité par les puissances maritimes qui pourroit devenir belligerentes entre elles.

On penseroit qu'il faudroit qu'un de ces régiments fut entièrement composé de Corses, que l'Etat Major et les capitaines fussent des Chevaliers de cette nation et que les subalternes fussent des servants d'armes egallement Corses et pris des familles les plus acredité dans le peuple.

L'autre regiment egalement de quinze cens hommes seroit composée de Malthois, l'Etat Major et les capitaines, de chevaliés de differente nations et les subalternes de servants d'armes, etc.

C'est le moyen d'employer utilement les servants d'armes tres peu utiles à Malthe et qui ny font que fomenter la Brigue, ce monstre destructeur de la Religion.

Ces trois mille hommes à raison de dix sols par jour y compris les apointements des officiers, l'habillement, l'armement et dix mille francs reservés pour fournir aux gratifications selon les cas, couteroient par an la somme de cinq cents quarante mille Livres monoye de France. Cy.. 540 000 #

Sçavoir, pour deux colonels à raison de six mille Livres...........................	12 000 #	
Deux lieutenant colonels à quatre mille Livres................................	8 000	
Deux majors à 3 000........................	6 000	
Deux aide Major à 2 000....................	4 000	
Trente capitaines à 1 200..................	36 000	
Trente lieutenants à 800	24 000	
Pour surpaye des sergents et caporaux.....	8 000	
Pour chaque soldat à huit sols par jour	432 000	
Pour gratification.........................	10 000	
	540 000 #	

Mais comme il y auroit six deniers de retenue sur la paye des soldats et sergents par jour pour raison de

A reporter....... 540 000 #

Report.................... 540 000 #

l'habillement et armement cette retenue formeroit une masse par an de 22 500 #.

L'armement et l'habillement ne se renouvellant que tous les trois ans la masse totalle de ces trois années seroit de 67 500 #. Somme plus que suffisante pour ces objets.

Le second objet de depense seroit les appointements du vice gerent ou gouverneur et autres officiers préposés au gouvernement :

au vice-gerent..................................	24 000 #
à son lieutenant................................	12 000
au provéditeur general..........................	6 000
au delegué de la Chancellerie..................	6 000
Total................ (*sic*)	592 000 #

Les places remises à la Religion seroient sans doute en etat de deffense, celuy de guerre dans lequel la Republique est depuis sy longtemps ne permet pas d'en douter; mais elle seroient depourvue d'artillerie et de toutes sortes de munitions de guerre. Il faudroit donc tirer provisoirement des arsenaux de Malthe cent pieces de canon et tout l'attirail necessaire à cet artillerie.

Pour ce transport et autres depenses non prévues.....408 000 #. Cy.......................... 408 000 #

Il faut ajouter à cette somme les apointements, du moins pour la première année, des vingt commandeurs dont il sera parlé dans l'article du Gouvernement politique, attendu qu'il ne pourroient entrer en jouissances de leurs commanderies qu'un an au plus après l'etablissement.

Ces vingt commandeurs à raison de dix mille Livres chacun couteroient.................................. 200 000 #

Total de la depence de l'etablissement....... 1 200 000 #

Des moyens de soutenir les dépenses de cet etablissement.

En 1752, quand la France proposa un reglement aux Corses au moyen duquel s'oppereroit la pacification generalle pour sureté de l'exécution des articles ils desirerent qu'il restast des trouppes fran-

çoises dans l'Isle et proposerent de fournir pour leur entretien 600 000 # la premiere année avec augmentation de cette contribution à mesure que le retablissement de la tranquilité leur permetroit d'etendre la culture de leurs terres. Cette contribution etoit en outre des impositions qui devoient être payées à la Republique et l'on peut compter sur l'empresement des Corses à l'offrir à la Religion au moment où elle en feroit l'acquisition. Cette contribution meme pouroit etre augmentée dans la suite considerablement mais on ne la tirera icy que pour.. 600 000 #

En outre de cette contribution volontaire, il y a les subsides ordinaires dont on ne peut pas fixer maintenant le montant vu le mauvais etat où la guerre a reduit cette Isle mais on la tirera icy pour........................ 1 200 000 #

1 800 000 #

Plus les Genois ont un droit de gabelle qu'on ne metera point icy en ligne de compte parce qu'on croit qu'il seroit sage et digne de la Religion de supprimer se subside hodieux. Plus les droits de douanes qui deviendront tres considerables, plus ceux d'encrages dans les differents ports si l'on juge à propos d'y en mettre un.

Plus les responsions des commanderies à former.

Plus l'augmentation des vacquants mortuere et depoüilles.

Il resulte de cet exposé que la depense premiere sera au plus d'un milion et l'avence de la premiere année de 1 200 000 # et que la recette annuelle meme dès la premiere année excedera la dépense au moins du double.

Mais il faut observer que les revenus en peu d'années quadrupleroient au moins et que la population venant à s'augmenter la Religion tireroit par la suite plus de six millions net de la Corse avec le Gouvernement le plus doux et le moins fiscal de toute la terre.

Je ne comprends point icy ny l'exploitation des mines ny les forest remplies de bois de construction ny les autres domaines que la Religion y acquereroit comme souveraine.

De la forme du gouvernemeut politique à etablir en Corse.

Comme l'on pense qu'en bonne politique l'acquisition de la Corse doit plutôt etre regardée comme une incorporation que comme une acquisition, on croit qu'il faudroit que le gouvernement qu'on y établiroit se raprocha dans sa forme autant qu'il seroit possible de celuy de l'ordre on admetera donc un vicegerent ou gouverneur.

Du vicegerent.

Cette place, la premiere, seroit amovible et triannalle; le vicegerent auroit les trouppes a sa disposition ainsy que le maintien de la police generalle et particuliere, il pourroit agir et donner tels ordres que sa prudence luy dicteroit dans les cas urgents. Mais il seroit tenu de rendre compte au Conseil d'Etat, tous les mois, de sa conduite, de luy presenter les differents ordres qu'il auroit donnés, et de luy expliquer les motifs qui l'auroient determiné.

Tout etant prevu par les reglements civils le vicegerent ne pouroit rien faire de contraire sans des raisons politiques dont le Conseil devroit etre instruit. Comme cette charge seroit tres importante et que le choix du vicegerent est de la plus grande consequence, on croiroit qu'il se devroit faire par election et qu'il faudroit que chaque mois chacune des sept Langues sasemblast dans son auberge pour y proceder. Chaque votant comme à l'election du grand maître ecriroit sur un billet avec son nom celuy des sujets de son auberge qu'il croiroit le plus digne de remplir cette place. Les billets seroient deposez dans une boëtte cachettée, le serment du secret seroit prealablement pris de chaque votant. Lors de la vacance de la charge de vicegerent les billets du dernier mois seroient ouverts, les autres des mois precedents ayant été brulez sans les ouvrir et des sept candidats choisis à la pluralité des voix le Conseil de Malthe choisiroit celuy qu'il croiroit le plus capable. Personne ne pourroit se dispenser d'accepter cette place, la resistance à cet égard devant etre regardée comme desobeissance.

Il seroit necessaire que le vicegerent put etre destitué par le Conseil de l'Ordre. Il faudroit aussy qu'il pust etre suspendu de ses fonctions par le Conseil d'Etat en Corse, lequel seroit tenu d'informer le Conseil de la Religion des causes de la suspension pour qu'il fust à portée de prendre le party qui conviendroit. En cas de suspence ou de mort du vicegerent son lieutenant prendroit ses fonctions.

Du lieutenant du vicegerent.

On penseroit, vu l'etendue de l'Isle et la necessité d'une police attentive qu'il seroit necessaire d'etablir cette deuxième dignité. Ce lieutenant seroit sous les ordres du vicegerent, il habiteroit dans une autre ville de l'Isle et il auroit un distric particulier mais il rendroit compte au vicegerent de tout ce qui se passeroit et des motifs des

ordres urgents qu'il auroit donnez, lequel en rendroit compte au Conseil. Ce lieutenant seroit designé de droit pour remplir la place de vicegerent, en sorte que la premiere election faite se ne seroit proprement que le lieutenant que les Langues eliroient. L'avantage de la promotion de droit est qu'à ce moyen le vicegerent auparavant de parvenir à cette dignité qui entraineroit le titre de bailly auroit déjà eu une connoissance parfaitte du gouvernement pendant trois ans et auroit eu part à ce gouvernement sous les ordres du vicegerent ce qui auroit augmenté sa capacité naturelle.

Du Conseil.

On formeroit des domaines de la Religion dans l'Isle vingt commanderies de dix à douze mille Livres chacune. Ces commanderies ne suivroient point l'ordre de l'ancienneté. Le Conseil de la Religion les donneroit à la pluralité des balottes, et pourroit destituer ceux qu'il y auroit nommez, soit dans le cas d'incapacité, soit dans le cas de quelques fautes commises, soit enfin pour raison du mauvais gouvernement de la commanderie qui leur auroit été confiée. Ces vingt commandeurs formeroient le Conseil de Corse. Il seroit tenu de s'assembler à Bastia tous les mois et aucun des membres ne pourroit se dispenser de sy trouver si ce n'etoit pour cause de maladie; l'absence pour tout autre raison seroit punie d'une amende forte au proffit du tresor dont on ne pouroit pas etre relevé meme par le Conseil de l'Ordre. Du nombre de ces vingt commandeurs il y en auroit toujours cinq au moins choisis dans les Chevaliers corses. Le vicegerent seroit le president de ce Conseil et son Lieutenant et les deux colonels y assisteroient avec voix deliberatives quand il se trouveroient à Bastia ou à portée et qu'ils ne seroient point employez ailleurs par les ordres au vicegerent.

Le Conseil nommeroit chaque mois, à la pluralité des balottes, un comité de quatre de ses membres auxquels chaque membre particulier pouroit communiquer ce qu'il croiroit necessaire d'agiter au Conseil et le droit de proposer resideroit dans ce comité. Ceux de ce comité ne pouroient pas etre continués et il seroit renouvelé tous les mois. Il y auroit toujours au moins un chevalier corse dans le comité.

Dans le nombre des vingt commandeurs ou conseillers, il y en auroit un nommé par le Conseil de l'Ordre pour faire les fonctions de receveur ou de délegué de la Chambre du tresor qui recevroit les revenus et auroit tout le détail des finances de Corse. Il payeroit sur

les ordres du Conseil d'Etat les depenses extraordinaires et seroit tenu de presenter ses comptes au Conseil tous les trois mois pour les y faire vizer. Mais il seroit obligé de les rendre et de recevoir et d'exécuter les ordres de la chambre du tresor de l'Ordre.

Du gouvernement civil.

On n'entrera point icy dans le détail du gouvernement civil, il suffit de dire qu'il faut que les loix civilles soient apropriées aux mœurs et au caractère de la nation pour laquelle elles sont faittes. Il faudroit donc dresser un code conforme autant qu'il seroit possible aux usages coutumes et meme aux prejugés des Corses, que ce Code fust simple et clair et que chaque loy fust precise et ne put etre interpretée; ce code ainsy dressé, devroit etre prealablement presenté à l'assemblée de la nation, qui après l'avoir examiné, et apres qu'on auroit eu egard aux objections ou changements qu'elle y auroit pu faire, l'accepteroit. Le lien le plus doux et le plus sur qui puisse attacher le peuple au souverain est un bon code de loix accepté par la nation; parce que l'acceptation rend l'obeissance volontaire, et que chaque citoyen pouvant connoitre par luy meme ses devoirs et sy etant soumis volontairement, il jouit de fait de toutte l'etendue de la liberté possible sous un gouvernement civil.

Si le code civil doit être precis et clair, le code criminel arbitre de l'honneur et de la vie du citoyen à plus forte raison doit-il l'etre. Par une fatalité inconcevable, à l'exception du code criminel anglois, quoyque defectueux à bien des egards, il ny en a pas un bon dans toute la chretienté : quoy qu'il ne soit pas extrement difficile d'en faire un aprochant de la perfection. Comme il est necessaire que les loix soit criminelles soit civilles soient apropriées au caractere de la nation qui les reçoit, d'après la connoissance de celuy de la nation corse, on croit pouvoir avancer que ce code ne devroit infliger la peine de mort que dans trois cas : celuy de l'homicide volontaire ou prémédité avec un commencement d'action, l'adultere et le rap forcé. Mais il faudroit que le souverain renonçat authantiquement au droit de faire grace pour aucun de ces trois cas. C'est le seul moyen de detruire cet usage ou préjugé affreux que les Corses appelle la vindique et qui ne s'est etably que par l'infamie et la tyranie des gouverneurs genois.

Il seroit de la plus grande conséquence que touts les membres de la Religion, sans exception du vicegerent meme, fusent soumis à ces loix et en subisent la peine sans remission : sans quoy on ne pouroit pas compter un moment sur la fidelité des Corses.

On croit de la plus grande importance que la Religion renonsat authentiquement aux confiscations, ce droit barbare des souverains; parce qu'il faut que l'État ne puisse pas être soupçonné d'avoir d'autre interest dans la poursuitte des criminels que celuy de la justice.

Des loix politiques

On penseroit que l'imposition que la Religion metroit sur la Corse devroit s'établir sur les terres cultes. Cette imposition devroit etre fixe et nulle terre culte ny pour le présent ny pour l'avenir n'en pouroit etre exempte. Quant aux bois, une legere taxe sur l'entrée de cette matiere dans les villes seroit suffisante.

On croiroit qu'il faudroit que la perseption de l'impost sur les terres se fit par un des chefs de chaque pieve nommé par les autres chefs de la pieve meme, qui en repondroient. Le peuple corse se porteroit facilement aux luxes et ce vice de tant d'Etat en est un moindre dans un pays dont le commerce d'exportation doit etre considerable; ainsy loin de penser qu'il faille des lois somptuaires en Corse on croit qu'il faut y permettre l'aport de touttes les matieres de luxe avec imposition de quinze pour cent pour celles qui y seront aportées par des vaisseaux etrangers et seulement six pour cent de celles chargées sur les vaisseaux corses ou malthois. Touttes denrées du cru exportées par des vaisseaux corses ou malthois seroient exemptes de tout droit. Mais celles exportées par des vaisseaux etrangers payeroient six pour cent. Par ce moyen on exciteroit et la culture et le commerce national ainsy que la population; et en attendant que ces parties fussent à leur perfection, la Religion retireroit des droits de douane tres considerables. A mesure que ces droits diminuroient elle trouveroit un dedommagement dans la plus culture des terres soumisent à l'imposition.

Si la Religion se portoit à retirer un droit d'encrage des vaisseaux etrangers qui entreroient dans ses ports, il fandroit que ce droit fust mediocre afin de n'en pas ecarter ces vaisseaux qu'il seroit tres avantageux qui vinsent sy approvisionner.

La Religion ne devroit point recevoir de donnation de fond; et elle devroit en passer une declaration formelle, et irrevocable, ayant force de pacte. Mais elle pourroit se reserver le droit d'acquerir en payant la valeur reelle comme tout particulier le pourroit faire.

Par ce qui a été déjà dit il est prouvé qu'on pense que la noblesse corse devroit être admise dans l'Ordre il y en a beaucoup et de tres ancienne cette admission ainsi que celle des Corses roturiers comme

servants d'armes seroit un lien indissoluble entre la nation et l'Ordre. On distribueroit par ordre de reception ces chevaliers et servants dans chacune des sept Langues tour à tour et il y jouiroient de tous les privileges. L'Ordre ayant le droit d'acquerir il se formeroit des commanderies qui seroient un dedommagement pour les Langues de ce suplement de sujets.

Il seroit d'une necessité absolue de deffendre toutte acquisition de fonds par des mains mortes. Ce peuple agité depuis longtemps et naturellement supertitieux devenu calme tout à coup, seroit facilement conduit à une devotion supertitieuse, et sans une loy precise les moines et prestres seroient bientot propriétaires de la plus grande partie des domaines de l'Isle.

On pourroit permettre de donner pour la fondation d'une infirmerie jusqua concurrence du revenu de... il ne faudroit point admetre l'inquisition ny souffrir de privilege d'Eglise ny meme admetre d'autres ordres religieux que ceux deja etablis en Corse. On en aperçoit trop visiblement les raisons pour les detailler icy.

Des avantages politiques que la Religion retireroit de l'acquisition de la Corse.

La position de cette Isle, la necessité pour les puissances maritimes de prendre ses ports soit en temps de paix soit en temps de guerre forceroit les puissances à de grands menagements pour l'Ordre et assureroit ses privileges et immunités dans tous les Etats où elle a des possessions.

L'Ordre, par l'augmentation de ses revenus, se trouveroit par la suitte en etat de doubler et meme de tripler ses escadres et sans sortir neanmoins de ses principes et de son institut elle jouiroit en Europe de la consideration attachée aux puissances maritimes, ses croisieres etant plus frequentes et plus nombreuses; elle purgeroit entierement les mers des barbaresques et soulageroit les puissances de l'Europe commersantes des armements qu'elles sont obligées d'entretenir contre les barbaresques ou des especes de tributs qu'elles sont forcées de leur payer. Ce qui redoubleroit la consideration.

La population de la Corse augmentant et l'Ordre ayant employé à sa sureté les fonds necessaires et tirés de la chose meme pour la deffense de ses possessions, se suffiroit à luy meme et n'auroit pas besoin d'avoir recours aux puissances etrangeres dans les cas de crainte d'invasion du Turc. De là le droit de soutenir ses privilèges avec justice et force.

Le tribut forcé que la stérilité de Malthe paye à la Sicille secceroit.

On tireroit de Corse les grains, huiles, vins, salaisons et fruits secs; touttes denrées abondantes en Corse, meme le gros bétail. L'université pourroit faire ses approvisionnements à tres bon compte et en consequence des proffits considerable sur la revente. Et le peuple malthois se trouveroit encore considerablement soulagé. On ne tireroit plus de la Sicille que les fruits et la volaille sur lesquels on pourroit mettre un droit.

L'augmentation de la puissance et de la consideration de l'Ordre feroit naitre en proportion le desir d'y entrer et l'on peut croire qu'il deviendroit infiniment plus nombreux.

Par l'augmentation de ses escadres et le nombre des places que la Religion auroit à donner on trouveroit à placer un grand nombre de chevaliers ce qui exciteroit les chefs de familles nobles à mettre leurs enfants dans l'ordre et dechargeroit le tresor de la depence de la nouriture à Malthe.

L'Ordre se suffisant à luy meme et n'ayant pas besoin des secours etrangers pour les deffenses de ses possessions pouroit suivre son institut dans toute son etendue et au moyen de la multiplication de ses forces porter ses croisieres dans le Levant y tenter des expeditions et dans la Barbarie. Encourager les armateurs et se procurer par là un grand nombre d'esclaves qui employez à la culture et aux travaux publics procureroient des avantages inexprimables à la Religion et à ses sujets. De là l'attention de toutte la chretienetée perpetuellement fixée sur l'Ordre, l'augmentation de l'estime des nations et leurs considerations sans bornes. De là enfin le retour du veritable esprit de l'Ordre dans sa splendeur, de l'esprit militaire qui se perd tous les jours pour faire place à un esprit monacal qui l'avilit et le perdra avec le temps.

On ne s'est point attaché, dans ce memoire succin, à prevenir et à detruire les objections qu'on pourroit faire sur plusieurs articles mais on se reserve de le faire s'il est jugé à propos ainsy qu'à expliquer et à etendre plusieurs des points et principes qu'on y a posez ce qui pouroit faire la matiere d'un second memoire plus etendu que celuy cy.

LA MAITRISE DU PACIFIQUE

ET

LA DIPLOMATIE YANKEE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Les problèmes soulevés par la question de la domination de l'Océan Pacifique ne datent que de quelques décades seulement, mais quelque tardive qu'ait été leur apparition, ils ont atteint en peu d'années un degré d'acuité extrême et sont parvenus actuellement à une phase particulièrement critique. Leur importance est telle que le monde entier ne saurait se désintéresser des événements qui se déroulent sur les rives du Grand Océan. L'Europe, subissant la répercussion de difficultés surgies sur ces lointains champs d'action, se voit mêlée à regret à de redoutables complications qu'elle eût désiré écarter.

L'aspect que présente en ce moment l'Extrême-Orient n'est point la résultante d'une lente évolution au cours de laquelle les puissances, dont les intérêts sont engagés en ces contrées, eussent pu faire des prévisions pour l'avenir et préparer à l'aise leurs campagnes diplomatiques. Au contraire, depuis que s'est posée pour quelques pays la nécessité d'avoir une *Politique du Pacifique*, les faits déjouant toutes les probabilités sont venus rendre aussi ardue dans son exécution qu'incertaine dans ses résultats la tâche des hommes d'Etat et des diplomates qui veillent à faire prévaloir dans ces régions l'influence nationale.

Cabinets asiatiques et chancelleries américaines n'ont point poursuivi avec patience la réalisation d'un plan mûrement médité. Agissant sous l'impulsion du moment, profitant des occasions favorables, ces gouvernements sont parvenus avec bonheur à étayer les bases d'une politique chancelante. Ainsi les calculs les plus modérés comme les visées les plus auda-

cieuses ont été également mis à néant et le *Roi Hasard*, comme le qualifiait Frédéric II, s'est plu à faire tour à tour triompher et crouler les ambitions adverses, sans laisser se fixer de façon définitive la fortune en faveur de l'une des puissances aspirant à dominer ce vaste champ clos qu'est devenu le Pacifique.

Le Grand Océan par lui-même est une conquête de peu de valeur; les multiples îlots et archipels de la Polynésie et de la Mélanésie ne sont point susceptibles de provoquer d'ardentes compétitions. Mais deux points de vue qui justifient pleinement les rivalités, suscitées par le désir d'établir une suprématie navale sur ces mers, sont à considérer.

Tout d'abord le courant intense de navigation qui emprunte les parages des antipodes tend à prendre un rôle de plus en plus considérable dans l'essor des peuples commerçants et industriels. L'ouverture du canal interocéanique de Panama ne fait que consacrer l'existence d'un nouvel axe d'échanges et de relations économiques [1].

D'autre part, les contrées qui bordent, soit à l'Ouest, soit à l'Est, le Pacifique, sont caractérisées par leur haut degré de richesses agricoles ou minières. La Chine possède de vastes plaines fertiles, le Canada et les Etats-Unis recèlent d'immenses forêts, l'Australie et la côte occidentale du Nouveau Monde renferment un sous-sol où abondent de précieux gisements. Toutes ces régions, incomplètement explorées ou peu accessibles, se livrent peu à peu à l'émigrant, au colon, à l'ingénieur et elles sont déjà, en raison des ressources minérales ou végétales qu'elles contiennent, l'objet de maintes convoitises.

Ainsi, dès la fin du dix-neuvième siècle, les ambitions s'éveillaient devant l'avenir réservé aux pays du Pacifique, et, confuses au début, elles se sont rapidement affirmées. En peu d'années s'est manifesté l'antagonisme de deux puissances riveraines du

[1] Tour à tour la Méditerranée et le chemin de Bagdad, l'Atlantique et la route des Indes ou des Antilles ont été les axes du commerce mondial; aujourd'hui, le Pacifique, avec ses deux ouvertures : Malacca et Panama, devient un des centres de l'activité humaine.

Grand Océan, animées du même désir d'expansion et appelées fatalement à se heurter l'une contre l'autre au cours de leurs triomphes respectifs. Autour de ce conflit latent gravitent d'innombrables complications soulevées par des États intéressés à un moindre degré dans les questions d'Extrême-Orient, mais ardents à défendre leurs droits ou à soutenir leurs prétentions.

Le problème de la maîtrise du Pacifique ne doit son caractère aigu qu'à ce que, né à l'improviste, il s'est développé trop rapidement sans passer par des phases intermédiaires. Il est de date toute récente ; car, durant presque tout le dix-neuvième siècle, il ne s'est point posé et ses causes les plus lointaines ne remontent point au siècle précédent.

*
* *

Les Etats-Unis, lors de leur reconnaissance comme État indépendant par le traité de Versailles (3 septembre 1783), ne comprenaient que les anciennes colonies anglaises de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire les territoires compris entre le Bas-Canada, l'Océan Atlantique, les Florides et le Mississipi. Cette nouvelle puissance ne possédait, en somme, qu'une bordure maritime fort étendue dans la partie septentrionale du Nouveau-Monde.

L'extension vers l'intérieur du continent se heurtait inévitablement sur l'autre rive du grand fleuve américain à la vaste colonie de la Louisiane Occidentale[1]. Par celle-ci (qui s'étend dans tout le bassin hydrographique ouest du Bas et Moyen Mississipi), les Espagnols, déjà maîtres des deux Florides[2], enserraient dans leurs possessions la partie centrale et méridionale de

[1] La partie orientale de la Louisiane, située entre le Mississipi et la chaîne de montagnes des Appalaches, avait été cédée en 1763 par la France à l'Angleterre lors du traité de Paris. La Grande-Bretagne en fit l'abandon, vingt ans plus tard, aux Etats-Unis par le traité de Versailles (1783).

[2] La France, par le traité de Paris (1763), avait remis à l'Espagne la Louisiane Occidentale et la Nouvelle-Orléans. Quant aux Florides, occupées par les Anglais de 1763 à 1783, elles furent restituées à cette dernière date au cabinet de l'Escurial.

la Confédération. La seule voie de pénétration vers l'hinterland était la route des Grands Lacs, et là les pionniers se heurtaient aux peuplades indigènes et aux trappeurs canadiens.

Il semblait donc que toute tentative du gouvernement nouvellement installé à Washington, la capitale fédérale, pour accroître son domaine, fût vouée à l'échec. Il paraissait inévitable, dans les dernières années du dix-huitième siècle, que le peuple yankee fût à jamais écarté des rivages pacifiques, où sous des latitudes différentes étaient déjà plantés les pavillons espagnol, anglais et russe.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg détenait, en effet, outre l'Alaska proprement dit, une longue bande littorale jusqu'à l'Orégon ; cette lointaine colonie, qui avait été la conséquence de la conquête, au dix-septième siècle, de la Sibérie, était, en ce qui concerne sa portion méridionale, l'objet de contestations entre les chancelleries moscovite et britannique. Cette dernière estimait que le débouché naturel du Canada vers le Grand Océan devait lui appartenir et soulevait des difficultés avec le gouvernement espagnol au sujet de la frontière théorique qui séparait l'Orégon canadien de la Californie, rattachée à la vice-royauté de Mexico.

Dès le début du dix-neuvième siècle, les prévisions, d'après lesquelles les Etats-Unis, encerclés par des colonies de grandes puissances européennes, ne pourraient s'entendre, se trouvaient déjouées par les événements. Au cours de l'année 1802, l'envoyé fédéral à Paris, Livingston, profitant du désarroi causé par l'échec de l'expédition de l'île de Saint-Domingue, entama de son propre chef des négociations avec le gouvernement consulaire en vue de la cession de la Louisiane Occidentale, et cette initiative fut approuvée par le secrétaire d'Etat J. Monroe et par le président Jefferson.

[1] La Louisiane Occidentale avait fait retour à la France par le traité de San-Ildefonse, intervenu le 21 mars 1801 entre le roi Charles IV d'Espagne et le Premier Consul, mais elle ne devait rester à ses nouveaux possesseurs que durant le faible intervalle de la paix d'Amiens (1802-1803).

Les pourparlers traînaient depuis quelque temps lorsque Bonaparte, renonçant brusquement à ses projets relatifs au Nouveau-Monde, et d'autre part soucieux, à la veille de la rupture de la paix d'Amiens, d'éviter toute cause d'infériorité envers la Grande-Bretagne, se décida enfin à conclure le 30 avril 1803 la convention de Paris.

L'importance de ce traité était extrême, car ainsi se trouvait consacrée, moyennant le versement d'une indemnité de 80 millions de francs, la renonciation de la France à toute politique coloniale dans l'Amérique du Nord. De plus, la Maison-Blanche retirait de cet acte diplomatique des avantages qui devaient avoir une puissante influence sur les destinées de la Confédération. En effet, non seulement celle-ci ne voyait aucune puissance rivale contre-balancer sa prépotence dans l'intérieur du continent, non seulement elle rattachait à son territoire sur ses frontières de l'Ouest d'immenses et riches régions, mais encore elle atteignait désormais les Montagnes Rocheuses et ouvrait par là à ses hardis émigrants la route du Pacifique.

Dès lors, des expéditions allaient sillonner ces contrées qui devenaient accessibles aux Yankees ; et en peu de temps des missions d'exploration envoyées par le gouvernement de Washington reconnurent les cours d'eau de l'Orégon et créèrent ainsi des droits plus ou moins solidement établis sur différents points de la côte du Grand Océan au profit des États-Unis.

Ceux-ci pourtant, au cours des négociations qui marquèrent fin à la guerre soutenue avec l'Angleterre de 1812 à 1814, ne songèrent point à affirmer ou à faire valoir leurs prétentions sur ces pays encore mal connus et estimés peu importants. Aussi le traité de Gand, qui, en décembre 1814, mit un terme à la seconde guerre de l'Indépendance, ne contint aucune clause relative à la délimitation entre le Canada et le territoire fédéral[1].

Cette lacune, qui s'explique à la fois par la hâte des plénipo-

[1] La frontière canado-yankee ne fut fixée de façon définitive, pour sa portion orientale, que par la convention de Washington ou traité Welster-Asburton (9 août 1842).

tentiaires d'arrêter des opérations militaires aussi onéreuses que peu décisives et par le désir des deux puissances contractantes d'éviter toute cause de discussion[1], n'en eut pas moins de fâcheuses conséquences. En effet, des questions qui eussent pu être aisément solutionnées dans ces conférences pacifiques restèrent en litige et constituèrent pour l'avenir des germes de discorde.

L'*Ère de concorde*, inaugurée par le président Monroë, fut caractérisée par un haut degré de prospérité à l'intérieur et par un mouvement d'expansion intense à l'extérieur : de nouveaux États entraient dans le corps fédéral[2] et les Florides étaient cédées en 1819 par l'Espagne au prix de 25 millions. Cette politique d'extension territoriale, justifiée par l'accroissement de la population yankee, était de nature à provoquer l'opposition de nations moins affaiblies et par conséquent moins conciliantes que l'Espagne.

Aussi, cinq ans à peine après la paix de Gand, éclatait un conflit où se manifestait l'antagonisme des ambitions russe, britannique et yankee qui toutes aspiraient à la possession du même débouché sur le Pacifique : la petite mer intérieure du Puget-Sound avec ses multiples rades et son riche hinterland couvert de forêts était l'objet de cette rivalité qui mettait aux prises les pays les plus étendus du monde[3].

A Saint-Pétersbourg, on déclarait qu'à l'étroite bande littorale de la Nouvelle-Russie il était nécessaire de rattacher les districts montagneux de l'Orégon, complément naturel des régions alaskiennes. On faisait, en outre, valoir le traité du 22 février 1819 par lequel la Cour de Madrid avait solennellement renoncé à tous ses droits sur le littoral occidental de l'Amé-

[1] Ce désir fut poussé si loin, que les conditions de la navigation pour les neutres (qui furent la cause de cette guerre) ne furent point réglées.

[2] Indiana (1816), Mississipi (1817), Illinois (1818), Alabama (1819), etc.

[3] A cette époque, la principale utilité du littoral septentrional du Pacifique était de servir à abriter les baleinières et les barques de grande pêche au retour de chaque campagne. Les gisements métallifères de ces régions n'étaient pas encore découverts.

rique du Nord du 51e degré de latitude en faveur de la Russie[1].

De son côté, le cabinet de Saint-James prétendait donner au Canada une façade pacifique et n'entendait point être privé de tout accès au Grand Océan. Quant à la Confédération nord-américaine, elle tirait argument, pour asseoir ses prétentions sur ces côtes, des rapports commerciaux établis entre ses nationaux et les indigènes, des multiples explorateurs envoyés dans ces vallées et enfin de la fondation en 1811 par J.-T. Astor d'un groupe d'habitations autour d'un fort (ou factorerie) à l'embouchure de la rivière Columbia[2].

Après un long échange de notes et de mémorandums, échange fertile en incidents et en complications, les chancelleries de Londres et de Washington s'entendirent pour limiter les aspirations moscovites et pour leur tracer comme limite extrême le parallèle du 54e degré 40 de latitude nord (protocole du 19 avril 1824 entre la Russie et les États-Unis, complété par celui du 16 février 1825 entre la Russie et l'Angleterre[3]). Mais, en revanche, elles ne parvinrent point à tomber aussi aisément d'accord au sujet de la zone s'étendant entre la Californie et la frontière imposée au Tsar.

Le gouvernement fédéral offrait de fixer comme ligne de démarcation entre les possessions britanniques et yankees le 49e degré de latitude nord; mais la Grande-Bretagne voulait que la rivière Columbia (du point où elle franchit la latitude de 64 degrés jusqu'au Pacifique) formât la séparation entre les deux pays. En raison de cette divergence de vues, les pourparlers entamés en 1823 duraient encore en 1828 et menaçaient de ne jamais aboutir.

Aussi, faute de pouvoir concilier leurs tendances opposées,

[1] Les droits de l'Espagne sur cette portion de l'Amérique étaient fort contestables; car aucune occupation régulière n'avait eu lieu dans ces territoires, qui nominalement dépendaient de la vice-royauté de Mexico.

[2] Cette ville toute nouvelle, Astoria, fut prise, en 1813, au cours de la guerre anglo-yankee, par le commodore britannique Hillyar.

[3] Chacun de ces traités fixait, outre les limites territoriales entre la Nouvelle-Russie, le Canada et les Etats-Unis, les conditions de navigation et de pêche dans ces parages.

les deux puissances intéressées décidèrent de s'en tenir à la convention provisoire de 1818. Cet acte diplomatique, intervenu entre les plénipotentiaires anglais Robinson et Golbourn et les représentants des États-Unis, Rush et Gallatin, établissait comme *modus vivendi* le régime du *condominium* dans l'Orégon. Cet état de choses essentiellement temporaire fut donc maintenu en 1828 malgré de vifs débats au Congrès.

Les Yankees, profitant de cette situation particulière, poursuivirent le cours de leurs entreprises de pénétration vers les Montagnes Rocheuses et vers le Pacifique. Le flot des émigrants, peu intense tant que la richesse de ces contrées fut constituée par l'exploitation des forêts, s'accentua avec les progrès du défrichement et la découverte de gisements miniers; la colonisation fut, du reste, activée de façon remarquable par les mesures prises à cet égard par la Maison-Blanche.

Le protocole de Londres de 1818, quoique renouvelé en 1828 et en 1838, n'apparaissait que comme un expédient aussi fragile que précaire aux yeux du peuple yankee, qui, se fondant sur une prise de possession plus ou moins effective, revendiqua énergiquement l'annexion de ces régions soumises à une double souveraineté, tout en réclamant bruyamment la dénonciation de la convention de *joint-occupation*.

La campagne menée en vue de la réunion au territoire fédéral de l'Orégon se poursuivit de 1840 à 1845 et souleva les passions politiques. La *Question de l'Orégon* fut la source de violentes discussions à la Chambre des Représentants et elle devint même, en 1845, « la plate-forme électorale » à la Présidence; dans ces conditions, le renouvellement de l'accord de 1818, de même que le maintien du *statu quo*, devenaient fort improbables.

Le nouveau président de la Confédération, J.-K. Polk, obligé de conformer ses actes à son programme électoral, fit des ouvertures à la Grande-Bretagne dans le but de modifier le régime dualiste de l'Orégon. Bien qu'il eût solennellement affirmé dans un message que « les droits des États-Unis sur la zone contestée fussent clairs et irréfutables » et bien qu'il subît l'influence du

parti outrancier dont le cri de guerre était *la frontière jusqu'au 54e degré 40*, il dût tenir compte des légitimes revendications de l'Angleterre ; celle-ci n'entendait pas se laisser écarter du Pacifique et ne voulait point renoncer aux débouchés naturels du Canada vers le Grand Océan.

En juin 1846 était signé le traité qui partageait l'Orégon en deux portions : celle située au nord du 49e degré de latitude septentrionale devenait anglaise et prenait le nom de Colombie britannique[1]; celle qui se trouvait au sud de cette ligne géographique était laissée aux États-Unis et devait former les États de Washington, d'Orégon et d'Idaho[2].

Ainsi donc la Maison-Blanche était parvenue à son but et avait obtenu sur le Pacifique une façade dont l'importance, tant économique que maritime, n'était point négligeable. Elle était toutefois désireuse d'étendre encore sur ce littoral sa domination ; or l'occasion ne devait point lui manquer de satisfaire aux dépens du Mexique, alors en pleine anarchie, ses convoitises et de trouver par là de larges compensations à la déconvenue que le cabinet de Saint-James lui avait fait subir.

A Washington, le courant annexionniste et belliqueux était devenu de plus en plus irrésistible ; les partisans d'une politique d'aventures dominaient aussi bien au Congrès que dans la plupart des législatures locales. L'élection à la présidence de J.-K. Polk, riche planteur du Sud, par conséquent tout dévoué aux idées de conquêtes, était un symptôme flagrant des conditions nouvelles de la diplomatie yankee.

L'immense province du Texas s'était, vers 1835, séparée du gouvernement de Mexico, mais, après s'être organisée en république autonome, elle ne put résister longtemps à l'attraction de

[1] La nouvelle frontière laissait l'île de Vancouver au Canada, ce qui assurait à l'Angleterre la possession de la rade de Vancouver et du chenal maritime conduisant au Puget-Sound, abondonné aux Etats-Unis. La portion septentrionale de l'Orégon prit le nom de Colombia britannique, bien que la rivière Columbia n'y fût point comprise.

[2] L'Orégon entra dans l'Union en 1859, le Washington en 1889 et l'Idaho en 1890.

son puissant voisin de l'Est et du Nord : les Etats-Unis. Aussi, renonçant aisément à son indépendance, elle demanda, en 1844, à entrer dans l'Union. Cette proposition, après avoir été la cause de violents débats à la Chambre des Représentants, en raison du problème soulevé par la question de l'établissement de l'esclavage dans les nouveaux territoires [1], fut, en définitive, favorablement accueillie. Le 1er mars 1845, à la veille de déposer le pouvoir, le président J. Tyler signait l'*Act* admettant le Texas dans la Confédération.

Le Mexique, qui n'avait jamais cessé de faire valoir ses droits sur le domaine de l'État texien lors de son éphémère indépendance, protesta contre son incorporation aux Etats-Unis. Cette manifestation resta sans effets mais il paraissait peu probable qu'à la veille de soumettre par les armes le gouvernement sécessionniste, le cabinet de Mexico fît l'abandon bénévole d'une vaste région qui, par son étendue, lui servait de rempart contre les ambitieux projets conçus à Washington.

L'élection présidentielle de 1844-1845 accusait nettement l'intention du peuple yankee de ne point faire plus de concessions au Texas qu'en Orégon. Polk, tout acquis aux intérêts de ses compatriotes du Sud et partisan avoué de l'extension de la Confédération, était dans la nécessité de satisfaire l'opinion publique en vengeant sur la frontière du sud-est l'insuccès subi aux confins du nord-ouest. Aussi ne pouvait-il recommander la conciliation dans les conférences mexicano-yankees, engagées à la fin de l'année 1845 en vue de fixer la frontière entre le Texas et les États mexicains de Coahuila et de Tamaulipas.

Le secrétaire d'État Welster, se conformant à ses instructions, refusa d'admettre comme ligne de démarcation le Rio-Nueves et

[1] La question de l'esclavage divisa de bonne heure les Etats-Unis. Dès le début, les États du Nord furent abolitionnistes ; possédant une population fort dense, ils dominaient à la Chambre basse. Aussi les États du Sud, pour sauver l'esclavage, s'efforcèrent-ils de conserver une très faible majorité au Sénat, en faisant admettre tour à tour dans l'Union un État abolitionniste et un État esclavagiste. L'annexion du Texas remettait tout en question en donnant une forte majorité aux Sudistes.

maintint ses prétentions sur la rive gauche du Rio-Grande. Sur un ordre venu de Washington, les troupes yankees occupèrent le district contesté; la guerre était dès lors inévitable : elle éclata en avril 1846.

Dans une campagne de deux années, les armées fédérales occupèrent non sans difficultés la Californie, le Nuevo-Mexico et les provinces du Nord-Est; enfin, un corps expéditionnaire, commandé par le général Scott, après avoir débarqué à la Vera-Cruz en mars 1847, enlevait au mois de septembre suivant Mexico. Ce succès, en paralysant toute résistance, força le gouvernement mexicain à entamer des négociations qui, commencées en décembre 1847, aboutirent le 2 février 1848 à la signature du traité Guadalupe-Hidalgo. Ce dernier consacrait l'annexion du Texas, fixait comme frontière commune le Rio-Grande et abandonnait, en outre, la Californie proprement dite et le Nuevo-Mexico aux États-Unis [1].

Ceux-ci dès lors possédaient sur le Grand Océan une étendue de côtes comparable à celle qu'ils avaient sur l'Atlantique. Ils allaient profiter du *rush de l'or,* survenu en 1849, pour exploiter leurs récentes conquêtes et favoriser le peuplement de ces régions jusqu'alors délaissées. La création et le développement du port de San-Francisco ainsi que des nombreuses petites rades de ce littoral devaient contribuer aussi à attirer l'attention des commerçants yankees vers les contrées asiatiques.

Les conséquences de cette rapide extension vers l'ouest de l'Union ne devaient point se faire sentir immédiatement; mais, pour retardées qu'elles eussent été, elles n'en devaient pas moins influer de façon décisive sur l'orientation de la politique exté-

[1] La Vieille Californie, c'est-à-dire l'étroite péninsule montagneuse qui enserre la mer intérieure de Californie, restait au Mexique.

La Californie devait constituer les États de Californie (entré dans l'Union en 1850) et de Nevada (1864). Le Nuevo-Mexico a constitué, outre les territoires de New-Mexico et d'Arizona, l'Etat de l'Utah.

Les Etats-Unis cherchèrent à profiter de nombreux accords conclus, entre 1850 et 1856, avec le Mexique pour tenter d'affermir leur mainmise économique sur ce dernier pays, mais ils échouèrent dans cette entreprise.

rieure yankee. Après la formidable secousse intérieure que fut la guerre de Sécession et après vingt années employées à assimiler et à transformer le territoire gigantesque échu à la Confédération lors de la paix de 1848, le cabinet de Washington commença à tourner ses efforts vers le Pacifique. Pour lui, l'Europe ne fut plus le centre des grandes questions diplomatiques, tandis que l'Extrême-Orient devint l'aimant qui, par la suite, devait avec une force grandissante attirer l'attention des hommes d'État de la Confédération.

Désormais la Maison-Blanche va orienter sa politique internationale vers un double but : assurer son hégémonie sur les nations latines du continent et maintenir sa suprématie sur les flots du Pacifique septentrional, considéré comme une dépendance naturelle du Nouveau-Monde.

A dire vrai, cette dernière préoccupation, dans une période qui s'étend jusqu'en 1895, ne sera jamais qu'intermittente selon les secrétaires d'État et les présidents qui se succéderont à la tête des affaires. Des esprits audacieux ou clairvoyants créent un programme d'expansion nationale et entreprennent de le réaliser progressivement; mais aucun plan d'ensemble n'apparaît encore. Les États-Unis sentent la nécessité d'avoir une *Weltpolitik* bien personnelle ; ils hésitent et tâtonnent avant de la formuler. Aussi, durant toute la fin du dix-neuvième siècle, il n'y a, en ce qui concerne la diplomatie fédérale, que des tentatives isolées et éparses pour sortir de cet état d'incertitude ; le caractère sporadique de ces manifestations montre les luttes à l'intérieur du pays entre deux tendances opposées dont l'une s'inspire du passé et l'autre envisage l'avenir.

Ainsi l'acquisition à prix d'argent de l'Alaska et de ses dépendances[1], que la Russie abandonna en 1867 en renonçant à conserver sa lointaine colonie d'Amérique, ne correspondait à aucune pensée de domination du Pacifique. Cette nouvelle annexion ne fut inspirée que par le désir d'écarter toute autre puissance,

[1] Par le traité du 30 mars 1867, la Russie cédait l'Alaska aux Etats-Unis moyennant la somme de 36 millions de francs.

en particulier la Grande-Bretagne, des rivages septentrionaux du Nouveau-Monde.

Les Yankees ne pensaient certes point retirer grand profit de ce territoire réuni à l'Union en vertu de la doctrine de Monroë, territoire qui, sous la domination moscovite, ne rapporta à ses possesseurs aucun avantage sérieux. Ils devaient cependant, au commencement du vingtième siècle, trouver dans les districts du Yukon, ainsi que dans les régions mal connues de l'intérieur, des gisements aurifères. En outre, ils détenaient désormais sous ces hautes latitudes les seuls points où l'atterrissement soit facile et ils ne pouvaient plus craindre, pour leurs rades de Californie ou du Puget-Sound, aucune menace directe de la part de leurs rivaux à la maîtrise du Pacifique.

De même les traités de commerce qui furent conclus avec persévérance durant tout le dix-neuvième siècle entre le cabinet de Washington et la Chine n'avaient au début qu'une importance fort minime, puisque les États-Unis s'étaient à peine installés sur la côte de l'Orégon. Cependant ils prirent peu à peu un caractère plus décisif à mesure que l'expansion de la Confédération vers l'ouest s'accusait et que la prospérité de San-Francisco, de Los Angeles et des régions voisines devenait plus grande. C'est ainsi que des conventions d'ordre purement économique ont été la source de la politique extrême-orientale des États-Unis.

Quand les forces navales fédérales se présentaient sur le littoral japonais pour appuyer les demandes des envoyés extraordinaires auprès du shogun ou du mikado, le gouvernement yankee ne cherchait qu'à s'assurer des avantages commerciaux. Il pensait pouvoir, par des accords diplomatiques, réserver à ses négociants ces nouveaux débouchés que constituait l'archipel nippon, mais il ne put, malgré tous ses efforts, obtenir pour ses nationaux un monopole de fait. Bien plus, il s'est trouvé mêlé à l'évolution rapide qui en vingt années a transformé complètement l'Empire du Soleil Levant, et il supporte actuellement dans le domaine de la politique extérieure le contre-coup de ses interventions d'ordre économique.

Après avoir initié à la culture occidentale le peuple japonais, Européens et Américains se flattaient d'avoir une influence prépondérante dans ce pays ; mais ils se sont tout à coup heurtés à des aspirations nationales que la guerre de 1894-95 a révélées au monde entier. Tandis que les puissances de l'Ancien-Continent se voyaient contraintes sinon d'abandonner, du moins d'ajourner leurs projets de domination en Extrême-Orient, les États-Unis se trouvaient plus directement menacés par l'apparition d'un nouveau rival sur le Pacifique. Ils n'avaient certes point encore d'intérêts immédiats compromis par l'avènement du Japon au rang de grande puissance ; mais, du jour où deux États également ambitieux aspiraient à posséder le même champ d'action, naissait inévitablement le problème de la maîtrise du Grand Océan.

Cette question a pris en peu de temps un degré de gravité exceptionnel par suite de la coïncidence de l'apparition de plusieurs facteurs tendant à établir ou à mettre en relief la rivalité des deux grandes puissances riveraines du Pacifique.

D'une part, la grande crise de politique coloniale, qui sévit en Europe durant les vingt dernières années du dix-neuvième siècle, ne fut pas sans avoir quelque répercussion dans le Nouveau-Continent. La Maison-Blanche, sous cette influence, ne borna plus son action à l'Amérique et dirigea ses vues vers l'Extrême-Asie et vers l'Océanie. C'est ainsi que successivement elle fit planter son pavillon dans l'archipel des Samoa, où elle se heurta aux visées allemandes et britanniques, aux îles Sandwich, où elle établit son protectorat en 1897.

En outre, à la suite d'une heureuse guerre contre l'Espagne, elle obtint au traité de Paris (1898) le riche archipel des Philippines moyennant une faible indemnité ; elle s'assura, de plus, par une autre convention avec le cabinet de Madrid, lors de la cession du groupe des Mariannes à l'empire germanique, la possession de l'île de Guam, île qui, perçant le centre de l'écran formé par les colonies allemandes des Carolines, des Marshall et des Mariannes, permet la libre communication entre les Philippines et les Hawaï.

Peu après, le sort des protectorats yankees d'Océanie se décidait. Aux Samoa, la Grande-Bretagne déclarait renoncer à ses prétentions en échange d'une complète liberté d'action aux Salomon ; la répartition des îles de ce groupe du Centre Pacifique s'opéra amiablement entre les chancelleries de Berlin et de Washington. Dans l'archipel des Sandwich, le régime du protectorat offrit à peine le caractère d'une rapide transition ; la déchéance de la dynastie nationale fut prononcée et l'incorporation de ce domaine insulaire au territoire fédéral fut solennellement proclamée.

Les États-Unis, affirmant leurs droits sur une poignée d'îlots épars entre le 180e degré et le 160e degré de longitude ouest et les revendiquant sous le nom de Polynésie des États-Unis, se saisirent donc en toute hâte des dernières terres encore vacantes dans le Grand Océan. Ils s'efforcèrent de donner quelque cohésion à ces colonies, dont le caractère si peu compact s'explique aisément par le fait que leur métropole est venue se mettre tardivement sur les rangs des pays colonisateurs du Pacifique[1].

Cette expansion subite a été l'une des conséquences du développement à l'intérieur de l'Union d'une politique impérialiste. Celle-ci a sans doute pour lointaine source la doctrine de Monroë mais elle n'a dû les progrès considérables qu'elle fit dans l'opinion publique yankee à la fin du dix-neuvième siècle qu'aux conditions nouvelles des relations internationales à cette époque, jointes à l'action personnelle exercée par certains hommes d'État fédéraux sur les masses populaires.

Grâce aux présidences successives de Mac-Kinley, de Roosevelt et de Taft, les idées d'hégémonie dans le Nouveau-Continent et de suprématie dans le Pacifique devinrent familières aux citoyens de la Confédération, et la théorie du pan-américanisme recruta de plus en plus d'adhérents ; mais, malgré le mirage

[1] L'un des premiers soins du gouvernement fédéral a été de réunir ses diverses possessions entre elles et la métropole par plusieurs câbles sous-marins qui, partis de San-Francisco, passent l'un par Honolulu, Midway et Manille, l'autre par Honolulu, Tutuila (dans le groupe samoan) et Suva-aux-Fiji.

séduisant qu'elle entretenait aux États-Unis, elle ne put résister aux rigueurs de la pratique. Aussi quinze années d'application ont déjà ébranlé jusque dans leurs fondements ces principes accueillis avec tant d'enthousiasme et glorifiés dans les discours parlementaires.

D'autre part, le Japon, confiant dans ses forces et aspirant à se tailler dans le monde une place compatible avec ses ambitions, révélait par deux guerres sa puissance militaire et son habileté diplomatique. Tandis que, par des traités imposés à ses adversaires, il étendait sa sphère d'action politique, il obtenait sur le terrain commercial des résultats avantageux sur tous les marchés d'Extrême-Orient : fait d'autant plus important que ses négociants et ses marins sont d'actifs agents de pénétration. Il s'assurait donc progressivement la prépondérance sur ces confins asiatiques et préparait, par des moyens analogues à ceux de la Maison-Blanche, sa domination plus ou moins déguisée sur ses voisins.

Le protectorat, puis l'annexion de la Corée, l'immixtion puis le contrôle nippon en Chine, les influences japonaises dans la péninsule indo-chinoise, aux Philippines, montrent suffisamment l'activité de ce peuple insulaire. Il devenait inévitable que l'Empire du Soleil Levant et la Confédération nord-américaine, tendant tous deux à devenir maîtres du Pacifique, se heurtassent l'un à l'autre avec d'autant plus de violence que ces deux pays sont animés d'une même ardeur de conquête, d'une égale ténacité et d'un semblable désir d'accroître leur prospérité économique. Bien que ces deux concurrents paraissent, d'un accord tacite, concentrer leur attention l'un vers l'Extrême-Orient, l'autre vers l'Amérique Centrale et Méridionale, ils ne peuvent éviter toute possibilité de friction dans leur domaine océanien ; en outre, le cabinet de Washington n'entend point se désintéresser des régions asiatiques et surtout de ses colonies, menacées dans leur expansion économique par les exportations de produits et de coolies nippons.

A l'aurore du vingtième siècle, la question du Pacifique est

donc devenue d'une importance primordiale pour les hommes d'Etat de la Maison-Blanche : elle ne saurait plus être laissée au second plan et, par un curieux retour de la fortune, après avoir dû son apparition à des conceptions impérialistes, elle risque d'entraîner les Etats-Unis dans la voie de l'impérialisme à outrance.

Elle peut se décomposer en cinq points différents mais étroitement liés entre eux :

1° Etablir l'influence yankee dans les républiques hispanoaméricaines;

2° Obtenir une voie de communication interocéanique dans l'Amérique Centrale;

3° Conserver les colonies acquises dans l'Océanie;

4° S'ouvrir commercialement et même politiquement la Chine;

5° Limiter la puissance du Japon.

Et chacun de ces problèmes comporte un double aspect politique et économique. Aussi la tâche est-elle singulièrement ardue et complexe pour le gouvernement yankee : parvenir au but paraît malaisé si l'on songe à l'étroite connexité de tous ces facteurs; tout échec ou tout succès de la diplomatie fédérale a son immédiate répercussion sur chaque portion de ce vaste système.

* * *

La domination du Pacifique a été considérée par les Yankees comme le complément sinon indispensable, du moins naturel de la doctrine de Monroë. Or la Maison-Blanche a fait du célèbre message adressé au Congrès par J. Monroë le 2 décembre 1823 le principe directeur de sa politique extérieure, mais si elle a appliqué d'une façon constante ce programme d'ordre international, du moins lui donna-t-elle suivant les époques une portée plus ou moins étendue.

Tant que l'Espagne se refusa de manière plus théorique qu'effective à reconnaître l'indépendance de ses anciennes colonies d'Amérique, les Etats-Unis repoussèrent avec énergie toute

idée d'intervention sur le Nouveau-Continent de la part des puissances européennes; et pour veiller attentivement à écarter un tel danger, ils prétendirent exercer une lointaine tutelle diplomatique sur les rapports que pouvaient nouer les états hispano-américains avec les nations de l'Ancien-Monde.

Mais, par suite de leur intense et rapide développement économique, ils ne tardèrent pas à rejeter cette conception comme trop timide et aspirèrent à jouer un rôle plus considérable et surtout plus compatible avec le pouvoir d'expansion dont ils jouissaient. Ils tendirent à étendre sur tout leur continent sinon leur domination effective, du moins un contrôle politique joint à une suprématie commerciale incontestable.

Ces intentions furent manifestées pour la première fois d'une manière officielle par le secrétaire d'Etat Blaine en 1881 qui, s'il ne put réaliser ses vues tendant à l'établissement d'un *Zollverein* américain, prépara cependant les voies à ses successeurs. Il est, à coup sûr, curieux de constater que c'est à l'époque où la Confédération commençait à tourner son attention vers la maîtrise du Grand Océan que sont apparues, de façon tangible, les ambitions du gouvernement de Washington à l'égard des nations de l'Amérique latine. Cette coïncidence n'est point fortuite, mais elle prouve combien étroitement liées l'une à l'autre sont ces deux questions. En effet, l'hégémonie maritime de l'Union sur le Pacifique entraîne comme conséquence inéluctable un accroissement d'influence de la diplomatie fédérale sur les États riverains de cet Océan, tandis que la prépondérance des relations politiques et commerciales entre les parties méridionale et septentrionale du Nouveau-Monde permet à la marine marchande yankee de prendre une place importante dans le Pacifique.

Toutefois, les tentatives qui eurent lieu, tant à la fin du dix-neuvième siècle qu'au commencement du vingtième siècle pour assurer la suprématie des Etats-Unis sur le Nouveau-Continent, échouèrent successivement. Sans doute, Blaine, revenu en 1889 à la tête de la Secrétairerie d'Etat, présida en cette même année une conférence pan-américaine réunie à Washington et due pour

une grande part à son initiative[1]; mais les travaux de ce congrès se bornèrent au vote de simples résolutions d'ordre économique et surtout douanier. Un *Bureau international des Républiques américaines* fut constitué sur l'insistance de la Maison-Blanche, qui espérait trouver dans ce nouvel organe un moyen d'assurer à ses nationaux des débouchés commerciaux dans l'Amérique du Sud et, par suite, d'y faire pénétrer son influence. Mais ces espérances s'évanouirent rapidement devant l'attitude réservée des cabinets hispano-américains ; en fait, le *Bureau international des Républiques américaines*, dont le fonctionnement a été amélioré par les conférences pan-américaines de 1902 et 1906, n'a jamais joué qu'un rôle modeste et, quoiqu'il soit dirigé par le secrétaire d'Etat de Washington, il n'a point constitué un instrument de domination en faveur des Yankees.

Le peu de résultats pratiques obtenu par la réunion des délégués des États du Nouveau-Monde en 1889 fit ajourner pour quelques années toute nouvelle proposition d'assemblée délibérante américaine. Ce ne fut qu'au début du vingtième siècle que fut remis en honneur ce mode d'action international; trois congrès pan-américains furent tenus en moins de dix ans : en 1902 à Mexico, en 1906 à Rio-de-Janeiro, en 1910 à Buenos-Ayres, mais tous trois eurent pour caractéristique de ne faire porter les vœux exprimés que sur des améliorations possibles des relations économiques entre les pays intéressés (chemins de fer, douane, banque, etc.) et de montrer à l'égard de la Confédération une réserve de plus en plus grande.

Ce dernier fait s'explique d'autant plus aisément que, depuis les dernières années du dix-neuvième siècle, l'évolution de la politique extérieure fédérale a été extrêmement rapide. Le gouvernement de Washington, voyant combien platoniques étaient

[1] Il n'y avait point eu auparavant de conférences pan-américaines. Bolivar, lorsqu'il résolut de réunir un congrès à Panama, n'avait invité en décembre 1824 que les puissances latines ; de même, aux deux Congrès de Lima en 1864 et en 1877, seuls les Etats hispano-américains s'y firent représenter. Ainsi Blaine, en convoquant à Washington tous les pays du Nouveau-Monde, rompit nettement avec les précédents.

les résultats obtenus par ses efforts pacifiques en vue d'étendre son influence sur le continent, a orienté d'une façon décisive son activité diplomatique dans la voie des interventions. Il a saisi désormais toutes les occasions de s'immiscer dans les affaires intérieures des petits États américains et d'y établir sous forme de protection sa forte emprise Donnant à la doctrine de Monroë une nouvelle interprétation, il a affirmé son droit d'intervention et déclaré que tout événement survenant en Amérique doit l'intéresser *ipso facto*[1].

Cette nouvelle attitude n'a point laissé que d'entraîner des conséquences qui ont eu une répercussion mondiale. La plupart des pays de faible importance des Antilles et de l'Amérique Centrale sont tombés sous le protectorat plus de fait que de droit des Etats-Unis, tandis que les puissances latines de la partie australe du Nouveau-Monde, non seulement ont résisté à cette attraction, mais encore ont combattu énergiquement pour sauvegarder leur indépendance. Ainsi est née la théorie du pan-hispano-américanisme au Congrès tenu par les nations de l'Amérique latine à Madrid en 1900; théorie qui a favorisé le rapprochement diplomatique effectué en 1906 entre le Chili, l'Argentine et le Brésil. Le cabinet de Buenos-Ayres a joué à cette occasion un rôle fort actif et a servi, pour la formation de cette Triple Entente américaine, de trait d'union entre les gouvernements de Rio-de-Janeiro et de Santiago.

La Maison-Blanche a fait preuve depuis 1895 d'une vigilance et d'une activité également grandes. Après s'être engagée dans une guerre contre l'Espagne, guerre causée par sa neutralité très bienveillante envers les insurgés cubains, elle obtint au traité de paix de 1898 Porto-Rico dans les Antilles et l'archipel philippin dans le Pacifique, tandis que Cuba devenant République indépendante, elle lui imposait un protectorat à peine déguisé.

De même, elle intervint énergiquement, en 1902, auprès du

[1] Cette théorie américaine présente de nombreux points d'analogie avec celle qui fut si vivement soutenue par le prince de Metternich pour justifier les interventions de la Sainte-Alliance en Europe.

Vénézuéla, alors en conflit avec la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne ; par une convention conclue en 1903, elle se fit céder par le gouvernement de la Havane la redoutable base navale de Guantanamo, à proximité de la Jamaïque et de Saint-Domingue. La même année, elle n'hésitait point à provoquer la sécession de la province colombienne de Panama et elle obtint des révolutionnaires panamiens, en échange d'un appui militaire efficace, outre le droit de construire dans l'isthme un canal océanique, la pleine propriété d'une bande de territoire sur les deux rives du futur passage maritime. (Traité Hay-Bunau-Varilla du 26 février 1904.)

Dans les Antilles, l'action de la diplomatie fédérale se fit sentir plus encore. L'occupation provisoire de Cuba en 1908 a permis de resserrer encore les liens entre l'État protecteur et l'État protégé. La République Dominicaine a dû accorder aux Etats-Unis le contrôle de ses finances, c'est-à-dire de sa vie publique intérieure; la République Haïtienne, sollicitée à plusieurs reprises de suivre le même exemple, a été contrainte, devant la menace d'un ultimatum[1] de se soumettre à la même mesure (novembre 1915).

Quant aux cinq républiques centre-américaines, elles se trouvent dans une étroite dépendance de fait envers le cabinet de Washington. En effet, seules des compagnies yankees y possèdent des chemins de fer, y exploitent des ports, y détiennent d'immenses étendues de terrain consacrées à la culture du café, du cacao, y administrent les finances publiques et jouent, en un mot, un rôle considérable dans toutes les manifestations de l'activité humaine. Or, comme les facteurs économiques réagissent puissamment sur les facteurs politiques, il est aisé de comprendre que la Confédération puisse exercer, sans avoir conclu aucun acte diplomatique, une liberté d'action presque absolue dans les Etats de l'Amérique Centrale.

Le gouvernement yankee, dont les nationaux sont maîtres du

[1] L'ultimatum présenté par les Etats-Unis en août 1915 a été provoqué par les troubles intérieurs qui amenèrent en juillet 1915 le renversement du président Vilbur Guillaume Sam.

commerce de ces régions et ont accaparé toutes les ressources, a pu imprégner de son influence ces petites nations éparses dans la région des Isthmes. Pour éviter les résistances locales, il s'oppose à toute union ou entente entre ces cinq pays de même race, de même religion et de même langue. S'il ne pratique point ouvertement la politique de discorde, du moins a-t-il préparé l'échec des récentes tentatives faites en 1895 et en 1907 pour mettre un terme aux rivalités de ces peuples centre-américains[1].

Il en a été de même au Mexique où, grâce à une intense pénétration tant commerciale que financière, la Maison-Blanche a pu revendiquer un droit d'intervention diplomatique en vue de défendre les intérêts de ses nationaux, au cours de désordres qu'elle voyait se multiplier d'un œil favorable. Elle a exercé une influence prépondérante dans tous les districts mexicains limitrophes de son territoire, mais elle a surtout concentré son attention sur les progrès réalisés dans les ports du littoral pacifique tels que Mazatlan ou Manzanillo. Sans doute, par son expédition dirigée contre La Vera-Cruz, elle a risqué de compromettre son œuvre, cependant elle conserve, malgré l'hostilité suscitée par l'occupation de La Vera-Cruz, une influence prépondérante dans le nord du Mexique par suite du monopole économique exercé par la Confédération dans ces régions[2].

Le succès de cette politique d'assimilation progressive par des moyens détournés a été une des causes qui ont rendu populaire dans toute l'Union les projets relatifs à la construction d'un canal océanique entre l'Atlantique et le Pacifique. En effet, par la possession d'une telle voie navigable, la marine marchande fédérale était appelée à prendre uue extension imprévue dans le Grand-

[1] En 1895 eut lieu la création de la Républica Major del Centramerica qui réunissait les républiques de Nicaragua, de San-Salvador, de Honduras, et qui ne dura que deux ans. En 1907 fut constituée une entente entre les cinq républiques centre-américaines, entente qui n'aboutit qu'à des conventions réglant des questions d'ordre local.

[2] En soutenant de façon opportune la présidence du général Carranza, le gouvernement de Washington n'excluait peut-être point toute idée d'un accord étroit entre le Mexique et les Etats-Unis.

Océan, et ainsi les produits industriels yankees devaient prendre la première place sur les marchés des États hispano-américains du littoral occidental du Nouveau-Continent. Enfin, comme conséquence du développement de ce trafic, la diplomatie de la Maison-Blanche devenait susceptible de jouer un rôle de plus en plus prépondérant auprès des nations de l'Amérique latine.

Les Etats-Unis, au cours du dix-neuvième siècle, ont toujours caressé l'espoir de posséder un passage maritime transisthmique : espoir quelque peu chimérique quand, en 1824, la récente république de Guatemala faisait des ouvertures à ce sujet au secrétaire d'Etat de Washington, mais espoir susceptible d'aboutir à une réalisation pratique lorsque, cinquante ans plus tard, une société française tentait d'exécuter cette œuvre et n'échouait que par suite du manque de prévisions et du gaspillage imprudent des capitaux.

Les hommes d'Etat de la Confédération considéraient qu'une telle entreprise présentait de multiples avantages aux points de vue commercial et politique pour l'établissement de l'hégémonie yankee sur le Nouveau-Monde ; les républiques de l'Amérique du Sud, se trouvant, grâce à un canal océanique, fort rapprochées du territoire fédéral, devaient nécessairement être attirées dans l'orbite de la grande puissance américaine.

Mais quand, à la fin du dix-neuvième siècle, le gouvernement de Washington se fut engagé dans la voie de l'impérialisme, il entrevit alors clairement la portée du creusement d'une route interocéanique; ainsi il exercerait une action militaire efficace dans le Pacifique et pourrait, non seulement dominer toutes les côtes occidentales du Nouveau-Continent, mais encore tenir en échec le rival déjà redoutable à cette époque qu'était le Japon. Il surveillerait dès lors plus directement qu'auparavant les perturbations apportées à l'équilibre des nations dans le Grand Océan. De plus, après l'acquisition de colonies telles que les Philippines, les Samoa et les Hawaï, il devenait indispensable pour la Confédération d'entretenir des rapports tant économiques que politiques ou militaires avec ces lointaines possessions qui

menacent toujours de subir l'attraction des puissances asiatiques.

Toutes ces raisons, maintes fois présentées dans les discours politiques, contribuèrent à créer un mouvement d'opinion en faveur de la création d'un canal maritime; les opérations navales qui eurent lieu au cours de la guerre hispano-yankee montrèrent toute l'importance de cette question[1]. Mais il fallut la présence à la Présidence du véritable représentant de l'impérialisme américain pour rompre avec les errements du passé en ce qui concerne la réalisation du passage navigable entre l'Atlantique et le Pacifique. En effet, deux routes principales se présentant pour le tracé de la future voie maritime, il était de tradition aux Etats-Unis, quand la Maison-Blanche entamait des négociations avec la République de Nicaragua, de voir l'opposition parlementaire soutenir ardemment le projet de canal par l'isthme de Panama. De même, lorsque des pourparlers étaient engagés entre les chancelleries colombienne et yankee, le plan de passage par les lacs de Nicaragua et de Managua était présenté comme seul praticable. Ainsi de nombreux traités conclus avec les cabinets de Maragua ou de Bogota étaient restés lettre morte.

En 1901-1902, sous l'impulsion du président Roosevelt, qui rêvait de fonder sur des bases durables la domination de la marine fédérale dans le Pacifique et la mer des Antilles, il n'y eut point de semblables fluctuations. Le tracé du canal de Panama fut adopté par une commission technique; un accord intervint avec les liquidateurs de la Compagnie française qui, moyennant une indemnité, cédèrent leurs droits, leur matériel et le chemin de fer transisthmique. Le gouvernement colombien refusa de ratifier en juillet 1903 le traité signé quelques mois auparavant entre son représentant à Washington, M. Herran, et le secrétaire d'Etat Hay, traité accordant à la Confédération un pri-

[1] Le périple de l'Amérique du Sud par le cuirassé *Orégon* et le croiseur *Iowa* en 1898 fit plus d'impression sur l'opinion publique yankee en faveur de la création d'un canal océanique que toutes les campagnes de presse entreprises auparavant dans ce but.

vilège pour le creusement d'une voie océanique et réservant à la Colombie ses droits de souveraineté sur le canal.

Le 3 novembre 1903, un mouvement sécessionniste éclatait dans la province isthmique ; et la République indépendante de Panama était proclamée sous la sauvegârde des forces navales des Etats-Unis stationnées à Panama et à Colon. Le 18 novembre 1903, les conférences, engagées cinq jours auparavant, entre le secrétaire d'Etat Hay, et l'envoyé panamien, M. Bunau-Varilla, aboutirent à la conclusion d'une convention accordant à l'État yankee une concession pour la construction d'une route maritime.

Dès lors, la Maison-Blanche faisait reconnaître son protectorat de fait sur le nouvel État et se faisait accorder les avantages de la souveraineté sur une large bande de territoire à chaque rive du futur canal. Celui-ci étant construit sur une portion du territoire de l'Union, les Etats-Unis étaient appelés à disposer librement du monopole de passage d'un océan à l'autre et à détenir la porte d'accès, soit du Pacifique, soit de la mer des Caraïbes. Ils donnaient à leur marine tant marchande que militaire l'avantage précieux d'user d'une route fort courte pour gagner l'Extrême-Orient ou l'Océanie. Cependant, s'ils étaient parvenus à obtenir un instrument redoutable pour les États hispano-américains qui devaient se trouver menacés par la présence des Yankees dans l'Amérique Centrale et par leur prochaine expansion économique dans l'Océan, ils ne pouvaient se dissimuler que leurs droits à Panama n'étaient point absolus et étaient limités par des engagements internationaux.

En effet, la Grande-Bretagne avait signé, en 1901, avec la Confédération une convention relative à la situation internationale de toute voie de communication interocéanique, convention qui remplacait un traité bien antérieur datant de 1850[1]. L'ambassa-

[1] Le traité Clayton-Bulwer, conclu à Washington le 10 avril 1850, établissait, par une dérogation remarquable à la doctrine de Monroë, une complète égalité de traitement entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet des avantages politiques ou économiques que l'une des parties contractantes retirerait de la construction d'un canal océanique dans l'Amérique Centrale.

deur britannique, Sir Pauncefote, avait stipulé dans cet acte diplomatique qu'en dehors de la question d'égalité de tous les pavillons pour la traversée de l'isthme, le canal serait considéré comme voie internationale, c'est-à-dire neutre; le gouvernement fédéral s'engageait à n'entretenir dans la zone du canal que des forces de police suffisantes pour maintenir l'ordre.

Or, le cabinet de Washington, soucieux de conserver, tant dans le Grand Océan que dans la mer des Antilles, sa prépondérance navale, ne songea plus, après l'accord panamo-yankee du 18 novembre 1903 (qui du reste lui conférait tout droit dans la portion de l'isthme placée sous sa souveraineté), à tenir compte des clauses restrictives du traité Hay-Pauncefote de 1901. Aussi, dès 1908, poursuivit-il l'exécution du plan qu'il avait révélé en obtenant en 1903 la station de Guantanamo de la République Cubaine; grâce à de formidables fortifications élevées le long du canal, grâce à la mise en défense des îlots de la baie de Panama (compris dans la concession du 18 novembre 1903), il peut non seulement protéger le passage interocéanique contre toute agression, mais encore s'assurer la maîtrise, à l'est, de la Méditerranée américaine par les positions de Key-West, de Guantanamo, de Porto-Rico et de Colon, et, à l'ouest, du Pacifique oriental par les bases navales de Panama, de San-Diego sur la côte californienne, de Midway dans l'archipel des Sandwich.

Malgré l'importance de tous ces points, les Etats-Unis ont voulu à maintes reprises renforcer encore leur domination maritime en s'assurant d'emplacements favorables susceptibles d'être transformés en positions d'appui. C'est ainsi qu'ils ont, mais en vain, tenté de s'installer dans la spacieuse baie de Samana située sur la côte nord-est de Saint-Domingue. Mais, dans cette entreprise qui leur aurait assuré la possession d'une base d'opération inexpugnable, ils n'ont point trouvé auprès du gouvernement de Santo-Domingo la même complaisance qu'auprès de celui de la Havane, et ils n'ont pu réaliser leurs projets.

Sur les rivages pacifiques, ils rêvaient d'acquérir dans la péninsule californienne des baies aménagées par la nature en véri-

tables abris. Ils mirent en jeu toutes les ressources de leur diplomatie auprès du cabinet de Mexico pour obtenir en particulier la concession de la baie de Magdalena ; non seulement ils échouèrent dans cette combinaison, mais encore ils durent intervenir auprès du président P. Diaz pour ne point voir cette position naturelle tomber aux mains de puissances rivales.

En dépit de ces échecs, qui, se succédant de 1908 à 1911, ne compromirent nullement l'influence yankee dans l'Amérique Centrale, le canal de Panama se trouve puissamment défendu par lui-même et par de multiples postes avancés. Aussi apparaît-il maintenant moins comme un facteur de paix que comme une menace à la fois économique et politique pour les États américains ou asiatiques du Pacifique.

Si pendant longtemps la Maison-Blanche ne songea pas à fortifier son littoral occidental, c'est qu'elle ne redoutait sur le Grand Océan aucune compétition redoutable. Mais lorsqu'elle eut entrepris de se tailler dans le Pacifique un domaine colonial, lorsqu'elle eut entrevu les ambitions du Japon, elle estima nécessaire de protéger ses nouvelles possessions contre d'inquiétants voisins et de défendre de façon efficace ses intérêts en Océanie. C'est pourquoi, depuis une quinzaine d'années, elle a créé quelques arsenaux sur ses côtes californiennes et des stations navales dans ses îles ; elle a, comme mesure essentielle, résolu de posséder, grâce à un canal océanique dans l'Amérique Centrale, une flotte qui, au lieu d'être coupée en deux tronçons, puisse être rapidement concentrée en vue de participer efficacement à la défense des territoires d'outre-mer.

La guerre hispano-américaine ayant révélé le danger d'avoir deux escadres séparées par toute la longueur du Nouveau-Monde, les secrétaires d'Etat fédéraux, alarmés de voir la puissance nipponne grandir sans cesse, se sont préoccupés d'assurer à tout prix la libre jonction entre leurs divisions navales de l'Est et de l'Ouest. C'est pour répondre à cette pensée que, non contents de multiplier les bases d'opérations dans la mer des Antilles, ils ont cherché à ne point se laisser surprendre par les événements.

Le creusement du canal de Panama ayant dès 1910 donné de graves mécomptes (mécomptes qui depuis l'ouverture de la voie océanique ont abouti à des obstructions partielles), le gouvernement de Washington a tenté de s'assurer d'autres passages transisthmiques [1]. Aussi a-t-il secrètement entamé des négociations en 1911 avec la République de Nicaragua en vue d'obtenir le droit de créer, grâce aux lacs nicaraguéens, une route maritime entre l'Atlantique et le Pacifique. Un traité a été conclu et ratifié à ce sujet, mais ses termes ont été tenus cachés; toutefois, d'après quelques indiscrétions, ses clauses semblent être analogues à celles de la convention Hay-Bunau-Varilla de 1903.

La chancellerie fédérale, deux ans plus tard, entama avec la Colombie des pourparlers en vue d'un privilège éventuel pour la construction d'un canal océanique dans la vallée du Rio Atrato et en vue de la création sur le littoral colombien (en particulier des îles San-Andres dans la mer des Antilles) de dépôts de charbon pour la marine yankee. Bien que ces tractations diplomatiques n'aient point été rendues publiques, il semble que l'envoyé fédéral, M. Du Bois, n'ait point obtenu un accord conforme aux desiderata de son gouvernement.

Ces faits prouvent l'importance que les Etats-Unis attachent à la libre et rapide communication entre les océans qui baignent leur territoire; le centre de leur puissance est toujours leurs provinces atlantiques et ils éprouvent quelque peine à maintenir leur entreprise sur leurs lointaines colonies. Dans celles-ci, point de résistances locales. L'insurrection d'Aguinaldo aux Philippines, qui nécessita des efforts militaires plus grands que ceux exigés par la campagne contre les Espagnols, fut enfin étouffée en 1902; et grâce au maintien des institutions espagnoles, les Yankees ont pu gouverner paisiblement l'archipel. Aux îles Hawaï, la déchéance de la dynastie nationale s'accomplit d'au-

[1] Ce qui peut renforcer encore cette opinion, c'est le fait que le tracé du canal de Nicaragua a été beaucoup étudié aux Etats-Unis. De plus, les lacs de Nicaragua et de Managua constitueraient des bases d'appui incomparables pour les flottes fédérales.

tant plus aisément que la population indigène n'offre qu'un nombre infime par rapport aux émigrés asiatiques ou européens.

Le danger qui menace les colonies fédérales d'Océanie est d'une autre nature : c'est la pénétration des peuples jaunes, pénétration d'autant plus redoutable que ces îles sont proches de l'empire nippon. Le Japon déversant partout le surplus de sa population, les Hawaï et les Philippines sont colonisées par ces coolies, négociants ou marins de race asiatique. A cette invasion ethnique se joint l'invasion commerciale, et les navires yankees ou européens ne sauraient lutter contre la concurrence de la marine marchande de l'Empire du Soleil Levant. C'est cet éloignement géographique, qui est une cause de faiblesse pour sa domination, que la Confédération a voulu combattre en s'ouvrant une voie navigable à travers les isthmes du Nouveau-Monde ; en s'opposant à l'essor des Japonais, elle tente de sauvegarder l'intégrité de ses colonies, postes avancés qui commandent l'accès de l'Extrême-Orient.

*
* *

Les visées des Etats-Unis sur la Chine sont loin d'être récentes et remontent à l'époque où la Confédération prit pied sur les rivages orientaux du Pacifique. Mais, au cours du dix-neuvième siècle, elles ont peu à peu changé d'objet selon les vicissitudes politiques de ces régions.

Quand le gouvernement de Washington installa en 1840 des consuls ou des vice-consuls dans les ports chinois ouverts aux étrangers ou quand il tenta d'envoyer à Pékin de solennelles ambassades, il avait pour but essentiel de s'assurer dans les Dix-Huit Provinces de vastes débouchés commerciaux que l'Angleterre, de son côté, méditait d'accaparer. Toutefois les traités obtenus par les missions fédérales auprès du vice-roi du Péi-tchi-Li, délégué par la cour de Pékin comme son intermédiaire avec les peuples d'Occident, comme les concessions locales que se firent accorder les consuls yankees, restèrent pour la plupart lettre morte, ou ne reçurent que des commencements d'exécution en

raison de la résistance opposée par les populations ou les autorités chinoises à toute pénétration de l'influence occidentale.

La Maison-Blanche cependant poursuivit avec ténacité la réalisation de la politique de la porte ouverte, d'accord avec les autres puissances européennes. Mais, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, elle prétendit diriger le mouvement d'invasion économique du continent asiatique; en effet, ses intérêts dans ces contrées devenaient de plus en plus importants et la prospérité de San-Francisco comme des autres ports du littoral pacifique s'affirmant d'une manière indéniable, elle ne tarda pas à s'engager dans la voie de la domination de ces mers et sa politique extrême-orientale ressentit tout naturellement la répercussion de cette évolution. Désormais la supériorité dans le Pacifique allait devenir pour l'Union sinon une impérieuse nécessité d'existence, du moins une condition de progrès.

Le gouvernement fédéral, outre les efforts qu'il fit pour s'assurer dans l'Amérique latine un domaine économique, chercha à s'emparer d'une solide base d'appui sur les rivages ouest du Grand Océan. Après la déconvenue japonaise, il se tourna délibérément vers la Chine pour y trouver des compensations au moment où cet empire asiatique, devant la pression exercée par la France, l'Angleterre et la Russie, livrait enfin ses provinces à l'influence de l'Occident.

Les Yankees, qui espéraient jouer à l'égard de la cour de Pékin le rôle des Néerlandais au Japon aux dix-septième et dix-huitième siècles, obtinrent sans doute la liberté de commerce dans les Dix-Huit Provinces, mais ils ne purent se faire concéder à leur profit exclusif des privilèges particuliers. Les traités sino-américains conclus de 1840 à 1870 ne purent prévaloir contre le principe de l'égalité entre tous les concurrents à l'expansion commerciale dans ces régions.

A mesure que les peuples européens prenaient contact avec le régime administratif de la Chine, ils se rendaient compte de l'extrême débilité de cet immense État; aussi, peu à peu, les ambitions s'éveillaient parmi les puissances saisies de la fièvre colo-

niale, et des projets de partage de l'Empire du Milieu s'élaboraient dans les chancelleries. Alors que la France jetait son dévolu sur le Yun-Nan, voisin du Tonkin, la Grande-Bretagne convoitait Canton et son gigantesque hinterland; la Russie rêvait de réunir à la Sibérie la Mongolie et la Mandchourie ; les Etats-Unis, de leur côté, estimaient que le Kiang-Si et Chang-Haï étaient des possessions fort désirables. Déjà des prises de possession des points les plus accessibles de l'empire chinois se préparaient lorsque ces combinaisons furent mises à néant par un événement imprévu : la guerre sino-japonaise, survenue en 1894.

Le triomphe du gouvernement de Tokio fut si écrasant que les pays qui allaient procéder au démembrement de la Chine s'empressèrent, pour borner les apirations nipponnes, de proclamer le principe de l'intégrité de l'Empire du Milieu. La conséquence des victoires japonaises fut que le vainqueur ne put tirer parti de ses succès et que le vaincu, quoique perdant Formose, échappa à toute menace immédiate de démembrement.

Les grandes puissances durent donc dissimuler l'ajournement indéfini de leurs projets sous la théorie plus imprécise et mieux adaptée aux nécessités du moment des sphères d'influence. Ainsi était laissée ouverte la voie permettant une réalisation ultérieure du partage asiatique. Toutefois l'heure était passée où les peuples d'Europe et d'Amérique pouvaient librement discuter entre eux le problème extrême-oriental, car un nouveau facteur était apparu dans cette question : le Japon, qui par la guerre de 1904-1905 avait révélé sa force d'expansion et qui allait devenir, tant en Asie que dans le Pacifique, un concurrent redoutable pour la Maison-Blanche.

Le gouvernement de Washington, quoique contraint de renoncer momentanément à son dessein de mainmise sur la région de Chang-Haï, crut cependant trouver par deux fois l'occasion de maintenir et d'étendre son influence à Pékin, lors de l'insurrection des Boxers et lors des troubles qui aboutirent à la proclamation de la République et à la dictature de Yuen-Chi-Kai.

Au cours de ces deux crises qui agitèrent et perturbèrent gravement l'empire chinois, il espéra pouvoir, en intervenant activement, soit militairement, soit diplomatiquement, se faire octroyer des avantages particuliers, mais ses desseins furent déjoués en 1899-1900 par l'intention des grandes puissances et du Japon de participer à une expédition sur Pékin, expédition dont le caractère international devait empêcher les intrigues des États prenant part à cette mesure. En 1912, la tentative de la diplomatie yankee d'assurer à la Confédération seule le soin de maintenir l'ordre dans les régions occupées par les étrangers se heurta à l'opposition du Japon.

Le cabinet de Washington, en somme, loin d'obtenir une situation privilégiée dans les provinces chinoises, a vu ses espérances à cet égard devenir bien illusoires depuis que le Japon est parvenu en juillet-août 1915 à imposer son contrôle au gouvernement de Pékin. Désormais son champ d'action en Extrême-Orient est devenu très restreint, limité qu'il est à la protection des intérêts de ses nationaux que menace l'hégémonie grandissante de l'Empire du Soleil Levant dans les Dix-Huit Provinces.

Les Etats-Unis, dans leur expansion vers l'ouest, se heurtent donc partout à la puissance japonaise. En Chine, aux Philippines, dans les Hawaï, ils rencontrent partout ce pays rival qui domine peu à peu, soit économiquement, soit politiquement les régions du Pacifique. Ils peuvent à grand'peine résister sur leur propre territoire à la poussée des populations jaunes. Sans doute, le *Chinese Exclusion Act*, voté par l'Etat de Californie en 1892, a été le signal de mesures contre les empires asiatiques ; mais cet ostracisme des individus et des produits de l'Extrême-Orient devient de plus en plus difficile à appliquer. Le traité japano-yankee de 1911 fait brèche à ces prohibitions et par cette fissure le courant de l'émigration et de l'exportation nipponnes peut s'épancher dans la Confédération.

Si les États du littoral pacifique de l'Union s'inquiètent de cette pénétration, on peut juger combien plus grave encore est la situation des archipels philippins et hawaï dont la portion de

population d'origine asiatique s'accroît sans cesse. La possession de Formose par les Japonais est déjà une menace pour les colonies yankees voisines, mais que deviendront celles-ci quand la question des groupes insulaires allemands d'Océanie sera réglée selon les désirs du cabinet de Tokio [1]?

La Maison-Blanche doit être d'autant plus dépitée de la marche des événements en Extrême-Orient, qu'elle assiste à l'application par le Japon des procédés qu'elle-même a mis en œuvre dans le Nouveau-Monde. Un parallèle curieux mettrait en relief le degré de similitude de la politique nipponne, soit en Corée, soit en Chine, et de celle des Etats-Unis à l'égard du Mexique ou des républiques antilliennes; de même la saisie des archipels des Carolines et des Marshall, complétant l'acquisition de Formose et des Pescadores, présente des points d'analogie avec la création des stations navales de Guantanamo, de Midway et l'établissement de formidables défenses dans l'isthme de Panama.

*
* *

En définitive, la diplomatie fédérale a eu au cours du dix-neuvième siècle deux champs d'action d'abord distincts, puis connexes : l'Amérique latine et l'Extrême-Orient. Sur le Nouveau-Continent, ses visées étaient à la fois politiques et économiques, tandis qu'elle ne poursuivait en Asie qu'un but purement commercial. Toutefois elle n'obtint que des succès, soit locaux, soit temporaires; son œuvre essentielle reste l'acquisition d'une large façade maritime sur le Pacifique, mais cette annexion au territoire de l'Union d'un immense littoral devait entraîner les Etats-Unis dans un domaine nouveau.

Les deux grands problèmes de la politique extérieure yankee se sont, sous l'influence de la théorie du pan-américanisme, fon-

[1] A la suite du bruit qui se répandit en Amérique au cours de l'année 1911 que le Mexique se préparait à concéder au Japon la baie de Magdalena, une émotion considérable s'empara de l'opinion publique aux Etats-Unis et c'est à la faveur de ce mouvement national que fut voté la *Résolution* du sénateur Lodge en 1912.

dus en un seul : la domination du Grand Océan qui implique l'intégrité des possessions d'outre-mer de la Confédération et l'hégémonie de celle-ci sur le Nouveau-Monde. Une nouvelle orientation de l'action extérieure des Etats-Unis s'imposait pour la réalisation de ces conceptions grandioses.

Tandis que la puissance japonaise grandissait, la Maison-Blanche recueillait, durant ces vingt dernières années, des résultats avantageux dans l'Amérique Centrale ; mais, en réalité, elle ne parvenait ni à endormir les légitimes inquiétudes des États hispano-américains, ni à contre-balancer l'influence nipponne en Extrême-Orient. Aussi considère-t-elle actuellement avec attention la question, grosse de complications pour l'avenir, qu'est celle de la maîtrise du Pacifique.

A. O. Tuaner.

LA MORALE POLITIQUE

DU GRAND FRÉDÉRIC

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

(Suite) [1]

III

DU TRAITÉ DE NEUTRALITÉ DE BRESLAU AU LENDEMAIN DE LA BATAILLE DE MOLLWITZ (AVRIL 1741)

« Le signal de la guerre fut donc donné à l'Europe », écrira plus tard Frédéric II lui-même en terminant le chapitre II de l'*Histoire de mon temps*. Partout on se tâtait, on négociait, on intriguait pour s'arranger et se former des alliances; mais les troupes d'aucune puissance n'étaient mobiles : aucune n'avait eu le temps d'assurer des magasins et le roi profita de cette crise pour exécuter ses grands projets. » Telle était bien en effet la situation de l'Europe en janvier 1741, et telle était aussi la raison qui avait décidé Frédéric à envoyer à « *son très affectionné ami et cousin* » un véritable ultimatum conçu, il est vrai, en des termes peu ordinaires. Tout portait donc à croire, surtout après les instructions qu'il venait d'adresser quelques jours auparavant à Podewils, qu'il avait pris un parti définitif.

Tout paraissait indiquer qu'édifié désormais sur les vues et les dispositions de l'Angleterre, déçu dans ses espérances, délivré momentanément des préoccupations que devait donner à un

[1] Voir le numéro précédent.

débutant la conduite des opérations militaires, il n'allait plus avoir, aussitôt après avoir fait entrer ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, qu'une seule pensée, celle de « s'accommoder avec la France ». Mais il lui semble que l'heure des grandes résolutions n'a pas encore sonné. Il croit inutile ou tout au moins prématuré de se lier les mains. Tout en n'abandonnant pas la pensée de se concilier la France, il ne voit pas pourquoi il ne chercherait pas à se procurer la médiation de l'Angleterre et de la Russie. Toujours prudent, toujours prêt à se ménager le moyen de se dérober aussitôt que son intérêt le lui commandera, le jeune roi de Prusse, auquel le plus consommé, le plus retors des diplomates n'a d'ores et déjà plus rien à apprendre, et qui avoue du reste qu'il « a toujours regardé une liaison avec la France et ses « alliés comme un *pis aller,* » fixe en peu de mots, dans sa dépêche du 22 janvier à Podewils, la ligne de conduite qu'il va suivre depuis le milieu de janvier jusqu'aux premiers jours de mars, et même, si l'on en excepte quelques rares éclats, quelques bien courts moments d'impatience, jusqu'au lendemain de la bataille de Mollwitz : « Vous vous pressez trop et vous « prenez peur au moindre discours qu'on vous fait. Agissez plus « hardiment et ne vous jetez pas à la tête des autres. Voyons-les « venir, et en attendant tirons d'eux ce que nous pourrons. »

Et il applique si bien cette théorie et les principes qu'il vient de recommander à son ministre, qu'après avoir déclaré le 30 janvier à George II qu'il le regarde comme étant déjà son allié, il ne craindra pas quelques jours plus tard, le 6 février, d'écrire à Fleury qu'il « désire passionnément de s'unir avec le Roi et de « coopérer à ses intérêts. »

C. P. 260. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Votre mémoire du 8 de ce mois m'a été rendu et j'y ai trouvé vos réflexions sur la situation présente de mes affaires et sur les expé-

dients qu'il nous faudra employer pour en tirer des avantages solides. Quoique j'aie cru *nécessaire de nous concilier la faveur de la France et de ses alliés* par la perspective de leurs intérêts, *j'ai toujours regardé une liaison avec ces puissances comme un pis aller s'il n'y avait pas de meilleurs moyens de venir à notre but.* Ainsi il faut mettre tout en œuvre pour nous procurer par la médiation de la Russie et de l'Angleterre une bonne partie de la Silésie contre un équivalent raisonnable en argent et autrement. Et pour les y mener, employons les amorces de l'Ostfrise, des bailliages de Mecklembourg, de la Courlande et du rétablissement du duc de Mecklembourg. Mais en cas que ces deux cours, au lieu de s'y prêter, voulussent s'aviser de prendre hautement le parti de Vienne et de m'attaquer sous le prétexte de la Sanction Pragmatique, il n'y aura pas d'autre ressource que de *se jeter dans les bras de la France et de forcer, pour ainsi dire, son destin.* Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 261. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vous aurez compris par ma lettre d'aujourd'hui combien j'entre dans vos idées touchant les expédients de finir glorieusement l'entreprise sur la Silésie. Comme j'espère de l'activer dans peu de jours par la prise de Neisse[1], vous devez travailler le plus fortement du monde à porter la Russie à la médiation et à y joindre, s'il est possible, l'Angleterre, ces deux puissances étant en état de faire entendre raison à la Cour de Vienne et de la mener à un accommodement raisonnable et utile aux deux parties. Vous savez que je ne m'obstine pas de demander l'entière Silésie, et pour vous mettre pleinement au fond de mes vues, je vous dirai en confiance que je me contenterai de la Basse-Silésie et dans tout cas d'un peu moins. Si nous pouvions acquérir la ville de Breslau, j'en serais fort satisfait, encore que cette possession me dût coûter quelque dépense extraordinaire. Mais en cas qu'il y eût de l'impossibilité de l'obtenir, il faudrait chercher un tempérament convenable pour sauver cette bonne ville de la fureur catholique. Faites donc tout ce qui sera humainement possible pour

[1] Neisse n'ouvrit ses portes à Frédéric que le 30 octobre 1741, après la signature de l'acte de Klein-Schnellendorf et après un siége *pro forma* et une défense simulée sur lesquels nous aurons lieu de revenir plus loin.

accélérer cette médiation nécessaire, mais ménagez cet ultimatum jusqu'à ce qu'il soit convenable de s'en servir. Il faut absolument mettre dans nos intérêts le feld-maréchal et son frère [1], et Mardefeld ne doit rien épargner pour me les rendre favorables aussi bien que les autres ministres de conséquence. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 262. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Dans son rapport du 10 janvier Podewils rappelle au Roi l'exemple du Grand-Electeur « qui après avoir fait la conquête de toute la Poméranie suédoise n'en garda rien pour avoir voulu conserver tout. »

« Je ne veux point insister sur la totalité, comme vous aurez vu par mes résolutions. »

Après avoir, dans une dépêche précédente (n° 263), fait voir, documents en main, à Podewils qu'on est assez loin d'approuver à Saint-Pétersbourg son entrée en Silésie et ajouté que : « Peut-être en jugera-t-on plus sainement après avoir vu ma déclaration modérée ; et si l'on veut accepter la médiation conjointement avec l'Angleterre, qui me paraît plus équitable et plus modérée, j'espère que tout ira bien, » il revient sur l'ensemble de la situation et lui trace la conduite qu'il aura à suivre.

C. P. 264. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général Ottmachau, 17 janvier 1741.

Monsieur de Podewils,

Comme je viens de vous adresser les dernières dépêches de Chambrier, de Finckenstein et d'Andrié, vous travaillerez à y faire expédier des réponses convenables et conformes à mes intentions.

Pour ce qui est des manœuvres de la France et surtout de la Saxe, vous les payerez de la même monnaie, surtout la dernière qui me paraît trop suspecte pour s'y fier.

[1] Münnich (Christian-Guillaume, baron), conseiller privé russe, frère du maréchal.

Quant à l'Angleterre, il sera nécessaire de répondre avec la plus grande obligeance à la manière honnête dont le Roi semble prendre à cœur notre entreprise, en lui inspirant des sentiments convenables et l'envie de se charger de la médiation conjointement avec la Russie. Vous y employerez des raisons les plus fortes, tirées des motifs de gloire, et de l'intérêt commun, de la religion, de l'amitié et du salut de l'Allemagne, en lui faisant envisager les heureuses suites d'un accommodement à faire. Il faudra y ajouter qu'encore que mes instructions en entrant en Silésie n'eussent eu pour but que la conservation de la maison d'Autriche et du duc de Lorraine, outre celle de mes justes droits et prétentions, la fierté et l'aigreur insupportable, avec laquelle on s'est avisé à Vienne de rejeter mes offres, m'ont mis dans la nécessité de pousser vivement ma pointe. Mais s'il plaisait au roi de la Grande-Bretagne de rectifier par ses offices cette cour et de la porter à la cession pacifique d'une partie proportionnée de ce duché, je donnerais des preuves réelles de ma modération et de ma haute considération pour le roi et de mon amour de la paix et de l'union, et j'entrerais dans toutes les mesures nécessaires au bien commun. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 265. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général Ottmachau, 20 janvier 1841.

Monsieur de Podewils,

En vous envoyant la dépêche de Chambrier je vous dirai qu'il ne nous conviendrait, pas à l'heure qu'il est et vu les négociations avec la Russie et l'Angleterre, de pousser celles avec la France. Vous chercherez donc de la tenir en suspens et de l'amuser, autant qu'il sera possible, jusqu'à ce que nous voyions un peu clair, s'il y aura moyen de venir à notre but par l'assistance de la médiation des deux premières puissances, avec lesquelles il faudrait faire dans ce cas des liaisons solides, si même on devrait sacrifier à la maison d'Autriche la succession de Juliers et de Bergue, qui ne vaut point le quart de la Silésie. Mais vous comprendrez bien avec quelle circonspection il nous faut agir, dans ces circonstances délicates, pour ne pas donner à gauche ni de l'un, ni de l'autre côté. J'attends vos réflexions là-dessus et je suis, etc.

Fédéric.

Tout va merveilleusement en Russie. Winterfeld a très bien réussi.

Revenant sur le même sujet dans sa dépêche du lendemain (nº 266), à propos des instructions que Valory a reçues de sa cour, il complète ses ordres et sa pensée : « Comme son voyage — (la venue de Valory au quartier général) — m'embarrasserait, vous lui direz, en le flattant par des grands compliments, que je compte être de retour à Berlin le 6 ou le 8 de février[1] et qu'ainsi je lui donnerai vers ce temps-là audience, où il pourrait s'expliquer ouvertement sur les matières en question. »

C. P. 267. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Ottmachau, 21 janvier 1741.

MON CHER PODEWILS,

Il faut insinuer à Demeradt[2] de sortir de Berlin. Veillez avec toute la vigilance possible pour apprendre qui peuvent être les nouvellistes qui écrivent à Vienne.

Vous avez vu que nos affaires vont en merveille en Russie et en Angleterre ; remettons à présent la médiation entre leurs mains et laissez-moi agir jusqu'au mois d'avril et vous verrez que la Silésie sera expédiée.

La Basse-Silésie fait mon objet. Si nous pouvons la gagner, c'est un coup de partie et nous pouvons nous en contenter.

A Vienne, on est piqué contre nous à outrance. Don Carlos entame l'Italie ; il est en marche avec 12000 hommes. Les Bavarois, je pense, ne tarderont guère de leur côté. Ainsi nous n'aurons rien à appréhender.

Adieu, cher Podewils, je compte de vous joindre en peu, mais pas pour longtemps.

FÉDÉRIC.

C. P. 268. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Ottmachau, 29 janvier 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu votre mémoire du 19 de ce mois et les dépêches projetées pour mes ministres aux cours de Londres et de Pétersbourg par

[1] Frédéric rentra à Berlin bien avant cette date, le 29 janvier.

[2] Demeradt (François-Joseph von), résident impérial, puis d'Autriche, à Berlin.

rapport à la base de l'accommodement à faire avec la cour de Vienne. Mais quoique je vous eusse fait connaître les termes de mon ultimatum, il ne faudra pas si tôt manifester que je me contenterais de la Basse-Silésie inclusivement la ville de Breslau, moyennant un équivalent raisonnable en argent. Ce sont des articles secrets qu'il convient de réserver pour la négociation, quand elle sera commencée et quand on nous disputera le terrain. Et ce sera alors le temps propre de relâcher peu à peu quelque chose de nos prétentions et d'offrir un équivalent. Mais à l'heure qu'il est, où nous ne savons pas même si l'on acceptera la médiation, il me paraît nécessaire d'insister simplement sur la cession de la Silésie, en faisant valoir ma bonne intention pour la paix et la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, s'ils voulaient se prêter à cette condition pour me contenter sur mes justes prétentions. Vous ferez donc changer les susmentionnées dépêches suivant ces idées, et comme les *duplicata* sont déjà partis, il faudra défendre à mes ministres d'en faire usage et leur enjoindre d'attendre les nouveaux ordres, sans en rien faire connaître avant qu'ils les eussent reçus.

Quant à la France, je suis de votre avis qu'il faudra lui cacher cette affaire quelque temps et l'excuser après par des raisons spécieuses sans faire paraître trop de crainte. Il suffira de témoigner combien je suis charmé des offres de cette couronne, dont l'amitié me sera toujours d'un grand prix; mais qu'elle ferait réflexion sur le peu de forces de la Bavière et sur le risque qu'il y aurait de s'engager avec celle-ci, si la France ne l'assistait vigoureusement avec de l'argent et des troupes et la porterait à des entreprises convenables aux conjonctures présentes; que dès que je verrai l'Electeur sur ce pied, je ne manquerai pas d'entrer dans un engagement étroit avec la France sur ses intérêts, ce que je ne saurais faire autrement sans m'exposer mal à propos et à l'aventure, vu les circonstances du temps et les forces de la Russie et de ses alliées. Pour ce qui est du nouveau traité d'alliance avec la Russie, comme ce n'est qu'un renouvellement de l'ancienne, les excuses ne nous ne manqueront point. Je suis, etc.

Fédéric.

Vous ferez bien aussi de rectifier l'instruction du de Keller par rapport à l'ultimatum.

Vous vous pressez trop et vous prenez peur au moindre discours qu'on vous fait. Agissez plus hardiment et ne vous jetez pas à la tête des autres. Voyons-les venir, et en attendant, tirons d'eux ce que nous pourrons.

Fr.

C. P. 271. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Langenbielau, 26 janvier 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Les dépêches du de Mardefeld vous marqueront la bonne disposition où se trouvent la Cour et les principaux ministres à mon égard. Voyant entre autre qu'on y pense assez juste sur la manière de me contenter sur mes prétentions connues, Mardefeld pourra y faire connaître que si la Russie me veut procurer effectivement toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, j'en voudrais me contenter et entrer dans une parfaite union avec la maison d'Autriche, le duc de Lorraine et ses alliés, en faisant cause commune avec eux. Ainsi vous en instruirez le de Mardefeld, en lui ordonnant de se servir de beaucoup de prudence et de n'exposer aucunement mon ultimatum, s'il ne voit clair d'obtenir certainement ce que je souhaite. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 272. — *Au colonel comte de Finckenstein, à Dresde.*

Neustädtel, 28 janvier 1741.

MONSIEUR DE FINCKENSTEIN,

J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois. Le contenu en est intéressant, et je vois de plus en plus la manière dont on pense là où vous êtes[1]. Quoi qu'il en soit, vous veillerez sur tous les mouvements qu'on fera et surtout sur les magasins qu'on voudra établir et les lieux où on pourra les placer. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 273. — *Au roi de la Grande-Bretagne, à Londres.*

Berlin, 30 janvier 1741.

MONSIEUR MON FRÈRE,

Je suis charmé de voir par la lettre que Votre Majesté vient de m'écrire que je ne me suis (pas) trompé dans la confiance que j'ai

[1] Extrait des rapports de Finckenstein et d'Ammon : « Les comtes de Wratislaw et de Khevenhüller se sont principalement attachés aux prêtres et surtout au père Guarini. Ceux-ci ont remué la conscience de la Reine et leur ont représenté les renonciations qu'elle a jurées et les dangers auxquels la religion catholique se trouve exposée en Silésie. »

mise en elle, sur la façon favorable dont Elle s'explique au sujet de mon entreprise sur la Silésie, N'ayant eu alliance avec personne, je n'ai pu m'en ouvrir avec personne; mais voyant les bonnes intentions de Votre Majesté, *je La regarde comme étant déjà mon allié, et comme devant à l'avenir n'avoir rien de caché ni de secret pour Elle.* — Je dois donc l'informer que je me suis emparé de toute la Silésie (excepté deux mauvaises bicoques où les officiers de la reine de Hongrie ont jeté du monde très imprudemment et qui ne sauraient tenir), que j'ai chassé M. de Browne de Moravie et que, si j'avais eu le moindre dessein d'abattre la maison d'Autriche, il n'aurait tenu qu'à moi de pénétrer jusqu'à Vienne, mais que, n'ayant des droits que sur une partie de la Silésie, je me suis arrêté où finissent ses frontières [1].

Bien loin de vouloir troubler l'Europe, je ne prétends rien, sinon que l'on ait égard à la justesse de mes droits incontestables et que justice me soit faite. Sans quoi je me verrais obligé de pousser les choses jusqu'à l'extrémité et de ne garder désormais aucuns ménagements avec la cour de Vienne.

Je fais un fond infini sur l'amitié de Votre Majesté et sur les intérêts communs des princes protestants qui demandent qu'on soutienne ceux qui sont opprimés pour la religion. Le gouvernement tyrannique sous lequel les Silésiens ont gémi est affreux, et la barbarie des catholiques envers eux, inexprimable. Si ces protestants me perdent, il n'y a plus de ressource pour eux.

Je crois que les raisons que je viens d'alléguer à Votre Majesté sont suffisantes; mais je crois en voir de plus fortes encore dans les intérêts de Votre Majesté. Car si jamais Elle veut s'attacher un allié fidèle et d'une fermeté inviolable, c'en est le moment. Nos intérêts, notre religion, notre sang est le même, et il serait triste de nous voir agir d'une façon contraire les uns aux autres, de quoi d'autres voisins jaloux ne manqueraient pas de profiter. Il *serait encore plus fâcheux de m'obliger à concourir aux grands desseins de la France, ce que je n'ai aucune intention de faire que si l'on me force,* au lieu qu'à présent Votre Majesté me trouve dans les dispositions les plus avanta-

[1] Il n'en était pas tout à fait ainsi, et voici quelle était la situation militaire à la fin de janvier. « Les événements militaires du mois de janvier, tels que les petits combats livrés autour d'Ottmachau, la capitulation de ce château, l'attaque tentée sur Neisse que les Prussiens bombardèrent pendant trois jours, l'occupation de Troppau par Schwerin, l'escarmouche de Grätz, la retraite de Browne sur Leipnick présentent d'autant moins d'intérêt que l'armée prussienne ne tarda pas à prendre ses quartiers d'hiver sous Glogau et devant Neisse d'une part, aux environs de Troppau et de Jaegerndorf, de l'autre. » (Major Z..., *op. cit.*, 9.)

geuses, pour Ses intérêts, et prêt à entrer dans Ses vues et agir en tout de concert avec Elle.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsiéur mon Frère, le très bon et très fidèle frère et ami.

Fédéric.

J'ai oublié de L'informer que j'ai conclu une alliance défensive avec la Russie.

C. P. 274. — *Au feld-maréchal comte de Münnich, à Saint-Pétersbourg.*

Berlin, 30 janvier 1741.

Monsieur,

J'ai regardé toujours M. de Münnich comme un héros et je l'ai estimé comme tel; mais à présent je suis pénétré de joie de voir que cet homme que j'estimais si fort est mon ami intime.

Je mets toute ma confiance en vous, Monsieur, et je suis persuadé de vous trouver toujours aussi fidèle ami que vous me trouverez indissolublement attaché aux intérêts de l'Empereur et aux vôtres.

Autrefois, j'étais sans alliance, et j'ai agi sans m'ouvrir à personne. A présent, j'ai des alliés et je veux les informer de tous mes desseins pour agir de concert avec eux[1]. Vous savez donc, Monsieur, que je me suis mis en possession de toute la Silésie et que depuis mes Etats jusqu'à la Jabluncka, il n'y a plus de troupes de la reine de Hongrie que celles qui se trouvent dans deux misérables bicoques où leurs généraux les ont jetées imprudemment.

Je reviens aujourd'hui des frontières de Moravie où j'ai forcé M. de Browne d'entrer. Son corps ne consistait qu'en 3000 hommes, et il n'y a eu que ma modération qui m'a empêché de le poursuivre en Moravie et le pousser, si j'avais voulu, jusqu'à Vienne; mais je ne prétends point détruire la maison d'Autriche, et je ne veux simplement que soutenir mes droits incontestables sur une partie de la Silésie. J'espère que, si la cour de Vienne veut avoir égard aux conseils et à la médiation dont vous voudriez bien vous charger, ils auront égard à mes droits et qu'ils me mettront par là en état d'employer pour leur service les mêmes armes qu'ils m'obligeront, s'ils ne font attention à mes droits, de tourner, malgré que j'en aie, contre eux.

[1] Moins de trois mois plus tard, dès les premiers jours d'avril, le vent avait complètement tourné en Russie et Münnich était en pleine disgrâce. Cf. *ibidem*, 365, à Le Chambrier, Breslau, 6 mai 1741, et *Histoire de mon temps*, chapitre IV, le paragraphe relatif à la révolution en Russie.

L'on verra par toute ma conduite que je ne prétends rien d'irraisonnable, mais que, si l'on me pousse à bout à Vienne, je serai forcé de défendre mes droits avec vigueur et de ne plus garder de ménagements avec eux.

Vous voyez que je vous ouvre mon cœur avec toute la sincérité possible. C'est sur ce pied que j'en agirai toujours envers vous et que vous et votre maître me trouveront dans toutes les occasions. Je suis avec la plus parfaite estime et considération, mon cher maréchal, Votre très fidèle ami.

FÉDÉRIC.

C. P. 280. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Rheinsberg, 6 février 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai vu avec bien du plaisir les dispositions favorables dans lesquelles se trouve le Roi, votre maître, à mon égard. Je désire passionnément de m'unir plus étroitement avec lui et de coopérer à ses intérêts; mais j'ai prié préalalablement le marquis de Valory de me faire avoir quelques éclaircissements sur des points que je crois indispensablement nécessaires avant que d'entrer en alliance.

Je suis d'opinion qu'il faut bien examiner et poser les raisons avant que d'entrer en alliance; mais lorsqu'on a tant fait que d'y entrer, il ne s'agit alors que de satisfaire efficacement à tous ces engagements. Vous verrez par ma conduite que je ne démentirai jamais les sentiments que je fais paraître, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 281. — *Au marquis de Valory, envoyé de France à Berlin.*

Ruppin, 7 février 1741.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre lettre du 5 de ce mois, accompagnée de celle que M. le Cardinal m'a bien voulu écrire. Comme j'en ai été charmé, je n'ai pas voulu différer d'y répondre, et je vous prie de lui faire tenir l'incluse en l'assurant de mon amitié et de la haute estime que j'ai pour sa personne.

Quant à ce que vous m'avez voulu dire touchant le projet du traité à faire avec la France, vous connaissez trop mes véritables inclinations pour cette couronne et le cas infini que je fais de l'amitié de Sa

Majesté Très Chrétienne pour douter en aucune manière de la droiture de mes sentiments et de la sincère envie que j'ai d'unir nos intérêts réciproques. Mais comme j'ai déjà instruit mon ministre d'État de Podewils de ce que je pense là-dessus, je vous prie de vouloir conférer avec lui et d'ajouter foi à ce qu'il vous dira de ma part. Vous me rendrez aussi la justice de croire que je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 282. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Ruppin, 7 février 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai reçu votre représentation du 5 de ce mois par laquelle vous me faites part de la conversation que vous avez eue avec le marquis de Valory. J'approuve la manière dont vous avez répondu à ses attaques, et je vois par vos réflexions sur la façon de traiter que vous êtes au fait des manières et de l'intention de sa Cour, contre laquelle nous avons sujet de nous mettre en garde. Au reste ce ministre m'ayant écrit sur le même ton, je vous envoie sa lettre et ma réponse[1] avec la copie, qui vous ouvrira le champ de lui détailler les raisons que j'ai de n'aller pas si vite dans l'affaire en question. Je me fie à votre savoir-faire et conduite, et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

P.-S. — Vous éviterez soigneusement de donner de l'ombrage au marquis de Valory, parce qu'il *convient à mes intérêts de conserver la France, en cas que les Maritimes et la Russie voulussent faire les méchantes.* C'est pourquoi vous devez fortifier l'espérance du susdit ministre que je suis véritablement porté pour une alliance avec le Roi, son maître, en lui faisant comprendre que les éclaircissements demandés sur les points en question étant fondés sur la raison et tendant au même but, on aurait tort de s'en alarmer; que, quoique je me trouve de l'inclination pour une liaison avec l'électeur de Bavière, auquel je souhaite de donner ma voix, il me faudrait pourtant quelques lumières sur la nature de l'assistance que la France prêtera à ce prince pour le mettre en état de poursuivre avec vigueur ses desseins; que je me souviens que dans la négociation sur l'affaire de Juliers et de Bergue la France s'est toujours excusée de pouvoir rendre notre portion plus grande, parce qu'elle n'oserait pas désobliger la maison de Bavière, ancienne-

[1] Cf. pièce 281.

ment liée à cette couronne. Ainsi on doit en conclure avec fondement qu'elle s'efforcerait à la soutenir fortement, quand il s'agira d'appuyer ses intérêts les plus solides et les plus chéris; que cette conduite me ferait juger, par ce qu'on fera pour le nouveau allié, de ce que moi, comme le nouvel allié, s'en pourrait promettre.

Quant à ce qui regarde la cour de Dresde, vous pouvez lui dire que mes intérêts ne souffriraient guère de lui donner ma voix pour la couronne impériale; que ses menées m'étant connues, il est juste de me démontrer comment on s'y prendrait pour l'empêcher de m'être contraire dans l'affaire de Silésie et porter ce prince à s'unir avec la France et avec moi. Vous assaisonnerez toutes ces raisons le mieux qu'il vous sera possible. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 284. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur Le Chambrier,

Je vous ai déjà instruit de mes sentiments sur le projet d'un traité d'alliance que le Marquis de Valory m'a insinué. Comme j'ai eu l'occasion de l'en entretenir hier, je lui ai fait connaître mes véritables intentions et que je ne suis aucunement éloigné d'entrer dans cet engagement, attendant seulement que les points qui doivent faire les articles secrets soient éclairés et minutés [1]. Vous en assurerez le Cardinal en lui faisant des protestations les plus fortes de ma sincérité et de mon attachement inviolable.

Fédéric.

C. P. 285. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur de Podewils,

J'ai voulu vous communiquer la lettre que j'ai écrite au de Chambrier au sujet du traité que Valory presse si vivement. *Il me semble*

[1] Par un ordre de cabinet en date du 11 février le roi avait autorisé Podewils à se rendre au désir exprimé par Valory et à lui remettre un exposé écrit, mais sans date et sans signature, des demandes de la Prusse. Cette pièce avait été établie d'après les instructions contenues dans la pièce n° 282.

fort convenable à mes intérêts de ne pas rebuter la France, dont nous aurons apparemment besoin. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 286. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Potsdam, 18 février 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Quand vous ferez réponse à Klinggraeffen sur ses différentes dépêches, vous lui ferez connaître qu'il doit faire espérer au comte de Törring[1] que la négociation sur le traité d'alliance avec le Roi Très-Chrétien va en avançant et que nous espérons de l'achever bientôt[2] n'y ayant que quelques points qui demandent quelques éclaircissements. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 289. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Rauschwitz, 22 février 1741.

Comme il m'importe de pénétrer la véritable intention de la Cour de Saxe par rapport à moi et aux desseins qu'elle couve, je crois nécessaire d'ordonner par rescrit au comte de Finckenstein de demander en mon nom une prompte et catégorique déclaration si le roi de Pologne veut s'unir sincèrement avec moi pour la poursuite de mes prétentions, ou s'il trouve mieux d'embrasser le parti de la reine de Hongrie. En cas qu'il se déclare pour moi, Finckenstein prodiguera les assurances les plus fortes de mon amitié et de l'attachement inviolable que j'aurai pour lui et pour ses intérêts, en lui offrant que non seulement je lui laisserai gagner le royaume de Bohême, mais que je

[1] Tout comme Valory, le comte de Törring insistait sur la conclusion, dans le délai le plus bref possible, d'une alliance entre la Prusse et la Bavière.

[2] Cf. pour être édifié sur la sincérité et la loyauté du roi de Prusse, pièce 282.

Il aurait été curieux de reproduire ici les instructions secrètes que Frédéric fit tenir le 18 février à son grand écuyer Schwerin et au conseiller privé d'État Broich chargés de le représenter à Francfort-sur-le-Mein et de donner sa voix au candidat pour l'élection impériale. S'il rejette la candidature du duc de Lorraine, il se garde bien de se prononcer en faveur de l'électeur de Bavière et prescrit à ses envoyés de s'abstenir soigneusement de toute manifestation qui pourrait le compromettre. Il leur recommande en revanche de façon formelle de s'opposer, lors des séances préliminaires de la Diète, à toute délibération ayant trait à la question de la Silésie.

lui procurerai la possession de Sagan et même ce qu'il jugera de sa convenance par rapport à la Haute-Silésie. Mais si ce prince fait mine de préférer l'alliance et les intérêts de l'Autriche aux miens, ou s'il s'avise de répondre par des ambiguïtés et de vagues compliments, le susdit ministre doit demander, le lendemain de sa proposition, son audience de congé, en prétextant la nécessité de son départ à cause de son emploi à l'armée[1]. Vous l'instruirez donc convenablement de ce qu'il aura à faire en le munissant des expéditions dont il aura besoin au dernier cas. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 290. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 24 février 1741.

Podewils rend compte de Berlin, 20 février, que : « La réponse faite par le roi d'Angleterre à Truchsess n'est pas fort satisfaisante jusqu'ici, et on se retranche toujours sur l'obligation où l'on est en Angleterre de remplir ses engagements pour le soutien de la Pragmatique. En attendant, comme on offre toujours *les bons offices* en Angleterre, en soutenant que la cour de Vienne ne saurait les refuser, quoiqu'elle n'accepte point *une médiation dans les formes,* nous croyons qu'il sera indifférent à Votre Majesté si la cour de Londres veut travailler à un accommodement sous le nom de *bons offices* ou sous celui d'une *médiation,* pourvu qu'elle ne prenne pas ouvertement le parti de la maison d'Autriche. »

Endormons-les et tâchons de leur faire accroire qu'on se prêterait à tout. Qu'on parle d'Ostfrise; peut-être que cela réussira; et réfutez donc une fois bien comme il faut l'erreur dans laquelle on est de mêler mon affaire avec la garantie de la Pragmatique, vu que ce sont des choses de nature toute différente.

FÉDÉRIC.

[1] Conformément aux ordres contenus dans un rescrit de Berlin, 28 février, Finckenstein eut le 12 mars un long entretien avec Brühl, qui lui donna le 13 une réponse évasive, et le 14 il demanda son audience de congé. Cf. *ibidem,* 291, du 24 février, instructions contenues dans ce rescrit.

C. P. 291. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 24 février 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vous devez publier partout, soit par mes ministres, résidants aux cours étrangères, soit par les gazettes, que mon intention n'a jamais été, dans l'expédition en Silésie, de déroger à la Sanction Pragmatique, la regardant comme une disposition qui ne me regarde ni en blanc ni en noir; mais que je n'ai d'autre but que de poursuivre par des voies légitimes et usitées entre les princes mes justes droits sur cette province, et qu'ainsi je ne fais que me procurer mon bien, dont on a privé si longtemps ma maison contre toutes les règles de la justice [1]. Vous instruirez aussi le résident Hoffmann [2] de la manière dont il doit s'y prendre pour insinuer aux Polonais que le bruit, qu'on cherche à semer en Pologne, d'une prétendue oppression des catholiques en Silésie et de leurs droits [3], est un mensonge des plus grossiers; que je soutiendrai cette religion dans la pleine jouissance de ses possessions et privilèges et que j'ai trop de considération et d'égards pour la République de Pologne et pour sa liberté et conservation de son système pour ne pas la soutenir efficacement dans toutes les circonstances qui se présenteront. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

[1] Cf. rescrit circulaire du 28 février.

[2] Hoffmann (Charles Gottfried), conseiller de justice et résident de Prusse à Varsovie.

[3] Frédéric II chargea à ce moment Döblin de continuer à travailler pour lui à Breslau et à le renseigner sur l'état des esprits. C'est ainsi que, lorsqu'au mois de février 1741 on put constater à Breslau quelques symptômes d'hostilité contre les Prussiens, Döblin se rendit immédiatement en poste auprès du roi à Berlin en compagnie de son ami le perruquier Nehrkorn et n'en revint que le 4 mars chargé par le roi de remettre son portrait au colonel von Rampusch, commandant de Breslau.

Döblin resta longtemps en faveur auprès du roi, auquel il demanda en janvier 1742 de vouloir bien servir de parrain au fils qui venait de lui naître. En mars 1748 il obtint le titre de : Cordonnier privilégié de la cour royale de Prusse. Pendant cette même année, il sollicita à la fois l'autorisation d'établir à Breslau une fabrique et un dépôt de cuirs et les avances dont il avait besoin à cet effet. Mais Frédéric, qui ne déliait jamais les cordons de sa bourse qu'à bon escient, fit la sourde oreille. Du reste, malgré les subsides qu'il réussit à obtenir de temps en temps, le cordonnier tribun n'en mourut pas moins dans la misère à Breslau en 1752. (Cf. GRÜNHAGEN, *Zwei Demagogen im Dienste Friedrich des Grossen.)*

C. P. 292. — *Au Département des Affaires Étrangères.*

Schweidnitz, 24 février 1741.

Klinggraeffen mande de Munich 11 février « qu'il continue à pousser aux armements, mais sans faire des promesses formelles. Il craint que l'Électeur de Bavière et son ministre le comte de Törring ne commencent à prendre de la défiance ».

« Toute l'affaire consiste en ce que la France prenne réellement la chose au sérieux, et alors le concert s'établira facilement entre nous. Il faut donc presser énergiquement cette couronne. »

C. P. 293. — *Au Departement des Affaires Étrangères.*

Schweidnitz, 25 février 1741.

Klinggraeffen mande de Munich, le 12 février, que « l'Électeur lui a dit ce matin que la France souhaitait que Votre Majesté fût liée avec l'Électeur et qu'elle était du sentiment qu'il fallait penser bientôt à l'élection, parce que, quand le duc de Lorraine ne pourrait plus se flatter d'être empereur, Votre Majesté, étroitement liée avec l'Électeur, pourrait plus aisément soutenir leurs droits. »

Qu'ils s'arrangent de façon à ce que la France se lie avec eux rapidement et intimement, et alors l'accord se fera sans l'ombre d'une difficulté. Je fais déjà maintenant tout ce qui peut favoriser leurs affaires et l'accommodement.

L'Électeur lui a encore dit que « le roi pourrait gagner l'Électeur de Cologne en lui promettant de ménager en Silésie les biens des Ordres allemands. »

Bon, autant qu'il sera possible.

C. P. 295. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 25 février 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vous aurez déjà vu par la relation du de Chambrier en date du 3 de ce mois ce qu'il me mande de la situation où l'on est à mon égard.

Il doit dire au Cardinal que, mes sentiments n'étant pas moins sincères, je n'attends que les éclaircissements demandés sur le fond de l'affaire pour mettre la dernière main à la conclusion du traité en question. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 297. — *A l'Électeur de Bavière, à Munich*[1].

MONSIEUR MON COUSIN,

Le comte Törring m'a remis la lettre de Votre Altesse Électorale qui m'a fait grand plaisir par rapport aux sentiments d'amitié qu'Elle me témoigne. Elle me trouvera toujours prêt à y répondre et entièrement disposé à lui donner des marques réelles de ces sentiments. La seule chose, qui manque pour rendre ces sentiments plus efficaces, est de rendre le roi de France le lien de cette union.

Votre Altesse Électorale a vu par les démarches que j'ai faites, que je suis son allié le plus naturel qu'Elle puisse trouver dans les conjonctures présentes. Il ne dépend plus d'Elle de profiter de l'occasion la plus favorable, autant qu'il me paraît, pour faire valoir Ses droits et Ses justes prétentions sur les États d'Autriche, Bohême, etc. Ce sont de ces moments qui, lorsqu'on les manque, ne se retrouvent plus de vie d'homme. Mon sentiment serait d'en profiter, et ce serait le moyen le plus sûr pour vous frayer le chemin à la dignité impériale ; car l'Empire veut avoir un prince puissant pour soutenir avec dignité le caractère du chef de la chrétienneté. De plus, si Votre Altesse Électorale attend à être élue empereur pour agir, Elle peut compter que le duc de Lorraine gagnera la pluralité des voix ; après quoi il Lui sera impossible d'obtenir à jamais la dignité Impériale dans sa maison, ni de trouver des combinaisons aussi heureusement favorables que les présentes pour en profiter. Je suppose même, pour un moment, que Votre Altesse Électorale pût être élue empereur malgré toutes les objections que je viens de Lui faire, en ce cas Elle ne pourrait pas se mettre d'abord en possession des États d'Autriche, et l'Empire prendrait ce commencement de règne comme un effet dangereux de l'exercice de son autorité suprême.

Mon avis donc se réduirait à s'unir étroitement avec la France, à se mettre en possession des pays sur lesquels vous avez des droits et

[1] Sans date, mais expédiée le 2 mars par le secrétaire du cabinet à Podewils pour être envoyée au destinataire.

à demander ensuite, avec l'assistance de vos fidèles alliés, la couronne impériale qui me paraîtrait alors immanquable.

Si Votre Altesse Électorale veut faire réflexion à ce que Lui écris ici en véritable ami, Elle trouvera que je n'ai pas tort et qu'il est temps à présent, ou qu'il ne le sera jamais, d'agir vigoureusement et en ce cas Elle peut entièrement compter sur moi. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin.

Fédéric.

C. P. 298. — *Au grand-amiral comte d'Ostermann, à Saint-Pétersbourg.*

Schweidnitz, 4 mars 1741.

Monsieur,

Les peines, que vous vous êtes données pour terminer le traité d'alliance que je viens de conclure avec l'Empereur votre maître, me sont trop connues pour que je manque de vous en témoigner ma parfaite reconnaissance. Les intérêts de nos cours sont si communs que je ne doute nullement que vous ne contribuiez toujours à en cimenter à jamais les liens.

Vous me trouverez toujours porté à concourir en tout et partout à ce qui peut être de l'intérêt de l'Empereur, et en particulier, je ne négligerai aucune occasion de vous témoigner les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur, votre parfait ami.

Fédéric.

Une fois de plus, Frédéric II vient de changer subitement de ton. Il est vrai que sa merveilleuse souplesse lui permettait de s'adapter sans transition, sans hésitation, à toutes les circonstances. Nul mieux que lui ne sait « ajuster ses flûtes » avec celles des puissances qui peuvent lui être le plus utiles dans les conjonctures du moment. D'un coup d'œil, il s'est rendu compte de la tournure défavorable qu'ont prise ses affaires dans la dernière semaine de février. L'Angleterre se réserve et fait mine d'avoir des scrupules. En Russie tout va être à refaire. L'édifice si péniblement échafaudé et machiné vient de s'écrouler. L'horizon est si noir que le moment lui paraît venu de changer l'orientation de sa politique. Il s'agit de faire bonne mine à mauvais jeu et,

puisqu'il le faut, il va se rejeter vers la France. La chose lui paraît si nécessaire, si urgente, qu'à peine arrivé à Breslau, il n'aura rien de plus pressé que d'inviter Valory, auquel il avait dans les derniers temps presque consigné sa porte, à le venir voir à son quartier général de Schweidnitz. Son énergie et sa confiance ne l'abandonnent pas un seul instant. Sa bonne étoile l'a du reste protégé, et c'est par une chance inouïe qu'il a échappé à un coup de main qui, s'il avait réussi, aurait eu des conséquences incalculables [1]. A peine en sûreté, on ne saurait s'empêcher de le reconnaître, parlant en roi et en soldat dans un langage d'autant plus remarquable et d'autant plus impressionnant que ses instructions, absolument confidentielles, ne doivent être connues que du seul Podewils, Frédéric, envisageant avec un admirable sang-froid les événements qui pourraient se produire dans le cas où il viendrait à être enlevé, ne lui disait que deux mots de la situation politique, mais lui traçait en termes frappants la ligne de conduite qu'il aurait à suivre.

C. P. 299. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin* [2].

Podewils,

Truchsess avance, Mardefeld va son chemin, Chambrier fait à merveille, Kinggraeffen est adoré.

Ainsi, *cara anima mia non disperar.*

Ræsfeld va à pieds de tortue. Finck danois se gratte les c......., Finck saxon est de contrebande.

Mais vainquons ces difficultés et nous triompherons. Il n'y a point de lauriers pour les paresseux. La gloire les donne aux plus laborieux et aux plus intrépides.

Par parenthèse, j'ai échappé deux fois aux desseins des hussards d'Autriche. Si malheur m'arrivait d'être pris vif, je vous ordonne absolument, et vous m'en répondrez de votre tête, qu'en mon absence vous ne respecterez point mes ordres, que vous servirez de conseil à mon frère et que l'État ne fera aucune action indigne pour ma liberté.

[1] Un parti de hussards l'avait manqué d'un quart d'heure à Briesnitz, le 28 février.

[2] Tout entier de la main de Frédéric.

Au contraire, en ce cas, je veux et j'ordonne qu'on agisse plus vivement que jamais. *Je ne suis roi que lorsque je suis libre.*

Si l'on me tue, je veux qu'on brûle mon corps à la romaine et qu'on m'enterre de même dans une urne à Rheinsberg. Knobelsdorff[1] doit en ce cas me faire un monument comme celui d'Horace à Tusculum.

Je vous enverrai un ample écrit de mes idées sur les conjonctures présentes et sur ce que je juge de mieux à faire dans le cas présent et à l'avenir. Ce sera le successeur qui pourra ensuite, selon qu'il l'entend ou que les choses changent, faire ce que bon lui semblera.

Peut-être ce sera un ouvrage inutile que je ferai. Mais toujours est-il bon de prendre des précautions superflues et de ne pas commettre au hasard ce que la prévoyance ne saurait pénétrer.

FÉDÉRIC[2].

C. P. 301. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Ohlau, 6 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Je n'ai encore rien reçu du marquis de Valory, touchant sa dépêche dont vous m'avez informé, et il faudra voir ce qu'il aura à dire. Cependant je trouve nécessaire que M. Le Chambrier fasse connaître au Cardinal que je ne demande que cette unique marque d'amitié, que la France veuille faire agir l'Espagne, comme il faut, sans perte de temps, et mettre la Bavière en état d'agir de même avec vigueur; qu'en ce cas, j'entrerais avec plaisir dans les liaisons les plus étroites et telles qu'on pourrait souhaiter. Mais si l'on y trouvait à redire, que je

[1] Knobelsdorff (Jean-Georges Wenzel, baron de), capitaine en retraite, surintendant des châteaux royaux.

[2] Dans une lettre en français qu'il adresse à Jordan, le 3 mars, d'un village dont il ne sait pas le nom, Frédéric lui dit : « Je viens de l'échapper belle d'un gros parti de hussards qui a pensé nous envelopper et nous prendre. Sans vanité, ma petite habileté m'a tiré d'affaire. Je n'ai pas perdu un chat de mon monde, mais le malheur en a voulu à un escadron de Schulenbourg sur lequel quatre cents de ces hussards sont tombés et leur ont tué quarante maîtres. » (FRÉDÉRIC II, *Œuvres*, XVII, 90.) Plus tard, en écrivant l'*Histoire de mon temps*, sans plus parler cette fois de sa « petite habileté », le roi écrivait sur cette affaire de Baumgarten : « C'était, dit-il, une étourderie de la part d'un souverain de s'aventurer si mal accompagné. Si le roi avait été fait prisonnier dans cette occasion, la guerre était terminée, les Autrichiens auraient triomphé sans coup férir, la bonne infanterie prussienne serait devenue inutile ainsi que tous les projets d'agrandissement que le roi se proposait d'exécuter. »

me flatte que le Cardinal jugera lui-même de ma situation, qu'elle demanderait beaucoup de ménagement vu qu'une telle alliance sans de bonnes enseignes répondrait peu à mes intérêts. Vous l'instruirez donc là-dessus et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 302. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld à Saint-Pétersbourg.*

Schweidnitz, 9 mars 1741.

J'ai de bonne main l'avis que les ministres russiens, résidants à Londres et à la Haye, s'efforcent d'animer contre moi les Maritimes en protestant d'avoir reçu des ordres d'appuyer à toute occasion les intérêts de la reine de Hongrie, et d'assurer que la Russie ne demande pas mieux que de remplir, conjointement avec ses alliés, ses engagements de la garantie de la Pragmatique Sanction. Quoique j'aie de la peine à y ajouter foi, vu les assurances réitérées de la cour et du ministère de Russie d'être à mon égard dans la disposition la plus favorable, vous mettrez pourtant tout en œuvre pour pénétrer cette affaire et vous parlerez même, avec une modération convenable, au premier ministre, et, s'il est besoin, au comte d'Ostermann, en lui faisant connaître combien peu cette conduite me paraîtrait compatible avec les susdites assurances et avec notre alliance contractée. Vous ne manquerez point de me rendre compte de ce qu'on vous répondra là-dessus.

FÉDÉRIC.

C. P. 303. — *Au marquis de Valory, envoyé de France à Breslau.*

Schweidnitz, 11 mars 1741.

J'ai appris par votre lettre du 10 de ce mois que, suivant vos ordres, vous êtes venu à Breslau pour me parler. Comme mes affaires m'ont empêché de m'y rendre, il dépendra de vous, quand il vous plaira, de venir ici où vous serez le bien venu. Au reste votre compliment sur la conquête du Glogau [1] est trop obligeant pour ne pas vous marquer ma sensibilité. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

[1] Glogau avait été enlevé par surprise dans la nuit du 8 au 9 mars par le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, qui laissa piller la ville par ses soldats.

C. P. 310. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 16 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Votre lettre et la dépêche du de Mardefeld, envoyée par courrier à Memel, me sont bien parvenues. Comme je n'en sais pas encore le contenu, le faisant déchiffrer, je vous en dirai demain mon sentiment. Au reste, j'entre dans le vôtre, par rapport à la nécessité qu'il y a d'avoir un *habile et intrigant ministre* à la cour de Dresde, qui pourrait avoir l'œil au guet. Ainsi vous n'avez qu'à me proposer un sujet qui possède les qualités nécessaires et propres pour l'affaire dont il s'agit. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Je suis fort surpris de la nouvelle de Russie [1]. J'avoue que c'est un coup de traître ; mais il faudra voir si les choses en resteront là ou s'il n'y a pas moyen de faire revirer la girouette. Sinon la Saxe payera les pots cassés.

Ce 17 mars.

C. P. 311. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 17 mars 1741;

MON CHER PODEWILS,

La trahison de la Russie est épouvantable. La malice et l'envie des Saxons l'ont couvée, et la faiblesse du prince Antoine [2] l'a fait éclore. Si les nouvelles ultérieures répondent à celles que je viens de recevoir, il faudra *conclure au plus vite avec la France, et ce ne sera plus moi, mais la Russie et l'Angleterre qui bouleverseront l'Europe.*

Il faut s'armer de fermeté, combattre en héros, vaincre avec prudence et habileté et soutenir l'adversité avec des yeux stoïques. *J'ai fait ce que j'ai pu pour la tranquillité publique, et c'est mes envieux qui la troublent. Mais quoi qu'il en arrive, j'aurais au moins la satisfaction de bouleverser la maison d'Autriche et d'ensevelir la Saxe.* Peut-être que les

[1] Le 2 mars, Mardefeld mandait de Saint-Pétersbourg que les ministres d'Autriche, d'Angleterre et de Saxe avaient soumis à la cour de Russie un projet de partage de la Prusse.

[2] Cf. *ibidem*, pièce 322, au feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau à Berlin. Même sujet. Frédéric, après avoir résumé la situation, communique et soumet au prince un plan d'opérations.

conjonctures se changeront, mais je regarde le concert de mes ennemis comme une chose sûre et certaine. Ce feu s'est couvé sous les cendres et à présent nous en apercevons les premières étincelles.

Adieu, cher ami, défendez-moi de la plume comme je vous défendrai de l'épée et tout ira bien en dépit de nos envieux.

FÉDÉRIC.

C. P. 313. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 18 mars 1741.

J'attends votre sentiment sur cette diablerie. Mardefeld emploiera le vert et le sec pour rectifier la Cour et le Prince.

C. P. 314. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 18 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Je vous adresse les incluses, dont celle à la Reine la portera d'écrire une lettre touchante à son frère le prince Antoine-Ulrich, pour le détourner du complot en question. Dès que vous aurez cette lettre, vous l'enverrez par une estafette au de Mardefeld avec ordre *ad mandatum* de s'en servir, s'il y a quelque espérance de fléchir le prince.

Dans celle au comte de Truchsess, je lui ordonne de parler au Roi de ce détestable concert et de sonder si son ministre agit par ordre ou non. Vous la lui ferez tenir le plus sûrement qu'il sera possible, et nous verrons bientôt la vérité nue. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Je n'ai rien détaillé à mon épouse de l'affaire dont il n'est pas besoin de l'informer.

C. P. 315. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Schweidnitz, 18 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Le marquis de Valory vient de partir après m'avoir entretenu tout au au long des offres de sa cour et montré le projet ci-joint d'un traité secret.

Dans la situation où je me trouve, il me paraît nécessaire d'entrer dans cet engagement, d'autant plus que Valory m'a promis qu'il serait tenu secret. Vous devez donc conférer là-dessus avec lui et ajuster le tout de manière que tous les passages et expressions qui regardent mes intérêts y soient mis dans une clarté évidente par des termes propres et clairs. Outre cela, je souhaite un article séparé par lequel la France s'engage formellement qu'en cas que je serais attaqué par la Russie, elle voudra obliger la Suède d'épouser ma cause et de faire la guerre à cet empire. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 318. — *Au Département des Affaires Étrangères.*

Bärsdorf, 22 mars 1741.

Rapport des ministres de Berlin, 16 mars :

« Votre Majesté aura vu par la relation de Raesfeld, de la Haye, du 10 de ce mois, que « le pensionnaire de Rotterdam, van Neck non seulement, mais l'ambassadeur de Russie à la Haye et le sieur Trevor, ministre d'Angleterre, lui auraient proposé comme une idée qui leur était venue en particulier, mais qui, à ce qu'il nous paraît, pourrait bien être le génie (*sic*) du plan d'accommodement qu'on voudra proposer aux deux parties :

« Que Votre Majesté garderait une bonne partie de la Silésie en guise d'hypothèque et qu'Elle fournirait une bonne somme d'argent à la reine de Hongrie, qui en a grand besoin, en faisant un traité secret, sous la garantie des puissances amies, que le capital ne serait jamais rendu et que Votre Majesté resterait le maître de la partie hypothéquée. »

Bon. Il faut entretenir la République dans ces idées qui ne répugnent pas à mes intérêts.

C. P. 319. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Nimptsch, 24 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Dans la situation présente, il me paraît conforme à mes intérêts de m'unir avec la Bavière. Il faudra donc entretenir l'espérance que l'Electeur en a conçue et lui insinuer que je ne donnerai ma voix dans l'élection d'un empereur qu'à lui, mais que je me flatte qu'il voudra consentir à mon acquisition d'une grande partie de la Silésie et me la garantir étant devenu empereur. Secondement, j'espère qu'il ne me refusera pas, dans ce cas, la permission de lever des recrues dans ses provinces.

Je souhaite aussi de faire avec lui un cartel, de sorte que je lui renverrais les déserteurs qui viendront ici et qu'il ferait la même chose par rapport à mes déserteurs qui s'engageraient ou qu'on attraperait dans ses troupes. Vous munirez là-dessus le de Klinggraeffen des instructions nécessaires, et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 320. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Quartier général, Nimptsch, 24 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vous déclarerez aux ministres étrangers que ceux, qui ont envie de me suivre, n'auront qu'à se rendre à Breslau, où je leur ferai savoir le temps et le lieu de me parler. Il s'entend que vous viendrez aussi.

Cependant les Hanovriens méritent notre attention dans la crise présente pour les détacher de la faction russienne. Il faut les cajôler et éblouir autant qu'il sera possible, en leur promettant, en cas d'une véritable complaisance dans l'affaire de Silésie, que je me ferai fort d'appuyer l'acquisition de l'évêché d'Osnabrück et que je céderai au roi d'Angleterre mes droits sur l'Ostfrise; mais il faudrait me procurer la possession de la Basse-Silésie, avec Breslau, s'il est possible d'obtenir ce dernier article. Vous y travaillerez de toutes vos forces afin d'inspirer à ce prince de bons sentiments qui pourraient rectifier ceux de la Russie et de Vienne. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Voici en quels termes j'écris là-dessus au général de Truchsess.

C. P. 321. — *Au major général comte de Truchsess, à Londres.*

Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Truchsess,

Ma précédente vous aura mis au fil d'une affaire fort intéressante, et j'espère que vous exécuterez mes ordres. Vous travaillerez donc de toutes vos forces pour détacher le roi de la Grande-Bretagne de la cabale en question et pour l'attacher véritablement à mes intérêts qui ne sauraient être contraires aux siens. Si les offres d'une étroite alliance et de ce que j'ai promis ne suffisent pas, faites-lui une belle perspective de l'acquisition prochaine de l'évêché d'Osnabrück, à laquelle je travaillerai conjointement avec lui. Vous pouvez aussi lui donner assurance d'une cession de mes droits sur l'Ostfrise, s'il veut agir efficacement pour me faire avoir ma satisfaction ici par la cession de la Silésie inférieure, inclusivement la ville de Breslau. *Vous pouvez protester que jusqu'ici j'ai encore les mains libres n'ayant conclu aucune alliance avec la France,* nonobstant les avantages qu'elle m'offre; ainsi qu'il dépend du Roi de s'unir avec moi pour notre bien réciproque et pour celui de l'Allemagne et de la religion protestante.

J'attends une réponse claire et décisive pour en régler mes mesures, et je suis, etc.

Fédéric.

Que penser de la sincérité, de la loyauté du prince qui, non seulement vient de recevoir Valory, de garder, pour mieux l'étudier, le projet de traité secret que lui a apporté le représentant de la Cour de Versailles, de prescrire à son ministre d'État « d'ajuster le tout » avec lui, mais qui le même jour a résolu de s'unir avec la Bavière et promis de donner sa voix à l'Électeur et qui, quelques instants plus tard, se rejette vers l'Angleterre, se déclare prêt à s'entendre avec elle et ose affirmer qu'il a « encore les mains libres ».

Frédéric II se trouvait à ce moment militairement et politiquement dans une situation qui, pour être difficile et grave, n'était cependant pas désespérée. Avant de se montrer, comme il venait de le faire, disposé à s'adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, rien ne l'empêchait d'attendre le résultat des

conférences que Podewils suivait à Berlin avec Valory et une réponse qui ne pouvait pas mettre bien longtemps à lui venir de Munich, — rien, si ce n'est son antipathie, son aversion instinctive pour la France.

C. P. 323. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Strehlen, 25 mars 1741.

Podewils mande de Berlin, le 20 mars, que la reine de Hongrie vient d'accoucher d'un archiduc [1], événement qui peut être très avantageux pour l'Autriche.

« Cet événement ne me paraît pas d'une si grande conséquence. Car ceux qui s'opposent au duc de Lorraine travailleront d'autant plus pour l'éloigner de l'Empire »

C. P. 324. — *Au Département des Affaires Étrangères.*

Strehlen, 25 mars 1741.

Rapports de Podewils et de Borcke (Berlin, 21 mars), à propos des mesures à prendre en raison des nouvelles envoyées par Mardefeld :

« Faire à Pétersbourg des représentations sérieuses et pressantes en s'appuyant, pour ne pas découvrir Münnich, sur les renseignements qui seraient venus de Dresde. Appeler confidentiellement l'attention à la Haye et à Londres sur les conséquences dangereuses du projet d'alliance contre la Prusse ; tenir au ministre de Saxe à Berlin un langage qui lui fera voir qu'on est au courant de tout. Insister sur la possibilité de s'unir, s'il le faut, avec la France, la Suède et la Bavière.

« Cela est très sensé, et je l'approuve. Quant à la France, il faut faire une alliance secrète avec elle ; céder nos prétentions sur la Frise à l'Angleterre, et les contenter tous. »

[1] Le futur empereur Joseph II.

C. P. 325. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Strehlen, 26 mars 1741.

Rapport de Podewils de Berlin, 21 mars :

« Il paraît qu'on balance encore à Pétersbourg, qu'on craint, qu'on espère, qu'on a honte tour à tour et qu'on souhaite d'intimider Votre Majesté, mais qu'on ne L'osera entamer si facilement. Peut-être qu'une ferme contenance et la découverte du pot aux roses les désorienteront. Enfin le pire est qu'on ne saurait compter sur les gens du jour au lendemain. »

« Je suis fort de votre sentiment. Il faut faire flèche de tout et se soutenir avec fermeté. »

C. P. 326. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Strehlen, 26 mars 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vos deux lettres du 20 et du 21 me sont bien parvenues. Vous avez bien fait de tâter le pouls au de Schwicheldt[1] par l'amorce de l'évêché d'Osnabrück et de la cession de l'expectance de l'Ostfrise. Il faut enivrer ces Messieurs, le mieux qu'il sera possible, pour les détacher de la bande, s'il y a encore moyen de le faire.

En attendant, vous continuerez à veiller partout et à informer mes ministres aux cours étrangères des trames pernicieuses de la cour de Dresde afin d'en faire usage en cas que je sois obligé d'en prendre revanche.

Quant à votre voyage de Breslau, j'entre en vos idées, et vous pourrez le retarder d'une quinzaine de jours en amusant ceux des ministres étrangers qui voudront venir en même temps. Au reste, le de Linde[2] doit se comporter avec toute la prudence requise pendant le vacarme qu'il y a à Stockholm et il poussera sous main la négocia-

[1] Schwicheldt (Auguste-Guillaume de), conseiller privé de guerre hanovrien, ministre de Hanovre à Berlin.

[2] Linde (Detlof Gustave von der), conseiller de guerre et ministre de Prusse en Suède.

tion touchant les 16 000 hommes à recevoir dans mon service comme troupes auxiliaires moyennant des subsides. Mais il prendra garde de ne point m'exposer mal à propos. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Pendant les quelques jours qui viennent de s'écouler, les sympathies anglaises, ou pour mieux dire les préférences anglaises, ont une fois de plus repris le dessus dans l'esprit de Frédéric. Le 1er avril, il ne s'agit plus pour lui, comme il le disait à Podewils le 26 mars, de « les contenter tous », la France aussi bien que l'Angleterre. Il n'a plus qu'une idée, qu'un désir, voir le nouvel envoyé de George II et s'aboucher avec lui.

C. P. 329. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Neustädtel, 1er avril 1741.

MON CHER MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS,

Dès que le ministre d'Angleterre, Mylord Hyndford, sera arrivé à Berlin, priez-le de venir sans perdre une minute me rejoindre en Silésie. Je suis, etc.

FRIDERICH.

Si l'on veut se faire une idée de l'importance que Frédéric attachait à la venue de lord Hyndford, de l'impatience avec laquelle il l'attendait, il suffira de constater que la correspondance est presque entièrement muette pendant bien près d'une quinzaine et que, si l'on en excepte les deux dépêches en date du 6 avril, adressées à Truchsess et à Podewils, le billet qu'on vient de lire est, jusqu'au surlendemain de la bataille de Mollwitz, la seule pièce que le roi de Prusse ait jugé à propos d'écrire ou de dicter. Tout entier à ses devoirs de chef d'armée, il ne songe guère à la politique, aux négociations, aux intrigues qu'il a préparées et qu'il reprendra plus tard. Toute son attention se concentre sur la situation militaire, dont il ne se dissimule pas la gravité et qui, d'un moment à l'autre, peut même devenir critique.

L'armée autrichienne, sans être remarquée, a réussi à défiler en-

tre les deux groupes formés par l'armée prussienne et est sur le point d'atteindre Neisse. La position du roi est même d'autant plus dangereuse qu'il est seul, sans allié, livré à lui-même, puisqu'il n'a pu se décider à se lier avec la France et qu'un courant favorable à l'Autriche paraissait devoir l'emporter à Pétersbourg. Aussi, bien que les offres d'accommodement de l'Angleterre ne puissent guère lui servir à se tirer des difficultés de l'heure présente, c'est du côté de la Grande-Bretagne qu'il se rejette en désespoir de cause le 6 avril, sans tenir le moindre compte des pourparlers engagés avec la Bavière, des négociations qui suivent leur cours avec la France.

P. C. 330. — *Au major-général comte de Truchsess, à Londres.*

Quartier général, Friedland, 6 avril 1741

MONSIEUR DE TRUCHSESS,

Quelques jours après ma dernière lettre, au sujet de mes offres pour la convenance de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, votre courrier m'a apporté bien à propos votre relation n° 16 du 17 de mars par laquelle vous me faites part de la favorable résolution que le ministre d'État de Steinberg [1] vous a donnée, de la part de ce prince, sur mes propositions faites au ministère de Hanovre par le de Plotho [2], par rapport à l'alliance à faire entre moi et le roi d'Angleterre pour nos intérêts communs. Comme je m'aperçois avec plaisir que cette réponse dictée et l'explication que vous y ajoutez dans votre dépêche sont conformes au plan que j'ai fait insinuer au Roi et à son ministère par vous et par le de Plotho, je vous ordonne de déclarer, avec le même secret qu'on vous demande, à ce prince et au ministre d'État de Steinberg :

1° Qu'ayant les mains entièrement libres d'entrer dans des engagements étroits sur ces matières, j'accepte, avec un sensible plaisir, l'offre de sa médiation ou de ses bons offices pour l'affaire de Silésie moyennant lesquels le roi de la Grande-Bretagne veut bien porter la

[1] Steinberg (Ernest von), ministre de Hanovre.

[2] Plotho (Henri Christophe von), conseiller au tribunal suprême d'appel, ministre plénipotentiaire de Prusse à Hanovre.

reine de Hongrie à consentir que je garde la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, sur le pied d'une hypothèque pour la sûreté de mes droits et prétentions à la charge de la maison d'Autriche; et qu'elle s'engagerait en même temps, par un acte obligatoire et secret, de me céder en toute propriété cette province, la ville de Breslau y comprise; mais que j'espère aussi que le roi d'Angleterre voudra employer ses soins obligeants auprès de la cour de Russie pour la disposer efficacement d'entrer dans les mêmes vues pacifiques et d'accélérer par ses bons offices cet accommodement salutaire, en s'abstenant des voies de fait contre moi, ce que je reconnaîtrais éternellement;

2° Que de cette manière, j'épouserais les intérêts de la maison d'Autriche, en prenant avec le roi d'Angleterre de justes mesures, et en concertant les arrangements nécessaires pour la conservation de cette maison et pour les avantages du prince de Lorraine;

3° Que pour ce qui regarde ceux du roi de la Grande-Bretagne, j'apporterais tous mes soins pour lui faire garder et obtenir la propriété des huit bailliages qu'il possède sous le titre d'hypothèque en Mecklembourg, pourvu que mon droit de succession éventuelle sur le reste soit reconnu;

4° Que je concourrais sincèrement aux moyens de faire avoir à ce prince l'évêché d'Osnabrück après la mort de l'évêque présent;

5° Que je me conformerais de bon cœur aux idées du roi touchant la convenance que le roi de Pologne pourra souhaiter; mais que j'attends de ce Prince des explications claires sur ce point;

6° Qu'au reste, je cultiverais de tout mon cœur une amitié très sincère avec le roi de la Grande-Bretagne, étant prêt de faire avec lui une alliance des plus étroites et conforme à la situation présente des affaires, par laquelle ce prince voudra garantir toutes mes provinces, inclusivement la Prusse, et je lui garantirais toutes celles qu'il possède en Allemagne.

Vous ne manquerez pas de vous en acquitter avec toute la dextérité imaginable, en proposant le tout de bouche; et je vous autorise, en attendant un nouveau plein-pouvoir, d'entrer là-dessus en négociation avec le ministère, auquel vous pourrez assurer que le mylord Hyndford sera le bienvenu ici.

Je vous recommande surtout un grand secret et un soin extrême pour pénétrer si l'on agit avec une véritable candeur. Car sans cette conviction, il faudrait aller bride en main. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 331. — *Au ministre d'État de Podewils, à Berlin.*

Friedland, 6 avril 1741.

Monsieur de Podewils,

En vous adressant la dépêche du major-général comte de Truchsess, contenant la réponse du roi d'Angleterre sur mes propositions, j'ai trouvé *nécessaire d'accepter,* sous la répétition expresse de mes *postulats, les offres de ce prince* et de lui faire déclarer préalablement ma résolution, comme vous le verrez par la copie ci-jointe. Vous travaillerez donc sur ce plan pour voir s'il sera possible de venir à notre but, et vous munirez le comte de Truchsess d'un nouveau plein-pouvoir, conformément à ces idées.

Cependant il sera nécessaire de ménager cette négociation d'un secret impénétrable, et il est besoin de traîner un peu celle avec la France et la Bavière, sans que Valory puisse se douter de quelque chose. Au reste, vous instruirez le de Plotho de cajoler extrêmement le de Münchhausen [1] en lui faisant espérer l'Aigle Noir et toutes les marques imaginables de ma générosité. Je suis, etc.

Fédéric.

Le roi de Prusse n'a pas changé d'idées au lendemain de Mollwitz, de cette bataille gagnée sans lui, de cette victoire, dont il venait de recevoir la nouvelle dans la petite ville où, croyant tout perdu, il avait passé une nuit pleine d'inquiétude et d'angoisse [2]. Plus que jamais au contraire il persiste dans les résolu-

[1] Münchhausen (Gerlach, Adolphe, baron de), président du Conseil privé de Hanovre.

[2] Vers 3 heures 1/2 Schwerin, inquiet de la tournure que prenaient les affaires et des dangers que le roi venait de courir, le forçait de quitter le champ de bataille et de se rendre à Oppeln. Le roi croyait, lui aussi, à ce moment, que la bataille était perdue. Rien ne le prouve mieux que la communication verbale dont il chargea un de ses officiers qu'il envoya au prince Léopold d'Anhalt au camp de Göttin, près de Brandenburg. Cet officier avait ordre d'annoncer au prince « que tout était perdu et que le roi l'invitait à prendre ses mesures en conséquence ».

La correspondance de Frédéric avec Voltaire reflète du reste la trace manifeste de l'état d'esprit et des craintes du roi, puisque à la date du 16, six jours après la bataille, il se bornait, dans une lettre datée d'Ohlau, à s'exprimer en termes plus que réservés : « *On dit les Autrichiens battus et je crois que c'est vrai.* »

Frédéric II avait une fois encore été favorisé par la fortune et avait une

tions que six jours auparavant il a, on vient de le voir, communiquées à Podewils.

C. P. 334. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Quartier général, Ohlau, 12 avril 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu vos dernières représentations au sujet de la dépêche du général comte de Truchsess n° 16, contenant la réponse du ministre

fois de plus failli être enlevé par les Autrichiens. La route, qu'il lui fallait suivre, était battue par les hussards autrichiens qui s'étaient jetés sur les bagages des Prussiens et sur des partis appartenant à la cavalerie de Römer. Le roi avait, pour cette raison, emmené avec lui une assez grosse escorte qui l'accompagna jusqu'à Löwen, où il passa la Neisse pour se diriger de là, avec quelques cavaliers et les officiers attachés à sa personne, sur Oppeln (23 kilomètres de Löwen). Il ignorait que les hussards de Czaky, formant l'avant-garde du petit corps du général Baranyay, venant de Moravie, avaient occupé Oppeln le jour même. Arrivé pendant la nuit devant les portes fermées de la ville, le roi de Prusse, qui s'était fait reconnaître, y fut accueilli à coups de fusil. Forcé de reprendre le chemin de Löwen, il fut assez chaudement poursuivi par un détachement de hussards sous les ordres du lieutenant Werner. Il réussit cependant à leur échapper et arriva le 11 au matin à Löwen, où il se retrouva avec le major de Bülow, qui lui apportait la nouvelle de la victoire de Mollwitz.

Voici en quels termes Baranyay rend compte de cet épisode : « Rex ipse fuit ad Oppolium, sed se salvavit ; alter, si totum meum commando ibi potuisset esse, ex omnibus mihi jam notis circumstantiis Rex ad manus nostras venisset. » Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur la liste des personnages de la suite de Frédéric enlevés par les hussards de Czaky dans la nuit du 10 au 11 avril pour voir que le général Baranyay n'exagérait guère. Les hussards s'emparèrent en effet du lieutenant-colonel von Baumgarten, aide de camp du roi, du mathématicien français de Maupertuis, du commissaire supérieur des guerres von Reinhard, du secrétaire du roi Colbert, de l'auditeur André, de deux lieutenants et du valet de chambre du Roi.

Quant au lieutenant Werner, qui commandait le peloton qui donna la chasse au roi, on raconte que Frédéric, se sentant serré de près par lui, lui aurait crié : « Laisse-moi, hussard, je saurai t'en récompenser », et que Werner lui aurait répondu : « Tope-là, et au revoir après la guerre. » Ce qu'il y a de certain, c'est que Werner, né à Raab en 1707 et fils d'un officier des hussards de Czaky, entré au service en 1722, quitta l'armée autrichienne en 1750. Il était alors capitaine de hussards. Passé au service de Frédéric, il figure avec le grade de lieutenant-colonel sur les états militaires prussiens en 1751. Promu colonel en 1757 et nommé général en 1761, il mourut en 1785, à l'âge de 78 ans, dans sa terre de Pitschin (Haute-Silésie). (Cf. Major Z..., *op. cit.*, 16 à 18.)

de Steinberg à nos propositions comme aussi touchant la vivacité dont le marquis de Valory presse la conclusion du traité. Comme j'ai déjà répondu au susdit général par son courrier [1], en acceptant la proposition du roi d'Angleterre concernant la forme d'un accommodement à faire entre moi et la maison d'Autriche, et la convenance du susdit roi et de celui de Pologne, qui s'expliquera pourtant sur ce qu'il aura à demander, je m'y réfère, et vous travaillerez sur ce plan en faisant avoir au comte de Truchsess de nouveaux pleins-pouvoirs. Peut-être que la victoire signalée, remportée avant-hier par la grâce de Dieu et la bravoure de mon infanterie contre l'armée autrichienne, et dont vous saurez bientôt le détail, donnera du poids à cette négociation. *Quant à ce qui regarde celle avec la France [2], j'approuve vos idées, et il faudra la traîner sans affectation en cajolant plus que jamais le de Valory*. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 335. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Ohlau, 12 avril 1741.

Rapport (sans date) de Podewils :

« Comme il faut chasser le diable avec de l'eau bénite, je crois que Mardefeld doit employer toute son étude à gagner le comte d'Ostermann, parce que c'est lui maintenant qui est le maître-ressort de toute cette machine et que le duc Antoine-Ulric n'agit que par ses inspirations.

« Fort bien. Il faut employer tout ce qui sera possible pour le rendre traitable.

« Votre Majesté a écrit déjà une lettre de sa main au comte d'Ostermann [3], qui aura flatté sa vanité, et comme ce ministre a souhaité,

« Bon. Je l'approuve. Vous le devez faire faire au plus tôt.

[1] Cf. *ibidem*, 330.

[2] En annonçant la victoire de Mollwitz au feld-maréchal prince d'Anhalt (*ibidem*, 333), il ajoutait en post-scriptum : « Bien que je n'aie absolument pas confiance en la Saxe, je ne précipiterai rien et je dissimulerai encore pour le moment et mes intentions et la connaissance que j'ai des intrigues de cette cour. »

[3] *Ibidem*, 298, de Schweidnitz, 4 mars 1741.

à la place du présent de 8000 écus en argent, un portrait de Votre Majesté garni de diamants, je crois qu'on pourra fort bien retirer cette somme et l'employer pour faire faire un portrait, pour le moins aussi magnifique que celui que Münnich a eu, et même plus beau.

« Il faudra aussi gagner les parents de ce ministre qui sont en Westphalie et leur prodiguer des patentes de baron, de noblesse et des titres qui ne coûtent rien et qui ne laisseront pas que de flatter la vanité de ce Richelieu russien.

« Bon. »

C. P. 336. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Ohlau, 12 avril 1741.

Rapport de Podewils, de Berlin, 27 mars :

« *Le parti du roi d'Angleterre et celui de la France et de la Bavière sont incompatibles ensemble comme l'eau et le feu.* La cour d'Angleterre, en travaillant à un accommodement entre celle de Vienne et Votre Majesté pour l'affaire de Silésie, veut qu'Elle concoure à faire élire le duc de Lorraine empereur et à conserver le reste des États de la maison d'Autriche dans leur entier.

« ... Si l'on donne des assurances trop positives à l'Electeur de vouloir lui donner la voix de Votre Majesté et si l'on tombe en attendant d'accord avec l'Angleterre, ainsi que cela paraît être

l'intention de Votre Majesté, on aura de la peine à reculer...

« ... La conclusion en est, selon moi, qu'il faudra continuer de ménager tout le monde tant qu'il est possible, mais de se garder de s'engager trop en avant pour pouvoir reculer dans la suite. »

« Bon ! pourvu que l'Angleterre agisse de bonne foi. »

C. P. 337. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Décision du 16 avril 1741.

Podewils écrit de Berlin, le 31 mars :

« Je travaille de mon mieux pour détacher le roi d'Angleterre du concert dans lequel la Russie et la Saxe voudraient le retenir contre Votre Majesté..... Il faut garder... les mains libres avec la France, tant qu'il est possible. Dès que Votre Majesté est liée avec cette couronne, il n'y a plus rien à faire avec l'Angleterre. »

« Bon. *Mais si l'Angleterre veut nous jouer, il faudra se jeter dans les bras de la France.* »

C. P. 338. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Décision du 16 avril 1741.

Podewils mande de Berlin, le 6 avril :

« ... Je commence à croire qu'on médite à Pétersbourg et à Dresde, et peut-être aussi à Londres, de proposer une médiation armée à Votre Majesté, de Lui offrir certaines conditions d'accommodement et d'agir de concert contre Elle, en attaquant ses Etats, si Elle refuse de les accepter. »

« Je suis de votre avis. On doit attendre leurs propositions. Bon, si l'Angleterre offre sérieusement ses *Officia*. Si non, *il faut conclure avec la France pour ne pas se trouver assis par terre* entre deux chaises. »

C. P. 339. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Décision du 16 avril 1741.

Rapports de Podewils et de Borcke de Berlin, 6 avril :

« Ils ont parlé au ministre de Saxe du partage de la Prusse projeté à Pétersbourg. Bülow a nié, mais a paru très troublé. »

« Bon, mais dès que nous verrons que l'on veut nous amuser, il faudra en finir avec la France. »

C. P. 340. — *Au ministre d'Etat de Podewils.*

Décision du 16 avril 1741.

Rapports de Borcke et de Podewils de Berlin le 8 avril :

« D'après les dires du prince d'Anhalt-Dessau, ils sont tous deux portés à croire que le roi a résolu d'attaquer la Saxe. »

« Il faut encore temporiser jusqu'à ce que nous voyions plus clairement l'intention de l'Angleterre. Vous en écrirez au prince d'Anhalt. »

IV

DE LA BATAILLE DE MOLLWITZ AU TRAITÉ AVEC LA FRANCE (5 JUIN 1741)

Si la bataille de Mollwitz n'eut pas de conséquence au point de vue militaire, elle exerça au contraire une action considérable sur le groupement des puissances européennes et modifia sensiblement l'attitude des cabinets. Breslau et le camp du roi de Prusse devinrent, à proprement parler, le siège d'un Congrès, auquel les diplomates et les ambassadeurs se hâtèrent d'accourir pour faire leur cour à l'heureux vainqueur.

A partir de ce moment, la campagne de 1741 est, pour ainsi dire, terminée. Tout se borne à des opérations secondaires, à des entreprises sans importance et Frédéric va désormais consacrer

tous ses soins à la direction des affaires politiques. Nul n'était mieux que lui préparé à ce rôle, nul n'avait mieux compris et la situation de l'Europe et le parti qu'il pouvait en tirer. Dès le 6 novembre 1740, il avait, on s'en souvient, nettement formulé ses idées sur les « *projets politiques à former au sujet de la mort de l'Empereur* » et reconnu l'avantage qu'il trouverait à entretenir l'hostilité, tout au moins la rivalité et l'antagonisme, entre la France et l'Angleterre.

A l'égard de l'Angleterre, la position de Frédéric était d'autant plus délicate que le roi George II, en sa qualité d'électeur de Hanovre, avait dès le premier moment aperçu le danger que les accroissements de la Prusse et l'ambition de son jeune roi pouvaient faire courir à ses possessions continentales et s'était empressé de reconnaître les droits de Marie-Thérèse. Mais les ministres anglais, désireux de s'assurer l'alliance autrichienne qu'ils considéraient comme nécessaire dans le cas probable d'un conflit avec la France, avaient cherché d'abord à écarter la possibilité d'une lutte qui mettrait l'Autriche aux prises avec la Prusse, maintenant à mettre fin à la guerre qu'ils n'avaient pas réussi à empêcher. En exerçant une pression diplomatique à Vienne et à Berlin, ils se berçaient encore de l'espoir de pouvoir conclure avec ces deux Cours un traité d'alliance défensive et défensive contre la France.

Frédéric avait d'un coup d'œil envisagé les avantages qu'il pouvait tirer de ces divergences de vues entre le roi d'Angleterre et ses ministres. Pendant que le cabinet de Saint-James travaillait à faire partager ses idées aux Etats-Généraux de Hollande et à la Russie. le roi de Prusse, dont les caisses étaient pleines, dont l'armée était pourvue de tout, se hâtait d'agir et de poursuivre par tous les moyens en son pouvoir la réalisation du programme qui devait transformer son petit royaume et lui faire prendre en peu de temps une place prédominante dans le concert européen. Admirablement secondé par des agents actifs et intelligents il n'avait pas un seul instant perdu de vue les démarches des ministres d'Autriche, d'Angleterre et de France et

était parvenu à se créer, partout où le besoin pouvait s'en faire sentir, des intelligences et des partisans gagnés à sa cause à l'aide de promesses et de libéralités.

Les efforts diplomatiques de Frédéric dont, surtout à partir du 1er avril, toute la politique gravitait de nouveau autour de l'Angleterre, allaient, par une singulière coïncidence, être couronnés de succès le jour même où Schwerin remportait la victoire de Mollwitz et obligeait l'armée autrichienne, arrivée à quelques kilomètres de Breslau, à évacuer définitivement la Silésie presque tout entière.

Le 10 avril, en effet, vers la fin d'une conférence tenue à Dresde, l'envoyé anglais Villiers déclarait, inopinément et confidentiellement, que, « cédant aux pressantes instances du roi de Prusse, son souverain avait consenti à interposer ses bons offices par manière d'intercession à Vienne pour tâcher de porter la reine de Hongrie et de Bohême à un accommodement convenable avec le roi de Prusse dans la vue d'attirer ce prince au grand concert en faveur de la bonne cause commune et de prévenir par là les desseins pernicieux de la France d'allumer insensiblement une guerre intestine dans l'Empire en soutenant l'électeur de Bavière et en s'attachant le roi de Prusse ». Villiers avait ajouté, il est vrai, « que la cour de Vienne ne paraissait pas bien disposée à cet accommodement, et que son souverain, voulant dans ce cas agir vigoureusement en faveur de Marie-Thérèse, il fallait délibérer sans délai, mais en secret, sur un double plan : l'un, si l'accommodement avec le roi de Prusse et son accession au grand concert pouvaient encore avoir lieu, et l'autre, s'il fallait absolument en venir à agir de concert par les armes combinées contre ce prince ».

Il fallait donc gagner du temps, louvoyer, biaiser, ruser, redoubler de prudence, de finesse et d'habileté en attendant la réponse de la cour de Vienne aux propositions qu'on venait de lui transmettre dans le plus grand secret. Ce délai forcé était d'autant mieux fait pour déplaire à Frédéric, pour contrarier son action, qu'un nouvel acteur allait entrer en scène. Le maréchal de

Belle-Isle était sur le point d'arriver à Dresde, sa dernière étape avant de continuer sur Breslau ou plutôt sur le camp du roi.

C. P. 341. — *Au Département des Affaires Étrangères.*

Quartier général, Ohlau, 12 avril 1741.

Messieurs de Podewils et de Borcke,

J'ai bien reçu votre représentation du 25 de mars touchant la lettre de l'Empereur de Russie sur l'affaire de la Silésie [1] que je vous renvoie en original. Elle me paraît, comme à vous, fort significative, et les expressions polies ne m'empêchent point d'en pénétrer le véritable sens. Cependant, il y faut répondre avec toute la sincérité imaginable sans faire connaître la moindre aigreur, et vous devez employer tout votre savoir-faire pour insinuer à cette Cour que, loin de la soupçonner d'aucune mauvaise volonté, je me repose entièrement sur la solidité et la sincérité de son amitié et alliance, qui a subsisté depuis longtemps entre nous à l'avantage commun et qui heureusement vient d'être renouvelée; que — l'affaire de la Silésie ne regardant pas la succession de feu l'Empereur en général, mais plutôt mes prétentions sur ce pays, sur lesquelles j'ai si souvent offert un accommodement raisonnable, ayant sincèrement à cœur la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, qui pourrait arriver avec plus de facilité à son but, s'il lui plaisait d'entrer dans ces idées, — je n'espère pas moins de la bonté de l'Empereur que de vouloir, par ses bons offices plutôt que par des voies de fait, procurer la réunion et la paix entre moi et la reine de Hongrie, ce qui serait le moyen le plus propre à remplir les engagements contractés avec cette cour pour sa prospérité et conservation, parce que je serais prêt à tout faire pour cette fin, moyennant une satisfaction juste et compatible avec ma gloire; que sachant la bonne volonté du roi de la Grande-Bretagne pour cet accommodement si salutaire aux parties et à toute l'Europe, je me flatte que la cour de Russie y donnerait les mains, avant que de venir à des menaces et aux extrémités, qui ne sauraient qu'avoir des suites funestes à la susdite maison d'Autriche; qu'ainsi je ne doute nullement que l'Empereur des Russies et son ministre n'embrassent avec plaisir cette occasion de marquer une égale affection pour les deux parties, en procurant à chacune sa convenance par les moyens pacifiques et

[1] Cf. *ibidem*, 257.

conformes à nos intérêts réciproques et à ceux de l'Europe, où la Russie a une si grande part. Enfin vous y ajouterez les arguments les plus persuasifs et les plus propres à venir à notre but. Au reste, il faut que Mardefeld travaille avec force pour gagner le comte d'Ostermann, auquel il peut promettre tout ce qu'il jugera convenable, soit pour lui, soit pour ses parents. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 343. — *Au grand maréchal de la Cour comte de Gotter, à Berlin.*

Ohlau, 13 avril 1741.

J'ai été bien aise de voir, par votre lettre du 4 de ce mois et par les expressions obligeantes dont celle de Münchhausen est remplie, que ce ministre travaille sans discontinuer pour concilier nos intérêts réciproques et pour cimenter l'union tant désirée. Mais comme je ne suis pas encore bien instruit de la véritable intention de cette Cour et du plan qu'elle pourra former, il m'en faut attendre le développement avant que de pouvoir prendre une résolution fixe et stable, sachant combien ces sortes d'affaires et d'insinuations sont sujettes à caution *dans un siècle où la sincérité est si rare.* Cependant vous assurerez le susdit ministre de ma tendre et parfaite amitié pour le Roi son maître, et de l'estime particulière que j'ai pour le de Münchhausen, qui ne manquera pas de s'ouvrir à moi ou au département des affaires étrangères sur les points qui lui paraîtront nécessaires à éplucher.

Fédéric.

S'il était permis de conserver l'ombre d'un doute sur « la sincérité et la loyauté » du grand roi de Prusse, il suffirait, je pense, de lire les deux dépêches ci-dessous, écrites, pour ainsi dire, au même moment, pour être à tout jamais fixé sur le cynisme sans borne de leur auteur.

C. P. 344. — *Au marquis de Valory, Envoyé de France, à Breslau.*

Quartier général, Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur le Marquis,

Ce n'est qu'hier que j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 7 de ce mois, qui a été arrêtée ici à cause de ma marche et de la bataille

gagnée par la grâce de l'Eternel le 10 de ce mois. Cependant je vous sais tout le gré imaginable de votre obligeante impatience de terminer avec mon ministre l'affaire du traité en question et de vous rendre pour cette fin à Breslau, et je me flatte que ce qui demande encore quelque changement sera bientôt ajusté. J'ai surtout été charmé d'apprendre la prochaine arrivée du maréchal de Belle-Isle, espérant que sa présence en facilitera la conclusion. Au reste, rien ne me saurait être plus agréable que de vous convaincre de la sincérité de mon amitié et attachement pour Sa Majesté Très Chrétienne et de l'estime distinguée avec laquelle je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 345. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Quartier général, Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur de Podewils,

Ayant reçu une lettre très pressante de M. de Valory au sujet de la conclusion du traité en question, je vous adresse la réponse et la copie espérant que vous vous trouverez ensemble à Breslau.

Vous savez déjà mes intentions, et combien il m'importe de traîner l'affaire et de ménager soigneusement la France jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford.

En attendant, vous continuerez de négocier secrètement avec l'Angleterre et la Russie, afin de pouvoir prendre le parti le plus convenable selon les circonstances présentes. Au reste, le comte de Gotter vient de me communiquer une lettre que le de Münchhausen lui a écrite touchant notre affaire secrète [1]. Gotter me parle aussi des vues sur Hildesheim [2], ce qui me surprend, vu qu'il ne me paraît pas convenable à mes intérêts que cette délicate affaire soit exposée à être sue par personnes qui n'en sont pas chargées. C'est pourquoi j'ai jugé à propos de répondre au comte de Gotter par des généralités vagues et peu signifiantes, et vous ferez bien de détourner le ministre hanovrien de se servir d'un autre canal que du vôtre. Je suis, etc.

Fédéric.

Malgré l'assurance qu'il affecte, Frédéric ne se dissimulait pas les dificultés, croissantes de jour en jour, qui rendaient bien pro-

[1] Cf. C. P. n° 343.
[2] Cf. C. P. n° 342, communication résultant d'une conversation avec le ministre de Hanovre von Schwicheldt.

blématique la continuation du double jeu, auquel il lui importait de ne renoncer qu'à la dernière extrémité. Pendant qu'on endormait les soupçons de Valory, il fallait presser la marche des négociations avec l'Angleterre. Il le fallait d'autant plus, qu'au moment où il prescrivait à Podewils de se rendre à Breslau et de transmettre ses ordres à Truchsess, il savait que Belle-Isle, arrivé à Dresde, allait avoir, sur l'heure même, avec Auguste III, Brühl et le Père Guarini, des conférences, auxquelles il attache tellement d'importance que, comme il l'écrira trois jours plus tard à Podewils : « La Saxe doit nous déterminer. »

C. P. 346. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Ohlau, 15 avril 1741.

Monsieur de Podewils,

Vous ayant fait espérer une relation exacte de la bataille gagnée le 10 de ce mois, j'ai bien voulu vous l'adresser pour en faire un bon usage. A présent, il faudra voir quelle impression cet événement fera à Vienne et partout ailleurs, et s'il contribuera à faciliter l'accommodement ou à le retarder. Pour ce qui est des autres ennemis, je ne m'en mettrai point en peine, pourvu que j'en puisse détacher la Russie. C'est pourquoi que vous ferez tous vos efforts en instruisant le de Mardefeld sur ce qu'il aura à faire. Comme je vous crois sur le point d'arriver à Breslau, j'en attends de vos nouvelles. Je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 347. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp d'Ohlau, 16 avril 1741.

Monsieur de Podewils,

J'espère que celle-ci vous trouvera déjà à Breslau et que vous aurez reçu toutes les expéditions de mes lettres. Comme je crains que celle pour le comte de Truchsess ne puisse être perdue, aussi bien que le courrier qui s'est éclipsé après le 8, vous ne manquerez point d'envoyer *cito* des ordres au susdit ministre d'entrer en négociation avec ceux d'Angleterre.

Vous savez mes résolutions, et il faut se prêter à la demande qu'on

a faite de l'évêché de Hildesheim, si l'affaire ne s'accroche qu'à cet article [1].

Pour Valory et Rudenschöld [2], il faut les cajoler sans nous lier encore Au reste, Fredersdorf [3] vous payera lès 99 écus 22 gros pour les frais de votre correspondance. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 349. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Ohlau, 17 avril 1741.

Rapport de Podewils, de Breslau, 16 avril : « Valory insiste sur la conclusion du traité. Il sera fort difficile, pour ne pas dire impossible, de traîner cette négociation sans affectation. Je me retrancherai d'abord sur la nécessité de trouver des moyens pour tenir le dos libre à Votre Majesté contre la Russie et qu'il faut absolument faire agir la Suède, le Danemark et même la Porte Ottomane pour tenir la Russie en échec. Ç'a toujours été mon cheval de bataille dans les conversations.... Autant que j'ai compris de ses discours, le maréchal de Belle-Isle aura de la répugnance de se rendre auprès de Votre Majesté, s'il n'est pas moralement persuadé que le traité en question sera signé avant son arrivée ou pendant son séjour. »

« La Saxe doit nous déterminer. Car si elle rompt avec nous, concluez qu'elle n'est pas seule; si elle se tient en repos, ne nous hâtons pas avec la France. C'est à quoi se réduit mon avis. »

FR.

[1] Répondant (*ibidem*, 342) à Podewils qui lui mande le 31 mars : « J'ai appris que le véritable objet que l'on couche en joue à Hanovre, c'est l'évêché de Hildesheim plutôt que celui d'Osnabrück et le bailliage de Mecklembourg », Frédéric lui avait écrit d'Ohlau le 13 avril : « S'il n'y a pas de moyens de le détourner, il faut y donner les mains. Mais il nous conviendrait mieux de leur faire espérer Osnabrück. »

[2] Rudenschöld (Charles von), conseiller aulique suédois, ministre de Suède à Berlin.

[3] Fredersdorf (Michel-Gabriel), chambellan privé du roi.

C. R. 350. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Ohlau, 17 avril 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 16 avril, au sujet des craintes qu'inspire au roi de Pologne la présence près de la frontière saxonne de troupes prussiennes qui pourraient sans le vouloir violer la frontière. Il propose au roi de donner au prince d'Anhalt[1] des ordres à cet effet.

Bon. On ne commencera pas la guerre.

Fr.

C. P. 352. — *Au conseiller de Légation d'Ammon, à Dresde.*

Ohlau, 18 avril 1741.

Monsieur Ammon,

J'ai appris par votre relation n° 7 du 15 de ce mois le sujet de la conférence que vous avez eue avec le comte de Brühl, touchant la manière dont on envisage la bataille du 10 de ce mois, et ce que ce ministre vous a déclaré, par ordre, des offres de la médiation du Roi, son maître, pour moyenner un juste accommodement sur l'affaire de Silésie. C'est sur quoi vous aurez bientôt des instructions suffisantes.

N'étant aucunement surpris des fausses idées que mes ennemis répandent du succès de ce combat, il suffit que le public sache à cette heure la déroute totale de l'armée ennemie et sa fuite précipitée.

Cependant vous remercierez en mon nom le susdit ministre de la confiance que Sa Majesté Polonaise et lui-même m'ont voulu marquer par ces ouvertures, et vous lui répéterez les protestations les plus fortes de mon amitié pour ce prince, et de l'envie que j'ai témoignée si souvent de m'unir inséparablement avec lui ; que rien ne me serait plus agréable que d'obtenir par sa médiation un accommodement raisonnable et conforme à ma gloire et à mes prétentions, et que, la médiation du roi de la Grande-Bretagne me paraissant aussi utile et nécessaire pour faciliter l'ouvrage de la paix, je me flatte que le roi

[1] Cf. *ibidem*, 351, au feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau à Göttin, Ohlau, 17 avril.

de Pologne y voudra combiner ses bons offices afin de travailler conjointement pour effectuer amiablement un but si salutaire; qu'ayant déjà fait connaître mes prétentions et la portion que je demandais de la Silésie, j'espère que les deux rois médiateurs s'efforceront d'inspirer à la reine de Hongrie les mêmes sentiments pacifiques et la volonté de s'y prêter, ce qui me mettrait en état d'effectuer mes offres et de travailler de concert avec les susdits rois à sa conservation et prospérité et à celle de sa maison comme aussi au bonheur de l'Empire; que, chérissant surtout les intérêts de Sa Majesté Polonaise et sa convenance, je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour l'en convaincre, dès qu'Elle voudra s'ouvrir confidemment là-dessus; que, jugeant pour cette fin nécessaire d'avoir par écrit la déclaration et les offres des demandes de ce prince, j'espère que le comte de Brühl voudra vous en munir le plus tôt qu'il sera possible et que je lui promettrais un secret inviolable.

Voilà la réponse préliminaire que vous donnerez le plus poliment au susdit ministre, en attendant une instruction plus détaillée que vous aurez au premier jour. J'attends la suite de cette affaire, étant, etc.

Fédéric.

Malgré toute son activité et sa clairvoyance, Frédéric avait cette fois été devancé. La mission de Belle-Isle, facilitée par les résultats de la journée de Mollwitz, avait réussi à détacher la Saxe de l'alliance autrichienne et rendu impossible l'action combinée, le travail en commun si vivement désiré par le roi de Prusse, et l'accord qu'il aurait souhaité voir s'établir entre l'Angleterre et Auguste III désormais acquis à la politique de la France.

C. P. 353. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Ohlau, 18 avril 1741

Monsieur de Podewils,

La dépêche ci-jointe du résident Ammon m'a paru intéressante, de sorte que je n'ai pas voulu différer à lui faire connaître en abrégé mes sentiments sur la proposition qu'on vient de lui faire, comme vous le verrez par la copie de ma lettre, que vous lui dépêcherez par une estafette. Vous pourriez y joindre *ad manus* une ultérieure ins-

truction conforme à mes idées, dont vous êtes informé à fond. *Ce serait un coup de parti si nous savions amuser les Saxons* jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford, dont les propositions nous mettront au fait de toute cette intrigue. C'est pourquoi j'ai évité de déclarer les offres de la médiation du roi d'Angleterre, en ayant seulement indiqué l'utilité pour faciliter l'accommodement en question. Enfin, vous savez de quoi il s'agit, et vous agirez conformément à mes intérêts. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 354. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Ohlau, 19 avril 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu votre lettre du 18 de ce mois et la relation de même date, touchant les instances du marquis de Valory, et ce que vous lui avez dit pour arrêter son impatience. J'en suis *fort satisfait, et nous continuerons sur ce pied jusqu'à ce qu'il faille prendre la dernière résolution.* Quant au baron de Schwicheldt, je vous ferai savoir quand j'aurai le loisir de lui donner audience.

Nous attendrons la réponse du résident Ammon qui nous fera voir un peu plus clair. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Comme je marche de ce pas au camp, il dépendra du de Schwicheldt de s'y rendre demain pour me parler.

Ne sachant en réalité encore de quel côté il convenait pour lui de pencher, ne se souciant pas de prendre une résolution avant d'être complètement au fait des multiples intrigues que pour la plupart il avait nouées, Frédéric II n'avait à ce moment qu'une pensée, celle d'amuser, de duper, de cajoler aussi bien Valory que les Saxons. Sachant que Belle-Isle n'avait pas encore terminé les négociations qu'il avait entamées à Dresde[1], il espérait pouvoir gagner le temps dont il avait besoin, lorsqu'à son

[1] La Saxe refusa absolument d'adhérer au projet de traité proposé par Villiers et que Marie-Thérèse avait, quoique à grand regret, fini par accepter le 24 avril. Ce résultat était dû, d'une part aux efforts de la diplomatie française, de l'autre à l'effet produit par la nouvelle de la défaite des Autrichiens et enfin à l'attitude singulière de l'Angleterre.

grand désappointement il apprit que le maréchal, alarmé par les rapports de Valory et pressé d'en finir, courait la poste sur la route de Breslau. C'était là, plus qu'un fâcheux contretemps, une réelle et sérieuse complication. Il fallait se préparer à subir ce qui était désormais inévitable et tout disposer en vue d'une entrevue qui pouvait aisément avoir de graves conséquences. Puisque Belle-Isle a jugé à propos de venir, sans s'être annoncé à l'avance, à l'heure qui lui convenait le mieux, on trouvera moyen de lui prouver qu'il a compté sans son hôte et qu'il n'est pas aussi aisé qu'il a pu se l'imaginer de prendre le roi au dépourvu. Quelques instants ont suffi à Frédéric pour dresser son plan. Il comblera le maréchal de flatteries, d'éloges, de compliments et, quand il le quittera, il n'emportera que de vagues assurances, d'inutiles protestations d'amitié et quelques belles paroles qui n'engageront le roi en rien et ne révéleront aucune de ses pensées.

C. P. 356. — *Au ministre d'Etot de Podewils, à Berlin.*

Camp de Mollwitz, 23 avril 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien appris, par la vôtre du 22 de ce mois, l'arrivée du maréchal de Belle-Isle et l'impatience qu'il marque de me voir. Vous lui ferez en mon nom un grand compliment sur son heureux voyage et sur l'envie que j'ai de lui parler. Mais pour l'arrêter encore deux ou trois jours à Breslau, vous prendrez le prétexte que les chemins ne sont pas encore très sûrs et qu'il faudrait envoyer une bonne escorte, à laquelle je ne manquerais pas de songer. Mais il faudra agir finement, pour qu'il ne puisse s'apercevoir de rien.

Quant à la sûreté qu'il faut pour l'envoi des papiers, il ne faut pas les risquer, mais les envoyer quand les convois et escortes partent. On pourrait aussi voir si les chemins de l'autre côté de l'Oder ne sont pas plus assurés jusqu'à Ohlau. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Vous devrez venir ici, quand le de Belle-Isle s'y rendra. Vous le cajolerez à merveille.

C. P. 358. — *Au ministre d'État de Podewils*

Camp de Mollwitz, 24 avril 1741.

MON CHER DE PODEWILS,

De la façon que disent vos nouvelles que s'est conduit le maréchal de Belle-Isle à Cologne, Mayence et Trèves, je le crois impérieux et absolu dans ses sentiments.

Il voudra à toute force conclure, et moi, je voudrais attendre l'arrivée du charlatan anglais pour me déterminer ; mais en tout cas, il faudra voir comment, en flattant M. de Belle-Isle au suprême degré et lui faisant entrevoir toute l'envie du monde de conclure, on pourra différer cet acte jusqu'au moment qu'on ait arrangé ses flûtes avec les Anglais.

Enfin, il n'y a pas d'autre moyen que d'insister sur le secours de la Suède, sur l'alliance du Danemark et de faire les peureux pour la Russie.

Si Belle-Isle veut venir après-demain, il faut m'en avertir pour que les escortes et que tout soit prêt. Adieu, cher Podewils, vous connaissez mes sentiments, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 359. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Rapport de Podewils, de Breslau, le 24 avril :

« Bülow m'a prié de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de L'assurer que le Roi, son maître, ne demandait pas mieux que de s'assurer l'amitié de Votre Majesté. »

« Il faut le cajoler en arrêtant son impatience jusqu'à l'arrivée de mylord Hyndford. »

C. P. 360. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 2 mai 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Je vous adresse, parmi quelques autres relations, celles de M. le comte de Truchsess que j'ai reçues par son estafette. Quoique tout ce qu'il me mande, et surtout le contenu de la harangue du roi d'Angle-

terre[1], me semble fournir de justes sujets de soupçon qu'on n'agit pas avec la droiture et sincérité promises, nous verrons pourtant par les propositions de Schwicheldt et de Hyndford ce que nous en aurons à attendre.

Quant à ma résolution, vous en êtes déjà informé, et comme je suis prêt à entrer pleinement dans les vues du roi de la Grande-Bretagne, par rapport à la convenance du Mecklembourg et d'Osnabrück, pour prix d'un accommodement raisonnable, ce prince jugera bien lui-même que, pour y parvenir, il faudrait s'abstenir de donner des secours à la reine de Hongrie pendant la négociation, ce qui en rendrait le succès absolument impossible. Ainsi vous ferez de votre mieux d'inspirer à la cour de Hanovre des sentiments pacifiques et des moyens convenables au grand but et vous instruirez le comte de Truchsess sur ce qu'il aura à faire.

Fedéric.

P. S. — Il faut avertir le comte de Truchsess qu'il doit ménager de converser trop familièrement avec le comte d'Ostein[2], qui en abusera sans faute.

Tout ce qui avait trait aux doubles et délicates négociations entamées avec la Grande-Bretagne et le Hanovre tenait à ce moment une si grande place dans l'esprit de Frédéric, que, non content de charger Podewils d'envoyer des instructions à Truchsess, il juge utile de lui faire connaître lui-même sa manière de voir, tout comme il ne cessera de multiplier ses recommandations et ses ordres pendant les quarante-huit heures qui vont s'écouler avant son premier entretien avec Hyndford et Schwicheldt[3].

[1] Le discours du trône du 19 avril. George II avait déclaré à son Parlement qu'il était décidé à fournir à Marie-Thérèse les 12 000 hommes qu'il s'était engagé par traité de mettre à sa disposition. Mais ses ministres, tenant par-dessus tout, surtout après la victoire de Mollwitz, à empêcher le roi de Prusse de s'allier avec la France, n'en décidèrent pas moins leur souverain à envoyer auprès de Frédéric lord Hyndford, qui arriva à Breslau le 2 mai.

[2] Ostein (Henri-Charles comte d'), ministre d'Autriche à Londres.

[3] Ces deux négociateurs, lit-on au chapitre III de l'*Histoire de mon temps*, étaient, quoique au service du même maître, chargés d'instructions toutes différentes. Ces ministres étaient dans le camp du Roi et il paraissait singulier que lord Hyndford donnât plus d'ombrage au sieur Schwicheldt que le maréchal de Belle-Isle...

C. P. 361. — *Au major général comte de Truchsess, à Londres.*

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

J'ai bien reçu vos dépêches du 18 et du 21 d'avril, par lesquelles vous me rendez compte des entretiens que vous avez eus avec le ministère au sujet de notre affaire en question, et ce sera avec la première poste que je vous ferai connaître ce que je pense là-dessus.

En attendant, j'ai été charmé d'apprendre les protestations réitérées qu'on vous a faites de la bonne et favorable disposition où le roi de la Grande-Bretagne se trouve à mon égard; et, quoique certaines expressions de sa harangue n'y paraissent pas tout à fait conformes, je me fie trop à l'assurance et à la droiture de ce prince, dont l'amitié m'est si chère, pour en douter aucunement. C'est ce qui me confirme dans la bonne opinion que j'ai qu'il travaille efficacement pour terminer amiablement l'affaire de Silésie sans plus de délai. Car, comme je veux me conformer à ses vues par rapport à sa convenance, je me flatte qu'il ne voudra pas rendre inflexible la cour de Vienne par l'espoir d'un secours qui rendrait l'accommodement tout à fait impossible. Au reste, voyant que vous parlez quelquefois avec le comte d'Ostein, je vous conseille de vous ménager tellement qu'il n'en puisse abuser.

FÉDÉRIC.

C. P. 362. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Vous avez reçu hier les dépêches du comte de Truchsess parmi les autres relations, et ma lettre, que je vous ai envoyée après-midi, vous a fait connaître ce que je pense sur la conduite équivoque de la cour de Londres.

Je vous adresse maintenant une petite réponse que vous joindrez aux instructions plus détaillées que vous lui ferez avoir. Voici aussi une lettre du de Münchhausen au comte de Gotter. Les paroles en sont très belles; mais vous saurez bientôt par les propositions des deux ministres ce que nous en devons croire. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 363. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 4 mai 1741.

Podewils rend compte de Breslau, le 3 mai, que Schwicheldt lui a présenté son projet de traité secret entre la Prusse et la Bavière.

« On promet beaucoup, mais on ne demande pas moins[1]. Si l'on veut rabattre quelque chose de la Basse Silésie, il faudra aussi qu'on se contentât de moins à Hanovre. Par rapport à Hildesheim, il faudra se ménager une libre communication avec les Etats de Votre Majesté au-delà du Weser. Les bailliages, qu'on demande du comté de Hohenstein, ne sont qu'en cas que Votre Majesté entre dans la possession d'Ostfrise.

« Bon, j'accorderai tout à condition que par l'intervention de l'Angleterre on me donne la Basse-Silésie avec Breslau.

« Je dois encore répéter à Votre Majesté, sur la demande réitérée de M. de Schwicheldt, qu'on ne dise mot à milord Hyndford des demandes et des convenances du roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, puisqu'on craint extrêmement que la nation ne reproche à ce prince d'avoir plus à cœur ses intérêts particuliers que ceux du public.

« L'affaire me paraît délicate et je vous en parlerai demain.

« Il dépendra de Votre Majesté jusqu'où Elle veut s'ouvrir envers Hyndford; car si l'on veut insister sur la totalité de la Basse-Silésie, je crois remarquer, par

« Très bien. Venez demain avec Hyndford et Schwicheldt et arrangez tout pour cela. Mais j'ai besoin de vous parler avant de les voir, parce que cette double

[1] La Basse-Silésie avec Breslau à la Prusse par la médiation anglaise, Hildesheim, les bailliages hypothéqués de Mecklembourg et deux bailliages dans le comté de Hohenstein, au Hanovre.

les discours de milord Hyndford, qu'il n'y aura rien à espérer pour un accommodement, ce qui revient à ce que le comte de Truchsess en a mandé. »

négociation me surprend fort, puisqu'Hyndford ne doit pas être mis dans la confidence. »

C. P. 364. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp devant Brieg, 4 avril 1741.

Monsieur de Podewils,

« Je vous ai fait connaître ma résolution sur vos représentations du 3 de ce mois, au sujet des ministres Hyndford et Schwicheldt, en vous ordonnant de les faire venir ici demain et de les accompagner. Je vous parlerai avant que de leur donner audience, ne pouvant pas comprendre cette double façon de négocier. Voici ma résolution dictée touchant le présent pour le maréchal de Belle-Isle et l'ordre au ministre d'Etat de Marschall de vous l'envoyer. J'y joins aussi la relation du résident Ammon et la réponse que j'ai donnée au feld-maréchal de Schmettau que vous adresserez sûrement au susdit Ammon. Je suis, etc.

Fédéric.

P. S. — Je suis fâché de ne pas pouvoir accorder à ces Messieurs une escorte particulière, à cause de l'armée ennemie qui se trouve à Grottkau. D'ailleurs, je crois les chemins entre Breslau et ici sûrs, M. de Rudenschöld l'ayant éprouvé hier. En tous cas ils pourraient sortir, en même temps que l'escorte que Münchow envoie à Ohlau avec des chariots. Au reste, le quartier de ces messieurs sera à Hermsdorf, où le général de Kleist a logé, puisqu'on a trouvé nécessaire d'établir à Hühnern, dans la maison où vous avez séjourné, le lazaret de l'armée. Vous leur indiquerez tout cela d'une manière convenable. J'ai fait mettre la lettre pour Schmettau sous l'adresse d'un banquier de Leipzig, suivant son propre avis.

Toujours prudent et, par-dessus tout, désireux de ne pas s'aliéner la France, Frédéric n'avait pas manqué d'adresser, le jour même où il conférait avec les envoyés de George II, une longue dépêche à Le Chambrier. La prudence la plus élémentaire ne commandait-elle pas au roi d'aller au-devant des reproches ou même de simples observations et de chercher à étouffer

les soupçons que l'accueil fait à lord Hyndford pouvait éveiller à Versailles.

C. P. 365. — *Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris.*

Breslau, 6 mai 1741.

J'ai reçu votre dépêche du 21 du mois passé, et j'espère que le maréchal de Belle-Isle aura rendu à sa Cour un compte fidèle et exact de mes sentiments pour Sa Majesté Très Chrétienne et de mon attachement zélé pour ses intérêts, aussi bien que des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici, *à mon grand regret*, de mettre la dernière main au traité qui était sur le tapis entre moi et le roi son maître.

J'ai communiqué audit maréchal la relation que je venais justement de recevoir de mon ministre à Pétersbourg[1] dans le temps qu'il était auprès de moi au camp, et par laquelle il a vu lui-même l'orage qui est prêt à fondre sur moi, si je refuse d'accepter un accommodement avec la maison d'Autriche, et le concert dans lequel les cours de Russie, d'Angleterre et de Saxe sont entrées pour me tomber de tous les côtés sur le corps, dès que je ne voudrais pas accepter la médiation de ces puissances et me contenter de certains avantages modiques qu'on veut m'offrir. En vertu de ce concert, la Russie assemble actuellement son contingent auxiliaire de 30 000 hommes en Livonie pour s'emparer de mon royaume de Prusse, qui aurait été riflé dans quatre semaines, puisqu'il est tout à fait dégarni de troupes, n'ayant, outre les deux petites forteresses de Pillau et de Memel, aucune place tenable dans le pays.

D'un autre côté, la Saxe forme un camp de 20 000 hommes sur les frontières de mes Etats ; la Cour de Hanovre est sur le point d'en faire autant et de le renforcer même de 6 000 Danois et autant de troupes de Hesse à la solde de la Grande-Bretagne, sans compter qu'on croit être sûr que le roi du Danemark agira encore avec plus de troupes contre moi.

Tout cela ensemble est prêt d'envahir et d'entamer mes Etats, et je puis être écrasé en Prusse et dans le cœur de mes provinces d'Allemagne, avant que la France soit assez à portée pour me secourir et me sauver et avant que la Suède soit en état de faire une puissante diversion en ma faveur ; puisque, dans le temps que la Russie m'aurait attaqué, elle avait fait des dispositions pour faire agir une armée de

[1] Dépêche du 10 avril après le renvoi et la chute de Münnich.

40 000 hommes contre la Suède, tandis que l'Angleterre s'est engagée d'envoyer une flotte dans la mer Baltique et d'y embarquer même des troupes pour le secours de la Russie, et qu'on est actuellement en négociation avec le Danemark pour le porter à faire une diversion en Scanie en cas que la Suède rompe avec la Russie.

Voilà le tableau fidèle de ma situation et des embarras où je me trouve, tel que je l'ai expliqué au maréchal de Belle-Isle. La signature de mon traité avec la France n'aurait fait que hâter l'exécution du susdit concert, qui reste suspendu en quelque façon, tant qu'on a l'espérance de me réduire à un accommodement, mais qu'on précipiterait dès qu'on me croirait lié avec la France.

Je laisse à juger aux grandes lumières du cardinal de Fleury et au sieur Amelot si, dans les circonstances embarrassantes et dangereuses où je me trouve, je puis faire autrement que céder pour un temps au torrent qui menace de m'accabler, quoique jusqu'ici il n'y ait rien d'arrêté entre moi et la cour de Vienne et que *j'aie encore les mains entièrement libres, ce dont vous pouvez assurer le Cardinal sur ma parole et lui insinuer en même temps que, ces conjonctures fâcheuses venant à changer, je pourrais fort bien encore revenir à notre grand ouvrage, ce que je ferais de cœur et d'âme, dès que je le pourrais sans courir le risque d'un bouleversement général dans mes affaires.*

Mais qu'on se mette à ma place et qu'on entre dans ma situation un moment, et on verra que, si jamais un prince a été obligé d'aller bride en main, c'est moi, si je ne veux jouer le tout pour le tout. Au reste, vous donnerez au Cardinal les plus fortes assurances de mon amitié et de mon attachement pour le Roi son maître, et vous ferez tous les efforts imaginables pour calmer son esprit, guérir ses soupçons et l'empêcher, autant qu'il est humainement possible, qu'il ne prenne un parti qui pourrait être contraire à mes intérêts dans les conjonctures présentes.

Vous direz aussi à ce ministre que j'ai été charmé et content, au-delà de l'imagination, du maréchal de Belle-Isle, dont le caractère, l'esprit et le mérite distingué lui ont tellement attaché mon amitié que j'aurais fort souhaité de conserver ce grand homme plus longtemps chez moi.

Je me figure au reste, que vous aurez de rudes assauts et des reproches amers à essuyer de la part du ministère de France, de ce que j'aie balancé à signer le traité en question; mais je me flatte que votre savoir-faire et votre zèle pour mes intérêts sauront adoucir tellement les esprits qu'on ne me voudra point du mal *de la triste et malheureuse nécessité qui arrête toute ma bonne volonté et mon inclina-*

tion de me lier aussi étroitement que je l'aurais souhaité avec la France.

Vous leur insinuerez que tout n'est pas rompu encore et que, le marquis de Valory ayant ses pleins-pouvoirs, on pourrait toujours reprendre la négociation, dès que l'orage se dissipera tant soit peu et que la Russie serait entamée vigoureusement par la Suède, et la maison d'Autriche par l'Espagne, la Sardaigne et le roi des Deux-Siciles.

FÉDÉRIC.

L'entretien que Frédéric avait eu avec lord Hyndford, entretien dans lequel il ne s'était pas gêné pour reprocher au cabinet de Saint-James une attitude qui assurément ne concordait guère avec les protestations d'amitié de George II, ni avec le désir d'accommodement de ses ministres, mais qui était cependant bien moins équivoque, bien moins louche que celle qu'il n'avait cessé d'avoir lui-même depuis près de six mois, depuis le moment de son entrée en Silésie, était évidemment loin d'avoir satisfait aucun des deux interlocuteurs. Il suffira d'un rapide coup d'œil jeté sur les deux dépêches en date du 7 mai pour constater qu'on n'avait pu arriver à se mettre d'accord et même qu'en prévision d'une rupture, à laquelle il était sage de se préparer, Frédéric commençait de nouveau à se rapprocher de la France et comptait sur son concours et sa coopération pour obtenir de la Saxe une réponse catégorique. D'autre part, il avait refusé de rien rabattre de ses exigences et de ses prétentions, que lord Hyndford avait dû se résigner à transmettre à la Cour de Vienne, sans y rien changer, mais aussi sans s'illusionner sur l'accueil qu'on leur ferait.

C. P. 366. — *Au ministre d'État de Podewils, à Mollwitz.*

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Ne sachant pas dans quels termes je suis avec la Cour de Saxe, il me paraît nécessaire d'ordonner au résident Ammon de presser, conjointement avec le ministre de la France, le comte de Brühl sur cette situation équivoque et de demander une déclaration catégo-

rique, *s'ils veulent la paix ou la guerre*. Il fera connaître en même temps que je suis fort bien informé de ce qu'on trame contre moi, et qu'on fait actuellement lever en Pologne quatre régiments pour un certain dessein; mais que, quoi qu'il puisse en arriver, je déclare par avance que, si ces troupes faisaient quelque invasion dans mon pays, je la ressentirais comme si celles de la Saxe l'avaient fait. Vous dresserez donc les ordres nécessaires d'une manière convenable, et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 367. — *Précis de l'audience que milord Hyndford a eue du Roi et de son entretien avec Sa Majesté.*

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

Milord Hyndford, en remettant ses lettres de créance au Roi, lui fit les compliments convenables et les protestations d'amitié les plus fortes de la part du roi d'Angleterre.

Le Roi lui répliqua qu'il était bien sensible aux marques d'amitié et aux assurances que Sa Majesté Britannique venait de lui donner de son intention sincère de procurer un accommodement avantageux au roi dans l'affaire de Silésie, mais qu'il ne pouvait pas concilier ces belles promesses et protections avec la harangue que le roi d'Angleterre a tenue à son Parlement, avec la lettre déhortatoire qu'il veut écrire à Sa Majesté et avec la conduite que les ministres d'Angleterre tiennent à la Haye, à Dresde et à Pétersbourg, où ils ne cessent pas d'animer ces différentes puissances d'entrer dans un concert contre Sa Majesté et de se déclarer ouvertement pour la reine de Hongrie.

Sa Majesté ajouta qu'Elle voulait voir clair dans les véritables intentions du roi d'Angleterre; qu'on se trouvait dans une crise où il fallait prendre son parti; que le Roi ne se laisserait pas intimider par quoi que ce soit, ni détourner de la juste poursuite de ses droits, et qu'il trouverait des amis et de l'assistance ailleurs; qu'il serait raisonnable de son côté, si on voulait l'être à Vienne et que le duc de Lorraine et la maison d'Autriche devraient se féliciter de trouver tant de modération dans l'esprit du Roi et de ce qu'il ne profitait point des avantages qu'il avait en mains pour pousser ses conquêtes. Que si l'on voulait faire quelque chose pour un bon accommodement et pour la conservation de l'équilibre de l'Europe, il en était temps; que sans cela on ne devrait pas reprocher le renversement au Roi.

Milord Hyndford répondit à tout cela, que le Roi son maître était

sincèrement intentionné et porté de travailler tout de bon à un accommodement de l'affaire de Silésie; qu'il ignorait absolument que le Roi son maître écrivait une lettre déhortatoire au Roi, ni que ses ministres aux autres Cours, comme le sieur Trevor à la Haye, le sieur Villiers à Dresde et le sieur Finch à Pétersbourg, tinssent un autre langage, ou qu'ils animassent les susdites Cours contre le Roi dans l'affaire de Silésie, soit pour entrer dans un concert contre le Roi, soit pour agir autrement; que la harangue du Roi son maître au Parlement s'était faite depuis son départ, mais qu'il écrirait sur tout cela à la Cour et qu'il était persuadé de la sincérité avec laquelle le Roi, son maître, travaillerait à un accommodement; qu'il enverrait même un courrier au sieur Robinson, à Vienne, pour presser cette Cour à s'expliquer et pour mander au plus vite où l'on en était; mais qu'il espérait que Sa Majesté voudrait s'expliquer sur son dernier ultimatum.

Le Roi répondit qu'il s'était expliqué tant de fois déjà là-dessus, et qu'il y restait ferme; que c'était la Basse-Silésie qu'il lui fallait avec la ville de Breslau.

Sur quoi Milord répliqua qu'il espérait que ce serait sur les conditions que le comte de Gotter avait été chargé d'offrir à la Cour de Vienne au commencement de l'affaire de Silésie, demandant quelle somme d'argent le Roi voulait y mettre.

Sa Majesté répliqua qu'Elle avait fait offrir jusqu'à trois millions de florins, mais qu'en tout cela le plus ou le moins ne rencontrerait pas de difficulté, qu'on s'entendrait facilement là-dessus et qu'il agréait les conditions offertes ci-devant, suivant ses ordres, par le comte de Gotter à la Cour de Vienne.

Milord Hyndford sonda le Roi sur un armistice, et Sa Majesté répondit qu'il n'en pouvait pas admettre d'autre que de six mois.

Sur quoi milord Hyndford promit d'envoyer sans perte de temps un messager d'État, qu'il avait avec lui, au Sieur Robinson, à Vienne, pour proposer à cette Cour de se déclarer nettement sur l'ultimatum du Roi, et si elle voulait céder la Basse-Silésie aux conditions que Sa Majesté avait fait offrir ci-devant par le comte de Gotter. Il promit aussi de sonder comme de lui-même, et sans commettre le Roi, la Cour de Vienne sur un armistice de six mois, et de donner à connaître qu'il espérait qu'il y porterait Sa Majesté.

Le Roi fit mention aussi des sommes hypothéquées sur la Silésie, et Sa Majesté dit qu'Elle se souvenait qu'Elle avait promis de pourvoir à la sûreté du capital et de l'intérêt, mais qu'il était raisonnable que, quand on ferait un accommodement, on rabattît sur la partie de la Silésie, qui resterait à la maison d'Autriche, la portion qui, selon

une juste répartition, lui tomberait à charge, ce que milord Hyndford trouve équitable [1].

Les conférences journalières, qu'à la suite de l'audience royale lord Hyndford eut avec Podewils, n'amenèrent, et ne pouvaient amener, du reste, aucun changement dans la situation. Tout dépendait de la réponse de Vienne, de la réponse que Marie-Thérèse allait faire aux conditions de Frédéric que Robinson avait la désagréable mission de lui soumettre. Leur acceptation semblait si improbable, même au roi de Prusse, que, sans prendre encore un parti, il se ménageait d'ores et déjà une sortie et préparait son évolution. La lettre, qu'il écrit à Hyndford, est polie, mais froide ; et non content de rappeler Truchsess, il envoie quarante-huit heures après à Podewils une note sarcastique qui ne laisse plus guère de doute sur ses intentions, sur une résolution qui est bien près d'être arrêtée dans son esprit.

C. P. 369. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 10 mai 1741.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir les marques des bonnes intentions de Sa Majesté le Roi, votre maître, pour accélérer l'accommodement de l'affaire de Silésie. Je vous prie de lui témoigner mes remerciements, en l'assurant de mon sincère désir de faciliter un ouvrage si salutaire ; mais, comme ce n'était pas à moi de faire plus d'avances que je n'ai fait, sans être assuré des sentiments de la Cour de Vienne, j'attendrai ici tranquillement ce qu'elle y voudra répondre. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

FÉDÉRIC.

[1] Cf. *ibidem*, 368, un procès-verbal de l'audience que le Roi accorda le même jour à Schwicheldt après son entretien avec Hyndford. Mêmes défiances de Frédéric, mêmes explications de Schwicheldt, demandes du Roi tendant à obtenir une libre communication sur les terres du comté de Hildesheim et promesse de Schwicheldt d'en référer immédiatement à Hanovre.

C. P. 370. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 10 mai 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

Le comte de Truchsess m'ayant supplié avec instance de le faire venir ici, j'ai pris la résolution de lui accorder son rappel, que vous ne manquerez pas de faire expédier d'une manière convenable. La Cour de la Grande-Bretagne n'en saurait être surprise, si elle veut réfléchir que j'ai besoin ici d'un officier de sa capacité, après en avoir perdu beaucoup dans la dernière bataille. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Voici ma réponse à la lettre de Hyndford et celle que j'ai écrite au comte de Truchsess sur son rappel.

C. P. 372. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 12 mai 1741.

Je vous envoie en très mauvais français la lettre d'un très bon Allemand[1]. Il y a du raisonnement d'un patriote outré, mais je crois que ce sera une pièce capable de faire impression sur un plénipotentiaire[2]. Enfin, nous avons affaire d'un côté aux gens les plus têtus de l'Europe, et de l'autre aux plus ambitieux. *Conserver le rôle d'honnête homme avec des fourbes est chose bien périlleuse; être fin avec des trompeurs est un parti désespéré, dont la réussite est fort équivoque. Que faire, donc? La guerre et la négociation :* Voilà justement ce que fait votre très humble serviteur et son ministre. S'IL Y A A GAGNER A ÊTRE HONNÊTE HOMME, NOUS LE SERONS, ET S'IL FAUT DUPER, SOYONS DONC FOURBES. Je suis avec bien d'estime, mon cher Podewils, votre très fidèle ami,

FÉDÉRIC.

Quand il écrivait cette lettre, Frédéric ne se doutait guère du sort qu'elle allait avoir.

L'estafette, qui en était porteur, et auquel on avait également

[1] Mémoire de Schmettau sur la situation de l'Europe.
[2] Lord Hyndford.

confié le mémoire de Schmettau, fut enlevé par un parti de hussards autrichiens près de Grottkau, le 18 mai.

Quelques jours auparavant, ce coup de filet aurait singulièrement gêné les agissements du roi de Prusse. Mais à ce moment, presque aussitôt après l'audience qu'il avait accordée le 7 à lord Hyndford, le vent avait tourné complètement. Il ne veut pas être la dupe de Londres et de Vienne. A quoi bon attendre une réponse « qui sera remplie d'un verbiage obscur », alors que, comme il en convient lui-même, comme il veut en faire convenir Podewils, « le seul bon parti à prendre est celui de la France ».

C. P. 374. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 18 mai 1741.

Valory[1] a raison. Hé bien, mon ami, hé bien, combien *attendrons-nous encore pour être les dupes de Vienne et de Londres?*

C. P. 375. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 21 mai 1741.

J'ai vu par votre lettre que vous demandez mes sentiments touchant l'Angleterre[2]. J'ai à vous dire que ces gens nous trompent à coup sûr, que la réponse de Robinson à milord Hyndford sera remplie d'un verbiage obscur et qui ne contiendra aucune substance et qu'*alors vous serez obligé de convenir avec moi que le seul parti à prendre est celui de la France.*

Vous souhaitez un accommodement et vous croyez ce que vous souhaitez. Voilà le cas. Mais si d'un autre côté vous examinez de sang-froid la conduite du *Capten*, vous trouverez qu'il nous croit abuser en Westphalien, s'entend avec toute la grossièreté possible. Pour moi qui aurais honte d'être la dupe d'un Italien, je me renierais moi-même, si je devenais le jouet d'un homme d'Hanovre.

[1] Valory était depuis le 10 mai au quartier général du Roi, qui l'y avait appelé.

[2] Podewils avait reçu Hyndford et conféré avec lui après l'audience que Frédéric lui avait donnée le 7 mai.

A présent, mitonnez tout ceci et vous en conclurez que les sentiments que vous attribuez au roi d'Angleterre sont métaphysiques et que ses actions, dont je vous parle, sont vraies. Vous verrez que les intérêts de la France et les nôtres sont les mêmes et que ceux du parti anglican y sont tout à fait opposés, et vous pourrez conclure de là ce qu'il nous convient de faire.

Si tout ce que vous supposez de la négociation anglaise était vrai, je me rangerais de votre parti ; mais si cela n'est qu'opinion et chose problématique et fausse, le parti français nous doit incontestablement mieux convenir. Adieu.

FÉDÉRIC.

C. P. 376. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Mollwitz, 24 mai 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 22 mai : « Le courrier d'hier m'a fidèlement remis ce que Votre Majesté a bien voulu daigner m'écrire de sa propre main, du 21 de ce mois, au sujet de la préférence qu'Elle donne au parti à prendre avec la France, dans les conjonctures présentes, sur celui de l'Angleterre.

Je souscris avec un profond respect aux sentiments de Votre Majesté sur le peu de bonne foi que la Cour de Vienne a fait voir jusqu'ici dans la négociation d'un accommodement.

Je crois de même, comme Votre Majesté, que la réponse que nous attendons avec le courrier de milord Hyndford de Vienne ne sera pas satisfaisante. Mais je me suis imaginé toujours que Votre Majesté, pour n'avoir point à se reprocher d'avoir rejeté un accommodement et prolongé une guerre

Ce courrier sera semblable à celui de Saxe, en Russie, qui resta trois mois en chemin. Conte borgne.

dont l'issue nous pourra devenir funeste, aurait bien voulu :

1° Attendre le peu de jours qu'il faudra encore pour savoir la réponse de Vienne;

1° Pour faire plaisir à M. de Podewils.

2° S'expliquer sur Son dernier ultimatum, que les Cours de Londres et de Pétersbourg Lui demandent avec tant d'instance, faute de quoi, on s'imagine que Votre Majesté ne veut pas d'accommodement sincèrement;

2° *C'est au vaincu à parler; le vainqueur accorde.*

3° Lier les mains au roi d'Angleterre, par la convention dont j'ai remis par ordre de Votre Majesté le projet à Schwicheldt, de ne rien entreprendre en faveur de la maison d'Autriche pendant tout le temps que durera la négociation puisqu'on a ordonné à Plotho d'insister là-dessus comme sur une condition *sine qua non;* et si on l'obtenait, ni la Russie, ni la Saxe n'oseraient grouiller sans la connivence de l'Angleterre.

3° On vous joue en petit garçon. Vous croyez ce que vous souhaitez; mais vous n'examinez pas ce qui est vrai et vous voulez vous persuader qu'une maîtresse putain vous est fidèle; moi je suis témoin de sa coquetterie et je vois de mes yeux comme elle fabrique des cornes.

Je me suis méfié toujours de la Cour de Londres après la harangue au Parlement, et si Votre Majesté avait jeté les yeux sur les dernières instructions qu'on a données à Truchsess, Elle aurait vu avec combien de force et de vivacité on s'est expliqué là-dessus. Je crois de même que ce n'est pas pour l'amour de nos beaux yeux que l'on voudra procurer à Hanovre un accommodement raisonnable. Mais ce qui m'a fait juger jusqu'ici qu'on y était obligé de le faire, sont :

1° Les convenances que la mai-

1° On veut nous amuser, comme

son de Hanovre y trouve par rapport à ses intérêts domestiques et auxquelles elle ne saurait jamais parvenir malgré Votre Majesté, quelque traité secret qu'elle pût avoir fait là-dessus avec la Cour de Vienne.

on a fait jusqu'à présent pour nous empêcher de nous lier avec la France et pour faire de nous ensuite tout ce que l'on voudra. Si nous avons des alliés, on nous respectera. Si nous n'en avons point, chacun nous bafouera.

2° Que la Cour de Vienne risque beaucoup pour ses États d'Allemagne en cas de la continuation d'une guerre.

2° Hanovre ne risque rien, si nous sommes ses alliés.

3° Que l'Angleterre craint de s'exposer à une guerre générale qui, sans le secours de Votre Majesté, lui deviendrait extrêmement onéreuse.

3° L'Angleterre évite une guerre générale si elle nous amuse ; mais je pense qu'elle croit la guerre inévitable ; mais le *Capten* veut donner des lois.

4° Qu'on sait bien qu'en poussant Votre Majesté à bout, on La force de se jeter dans les bras de la France, ce qui ne saurait jamais convenir aux intérêts du roi d'Angleterre, ni comme tel, ni comme électeur de Hanovre.

4° Lorsqu'on me poussera à bout, la France ne sera plus en état d'agir ; ainsi, il faut prévenir leurs desseins et nous faire des alliés.

Pour ce qui est des inconvénients, que j'ai prévus dans le parti de la France, ils sont :

1° Qu'il nous lie absolument les mains d'en venir à un accommodement, puisqu'ayant fait le traité que la France nous a proposé, Votre Majesté est obligée de passer par où elle voudra, sans pouvoir désormais s'accommoder sans le consentement de la France.

1° Notre parti est alors le fort et par conséquent le meilleur.

2° Que ce parti nous plonge dans une guerre dont on ne verra pas la fin dans bien des années et dont les pertes et les risques sont toujours pour le plus faible, qui est Votre Majesté en comparaison de la France, et les profits

2° Une guerre avec un fort parti ne saurait être longue ; raisonnement faux s'il en fut jamais.

A partie égale la guerre dure, mais non lorsqu'on est supérieur.

et les avantages pour la dernière, comme le plus fort.

3° Que ni la France, ni la Bavière, ainsi que le maréchal de Belle-Isle nous l'a dit par rapport à la première, et Klinggraeffen dans ses relations, quant à la seconde, ne seront sitôt prêtes d'agir, de sorte que tout le fardeau de la guerre et toutes les forces des alliés de la maison d'Autriche tomberont, en attendant, sur Votre Majesté et pourront lui porter des coups décisifs, avant que la France soit à portée de La secourir.

3° Bavière peut agir dans trois semaines avec les deniers français, et si Louis campe, on sera bien obligé d'assembler un corps tudesque vers les frontières; alors je serai débarrassé de toutes mes canailles d'ennemis.

4° Que la plus grande partie des États de Votre Majesté serviront probablement de nappe à l'ami et à l'ennemi, et qu'Elle verra le théâtre de la guerre établi en Prusse, dans les provinces de Westphalie, et peut-être aussi dans le Magdebourg, tandis que la France, faisant la guerre aux dépens d'autrui, n'y risque rien, éloignée comme elle est de ses États, et nous, tout ce qui s'appelle jouer à un jeu fort inégal.

4° Six semaines, mais nous gagnerons au centuple ce que nous perdons.

Si la France ne risque rien, c'est un signe que son parti est le plus fort.

5° Ou la guerre ira bien, ou elle sera malheureuse. Au premier cas, la France en tirera le gros lot et pour l'attraper, elle sera la première à nous forcer à un accommodement tel qu'il puisse être. Mais au second, nous y jouerons de tout notre reste, et quand nos provinces seront ruinées et notre trésor épuisé, la France nous regardera comme un allié qui lui devient à charge

5° La France en tirera le premier lot, Bavière, le second, et nous, le troisième; pourquoi envier aux autres leurs avantages, s'ils ne nous envient les nôtres?

Agir sans allié, c'est se perdre; mais trouver un très fort parti qui vous secoure, c'est, ça me semble, se conserver.

FÉDÉRIC. »

et ne voudra pas se perdre elle-même pour l'amour de nous.

Je pourrais alléguer quantité d'autres motifs de cette force, qui devraient nous faire balancer de nous jeter entre les bras de la France. Mais comme je vois que le parti de Votre Majesté est tout pris et qu'Elle a une aversion marquée et un éloignement extrême de se lier avec l'Angleterre, il ne me reste que de demander Ses ordres positifs, si je dois entrer avec Valory en négociation, et, en ce cas-là, j'enverrai nécessairement le projet du traité avec la France à l'approbation de Votre Majesté. »

C. P. 377. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 24 mai 1741.

Monsieur de Podewils,

Je veux que vous pressiez vivement milord Hyndford au sujet du courrier qu'il a envoyé à Vienne, que vous sachiez s'il espère, oui ou non, le recevoir. Dans le premier cas, insinuez-lui qu'il lui faut faire tout au monde pour qu'il revienne au plus vite.

Vous pouvez dire à Valory que j'espère pouvoir conclure bientôt avec lui. Car je ne vous cache pas qu'aussitôt le courrier revenu, je n'attendrai pas une heure pour prendre mon parti. Je suis, etc.

Friderich.

C. P. 378. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Mollwitz, 25 mai 1741.

Monsieur de Podewils,

Sur la représentation du 24 de ce mois[1] que je viens de recevoir de votre part au sujet de l'incluse[2], je vous dirai que tout est bien, et

[1] Cf. *ibidem*, 376.
[2] Projet du traité avec la France.

vous pouvez expédier les pleins pouvoirs nécessaires à cette affaire. En attendant *vous ne conclurez pas avant le retour du courrier de Vienne.* Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 379. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Rapport de Podewils, de Breslau, 25 mai.

« Le courrier de Hyndford n'est pas encore revenu de Vienne. J'ai dit à milord Hyndford que Votre Majesté n'était pas d'humeur à se laisser amuser plus longtemps, et qu'il fallait parler bientôt et clair et net, sans quoi Votre Majesté serait obligée de prendre son parti. »

Bon. Il faut attendre le dénouement.

D'où vient que le courrier étant de retour [1], je n'aie encore rien entendu de la réponse qu'il doit avoir apportée?

C. P. 380. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

MONSIEUR DE PODEWILS,

J'ai bien reçu votre représentation du 25 de ce mois. Pour y répondre, je vous dirai en général que vous devez *chipoter avec Valory, jusqu'à ce que le courrier de Vienne nous ait apporté* une réponse, qui manquant d'être favorable, vous pouvez alors conclure avec la France, et je vous munirai de mes résolutions sur chaque point qui en aura besoin. En attendant, quant aux deux projets du troisième article, il n'importe pas qu'on adopte celui du marquis de Valory [2], et je ne ferai pas le difficile là-dessus. Le terme de la durée de l'alliance peut être de 10 ou de 20 ans, ce qui ne fait rien à l'affaire, et pour ce qui regarde la possession provisionnelle à prendre dans le duché de Bergue [3], vous ne devez pas insiter là-dessus. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

[1] Le courrier revenant de Vienne était en effet arrivé le 28 à Breslau.

[2] On accepta le projet français de l'article 3.

[3] Dans le cas où l'électeur palatin serait décédé avant la conclusion de

Quelques heures plus tard tout est changé. Le Roi vient de recevoir la réponse que la Cour de Vienne a faite aux conditions transmises par Hyndford. Entrevoyant, reconnaissant même le danger auquel il s'expose en continuant sa politique de bascule, il renonce à « chipoter avec Valory » et ordonne à Podewils, peu habitué à une pareille précipitation de la part de son maître, de conclure dans le plus bref délai, mais toujours dans le plus grand secret, avec le représentant de la France.

C. P. 381. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

MON CHER DE PODEWILS,

J'ai bien reçu vos dernières dépêches[1], et je vous fais savoir que vous devez conclure avec Valory. Mais il faut que cela se fasse dans le plus grand secret; que ledit Valory ne vienne pas ici et que vous lui parliez en secret en un autre lieu, afin que personne ne puisse avoir le moindre soupçon de tout cela. Afin que le secret soit mieux gardé et que personne n'arrive à rien voir du traité, il me paraît indispensable que vous le rédigiez vous-même et le mettiez au net de votre propre main, et vous me répondrez sur votre tête que personne ne sache, ne voie ou n'apprenne quoi que ce soit.

Quant à ce qui est du courrier que Valory expédiera à ce propos, il faudra prendre toutes sortes de précautions afin qu'on ne puisse se douter de rien et que personne ne puisse rien apprendre. En un mot, il faut à tout prix que l'on garde le secret le plus absolu, et vous m'en répondez sur votre vie, votre honneur et votre réputation.

En attendant, vous amuserez milord Hyndford et les autres ministres que cette affaire intéresse et vous leur ferez croire que je serai disposé à me contenter de quelques duchés, tels que Schweidnitz, Liegnitz et Jauer. Je vous laisse le choix des moyens et de la manière de biaiser pour le mieux avec eux. Vous traiterez mylord Hyndford et le de Gin-

la paix avec la Cour de Vienne, la Prusse aurait dû être autorisée à se mettre en possession provisionnelle de la partie du duché de Berg qui lui était reconnue par le traité du 5 avril 1739. « Belle-Isle et Valory soutiennent que la France ne l'accordera jamais et que Votre Majesté s'en était déjà désistée Elle-même. » (Rapport de Podewils du 25 mai.)

[1] Rapport de Podewils sur la réponse défavorable de la Cour de Vienne et les propositions de Hyndford. (Réponse en date de Vienne, le 24 mai.)

kel de la manière la plus gracieuse, et vous leur indiquerez à tous deux le moyen de venir ici.

Valory pourra envoyer l'incluse[1] par un courrier au maréchal de Belle-Isle, lui dire que tout est arrangé, mais l'inviter en même temps à tenir tout secret et de n'en rien dire à personne.

Je m'en remets pour tout cela sur votre fidélité et votre savoir-faire, et je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Entièrement tranquillisé par les recommandations qu'il vient de faire, par les ordres formels qui assureront à l'instrument qu'il a prescrit à Podewils de dresser le mystère dont il se plaît d'entourer tous ses actes, l'habile homme qu'est le roi de Prusse ne voit plus d'inconvénient à donner libre cours à une satisfaction, à un enthousiasme qu'en réalité il n'a jamais eus. Il veut achever de faire la conquête de Fleury et de Belle-Isle. Il espère que l'empressement qu'il met à leur annoncer lui-même la grande résolution qu'il vient de prendre, les éloges, les louanges dont il a soin de les combler lui vaudront la confiance du cardinal et effaceront l'impression que sa dissimulation a dû laisser dans l'esprit du maréchal.

C. P. 382. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

Je viens de signer l'alliance avec le Roi, votre maître. Ma fidélité à cet engagement vous fera oublier mes délais, et je vous réponds que jamais de votre côté vous n'aurez de plainte à me faire, ni lieu de vous repentir de cette alliance. *Je vous dispute à présent, M. le Cardinal, d'être meilleur Français que je le suis.*

Je vous prie d'assurer au Roi, votre maître, que jamais personne l'a plus estimé que je le fais et que je lui en donnerai des preuves dans toutes les occasions.

Soyez sûr d'ailleurs de l'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami.

FÉDÉRIC.

[1] Cf. C. P. 383.

C. P. 383. — *An maréchal de France, comte de Belle-Isle, à Munich.*

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur,

C'est sur la foi de vos promesses, sur les choses que vous avez eu ordre de me dire au nom du Roi, votre maître, et sur l'estime infinie que je fais de votre habileté dans le métier de la guerre, que je viens de signer l'alliance dans laquelle vous m'avez invité. Me voilà désormais meilleur Français que le maréchal de Belle-Isle et aussi fidèle à la France qu'aucun de ses alliés ne l'a jamais été.

Je compte que, de ce jour en deux mois, je verrai vos drapeaux déployés sur les rives citérieures du Rhin ; je me réjouis d'avance d'admirer les manœuvres que vous ferez et des opérations qui, devenant des leçons pour tout homme de guerre, me serviront de secours et d'appui. Votre nom m'engage, autant que les forces du Roi votre maître, à m'allier avec un prince qui ne peut qu'être bien secondé par vos services.

Bavière aura ma voix. Comptez en tout sur la Prusse comme sur la France. Qu'on ne les distingue plus, et que le roi de France soit persuadé que, si j'ai demandé du temps pour me déterminer, ce délai ne servira qu'à rendre ma fidélité plus inviolable.

Adieu, cher ami, que je brûle d'impatience de voir victorieux devant les portes de Vienne et d'embrasser à la tête de ses troupes, comme je l'ai embrassé à la tête des miennes. Ne doutez jamais des sentiments de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincère avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle et inviolable ami.

Fédéric.

Cette fois encore, comme toujours, ou du moins comme dans la plupart de ses actes, Frédéric redoute le grand jour. Tenant par-dessus tout à garder son entière liberté d'action, à se ménager une porte de sortie que son absence de préjugés et de scrupules ne l'empêchera jamais d'ouvrir, il confirme avec autant de cynisme que d'ironie les instructions qu'il a fait tenir la veille à Podewils et le charge d'apprendre à Valory le rôle qu'il désire, qu'il veut lui voir jouer.

C. P. 384. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 31 mai 1741.

Mon cher Podewils,

Hé bien, vous voyez qui de nous deux s'est trompé, et si je n'ai pas eu raison de vous dire que les Anglais étaient des fourbes? Il ne s'agit pas à présent de le faire paraître, mais de le dissimuler. Dites à Valory que je lui recommande le secret plus que toute autre chose.

Faites accroire à votre milord J... f..... que je n'étais nullement fâché de la réponse de Vienne; endormez-le sur l'armée d'observation et dites-lui que je la ferais cantonner pour éviter par là la jalousie qu'il paraissait qu'elle donnait contre moi. Enfin remuez le vert et le sec pour tromper et duper l'Anglais. Je lui ferai très bon accueil et j'espère de le duper.

Gagnons du temps, car de trois semaines de mystère dépend notre salut. Je ne veux pas que Schumacher [1] soit informé de quoi que ce puisse être, et je vous défends sous peine de la vie d'en parler avec d'autre qu'avec Valory.

Adieu, j'attends avec impatience la signature du traité.

Fédéric.

Que Valory fasse le mécontent; qu'il affecte d'être intrigué sur la paix qu'il croit faite avec le Lorrain et moi, qu'enfin il paraisse tout différent de ce qu'il est. Parlez-lui pour mettre la dernière main à l'affaire de la Suède.

Pendant qu'on mettait la dernière main à la rédaction et à la signature du traité avec la France, on n'avait pas pour cela perdu de vue et négligé les correspondances avec les autres cours, et l'importance de l'action diplomatique allait au contraire grandir de jour en jour au cours de l'été de 1741.

[1] Schumacher (Elias), conseiller privé de guerre prussien et l'un des secrétaires du cabinet du roi.

C. P. 387. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Rapport de Truchsess, de Londres, 16 mai :

« Milord Harrington m'a confirmé tout ce dont il m'avait déjà assuré précédemment et dont j'ai fait mon rapport, du zèle avec lequel Sa Majesté Britannique et son ministère travaillent par ses bons offices pour porter la Cour de Vienne à un accommodement raisonnable, etc., etc. »

Qu'il déclare à nouveau que j'ai été très heureux de la confirmation des bons sentiments et dispositions du Roi et que j'espère qu'il continuera loyalement à travailler à l'accommodement pour la Silésie et au maintien de l'harmonie.

Après la Grande-Bretagne, ce sera d'abord à la Russie, puis au Hanovre qu'on dorera la pilule, et auxquels on cherchera habilement à donner le change sur l'état réel des affaires.

C. P. 388. — *Au conseiller privé d'État baron de Mardefeld, à Saint-Pétersbourg.*

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Votre relation du 13 du mois passé m'est bien parvenue. Comme j'y vois que le comte d'Ostermann continue d'insister à vouloir savoir mon ultimatum sur ce que je prétends de la Silésie, vous devez lui déclarer qu'outre le cercle de Schwiebus, je me contenterai des duchés de Glogau, Liegnitz, Schweidnitz et Jauer. Quant à la ville de Breslau et son territoire, je veux bien y renoncer, à condition néanmoins que cette ville ne rentre jamais sous la domination de la maison d'Autriche, mais qu'elle soit déclarée ville libre du Saint-Empire ou ville franche. Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer sur mon ultimatum tant au comte d'Ostermann qu'autre part où vous le trouverez nécessaire. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 389. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 31 mai :

Schwicheldt, d'après des instructions reçues de Hanovre, m'a déclaré que, comme tel, le roi d'Angleterre ne peut passer de traité sur les convenances de ses États d'Allemagne sans l'avis de son ministère anglais. Schwicheldt demande s'il suffirait d'une déclaration secrète du Roi, par laquelle il s'engagerait à ne pas soutenir la reine de Hongrie, si celle-ci refusait sa médiation. « Il m'a dit expressément qu'il me faisait cette insinuation comme de lui-même, quoique j'aie remarqué assez que c'est par ordre qu'il l'a faite. »

« Il m'a dit de plus en confidence que milord Hyndford a envoyé un courrier à Hanovre pour demander les ordres de sa Cour, s'il doit encore avec le général Ginkel tenir à Votre Majesté le langage dont la résolution de l'État du 24 avril[1] parle et, à en juger par le discours qu'il m'a tenu, je crois qu'on y pensera plus d'une fois, si l'on ne laisse pas tomber tout à fait la proposition de retirer les troupes de Votre Majesté de Silésie, ce qui montre assez qu'on commence d'avoir peur ou

Trompez les trompeurs.

[1] Cf. *ibidem*, 398.

que l'on ne voudra pas tromper moins la reine de Hongrie qu'on a fait dans le commencement Votre Majesté. »

C. P. 390. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 2 juin 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 31 mai 1741.

« Si Votre Majesté veut ôter jusqu'aux soupçons la connaissance de son traité futur avec la France, il faut de toute nécessité qu'Elle tienne encore son ministre à Hanovre pendant le séjour que le roi d'Angleterre y fait. Truchsess étant rappelé, si Plotho revient aussi, comment pourra-t-on ôter au public l'idée que Votre Majesté veut rompre tout commerce avec le roi d'Angleterre par ce double rappel, tandis que ce prince a deux ministres ici ? »

Soit. Qu'on alloue encore au de Plotho 600 Reichsthaler de la caisse des Légations.

C. P. 391. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 3 juin 1741.

Rapport de Podewils, de Breslau, 1er juin.

« ... Il est certain que, si quelque chose peut tromper les Argus, ce sera de faire cantonner l'armée d'observation du prince d'Anhalt, puisqu'alors on croira que nous serons pacifiques comme des agneaux.

Bien. L'ordre est déjà donné de cantonner la cavalerie.

C. P. 392. — *Le ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 3 juin 1741.

Rapport de Podewils. Breslau, 1er juin.

« Valory demande qu'on change encore quelques points dans le traité... »

L'un roule sur la conservation de la religion catholique romaine dans la Basse-Silésie.

Très bien.

L'autre regarde la garantie réciproque que Votre Majesté doit donner à la Maison de Sulzbach de la cession de ses droits sur Juliers et Bergue contre celle que la Maison Palatine doit donner à Votre Majesté de la Basse-Silésie. ... Le prétendant le plus formidable à la succession de Juliers et de Bergue est la Maison de Saxe [1]; mais si Votre Majesté se charge conjointement avec la France de cette question, Elle ne courra pas grand risque.

Bon, sous la garantie de la France, l'Espagne, la Suède et la Bavière.

Par rapport à la durée de ce traité, Valory a prié que le terme en soit de 14 ans.

Bon.

Fr.

Loin de se calmer pendant ces quelques jours, l'impatience de Frédéric, de plus en plus pressé d'avoir en main un instrument signé par les deux parties, n'avait fait au contraire que croître. S'il ne songe assurément pas encore à se dérober aux engagements qu'il vient d'accepter, il a hâte de les voir définitivement

[1] *Ibidem*, 394. Au feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau, à Gottin, 4 juin. « .... Il est évident qu'on ne saurait guère avoir confiance dans ce voisin (la Saxe). On ne tardera pas à y voir plus clair en raison de la présence du roi d'Angleterre à Hanovre... »

fixés, ne serait-ce que, comme il le fera dès le lendemain de la signature, pour insister sur certains points de ce traité, tels que l'entrée en ligne, dans le plus bref délai possible, des Bavarois d'une part, de deux corps français de l'autre, ou encore sur certaines promesses faites par Belle-Isle, telles par exemple que l'alliance de la Suède. Il est si pressé que, pour accélérer l'établissement des instruments et, tout en lui répétant qu'il ne cessera pas pour cela de lui répondre sur sa tête du secret qu'il faut garder à tout prix, il va jusqu'à autoriser Podewils à confier à une personne investie de sa confiance le soin de recopier l'acte qu'il l'a chargé de rédiger[1]. Les jours lui semblent des siècles. Le 5 juin, il n'y tient plus. Il revient à la charge, et son fidèle Eichel, son secrétaire de cabinet, envoie au malheureux Podewils, qui n'en peut mais, une mise en demeure, inutile du reste, puisque le traité d'alliance défensive. quoique portant la date du 5 juin, avait été signé le 4 au soir, à Breslau, par Podewils et Valory.

C. P. 395. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 5 juin 1741.

Le roi désire qu'on en finisse au plus vite avec le traité, tout délai étant désormais inutile.

Eichel.

La lune de miel ne devait pas durer longtemps, et malgré les éloges et les flatteries de Frédéric, malgré les marques d'attention et d'amitié (envoi d'une bague enrichie de son portrait, etc.), dont il comblait le maréchal, Belle-Isle lui-même n'allait pas tarder à revenir bientôt de son enthousiasme et à reconnaître que les doutes, les appréhensions du cardinal pourraient bien reposer sur des bases sérieuses et non pas sur de simples suppositions. Tout en pressant la ratification du traité avec la France, Frédéric ne perd pas une minute pour rappeler à Valory et surtout

[1] *Ibidem*, 393. A Podewils, à Breslau. Camp de Grottkau, 3 juin.

à Belle-Isle les engagements que l'alliance impose à la France et la nécessité pour elle de se mettre en mesure d'y satisfaire ou plutôt de le satisfaire au plus tôt.

C. P. 396. — *Au marquis de Valory, envoyé de France à Breslau.*

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Vous n'ignorez pas qu'un des premiers articles de l'alliance est que le roi de France mettra incessamment l'électeur de Bavière en état d'agir, qu'il agira lui-même et que, *par des puissantes diversions, il me débarrassera d'une partie de mes ennemis.*

J'ai donné ordre à Podewils de m'envoyer le traité et je compte qu'au plus tard dans quatre jours on vous le donnera[1]. Ecrivez-donc, je vous prie, pour hâter les opérations de l'électeur de Bavière ; mais que rien ne transpire de notre alliance que lorsque le maréchal de Belle-Isle sera au Rhin à la tête de 60 000 Français. Soyez persuadé de la parfaite estime que j'ai pour vous, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 397. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Munich.*

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Souvenez-vous, je vous prie, que c'est sur votre bonne foi et sur votre candeur que j'entre en alliance avec le Roi votre maître. N'oubliez pas quelles sont les promesses que vous m'avez faites. J'en attends l'accomplissement avec toute l'ardeur et toute l'impatience imaginables, tant par rapport à la Bavière que par rapport aux deux corps de Français qui doivent agir, l'un en Bohême et l'autre en ma faveur.

N'oubliez pas l'alliance de la Suède, la parole que je tiens de la rendre mobile et au moins de la faire agir en Finlande et en Courlande.

Ce sont tous ces points différents dont je vous demande la confirmation, et pour lesquels j'ai reçu votre garantie. Vos assurances me tiendront lieu de plus grandes sûretés, tant est grande la confiance et l'estime que j'ai pour vous.

[1] Avec la ratification de Frédéric.

Je suis ici à Grottkau dans un camp inattaquable, mais le pis est que le poste de l'ennemi est presque plus fort encore que le mien.

J'attends ce que vous ferez et j'espère qu'en trois semaines la Bavière sera mobile. Ne privez plus l'Europe du fruit de vos études militaires et ouvrez au plus tôt une campagne qui doit être, par rapport aux conjonctures et à votre expérience et habileté, une des plus belles qui se soit jamais faite au monde. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 398. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 8 juin 1741.

MON CHER MINISTRE D'ETAT DE PODEWILS,

Ci-contre les deux ridicules représentations que le Hyndford et Ginkel ont remises lors de leur dernière apparition au camp[1].

Entretenez-les dans l'idée d'un accommodement, négociez avec eux, mais sans vous presser et surtout sans rien conclure et résoudre avant d'avoir pris mes ordres.

P. S. — Chipotez avec le Hyndford, et cherchez par-dessus tout à gagner du temps en l'entretenant dans l'idée d'une bonne paix.

C. A. 399. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Grottkau, 8 juin.

Rapport de Podewils. Breslau, 5 juin : « J'ai écrit de ma propre main, d'un bout à l'autre, l'exemplaire du traité et des articles séparés et secrets que j'ai échangé avec celui de Valory, écrit par son secrétaire. Votre Majesté peut être persuadée que j'en garderai religieusement le secret. « Je souhaite que la France en	Fort bien. Soyez sûr du secret de ma part.

[1] Cf. *ibidem*, 389.

fasse autant ; mais j'en doute, et alors toutes nos précautions seraient inutiles. Je suppose aussi que Votre Majesté n'en aura parlé au camp à âme qui vive. »

C. P. 400. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Rapport de Podewils, de Breslau, 8 juin :

« Schwicheldt m'a remis le contre-projet de la convention secrète à signer avec le Hanovre. Cette pièce est dans les choses les plus essentielles fort différente de la nôtre. On y demande beaucoup et on y promet fort peu. »

Négociez comme vous le voudrez, *mais je veux signer dans trois jours au plus tard avec la France. Mais amusez Hanovre, la Saxe et l'Angleterre.*

C. P. 401. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Rapport de Podewils, de Breslau, 12 juin :

« Hyndford me paraît fort content de son début et de la façon dont Votre Majesté l'a reçu, ajoutant que par ordre de sa cour il Lui avait offert le duché de Glogau, Schwiebus et Grüneberg y compris, mais que Votre Majesté lui avait dit qu'il Lui fallait pour le moins quatre duchés, mais qu'il ne se souvenait pas précisément du nom de ces duchés, et qu'il conjurait encore une fois Votre Majesté de lui confier son dernier ultimatum pour qu'il puisse le mander à sa cour et à Robinson. Il dépendra de Votre Majesté si,

Bon. Vous les amuserez autant qu'il est possible, sans pourtant conclure quoi que ce soit sans mon ordre positif.

pour amuser le tapis, on lui doit dire ce qu'Elle a écrit en dernier lieu à Mardefield[1]. »

C. P. 402. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 12 juin :

« Un certain ministre étranger[2], que Votre Majesté connaît bien, m'a demandé à différentes reprises si je n'avais pas de réponse de Votre Majesté sur la nouvelle que le traité secret était signé. Et comme je n'ai rien pu lui dire là-dessus, Votre Majesté ne m'ayant pas répondu sur cet article, il paraît fort inquiet, le bruit de la paix s'augmentant de plus en plus, et ce ministre, sachant bien que, tant qu'un traité n'est pas ratifié de part et d'autre par les parties contractantes, il n'est point parvenu à son degré de solidité et de perfection nécessaire. »

Vous devez rassurer ce ministre et préparer les pièces nécessaires afin d'avoir tout prêt au retour du courrier[3].

C. P. 404. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Hermsdorf, 15 juin 1741.

(Par le secrétaire de cabinet.)

Podewils doit faire immédiatement le nécessaire pour qu'on envoie à Sa Majesté le traité en question, afin que le roi l'ait, au plus tard demain soir, avant que l'armée parte d'ici et que Sa Majesté puisse le signer.

Eichel.

[1] Cf. *ibidem*, 388.

[2] Le général-major Prætorius, ministre de Danemark à Berlin. Cf. *ibidem*, 386 et 407.

[3] Le courrier envoyé par Valory pour rapporter la ratification de Louis XV. Cf. *ibidem*, 406 et 407.

C. P. 405. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp d'Hermsdorf, 16 juin 1741.

MON CHER MINISTRE D'ETAT DE PODEWILS,

Il m'a été extrêmement désagréable de voir, par la relation du de Linden[1], que vous avez fait part au susdit de Linden de la négociation, qui devait être conduite discrètement entre nous et le Rudenschöld, d'autant plus que vous ne vous êtes pas assuré de la discrétion du Linden, et que c'est là précisément le moyen de faire échouer une négociation secrète. Vous allez immédiatement réparer cette grosse faute de votre mieux, faire accroire à Linden que je ne me souciais nullement de cette affaire, qu'il s'agissait d'un simple projet afin de connaître les sentiments de ce ministre, qu'il faut par conséquent qu'il garde le plus absolu secret s'il tient à son honneur et à sa vie. Quant à la négociation même, elle ne doit être connue et suivie que par Rudenschöld et vous. Vous informerez ce dernier que, n'étant pas suffisamment sûr de la discrétion du de Linden dans une affaire qui exige le plus grand secret, je désire qu'elle ne passe pas par son canal. Quant à la relation déchiffrée, vous pouvez la montrer en confidence au marquis de Valory et voir ce qu'il en dira. Je suis, etc.

F.

Si vous manquez dans la moindre chose à exécuter ponctuellement mes ordres, vous êtes un homme perdu pour jamais.

C. P. 406. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Hermsdorf, 16 juin 1741.

Vous m'inspirerez à la fin des soupçons, et je vous croirai gagné par l'Angleterre, si vous n'exécutez pas mes ordres et si vous ne concluez pas avec Valory. C'est très mal et très vilainement agi de vous que vous n'ayez pas détrompé Valory des bruits ridicules et faux d'accommo-

[1] Ministre de Prusse à Stockholm. Frédéric donna le 18 juin (Cf. *ibidem*, 408) l'ordre de rappeler Linden, qui resta cependant à son poste jusqu'à la fin de 1741. Il prescrivait en même temps d'informer Mardefeld de cette mesure et de le charger de dire à Ostermann que cet agent avait été rappelé à cause du mécontentement causé par ses agissements à Stockholm.

ment qu'on a publiés. Je vous avertis, ne vous jouez pas de moi et exécutez au pied de la lettre ce que je vous ordonne, ou votre tête sautera sans façon. Allez d'abord chez Valory et rassurez-le en plein.

Raccommodez la chose. J'ai lieu d'être très mal satisfait de vous et si vous ne réparez pas vos fautes grossières, sachez qu'il y a suffisamment de forteresses dans ce pays pour y mettre des ministres qui agissent contre la volonté de leur maître [1].

FÉDÉRIC.

V

DU TRAITÉ D'ALLIANCE AVEC LA FRANCE ET DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS RELATIVES A SON EXÉCUTION A L'ACTE DE KLEIN-SCHNELLENDORF (JUIN-OCTOBRE 1741).

Malgré toute son habileté et la minutie de toutes ses précautions, il faut croire que le roi de Prusse avait quelque peu laissé passer le bout de l'oreille et entrevoir le fond de sa pensée, ou du moins que « le gros Valory » avait réussi à voir clair dans son jeu, puisqu'en parlant dans ses *Mémoires* des conférences qui précédèrent et accompagnèrent la signature du traité du 5 juin, il ne

[1] Podewils répondit immédiatement dès le lendemain 17 juin :

« Ma pauvreté et ma réputation parlent également pour moi, Dieu merci, et me mettent à l'abri de tout soupçon. Les menaces de Votre Majesté n'effrayent pas un homme qui préfère l'honneur à la vie et qui peut marcher avec le front levé, avec la bonne conscience qu'il a, etc » Reprenant ensuite l'exposé de sa conduite il continue en annonçant qu'il a fait part au ministre von der Linde de l'intention du roi de traiter avec la Suède en se conformant en cela à des instructions verbales que le roi lui avait données le 29 avril. « Je suis à plaindre, ajoutait-il, que Votre Majesté ne se souvienne pas des ordres qu'Elle me donne sur ces sortes de sujets. »

Le lendemain 18 juin, l'orage était passé, et le roi lui faisait savoir par une résolution verbale que : « Tout est très bien et je suis content de vous. »

La grande colère du roi n'avait guère duré que quelques heures, puisque le jour même, le 16 juin (*ibidem*, 407), Eichel, écrivant à Podewils au nom de Frédéric, lui disait : « Le roi est calmé. Rassurez le général Prætorius et Valory. Dites à Rudenschöld de venir le 18 au camp de Strehlen, et pour que sa venue ne donne d'ombrage à personne, qu'il simule du mécontentement contre le roi. »

se gêne pas pour dire que « le plan de Frédéric consiste à lancer contre la reine de Hongrie l'Électeur de Bavière soutenu par la France, à paralyser l'Électeur de Hanovre (le roi George II), à se dégager entièrement et à s'assurer par suite la possibilité de se tourner du côté qui paraîtra lui convenir le mieux. »

Toujours est-il que, dès que le traité est signé, Frédéric jette le masque. Il se montre alors à Valory tel qu'il est en réalité, impatient, despote, ambitieux, cassant, autoritaire, décidé à poursuivre coûte que coûte, sans trêve, sans relâche, le but auquel il tend. Moins de quinze jours après la conférence décisive du 4 juin au soir, il lui adresse à brûle-pourpoint une sommation d'une telle violence, qu'elle ressemble presque à un ultimatum. Une semaine ne s'est pas écoulée depuis cette inqualifiable sortie qu'il revient à la charge et lui déclare, dans une audience qu'il lui donne le 24 juin, que son intérêt lui commande d'anéantir la maison d'Autriche, qu'avant six mois il veut en avoir fini avec elle et que du reste une longue guerre ne peut lui convenir. Enfin, dès que les ratifications sont entre ses mains, il trouve absolument inutile de garder l'ombre d'un ménagement. Il ne se contente plus de la violence, de la brutalité; il va maintenant jusqu'à la grossièreté, et oubliant les éloges, les flatteries qu'il a prodiguées à Fleury, les cris d'admiration que lui a arrachés peu de temps auparavant le talent, le génie du cardinal, il charge Podewils, auquel une pareille commission n'était pas faite pour déplaire, de déclarer à Valory qu'il ne se laissera pas leurrer par un ecclésiastique, que si le Cardinal ne se décide pas à faire la guerre il n'aura qu'à se désister de son alliance, « en un mot qu'il faut qu'il passe par là ou par la fenêtre ».

Étrange, mais surtout triste début de cette union qu'une des parties semblait vouloir rompre à peine après l'avoir contractée.

L'éphémère lune de miel avait en tout cas déjà fait place à une lune rousse, pleine d'orages et de bourrasques rarement interrompus par quelques fugitives éclaircies.

C. P. 409. — *Au marquis de Valory, envoyé de France, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 18 juin 1741.

J'ai été extrêmement surpris de voir par le mémoire de M. de Rudenschöld la résolution des Etats de Suède si différente de ce à quoi je devais m'attendre[1]. M. de Belle-Isle ne saurait disconvenir de m'avoir promis que la Suède agirait en Finlande, dès que j'aurais signé le traité. A présent que je suis sur le point de le faire, la Suède me manque. Je vous déclare donc ici d'avance que tout votre traité est nul, si la Suède n'agit par la France, et si l'Electeur de Bavière n'agit, et si Belle-Isle n'entre en Allemagne pour agir encore cet automne en Bohême et en Autriche. Ne croyez pas que je sois allié du Roi votre maître à d'autres conditions et ne comptez pas plus sur moi que vous ne remplissiez vos engagements, comme je suis résolu de remplir religieusement les miens.

Mandez ceci au Cardinal et à M. de Belle-Isle, car si l'on s'imagine en France de m'abuser, l'on se trompe.

J'espère que vous ferez bon usage de tout ceci, vous assurant que je suis avec bien de l'estime, monsieur, votre très affectionné

Fédéric.

S'il n'ose être aussi violent, aussi brutal, en écrivant à Belle-Isle et au Cardinal, il ne les met pas moins en demeure d'exécuter le traité ; mais il est vrai qu'il aura soin d'intercaler entre ces deux dépêches une lettre dans laquelle il assurera l'Electeur de Bavière d' « une amitié qui ne se démentira jamais ».

C. P. 410. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Francfort-sur-le-Main.*

Camp de Strehlen, 21 juin 1741.

Je serai charmé de vous voir agir le plus vivement du monde à la tête des armées du Roi votre maître ; mais je souhaiterais beaucoup que la Bavière voulût commencer le branle et que la Suède, selon vos

[1] Le Reichstag avait décidé que la Suède n'entrerait en action qu'après la signature d'un traité avec la Prusse.

promesses, se mît bientôt en état d'agir. Vous savez que ce sont les points sur lesquels roule notre alliance et que vous en êtes le garant.

Faites mille assurances, s'il vous plaît, de ma plus parfaite estime à l'électeur de Bavière. Je désire beaucoup de le voir devant ses troupes, et cela pour bonne raison.

Ne m'oubliez pas, mon cher Maréchal, et donnez-moi un rendez-vous avec votre grande suite, le plus promptement qu'il vous sera possible. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 411. — *A l'Electeur de Bavière, à Nymphenbourg.*

Camp de Strehlen, 22 juin 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

Je suis bien aise que Votre Altesse Electorale ait vu avec satisfaction la façon dont je pense à Son égard. Je puis l'assurer que l'inclination m'attache à ses intérêts autant et plus que la politique et je puis Lui protester qu'Elle aura en moi un ami inviolable. Ce ne sont pas de ces liens qu'un matin voit éclore et qu'un soir voit flétrir, mais des engagements qui n'auront pour borne que le terme de ma vie, terme le moins limité que les hommes puissent prescrire.

Je vous prie en un mot d'être persuadé que vous avez en moi un ami à toute épreuve et qui ne se démentira pas, et qui se fait un point d'honneur de vous secourir de toutes ses forces.

Ce sont les sentiments avec lesquels je serai toujours, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Electorale le très bon et très affectueux cousin

FÉDÉRIC.

C. P. 412. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Strehlen, 24 juin 1741.[1]

MONSIEUR MON COUSIN,

Je me crois obligé de vous faire souvenir que les points principaux, sur lesquels se fonde l'alliance que je viens de conclure avec le

[1] Voici en quels termes Valory rend compte de l'audience que le roi de Prusse lui accorda le 24 juin : « Le roi de Prusse m'appela et je le suivis dans la tente où il couche. Il commença par me dire avec assez de véhé-

Roi votre Maître, sont les assurances que vous m'avez fait faire par le maréchal de Belle-Isle d'engager la Suède d'agir avec force contre la Russie, de faire mettre à l'électeur de Bavière incessamment un corps de troupes de 20000 hommes en état d'opérer, et d'agir vous-même, avec un corps plus considérable encore, en Allemagne.

J'espère, Monsieur, que vous n'oublierez aucun de ces points qui sont essentiels au traité que nous venons de faire et que vous concevrez, mieux que je ne pourrais vous le dire, la nécessité dans laquelle se trouve le roi de France de jouer dans le monde un rôle convenable à sa grandeur et à ses engagements. Ne pensez pas qu'il soit temps d'agir par ses alliés et d'attendre tranquillement les extrémités. Il y a des moments dans la politique qui, s'ils nous échappent, ne se retrouvent jamais. Saisissez donc celui-ci, qui est des plus heureux, pour immortaliser votre ministère et pour rendre la gloire et la puissance de la France respectables à jamais. Mettez la dernière main à l'abaissement de la maison d'Autriche et secondez avec vigueur et de toutes vos forces deux de vos fidèles et meilleurs alliés. Vous concevez, Monsieur, que les délais ou les lenteurs ne sont pas de saison dans ces occasions, et que la façon prompte de remplir ses engagements en rehausse infiniment le prix. Je serai inviolable dans mes engagements, autant que vous remplirez les vôtres et je vous serai d'autant plus attaché que l'inclination me lie particulièrement au Roi votre Maître et à la nation française. Mon estime et mon amitié ne cesseront pour vous qu'avec la vie, étant à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami.

Fédéric.

mence qu'il avait différé de prendre des engagements avec le Roi pour en être d'autant plus religieux observateur; mais qu'il m'avertissait que si la Suède n'agissait pas incessamment contre la Russie, que l'Electeur de Bavière ne fît pas très promptement une diversion et ne fût pas mis en état, de la part du Roi, d'agir avec supériorité, et que les troupes françaises ne fussent pas dans le mois prochain en état d'entrer en Allemagne et le suivant dans le cœur du pays, on ne devait pas plus compter sur lui que sur les feuilles de novembre; qu'il ne voulait se perdre et prolonger une guerre qui par ses suites ne pourrait tendre qu'à sa ruine et à celle de l'Allemagne. Il n'est plus question de porter des coups à la sourdine. Le véritable intérêt du Roi est d'accabler tout d'un coup cette maison d'Autriche et de lui porter en six mois de temps des coups qu'elle ne pourra point parer et dont elle ne pourra aussi jamais se relever. Si vous laissez le temps aux ligues de se former, ce sera une guerre qui par sa longueur nous consommera plus d'hommes et plus d'argent sans comparaison que celui que vous dépenseriez à présent. C'est à ce prix-là que le Roi votre Maître peut compter sur un allié inébranlable. *Une longue guerre ne peut me convenir.* »

C. P. 413. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Berlin.*

Camp de Strehlen, 25 juin 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 23 juin :

Il a formulé pour le traité, projeté entre la Suède et la Prusse, un article secret qui ne tend qu'à une *inaction* de la part de Votre Majesté dans la guerre entre la Suède et la Russie. C'est tout au plus à quoi il faudra se borner, et j'avoue franchement que si l'on n'était pas bien sûr que la Suède voulût rompre, tout ceci n'aboutirait à rien qu'à fournir peut-être un jour à la Suède le moyen de nous brouiller avec la Russie. Le seul fruit, qu'on en peut tirer à présent, serait d'ôter à la France le prétexte de renvoyer la ruption *(sic)* de la Suède, puisque Votre Majesté ne l'a pas rassurée encore selon le traité avec la France.

Fort bien. Je ne vois pas à quoi cela pourrait nous servir et je partage tout à fait votre sentiment[1].

C. P. 414. — *A l'Electeur de Bavière, à Nymphenburg.*

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Electorale quelques réflexions que j'ai faites sur la situation où Elle se trouve par rapport aux conjonctures du temps.

J'espère qu'Elle voudra les interpréter comme une marque de la sincère amitié que j'ai pour Sa personne et de la véritable part que je prends à Ses intérêts.

J'attends avec bien de l'impatience d'apprendre d'agréables nou-

[1] La Prusse ne signa pas de traité avec la Suède.

velles des heureux succès qu'auront les entreprises de Votre Altesse. Vous pouvez être persuadé que je serai le premier à m'en réjouir, étant avec l'estime et l'amitié la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Electorale le très affectionné ami et Cousin.

FÉDÉRIC.

Raisons qui doivent engager l'Electeur de Bavière d'agir le plus tôt possible en Autriche.

L'alliance du roi de Prusse débarrasse l'Electeur de Bavière d'une grande partie des forces autrichiennes ; il ne peut donc jamais agir d'une façon qui lui soit plus avantageuse qu'en attaquant ses ennemis lorsqu'ils sont faibles. Pour faire donc un grand coup. il faudrait qu'il prît Passau, Linz et que, côtoyant le Danube, il marchât droit à Vienne. S'il trouve les ennemis en son chemin, il lui sera facile de les défaire, et en marchant à la capitale, il coupe la racine à l'arbre autrichien, dont la chute par conséquent doit s'ensuivre. De plus, il sépare la Bohême d'avec l'Autriche, ce qui leur ôte leur dernière ressource et les met hors d'état d'agir l'année qui vient, au lieu que, si l'Electeur différait encore longtemps les opérations, les Autrichiens détacheraient un corps puissant vers les frontières, ce qui lui rendrait la guerre bien plus difficile et le succès incertain, et ce qui pourrait changer le théâtre de la guerre qui, au lieu de devoir être en Autriche, pourrait se transporter malheureusement en Bavière.

Mon avis serait donc d'entamer cette grande et glorieuse entreprise le plus tôt possible et de profiter du bénéfice du temps.

Il faudrait aussi faire une alliance avec le roi de Prusse et se garantir réciproquement ses conquêtes *avec une clause de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, une paix séparée.*

C. P. 415. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai été bien charmé de la lettre que vous venez de m'écrire et flatté au possible de l'amitié du Roi votre maître, dont vous me donnez des assurances aussi fortes que positives.

Le secret, que vous demandez, ne s'éventera par ici, ni par ma faute. M. Valory, qui est un très digne sujet et qui sert son maître

en fort honnête homme, joue son rôle, on ne saurait mieux au monde, et exécute très religieusement les commissions dont il est chargé.

Je profite de cette occasion pour vous envoyer, Monsieur, les réflexions que j'ai faites sur l'état présent de l'Europe. C'est un tableau vrai des opérations qui me paraissent être les plus convenables pour les intérêts de la France et de ses alliés.

Vous pouvez à présent compter sur moi pour toute ma vie, comme étant le plus fidèle ami que le Roi votre maître puisse jamais avoir. Je vous prie d'être persuadé en votre particulier de la parfaite estime et de l'affection particulière avec laquelle je suis à jamais, etc.

FÉDÉRIC.

Précis des raisons qui obligent le roi de France d'agir incontinent avec une partie de ses armées en Allemagne.

1° Le dessein du roi de France est d'abaisser la maison d'Autriche et de seconder pour cette fin le roi de Prusse et l'Electeur de Bavière, qui se sont déclarés ennemis de la Reine de Hongrie.

Voici le tableau du temps :

Le roi de Prusse est vivement pressé par les Anglais pour qu'il s'accommode avec la Reine, et l'on ajoute la menace aux sollicitations. L'alliance nouvellement faite, que le roi de Prusse regarde comme sacrée, l'empêche d'entrer dans aucun accommodement au préjudice de ses alliés ; mais pour éviter les effets et la mauvaise intention de ses voisins, il les amuse et leur fait naître des espérances, pour donner le temps à l'Electeur de Bavière d'entrer dans l'Autriche et à l'armée française d'entrer en Allemagne. Si l'Electeur de Bavière diffère plus d'un mois ses opérations, il met le roi de Prusse dans le cas de se voir attaqué par les Saxons et les Hanovriens.

2° Si donc la France n'entre pas à présent en Allemagne, elle doit s'attendre à voir entamé le roi de Prusse, son allié, ou l'Electeur de Bavière, ce qui lui fera manquer son dessein sur les maisons d'Autriche et d'Angleterre.

3° Si la France entre au mois d'août avec 40 000 hommes en Souabe, elle empêche premièrement que les princes d'Allemagne et les cinq cercles confédérés ne puissent lui opposer des troupes l'année qui vient ; en second lieu, elle prend ses quartiers d'hiver en pays ennemi ; en troisième lieu, elle peut finir cette année l'affaire de la maison d'Autriche, puisqu'il ne s'agit plus que du gain d'une bataille par

l'Electeur de Bavière, pour que cette maison soit aux abois, principalement si les Bavarois marchent droit à Vienne. De plus, si 40 000 Français entrent ou en Autriche ou en Bohême et qu'une autre armée française prenne Philippsbourg, il est évident que les maisons de Saxe et de Hanovre avec leurs Hessois et Danois ne pourront jamais s'opposer à si forte partie.

Mon avis est donc de faire dès à présent un puissant effort et de terminer en un coup ce qui peut être terminé aisément, au lieu qu'en ne faisant que des efforts successifs, l'on remet au hasard des événements qui dépendent, à présent, de la France, si elle prend une bonne et vigoureuse résolution sans différer.

Qu'on se ressouvienne de l'apologue de la queue de cheval, que l'on n'arrache pas entière, mais dont on vient à bout si on en tire crin par crin. C'est pourquoi il faut agir avec toute sa force, tandis que les alliés en font de même, et alors la France a tout lieu de s'attendre à une heureuse réussite de ses desseins, et c'est l'unique moyen d'abaisser la maison d'Autriche et de rabattre l'arrogance et la fierté des Anglais.

C. P. 416. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 1er juillet 1741.

Mon cher ministre d'Etat de Podewils,

Puisque je sais maintenant que la ratification est arrivée à Breslau, je désire que vous m'envoyiez la mienne pour la signer et qu'ainsi tout soit bien fini. Mais il faut que vous en arrangiez l'expédition de façon à ce qu'elle se fasse sans le moindre éclat, et qu'en cela comme en tout le reste le secret soit religieusement gardé et que rien ne puisse éveiller les soupçons.

Avec milord Hyndford, vous jouerez au plus fin. Vous aurez soin d'entretenir ses espérances d'un accommodement et de la paix. Vous vous conduirez de la même façon avec ceux des ministres, avec lesquels vous croirez sage d'avoir des entretiens.

Vous poursuivrez la négociation avec le Hyndford, mais en la traînant le plus possible en longueur. Vous pourrez aussi lui dire que, s'il a envie de venir chez moi, il me sera fort agréable de le voir. Pour ce qui est des explications qu'il vous a demandées, vous n'aurez qu'à répondre qu'il faut avant tout la réponse de la Cour de Vienne à mes propositions qui lui ont été remises par Robinson.

Vous direz au marquis de Valory que je lui serais fort obligé d'écrire au maréchal de Belle-Isle et de l'inviter, lorsque l'armée française entrera dans l'Empire ou se portera sur la Bohême, à ménager les terres et les habitants des deux margraviats de Baireuth et d'Ansbach.

Venez le plus tôt possible, car j'ai besoin de vous parler.

Parmi les papiers que vous m'avez envoyés hier, se trouvait une feuille du 20 juin, dont le contenu a piqué ma curiosité. Je voudrais savoir comment cette feuille vous est parvenue et quel est l'auteur de cet article. J'attends des explications sur ce point. Je suis, etc.

FRIDERICH.

Le gazetier de cette pièce est à Breslau. *Magari.*

P.-S. — Comme j'aimerais fort vous parler le plus tôt possible, vous pourrez prendre vos dispositions pour partir de Breslau demain matin de façon à être ici dans l'après-midi. Vous m'apporterez la ratification et tout ce qui pourrait vous paraître utile. Si vous pouvez m'amener avec vous mylord Hyndford, cela me conviendra parfaitement. Ne vous préoccupez pas de la sûreté en route. J'ai envoyé un détachement à Grossburg afin d'assurer les communications entre l'armée et Breslau.

Toujours soucieux de ne rien compromettre, mais n'en poursuivant pas moins ses desseins, voulant à tout prix éviter une querelle ou un éclat, craignant peut-être d'avoir été trop loin, d'avoir cédé à un accès de dépit et de mauvaise humeur, alors qu'il chargeait le 18 juin Valory de transmettre ses sommations au Cardinal et à Belle-Isle, Frédéric, sans cesser pour cela d'insister à nouveau sur la nécessité d'une action immédiate des armées françaises en Allemagne, avait saisi au vol l'occasion d'exposer au maréchal et la situation des armées et les opérations qu'il méditait d'entreprendre. Il lui semble que rien ne saurait mieux que cette marque de confiance dissiper la fâcheuse impression qu'a pu faire sur un homme, qu'il tient absolument à ménager, une sortie un peu trop violente, un accès intempestif et maladroit de vivacité et de mauvaise humeur.

C. P. 417. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Versailles.*

Camp de Strehlen, 4 juillet 1741.

MONSIEUR,

J'ai eu le plaisir de recevoir deux de vos lettres à la fois[1], et je répondrai à tout ce que vous m'y mandez, de même qu'à la lettre de Valory. J'ai premièrement jugé nécessaire d'informer Valory que les discours du sieur de Rudenschöld étaient bien différents de ce que vous m'avez dit, et sans accuser la France de manquer de parole, l'on peut cependant dire qu'un chacun doit remplir réciproquement ses engagements. Ce n'est point un trait de vivacité, comme il paraît qu'il vous le semble, mais une maxime que dicte la justice, que, lorsqu'on fait une alliance, les engagements doivent être respectivement observés par les parties contractantes. *Mais il ne s'agit pas à présent de faire les avocats, il s'agit de faire les capitaines.* Je dois donc, préalablement à tout, vous mettre au fait de nos opérations.

Les Autrichiens, avec tout leur renfort, composent 10 000 hommes d'infanterie, 11 000 de cavalerie, 8 000 hussards et 3 000 milices hongroises. C'est là toute leur force. — Mon armée, à présent complétée, depuis votre départ, et renforcée de quelques régiments, est composée de 28 900 hommes d'infanterie, faisant 33 bataillons, de 12 008 hommes de cavalerie et de 3 000 hussards, outre 4 bataillons qui servent à garder les magasins ; ce qui fait en tout 46 252 hommes, outre 600 canonniers et une compagnie franche de 200 hommes et une compagnie de chasseurs de 100. Les Autrichiens campent sous le canon de la ville de Neisse, et moi, je suis à Strehlen dans un camp où ma cavalerie s'est totalement remise et complétée et où je tire ma subsistance avec beaucoup de facilité.

Lorsque la Bavière, qui n'a devant elle que deux régiments de cavalerie, savoir Savoie et Khevenhüller, aura commencé ses opérations, de trois choses, il en arrivera une. Ou les Autrichiens détacheront une partie de leurs troupes vers l'Autriche, ou ils abandonneront la Silésie pour courir à leurs pénates, ou le désespoir leur inspirera le dessein d'une bataille.

Dans le premier cas, j'attendrai quinze jours qu'ils aient détaché, et je passerai la Neisse près d'Ottmachau, pour me camper entre eux

[1] Cf. Belle-Isle à Valory, Francfort, 24 juin 1741 (*Affaires Etrangères*, correspondance de Prusse).

et leurs magasins, qui sont en Moravie et en Bohême, et la nécessité les obligera alors ou de venir à moi ou de quitter leur camp, et je les battrai. — S'ils quittent totalement la Silésie, je fais le siège de Neisse, ce qui est l'affaire de quinze jours, et je fais celui de Glatz, qui pourra nous procurer la communication par la Bohême et assurer, moyennant une légère chaîne, la liberté de la correspondance. — S'ils viennent à moi, j'en ferai bon marché, et en ce cas l'électeur de Bavière peut aller, sans trouver nulle opposition, à Vienne, et vous feriez bien alors de vous tourner vers la Bohême pour vous opposer aux troupes que la ligue de Hanovre ne manquera pas de vouloir faire marcher, ou du côté de la Bavière par l'Empire, ou dans mes Etats. Par votre entrée en Bohême, vous couvrirez alors l'électeur de Bavière qui, ne trouvant pas d'ennemis, n'aurait besoin d'aucun secours. Vous déterminerez peut-être la Saxe de s'unir à nous, et vous approcheriez si fort des Etats d'Hanovre que vos troupes d'un côté, d'un autre celles du prince d'Anhalt, et du troisième, les palatines, pourraient les accabler au premier coup de sifflet [1].

Je serais cependant d'avis que vous vous joigniez à l'électeur de Bavière, dès que les Autrichiens détachent de ce côté ici pour l'Autriche.

Voilà en gros mon plan sur les opérations. Il y aurait encore toutes sortes d'idées qui me sont venues à y ajouter, dont peut-être vous pourrez faire usage.

Premièrement, celui de la correspondance par la Bohême me semble absolument nécessaire, et doit s'exécuter ainsi que, si les Autrichiens viennent à moi, les Français prendront Glatz, et s'ils vont aux Bavarois, ce sera moi qui le prendrai.

L'électeur de Bavière pourrait peut-être, en payant quelques sommes, prendre des troupes de Baireuth et Ansbach. Il faut penser à prendre toutes les troupes pour des subsides, comme celles de Wurtemberg et de Darmstadt, c'est-à-dire savoir si la France en veut ou la Bavière. Sinon, j'en prendrai volontiers, car c'est nous renforcer et affaiblir nos ennemis de ce secours. C'est à vous à voir qui pourra les prendre. Il sera bon d'intimider les petits princes d'Allemagne,

[1] C'était, on le voit, le résumé d'un plan de campagne qui laissait, dans les trois cas examinés par le roi, tout le poids de la guerre aux Français et aux Bavarois, mais qui présente en outre un point intéressant. Frédéric s'offre uniquement à faire le siège de Glatz et de Neisse, dont la possession lui est nécessaire pour s'assurer la Silésie, et dès ce moment il prévoit que le siège de Neisse ne lui prendra pas plus de quinze jours. On verra plus loin, à propos de la convention de Klein-Schnellendorf, les singuliers moyens employés par le roi pour se faire ouvrir les portes de cette place.

lorsque les troupes du roi de France y entreront, pour empêcher ces petits princes, Bamberg principalement, de s'unir aux Hanovriens; Darmstadt de même. Peut-être pourrait-on porter la terreur jusqu'à Cassel.

Je ne vous donne ceci que pour des idées ou *concetti*. Vous en prendrez ce que vous trouverez bon et praticable. Je vous prie cependant d'une chose, qui est de ménager, vous et les Bavarois, les petits Etats de Baireuth et d'Ansbach avec vos armées, car je répondrai toujours de leur conduite.

Je serai bien aise de savoir vos sentiments sur tout ce que je viens de vous écrire, afin de pouvoir prendre des mesures convenables ensuite. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 418. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 6 juillet 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 5 juillet :

« L'échange des ratifications s'est fait ce matin à dix heures. Il sera cependant plus nécessaire que jamais d'en garder le secret, aussi longtemps qu'il sera humainement possible.

Très bien. C'est absolument nécessaire.

«... On m'a voulu assurer aujourd'hui que les troupes de Hanovre, de Danemarck et de Cassel s'assembleraient incessamment, et que le roi d'Angleterre enverrait le major-général d'Ilten en Saxe, pour concerter avec la Cour de Dresde la jonction du contingent de Saxe, afin de former de tout cela une armée d'observation[1]. »

Plotho écrit à Harburg. Il faut donc lui écrire *cito* et lui dire qu'il ait l'œil ouvert. En parler à Valory et voir ce qu'il en dit. D'après les rapports de Plotho, il ne me semble pas que ce rassemblement doive me viser.

[1] Cf. *ibidem* et 419. Ordre au feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau de se renseigner et de surveiller ce rassemblement.

C. P. 421. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 7 juillet 1741.

MON CHER MINISTRE D'ETAT DE PODEWILS,

Le soupçon, dont vous me parlez dans votre lettre du 7 à propos de la lettre que vous avez reçue du de Keller[1], m'est confirmé par le rapport ci-joint de Plotho. Vous devrez donc parler de cette affaire à Valory. Vous lui en direz tout ce que vous jugerez utile et noterez les explications qu'il vous donnera. Il faudra aussi que le susdit Valory informe immédiatement le Maréchal de Belle-Isle et l'électeur de Bavière, qu'il sache pourquoi après les assurances données ils n'ont pas encore agi et qu'il leur marque qu'il faut que cela ait lieu au plus vite. Mais, comme dans l'état actuel des choses il est hors de doute qu'on observe chaque pas fait par Valory, vous l'inviterez à n'expédier de semblables lettres de Breslau que dans le plus grand secret et en les confiant à un homme sûr, affublé à cet effet d'un déguisement, et auquel il ordonnera de ne prendre des chevaux de poste qu'à quelques milles d'ici et de brûler ensuite le pavé pour remettre ses dépêches au plus vite. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

P.-S. Pour ce qui est de la lettre du de Keller, répondez-lui en termes généraux que je ne sais absolument rien d'une alliance avec qui que ce soit, et que je ne refuserai jamais un honnête accommodement, à condition toutefois qu'on me l'offre loyalement. Que quoiqu'une certaine cour m'ait offert tout ce que je pouvais désirer, j'ai, jusqu'à ce jour, tout refusé dans l'espoir d'un accommodement prochain. Mais que, si d'un côté on m'offre tout, si d'un autre non seulement on ne

[1] Plotho mande dans son rapport de Hanovre, 2 juillet, que le ministre de Wurtenberg Keller lui a dit qu'on croyait savoir de manière positive que la Prusse avait signé un traité avec la France.

Le secret, recommandé par Frédéric et demandé d'autre part par Fleury, avait été cependant si bien gardé, que ce fut le 30 juin seulement que la Cour de Vienne reçut les premières indications un peu sérieuses, relatives à l'alliance de la Prusse et de la France, au traité conclu entre la Bavière et l'Espagne et aux conventions spéciales entre la France et la Bavière signées en mai au château de Nymphenburg. La Saxe seule continuait encore à négocier avec la France dans l'espoir de se faire attribuer pour prix de son concours une partie de la Silésie, toute la Moravie et les deux tiers de la Bohême avec Prague.

m'offre rien, mais même on agit dans un sens tout à fait opposé, et si la Cour de Vienne persiste dans son caprice de faire la sourde oreille à mes justes réclamations, si on agit de façon à me donner forcément de l'ombrage, on ne devra pas s'étonner si au bout du compte je me décide à accepter les offres qu'on me fait. Vous saurez du reste tourner la réponse de telle manière qu'elle ne contienne rien qui puisse m'être préjudiciable tout en rendant cependant bien ma pensée.

C. P. 422. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 9 juillet 1741.

Vous montrerez incontinent la lettre ci-jointe à Valory. Vous lui presserez le bouton et lui direz en même temps qu'Ilten est allé en Saxe pour demander 6 000 auxiliaires.

C'est à présent qu'il faut voir si la France veut agir ou non. Adieu[1] qu'il envoie des estafettes, etc., etc.[2].

C. P. 424. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Mon cher ministre d'Etat de Podewils,

J'ai bien reçu, en même temps que votre lettre du 8, le paquet envoyé par le marquis de Valory, qui ne m'a pas donné la satisfaction que j'espérais y trouver. Vous vous en convaincrez en lisant les pièces originales ci-jointes. Pour moi je ne peux arriver à concilier ce que m'écrit le maréchal de Belle-Isle avec ce que me mande Valory. L'un me parle d'opérations, tandis que l'autre les subordonne à l'élection impériale. Vous comprendrez aisément combien de pareils retards compromettent ma situation d'une part, et aussi ce que j'aurais à redouter si la France réussissait son coup de l'élection.

(Suit tout un passage relatif aux lettres qu'il charge Podewils de transmettre au Cardinal et à Belle-Isle[3] et aux instructions qu'il faudra donner à Broich au sujet de l'élection impériale.)

Continuez en attendant à négocier et à chipoter avec Mylord Hyndford; cherchez, par une attitude dénuée de toute affectation, à dissiper

[1] Valory écrivit immédiatement à l'électeur de Bavière.
[2] *Sic.*
[3] Cf. *ibidem*, 425, 426 et 427.

ses soupçons, à le convaincre de mon inclination vers un accommodement ; ajoutez qu'il ne doit tenir aucun compte des bruits qu'on fait courir. Donnez dans ce sens des instructions au de Plotho et répondez dans cet esprit au de Keller.

Ma lettre doit rester absolument secrète. Vous seul devez en faire usage pour le mieux de mon service et en vous conformant à mes intentions qui vous sont connues ainsi qu'aux instructions que je vous ai données. Je suis, etc.

FRIDERICH.

P. S. — J'approuve ce que vous avez dit au marquis de Valory au sujet des soupçons que ferait naître sa venue ici. Je ne vois pas, du reste, ce qu'il y viendrait faire, s'il n'a pas d'autres nouvelles à m'apporter. Vous le lui ferez comprendre de la meilleure manière possible.

Non content de devenir de plus en plus pressant et agressif dans les lettres qu'il adresse le 10 juillet à Fleury et à Belle-Isle, Frédéric va plus loin encore, jusqu'à la menace, lorsque, le 12 juillet, il charge son fidèle ministre de transmettre ses paroles, ses volontés, d'exprimer son mécontentement à Valory.

C. P. 425. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai vu par une longue lettre du maréchal de Belle-Isle qu'il me presse beaucoup pour accélérer l'élection Impériale et qu'il traîne en longueur les opérations de la guerre. Vous devez savoir, Monsieur, que ce n'est pas ainsi que je l'attends, et que je ne prétends donner ma voix à l'électeur de Bavière que du moment où il agira et que vos troupes entreront en Allemagne. Ne vous attendez à rien de moi avant que d'avoir agi, et soyez persuadé que, pour que je concoure à l'élection de l'électeur de Bavière, il faut que je sache de science certaine qu'il a commencé ses opérations et que vos troupes volent à son secours en Allemagne. Voilà sur quoi vous pourrez prendre vos mesures. Je vous avertis en même temps que la Suède n'agit point et que jusqu'à présent vous n'avez pas satisfait au moindre point de l'alliance. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 426. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Versailles.*

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

MONSIEUR,

Je m'attendais à trouver dans votre lettre quelque plan d'opération de guerre, mais j'ai été fort surpris de n'y trouver que des négociations. Je vous déclare donc ici, une fois comme toujours, que vous ne devez vous attendre à rien du tout de ma part, avant que l'électeur de Bavière, ainsi que le roi de France, n'entrent en action et que vous devez être persuadé qu'il n'y a rien à faire chez moi qu'en agissant. Dès que les Français auront passé le Rhin, dès que l'électeur de Bavière aura commencé ses opérations, je donnerai ma voix de mon côté, mais pas autrement, et ne vous donnez aucune peine de me faire changer d'avis, ce serait inutile. J'espère donc, Monsieur, que vous penserez à remplir vos engagements. Après quoi vous serez convaincu que je sais satisfaire aux miens. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 427. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 12 juillet 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

Vous verrez ci-joint ce que le marquis de Valory m'a écrit au sujet de l'exécution du traité. Vous lui direz en mon nom, en y mettant les formes, mais pourtant bien sec, que, si je suis fermement décidé à tenir religieusement mes engagements, j'exige d'autre part qu'il en soit de même de leur côté et qu'on tienne de la même façon ce qui m'a été promis, ce qui est la base même du traité et qu'on l'exécute à l'époque même qui a été fixée. Dites-lui que dans le cas contraire, je *considérerai le traité comme nul et non avenu*, et que rien ne pourrait me décider à m'engager. Dites-lui que je ne donnerai pas ma voix à l'électeur de Bavière, avant qu'on n'ait réellement et vigoureusement exécuté le traité, ainsi qu'on me l'a promis.

Pour ce qui est des Suédois, je n'ai entendu fournir des subsides que s'ils agissaient en Courlande avec un contingent respectable de troupes. Si une pareille opération ne peut se faire cette année, je n'ai aucun subside à fournir, et si la Suède n'agit qu'en Finlande, c'est

alors affaire qui ne concerne que la cour de France. Mais si la Suède agit l'année prochaine en Courlande, je payerai alors les subsides que j'ai promis. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

Dites à Valory que je ne *me laisserai pas leurrer par un ecclésiastique et que, si le Cardinal n'a pas envie de faire la guerre, il doit se désister de mon alliance. En un mot, il faut qu'il passe par là ou par la fenêtre*[1].

C. P. 428. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 12 juillet 1741.

Rapport de Podewils. Breslau, 11 juillet :

« Mylord Hyndford m'a dit qu'il avait appris par un bruit de ville que Votre Majesté avait donné ordre au prince d'Anhalt de marcher avec son armée d'observation et d'exécuter certains ordres secrets. »

Vous lui direz que je suis surpris que mylord Hyndford, que j'ai toujours tenu pour un homme sensé, s'inquiète de pareils bruits, et je ne peux guère comprendre qu'il ajoute foi à un journal aussi déconsidéré. Si j'avais les intentions qu'il me prête, ce ne serait certainement pas le marché au poisson de Breslau qui en serait informé le premier, et il y aurait beau temps que pareille entreprise serait déjà faite. Je serais presque porté à en conclure qu'on se propose de concentrer des troupes hanovriennes, et qu'on craint que, si je venais à m'en apercevoir, je ne prenne les devants. On ne cherche pas derrière la porte les gens qu'on y a cachés. Qu'on agisse loyalement, comme j'ai l'intention de le faire, et personne n'aura rien à craindre. *Dieu et mon droit.* Dites-lui cela.

[1] Ce dernier paragraphe est de la main de Frédéric.

C. P. 429. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 13 juillet 1741.

Rapport de Plotho. Hanovre, 7 juillet :

« Harrington m'a déclaré que Robinson à Vienne va demander un ultimatum à la reine de Hongrie et qu'il l'apporterait ensuite personnellement au quartier-général prussien. Münchhausen lui a communiqué le désir exprimé par George II d'avoir connaissance de l'ultimatum prussien. »

Je ne comprends pas ce qu'on veut dire par l'ultimatum qu'on me demande, d'autant plus que je n'ai aucune idée de ce qui sortira de Vienne. Je réclamais toute la basse Silésie, y compris Breslau. Par amour pour un accommodement, j'ai rédigé un ultimatum qui a été refusé par la cour de Vienne. Je dois m'en tenir absolument aux prétentions que j'ai formulées. On veut toujours que j'en rabatte, et on voudrait même me faire offrir la paix aux Autrichiens, qui cependant font bien comprendre au monde qu'ils mettraient le feu aux quatre coins de l'Europe plus tôt que de donner à mes légitimes prétentions la juste satisfaction à laquelle j'ai droit.

De plus en plus préoccupé des agissements de l'Angleterre, en proie à une inquiétude qu'augmentait encore la menace de la coalition que George II se croyait sur le point de former, Frédéric redoublait ses instances auprès du Cardinal et de Belle-Isle, mais en se gardant bien d'user cette fois du langage cassant, violent, autoritaire, grossier dont il s'était servi six jours auparavant.

C. P. 432. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin,

Rien ne pourrait être plus agréable que la lettre, que vous me faites le plaisir de m'écrire. Sensible à l'amitié du roi de France comme

je le suis, les marques qu'il m'en donne par l'accomplissement de l'alliance, est tout ce qui pourrait m'arriver de plus flatteur.

Depuis ma dernière lettre, le roi d'Angleterre travaille à rassembler un corps considérable de troupes sur les confins de ses États. Il a eu vent par la Saxe, et celle-ci par la Bavière, de nos engagements, de façon qu'il est temps, Monsieur, que vous songiez sérieusement à moi. Je n'ai rien tant à cœur que de remplir religieusement tous les engagements que j'ai pris avec le Roi, votre maître, et tant que je vivrai, vous ne pourrez me reprocher la moindre tergiversation ; mais vous vous souviendrez de tout ce que j'ai dit au maréchal de Belle-Isle et de ce que je vous ai fait envisager, des suites qu'aurait l'alliance que je viens de signer. Faites donc, je vous prie, que vos ennemis et les miens ne deviennent pas les plus puissants par votre inaction. Profitez du bénéfice du temps et faites cette année les grandes choses que vous n'achèverez pas en dix, si vous ne profitez pas de vos avantages présents. Pour moi, je *me fais une religion de mes engagements et une gloire de servir et de concourir à la grandeur et puissance du Roi, votre maître, le seul allié que j'aurai de ma vie, pourvu qu'il ne m'abandonne point*. Il serait superflu de vous dire, Monsieur, tout ce que je pense sur votre sujet ; mon cœur est plein d'estime et d'admiration ; ce seront les sentiments avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et Cousin.

FÉDÉRIC.

C. P. 433. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Versailles.*

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

MONSIEUR,

Nous sommes à la veille de voir éclore une grande partie des événements que je vous avais annoncés à Mollwitz, comme étant une suite de l'alliance que je ferais avec le roi de France. L'indiscrétion de la Bavière a trahi notre secret de quelques mois trop tôt, ce qui a fait résoudre le roi d'Angleterre, par l'instigation de la Saxe, de former un camp sur Eichsfeld, composé d'Hanovriens, de Hessois, Danois et Saxons, le tout composant un corps de 36 000 hommes [1].

Ce campement peut avoir trois objets en vue : ou de m'attaquer au cas que je refuse d'entrer dans leur alliance et d'accepter les conditions

[1] Cf. *ibidem*, 435. Au feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau. Strehlen, 23 juillet. Renseignements sur les 6 000 Hessois, qui ne marcheront pas contre la Prusse, sur les Danois qui n'ont pas bougé, sur les Saxons, qu'on ne paraît pas disposé à envoyer aux Hanovriens.

d'accommodement qu'ils me proposent, ce que je ne crains guère, si la France veut, en remplissant ses engagements, agir en ma faveur au Rhin conjointement avec les Palatins et ceux de Cologne.

Son second objet peut être d'attaquer l'électeur de Bavière ou de faire passer ce corps au secours des Autrichiens par la Saxe et la Bohême, ce qui n'est pas à craindre, puisque, dans ce cas, je pourrais entrer dans leur pays et leur prendre jusqu'à leurs trésors d'Hanovre.

Leur troisième dessein pourrait être d'opposer une armée aux Français du côté de la Moselle, ce qui, je pense, ne vous arrêtera pas. De ces trois desseins, celui de m'attaquer me paraît le plus raisonnable.

Vous concevrez donc, sans que j'appuie davantage là-dessus, la nécessité qu'il y a de vous hâter de remplir vos engagements. Il ne s'agit pas ici de voir tranquillement battre une flotte espagnole ou anglaise[1], mais il s'agit de secourir les fidèles alliés ou de n'en avoir jamais. La France peut frapper à présent le plus grand coup qu'elle ait donné de sa vie. Au lieu de ramper à sa puissance, elle y arrivera à pas d'Homère, et vous avez devant vous la plus belle moisson de lauriers que jamais général en France ait pu faire. Les événements ont assez bien justifié mes conjectures. Vous verrez par la suite que je ne me trompe non plus à présent. Peut-être me trouverez-vous importun, si c'est l'être que de vous presser de faire ce que jamais la France a pu imaginer de plus grand et de plus glorieux. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 434. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 18 juillet 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

En réponse à ce que vous me mandiez en date d'hier, je vous fais connaître qu'il me serait très agréable de voir mylord Hyndford, ainsi que le von Schwicheldt, venir ici après-demain. Je leur parlerai ici au camp[2]. Venez aussi et si cela ne doit pas donner d'ombrage, je voudrais m'entretenir avec vous avant de les voir.

Dans les conjonctures épineuses où je me trouve actuellement, on ne saurait rejeter de prime abord les propositions du de Schwicheldt. Il faut

[1] Allusion à l'affaire de Carthagène et à l'échec subi par les Anglais.
[2] L'audience eut lieu le 21 juillet, et Hyndford en rendait compte à sa cour dans un rapport en date du 24.

au contraire entrer en négociations, mais de façon ou à se garder une porte ouverte afin d'en sortir et de s'en tirer *avec bonne grâce*, ou bien, dans le cas où la France promettrait plus qu'elle ne peut ou ne veut tenir, de manière à pouvoir se lier avec le Hanovre, de sorte que celui qui se disposait à me duper, sera en fin de compte le dupé.

Vous devez informer le marquis de Valory de la venue ici du Hyndford et du de Schwicheldt, le rassurer sans affectation, mais ne rien lui dire ou lui laisser deviner de la *convenance* que le Hanovre voudrait faire avec moi. Le de Schwicheldt devra, lui aussi, rester très fermé. Il reconnaîtra, tout comme nous, l'importance qu'il y a à ce que sa négociation reste un secret impénétrable. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

On se perdrait si facilement dans le dédale d'intrigues si magistralement préparées, combinées et conduites par le *Janus du dix-huitième siècle*, qui sans sourciller, esquissant tout au plus un sourire sardonique, tendait à chacun de ses bons frères et cousins, aujourd'hui la main dans laquelle il leur offrait la négociation « à sa convenance », demain celle qui leur apportait la guerre, qu'avant d'aller plus loin dans le dépouillement de la *Correspondance politique*, il sera peut-être utile de jeter un rapide coup d'œil, tant sur les événements militaires que sur l'ensemble de la situation politique pendant les mois de juillet et d'août.

Commandant WEIL.

COMPTES RENDUS

Lettres de la comtesse d'Albany au chevalier de Sobirats, éditées par le marquis DE RIPERT-MONCLAR, ministre plénipotentiaire de France. Monaco, 1916, in-8°.

La réputation d'esprit et de sens politique de la comtesse d'Albany gagnera à la publication de ces lettres inédites, dans lesquelles on ne trouvera pas même une allusion à la vie aventureuse de la veuve de Charles-Edouard, maîtresse tour à tour d'Alfieri ou du peintre Fabre. Sa liaison avec le chevalier de Sobirats est purement intellectuelle et s'explique très naturellement. Ce descendant d'une vieille famille du comtat Venaissin, dont beaucoup de membres avaient été chevaliers de Malte, servant tantôt en France, tantôt en Italie, tantôt en Espagne, était entré comme officier en 1786 dans le régiment des gardes wallonnes, alors commandées par le capitaine général prince de Castelfranco, qui avait épousé une Stolberg, sœur de la comtesse d'Albany. François de Sobirats fut envoyé à Florence par son chef avec des recommandations dont l'une s'adressait à la comtesse, qui résidait alors dans la capitale de la Toscane, où elle tenait un salon politique rival de celui de Mme de Staël en Suisse. Sobirats y conquit bientôt par son esprit une place, que sa connaissance des trois langues latines rendait facile, dans un milieu intellectuel et artistique où le goût passionné des livres jouait un grand rôle. De là, des relations intimes et une correspondance qui n'était connue que par les lettres de Sobirats, publiées par M. L.-G. Pélissier, il y a une douzaine d'années, dans le *Portefeuille de la comtesse d'Albany*. Celles de Louise de Stolberg, qu'un héritage de famille a mises dans la possession de M. le marquis de Monclar, sont malheureusement peu nombreuses, mais elles forment un charmant opuscule dans la collection de documents imprimés sous les auspices du prince de Monaco. Elles sont sans signature ou avec de simples initiales et toujours dans la forme très correcte du dix-huitième siècle : « Monsieur le Chevalier, » à Carpentras; et elles sont de 1808 à 1820, presque toutes écrites d'Italie.

Ce qu'il y a de plus intéressant à y relever, ce sont les appréciations qu'on y trouve. En dehors des jugements littéraires, assez sévères pour les écrivains, comme Chateaubriand, qu'elle n'aimait pas, elle déplore justement la contrainte intellectuelle dans laquelle on vivait sous l'Empire : « La littérature est négligée; on n'écrit plus. Les femmes en soutiennent l'honneur. On dit (février 1810) que Mme de Staël va nous donner son ouvrage sur les Allemands. Mme de Genlis a produit cette année ses *arabesques mythologiques* assez médiocres..... Le nom de ce pays (la France) est changé, on y a pris un peu de la non-politesse étrangère, ce qui fait tort à l'ancienne urbanité française. On est occupé de « mathématiques et de sciences analogues aux militaires. On n'élève les enfants que pour être soldats. J'espère cependant que l'on finira de guerroyer faute d'ennemis. »

Plus tard, quand arriva la chute de l'Empire, la comtesse s'amuse de la facilité avec laquelle le général Minutolo et ses troupes napolitaines ont fait déguerpir la garnison française de la princesse Elisa Bacciochi à Florence. « Ces messieurs, ajoute-t-elle, selon l'usage moderne, ont volé, dilapidé la Toscane, et ont été remplacés par des Allemands affamés, dont chaque homme mange pour cinq. Nous les possédons encore jusqu'à l'arrivée de Ferdinand (le grand-duc de Toscane), qui n'arrive jamais. Les Anglais qui ont pris Livourne ont payé. »

Et ailleurs cette observation humoristique : « Les Toscans sont pacifiques et un peu mous ; ils aiment mieux garder *la pantia per i fichi* (la panse pour les figues) que pour les balles. »

Quand elle apprend le retour de l'île d'Elbe, elle écrit : « Vous savez le débarquement de Napoléon en France. Je ne puis juger de ce qui arrivera, ne pouvant pas compter sur les Français qui changent d'opinion comme la girouette au vent. Il me paraît difficile qu'il n'y ait pas un parti, sans cela la chose serait extravagante. Que dira le Congrès d'avoir pris tant de précautions pour la tranquillité de l'Europe ? Les idées libérales d'Alexandre sont dignes d'un faiseur de romans. »

Les excès de la Restauration lui suggèrent des observations non moins justes : « Les Français n'ont pas le sens commun ; je ne sais ce qu'ils veulent. Chacun veut retrouver ce qu'il a perdu et ne sait pas se faire de raison. Quelle terrible chose que cette révolution ; que de maux elle a procurés ! »

Et cette boutade contre les fanatiques : « Les catholiques en Angleterre font bande à part. Ils suivent encore les préceptes de la première Eglise de ne pas fréquenter les hérétiques pour ne pas se corrompre. Je me rappelle que, dans le commencement de mon mariage, on m'avait donné un dominicain irlandais pour confesseur, qui m'engageait d'obtenir de mon mari de ne pas fréquenter les protestants ; et c'était un vieux lord catholique de la façon à mon mari, qui demeurait avec nous, qui inspirait cet imbécile de moine. L'esprit est bien changé, car vous avez su comme le prince Régent a reçu le cardinal Consalvi (1816) et comme il traite le Pape. »

Encore un dernier trait dirigé contre la rivale en influence littéraire de la comtesse d'Albany, qui ne lui cédait rien en moralité, mais était assurément supérieure en intelligence : « Les libéraux ont un peu perdu de leur renommée ; ils n'ont pas brillé à la tribune (1819). Ce fameux Benjamin, si craint, a été jugé pour ce qu'il valait. Son éloquence ne séduit personne, quoique Mme de Staël dise que c'est l'homme de l'Europe qui a le plus d'esprit. Ses amis étaient toujours des prodiges ! Il me paraît qu'en France, comme partout, les prodiges sont rares ; je crains que le siècle XIX[e] ne soit pas cité pour son éclat. Peut-être le sera-t-il pour son extravagance, surtout si les Allemands continuent à enflammer froidement les cerveaux. Que dites-vous de cette nation phlegmatique qui assassine froidement et par goût pour la liberté et par principe ? »

On pouvait être plus mauvais prophète. Il y a bien des traits de ce genre dans ces agréables lettres, annotées par un lettré comme M. de Monclar.

Les dessous de la politique en Orient, par un Allemand, traduit de l'anglais avec préface par Henry Bonnet. Paris, librairie Plon, 1916, in-12.

Ce tableau, très intéressant et sur certains points très indiscret, n'est pas un livre d'histoire, encore moins de diplomatie, bien qu'il soit écrit par un diplomate fort au courant de l'histoire européenne des vingt dernières années. Si les anecdotes se pressent nombreuses et piquantes, les documents sont rares, l'auteur demandant à être cru sur parole. C'est, selon toutes les apparences, un agent d'ordre secondaire employé par l'empereur Guillaume dans diverses négociations secrètes, particulièrement à Constantinople et dans les Balkans, connaissant bien son maître, dont il dévoile le caractère faux et violent, sans doute parce qu'il s'est brouillé avec lui, ou qu'il n'a pas reçu les récompenses dont il se croyait digne.

Quoi qu'il en soit, ses confidences sont assez importantes pour attirer l'attention, et de plus elles doivent en grande partie être vraies. Que n'ont-elles paru un peu plus tôt ? Elles auraient sans doute évité à la diplomatie des alliés les fautes inouïes, qui ne peuvent s'expliquer que par des illusions persistantes; car il est difficile d'admettre que des hommes politiques aient pu ignorer ce que tout le monde savait.

Depuis longtemps, l'Allemagne s'efforçait de placer sous son influence directe l'empire Ottoman, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce. Le sultan Abdul-Hamid s'était prêté à cette politique, qui était nécessaire à ses finances et qui couvrait ses massacres d'Arménie ; mais surtout Enver-Pacha était vraiment l'homme-lige de Guillaume II, et il était impossible de ne pas croire à l'alliance indissoluble des Jeunes-Turcs avec les Allemands. Le point sur lequel insiste particulièrement l'auteur des *Dessous de la politique en Orient*, c'est la persistance avec laquelle depuis dix ans le kaiser poursuit son projet d'enlever l'Egypte et le canal de Suez à l'Angleterre pour les donner au sultan sous son égide. La proposition qu'il fit à ce sujet à la Russie de l'aider dans cette entreprise, en lui assurant en compensation Constantinople et le Bosphore, est un épisode imprévu, qui fait plus d'honneur à la loyauté du tsar de Russie qu'à l'habileté cynique de Guillaume.

Pour ce qui est de la Roumanie, le vieux roi Carol avait avec son cousin une intimité que rien ne pouvait rompre, et le rôle joué par les Roumains dans les dernières guerres balkaniques n'a réussi que par un accord absolu avec l'Allemagne. Les détails sont quelquefois imprévus ; le fond était connu depuis longtemps. Mêmes raisons de parenté avec la Grèce, surtout depuis l'avènement du jeune roi qui avait beaucoup à se faire pardonner.

Avec la Bulgarie et le prince de Cobourg, il a fallu vraiment se mettre un bandeau sur les yeux pour avoir la moindre confiance dans le personnage près duquel, paraît-il, on a négocié longtemps. Il était acquis à l'Autriche et plus encore à l'Allemagne. Aussi rusé, aussi habile en fait de trahison que Guillaume II, ils avaient entre eux de nombreux secrets, dont quelques-uns sont à peine voilés.

Certes, il fallut beaucoup d'astuce au kaiser pour rester bien avec la Turquie pendant que Ferdinand lui faisait la guerre ; cependant les choses finissaient par s'arranger grâce à l'influence et à l'argent de l'Allemagne.

M. Henry Bonnet signale tout cela dans sa préface ; mais il faut lire le livre, qui est amusant et sous sa forme légère contient bien des vérités.

Collection de documents sur le Pangermanisme, traduits de l'allemand, publiés sous la direction de M. Ch. Andler, professeur à l'Université de Paris : **Les Origines du Pangermanisme. — Le Pangermanisme continental et colonial sous Guillaume II. — Le Pangermanisme philosophique.** Paris, L. Conard, 1915, 4 vol. in-8°.

Il n'est que trop certain qu'avant la guerre nous ignorions tout de l'Allemagne. Quelques intellectuels ou universitaires croyaient la connaître parce qu'ils professaient une admiration béate pour sa science abstraite, son érudition sèche et souvent puérile, ses éditions classiques à bon marché qui corrigeaient des textes grecs ou épluchaient quelques vers de Virgile. Aidé de plusieurs collaborateurs, M. Andler a eu la pensée de donner un aperçu de ce que depuis longtemps pensaient les grands publicistes allemands, de ce qu'ils rêvaient tout haut, de ce qu'ils enseignaient à la jeunesse, de ce que leurs esprits violents et orgueilleux avaient la prétention d'imposer au monde entier : idées et projets qu'ils ne se donnaient pas la peine de dissimuler, mais que notre incurable légèreté et notre dédain de ce qui se passe chez les étrangers nous a fait négliger et même entièrement mépriser le plus souvent. Il en a été de même dans leur préparation militaire, à tel point que le célèbre ouvrage du général von Bernhardi sur la guerre et son volume intitulé : *Notre avenir*, n'ont été traduits en français qu'il y a quelques mois.

Remontant un peu plus haut, M. Andler nous donne des biographies et des analyses sommaires des grands écrivains, si populaires en Allemagne, qui s'appellent Dietrich, von Bülow, Friedrich List, Heinrich von Treitschke, Constantin Frantz, Paul de Lagarde (Anton Bœtticher), ce dernier mort seulement en 1891, protestant piétiste, ayant publié une interprétation allemande des livres saints, établissant que la vie religieuse ne peut exister que quand la vie matérielle est assurée et que la mission divine allemande ne peut aboutir qu'autant que la France et la Russie seraient abattues.

Dans tous ces ouvrages s'étale la théorie prussienne de la suprématie de l'Etat allemand, n'ayant d'autre fonction que d'établir par la force sa *puissance*, d'autre loi morale que de ne pas laisser entamer cette *puissance* par d'autres États, les droits de cette *puissance* ne s'arrêtant qu'à la limite où s'arrête sa force. Et comme conclusion pratique cyniquement étalée, il faut que l'Allemagne prenne à la France, à la Hollande, à la Russie, à l'Autriche même, en l'englobant dans l'Etat prussien, tout ce qui lui est utile.

Quant à l'Angleterre, on consentait à lui faire sa part. Et, dès 1840, List déclarait qu'il fallait lui offrir l'Egypte et l'Asie Mineure, pourvu que les Anglais voulussent bien y tolérer la colonisation allemande et le fameux chemin de fer de Bagdad pour établir un transit direct entre la Hollande et le golfe Persique, transit qui serait aussi l'artère centrale sur laquelle aboutiraient les principaux canaux de circulation économique de la future confédération allemande. Et ces résultats devaient s'obtenir par l'alliance ou par la guerre.

Tout cela se préparait depuis plus d'un demi-siècle. On voit combien les événements présents en découlent directement. Et si l'intérêt semble un peu rétrospectif, on doit pourtant remercier ceux qui prennent la peine de nous mettre tous ces documents sous les yeux. L'histoire, du moins, en peut faire largement son profit.

B. P.

Les Réformes en Turquie d'Asie. La question arménienne. La question syrienne, par M. Ludovic de Contenson, 1913. Plon-Nourrit et Cie. — **Douze ans de propagande en faveur des peuples balkaniques**, par M. André Chéradame, 1913. Plon-Nourrit et Cie. — **Impressions et souvenirs d'un diplomate**, par M. Maurice Trubert, 1913. Perrin et Cie.

On a beaucoup disserté sur la question d'Orient; on écrira sans doute encore bien des pages sur ce sujet, et celles qui paraîtront dans l'avenir ne seront pas les moins dramatiques. Mais, au moment où les événements, en se précipitant, ont donné à cette question une tournure tragique, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière, de reprendre en main des livres écrits dans le but de poser quelques-unes des bases de ce grand problème, dont la solution se trouvera plutôt sur les champs de bataille que dans les chancelleries.

A ce titre, il est utile de signaler trois ouvrages parus au printemps de 1913, au moment où allait éclater la seconde guerre balkanique.

Il serait hasardeux de tirer des conclusions de certaines opinions émises par les auteurs, car, trop souvent, les événements infligent aux déductions les plus savantes et les plus sages de cruels démentis. Il faut se borner — en ce moment — à envisager le côté purement historique des questions.

Par ses études antérieures, M. Ludovic de Contenson était parfaitement qualifié pour traiter une des parties les plus importantes du problème oriental : *Les réformes en Turquie d'Asie*. Ce sujet se résume en deux points : la question arménienne et la question syrienne.

M. de Contenson démontre d'abord que la première conséquence du recul des Turcs vers l'Asie, à la suite de la guerre de 1912, a été de faire entrer la question d'Orient dans une phase nouvelle. Il trace ensuite le tableau géographique et ethnographique de la Turquie d'Asie, en faisant ressortir le mélange des races qui peuplent l'Arménie.

L'article 61 du traité de Berlin, par lequel la Sublime-Porte s'engageait à réaliser sans retard les améliorations et les réformes dans les provinces habitées par les Arméniens, a été la base des revendications de ce peuple. On sait comment cet engagement solennel a été tenu par les Turcs et on connaît les massacres qui ensanglantèrent la malheureuse Arménie.

Les puissances présentèrent un projet de réformes au Sultan. Celui-ci l'approuva, mais il n'en fit rien. Au mois de novembre 1895, les massacres recommencèrent. Il eût été nécessaire alors de recourir à des mesures de coercition; mais les Etats de l'Europe ne purent pas se mettre d'accord au sujet de ces mesures. Ce manque d'unité de vues permit à la Turquie de persister dans sa résistance passive. Elle ne tint aucun compte des doléances et des remontrances des Puissances; l'anarchie subsista en Arménie. Les massacres d'Adana sont d'hier. Nous ne parlons pas de ceux d'aujourd'hui.

La Syrie est peuplée d'un grand nombre de populations différentes appartenant à une infinie diversité de cultes et de rites religieux. « Il y a de tout — écrit M. de Contenson — sauf des Turcs, qui n'existent que comme fonctionnaires et qui semblent toujours campés en conquérants de façon encore plus saisissante qu'ils l'étaient naguère en Turquie d'Asie. »

Toute la question syrienne est là; la déplorable administration des Turcs lui a, en effet, donné naissance et l'a développée. Depuis longtemps déjà

les États de l'Europe se sont préoccupés de cette question. Le statut concédé au Liban en 1864, sous la garantie des Puissances, n'a été qu'un palliatif. Le problème reste à résoudre. Quelle est la solution que lui apportera la guerre actuelle? Un avenir plus ou moins éloigné nous le dira. Mais on sait que la France a des intérêts tout particuliers dans la question syrienne.

Sous ce titre : *Douze ans de propagande en faveur des peuples balkaniques*, M. André Chéradame a réuni les articles qu'il a publiés dans différents journaux.

On connaît la compétence réelle de M. André Chéradame dans les questions de politique extérieure et principalement dans les questions orientales. On n'a plus à faire l'éloge de son talent d'écrivain, ni de sa clairvoyance. Son sens critique très élevé donne à ses jugements une véritable valeur. On lira avec beaucoup d'intérêt, et avec fruit, ce recueil qui forme — comme son titre l'indique — un véritable plaidoyer en faveur de la cause slave. L'ouvrage est donc, comme le précédent, d'une grande actualité.

M. Maurice Trubert a eu l'heureuse idée de publier des souvenirs qu'il a recueillis au cours de sa carrière diplomatique. Son livre : *Impressions et souvenirs d'un diplomate,* écrit d'une plume alerte et vive, est charmant. Il est rempli d'anecdotes racontées avec esprit, de traits de mœurs pittoresques, de portraits finement tracés.

Pendant les années qu'il a vécues en Turquie, en Autriche et dans les Balkans, — notamment à Cettigné et à Scutari d'Albanie, — M. Trubert a pu apprécier les hommes et les choses; il a entrevu les événements avec une rare clairvoyance. C'est avec un intérêt très vif qu'on étudiera ces pages attrayantes dans lesquelles l'auteur soulève un coin du voile, encore mystérieux, qui recouvre l'Orient.

A. L. G.

Calendar of letters, despatches and State papers relating to the negotiations betwen England and Spain. Vol. XI. EDWARD VI and MARY, 1553, edited by ROYALL TYLER. London, 1916.

Le gouvernement anglais continue, sous la direction du « Master of the rolls », la publication des documents diplomatiques relatifs à toutes les branches de son histoire nationale. Les séries relatives à l'Italie, surtout Venise, à la France, à l'Espagne se poursuivent sans interruption, éditées avec le même soin et la même compétence, accompagnée de tables contenant l'identification des principaux personnages et précédées d'intéressantes « préfaces » comme celle que donne M. Royall Tyler sur la seule année 1553, qui a vu se succéder les deux enfants si différents de Henri VIII : Edward VI et Mary, sans parler de l'infortunée Jane.

L'Espagne à cette époque, c'est Charles-Quint, et ses agents résident beaucoup plus aux Pays-Bas et à Besançon qu'à Madrid. C'est ce qui a forcé l'éditeur à aller chercher ses documents à Bruxelles et à Besançon; il a traduit souvent, en les complétant, les dépêches publiées déjà par M. Gachard ou M. Weiss et qui ont été écrites soit pour Granvelle, soit pour l'Empereur, par Simon Renard, Jean de Montmorency, sieur de Courrière, et Jacques de Marnix, sieur de Thoulouse. Naturellement, la grande affaire traitée est le mariage du « prince Philip » avec la jeune souveraine anglaise.

Les relations de l'Empereur avec le roi de France Henri II et ses représentants en Angleterre sont plusieurs fois mentionnées et beaucoup de *notes* les concernent. C'est un volume que les historiens du seizième siècle consulteront avec profit.

B.-P.

La Chine en révolution, par Edmond Rottach. Librairie académique Perrin et Cie, 1914, in-8°.

M. Edmond Rottach, chargé de mission du gouvernement en Extrême-Orient, a déjà publié *la Chine moderne*. Il nous présente maintenant *la Chine en révolution*. Il a assisté à la ruine du vieux régime politique, et il a suivi les péripéties de la révolution naissante; il est donc en excellente posture pour voir, analyser et juger. Nous allons essayer de résumer son livre.

Il y a quelque chose de changé en Chine. Ce gouvernement aux allures formalistes, aux principes autocratiques, à la centralisation absolue, s'est avisé de prendre les manières d'un empire libéral. Ce n'est pas de son plein gré qu'il est entré dans cette voie; il y a été poussé par un mouvement né au dehors de ses frontières. par le besoin de copier l'étranger, besoin apporté par la fréquentation des Européens et surtout des Japonais, infiltration due aux nombreux étudiants indigènes ayant fréquenté Londres, Paris, Berlin, et ayant sucé la civilisation de ces grands centres. Toutefois la politique nouvelle, tout comme l'esprit nouveau, est superficielle et limitée, sans racine et sans spontanéité. Cette politique nouvelle, en relâchant de la rigueur du gouvernement, a facilité d'autant la propagation du nouvel esprit, mais l'intention du vieux pouvoir était de leurrer celui-ci, de s'en servir pour le contenir, de lui donner des ailes pour les rogner, en un mot d'en atténuer la nocivité en se l'incorporant.

Mais le gouvernement avait trop présumé de ses forces. Ayant ouvert une fissure dans la digue, il s'imagina qu'il ne laisserait passer que le trop-plein des eaux, et qu'il établirait l'étiage au niveau qu'il fixerait lui-même. La poussée des idées nouvelles fut plus puissante que la force de résistance du pouvoir central. La faiblesse de celui-ci fut telle qu'il ne put supporter la pression des nouvelles vagues de liberté, et la fissure s'élargissant devint torrent impétueux. Le régime constitutionnel dont l'empire consentait à faire l'essai, loin de le sauver, le délabra davantage, et le puissant empire, inconsistant à l'intérieur, fut terrassé par une poignée de petites gens sans culture, mais énergiques et décidés à tout. Ce n'est pas la première fois qu'on a vu une minorité audacieuse faire la loi à une majorité hésitante.

La Chine désirait bien moins un changement de régime politique qu'une amélioration de la vie économique. Elle était pitoyable, cette vie économique. Le pays était appauvri et excédé par les exactions des purs Chinois, particulièrement ceux du Sud, originaires des provinces du Koangtong et du Foukien, qui raflaient à leur profit toute la richesse métallique de l'empire. On avait créé des écoles nouvelles, une armée nouvelle, des modes nouveaux d'administration démocratique qui faisaient peser des charges très lourdes sur le citoyen. L'indiscipline et la révolte étaient d'autant plus menaçantes que l'autorité des fonctionnaires était moins solide. Les décrets succédaient aux décrets, mais ils se contredisaient les uns les autres, ou bien ils restaient à l'état de lettre morte. Pas de direction, pas de sanction,

panne perpétuelle dans le moteur gouvernemental, tel était l'état lamentable du pouvoir central. Le pouls de la vie économique pouvait-il battre dans de semblables conditions? L'esprit nouveau n'était-il pas fondé à réclamer un régime de sécurité, de tranquillité et d'existence normale?

Est-ce à dire qu'un état voisin, sinon de la perfection, du moins de la perfectibilité, pourra s'instaurer en Chine? La question ne peut encore être résolue. Il sera nécessaire d'établir un ordre économique qui satisfasse tout à la fois les besoins essentiels et permanents du peuple et les appétits nouveaux des dirigeants. Ce sont évidemment deux ordres d'idées bien différents, deux facteurs ennemis l'un de l'autre; il faut néanmoins savoir les concilier dans une mesure appréciable, et faire comme le médecin qui déshabitue le fumeur d'opium de son vice, non en supprimant d'un seul coup les prises du narcotique mortel, mais en les espaçant et en diminuant leur dose.

Donc, politique et esprit ne peuvent rien rénover que d'accord avec l'ancienne civilisation. La façade remise à neuf doit s'appliquer et s'ajuster au vieux fonds solide; elle n'en peut dépasser les limites, sous peine de n'être que placage inconsistant.

C'est le 3 octobre 1910 qu'eut lieu la réunion du Sénat, décidée par décret impérial du 20 septembre 1907. Mais quelle était l'autorité de ce corps? Quelle était surtout son initiative? Le trône entendait avoir toujours la direction des actes de cette assemblée, et établir un programme de délibérations dont elle ne pourrait s'écarter. Mais dès le lendemain de l'inauguration, le frottement entre l'Exécutif et le Délibératif amenait un commencement d'incendie; le second faisait de vigoureuses remontrances au premier. Le danger du système et du programme apparaissait à l'usage : le Sénat acquérait l'autorité gouvernementale aux dépens du gouvernement même.

Alors, comme toujours, comme spécialement en France, au moment de notre grande Révolution, le pouvoir central entre dans la voie des concessions. Première concession : il y aura, en sus du Sénat, une Chambre législative, et elle sera réunie quatre ans plus tôt qu'il n'était fixé par les décrets antérieurs; puis c'est la promesse d'une refonte des lois constitutionnelles, puis encore l'organisation de nouvelles administrations; c'est ensuite la préparation de l'établissement de l'Assemblée nationale pour organiser les pouvoirs législatifs, etc., etc.

Ce n'est pas seulement le Sénat qui fait pression sur le pouvoir central; il y a encore l'armée qui s'insurge. L'armée est à l'origine du mouvement révolutionnaire; c'est par elle qu'il s'est manifesté; c'est sur l'armée qu'il compte presque uniquement, d'où sa force et sa faiblesse : sa force pour détruire l'ancien régime, sa faiblesse pour profiter de la destruction, dont en effet il ne profitera pas.

Le soulèvement républicain n'est pas un élan populaire, ni même scolaire, de la jeune Chine. Il consiste en une série de mutineries militaires qu'excitent et qu'exploitent un très petit nombre de professionnels de l'insurrection, poignée de rêveurs et de mécontents, dangereux parce qu'ils ont des fusils et quelques canons à leur disposition, et surtout parce que l'autorité manque. Voilà la révolution jusqu'ici.

Alors commencent les troubles dans la province de Canton, puis au Seutchoan, puis dans le sud du Yangtse. C'est la guerre civile, mais sans esprit de

décision, ni du côté des gouvernementaux, ni du côté des révolutionnaires. Tantôt le soldat pille le bourgeois, tantôt il se laisse corrompre et acheter par le parti adverse. Cependant peu à peu, la rébellion prend de l'extension; de nombreuses villes, plusieurs provinces en pâtissent. Péking, sentant approcher l'émeute, commence à s'émouvoir, et comprend que si le pouvoir central n'a pas envoyé de soldats contre les troubles provinciaux, il faut tout au moins défendre la capitale et le trône. On lance donc des régiments contre les émeutiers qui s'approchent et on rappelle de la retraite le grand homme d'État qui a formé les premières troupes modernes, Yuan-Chekai. On pense qu'il a des hommes dévoués parmi les officiers, et que les troupes ne l'abandonneront pas. On le nomme vice-roi de Wout'Chang.

Yuan-Chekai va jouer dans les diverses phases de la révolution un rôle prépondérant. Cet homme répugne à la violence, et il veut lui substituer l'esprit de discussion. Il traîne tout en longueur; on dirait qu'il veut être seul contre la rébellion, maître absolu, comme s'il s'agissait d'une œuvre personnelle. On lui prête l'idée, non de lutter, mais de persuader aux révolutionnaires de renoncer à une guerre fratricide; et il arrive à ce résultat bizarre qu'étant nommé en quelque sorte généralissime des troupes royales, et étant parti pour le front, il se fait rappeler dès le lendemain à Péking, où il se fait élever à la dignité de président du Conseil. Voilà donc le chef de l'armée transformé en chef de la politique! Yuan est un vieux politicien retors.

Sous ses ordres, on n'est guère plus guerrier. Les adversaires ne s'attaquent pas; on discute, on parlemente. Mais qu'arrive-t-il? C'est que cet esprit de discussion qui démontre la faiblesse et l'incurie du trône fait bientôt naître l'idée de renverser le trône et de lui substituer la République. Les gens du Sud (ce sont les révolutionnaires) lancent l'idée, et celle-ci fait rapidement son chemin dans les esprits. Quel est bientôt le desideratum de tous les fauteurs de discorde, c'est un plébiscite général sur la forme du gouvernement : Empire ou République. On se soumettra au verdict du referendum. L'Assemblée consultative (le Sénat) n'est pas encore entrée dans cet ordre d'idées, car elle déclare que la révolte n'est pas antidynastique; que demande-t-elle? un régime parlementaire. Le trône se rattache à cette idée, dans l'espoir qu'elle l'empêchera de mourir et subsidiairement d'employer des moyens de violence qui répugnent à tout le monde. En conséquence, il décrète la participation du peuple au gouvernement par l'intermédiaire d'un Parlement,

Toutes ces faiblesses profitent à Yuan. Celui-ci, protecteur ou dictateur, est maître absolu. Il a constitué son ministère de ses hommes liges; il ne rend pas de comptes à la cour; il n'est pas responsable non plus devant l'Assemblée. C'est en lui que se concentrent tous les pouvoirs. Il est le maître unique à Péking, et c'est lui qui peut discuter avec les révolutionnaires. Il a pris la place des assemblées, et il parle au nom du trône. Quels pouvoirs lui manquent?

Entre temps, voilà que la République est proclamée à Nanking. C'est le 2 janvier 1912 que Nanking, la capitale des Ming, il y a trois siècles environ, est devenue le siège du gouvernement provisoire de la République chinoise avec Souen-Wen comme premier président élu. Elle est au centre de l'empire et, comme capitale, elle offre des avantages bien supérieurs à Péking et à Canton, dont la position géographique est réellement trop excentrique.

On pouvait espérer qu'à Nanking comme à Péking l'esprit de conciliation l'emporterait sur la violence et que le nouveau gouvernement opérerait par la séduction de l'idée grande et généreuse que renferme la forme républicaine. Mais on sait depuis longtemps que la République ne peut s'imposer aux nations sans verser, au préalable, le sang des victimes propitiatoires.

Nanking subit à son tour la loi commune. Les révolutionnaires pillèrent, incendièrent, massacrèrent. Les soldats s'en donnèrent à cœur joie. Souen-Wen, écœuré et débordé, donna sa démission de président et se retira. Yuan-Chekai fut élu aussitôt par le Parlement de Nanking. Mais il ne vint pas à Nanking et gouverna de Péking la jeune République.

Devant l'exemple de Nanking, Canton estima à son tour qu'elle devait adhérer à la République. La transformation, disons-le à l'honneur de Canton, s'opéra avec peu de violence, et voici comment :

Le 25 octobre 1911, arrive à Canton, le grand maréchal tartare Fouki, désigné de Péking pour remplacer le précédent maréchal assassiné, et garder la ville à l'Empereur, en empêchant par sa présence le vice-roi Tchang-Mingki de céder aux révolutionnaires. On l'avertit de se prémunir contre des attaques; il n'en fit rien, mais entra dans la ville avec la pompe ordinaire. Il n'avait pas fait trente pas dans une petite rue qu'une explosion se produisit, et il resta avec vingt soldats sous les décombres de la maison écroulée.

Deux jours après, un jeune journaliste très lettré, Fou-Eul-Man, arriva de Hong-Kong désigné comme président de la République cantonaise. La situation du général impérialiste Long était très délicate. Se battrait-il? Il préféra passer à la République pour éviter l'effusion du sang. Il supplia à genoux ses soldats de ne pas se battre et de passer comme lui à la République par dévouement au pays. Il fit respecter l'autorité nouvelle. Doit-on approuver, doit-on blâmer un chef de corps qui cède à l'insurrection ? Les avis seront évidemment partagés. Quoi qu'il en soit, cette conduite du général Long eut un heureux effet, elle sauva Canton des tueries et des ruines dont Nanking avait été la victime.

Dans la province du Yunnan, la révolution fut sanglante. Une assemblée provinciale avait été réunie à Yunnan-Fou. On inaugurait en octobre 1911 dans cette région reculée un système d'Empire libéral, plus ou moins calqué sur celui qui prévalait dans le Nord. Ce nouvel instrument politique, même en cette région reculée où l'esprit est resté le plus lourd et le plus rétrograde, n'eut pas longue vie. Huit jours après, Yunnan-Fou était aux mains d'un gouvernement militaire. Bientôt les soldats se mutinaient; des bâtiments flambaient aux portes de la ville; les portes de celle-ci étaient ouvertes par des complices. On tua, on massacra dans les rues sans merci une population qui ne comprenait pas ce qu'on lui voulait. Il y eut des gens torturés, les uns parce qu'ils étaient riches et qu'il leur fallait se racheter à chers deniers, les autres parce que, étant fonctionnaires, ils étaient détestés du soldat. La ville fut frappée de grosses impositions de guerre. Dans l'intérieur de la province, des scènes analogues de tueries et d'exactions furent enregistrées. Là encore la République triomphait dans le sang, et le pouvoir du trône n'existait plus que nominalement.

Que devait faire le pouvoir central en présence de la réprobation qu'il inspirait? Quelle lutte pouvait-il continuer, puisqu'il constatait la défection de ses armées, les progrès de l'esprit nouveau et la connivence de ses

ministres, surtout de Yuan-Chekaï, avec la révolution? Il comprit qu'il devait abdiquer. Le 12 février 1912 fut le jour mémorable de l'abdication, le jour où l'impératrice fit reconnaître le gouvernement républicain au jeune empereur, et remit à Yuan, pour apaiser le cœur du peuple, le soin d'organiser un régime républicain provisoire et de faire l'entente entre le Nord et le Sud. Et on a vu le souverain d'un empire immense abandonner les palaïs que de génération en génération avaient habités ses prédécesseurs, faire don à l'État d'une partie de son énorme fortune, évaluée à plus de six cents millions de francs, et rentrer dans la vie privée comme un simple bourgeois de Péking.

L'abdication de l'Empereur a amené la constitution d'un gouvernement provisoire. Ce fut l'interrègne pendant lequel Yuan-Chekai assura la direction des affaires courantes de son pays, sans mandat de la nation à proprement parler, et sans que les puissances étrangères aient reconnu son autorité. On put donc dire : c'est le gouvernement de Yuan. Mais on ne peut pas ajouter : c'est un gouvernement républicain, puisque Yuan fut seul à diriger la patrie, et qu'il ne tint son pouvoir ni d'un plébiscite, ni d'un Parlement, mandataire de la nation. Bien au contraire il ne gouverna que par la volonté de l'ex-souverain et par la demande pressante des princes, qui voyaient en lui une garantie contre les républicains sudistes.

L'Assemblée nationale s'est bien réunie, et a inauguré ses pouvoirs le 8 avril 1913. Mais elle n'a rien fait, sinon consolider par son inaction les pouvoirs de l'homme qui représente le gouvernement, et qui tire sa force des éléments les plus disparates : princes et révolutionnaires, mais surtout réformistes de l'Empire libéral des années précédentes. Voilà où en est la Chine. Il faut attendre, c'est la loi générale, on pourrait dire congénitale de ce pays, qui se croit éternel comme Dieu et qui en manifeste en tous ses actes l'inaltérable patience.

Mais, comme ajoute fort justement M. Rottach, il est peu probable que, pour être reconnue en république, la Chine cesse d'être en révolution.

Édouard Troplong.

L'assembléc générale publique n'a pu naturellement avoir lieu cette année.

Le Conseil d'administration de la *Société d'Histoire diplomatique* s'est réuni le 28 juin 1916, et, après avoir approuvé les comptes de M. le Trésorier pour l'exercice 1915, il a renouvelé à l'unanimité les pouvoirs du Bureau.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 21734.

LE MARQUIS DE REVERSEAUX

Notre éminent président, M. le marquis de Reverseaux, est mort à Bellevue, près Paris, le 5 septembre dernier. Il était à la tête de notre Société depuis 1910, succédant à M. le baron de Courcel, que ses nombreuses fonctions forçaient à se retirer.

M. de Reverseaux avait été mis à la retraite au début de 1907. Sa vigueur intellectuelle et sa robuste santé étaient intactes. L'influence qu'il s'était acquise non seulement à Vienne où, depuis dix années, il représentait la France avec une réelle autorité, mais dans le haut corps diplomatique de l'Europe entière, dont il avait fréquenté les agents les plus distingués au cours de sa brillante carrière, était plus marquée que jamais. Il eût donc pu être encore fort utile à notre pays. Ainsi rendu à la vie privée en pleine activité d'esprit et corps, et incapable de supporter l'oisiveté d'un repos qu'il n'avait pas appelé, il s'intéressa aussi bien aux travaux historiques et littéraires qu'aux grandes affaires industrielles et financières qui voulurent profiter de son expérience.

Il n'avait pas eu le loisir de devenir écrivain. Aussi ne rencontre-t-on dans nos recueils aucun travail de lui, et seules les trop courtes allocutions, auxquelles le fauteuil de la présidence condamnait sa charmante modestie, nous conserveront son souvenir. On y retrouve la simplicité du style,

la netteté de l'exposition, la clarté des appréciations, qui font de ses dépêches, en grand nombre insérées dans les livres jaunes, des modèles de correspondance diplomatique.

Était-ce par atavisme que, dès son entrée au département des Affaires étrangères, il semblait à l'aise dans ce milieu spécial? Il avait de qui tenir en effet. Arrière-petit-fils de Jacques Guéau, conseiller au parlement de Paris tout d'abord, puis président au Grand Conseil, pour lequel Louis XVI érigea en marquisat la belle terre de Reverseaux, et qui paya de sa tête sous la Terreur sa fidélité à la maison royale, il était par sa mère, née de Vergennes, arrière-petit-fils et petit-neveu des deux grands diplomates de Louis XVI, les frères Vergennes, le comte, ambassadeur à Constantinople, que le jeune roi appela au département des Affaires étrangères deux mois après son avènement au trône et maintint en charge jusqu'à sa mort en 1787, et le baron, successivement ambassadeur de Louis XVI en Suisse et en Portugal.

Quelques années de service à la direction politique du département, plus tard au cabinet du ministre, coupées par le poste de second secrétaire au Maroc, où il débuta dans l'observation du monde musulman, puis à la commission des Pyrénées, l'amenèrent en avril 1880 au grade de secrétaire de première classe. Il fut désigné pour Rome, où le marquis de Noailles représentait la République française. On sait que par suite du refroidissement amené entre les deux pays par la question de Tunisie, les titulaires de leurs ambassades furent munis de congés indéfinis, tandis que les premiers secrétaires restaient chargés d'affaires. La très longue gérance qui échut ainsi à M. de Reverseaux et au cours de

laquelle il fut promu au grade de conseiller d'ambassade, mit en évidence la solidité de son esprit et les qualités de tact, de prudence et d'incontestable habileté qu'il sut déployer, à un âge relativement prématuré pour d'aussi lourdes responsabilités.

Le grade de ministre plénipotentiaire lui échut par suite, et à bon droit, avant la quarantième année. Envoyé à Belgrade, tout d'abord, puis à la commission du Danube, où il nous représenta pendant six ans, il acquit dans ces deux missions une connaissance approfondie des questions balkaniques.

D'autre part, chargé en 1891 de l'agence et consulat général de France en Égypte, il y demeura trois ans. Déjà préparé par le poste de Tanger dans sa jeunesse et par l'étude qu'il avait dû faire à Rome de la question tunisienne sous toutes ses faces, il acquit au Caire la connaissance parfaite de tout ce qui concernait l'Afrique mahométane. Il était ainsi, grâce à la logique impeccable avec laquelle les notions acquises se condensaient et se combinaient dans son esprit, un des hommes de notre temps dont la vision des affaires d'Orient était la plus claire et la plus saine.

Ministre plénipotentiaire de première classe, le moment était venu où on ne pourrait guère retarder plus longtemps l'élévation d'un agent de sa valeur à la dignité d'ambassadeur. M. Casimir-Périer, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le désigna en effet à ce maréchalat de la carrière, mais l'envoya seulement à Madrid!

Ce fut un temps de repos relatif après la vie de travail et d'étude, souvent de lutte, que ses quatre derniers postes lui avaient imposée pendant près de quinze ans. Hautement

apprécié par la reine régente, aimé de la société madrilène, il fut l'objet, lorsqu'en octobre 1897 on le nomma à Vienne, d'une distinction particulièrement flatteuse. Au lieu de la grand'croix de Charles III, fréquemment donnée aux ambassadeurs des grandes puissances, ce fut un des colliers de l'Ordre qui lui fut attribué.

Si, en Autriche, ses qualités d'homme du monde devaient lui être essentiellement utiles, c'est à son pays que sa parfaite connaissance des questions balkaniques et méditerranéennes était précieuse auprès d'un souverain que le séquestre de Bosnie et d'Herzégovine, ses visées sur Salonique, la domination de Trieste et des terres « Irredente », rejetaient, en fait, vers la presqu'île des Balkans, la mer Égée et l'Adriatique, tandis qu'il abandonnait de plus en plus à l'empereur Guillaume II la maîtrise absolue des intérêts germaniques.

M. de Reverseaux fut bientôt *persona gratissima* aux yeux de l'empereur François-Joseph; et lorsque la soixantaine s'approcha pour lui, le vieux souverain fit savoir au quai d'Orsay combien il lui serait agréable que l'heure de la retraite fût différée, à l'effet de laisser auprès lui un agent qui lui était si sympathique. Le gouvernement de la République en tint compte dans une certaine mesure. Un « sursis » lui fut accordé : presque deux ans.

Nous ne connaissons naturellement pas celles de ses dépêches datées de Vienne restées inédites jusqu'à ce jour. Ses craintes sur l'avenir y furent-elles effleurées?... Mais nous pouvons, à l'aide de nos souvenirs et de nos conversations intimes, rappeler aujourd'hui les appréhensions que faisaient naître en lui dès lors l'influence grandissante de l'empereur

Guillaume sur la sénilité de l'empereur François-Joseph, et la germanisation, surtout militaire, de la monarchie dualiste. Nous en voyons aujourd'hui les résultats.

La première initiation aux devoirs du service que nous recevions, lors de nos débuts à la direction politique du département des Affaires étrangères, concentrait naturellement notre attention sur les questions politiques, laissant dans l'ombre les questions économiques, alors réservées à la direction des consulats et des affaires commerciales. Aussi avions-nous, à notre première excursion dans le service extérieur, à nous convaincre d'un fait qui s'imposait chaque jour plus clairement, l'importance croissante, depuis la création surtout des chemins de fer et des lignes de paquebots à vapeur, des questions commerciales et financières dans les rapports internationaux. Ce fait capital a été mis en lumière d'une façon éclatante, par la refonte des services du ministère et la fusion en une seule des deux grandes directions d'antan, aujourd'hui « direction des affaires politiques et commerciales ». Il résultait de l'ancien ordre de choses qu'un assez grand nombre de nos collègues avaient peine à se plier aux études commerciales, cependant si profitables à la grandeur du pays. Notre regretté président fut un de ceux qui en sentirent le plus promptement la nécessité, non par goût, mais par entente des besoins modernes. Et dans tout le cours de sa carrière, parallèlement aux questions de politique pure, dont plusieurs des plus graves lui avaient été confiées, il ne perdait jamais de vue les conséquences commerciales ou économiques pouvant résulter, à notre avantage ou à notre détriment, des dispositions recherchées ou consenties.

Il apporta la même intelligence, les mêmes vues éclairées, dans la protection des institutions contribuant à la grandeur de la France. C'est ainsi notamment qu'en Orient il fut un des plus fermes champions de la protection des catholiques de toute nationalité exercée exclusivement par nos agents, que d'autres puissances ont cherché depuis 1870 à nous ravir. Et quand le gouvernement de la République française prit la décision de rompre avec la Papauté, déchirer le concordat et dissoudre les congrégations religieuses, il se montra très ouvertement opposé à ces mesures, s'employant avec zèle à la défense des Communautés que les circonstances lui offrirent l'occasion de secourir et de protéger.

Il est mort dans la foi de nos pères. Au cours de sa belle et bonne carrière, il avait fait beaucoup de bien, obligé un nombre immense, non pas seulement d'amis, mais de compatriotes, inconnus, persécutés, modestes pionniers du nom français. Il n'avait jamais blessé personne par ses propos ou par ses actes. Aussi ne lui a-t-on pas connu d'ennemi. C'est le plus grand éloge que puisse mériter un homme ayant occupé de grandes situations, disposé d'un grand pouvoir, quand autour de son cercueil ne se mêle aux regrets nul murmure de rancune.

Le marquis DE RIPERT-MONCLAR.

L'ANNEXION DE LA LOUISIANE

AUX ÉTATS-UNIS

ET LES MAISONS HOPE ET BARING[1]

L'annexion de la Louisiane a été un des faits les plus considérables de l'histoire américaine : selon l'expression de Thiers, cette vaste contrée a complété la domination des États-Unis sur l'Amérique du Nord, leur assurant pour toujours l'empire du golfe du Mexique.

Au moment où, malgré les atermoiements du président Wilson, les crimes du Kaiser commencent à lasser la patience américaine; au moment où les rapports diplomatiques vont probablement finir par se rompre entre l'Allemagne et les États-Unis, menacés à leur tour d'un conflit avec les Empires centraux, on ne lira peut-être pas sans intérêt quelques détails sur les négociations qui amenèrent l'annexion à la République américaine de la Louisiane, cet immense et fertile territoire, autrefois colonie française, puis cédé à l'Espagne en 1763 et recouvré momentanément par nous au traité de Saint-Ildefonse (1800).

[1] Principaux documents consultés : Ministère des Affaires étrangères. — *Louisiane et Floride*, Correspondance, supplément, vol. VII et VIII. — Archives nationales, AF IV, 1681 A. — *History of Louisiana*, by François-Xavier MARTIN, Nouvelle-Orléans, 1882. — *Correspondance de Napoléon Ier*, année 1804. — *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux États-Unis de l'Amérique septentrionale*, par BARBÉ-MARBOIS (1829). Chez Firmin-Didot. — *Claude-François de Méneval*, Mémoires publiés par son petit-fils le baron DE MÉNEVAL. — *Souvenirs, traditions et révélations*, par le prince Pierre BONAPARTE, ouvrage contenant plusieurs extraits des mémoires inédits de Lucien Bonaparte, prince de Canino. — *Le Consulat et l'Empire*, par Ad. THIERS, t. IV. — *Les Derniers jours de la Louisiane française*, par le baron Marc VILLIERS DU TERRAGE (1910).

*
* *

Vers le commencement de l'année 1803, la paix signée à Amiens entre la France et l'Angleterre ne semblait pas devoir être de longue durée. Bonaparte se refusait à retirer les troupes françaises de la Hollande, et de son côté, l'Angleterre, sous divers prétextes, retardait indéfiniment l'évacuation de Malte, stipulée par le traité.

La phrase où le Premier Consul, dans l'exposé annuel de la situation de la République, déclarait que l'Angleterre, à elle seule, ne pouvait pas lutter contre la France, causait une vive irritation de l'autre côté du Détroit, et le ministère de lord Addington ripostait par un message belliqueux adressé au Parlement. En présence, disait-il, des préparatifs militaires considérables faits dans les ports français, le Roi se voyait contraint d'adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États... Quelques jours après éclatait la fameuse scène des Tuileries, où Bonaparte apostrophait si violemment lord Whitworth : « Vous voulez donc la guerre... Nous nous sommes battus dix ans, vous voulez donc que nous nous battions dix ans encore? »

Dès ce jour, le Premier Consul revint à ses idées de guerre à outrance, pour ruiner à jamais la puissance anglaise, et il se prépara à envahir le Hanovre, le Portugal et le golfe de Tarente. Du reste, la paix d'Amiens n'avait été en réalité pour lui qu'une trêve; dans une lettre adressée à Andréossy, et citée par Coquelle [1], il écrivait : « Nous ne pouvons voir dans nos rapports actuels avec l'Angleterre qu'une espèce d'armistice, et cette position nous paraîtra équivoque et désagréable tant que nous verrons les intrigues contre l'état intérieur de la France se former à Londres. » Des mesures militaires furent prises aussitôt : une division de dix mille hommes massée à Faenza devait

[1] *Napoléon et l'Angleterre*, p. 20-21.

entrer dans le royaume de Naples; Bonaparte fit descendre à terre les troupes embarquées à Helvoëtsluis et destinées à la Louisiane — ce corps, sous les ordres du général Mortier, envahirait le Hanovre dès que l'Angleterre aurait commencé les hostilités. — La Louisiane allait être vraisemblablement abandonnée.

L'état social et politique de cette colonie était alors assez complexe. La domination espagnole, qui s'exerçait depuis le traité de Paris, en 1763, n'avait guère pesé sur le pays; et pourtant, les Louisianais avaient des griefs assez sérieux contre le dernier gouverneur, Moralès, qui avait établi des droits d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans. D'autre part, le traité de cession, qui nous mettait en possession des bouches du Mississipi, soulevait de vives inquiétudes aux États-Unis, et ceux-ci ne se souciaient nullement d'avoir la France pour voisine. En février 1803, le sénateur Ross déclarait : « Jamais l'occasion ne sera aussi favorable pour annexer à l'Union fédérale un pays sans lequel une moitié de nos États ne pourrait exister; il sera facile de s'en emparer puisque la France est à la veille d'entrer en guerre avec l'Angleterre; les Anglais eux-mêmes ne négligeront rien pour gagner l'amitié des États-Unis. » Il concluait en proposant de mettre cinq millions de dollars à la disposition du président, et de lever cinquante mille hommes pour s'emparer de vive force de toute la Louisiane.

Le commissaire français Laussat[1], homme d'un caractère affable, fut très froidement accueilli à la Nouvelle-Orléans : « Ses proclamations, écrivait un témoin oculaire, ont été entendues par quelques-uns avec tristesse, et par le plus grand

[1] Pierre-Clément de Laussat, né à Pau en 1756, était receveur général dans cette ville au moment de la Révolution. Successivement payeur-général à l'armée des Pyrénées-Orientales (1793), puis membre du Conseil des Cinq-Cents (1797), il fut nommé membre du Tribunat en l'an VIII. Administrateur de la Guyane en 1815, il fut créé baron sous la Restauration. — Ses *Mémoires,* dont M. Villiers du Terrage a donné d'importants extraits dans *les Dernières années de la Louisiane française,* offrent un vif intérêt.

nombre avec autant d'indifférence que l'aurait été l'annonce, au son du tambour, de la fuite d'un esclave ou d'une vente à l'encan. » Ayant passé depuis quarante ans par des dominations diverses, les Louisianais n'avaient plus qu'un désir, celui de leur indépendance.

L'envoyé américain à Paris, Livingston, engagea des pourparlers avec le gouvernement français au sujet des droits d'entrepôt et de transit, si impopulaires à la Nouvelle-Orléans; le 11 décembre 1802, il remettait à Talleyrand une note réclamant pour les États-Unis la cession non seulement de la Nouvelle-Orléans, mais aussi des contrées situées au nord de la rivière des Arkansas, sur la rive droite du Mississipi. Les ouvertures étant restées sans réponse, il fut convaincu qu'on n'obtiendrait la Nouvelle-Orléans que par la force des armes; dans sa correspondance, il insistait pour des résolutions extrêmes...

Plus modéré, le président des États-Unis, Jefferson, résolut de tenter une démarche conciliante auprès du gouvernement français, et il investit d'une mission spéciale Monroë, ancien gouverneur de la Virginie[1], qui se mit aussitôt en route pour l'Europe.

Cependant, Bonaparte était plus que jamais décidé à sacrifier la Louisiane : « Pour affranchir les peuples de la tyrannie commerciale de l'Angleterre, disait-il à l'un de ses ministres, il faut la *contrepoiser* (quel singulier, mais énergique néologisme!) par une puissance maritime qui devienne un jour sa rivale : ce sont les États-Unis. » On pouvait d'ailleurs prévoir que l'Angleterre, qui avait réuni d'importantes garnisons dans ses possessions américaines, s'emparerait de la Louisiane dès l'ouverture des hostilités.

Mais, avant de prendre une résolution définitive, le Premier Consul voulut consulter le ministre de la Marine, Decrès, ancien

[1] Monroë (1759-1831), membre influent du parti républicain et très populaire dans les États de l'Ouest, avait déjà résidé en France, comme envoyé, au temps du Directoire. Nommé plus tard président des États-Unis, il fut l'auteur de la fameuse doctrine connue sous son nom.

combattant de la guerre de l'Indépendance américaine, et le ministre du Trésor, Barbé-Marbois, qui, vers la même époque, avait été délégué aux États-Unis par le gouvernement français. « Je connais, leur dit-il, le prix de la Louisiane, et j'ai voulu réparer la faute du négociateur français qui l'abandonna en 1763. Quelques lignes d'un traité me l'ont rendue, et à peine je l'ai recouvrée que je dois m'attendre à la perdre. Mais si elle m'échappe, elle coûtera plus cher un jour à ceux qui me forcent à m'en dépouiller qu'à ceux à qui je veux la remettre... Les Anglais n'auront pas le Mississipi qu'ils convoitent. La Louisiane n'est rien en comparaison de leurs agrandissements par tout le globe, et cependant la jalousie que leur cause le retour de cette colonie sous la domination française, m'annonce qu'ils veulent s'en emparer et c'est ainsi qu'ils commenceront la guerre. » Appuyant sur la puissance maritime des Anglais dans les régions américaines, Bonaparte ajouta : « La conquête de la Louisiane serait facile s'ils prenaient seulement la peine d'y descendre. Je n'ai pas un moment à perdre pour la mettre hors de leur atteinte. Je ne sais s'ils n'y sont pas déjà. C'est leur usage, et pour moi, si j'étais à leur place, je n'aurais pas attendu. Je veux, s'il en est encore temps, leur ôter jusqu'à la pensée de posséder jamais cette colonie. Je songe à la céder aux États-Unis. A peine même pourrais-je dire que je la leur cède, car elle n'est point encore en notre possession. Pour peu que je laisse de temps à nos ennemis, je ne transmettrai qu'un vain titre à ces républicains dont je recherche l'amitié. Ils ne me demandent qu'une ville de la Louisiane ; mais je considère déjà la colonie comme perdue tout entière, et il me semble que dans les mains de cette puissance naissante elle sera plus utile à la politique et même au commerce de la France, que si je tentais de la garder... »

Interrogé, Barbé-Marbois plaida avec chaleur la cause de la cession. « Il ne faut pas hésiter, dit-il, à faire le sacrifice de ce qui va nous échapper. La guerre contre l'Angleterre est inévitable; pouvons-nous défendre la Louisiane contre cette puis-

sance avec des forces navales très inférieures? Les États-Unis, justement mécontents de nos procédés, ne nous offrent pas un seul havre, pas un asile en cas de revers. Ils viennent, il est vrai, de se réconcilier avec nous [1]; mais ils sont en querelle avec le gouvernement espagnol, et menacent la Nouvelle-Orléans dont nous n'aurons qu'un moment la possession...

« Le pays est à peine habité, vous n'y avez pas cinquante soldats. Où sont vos moyens d'y envoyer des garnisons? Pourrons-nous relever les fortifications ruinées, construire une longue chaîne de forts sur une frontière de 400 lieues? Si l'Angleterre vous laisse entreprendre ces choses, c'est parce qu'elles tariront vos ressources, et elle vous verra avec une joie secrète vous épuiser par des efforts qui ne profiteront qu'à elle. Vous enverrez une escadre; mais, pendant qu'elle traversera les mers, la colonie aura succombé et l'escadre sera à son tour en péril. La Louisiane est ouverte aux Anglais, du côté du nord, par les grands lacs, et si, au midi, ils se montrent aux embouchures du fleuve, la Nouvelle-Orléans tombera aussitôt en leur pouvoir. Qu'importe aux habitants à qui ils resteront soumis si leur pays ne doit pas cesser d'être une colonie? Cette conquête serait encore plus facile aux Américains; ils arrivent au Mississipi par plusieurs rivières navigables, et, pour être maîtres du pays, il leur suffira d'y entrer... Si, devenue colonie française, la Louisiane prend des accroissements et de l'importance, il y aura dans sa prospérité même un germe d'indépendance qui ne tardera pas à se développer... Les peuples, aujourd'hui, sont comme humiliés d'être dans la dépendance d'un petit pays d'Europe et s'en affranchissent aussitôt qu'ils ont le sentiment de leur force... »

A quoi Decrès répondit qu'il serait imprudent d'abandonner

[1] Sous le Directoire, les rapports avaient été fort tendus entre la République française et les Etats-Unis. Des prises avaient été faites, même en pleine paix, par des corsaires portant pavillon français, et elles étaient la matière de justes griefs de la part des Américains. Il s'en était fallu de peu que l'état de guerre ouverte ne régnât entre les deux Républiques, et, au début du Consulat, aucune indemnité n'avait encore été accordée aux Américains lésés.

dans la crainte d'un conflit hypothétique le plus puissant établissement que nous puissions former hors de France : mieux vaudrait que la Louisiane nous fût enlevée par les armes. Et si la paix est maintenue, combien ne regretterons-nous pas la cession de la colonie? Les colonies sont une grande source de richesse et de prospérité. Il ne faut pas redouter les rois d'Angleterre, et s'ils s'emparaient de la Louisiane, on garderait le Hanovre comme gage. « La France, privée de sa marine et de ses colonies, est dépouillée de la moitié de sa splendeur et d'une grande partie de sa force... Il n'existe pas, sur tout le globe, un port, une ville aussi susceptibles de devenir importants que la Nouvelle-Orléans... »

Bonaparte ne fit point connaître tout de suite sa décision, mais le lendemain il manda Barbé-Marbois, et, après lui avoir fait lire les dépêches de Londres qui signalaient l'activité et les préparatifs belliqueux des Anglais : « Les incertitudes et la délibération ne sont plus de saison, dit le Premier Consul. Je renonce à la Louisiane. Ce n'est point seulement la Nouvelle-Orléans que je veux céder, c'est toute la colonie sans en rien réserver. Je connais le prix de ce que j'abandonne, et j'ai assez prouvé le cas que je fais de cette province, puisque mon premier acte diplomatique avec l'Espagne a eu pour objet de la recouvrer: J'y renonce donc avec un vif déplaisir. Nous obstiner à sa conservation serait folie. Je vous charge de négocier cette affaire avec les envoyés du congrès. N'attendez pas même l'arrivée de M. Monroë : abouchez-vous dès aujourd'hui avec M. Livingston; mais j'ai besoin de beaucoup d'argent pour cette guerre, et je ne voudrais pas la commencer par de nouvelles contributions. Il y a cent ans que la France et l'Espagne font à la Louisiane des dépenses d'amélioration dont le commerce ne les a jamais indemnisées. Des sommes ont été prêtées aux compagnies, aux agriculteurs, et elles ne rentreront jamais au Trésor. Le prix de toutes ces choses nous est bien dû. Si je réglais mes conditions sur ce que ces vastes territoires vaudront aux États-Unis, les indemnités n'auraient point de bornes. Je serai modéré en raison

même de l'obligation où je suis de vendre. Mais retenez bien ceci : Je veux 50 millions, et à moins de cette somme, je ne traiterai pas; je ferais plutôt quelque tentative désespérée pour garder ces belles contrées. Vous aurez demain vos pleins pouvoirs. » (Barbé-Marbois, p. 287-299, édition F. Didot.)

Ce ne fut pas seulement chez l'amiral Decrès que Bonaparte rencontra une vive opposition à la cession de la Louisiane. Ses frères Lucien, le négociateur du traité de Saint-Ildefonse, et Joseph, le futur roi d'Espagne, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher l'abandon de la colonie aux États-Unis : « Dans cette circonstance, disait Lucien, céder la Louisiane aux Américains pour 18 millions — Bonaparte, cependant, en réclamait 50 millions — est plus déshonorant que de la laisser perdre, en cas de guerre. » Et il demandait instamment au Premier Consul de soumettre au moins la question aux Chambres, avant de prendre une décision; — à quoi Bonaparte répondait par un mot à la Louis XIV : « Le vrai représentant de la France, c'est moi ! » Cette discussion donna lieu à une scène tout à fait caractéristique que Lucien a racontée dans ses Mémoires inédits : « Le Premier Consul parut se calmer; quelques instants après, sans se préoccuper davantage de ma présence, il se mit tranquillement au bain, et m'appela près de lui, pour continuer la conversation, ajouta-t-il. Cela m'enhardit, et je ne manquai pas de revenir à la charge. Par malheur, dans la chaleur de mon argumentation, le but me tenant excessivement au cœur, je laissai échapper cette phrase :

— Ce ne serait pas seulement une usurpation de pouvoir, mais une faute irréparable.

La bombe, heureusement éventée un instant avant, se ralluma et éclata dans la baignoire. Sortant de l'eau jusqu'aux coudes, les sourcils froncés, les narines et les lèvres contractées, il m'imposa silence et m'interpella d'une voix retentissante. Je l'examinai fixement, flottant entre la gaieté et la colère; puis, je saisis le côté comique de l'attitude, et je partis d'un grand éclat de rire.

— Neptune foudroyant! fis-je, et cela le fit rire aussi et le calma un moment. Mais, sorti du bain, son irritation le reprit. En présence des valets de chambre, qu'il avait sonnés, il s'emporta de plus belle. Il gesticulait d'un air peu rassurant. Dans un paroxysme de dépit, et bien que mon attitude fût celle de la soumission, il me traita de *Brutus manqué.* »

Lucien eut la sagesse de ne rien répliquer, et de prendre tranquillement congé...

Peu après : « Vous avez beau faire, il n'en sera ni plus ni moins, ajouta Bonaparte. La Louisiane me donnera les premiers fonds pour la guerre à ces polissons d'Anglais qui ne me braveront pas impunément! »



Le jour même de son entretien avec le Premier Consul, Barbé-Marbois entamait des pourparlers avec l'envoyé américain. Mais Livingston n'avait pas de pouvoirs suffisants et craignait que les ouvertures relatives à la Louisiane ne fussent un leurre : jusqu'alors, on n'avait jamais répondu catégoriquement à ses notes... Il n'offrait que 30 millions, ne consentant même à aucun paiement avant la ratification du Congrès.

Sur ces entrefaites, Monroë débarquait au Havre et quelle ne fut pas sa surprise quand, au lieu de simples facilités commerciales qu'il était venu négocier pour la Nouvelle-Orléans, il apprit que la France allait abandonner aux États-Unis la magnifique colonie de la Louisiane dans son intégralité!...

Les pouvoirs dont il était porteur et qui lui étaient communs avec Livingston facilitèrent singulièrement la négociation [1]. Les trois plénipotentiaires se connaissaient d'ailleurs de longue date,

[1] Le 11 juin 1803 (22 prairial an XI), Thomas Jefferson, président des États-Unis, écrit au Premier Consul, que « désireux d'améliorer et de perpétuer les bons rapports qui existent entre les États-Unis et la République française », il a donné, après avis conforme du Sénat, pleins pouvoirs à Robert Livingston, actuellement ministre plénipotentiaire à Paris, et à James Monroë, dernièrement gouverneur de l'État de Virginie.

Barbé-Marbois ayant résidé auprès du Congrès pendant toute la guerre de la Révolution d'Amérique.

Les pourparlers ne traînèrent point en longueur. Au lieu de 50 millions dont Bonaparte se contentait, Barbé-Marbois en demanda 80. Les plénipotentiaires américains, ne prévoyant pas que la négociation prendrait une telle envergure, étaient sans pouvoirs spéciaux pour consentir à payer le prix demandé : « Mes concitoyens, dit M. Livingston, ont une grande aversion pour les dettes publiques; comment pourrions-nous, sans encourir leur disgrâce, les charger de l'énorme contribution de 15 millions de dollars? »

A quoi Barbé-Marbois répondit : « Pour les États-Unis, les 80 millions représentent une somme bien inférieure à la valeur réelle des contrées cédées. Les négociateurs eux-mêmes les connaissent imparfaitement; mais ils savent que sur la rive droite du Mississipi se trouvent des contrées incultes et inexplorées, qui, annexées successivement au territoire de l'Union, acquerraient chaque jour une plus grande importance et une plus haute valeur. » Les deux plénipotentiaires donnèrent enfin leur acquiescement à condition que 20 millions, prélevés sur les 80, seraient destinés à solder les créances de citoyens américains résultant de réquisitions, de saisies et de captures de navires faites hors l'état de guerre, à l'époque du Directoire notamment.

La cession fut consentie sans que l'on consultât les Louisianais; mais les communications étaient longues entre l'Europe et les États-Unis, et attendre davantage eût été livrer la colonie aux Anglais, rendre cette puissance prépondérante en Amérique!

Le 10 floréal an XI (30 avril 1803), Barbé-Marbois, Monroë et Livingston signèrent le traité qui cédait la Louisiane aux États-Unis dans les limites fixées par le traité de Saint-Ildefonse. Un article spécial stipulait que les biens, les personnes, la religion des habitants seraient scrupuleusement respectés.

Une convention annexée au traité réglait les conditions financières, conditions de la plus haute importance, car, dans les projets qu'il caressait déjà, Bonaparte voulait que l'indemnité

accordée par les Américains servît à l'invasion et à la conquête de l'Angleterre.

Le gouvernement des États-Unis s'engageait à payer au gouvernement français la somme de 60 millions, et l'article 2 du traité était ainsi conçu : « Ce paiement sera effectué par les États-Unis au moyen de la création d'un fonds de 11 millions 250 000 piastres portant un intérêt de 6 pour 100 par an, payable tous les six mois à Londres, Amsterdam ou Paris, à raison de 337 500 piastres pour six mois, dans les trois places ci-dessus dites, suivant la proportion qui sera déterminée par le gouvernement français. Le principe dudit fonds sera remboursé au Trésor des États-Unis par des paiements annuels qui ne pourront être d'une somme moindre que 3 millions de piastres par année et dont le premier commencera quinze ans après la date de l'échange des ratifications. Ce fonds sera transféré au gouvernement de France ou à telle personne ou tel nombre de personnes qu'il chargera de le recevoir, dans les trois mois au plus tard après l'échange des ratifications de ce traité et après la prise de possession de la Louisiane au nom du gouvernement des États-Unis.

« Il est en outre convenu que, si le gouvernement français était dans l'intention de disposer dudit fonds et d'en toucher le capital en Europe à des époques rapprochées, les opérations qui auront lieu seront conduites de la manière la plus favorable au crédit des États-Unis et la plus propre à maintenir le prix avantageux du fonds qui doit être créé. » Le cours de la piastre était évalué à 5 francs $\frac{3,333}{10,000}$.

Une clause additionnelle accorda une indemnité de 20 millions aux Américains victimes de prises faites sous le Directoire; le paiement de ces 20 millions fut confié à la Trésorerie des États-Unis, et on nomma des commissaires chargés de statuer sur chaque dette particulière. Les créanciers américains, fait observer Barbé-Marbois, étaient mieux connus dans leur pays qu'en France, et les liquidations ou règlements de créances faits sous

l'autorité du gouvernement français n'inspiraient pas alors une entière confiance.

D'autre part, plusieurs créanciers américains étaient eux-mêmes débiteurs de citoyens français. « Il serait à désirer qu'on pût assurer à ceux-ci leur recours sur les sommes que les Américains auront à recevoir, écrivait Talleyrand au général Turreau, ministre plénipotentiaire aux États-Unis. Mais ce recours ne peut s'obtenir que par voie d'opposition judiciaire : la plupart des oppositions ne pourront être jugées qu'en Amérique et elles le seront conformément aux lois du pays. Le créancier français ne pourrait donc se défendre ni de l'inconvénient des délais, ni des entraves que peut lui mettre la législation des États-Unis.

« Ne pouvant vous indiquer aucune règle générale pour des cas qui diffèrent nécessairement entre eux, je me borne à vous inviter à faire rendre justice à tous les créanciers français, et à leur faire délivrer toutes les fois que les lois le permettront, les sommes que leurs débiteurs américains ont à recevoir du gouvernement fédéral. »

*
* *

En présence de l'ouverture prochaine des hostilités avec l'Angleterre, les ministres français désiraient hâter la ratification du traité conclu le 10 floréal. Decrès lui-même se ralliait aux vues exprimées par son collègue Barbé-Marbois. Le 21 floréal (11 mai 1803) Talleyrand écrit au ministre de la Marine qu'il a été autorisé à entamer avec les États-Unis une négociation dont le résultat a été une suite de conventions déterminant d'une manière définitive le sort de la Louisiane : cette colonie doit passer sous la domination des États-Unis dès que nous en aurons pris possession. Talleyrand demande à Decrès des informations précises sur les moyens qu'il a pris pour effectuer notre entrée en possession de la Louisiane. Il est d'un intérêt urgent que cet acte éprouve le moins de délai possible, ainsi que la remise aux

États-Unis; les circonstances donnent un nouveau poids aux motifs qu'a le Premier Consul de hâter cette double mesure. Il est donc urgent de prendre ses ordres pour que l'agent chargé de recevoir la colonie des agents espagnols ait pleins pouvoirs pour la remettre aux Américains.

A quoi Decrès répond le lendemain : « Le général Victor[1] avait pleins pouvoirs du Premier Consul de recevoir la Louisiane. Mais le général Victor, comme bien savez, n'est pas parti.

« J'ai expédié pour le Mississipi le baron Laussat, préfet colonial, pour préparer la rétrocession, et cet administrateur est maintenant à la Louisiane. Ce serait lui sans doute qu'on pourrait charger de ce qui reste à faire en raison du traité récemment conclu, mais il peut être mort et je crois nécessaire dans une pareille circonstance de ne rien laisser à l'incertitude des événements, c'est pourquoi je proposerai au Premier Consul d'expédier de France un adjudant-commandant, ou un officier quelconque avec des pleins pouvoirs *ad hoc*.

« Je crois qu'il pourrait partir avec le bâtiment américain qui est prêt à appareiller du Havre[2], si les expéditions de la chancellerie dépendante de votre ministère sont prêtes en temps opportun. Je crois même que ce moyen serait préférable à tout autre. »

***

Le Premier Consul avait suivi attentivement la négociation engagée. Il se récria d'abord sur le chiffre de 20 millions fixé pour l'indemnité due aux Américains victimes de prises sous le Directoire; mais on lui fit observer qu'il avait primitivement accepté une somme beaucoup moindre que les 60 millions consignés dans le traité : « C'est vrai, s'écria-t-il, la négociation ne

[1] Victor avait reçu tout d'abord le commandement des forces destinées à opérer en Louisiane.

[2] Monroë et Livingston avaient affrété au Havre un bâtiment américain qui, selon l'expression de Barbé-Marbois, « n'attendait que leurs paquets pour mettre à la voile ».

me laisse rien à désirer : 60 millions pour une occupation qui ne durera peut-être qu'un jour ! Je veux que la France jouisse de ce capital inespéré, et que ce soit par des travaux dont sa marine puisse profiter. » — « A l'instant même, ajoute Barbé-Marbois à qui nous devons les principaux détails sur l'affaire de la Louisiane, à l'instant même il dicta un décret pour l'exécution de cinq canaux dont les projets l'occupaient depuis quelque temps. Mais d'autres soins firent, peu de jours après, oublier ce décret. » Ces autres « soins », ce furent la rupture de la paix d'Amiens, puis le téméraire projet d'invasion de l'Angleterre...

Le 2 prairial an XI (22 mai 1803) Bonaparte donnait son approbation pleine et entière à la convention signée par le ministre du Trésor et les deux plénipotentiaires américains déclarant qu'elle était acceptée, ratifiée et confirmée. (Acte signé par Bonaparte, Talleyrand, Hugues, B. Maret, secrétaire d'État, et, pour copie conforme, par le ministre du Trésor public.) C'était le moment précis où les hostilités éclataient de nouveau entre la France et l'Angleterre[1] !

Decrès, qui, dans le principe, s'était montré si opposé à l'annexion de la Louisiane, manifestait à présent des inquiétudes au sujet de l'exécution du traité. Le 6 prairial an XI (26 mai 1803), il écrivait à Talleyrand : « Le traité du 10 floréal n'est pas encore ratifié par le Premier Consul, et il me semble que dans la rédaction des bucoliques (*sic*) du commissaire, je dois non seulement parler de la date de ratification à Paris, mais prévoir ce qui devrait avoir lieu, si le Président des États-Unis refusait ou modifiait la sienne. Vous concevez que ma prévoyance à cet égard doit être éclairée par votre diplomatie, et qu'en conséquence il serait peut-être convenable que vous m'envoyiez les pleins pouvoirs destinés au commissaire chargé de la rétrocession. J'ai donné ceux nécessaires pour la reprise de possession. »

Talleyrand, dès le lendemain, s'empressa de rassurer son collègue, en lui adressant les formules de pleins pouvoirs pour le

[1] Le 22 mai, précisément, des navires de commerce français étaient capturés par des vaisseaux de guerre anglais dans la baie d'Audierne.

commissaire français qui devait recevoir la Louisiane des officiers préposés à cet effet par le roi d'Espagne, et remettre ensuite la colonie aux commissaires américains. — « Il m'a paru que ces deux pleins pouvoirs devaient être distincts, ajoutait le ministre des Relations extérieures, parce que l'ordre de remettre la Louisiane aux États-Unis n'était pas de nature à être communiqué aux agents espagnols. L'un de ces pleins pouvoirs renferme l'autorisation nécessaire au commissaire français pour procéder à l'échange des ratifications du traité conclu le 10 floréal an XI entre la République et les États-Unis. »

Le 17 prairial an XI (6 juin 1803) étaient signés à Saint-Cloud les « pouvoirs, commission et mandement spécial en vertu desquels Laussat mettait les commissaires des États-Unis en possession des pays, contrées et dépendances de la Louisiane ». Bonaparte était impatient d'obtenir l'adhésion du gouvernement américain; dès le 8 prairial an XI (28 mai 1803), Livingston et Monroë sollicitent pour M. Pierre-Auguste Jay, chargé par les ministres américains de porter aux États-Unis la ratification du traité, « un passeport spécial et un pavillon parlementaire destiné au navire qui le transportera à Douvres, lui et d'autres citoyens américains dûment munis de passeports ».

Le traité parvint aux États-Unis le 14 juillet 1803, et deux mois après (17 octobre) la discussion s'ouvrait au Congrès, convoqué en session spéciale.

Plusieurs sénateurs s'élevèrent avec une certaine vigueur contre les stipulations du traité. D'après eux, le peuple entier des États-Unis devait être consulté pour toute annexion de nouveaux territoires à l'ancien domaine de la Confédération. En outre, il fallait obtenir l'acquiescement des Louisianais, on ne pouvait disposer ainsi des peuples sans leur libre consentement. Ces opposants invoquaient l'exemple de Marie-Thérèse qui, devant céder à Frédéric II quelques fiefs de Bohême, voulut obtenir la renonciation solennelle des États du Royaume avant d'abandonner ces territoires. Mais Jefferson lui-même, quoiqu'il trouvât ses propres pouvoirs trop étendus et trop monarchiques, et qu'il

eût souhaité un assentiment universel précédant la ratification des traités, insista pour la ratification, tout retard offrant un véritable danger. Le Sénat se rangea à cet avis et ratifia la Convention le 26 octobre, par 26 voix contre 6.

La Chambre des Représentants fut saisie aussitôt après de tous les documents relatifs à la cession de la Louisiane. Certains députés se récrièrent contre le prix exorbitant dont les États-Unis payaient leur nouvelle acquisition; on leur répliqua avec raison : « Dans peu d'années, nous serons au rang des plus puissants États du monde. L'acquisition même que nous faisons éteindra promptement la dette que nous allons contracter. La possession de la Louisiane enrichira tous les États de l'Est... Nous serons bientôt une puissance formidable pour tous les États qui succombent sous le poids de leurs dettes. » Le 29 octobre, la Chambre des représentants ratifia à son tour le traité par 87 voix contre 7 [1].

Ce fut seulement par les débats du Parlement américain que l'Angleterre apprit la cession de la Louisiane; le Premier Consul n'avait pas voulu livrer immédiatement le traité à la publicité, aussi les ministres anglais proposèrent-ils à M. Rufus King, l'envoyé américain à Londres, de conquérir la Louisiane, à condition de la rétrocéder aux États-Unis lors de la conclusion de la paix. Mais les Américains firent la sourde oreille et les Anglais, ne voulant point se créer une nouvelle difficulté au moment où la guerre avec la France était déclarée, acceptèrent le fait accompli. Néanmoins, à en croire de Méneval, ce ne fut pas sans regret : « Le cabinet anglais éprouva le plus vif déplaisir en voyant les Américains devenir maîtres de la Louisiane. Nos adversaires perdaient, par ce fait, toute espérance de regagner jamais leur prépondérance en Amérique. »

Quant à l'Espagne, elle éleva les plus vives protestations contre le traité du 10 floréal. Le marquis de la Casa-Yrujo, mi-

[1] L'échange des ratifications des traités et conventions du 10 floréal avait eu lieu le 28 vendémiaire an XI (20 octobre 1803), entre Pichon et Madison, secrétaire des États-Unis.

nistre d'Espagne à Washington, informa le congrès « qu'il avait ordre d'avertir le gouvernement fédéral de suspendre la ratification et l'exécution des traités de cession de la Louisiane, attendu que le gouvernement français, en recevant cette province, s'était engagé envers l'Espagne à ne la rétrocéder à aucune autre puissance; et qu'en outre, une des conditions en vue desquelles le Roi son maître avait remis la colonie à la France, était que cette dernière puissance obtiendrait de toutes les cours de l'Europe la reconnaissance du roi d'Étrurie (dont les États devaient en outre être augmentés de 12 000 âmes). La France n'ayant pas exécuté cet engagement, le traité de cession était nul. »

Cette protestation allait-elle retarder la ratification du traité? Quelques intrigants s'agitaient, se plaignant de l'énormité du prix accordé, ou prétendant que la France et l'Espagne agissaient de concert pour retarder la cession de la colonie aux États-Unis. Pichon, consul général de France à New-York [1], « avait été chargé d'opérer en même temps les deux cessions, celle de l'Espagne à la France, et celle de la France aux États-Unis. Pour couper court à toutes les manœuvres dilatoires, il avait pris le parti, dès le 14 octobre, d'envoyer par terre à Laussat les actes originaux que le gouvernement français lui avait confiés.

Le Premier Consul s'était déjà appliqué à rassurer l'Espagne et à faire valoir auprès d'elle les avantages de la cession : « La France, écrivait Talleyrand à Beurnonville, notre ambassadeur auprès de la cour de Madrid, la France s'est vue dans l'alternative ou de voir la Louisiane incessamment occupée par les Anglais, ou de la remettre aux Américains, soit pour ôter à l'Angleterre la possession prochaine d'un pays qui eût augmenté ses forces, soit pour assurer à la France et à l'Espagne l'amitié d'un peuple qui doit être leur allié naturel en Amérique, et qui, malgré les liens que la communauté d'origine pourrait avoir formés

[1] Pichon (Louis-André), né à Nantes en 1771, mort à Paris en 1850. Secrétaire de légation (1791-1795), consul général aux États-Unis (1800-1805), intendant général des finances du roi Jérôme (1809-1812), conseiller d'État (1820) et anobli en 1822.

entre l'Angleterre et lui, restera d'autant moins attaché à l'Angleterre qu'il deviendra lui-même plus puissant. » (11 prairial an XI.) — « Le gouvernement espagnol, disait le même Talleyrand dans une lettre à l'ambassadeur, chevalier d'Azara, en date du 24 prairial an XI, sait dans quelle disposition l'Angleterre trouvait les États-Unis relativement à la Louisiane. Il sait jusqu'à quel point d'irritation les mécontentements s'étaient accrus en Amérique, à l'occasion de l'entrepôt de la Nouvelle-Orléans et de la navigation du Mississipi. La paix allait être troublée entre les États-Unis et les colonies espagnoles... »

* * *

Le Congrès américain, en votant le traité à une majorité considérable, donnait raison, malgré les réclamations des Espagnols et de quelques mécontents, au gouvernement français et à son représentant. Les États-Unis, qui, peu auparavant, semblaient décidés à s'emparer de la Louisiane gratuitement et les armes à la main, étaient peu disposés à abandonner un territoire qu'ils acquéraient, sans tirer l'épée, il est vrai, mais en payant un prix assez élevé.



Le président Jefferson ratifia le traité dès le lendemain du vote du Sénat (21 octobre 1803) ; M. Landais, l'officier envoyé par le consul général Pichon pour porter les actes à Laussat, arriva le 22 novembre. Trois jours après, le préfet français entrait en conférence avec les commissaires espagnols, MM. de Salcedo et Casa-Calvo, et aussitôt commencèrent les préparatifs pour la remise solennelle de la colonie aux États-Unis. Cette cérémonie eut lieu le 20 décembre 1803; les troupes américaines, cantonnées sur la rive gauche du Mississipi, firent leur entrée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et, en présence des deux commissaires américains Clayborne et le général Wilkinson, Laussat

prononça les paroles suivantes : « En conformité du traité, je mets les États-Unis en possession des pays, contrées et dépendances de la Louisiane[1]. »

Celle-ci faisait désormais partie intégrante du territoire américain, et si le gouvernement anglais l'envahissait, il s'exposait à une guerre contre les États-Unis. La négociation se terminait donc en somme à notre avantage. Les hostilités reprenant juste à la même époque entre la France et l'Angleterre, nous aurions perdu à coup sûr notre colonie; entre deux maux, Bonaparte avait choisi le moindre, et il avait eu raison de résister aux objurgations de ses frères Lucien et Joseph.

« Le traité que nous venons de signer, disait Livingston, n'a point été surpris par la finesse ou dicté par la force : également avantageux aux deux contractants, il changera de vastes solitudes en des pays florissants. C'est d'aujourd'hui que les États-Unis sont au nombre des puissances du premier rang : toute influence exclusive sur les affaires de l'Amérique échappe sans retour aux Anglais. Ainsi va cesser une des principales causes des rivalités et des haines européennes. Cependant, si les guerres sont inévitables, la France aura un jour dans le Nouveau Monde un ami naturel, croissant en force d'année en année, et qui ne peut manquer de devenir puissant et respecté sur toutes les mers du monde »...[2].

*
* *

Fait digne de remarque, aucune maison de banque française ne voulut servir d'intermédiaire pour la partie financière du traité. La Banque de France elle-même se récusa, sous prétexte

[1] Les formalités relatives à la cession temporaire de la colonie à la France avaient été accomplies le 30 novembre, et les 17 et 18 décembre, les troupes espagnoles s'étaient embarquées à destination de la Havane.

[2] « La Louisiane, écrit Ricardo BECERRA dans sa *Vie de Miranda*, était pour la France d'alors un vrai *talon d'Achille*, que la faiblesse de sa marine militaire et la grande distance qui la séparait de sa colonie, l'empêchaient de défendre. »

que de telles affaires n'étaient pas dans ses attributions. Mais Bonaparte qui caressait toujours le projet d'envahir l'Angleterre tenait peut-être encore plus à la convention additionnelle qu'au traité lui-même : par une lettre en date du 18 prairial an XI (7 juin 1803), Talleyrand ordonnait d'ajouter au procès-verbal d'échange des ratifications la clause suivante :

« Le citoyen Pichon, chargé d'affaires de la République, a déclaré au nom et par ordre de son gouvernement que la ratification qu'il a faite du traité et des deux conventions conclues n'aura de valeur qu'autant que les engagements contractés par les États-Unis relativement à la création des fonds et au transfert de ces fonds au gouvernement français seraient remplis, en sorte que si lesdits fonds n'étaient pas créés et lesdits transferts effectués au terme prescrit, les ratifications du gouvernement de la République française seraient déclarées nulles.

« Je dois vous informer que les ministres américains, à qui cette clause a été présentée comme devant être insérée dans le procès-verbal d'échange, n'y ont pas trouvé de difficulté. »

Le fait est qu'au point de vue financier, Monroë et Livingston se montrèrent fort accommodants. Sous leur garantie, ils autorisèrent une anticipation de crédit de deux millions de dollars : malgré les critiques qui étaient formulées contre le traité par certains membres du Congrès, ce paiement fait d'avance au Trésor de France fut généralement approuvé à Washington, et quelques-uns même regardèrent ce commencement d'exécution du marché comme un moyen de rendre la cession irrévocable.

Les banquiers français refusant leur concours, Barbé-Marbois, sur le désir exprimé par les ministres américains, s'adressa à la puissante maison Hope et Baring, établie à Amsterdam et à Londres, et dont les chefs, MM. Labouchère et Baring, « se trouvèrent à Paris comme à jour fixe », écrit le ministre du Trésor. Les hommes d'État anglais, et à leur tête le Président du Conseil, Addington, virent sans déplaisir qu'une maison anglaise se chargeât d'une négociation où elle allait recueillir les bénéfices dédaignés par les banquiers français.

Talleyrand s'empressa d'écrire à James Madison, secrétaire d'État des États-Unis, pour réclamer son concours actif dans l'affaire heureusement conclue par le gouvernement français, et il lui adressa cette dépêche chiffrée :

« Vous avez été informé par MM. Livingston et Monroë, ministres des États-Unis, de l'heureuse issue de la négociation dont ils ont été chargés, relativement à la Louisiane. On s'est appliqué, de part et d'autre, à rendre cette affaire avantageuse aux deux républiques. Les ministres américains, persuadés que les États-Unis n'en auront pas moins de satisfaction que nous, ont désiré que la conclusion du traité et des deux conventions fût immédiatement suivie de la ratification du Premier Consul. Je lui en ai fait la proposition, et il y a consenti, tant pour faire une chose agréable aux États-Unis que pour abréger le délai de la cession et accélérer la remise effective des pays cédés.

« Le ministre du Trésor public, le citoyen Barbé-Marbois, a réglé avec la maison Hope et C[ie] des articles particuliers qui ont reçu l'approbation du Premier Consul, et que les représentants de cette maison transmettront au ministre des Finances des États-Unis.

« La lenteur des communications entre les deux pays rend une confiance réciproque encore plus nécessaire, mais, indépendamment de ce motif, je compte que vous concourrez de tout votre pouvoir à rendre définitives les dispositions faites éventuellement de notre part. »

Le gouvernement des États-Unis répondit avec empressement à cet appel de Talleyrand, et le 12 brumaire suivant (4 novembre 1803) le président Jefferson, dans une lettre adressée à Livingston, déclarait que les Américains « ne se prévaudraient point des trois mois accordés pour la livraison du fonds, mais qu'au contraire ils le livreraient au moment où la prise de possession serait connue à Washington, c'est-à-dire le dix-huitième jour après qu'elle aurait eu lieu ».

Cependant les négociations engagées entre les ministres français et les maisons Hope et Baring se poursuivaient activement.

Un tiers des soixante millions devait être remis à M. Baring, les deux autres tiers devaient être envoyés aux ministres américains à Paris. Les objections de l'Espagne rendaient indispensable la prompte exécution de la stipulation financière; le 26 frimaire an XII (18 décembre 1803), l'avant-veille du jour où la Louisiane fut remise solennellement aux délégués des États-Unis, Talleyrand manifestait encore quelque inquiétude au sujet des réclamations espagnoles : « Le mal réel produit par l'incartade du ministre d'Espagne, mandait-il au Premier Consul, sera d'empêcher probablement que le gouvernement américain ne se prête à anticiper les opérations relatives au transfert des effets américains. Il est à craindre que, regardant comme possible que le roi d'Espagne ait envoyé un contre-ordre à la Nouvelle-Orléans, il ne diffère de terminer tout ce qui est nécessaire pour la remise des fonds de l'emprunt américain, jusqu'à ce qu'il soit avéré que la double cession ait été effectuée[1]. »

Baring revenu d'un voyage en Hollande, où il avait posé les jalons de son opération avec le Trésor public français, était parti pour les États-Unis dès la fin de juillet 1803. Le 6 thermidor an XI (25 juillet), Barbé-Marbois avait écrit à Talleyrand : « Le C. Alexandre Baring est sur le point de passer de France en Angleterre, pour se rendre de là aux États-Unis. Je vous prie de bien vouloir lui faire expédier un passeport et de me l'adresser aussitôt que vous aurez obtenu l'approbation du gouvernement. »

Baring s'embarquait aussitôt pour les États-Unis, et le 25 nivôse an XII (16 janvier 1804) Pichon pouvait annoncer au ministre des Relations extérieures qu'il avait reçu le procès-verbal de la prise de possession de la Louisiane par les Américains, et qu'en conséquence les effets de la dette publique américaine avaient été remis ce même jour à Baring.

Celui-ci repartit quelques jours après pour l'Europe et, le

[1] Cependant, un mois auparavant (18 brumaire an XII-10 novembre 1803), le Congrès avait passé l'acte créant un fonds de soixante millions de francs, ou onze millions deux cent cinquante mille piastres.

2 germinal an XII (23 mars 1804), Talleyrand écrivait à Barbé-Marbois : « M. Livingston vient de m'annoncer que M. Baring s'était embarqué, au commencement de février, avec un tiers des sommes dues à la France par les États-Unis, et que le secrétaire particulier du Président[1] devait partir sans délai de Norfolk avec les deux autres tiers pour les remettre entre ses mains.

« Je m'empresse de vous informer d'une nouvelle qui intéresse votre département et qui indique d'une manière si positive les mesures prises par les États-Unis pour remplir leurs engagements envers la France. » Cet heureux résultat avait déjà été communiqué directement au ministre du Trésor par MM. Hope et Labouchère.

Le 1er floréal, ceux-ci conclurent avec Barbé-Marbois un arrangement[2] d'après lequel, en échange de 34 500 000 francs remis par le ministre du Trésor public en soixante-neuf lettres de change tirées par Baring et Cie et acceptées par Hope et Cie, cette dernière maison devait fournir : 15 000 000 en obligations des Receveurs généraux ; 12 000 000 en huit engagements, avec promesse d'accueillir jusqu'à concurrence de cette somme les traites dites « du Nord » ; 5 825 000 francs en des engagements payables à Paris ; 1 675 000 francs en allocation d'escompte provisoire.

Dans une lettre adressée au Premier Consul le 5 floréal an XII (25 avril 1804), Barbé-Marbois, résumant les nouvelles relatives à la cession de la Louisiane par les Espagnols et à la prise de possession par les États-Unis, — l'occupation américaine avait été connue à Washington dès le 15 janvier, — Barbé-Marbois ajoutait :

« La remise du premier tiers du fonds américain à l'agent de la maison Hope a eu lieu peu de jours après cette dernière époque. C'est donc à dater du 15 janvier que les intérêts commencent à courir pour cette maison. Elle a cru, à cet égard, que le gouvernement américain lui appliquait trop strictement les dis-

[1] M. Harvie.
[2] Voir à l'Appendice le détail de cette opération.

positions de la convention, et ce gouvernement, d'un autre côté, a pensé qu'il les observait exactement.

« Je joins ici la convention pour la création du fonds américain.

« Si vous désirez anticiper la jouissance des 5 825 000 francs mentionnés dans le nouvel engagement à prendre, j'ai toujours lieu de croire que la maison Hope se prêtera à cet engagement, moyennant un escompte de 1/2 pour cent par mois.

« A l'égard des 1 500 000 francs payables à Amsterdam, pendant huit mois, jusqu'à concurrence de 12 millions, la proposition en a été faite à cette maison, d'après des demandes positives du ministre de la Marine, sur vos autorisations. Elle pourra accélérer ou différer les paiements à votre gré pourvu qu'ils se fassent à Amsterdam. S'il fallait changer de lieu de paiement, de nouvelles stipulations seraient nécessaires. Dans tous les cas, si vous n'autorisez pas, de suite, l'usage de ce crédit, la maison Hope devra allouer au Trésor des intérêts calculés sur les retards. Au reste, j'ai lieu de croire que, dans cette circonstance, cette maison se prêtera à tous les arrangements qui ne lui causeront point de dommage.

« Je joins ici le bref état particulier que vous m'avez demandé de la liquidation du premier tiers des lettres de change qui a été consommée le 30 du mois dernier.

« Je joins aussi la copie des propositions que j'ai provisoirement acceptées sous la date du premier de ce mois. Les dispositions sont basées sur le projet que je vous avais communiqué au dernier conseil d'administration, et assurent au Trésor la jouissance, d'ici à six mois, de sommes considérables auxquelles il n'a droit que dans l'intervalle de deux années entières. »

Cependant Bonaparte, avec la perspicacité et la prudence qui caractérisent toute la période du Consulat, ne voulut point donner sur-le-champ son approbation pleine et entière au traité élaboré avec la maison Hope le 1er floréal ; le jour même où Barbé-Marbois lui transmettait le résumé des propositions faites par P.-C. Labouchère, il rédigeait une note expliquant pour quel motif il ajournait la ratification :

« Je pense que je dois être payé au jour où est arrivé en Europe, officiellement, l'échange des ratifications, si toutefois les Américains ont daté l'inscription sur leur grand-livre, ou du moment de leur ratification, ou dans les trois mois de la ratification.

« Mais je reconnais que, si les Américains n'ont inscrit sur leur grand-livre qu'à la date de la prise de possession ou dans les trois mois, c'est une discussion à élever avec les Etats-Unis, et qui ne concerne pas la maison Hope.

« Et, en effet, il serait tout à fait extraordinaire que, si l'échange des ratifications avait tardé à arriver en Europe d'un an, supposition qui est évidemment poussée à l'extrême pour la rendre plus sensible, la maison Hope dût en profiter, de sorte que la maison Hope aurait joui, pendant cette année, de l'intérêt de 64 millions à 6 pour 100, ce qui fait 3 600 000 francs ; et que, de son côté, la France aurait été payée six mois plus tard, ce qui lui aurait produit le même dommage, et que si au lieu d'un an, la différence avait été de trois, le dommage serait de 900 000 francs. Il est de la nature de cette affaire qu'elle parte du moment où les Américains ont inscrit, puisqu'on touche les intérêts.

« On a vendu à la maison Hope le fonds américain et la jouissance du fonds américain, même pendant les deux ans que la maison Hope met à payer les cinquante-deux millions. Mais, en lui accordant la jouissance pendant ces deux ans, on n'a jamais pu entendre de l'accorder pendant trois; et elle en jouirait pendant trois, s'il y avait un an de différence entre le moment d'où date l'inscription des fonds sur le grand-livre américain et celui où se fait le premier payement au Trésor public de France par la maison Hope.

« Le premier coup d'œil porte donc à penser que ces deux points doivent être fixés, et que le point de départ doit commencer en Amérique du moment de l'inscription. » (*Correspondance de Napoléon Ier*, an XII (1804), n° 7716.)

Les deux maisons de banque se montrèrent fort accommo-

dantes, et le 6 floréal (26 avril), le ministre du Trésor réglait avec M. Labouchère les deux conditions suivantes, que réclamait Bonaparte :

1° Les engagements montant à 12 millions et affectés, par le traité du 1er floréal an XII, au service des traites du Nord, devaient être réalisés à Paris pour la portion desdits engagements qui ne seraient pas nécessaires à ce service et d'après le change réglé audit traité ;

2° Le Trésor aurait le droit de déposer des engagements montant à 5 825 000 francs et payables à Paris. S'il y avait lieu à les faire escompter, la maison Hope les escompterait à demi pour cent par mois. « J'attendrai vos ordres avant de conclure définitivement », ajoutait Barbé-Marbois à la fin de la lettre qu'il adressait le même jour au Premier Consul. Celui-ci, pressé de recevoir l'indemnité qui allait lui permettre de commencer ses gigantesques préparatifs contre l'Angleterre, ne tarde guère à répondre : le 7 floréal, à une heure du matin, le ministre reçoit l'approbation de Bonaparte aux dispositions concertées avec la maison Hope ; heureux de ce résultat décisif, il s'empresse d'en faire part à M. Labouchère dès le point du jour : « Nos affaires sont en parfaite situation jusqu'au commencement de l'an XIII », écrit-il au Premier Consul.

Ainsi fut terminée cette importante opération financière qui permit au gouvernement français de réunir une somme considérable sans avoir recours à l'emprunt. Les Américains témoignèrent une vive reconnaissance aux maisons Hope et Baring dont l'intervention leur assurait la possession d'un immense territoire : dans un mémoire daté de la Virginie en 1828, après sa présidence des États-Unis, Monroë déclarait : « La conduite franche des deux grandes maisons de banque, Hope d'Amsterdam et Baring de Londres, en nous offrant, à l'intérêt ordinaire, le prêt de toute somme dont nous pourrions avoir besoin, rendit aux États-Unis un service essentiel dans la négociation. »

Un rapport officiel sans date, émanant du ministère des Affaires étrangères ou du ministère des Finances, résume avec beaucoup

de netteté les principaux motifs qui avaient guidé le Premier Consul et ses ministres :

« ... Les circonstances où se trouve l'Europe ont depuis quelques années fait porter les yeux vers les États-Unis d'Amérique; leur activité et leur prospérité ont fait naître des rapports suivis. Leur exactitude dans l'acquit de leurs anciens engagements a consolidé la confiance qu'on leur avait déjà témoignée.

« C'est sur cette base que se sont fondées les maisons avec lesquelles le Gouvernement français a bien voulu traiter; elles ont vu dans ces fonds un emploi solide; et avec l'intention d'en faire usage pour elles-mêmes, et de faire partager leur opinion à des maisons amies, et ensuite au public, elles ont conclu l'affaire à des termes qui, en assurant au gouvernement français la réalisation certaine rapprochée et la plus avantageuse possible de cette propriété, offraient également les moyens de se procurer des coopérateurs utiles, et d'encourager la confiance, de manière à accomplir les parties de l'engagement par lequel la France s'oblige de maintenir le prix de ces valeurs, engagement qui a été transmis avec le fonds aux maisons contractantes. On dit avec assurance qu'aucun gouvernement n'a jamais traité d'un fonds du même genre à des conditions aussi avantageuses, et on pourra s'en convaincre, si jamais une autre affaire aussi considérable se présente. »

L'annexion de la Louisiane fut, pour les États-Unis, le point de départ d'une nouvelle ère de grandeur et de prospérité : aussi, lors des fêtes données pour le centenaire de ce grand événement, ne craignirent-ils pas de proclamer qu'en leur cédant la Louisiane, nous avions contribué à une seconde fondation de leur patrie [1].

En 1827, il n'y avait en Louisiane et en Floride que 18 000 000 d'acres de terre vendues. « Ce qui reste à vendre, écrivait Barbé-Marbois à cette époque, aura, dans moins d'un siècle, une valeur de plusieurs milliards pour les États-Unis. » L'avenir a

[1] Pierre DE COUBERTIN, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1904.

donné raison au ministre de Napoléon : cinquante ans après les sanglantes péripéties de la guerre de Sécession, la paix et la prospérité sont revenues dans le pays, les anciennes rivalités du Nord et du Sud s'évanouissent, la Nouvelle-Orléans compte plus de 290 000 habitants. En avançant aux États-Unis les 60 millions que le gouvernement français réclamait, les maisons Hope et Baring contribuèrent au développement d'une belle et fertile contrée qui n'a pas oublié ses origines et où les sympathies françaises sont demeurées vivaces jusqu'à nos jours.

G. Labouchère.

APPENDICE

PIÈCES

RELATIVES A LA CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ÉTATS-UNIS

Propositions faites au ministre du Trésor public par M. P.-C. Labouchère, associé de la maison Hope et Cie d'Amsterdam.

Paris, le 1er floréal an XII, 21 avril 1804.

Le retard de l'arrivée de M. Harvie apportant des difficultés au règlement définitif de l'affaire relative aux deux tiers restant des certificats des États-Unis, pour la cession de la Louisiane, et la maison Hope et Cie voulant néanmoins, dans le cas où ce retard serait encore prolongé, faciliter, autant qu'il est en elle, l'accomplissement provisoire des dispositions précédemment faites, il a été nécessaire de rédiger les conditions dudit règlement.

1° Dans la supposition de l'arrivée prochaine desdits certificats ;

2° Dans la supposition du retard, et dans l'un et l'autre cas, d'assurer au Trésor public, les avantages de la jouissance anticipée, sur la valeur desdits certificats.

Clauses relatives à l'arrivée de l'agent américain avant le 1er prairial prochain.

Article premier. — Il sera remis par le ministre du Trésor public, à M. P.-C. Labouchère, associé de la maison Hope et Cie d'Amsterdam, 34 500 000 francs en 69 lettres de change.

Traites J. Baring et Cie Londres le 3 mai 1903 et acceptées par Baring et Cie d'Amsterdam, payables dans Paris, conformément au bordereau annexé sous le n° 3, toutes quittancées par le caissier général du Trésor public, et annulées par la remise qui en est ainsi faite :

Art. II. — Contre la remise de ces lettres de change, la maison Hope et Cie fournira :

§ A. — Fr. 15 000 000. — En obligations des receveurs généraux, dont 5 millions de l'échéance du 30 fructidor an XII (17 septembre 1804) et 10 millions de l'échéance du 30 vendémiaire an XIII (22 octobre 1804).

§ B. — Fr. 12 000 000. — En huit engagements à raison de 1 500 000 francs chacun, et avec promesse d'accueillir jusqu'à concurrence de cette somme les traites qui seront fournies sur elle pour compte du Trésor public, en vertu des crédits ouverts pour le département de la Marine, sur ladite maison Hope et Cie, à divers négociants de Hambourg, Embden, Riga, Saint-Pétersbourg; ces dispositions ne devant pas excéder de 1 500 000 à 2 000 000 par mois. Le change fixé à 53 1/2 de Banque pour 3 francs.

Lesdits engagements, dont la formule, les coupures et les échéances sont indiquées en l'annexe ci-jointe n° 1er, seront successivement adressés pour comptant à la maison Hope pour lui faire les fonds des traites tirées en vertu des crédits mentionnés au présent article.

§ C. — Fr. 5 825 000. — En des engagements au nombre de six, payables à Paris par ladite maison Hope, suivant la formule, les coupures et les échéances indiquées dans l'annexe ci-jointe n° 2.

§ D. — Fr. 1 675 000. — En allocation d'escompte provisoire, suivant le résultat du compte d'intérêts réciproques, annexé au présent traité n° 3.

Fr. 34 500 000. — Dont le versement forme l'équivalent desdites lettres de change, et liquide

cette transaction, sauf règlement ultérieur de l'escompte, dans le cas où il y aurait avance ou retard de paiements dans les cas ci-après énoncés.

Art. III. — M. Livingston, ministre des États-Unis, sera autorisé, par une lettre officielle du ministre du Trésor public, à tenir les deux derniers tiers des certificats du fonds américain, à la disposition unique et immédiate de la maison Hope et Cie. Il sera déclaré par la même lettre que ledit M. Livingston sera déchargé de toute responsabilité avec le gouvernement français au moyen de la remise de ces certificats à la maison Hope et Cie.

Art. IV. — M. Livingston remettra de son côté au ministre du Trésor public une déclaration portant qu'en vertu de la lettre mentionnée au présent article, il reste déchargé envers le Gouvernement français et tenu de remettre directement à la maison Hope et Cie les deux derniers tiers des certificats des fonds américains. Cette déclaration sera remise par le ministre du Trésor public à M. Labouchère, agent des Maisons Hope et Baring.

Art. V. — L'agent de la maison Hope et Cie invitera par écrit M. Livingston à remettre au ministre du Trésor public l'ensemble des lettres de change, formant l'engagement des Maisons Hope et Baring en paiement des deux derniers tiers des fonds américains.

Modifications relatives au retard de l'arrivée de l'agent américain, chargé des deux tiers des certificats.

Art. VI. — Le retard de M. Harvie chargé des deux derniers tiers de certificats de fonds américains, qui forment l'équivalent des lettres de change de 34 millions 1/2, empêchant la remise actuelle à la maison Hope et Cie desdits certificats devenus leur propriété pleine et entière, en vertu du traité du 13 floréal an XI (3 mai 1803), il est convenu que les stipulations ci-dessus ne seront définitives que du moment que ces certificats seront dans la possession de la maison Hope et Cie, et qu'en attendant néanmoins :

1° Les 15 millions obligations des receveurs généraux resteront déposés entre les mains de MM. Baguenault et Cie;

2° Que si, au premier du mois de l'échéance desdites obligations, lesdits certificats n'étaient pas encore arrivés, elles seront échangées par le Trésor public contre d'autres obligations à plus long terme, qui demeureront également en dépôt entre les mains de MM. Baguenault

et Cie, jusqu'à la remise des certificats à la maison Hope et Cie, et qu'au moyen de ce second dépôt, le Trésor pourra disposer du premier ;

3° En attendant que l'arrivée desdits certificats permette la remise pour comptant à la maison Hope et Cie des 12 millions d'engagements mentionnés dans l'article II, paragraphe B, pour faire les fonds à ladite maison des traites du Nord qu'elle doit accepter pour le compte du Trésor public, il sera procédé de la manière suivante, savoir :

Il sera remis chaque mois au choix de ladite maison, soit les fonds nécessaires pour ces paiements, soit un nantissement à titre de dépôt entre les mains de MM. Baguenault et Cie, d'une somme de 1 500 000 francs, en obligations de receveurs, et ce, jusqu'à concurrence de ladite somme de 12 millions, en y joignant au fur et à mesure lesdits engagements qui forment la base de ces paiements. Ceux de ces engagements qui resteraient à la disposition du Trésor, lors de la remise des certificats, seront payés par la maison Hope à raison de 2 millions par mois, avec la bonification d'escompte au profit du Trésor public, depuis la date de leurs échéances;

4° Jusqu'à la remise desdits certificats, il sera également sursis au paiement des engagements montant à 5 825 000 francs mentionnés en l'article II, paragraphe C. Le paiement de ces engagements ne sera effectué par la maison Hope et Cie qu'après la remise des certificats des deux derniers tiers du fonds américain, à la charge par ladite Maison d'allouer au Trésor l'intérêt à 1/2 pour 100 par mois, pour cause du retard du paiement.

(Signé) P.-C. Labouchère,
Pour et au nom de ma maison de Hope et Cie.

Accepté par le ministre du Trésor public,
(Signé) Barbé-Marbois.

Pour copie conforme :
Le ministre du Trésor public :
Barbé-Marbois.

BUREAU
—
28 germinal
AN XII
—
N° 10
—

MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC

Fonds de la Louisiane.

Articles auxquels la maison Hope paraît disposée à accéder, pour réaliser au Trésor, dans le courant de la présente année 1804, les 38 millions qui restent à payer :

1° La Maison Hope acquittera pour le compte du Trésor les traites tirées du Nord pour les munitions navales, et dont le montant est fixé à 12 millions, du 1er avril au 1er janvier prochain, à raison de 1 500 000 francs par mois. Cette maison est chargée de ce service, conformément à la décision prise par le gouvernement en ventôse dernier	12 000 000
2° Elle versera au Trésor, dans les premiers jours de floréal (20 avril), une somme au comptant, montant à...	3 500 000
3° Elle versera de plus à raison d'un cinquième à la fin de chacun des mois de l'an XII (par mois 1 260 000 francs).	6 300 000
4° Elle réalisera en vendémiaire, fin de septembre prochain, 15 millions, soit en écus, soit en obligations de receveurs du même mois, ou à très courte échéance, à la déduction de l'escompte	15 000 000
5° Il doit lui être alloué un escompte, à raison de 1/2 pour 100 par mois, pour raison de ses anticipations sur les époques de paiement de ses traites actuellement déposées chez le ministre des États-Unis. On peut évaluer cet escompte à	1 200 000
Somme pareille.....	38 000 000

6° Il sera fait remise à la maison Hope de celles de ses lettres de change non acquittées, et montant à la dite somme de 38 000 000. Moyennant ladite opération, le ministre des États-Unis aura pleine décharge pour son gouvernement, et la maison Baring se trouvera libérée envers le Trésor.

UN DIPLOMATE D'AUTREFOIS

LES MISSIONS DE ROBERT GAGUIN

(1433-1501)

Le nom de Robert Gaguin, après avoir joui de son temps d'une grande et légitime notoriété, est aujourd'hui presque complètement oublié ; tant il est vrai que la réputation des hommes ne se mesure pas toujours au mérite de leurs œuvres [1].

Né sous Charles VII, mêlé aux affaires publiques sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, entretenant des relations suivies dans les milieux politiques et religieux de France et du dehors, en rapports journaliers avec les principaux personnages de la cour et du Parlement et particulièrement avec ceux de l'Université de Paris dont il fut pendant près de trente ans le représentant le plus illustre, Robert Gaguin s'est encore distingué comme historien, comme poète, comme général d'Ordre et comme diplomate, et a laissé une correspondance qui est l'une des sources les plus précieuses pour l'histoire politique, religieuse, littéraire et anecdotique de la fin du quinzième siècle. A tous ces titres, Gaguin a droit au souvenir de la postérité ; mais ici, c'est exclusivement le diplomate dont nous allons chercher à retracer la carrière, après avoir esquissé, pour la mieux fixer, les principaux traits de sa biographie.

Robert Gaguin naquit en 1433 à Calonne-sur-la-Lys, dans l'Artois. Sa mère, restée de bonne heure veuve et sans fortune,

[1] Cette notice est basée presque exclusivement sur le recueil des œuvres de Gaguin, *Roberti Gaguini epistole et orationes* (édit. L. Thuasne, Paris, 1904, 2 vol. in-8°).

envoya son fils au monastère de Préavins, tenu par des religieux Trinitaires ou Mathurins, pour y recevoir l'instruction primaire qu'on y donnait gratuitement. Ses maîtres, qui avaient bientôt reconnu ses remarquables dispositions pour l'étude, l'avaient pris en affection et lui proposèrent de l'envoyer à l'Université de Paris, offre qui fut acceptée avec empressement. Il avait alors vingt-quatre ans, et ne tarda pas à justifier les espérances qu'on avait fondées sur lui. Nommé ministre de la Maison de Grand-Pré en 1460, il partait bientôt, pour les affaires de son Ordre, en Italie, en Allemagne et en Espagne où il resta sept mois. Passant successivement de la ministrerie de Verberie à celle de Tours, il fut désigné pour celle de Paris en 1468. Dans le courant de cette même année, il partit une seconde fois pour l'Espagne. C'est de Burgos, au couvent de son Ordre, qu'il écrivit à un de ses amis de Paris, François Ferrebouc, notaire pontifical, une lettre [1] demeurée célèbre, véritable plaidoyer en faveur de la France et qu'il rédigea pour répondre aux dénigrements qu'il entendait faire de son pays par quelques Espagnols.

Gaguin arrivait en Espagne dans un moment où les relations avec la France étaient singulièrement tendues : à l'ancienne alliance entre les deux nations était venue se substituer celle de l'Angleterre, et Henri IV avait ratifié à Medina del Campo (10 septembre 1467) le traité rédigé précédemment à Londres par son ambassadeur [2]. La lettre de Gaguin, comme c'était la coutume alors, fut communiquée à quelques amis et fit grand bruit. Guillaume Fichet y fait allusion, en 1471, dans sa célèbre épître à Gaguin sur l'introduction de l'imprimerie à Paris. Il est vraisemblable qu'elle parvint jusqu'à Louis XI, toujours exactement renseigné sur ce qu'il avait intérêt à connaître et que préoccupait sa rupture avec la cour de Castille. Il interrogea ou fit interroger Gaguin à son retour, sur ce qu'il avait observé pen-

[1] *Epist.*, n° 5, t. I, p. 185.

[2] Rymer, *Foedera* (édit. de La Haye, 1739-1745), t. V, part. II, p. 146; G. Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au quatorzième et au quinzième siècle.* Paris, 1898, in-8°, p. 109, 110.

dant son séjour dans la péninsule. Le rapport de Gaguin ne fut probablement pas étranger à l'envoi, en Espagne, dans le courant de l'année 1469, de l'ambassade de Jean Geoffroy, évêque d'Albi. Ce qui le donnerait à penser, c'est que dans un petit poème écrit en l'honneur de Louis XI, à la fin de l'année suivante (1470), Gaguin y faisait l'éloge du roi et de sa vigilance toujours en éveil pour défendre les intérêts de la France.

La mort du général des Trinitaires, Raoul du Vivier, désignait Gaguin pour son successeur. Nommé tout d'abord ministre intérimaire jusqu'à l'ouverture du prochain chapitre général qui devait avoir lieu l'année suivante, il fut élu à l'unanimité des suffrages (16 mai 1473). Tout en s'occupant avec le plus grand zèle des devoirs de sa charge, Gaguin ne perdait pas de vue les événements politiques qui se passaient en ce moment à la frontière. Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, notre ennemi irréductible, après avoir été battu à Granson le 3 mars, écrasé à Morat le 22 juin, trouvait son châtiment suprême devant Nancy le 5 janvier 1476. Cette nouvelle provoqua en France une joie inexprimable ; le cauchemar qui pesait depuis si longtemps sur la nation était enfin dissipé [1]. Gaguin ne fut pas le dernier à célébrer cet heureux événement ; et il glorifiait dans une pièce de vers, de style lapidaire [2], le jeune duc de Lorraine qui avait abattu l'insolent feudataire, vassal félon et sanguinaire qui s'était si souvent parjuré. Louis XI, « l'universel araigne », comme le qualifiait d'un mot si juste l'historiographe bourguignon Georges Chastellain, Louis XI veillait. Il avait pris toutes ses dispositions en vue du désastre final de son adversaire, désastre qu'il escomptait et auquel, très vraisemblablement, il

[1] Témoignage d'Ambroise de Cambray, dans FOURNIER et DOREZ, *La Faculte de décret de l'Université de Paris au quinzième siècle*, t. II, p. 330.

[2] *Epigramma ad Renatum Lotharingie ducem de victoria habita apud Nancium :*

Hic locus insignis Burgundum clade manebit,
Teque perennisona voce, Renate, canet.
Carolus obcessum dum te Burgundie cogit,
Surgis, et exerto conficis ense ducem.

Epist. et orat. (édit. Bocard, Paris, 1498), pièce 14.

avait prêté la main. Mieux que personne, l'Italien Campo Basso pourrait le dire ! Ignorant encore la mort de Charles, le roi de France mandait au sire de Craon, à la date du 9 janvier : « Il est temps de déployer vos cinq sens de nature pour mettre les duché et comté de Bourgogne entre mes mains. » Il prenait les mêmes mesures pour les frontières du Nord, et dépêchait sur la Picardie et l'Artois le bâtard de Bourbon et le sire de Commynes, avec pleins pouvoirs, pour tenter de faire rentrer ces pays sous son obéissance. C'est sur ces entrefaites que Louis recevait une lettre du duc de Lorraine, en date du 7 janvier, lui annonçant la fin de Charles le Téméraire. Après l'affaire de Granson, René « s'étoit tiré à refuge » auprès de Louis XI, et l'avait prié de lui prêter son appui pour recouvrer son héritage. « Le roy », dit Molinet, « pensant que une male fortune ne venoit seule et que pis luy adviendroit (à Ch. le Téméraire) se inclina legièrement (vite) à lui donner subside nonobstant les trèves » et c'est, en partie, grâce à ces secours que René poursuivit victorieusement la lutte. Il importait maintenant de soustraire, coûte que coûte, la Bourgogne et la Franche-Comté à l'autorité d'un prince étranger. Pour cela, il fallait marier le dauphin à la jeune et belle duchesse Marie, fille du Téméraire, et âgée de vingt-deux ans, alors que Charles de France, souffreteux et malingre, n'en avait pas plus de huit ! En outre, les compétiteurs à la main de la duchesse étaient nombreux. Louis le savait ; il ne se découragea pas, toutefois, bien que par ses tergiversations on soit en droit de penser qu'il se faisait peu d'illusions sur le résultat de sa tentative. Il ne pouvait ignorer d'ailleurs que Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, alors âgé de vingt et un ans et fils de l'empereur Frédéric, étaient déjà mariés *per verba de futuro duntaxat* antérieurement au 1er novembre 1476, qu'ils avaient obtenu la dispense du nonce le 26 novembre, et que le pape Sixte IV l'avait confirmée par un bref du 6 des calendes de janvier 1476 (27 décembre 1476) [1].

[1] *Fontes rerum Austricarum* (Vienne, 1892) t. XLVI, p. 391 ; Gaguin, *Compendium* (1501), fol. 157 ; *Commynes* (édit. Dupont), t. II, p. 83, 98

A défaut de son fils (c'est Commynes qui le rapporte), Louis XI devait chercher à faire épouser à la duchesse Marie quelque jeune seigneur français « pour tenir elle et ses sujets en amitié et recouvrer sans débat ce qu'il prétendoit estre sien ; et encore estoit en ce propos huict jours devant qu'il sieust la mort dudit duc ». (Liv. V, chap. XII.)

Pendant que par d'habiles tractations et par le moyen de Monseigneur des Cordes il faisait rentrer sous son autorité la cité d'Arras et les villes de Hesdin et de Boulogne, le roi, poursuivant son idée de mariage, envoyait en Allemagne un homme de confiance, Henri Hisbuch, natif de Cologne, pour aller s'informer de ce qui s'y passait et s'assurer des bruits qui couraient sur l'union de la duchesse de Bourgogne avec le fils de l'empereur Frédéric. Hisbuch s'était rendu directement à Strasbourg. Il y avait appris qu'une diète était fixée pour discuter des conditions du mariage le 1er juin suivant, à Francfort, où devaient se rencontrer l'empereur et son fils avec les délégués de la duchesse Marie. A cette nouvelle, Louis XI chargea aussitôt Gaguin de se rendre dans cette dernière ville, mais de ne déclarer sa qualité officielle que lorsqu'il serait éclairé sur les intentions des princes électeurs. La mission était particulièrement difficile, toute la diplomatie de Gaguin comme son éloquence devaient se briser devant la brutalité des faits ; lui-même en eut certainement conscience ; mais Louis XI était un maître avec lequel « il falloit charrier droit ». Gaguin partit donc, muni d'instructions générales. Il avait pour mission de rappeler l'antique amitié de la maison de France avec les empereurs d'Allemagne et la politique qui s'était toujours appliquée à maintenir ces bons rapports ; de faire remarquer que la princesse était sujette du roi, et que, par suite, en vertu du droit féodal, elle ne pouvait disposer de sa main sans l'agrément de son seigneur suzerain, et qu'une infraction à cette règle aurait pour effet de compromettre ces bons rapports ; bref, que le roi comptait sur l'esprit d'équité de l'empe-

et suiv., VAESEN, *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 111-112 (lettres 949 et 950), etc.

reur pour respecter les prérogatives d'un ami et pour prendre telles décisions que la situation comportait. Gaguin alla retrouver Hisbúch à Strasbourg. Il y avait déjà six jours qu'ils étaient dans cette ville sans entendre parler de la *Journée* de Francfort, lorsqu'ils apprennent que Maximilien se rendait en toute diligence à Cologne par le Rhin. Gaguin et son compagnon de gagner aussitôt Mayence où les orateurs de la jeune duchesse se rendaient également, et persuadés que Maximilien ne tarderait pas à y arriver. Il n'en fit rien et s'en vint à Cologne avec une petite suite de seigneurs et de cavaliers. Gaguin et Hisbuch de partir pour Cologne cherchant à savoir quel prince électeur était partisan de la France, à cette fin de lui remettre leurs lettres de créance. Ils trouvèrent le duc de Juliers assez bien disposé à leur endroit ; mais il leur fit comprendre qu'il était trop tard et que l'accord était unanime parmi les électeurs en faveur de Maximilien. En même temps il avertissait nos deux envoyés qu'il y avait danger pour eux à demeurer plus longtemps, mais qu'il aviserait à leur sûreté. Gaguin et Hisbuch quittaient Cologne le même jour que Maximilien, le devançaient à Aix-la-Chapelle, puis revenaient en toute hâte par Liége, la Champagne et l'Artois pour rapporter au roi qui était alors à Thérouane le résultat de leur mission [1]. Louis XI, qui n'appréciait que le succès, leur fit un accueil glacial et les congédia. Les difficultés presque insurmontables de la tâche et les hésitations du roi n'étaient pas étrangères à cet échec ; Gaguin toutefois en porta la peine et fut en disgrâce jusqu'à la fin du règne. *Quidquid delirant reges...*

Le 15 août, Gaguin était de retour à Paris après une absence qui avait duré un mois environ. Il reprit ses fonctions à la Faculté de Décret et se remit à ses études littéraires.

L'abbé de Saint-Maur-les-Fossés, Jean Castel, conseiller et

[1] *Compendium,* fol. 157 ; Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre* (Bruxelles, 1850), t. VII, 280. La relation de Gaguin est reproduite par Joachim Muller, *Reichstagstheatrum Maximiliani I.* (Iéna, 1718, in-fol.), t. I, p. 57 et suiv.

chroniqueur du roi, était mort au mois de février 1476, et l'on n'avait pas encore pourvu à sa succession. Gaguin, qui depuis quelque temps déjà méditait la composition d'une Histoire de France, fit part de son projet au chancelier Doriole, avec lequel il entretenait des relations amicales, pour qu'il en parlât au roi, mais sans le nommer. Aux Grandes Chroniques rédigées en français Gaguin aurait voulu substituer une histoire remontant aux premiers temps de la monarchie et qui fût écrite en latin afin que sa lecture n'en fût pas limitée à la France seule, mais qu'elle s'étendît à toutes les nations civilisées. Cette idée, à laquelle il ne fut pas donné suite, fut reprise deux ans après par son auteur. Cette fois Gaguin s'adressa à un conseiller du roi, et particulièrement bien en cour, Ambroise de Cambray, avec lequel il était journellement en rapports. Il lui écrivit à ce sujet une lettre significative qu'il nous a conservée, et dans laquelle il faisait l'apologie de Louis XI en ces termes : « La gloire et le mérite du roi offrent aux écrivains une ample matière. Si tant de grandes et belles actions n'excitent pas la verve des historiens, il faut s'en prendre à leur paresse ou à leur indifférence. Mais pour une telle œuvre l'appui matériel du prince est nécessaire. Si Aristote, Virgile, Pline l'Ancien avaient pu se livrer, l'un à ses recherches sur la nature, l'autre à la poésie, le troisième à la rédaction de son Histoire naturelle, c'est qu'ils avaient trouvé des Alexandre, des Octave et des Titus pour subvenir généreusement à leurs besoins et leur assurer toute facilité pour vaquer librement à leurs spéculations. Que le roi agisse de même pour l'Histoire de France ; celle-ci brillera d'un éclat immortel », et il résumait sa pensée dans ce vers de Martial :

In steriles campos nolunt juga ferre juvenci[1].

Heureusement pour la postérité, cette offre de Gaguin n'eut pas un meilleur succès que la précédente. Car, si le roi avait répondu favorablement à son désir, Gaguin eût dû abdiquer sa

[1] GAGUIN; *Epist.* 23.

liberté d'écrivain, et n'aurait été qu'un greffier soumis au lieu d'être un historien impartial et sincère, autant du moins que le permettait l'époque où il écrivait. Gaguin se chargea plus tard de justifier lui-même la vérité de cette appréciation dans le *Compendium* qu'il publiera en 1495 et qui est, bien qu'on ait pu dire, la première histoire de France que nous possédions[1]. D'ailleurs le récent échec diplomatique de Gaguin suffirait, à défaut d'autres motifs, pour expliquer le refus du roi qui nomma au poste d'historiographe frère Mathieu Lebrun, dont l'entrée en fonctions ne semble pas avoir eu lieu avant 1482. Aussi convient-il de réfuter l'allégation d'un érudit en général fort bien informé, le savant auteur de l'*Histoire de Charles VII*, qui, dans l'*Introduction* de son ouvrage, écrit les lignes suivantes : « Le premier [de nos historiens] par la gravité du caractère, comme par l'autorité de l'expérience personnelle, c'est Robert Gaguin, général des Mathurins, investi de missions importantes par Louis XI et Charles VIII. C'est lui qui fut chargé de réunir et de publier les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. On lui doit un *Compendium de origine et gestis Francorum,* publié en 1497, cinq ans avant sa mort... » etc.[2]. Ces deux dernières phrases contiennent à peu près autant d'erreurs que de mots.

Bien qu'éloigné de la politique active, Gaguin suivait avec un patriotisme éclairé — à une époque où le mot était aussi rare que la chose — les graves événements qui se déroulaient en ce moment. Le 22 mars 1482, la duchesse Marie faisait une chute de cheval et mourait quelques jours après. A cette nouvelle, Louis XI, bien que malade et déjà marqué par la mort, se mit en mesure de profiter des circonstances inopinées qui s'offraient à lui. Comme le dit Commynes, « son grand cœur le portoit ».

[1] Aussi Gaguin pouvait-il écrire, à bon droit, dans la préface de l'édition originale de son *Compendium* (Paris, 1495, in-fol.) : « Ex hac lucubratione nihil videbor muneris a principe aucupari » (fol. 1 v°, reproduit dans les deux éditions de 1497); idée reprise dans la préface de l'édition de 1501 : « nulla principis munificentia provocatus », fol. 1.

[2] Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881, in-8°), t. I, p. 9. La première édition du *Compendium* est de 1495, et la mort de Gaguin survint en 1501.

De son mariage avec Maximilien, la duchesse Marie laissait deux enfants, un fils, Philippe, une fille, Marguerite, qui étaient restés sous la garde des Gantois. Ces derniers, d'humeur hautaine et querelleuse, se montraient hostiles à l'archiduc d'Autriche, qui n'était pour eux qu'un étranger, en même temps qu'ils étaient « enclins à noise et division contre cette Maison de Bourgogne ». Louis XI sut les « pratiquer » habilement; d'autre part, il faisait traiter le mariage du dauphin, son fils, avec la toute jeune duchesse Marguerite de Flandre. Le traité d'Arras qui s'ensuivit fut signé le 23 décembre 1482 : sa clause principale était le mariage — tant souhaité du roi [1] — de Charles avec la petite princesse que Louis XI s'engageait « à garder, nourrir et entretenir comme sa fille primogénite, épouse de mondit seigneur le Dauphin ». Quant à la jeune reine, elle apportait en dot à son époux l'Artois et la Franche-Comté avec Salins : le duché de Bourgogne, avec Auxerre, Mâcon, Noyers, Bar-sur-Seine et le Charolais, était laissé à la France. Cette paix, qui survenait après plusieurs années d'une guerre ruineuse et meurtrière, fut accueillie avec allégresse. Gaguin se fit l'interprète de la joie générale, et composa à cette occasion une petite pièce de vers latins qui furent alors fort appréciés dans le clan des humanistes [2].

Le 22 janvier 1483, le roi ratifiait le traité d'Arras; le 2 juin la duchesse Marguerite faisait son entrée à Paris, et, le 22, elle arrivait à Amboise où eurent lieu les fiançailles : par deux fois le dauphin embrassa la princesse. Dans l'épithalame que Gaguin composa à cette occasion, il fait allusion avec beaucoup de délicatesse à ce baiser et aux espérances de bonheur qu'il laissait pressentir. Ce fut le dernier acte politique auquel Louis XI mit la main; après, il ne fit plus que languir. Sentant qu'il n'avait plus rien à espérer des médecins ni des thaumaturges, il recommanda ses serviteurs à son fils, et lui enjoignit de n'en

[1] « Quiconques eut joye de ce mariage, il depleut au roy d'Angleterre amerement... » *Commynes*, t. II, p. 241.

[2] *Epist. et orat.*, t. I, p. 54 et notes.

changer aucun. Il se rappelait, en effet, qu'il avait agi tout différemment à la mort de son père, et qu'il avait eu lieu de s'en repentir. Il manda près de lui monseigneur de Beaujeu, mari de sa fille Anne, et lui recommanda « le roy », son fils, auquel il fit apporter les sceaux. En même temps, il lui envoyait une partie des archers de sa garde, toute sa vénerie, sa fauconnerie « et toutes autres choses ». Le samedi 30 août 1483, Louis XI expirait. Gaguin composa pour son souverain mort une épitaphe où il le juge avec équité et qu'on peut lire dans toutes les éditions du *Compendium*. C'est au nouveau chancelier de France, Guillaume de Rochefort, que Gaguin avait adressé sa poésie sur Louis XI ; et il ajoutait, dans la lettre qui accompagnait son envoi, que si la postérité connaissait tout ce qu'avait fait ce roi, elle en resterait stupéfaite. La postérité a pleinement ratifié les paroles de Gaguin. Animé du plus pur patriotisme, Gaguin ne voyait que l'intérêt de la France et faisait taire ses griefs personnels. Aussi ne cachait-il pas son admiration pour les résultats considérables obtenus par Louis XI, qui était mort, disait-il, quelques années trop tôt pour parfaire l'œuvre grandiose à laquelle il avait voué sa vie [1].

* * *

Il semble qu'avec le nouveau règne l'ostracisme qui avait tenu Gaguin éloigné des affaires publiques était définitivement levé. On le voit en effet désigné par le Conseil royal pour faire partie de l'ambassade chargée de porter au pape Sixte IV l'obédience filiale « à cause du joyeux advenement du roy à la couronne ». Ce choix, en même temps qu'il consolait Gaguin des déboires qu'il avait essuyés, lui permettait d'aller traiter directement à Rome d'affaires intéressant son Ordre et qui requéraient sa pré-

[1] Qui [Ludovicus] tametsi durissimis pro suo arbitrio institutis nobilitatem populumque praecesserit, opere tamen precium regno erat aliquot illi annos vitamque superesse donec Carolus adolevisset, quem tenerum et nullo rerum usu exercitum haeredem relinquebat. » *Compendium*, fol. 160.

sence. Aussi le voit-on solliciter vivement auprès de Jean d'Amboise, évêque de Langres [1], avec qui il entretenait d'excellents rapports, pour qu'on lui expédiât sans délai ses lettres de créance. Il en était à ses préparatifs de départ quand il apprit la mort du pape, survenue le 13 août 1484 : cette nouvelle, bien inopportune, venait renverser ses projets [2]. L'envoi de l'ambassade d'obédience n'était toutefois que différé. L'élection d'Innocent VIII à la papauté remit la question sur le tapis, et Gaguin fut désigné pour faire partie de la mission à la tête de laquelle se trouvait le comte dauphin, Gilbert de Montpensier. Venaient ensuite, outre Gaguin, l'évêque et duc de Langres, Jean d'Amboise, l'évêque de Séez, Étienne Goupillon ; Claude Dinteville, abbé de la Ferté, de l'Ordre de Citeaux, aumônier du roi ; maître Jean Raulin, protonotaire du Saint-Siège, et d'autres notables personnages [3]. Le cardinal Ballue, légat *a latere* qui était en France depuis quelques mois déjà, devait accompagner l'ambassade à Rome, en qualité de protecteur des affaires de France. A son départ, Gaguin toucha une provision de 600 livres « pour aider à supporter les grans frais, mises et despenses » nécessités par ce voyage [4].

Les instructions des ambassadeurs touchaient d'une part à la politique générale, de l'autre à la prestation du serment d'obédience. Ils avaient pour mission de remontrer au Saint-Père comment le roi actuel et son feu père s'étaient appliqués à apaiser les guerres, qui depuis un certain temps désolaient l'Italie au grand avantage du Turc que cette situation encou-

[1] *Epist.*, n° 36, p. 298 et notes.

[2] *Epist.*, n° 37.

[3] Leurs instructions se trouvent dans Baluze, *Miscellanea* (Paris, 1715, in-8°), t. VII, p. 563 et suiv. — Sur les discussions auxquelles donna lieu l'envoi de l'ambassade d'obédience, cf. les Procès-verbaux du Conseil (5 mars-24 juillet 1484) publiés par Pelicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* (Paris, 1882, in-8°), p. 217-237, et par Noël Valois, *Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII* dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), p. 435 et suiv. ; Thuasne, *Djem-Sultan* (Paris. 1892, in-8°), p. 138 et suiv., etc.

[4] Extrait du sixième compte de M[e] Denys de Bidaut dans Lenglet de Fresnoy, *Commynes*, t. IV, 2[e] part., p. 129.

rageait à « invader ledit pays d'Italie et aultres adjacens à icelluy ». Aussi les ambassadeurs devaient-ils se transporter « esdits pays d'Italie par devers lesdits princes, seigneurs, et communautez dudit pays où besoing sera et qu'ils verront estre à faire pour le bien des matières contenues esdites lettres et instructions. » Ils devaient ensuite se rendre auprès du nouveau Pape pour lui prêter l'obédience filiale ainsi qu'avaient fait les « projéniteurs et antecesseurs rois de France ». La cédule des orateurs se terminait ainsi : « Si prions vostredite Sainteté que nosdits orateurs et ambassadeurs Elle veuille recevoir et ouir ès choses dont leur avons ainsi donné charge et les croire et adjouter foy à ce qu'ils diront et feront de nostre part et comme à nostre propre personne. Très Saint Père, nous prions le benoist fils de Dieu que icelle Sainteté il vueille longuement garder et maintenir au bon regime, gouvernement et administration de nostre mere saincte Eglise. »

L'ambassade fit son entrée à Rome le 9 février 1485 : le 11, elle était reçue par le pape en consistoire public ; le comte dauphin prêtait serment d'obédience et l'évêque d'Orange, Pierre Carré, prononçait le discours d'usage. Pendant son séjour dans la ville éternelle, Gaguin régla différentes affaires et obtint du Saint-Père la confirmation des privilèges obtenus précédemment par les Trinitaires. Gaguin quittait Rome dans le courant d'avril et était de retour à Paris à la fin du mois.

Les nombreuses occupations qui lui incombaient en sa qualité de doyen de la Faculté de Décret n'empêchaient pas Gaguin de se livrer avec ardeur à ses études favorites de philologie, d'histoire et de littérature. Le jeune Charles VIII, dont on a quelque peu exagéré le caractère frivole [1], s'était intéressé à ses travaux,

[1] « Nam, Ludovico mortuo, cum regiam adeptus est dignitatem [Carolus], scriptos gallice libros libenter legit, tentavitque latine scire. » *Compendium*, fol. CLXI. — Gaguin explique très bien les raisons pour lesquelles Louis XI avait tenu son fils loin de l'étude : « Credo Ludovicum providere Caroli fragilitati voluisse, cui infantiam non satis firmam esse conspiciebat. Teneris enim atque imbecillibus membris primo Carolus fuit ita sedulo duci illum et gestari molliter priusquam solide incederet oportuerit. Cui

car, ayant appris que Gaguin avait entrepris la traduction des *Commentaires de César*, il lui avait fait dire de « l'achever et accomplir diligemment ». Gaguin s'était empressé de déférer au désir de son souverain, et il lui offrait bientôt son manuscrit qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. Dans sa dédicace à Charles VIII, que nous reproduisons ici *in extenso* autant pour donner un spécimen de son style que pour montrer avec quelle largeur de vue il comprenait son sujet et savait l'interpréter, Gaguin rappelait au roi qu'il lui avait plu, antérieurement à cette traduction, « recepvoir et prendre en gré le petit livre des faitz du glorieux empereur et roy saint Charlemaine ». Malheureusement, le manuscrit de présentation de ce dernier ouvrage est perdu ou détruit, et l'imprimé mentionné par Hain (15688) est resté inconnu à tous les biographes.

Voici cette dédicace transcrite d'après le manuscrit original [1] offert par l'auteur à Charles VIII.

A tres chestien et tres excellent prince Charles huitiesme de ce nom, roy de France, Robert ministre general de l'Ordre de saincte Trinité et de redemption des prisonniers chrestiens, dit et desire en toute humilité, honneur, gloire et longue vie.

Orace le poete dit que savoir faire chose plaisante et agérable aux princes terriens n'est point petite vertu ne a mettre entre les dernieres et tres singulieres louenges et bieneuretez de l'homme. Et croy que la cause de son dit si est pour ce que les princes voient et oyent chascun jour tant de hautes et merveilleuses choses, que celuy est de fort bon engin et inventif qui leur scet et poeut faire dire ou escripre chose gracieuse et a leur goust. Pour ceste raison j'ay beaucop craint de prendre entree et congnoissance en si haulte et excellente Court comme est la vostre, doubtant que ma petitesse ne peust attaindre ne advenir a faire chose en laquelle votre Haultesse et Majesté prinst plaisir et delectation jusques a ce que puis nagueres il vous a pleu recevoir debonnairement et prendre en gré le petit livre des fais du

incommodo doctrine studium et laborem non congruere pater arbitratur. *Alioquin erat Carolo animus discipline appetens.* » *Ibid.*

[1] Bibl. nat. fr. 728, fol. I r° et v°. — Sur la bibliographie des manuscrits et des imprimés, cf. GAGUIN, *Epistole et orationes*, t. II, p. 299, n° 2.

glorieux empereur et roy saint Charlemaine mis par moy et translaté de latin en françoys, et oultre ce qu'il vous pleut a me commander que je achevasse et acomplisse la translacion des Commentaires Julles Cesar par moy pieça commençee. Laquelle votre debonnaireté et ordonnance m'a donné hardiesse de poursievir soulz esperance que mon euvre et labour vous seront aulcunement a plaisance et proufitables, non point pour excellence de scavoir ne de bonté de langage qui soit en moy, mais pour la grandeur des choses contenues es livres originaulz desquelz j'ai entreprins la translation. Car, comme deux choses sont premierement requises et fort convenables a ung souverain prince, est assavoir prudence de conduire en bon ordre les choses publicques et force de mener vaillamment et de courage les guerres quand il en est besoing, vous trouverés l'une et l'autre chose en ce livre lequel Jules Cesar escript de ses memes fais et entreprinses lesquelles il fist en dis ans qu'il eut la charge du peuple de Rome de gouverner la province de Gaule, pendant lequel temps il eut congnoissance a l'ueil de toutes les contrees et de tous les fors lieux de la terre de Gaule en laquelle vostre royaulme est situé et assis, et lequel comprend la plus grande partie d'icelle terre. Et par ce il vous apperra quelles condicions, quelz mœurs, quelle conduite, quelle puissance et quelle force et quelle maniere de vivre chascune gent estant soulz votre gouvernement et seignorie avaient des lors, et comment encore ils retiennent aulcunes choses de ce temps la. Et ce vous poeut beaucop proufiter a conduire et gouverner chascune nacion selon son inclinacion naturelle et coustume ancienne, laquelle ne se poeut changier par rigueur ou violence sans grant bruit et dommage. Et quant a ce qui touche les fais de chevalerie et de guerre, vous coignoistrés en ce livre le conseil et meure deliberacion qu'on doibt avoir avant qu'on commence discord ne guerre et comment on ne doibt estre ligier ne soudain a croire mauvais rapors ne a entreprendre grans et perilleux affaires telz comme sont guerres, par lesquelles l'estat des princes et de toutes communaultés et choses publiques est souvent enversé, perdu et deffait. Et pource que en lisant vous apercevérés quelle utilité ce livre pourra faire, je dirai seulement la raison pour quoy il est appelé commentaire, en tant qu'il sert a nostre propos, vault autant a dire comme briesve exposicion. Et pour ce que Julle Cesar n'a escript des œuvres qu'il fist en la terre de Gaule fors que les principales et plus dignes de memoire, et encores il ne les a pas escript fors au long, pensant que le sommaire d'icelles souffiroit pour memoire a ceulx qui les vouldraient apres escripre et exposer plus au large. A ceste cause, ce que Cesar a escript de ses fais est

appellé *le livre des commentaires sur le fait des batailles de Gaule* comme une briesve et sommaire narration de ses œuvres, desquelles il parle comme se aultre que luy les escripvoit. Et en ce faisant, il nous donne congnoissance de moult de choses servant a la gloire du pays de Gaule et de vostre royaulme, en telle façon que en lisant le grant nombre et assemblees de gens de guerre et les dures rencontres, les sieges et merveilleuses batailles des Gallois faictes contre Cesar, il ne semble pas qu'il escripve les fais d'unne nacion seulement mais de tout le monde. De toutes lesquelles anciennes merveilles nous n'avons congnoissance que autant que Cesar en a escript en ce livre. Et se ce n'estoit ceste presente œuvre, je ne voy point comment on poeut parler au vray que c'estoit de ceste region de Gaule par avant que les premiers François venissent par de ça gaigner et fonder le commencement de si ample et si puissant royaulme comme est le vostre. Mais a tant je me tairay afin que vous oiés parler le principal acteur Julles Cesar duquel, en lisant, vous congnoisterés la vertu et incomparable diligence plus que en nul autre empereur ou chief de guerre.

Gaguin était bientôt désigné pour faire partie de l'ambassade envoyée à Rome à cette fin d'appuyer auprès du pape les revendications de René de Lorraine sur le royaume de Naples. La mission, qui se composait de cinq membres ayant à sa tête M. de Faucon, arrivait à Florence le 10 mai 1486. Le lendemain, une députation de notables Florentins venait les chercher à leur hôtel et les conduisait au palais de la Seigneurie. Gaguin, qui était chargé de prendre la parole, le fit avec un grand succès personnel, mais le résultat politique de sa harangue fut — comme il était d'ailleurs facile de le prévoir — complètement négatif. Après avoir rappelé l'amitié des rois de France pour la République, amitié qui s'était manifestée dès le temps de Charlemagne que les Florentins eux-mêmes regardaient comme le restaurateur de leur ville, l'orateur mettait en parallèle la politique hostile et agressive du roi Ferdinand de Naples. Il montrait avec quelle chaleur Louis XI s'était entremis en faveur des Florentins lors de la guerre sanglante qu'ils avaient eu à soutenir contre leur perfide adversaire et la paix honorable qui s'en était suivie. A son tour, la République devait seconder les intentions du gouvernement français et favoriser les justes revendications

du duc de Lorraine. Il terminait en disant qu'il n'y avait pas d'autre alternative, ou bien prendre parti pour la politique française et conserver l'amitié de la France, ou s'attendre aux pires entreprises d'un ennemi dont la ruine était prochaine non moins qu'assurée [1]. Laurent de Médicis s'était bien gardé d'assister à la séance. Il était d'ailleurs trop engagé avec Ferdinand de Naples ; et, à vrai dire, il préférait tous les aléas possibles à une immixtion étrangère quelconque dans les affaires de la Péninsule [2]. Le lendemain, 13 mai, la Seigneurie donnait sa réponse ; elle était insignifiante, et les orateurs français ne cachèrent pas leur mécontentement [3].

Ils quittaient bientôt Florence pour se rendre à Rome où ils arrivaient le dernier jour du mois. Ils demandèrent au pape, ainsi que le portaient leurs instructions, l'investiture du royaume de Naples pour René de Lorraine. Mais les intentions d'Innocent VIII s'étaient modifiées ; il penchait maintenant pour Ferdinand, avec lequel il signait la paix le 11 août suivant [4]. Gaguin profita de son séjour à Rome pour régler certaines affaires de son Ordre et obtenir quelques minces privilèges pour ses religieux. Après quoi, il partait pour la France. De Bologne où il s'était arrêté, il écrivait au chancelier, Guillaume de Rochefort, une lettre assez désappointée où il se plaignait de n'avoir reçu qu'un acompte pour solder ses dépenses et pas la moindre faveur royale en dédommagement de ses peines et de ses fatigues. Aussi priait-il le chancelier qui l'avait fait désigner pour cette mission dont à juste droit il attendait quelque honneur et

[1] Le texte de ce discours est donné dans l'édition de GAGUIN, *Epistole et orationes*, t. II, p. 145, n° 99.

[2] Béroalde le Jeune rappelait à Léon X que Laurent « Italiam universam prudentia et concilio, quoad vixit, praestiterit immunem ab incursionibus barbararum gentium et rapinis... » *Epistola nuncupatoria*, en tête de l'*Historia Augusta de* TACITE (Bâle, 1519, in-fol.) non paginée.

[3] « Avisa messer Stephano [Taberna] gli oratori Franzesi haver dimonstro essere mal contenti della risposta datta loro per le Vestre Signorie... » Dépêche de Guicciardini aux Dix de la Balia (Milan, 18 mai 1486). *Archivio Stato di Firenze*, cl. x, dist. 4, n° 37, p. 255.

[4] Sur cette ambassade, cf. DELABORDE, *l'Expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1888, in-8°), p. 184.

profit, de vouloir bien attirer sur lui la munificence du prince. Et, s'adressant au lettré délicat qu'était Rochefort, il terminait en lui disant : « Il ne reste aucun espoir de récompense aux amateurs des lettres, si vous leur refusez votre appui[1]. » Le 18 août, Gaguin était de retour à Paris. L'échec de Gaguin dans cette double ambassade, dont il n'était d'ailleurs qu'un membre assez modeste, n'avait nullement diminué l'estime dont il jouissait dans l'esprit de la dame de Beaujeu et du Conseil royal. Il en eut bientôt la preuve dans le courant du mois de mai 1489, où il fut désigné pour faire partie de l'ambassade envoyée en Angleterre auprès d'Henri VII.

Le chef de l'ambassade était François, Monseigneur de Luxembourg, auquel était adjoint Walleran de Sains, seigneur de Marigny, qui déjà, sous Louis XI, avaient été chargés en Angleterre de missions diplomatiques. Il semble que Gaguin ait surtout été choisi pour son talent oratoire, car ce fut lui qui prit la parole devant le Conseil royal.

Arrivés à Londres, les plénipotentiaires, après avoir présenté au roi leurs lettres de créance, furent reçus quelques jours après en audience par le Conseil. Gaguin prononça son discours en français. Il n'a pas cru devoir nous le conserver, et il serait à jamais perdu s'il n'avait aussitôt été traduit en anglais par le secrétaire du roi pour la langue française, Etienne Fryon, et reproduit plus tard intégralement par Bacon dans son *Histoire du règne du roi Henri VII*. Bernard André, historiographe royal et poète lauréat, Toulousain émigré en Angleterre, reflète l'impression de ceux qui furent présents à cette séance, s'il n'y assistait pas lui-même; et il n'hésite pas à qualifier de « magnifique[2] » ce discours du général des Mathurins. La traduction qui

[1] *Epist. et orat.*, t. I, p. 310, n° 40.

[2] « Luculenta oratio ». *Vita Henrici VII*, dans J. GAIRDNER, *Memorials of king Henry the seventh*, p. 53. Certains critiques ont mis en doute l'authenticité de ce discours, mais à tort. Launoy, dans sa dissertation sur le mariage de Charles VIII avec la fille de Maximilien, cite plusieurs passages du discours de Gaguin dont il reconnaît ainsi, implicitement, l'authenticité. *Opera omnia* (Genève, 1731, in-fol.), t. I, p. II, p. 802 et suiv. Dupuy, Pélissier — judicieux historiens — ne la mettent pas en doute.

nous en est restée doit être très fidèle, car elle semble avoir conservé le tour, la forme et jusqu'au relief de l'expression. Discours d'affaires, très habilement conçu et, paraît-il, excellemment débité. Il aurait pu convaincre ses auditeurs et emporter leur assentiment, si le siège de ceux-ci n'eût d'ores et déjà été fait.

Ce discours a été traduit au dix-huitième siècle par Velly. Mais ce dernier s'est permis de telles libertés avec l'original qu'on a peine à le reconnaître. Cette traduction est de celles qu'on appelait alors de « belles infidèles », et qui sont, par cela même, dépourvues de toute valeur et de tout intérêt. Nous donnons ici une traduction qui, sans être littérale, serre le texte d'assez près, semble-t-il, pour lui conserver la physionomie qu'il a dans la translation anglaise.

Milords,

Le roi notre Maître, le plus grand et le plus puissant roi qui règne en France depuis Charlemagne dont il porte le nom, a trouvé qu'il n'était pas dérogatoire à sa grandeur de proposer en même temps la paix et une alliance avec le roi d'Angleterre. C'est dans ce but qu'il nous a envoyés vers vous comme ambassadeurs, munis d'amples et de pleins pouvoirs, pour traiter et conclure, avec charge de dévoiler sur d'autres matières, les secrets de ses intentions. Ce sont, en effet, les précieux gages d'amour, entre grands rois, de communiquer l'un avec l'autre l'état réel de leurs affaires et de ne pas s'arrêter à de vaines raisons d'étiquette lorsqu'il s'agit de donner carrière à leur affection. C'est ce dont je donne l'assurance à Vos Seigneuries. Il vous est impossible de vous faire une idée du vrai et cordial amour que le roi, notre Maître, porte à votre Souverain, à moins d'être aussi près de lui que nous. Il prononce son nom avec tant de respect, il rappelle leur première rencontre à Paris avec une si grande satisfaction; qui plus est, il ne parle jamais de lui sans faire aussitôt allusion au malheur des grands rois en ce qu'ils ne peuvent jamais s'entretenir avec leurs égaux, mais par le moyen de leurs serviteurs! Cette affection pour la personne et les vertus de votre roi, Dieu l'a mise dans le cœur de notre Maître, certainement pour le bien de la chrétienté et pour des fins qui nous sont cachées. Il doit en être de même pour le comte de Richmond qui est présentement roi d'Angle-

terre. C'est là le premier motif qui fait que notre roi désire, avec votre souverain, paix et alliance et bonne affection de ce qu'il trouve dans son propre cœur. Cette affection se greffe aussi sur la raison d'État. Car notre roi, en toute candeur et franchise doit s'ouvrir à vous : il a, en effet, l'honorable, que dis-je, le saint projet de faire un lointain voyage et de porter la guerre en pays éloignés. Il a pensé qu'il serait d'un effet considérable pour son entreprise, si l'on savait au dehors qu'il est en bonne paix avec les princes, ses voisins, et particulièrement avec le roi d'Angleterre pour lequel — et non sans cause — il a une estime particulière.

Mais maintenant, Milords, permettez-moi d'écarter en peu de mots les scrupules et les malentendus entre votre souverain et le nôtre relativement à des faits passés, et qui, s'ils n'étaient pas éclaircis, pourraient peut-être empêcher cette paix.

Pour ce qui est du passé, nos rois ne pourraient se reprocher mutuellement une attitude désobligeante. Il y a deux affaires à considérer : celle de Bretagne et celle de Flandre. Dans chacune d'elles, il est vrai que les sujets des deux rois se sont rencontrés et ont tiré l'épée et, qu'en considération de leurs confédérés et de leurs alliés, les deux rois ont vu suspendue et ajournée la réalisation de leurs secrets désirs.

Pour ce qui est de la Bretagne, le roi, votre souverain, sait bien ce qui s'est passé. Ce fut pour notre Maître, une guerre de nécessité; et bien que les causes en fussent particulièrement délicates, notre roi a plutôt fait cette guerre avec une branche d'olivier qu'avec une branche de laurier dans la main, désirant plutôt la paix que la victoire. En outre, de temps à autre, il envoyait à votre roi un blanc-seing pour écrire les conditions de paix. Et, bien qu'il s'agissait à la fois de son honneur et de sa sûreté, il ne pensa jamais qu'ils fussent trop précieux pour les confier aux mains du roi d'Angleterre. D'autre part, notre roi n'a jamais mal interprété l'envoi, par votre roi, d'un secours au duc de Bretagne; car notre Maître sait bien que les princes doivent faire de nombreuses concessions pour la satisfaction de leur peuple, et il n'est pas difficile de se rendre compte de ce qui revient au roi en cette occurence [1].

L'affaire de Bretagne est maintenant, grâce à Dieu, terminée et

[1] Gaguin dit, en parlant d'Henri VII que : « pacis quantum sibi, sine Anglorum offensione, licuit, Henricus amator erat. Sed Anglis morem gerens magisquam suopte ingenio adductus, militem ex Anglia deduxerat ne in suspicionem suis veniret quod franco regi plus equo benevolus esse videretur. » *Compendium*, fol. 161 v°.

passée; et ainsi que le souhaite notre roi : comme le sillage d'un bâteau sur la mer, elle n'a laissé aucune impression dans l'esprit de nos souverains. Pour l'affaire de Flandre, de même que la guerre de Bretagne a été une guerre de nécessité, celle-ci a été une guerre de justice; il y avait au premier chef un danger d'État à ne pas la faire ; elle était donc nécessaire, et notre roi n'eût pas agi en bon roi s'il eût fait autrement. Les sujets de Bourgogne sont tout particulièrement sujets de la couronne de France et leur duc est vassal hommager de France. Ils se sont toujours conduits comme de bons et de loyaux sujets, c'est pourquoi Maximilien les a pris depuis longtemps en aversion. Ils en ont appelé au roi pour qu'il leur rendît justice et les delivrât de l'oppression. Le roi ne pouvait leur refuser justice, il ne cherchait pas à acheter leurs sympathies.

Milords, il se peut que ce que j'ai dit ne soit pas nécessaire, à savoir que notre roi recherche seulement l'amitié de l'Angleterre. Cette amitié entre les deux rois demeure entière et inviolable. Et de ce que leurs sujets ont pu croiser le fer, la paix publique entre les deux royaumes n'en est pas atteinte, car pareille chose voit-on chaque jour entre confédérés.

Il me reste, Milords, à vous faire part d'une matière que Vos Seigneuries auront, je n'en doute pas, grand plaisir à entendre, et qui — plus que tout autre survenue depuis longtemps — intéresse la république chrétienne. Le roi, notre maître, a décidé et résolu de porter la guerre dans le royaume de Naples, occupé actuellement par un bâtard aragonais, mais appartenant à Sa Majesté par un droit évident et incontestable [1]. Si Elle ne cherchait pas à le recouvrer loyalement par les armes, Elle négligerait son honneur et les désirs de son peuple. Mais ces nobles et chrétiens sentiments de notre Maître ont de plus longues visées. Car sa résolution, son espérance de recouvrer le royaume de Naples n'est qu'un pont pour transporter ses forces en Grèce; et il n'épargnera ni sang ni argent, dût-il en amoindrir ses ressources générales, jusqu'à ce qu'il ait ruiné l'empire des Ottomans [2].

[1] Gaguin est de parfaite bonne foi lorsqu'il parle des droits incontestables du roi de France sur le royaume de Naples. En 1491, Charles VIII devait charger Liénard Baronat, maître à la Chambre des comptes, de rédiger un mémoire où seraient affirmés les droits du roi de France sur le royaume de Naples. Le manuscrit original de Baronat est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, fr. 18567. Au folio 39, Baronat a écrit : *Et ita michi videtur, salvo meliori judicio. L. Baronat.* Cette réserve prudente n'était pas inutile. De nos jours, Van der Haeghen a montré l'inanité des conclusions de l'auteur. *Revue historique,* t. XXVIII, p. 89 — III.

[2] Cf. l'étude de M. le comte P. Durieu : *La délivrance de la Grèce pro-*

Notre roi sait bien que c'est là un dessein qui ne peut entrer dans l'esprit d'aucun souverain sans penser aussitôt à Dieu dont c'est la querelle; aussi l'idée en est-elle particulièrement agréable pour le roi très chrétien et le fils aîné de l'Église! Il y est d'ailleurs incité par l'exemple (au temps passé) du roi Henri V d'Angleterre, le premier et célèbre roi de la Maison de Lancastre, l'ancêtre bien que non le père de votre roi, qui forma le projet vers la fin de sa vie (comme vous le savez bien) de faire une expédition en Terre Sainte; il y est aussi encouragé par l'exemple actuel du présent roi d'Espagne qui a presque réalisé son projet de recouvrer le royaume de Grenade sur les Maures. Si grande que puisse paraître cette entreprise que notre roi désire accomplir avec ses propres ressources, — alors que celles de tous les princes coalisés y suffiraient à peine, — notre roi juge que des forces moins considérables mais mises sous un seul commandement sont d'une efficacité plus grande que des forces plus considérables sous des commandements divers et qui, le plus souvent, peu après l'entrée en campagne, se dissolvent et se divisent.

Mais, Milords, cette voix du ciel qui appelle notre roi à cette entreprise coïncide avec des prophéties qui circulent dans la Maison ottomane. Des compétitions ont éclaté entre les deux fils de Mahomet II : il en est un qui est venu demander l'aide et l'assistance des Chrétiens : c'est Djem-Sultan [1], frère de Bajazet régnant, bien plus brave que ce dernier qui est plutôt un moine et un philosophe, plus apte à méditer sur le Coran et Averroës, qu'à tenir le sceptre d'un empire aussi guerrier. Cette situation a provoqué chez notre maître l'idée d'une guerre sainte. Et comme il entreprend cette guerre en qualité tout à la fois de soldat chrétien et de puissant monarque temporel, il débute avec humilité et est content — pour sa cause — de demander la paix aux autres princes chrétiens.

Il nous reste maintenant à traiter un point qui, à vrai dire, est plutôt une requête civile qu'une partie essentielle de nos instructions que notre roi adresse à votre roi. Notre roi est — comme il est évident pour tous — le maître suzerain du duché de Bretagne. Le mariage de l'héritière de Bretagne lui appartient comme tuteur. C'est un droit privé patrimonial et non une affaire d'État. Néanmoins, pour être en plein accord avec votre roi qu'il désire faire un autre lui-même et ne former avec lui qu'une seule et même personne, sa requête est que votre roi favorise ce mariage et y consente, et qu'il trouve bon de

jetée en France à la fin du quinzième siècle, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. XXVI (1912), p. 333 et suiv.

[1] Cf. L. Thuasne, *Djem-Sultan.* (Paris, 1892 in-8°.)

rejeter le prétendu mariage de Maximilien, et cela, d'accord avec la justice [1].

Voilà, Milords, ce que j'avais à vous dire, vous priant d'excuser la faiblesse de mon langage.

Le chancelier d'Angleterre, John·Morton, se leva alors, et s'adressant aux ambassadeurs, il leur dit qu'il allait en référer à son souverain, et qu'il leur rapporterait ensuite sa réponse. Il quitta aussitôt la salle suivi des membres du Conseil. Il rentrait bientôt, et après de rapides allusions sur les points développés par Gaguin, le chancelier assura que le roi d'Angleterre approuverait l'expédition de Grèce et la guerre contre les Turcs, qu'il y coopérerait au besoin, et qu'il était prêt à signer un traité de paix avec la France; mais de même que Charles VIII considérait manquer à son honneur et à ses devoirs en ne cherchant pas à reconquérir le royaume de Naples, le roi d'Angleterre était d'une opinion semblable à l'égard de la Normandie, de la Guyenne, de l'Anjou et du royaume de France lui-même; et, comme conclusion, il déclarait que si le roi Charles ne consentait pas soit à faire figurer sur le traité de paix le roi d'Angleterre comme roi de France ou bien à payer un tribut, en échange, il se refusait à traiter, et qu'une déclaration de guerre ne tarderait pas à suivre [2].

Sous l'émotion ressentie à l'audition de ces paroles outrageantes, les ambassadeurs français répondirent avec chaleur qu'ils ne doutaient pas que le roi, leur souverain, saurait maintenir son sceptre avec son épée, et qu'il ne consentirait jamais à une aliénation de ses droits ou à une diminution de sa couronne [3].

[1] D'après la législation alors en vigueur, la pupille ne pouvait se marier sans l'assentiment de son tuteur. Le mariage de Maximilien, par procureur, était donc nul en droit.

[2] «... Il therefore the french King shall consent that the King our masters title of France (at least tribute for the same) be handed in the treatie.., » *The historie of the raigne af King Henry the seventh written by the rig het honourable Francis Lord Verulam, viscount of St Alban* (Londres, 1622, in-fol.), p. 93.

[3] « The Ambassadore answered il some heat » « *that they doubted not but*

Le chancelier reprit alors que le roi, son maître, s'attendait à cette réponse, et qu'il allait envoyer des ambassadeurs à Charles VIII. La mission de Gaguin et de ses collègues se trouvait ainsi terminée; ils quittèrent Londres pour retourner en France. De Boulogne-sur-Mer où ils s'étaient arrêtés, Gaguin et Marigny adressaient, en date du 16 novembre 1489, une lettre à Mme de Beaujeu où ils lui notifiaient leur retour, se réservant de lui donner de vive voix tous les détails relatifs à leur ambassade. Ils lui annonçaient l'envoi auprès d'elle et du Conseil royal, de deux ambassadeurs anglais, maître Étienne Fryon, secrétaire du roi, et John Risley, chambellan de ce dernier, accompagnés du héraut Chester, sir Thomas Whyting. Gaguin était bientôt de retour à Paris. Le jeudi 24 septembre, il assistait à la messe ordinaire de la Faculté de Décret.

Un mois après, jour pour jour, Gaguin partait de nouveau pour l'Angleterre avec Marigny et le héraut Montjoie. Ils s'arrêtèrent à Calais, ville anglaise, où ils furent magnifiquement traités par les ambassadeurs anglais. A la fin du repas, Gaguin, par un oubli inconcevable de sa situation et sans doute sous la « chaleur communicative » des vins de France, se permit une épigramme latine, à l'endroit du roi d'Angleterre, et dans laquelle il le qualifiait de *pastor*. Giovanni Gigli, fort bien en cour, lui répliqua, au nom du roi, par ce vers cruellement spirituel :

Si me pastorem te decet esse pecus [1].

Cette leçon mortifiante aurait dû rendre Gaguin plus réservé, et l'engager à brider les élans de sa muse; il n'en fut rien, comme on le verra bientôt. Le héraut Chester, sir Thomas Whyting, qui parlait couramment français, s'était rendu au-devant des ambassadeurs de France, à Douvres, et avait été attaché à la personne de Gaguin. C'est de leurs entretiens que Gaguin

the King their souveraignes sword would be able to maintaine his scepter. » *Ibid.*, p. 93. — C'était une maxime fondamentale en France, et qui remontait à saint Louis, que *le Roy ne tient que de Dieu et de son épée*. Cf. P. Pithou, *Libertez de l'Église gallicane* (édit. Dupin), Paris, 1824, p. 1 (note).

[1] Bernard André, *in Vita Henrici VII*, p. 55 et suiv.

composa un petit poème[1], *le Passe-temps d'oysiveté*, où il « dispute » des avantages de la paix et de la guerre. Walleran de Sains avait dû retourner en France pour compléter ses instructions, et Gaguin avait mis à profit son absence pour écrire ce poème et même pour en rimer un autre sur la question de savoir « *dont procede vertu* »[2].

Walleran de Sains était bientôt de retour, porteur d'instructions nouvelles. Les conférences reprirent avec les membres du Conseil royal; mais on ne parvint pas à s'entendre; les négociations furent rompues, et les ambassadeurs demandèrent leurs lettres de rappel et un sauf-conduit. Toutefois Gaguin, sous l'empire du désappointement, et au mépris des plus élémentaires convenances, se permit d'écrire contre le roi d'Angleterre une poésie très désobligeante dans les termes, et qui, bien que composée en latin[3], aurait pu attirer sur son auteur de graves désagréments, si le roi n'avait eu le bon esprit d'en rire. Toutefois, à cette fin que la leçon n'en fût pas perdue pour Gaguin, il chargea le petit cénacle de poètes qu'il avait à sa cour du soin de sa vengeance, et Gaguin joua bientôt le rôle du frelon assailli par un essaim de guêpes furieuses. Tour à tour Pietro Carmeliani, Cor-

[1] « *S'ensuit le passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin, docteur en decret, ministre et general de l'ordre saincte Trinité et redemption des captifz pour le temps qu'il estoit a Londres en ambassade avec noble et puissant seigneur Françoys, Monseigneur de Luxembourg, pour le roy de France, attendant le retour de noble homme Valeren de Saint, bailly de Senlis, lequel estoit retourné en France devers ledit Seigneur pour certains articles touchans la charge de l'ambassade. Mil CCCCI III[xx] IX, au moys de décembre.* » Ce poème est publié dans les *Epistole et orationes*, t. II, p. 366 et suiv.

[2] *Question meue entre François, Monsieur de Luxembourg, et maistre Robert Gaguin, ambassadeurs du roy de France, est assavoir dont procede vertu, ou de necessité ou de honnesteté.* Cf. *Epist. et orat.*, t. II, p. 424 et suiv.

[3] Elle commençait ainsi :

Siccine tam crebis frustra conventibus Anglos
Quaerimus...

Bernard André, *in Vita Henrici VII*, p. 56.

Gornelio Vitelli y répondit par une pièce débutant de même :

Siccine purpureos incessis carmine reges?
Legati officio siccine functus abis?

(*Ibid.*, p. 56).

nelio Vitelli, Bernard André, *the blind poet* [1] et le plus mordant de tous, John Skelton [2], foncèrent sur lui de leurs plumes acérées, aux éclats de rire de la galerie et au plus grand dépit de vénérable frère Robert Gaguin, « ministre général de l'ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs ». Après quoi le roi, qui avait feint d'ignorer officiellement l'incident, faisait remettre à Gaguin une gratification de 40 £.

Le 24 février 1490, Gaguin était de retour à Paris. Le 1er mars suivant, il se rendait auprès de Charles VIII et de la dame de Beaujeu pour être entendu par ces derniers et se mettre en rapport avec les ambassadeurs anglais qui étaient arrivés. Les négociations étaient toujours pendantes. Madame avait envoyé une nouvelle ambassade à Londres, composée de Tristan de Salazar, de Marigny, de Carbonne et de Sandouville, mais dont Gaguin ne faisait pas partie. Cette abstention était vraisemblablement imputable à l'attitude peu correcte qu'il avait eue en quittant le sol anglais. Quant au pape, qui désirait mettre à exécution son

[1] « Et nos quoque, qui de grege poetarum sumus non paucos ut illi, sed pene ducentos in illum debacchati sumus, quippe qui nil audacius malo poeta. » (Bernard André, p. 57.) — Bernard André, moine augustin, émigré en Angleterre, fut présenté au roi Henri qui le nomma son historiographe (1486) avec une pension annuelle de dix marks. Sa brouille avec Gaguin ne dura pas, car ils échangèrent, dans la suite, des lettres amicales. Cf. *Epist.*, t. I, n° 55 et notes.

[2] John Skelton, beaucoup plus jeune que Gaguin (il était né vers 1460), après avoir étudié aux universités d'Oxford et de Cambridge, s'adonna à la poésie. Lorsque Gaguin arriva à Londres, il avait déjà composé un certain nombre de pièces qui ne nous sont pas parvenues. Il écrivit tout un *recueil* contre Gaguin

The recule against Gaguyne of the Frenche nacyoun

aujourd'hui perdu. Toutefois, il rendait justice à sa science, car il le fait figurer dans sa *Garlande of Laurell* parmi les grands écrivains de l'humanité :

Poggeus also, that famous Florentine
. . . .
With a frere of Fraunce men call sir Gagwyne,
That frownyd on on me full angerly and pale...

— Ce dernier vers, très vivant et suggestif, fait allusion à leur querelle. *The poetical Works of John Skelton* (édit. Alexander Dyce), Londres, 1843, in-8°, t. I, p. 409, v. 1187, et p. 376, v. 372, 374-375.

projet de croisade contre les Turcs, il souhaitait instamment de voir la paix s'établir entre les deux puissants royaumes; aussi envoyait-il un bref à son nonce en France pour qu'il se rendît sans délai en Angleterre et y négociât la paix. Parti de Paris le 11 février 1490, celui-ci avait réussi à décider Henri VII d'envoyer des ambassadeurs en France pour arrêter les bases d'un accord. Le 30 avril, il était de retour et recevait de la part du roi, de la dame de Beaujeu et du chancelier le plus chaleureux accueil. Ses démarches avaient été couronnées de succès, puisqu'il était parvenu à faire écouter ses propositions de médiation à Henri VII qui avait envoyé sans tarder des ambassadeurs à Tours. C'étaient l'évêque d'Exeter, Richard Fox; Messire Thomas, comte d'Ormont, et William Sellyng, prieur de Christ Church de Cantorbéry. Ils s'abouchèrent aussitôt avec les deux nonces du pape, Leonello Chieregato et Antonio Florès, et les ambassadeurs français Tristan de Salazar, Walleran de Sains et Gaguin. Ils convinrent d'une trêve de sept mois dans laquelle la duchesse Anne et le maréchal Des Rieux étaient compris. Il était stipulé que « durant ledit temps et terme de sept mois prochains venans lesdits sieurs Rois de France et d'Angleterre, Madame Anne de Bretagne, ledit sieur de Rieux et leurs gens, amis, alliés et adhérans et aultres, leur parti tenans respectivement, ne entreprendront aucune chose les uns contre les autres en Bretaigne de quelque manière que ce soit[1] ». En même temps, la liberté de commerce était garantie pour les marchands des parties contractantes. Le 8 juillet, Gaguin était de retour à Paris. Il repartait le lendemain à Boulogne-sur-Mer et à Calais où se trouvaient le nonce Chieregato et les ambassadeurs anglais. Il rentrait à Paris le 25, et le 26, il se rendait auprès du roi, de Madame et du chancelier Guillaume de Rochefort pour leur rendre compte de sa mission. Il reprenait ensuite ses occupations à la Faculté de Décret.

Cependant les événements politiques se précipitaient. Le len-

[1] Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* (Paris, 1746, in-fol.), t. III, col. 667-669; Bibl. nat., fr. 13759, fol. 543.

demain de la mort du duc de Bretagne, François II, qui était survenue le 9 septembre 1488, la régente allait mettre tout en œuvre pour réaliser l'idée qu'elle caressait depuis longtemps, celle de faire épouser l'héritière de Bretagne à son frère, le roi Charles. Il y avait là une question vitale pour la France que ce mariage se fît. La jeunesse princesse Marguerite ne tarda pas à être mise au courant de ce qui se tramait contre elle, comme en fait foi le récit contemporain de Foulquart, procureur-syndic de Reims.

Le lundy, premier jour de septembre [1488] fut rapporté par le doyen d'illec et le lieutenant du cappitaine de Luxembourg que le roy leur avoit fait veoir la royne laquelle avoit LII poulces de haulteur du sommet de sa teste jusques en terre, et que allant en Bretaigne, il avoit este veoir la royne laquelle l'avoit moult honnorablement salué, et apres l'avoir embrassé et baisé en plorant, luy avoit dit que on l'y avoit dit qu'il s'en aloit en Bretaigne espouser une aultre femme : à quoy le roy ly respondit que feu son pere luy avoit baillé pour femme et quelle fut seure que tant qu'elle vyve, il n'en aura point d'aultre; et sur ce, elle luy requist qu'il la menast doncques avec luy, dont il fut content; et depuis, par l'advis de son Conseil, quant il l'eust mene aux Montils les Tours, la y laissa sans la mener plus avant[1]. »

Ce projet du mariage du roi de France avec l'héritière de Bretagne inquiétait Maximilien, qui, pour y parer, épousait lui-même la duchesse Anne par procureur; mais le mariage n'eut pas lieu; et l'année suivante, le 6 décembre 1491, c'est Charles VIII qui épousait Anne de Bretagne. Il n'y avait plus qu'à rendre la jeune Marguerite d'Autriche à son père. Sous le coup de ce double affront, celui-ci fit entendre des protestations indignées qui trouvèrent un écho général en Allemagne. Pour chercher à en atténuer l'effet, si possible, le gouvernement français chargea Gaguin de se rendre auprès de l'électeur palatin du Rhin afin d'expliquer, et de justifier tout ensemble, la conduite du roi de France. Gaguin était donc toujours *persona grata*. On comptait sur son esprit politique, et aussi sur son éloquence persuasive, pour

[1] Bibl. nat., 8334, fol. 364.

mener à bien cette délicate mission. Mission fort ingrate aussi, et sur l'issue de laquelle Gaguin ne devait pas se faire illusion. Son départ fut retardé par un accès de goutte. Dans une lettre datée d'Amboise, 3 janvier 1492, il écrivait à Guillaume de Rochefort, chancelier du royaume, qu'il allait se rendre à Paris pour se faire soigner : en même temps, il priait son illustre ami de lui procurer un héraut, parlant l'allemand, pour l'accompagner dans son voyage [1]. Il partit vers la fin du mois et se rendit à Heidelberg. Il y reçut un gracieux accueil de la part d'Adam Werner de Thémar, professeur à l'Université et précepteur des enfants de l'Électeur. Ils firent entre eux un échange de poésies très laudatives de ton mais parfaitement étrangères d'ailleurs à la mission dont il était investi [2]. Gaguin dut voir l'Électeur palatin, mais rien n'a transpiré de cette entrevue dont il est facile de supposer le résultat. D'ailleurs, c'est contre l'opinion générale allemande qu'il eût fallu chercher à réagir et c'était là une besogne que, même convaincu par les arguments de Gaguin, l'Électeur n'avait pas qualité d'entreprendre.

Les efforts de Gaguin étaient donc voués d'avance à un échec inévitable. C'est sur ces entrefaites qu'il reçut du célèbre humaniste alsacien Jacques Wimpheling une lettre comminatoire suivie d'un poème injurieux contre les Lys de France. Gaguin lui répondit dans des termes très mesurés, cherchant à disculper son roi dans l'affaire de Bretagne et dans celle de la répudiation de la jeune princesse Marguerite; et aux vers offensants de son correspondant il opposait huit distiques d'une belle inspiration et d'une facture particulièrement élégante. Il terminait sa lettre en lui demandant son amitié. Gaguin professait, en effet, une grande estime pour l'humaniste distingué qu'était Wimpheling; et il était porté vers lui d'une secrète sympathie, qui s'explique par leurs idées communes sur la question —

[1] *Epistole et orationes*, t. I, p. 161, n° 60.

[2] Hartfelder, *Werner von Themar, ein Heidelberger Humanist*, dans le *Zeitschrift für die Oberrheins* (Karlsruhe, 1880), t. XXXIII, p. 40, pièce 66. Cf. *Epist. et orat.*, t. I, p. 100 et notes.

alors très controversée — de l'Immaculée Conception (1).

Du reste, Wimpheling, dans la première partie de sa lettre, avait fait un grand éloge des anciens rois de France qui s'étaient toujours montrés les fils dévoués de l'Église et les défenseurs des opprimés; il ne faisait d'exception que pour Charles VIII qui avait gravement offensé Maximilien. Wimpheling, égaré par l'esprit de parti et convaincu de son bon droit, avait publié aussitôt une traduction allemande de sa correspondance avec Gaguin, en même temps que paraissaient en Allemagne, en deux éditions sans désignation de lieu ni de date, la lettre de Gaguin et les vers qui l'accompagnaient. A qui était due cette dernière publication? il serait difficile de le dire, mais Gaguin, qui trouvait que la publicité donnée ainsi à leur polémique lui donnait toute satisfaction, en profita pour abréger son séjour, d'autant plus qu'il n'était pas sans comprendre que toute insistance de sa part serait désormais inutile [2].

Dans les premiers jours de mars, Gaguin était de retour à Paris. Le 25, il s'était présenté chez le roi, pour lui rendre compte de son voyage, mais le roi avait refusé de le recevoir. Il s'en ouvrait, trois jours après, dans une lettre à Guillaume de Rochefort. Cette lettre, que tous les historiens ont négligé de mettre à profit, est un témoignage psychologique important pour apprécier les sentiments intimes du roi touchant la répudiation de la petite princesse. Certes, Charles VIII avait obéi à la raison d'État. Il ne se sentait que peu d'inclination pour l'héritière de Bretagne, et celle-ci n'avait jamais caché la vive antipathie qu'elle éprouvait pour le roi de France. Cette union, toutefois, s'imposait. Le mariage d'Anne de Bretagne avec un prince étranger, avec Maximilien surtout, c'était le démembrement de la France. Mais revenons à cette lettre de Gaguin à laquelle nous avons cherché de conserver le ton de familiarité qu'elle a dans l'original :

« Robert Gaguin, à Guillaume de Rochefort, chancelier.

En quittant Votre Excellence, avant-hier, je rencontrai le roi qui

[1] *Epistole et orationes*, t. I, p. 361, n° 61.

[2] Sur toute cette affaire, voir *Epistole et orationes*, t. I, p. 361 et suiv. et notes; Ch. Schmitt, *Hist. littéraire de l'Alsace*, t. I, p. 17 et suiv.

sortait de sa chambre à coucher. Je lui demandai s'il voulait que je lui rendisse compte de la suite de ma mission en Allemagne. Celui-ci, alors qu'auparavant il causait gaiement avec ses valets de chambre, s'arrêta à ma demande et sa figure prit une certaine expression de tristesse. Il ne répondit pas un mot, mais bientôt se mit à genoux et pria selon sa coutume; après quoi, il se rendit aux Célestins. Aussi ai-je craint de l'avoir contrarié par ma visite inopportune. Je n'en admire pas moins les mœurs de la nouvelle Cour qui ne se soucie pas d'écouter à leur retour ceux qu'elle a envoyés en mission pour une cause sérieuse, comme si le fait de les avoir délégués, munis d'instructions précises, importait plus que de savoir comment ils s'en sont tirés! Ce même jour, je suis rentré chez moi, et me suis mis au lit, torturé par un accès de goutte : voilà le salaire de toutes mes fatigues! Que la Fortune prodigue ses faveurs aux autres curiaux, quant à moi j'ai assez de m'occuper de l'administration de mon Ordre.

J'envoie à Votre Excellence cette lettre — qu'étant en Allemagne — j'ai écrite (avec une courte épigramme) contre celui qui était venu nous chanter que les Lis des Français étaient flétris, s'en prenant à notre roi de la répudiation de Marguerite. Adieu.

Paris, le 4 des calendes d'avril (29 mars 1492.) [1]

Cette courte scène, écrite comme au « débotté », est des plus suggestives. Ce portrait *ad vivum* de Charles VIII est si peu conforme à celui qu'on se fait d'ordinaire de ce prince dont la caractéristique était l'enjouement et la gaieté, qu'il a trompé deux critiques qui ont cru qu'il s'agissait de Louis XI. La fin de la lettre, pourtant, écarte toute hésitation à cet égard. Le témoignage de Gaguin vient excellemment commenter le passage suivant de Lemaire de Belges, dans sa *Couronne Margarictique*, et en confirme l'exactitude :

De ceste vertu (courage) se montra bien pourveue la princesse Marguerite non ayant encores attaint le XII[e] an de son eaige, quant apres les tristes nouvelles de sa repudiation, le feu roy Charles de France, VII[e] de ce nom, qui devoit estre son espoux legitime, luy vint dire

[1] *Epistole et orationes,* t. I, p. 376, n° 63.

adieu en la ville de Bangy, en Poitou, les larmes aux yeulx et plain de regrect par le remors de sa conscience, alleguant pour toute excuse, que le renvoi qui se faisoit d'elle au grand desplaisir de lui qui l'aymoit de tout son cueur n'estoit fors pour complaire au roy Maximilien son pere, lequel, maintes fois l'avoit redemandee tant par ambassades que par armes.

Quelques pages plus loin, l'auteur revient sur le même sujet :

Quand le feu roy Charles VIII accompaigné de ducs et de duchesses et maints grandz personnaiges vint prendre congié de ladicte jeune royalle adolescente, luy mesmes ayant les yeulx chargez de larmes et le cueur tout plain de parfond regret, pour ce que 'par legier advis et dommaigable conseil il estoit contrainct de briser et annichiller les convenances de mariage pieça faictes d'entre luy et elle, et comme en faisant ladite tres lamentable separation et piteux divorse, iceluy roy qui de soy mesmes estoit tout noble de couraige et tout débonnaire demourast assez longuement avec la tres desolee princesse sa bien aymee, ledit seigneur de Dunois attendant le roy hors la porte de la chambre en lieu de ce que tous les autres princes et princesses, seigneurs et dames assistens, gectoient pleurs et soupirs innumerables de pitié et compassion en voyant une si desolee departie des deux amans, luy seul, par sa cruelle arrogance et damnable moquerie, importunoit le roy de haster son partement et accusoit sa trop longue demeurée avec la tres deconfortee princesse[1]...

Malgré le désir formel manifesté par Gaguin de ne plus être mêlé à la diplomatie active, il recevait l'ordre, à la fin d'octobre 1492, de se rendre à Étaples-sur-Mer pour apposer sa signature sur le traité de paix conclu avec l'Angleterre. Cette ratification eut lieu le 3 novembre[2] : deux jours après, il était de retour à Paris. Gaguin, dont la santé était fortement atteinte par les voyages et les fatigues de toutes sortes, n'en continua pas moins à servir son roi par la plume et par la parole. En dépit de ses

[1] Bibl. nat. fr. 12077, fol. 52 r° et v°.
Cette scène rappelle la séparation de Titus et de Bérénice, rapportée par Suétone : « Titus, reginam Berenicen, etiam nuptias pollicitus ferebatur... statim ab Urbe dimisit *invitus invitam* » (*Titus*, cap. VII). Elle évoque également la réponse de Mlle Mancini à Louis XIV : « Vous m'aimez, vous êtes roi, vous pleurez, et je pars! »

[2] *Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 337 et suiv.

occupations multiples à la Faculté de Décret et à l'Université de Paris, il traduisait la troisième décade de Tite Live qu'il faisait suivre d'un traité sur les *Statuz et ordonnances des hérauts d'armes* et dédiait ce recueil, sous le nom de *Gestes romainnes*, au roi Charles VIII. La dédicace[1] était, à quelques mots près, celle qui précédait les *Commentaires de César* offerts au roi en 1485 et où, comme on l'a vu, sous le couvert du grand capitaine romain, Gaguin donnait à son jeune souverain les conseils les plus sages et les plus opportuns. Celui-ci, en effet, comme il l'avait déclaré dans son discours à Henri VII, était décidé de faire l'expédition de Naples. Déjà Ludovic le More, duc de Milan, par ses excitations criminelles, commençait « à faire sentir à ce jeune roy Charles huictyesme de vingt et quatre ans, *des fumées et gloires d'Italie* ». Aussi, contrairement aux désirs exprimés par le Parlement, par la bourgeoisie, par l'Université et la grande majorité de la nation, le roi, encouragé par les jeunes seigneurs de son entourage, passa-t-il outre; et sans aucune préparation sérieuse, il se lança dans cette expédition qui devait avoir une fin si lamentable. Les débuts, toutefois, en furent particulièrement brillants; « Dieu conduisoit l'Entreprise, » écrit Commynes, et Gaguin fut un des premiers à célébrer dans son *Compendium* les succès des armes françaises en Italie.

Les dernières années de sa vie, Gaguin les passa, autant que l'état de sa santé le lui permettait, dans les devoirs de sa charge et dans la revision de son *Compendium*, de cette histoire de France qui reste son œuvre la plus importante. Le légitime succès qu'elle remporta auprès de tous est affirmé par les cinq éditions qui parurent de son vivant. Jusqu'alors on n'avait eu que des chroniques, Gaguin est le premier auteur français d'une histoire de France s'étendant des origines de la monarchie jusqu'à l'année 1500. Erasme, juge particulièrement qualifié en la matière, déclara, dans une lettre placée à la fin du volume, que l'ouvrage de Gaguin se recommandait autant par la sincérité que par l'éru-

[1] *Epistoles et orationes*, t. II, p. 310, n° 22.

dition, *fides et eruditio*. Mais c'est surtout lorsqu'il arrive aux événements qu'il a vus et auxquels souvent il a pris part, que son récit augmente d'intérêt : il constitue alors une source non négligeable de l'histoire de son temps. C'est ainsi qu'on l'apprécia de son vivant et après qu'il fut mort, comme en font foi les dix-neuf éditions qui se sont succédé jusqu'en 1586. Mais c'était là le dernier ouvrage auquel il devait mettre la main. Robert Gaguin, miné par le chagrin et la maladie, s'éteignait à Paris, le 22 mai 1501, à l'âge de soixante-huit ans.

Dans ce rapide exposé de la carrière diplomatique de Gaguin, il semble que la mauvaise chance se soit particulièrement attachée à lui. Et pourtant, à part ses deux missions en Allemagne dont il eut la charge exclusive et qui — par leur nature même — étaient condamnées d'avance à l'insuccès, il ne fit, dans les autres ambassades en Italie et en Angleterre, qu'occuper un rôle plutôt effacé[1], qu'il remplit du reste tout à son honneur, car ses deux discours devant la Seigneurie de Florence et devant le Conseil royal d'Angleterre furent considérés comme des chefs-d'œuvre et pour le fond et pour la forme. Il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut mettre à son actif aucun succès diplomatique marquant, ce qui n'infirme en rien, d'ailleurs, ses qualités de politique circonspect et avisé. La dame de Beaujeu, « femme fine et déliée s'il en fut oncques, et tout le portrait du roy son père », l'avait apprécié à sa valeur lorsque, par trois fois, elle faisait appel à ses services et à son dévouement. Rien ne prouve qu'il ait désiré remplir des fonctions publiques ; et il est beaucoup plus

[1] Ainsi, pour la ratification du traité de paix qui fut signé avec l'Angleterre, à Etaples, le 3 novembre 1492, le nom de Gaguin figure sur les lettres de créance, mais est omis dans le protocole. La signature des « ambassadeurs » français, au bas du traité, ne comporte que cinq noms : « Datum apud Stapulas supra mare, tertia die novembris 1492. Sic signatum : Philippe de Crevecœur ; F. de Créquy ; Louis de Hallewyn ; Raoul de Lannoy, J. d'Aussay. » Godefroy, *Hist. de Charles VIII* (Paris, 1684, in-fol.), p. 627 et suiv. Vis-à-vis du nom de Gaguin, Godefroy écrit en manchette : « L'historien Robert Gaguin, *employé* à ce traité de paix », p. 630. Ce terme fixe exactement la situation que Gaguin occupait dans l'ambassade française, et le rôle qu'il eut à y tenir.

vraisemblable [1], lorsqu'on connaît le personnage, homme d'étude et de méditations, qu'il ne les accepta que par sentiment du devoir et par déférence pour l'institution monarchique. Cette idée prend plus de force encore lorsqu'on se rappelle certaines opinions émises par Gaguin lui-même. Comme s'il eût fait un retour sur lui-même, il déclarait au cardinal de Bourbon « que les théologiens étaient à leur place à l'Université, mais qu'il en était autrement lorsqu'il s'agissait de négocier au dehors et de traiter d'affaires publiques [2] ». Il accentuait encore sa façon de voir au sujet du cardinal Jean Rolland († 1388), lorsqu'il écrivait dans son *Compendium :*

On a souvent remarqué, en France, que les affaires publiques sont en plus mauvaise posture lorsqu'elles étaient dirigées par un prêtre que lorsqu'elles sont conduites par un membre de la Noblesse. Ce dernier a pitié du peuple, et convaincu que tout ce qui affecte en mal la communauté l'affecte lui-même, il travaille, suivant son pouvoir, au bien de la république. Le premier, mesurant son faste et le train de sa maison à sa dignité, entasse des richesses avec d'autant plus d'audace qu'il craint moins le châtiment, protégé qu'il se sent par l'immunité ecclésiastique. Le noble, sachant que sa fortune est liée à celle de la république, du dommage public prévoit le sien propre; car celui qui règle sa position sur celle de la chose publique comprend qu'elle ne peut durer que si cette dernière dure [3].

[1] C'est ainsi que dans une lettre, à laquelle il a été fait allusion précédemment, Robert Gaguin écrivait : « On me force, maintenant que je touche à la vieillesse, à devenir homme de Cour, on m'arrache à la vie de loisir et de méditations du religieux pour me mêler aux affaires publiques, alors qu'étant plein de jeunesse et avide de gloire aucune faveur ne m'a donné accès à la Cour. Vraiment je l'imputerais à mes destins si je n'en étais empêché par mes sentiments chrétiens! » *Epist.* 40, t. I, p. 310. (Il avait cinquant-trois ans au moment où il écrivait cette lettre.)

[2] *Epistole et orationes*, t. II, p. 131, et notes.

[3] Illud si quidem nonnunquam compertum est inter Francos plus damni in rem publicam invehi dum sacerdotis consilio res agitur, quam cum prudens aliquis ex seculi nobilitate rebus gerendis preficitur. Ille enim nescio qua insatiabili ambitione omnia sibi vindicat; hic populi misertus et communitatis detrimentum suum esse ratus, reipublice bene, ut potest, consulit. Ille fastum et pompam ex dignitate metiens, eo audacius divitias congerit, quo minus ultionem timet ecclesiastica libertate protectus; hic autem opes suas cum republica conjunctas esse non ignarus, ex publico incommodo privatum quoque auguratur; nam qui res suas ex reipublice

Il semble toutefois que Gaguin, en formulant cette remarque au sujet d'un cardinal du quatorzième siècle, ait eu surtout en vue certains hauts dignitaires du clergé de son temps et particulièrement le légat Balue, d'une immoralité notoire et qui n'avait d'ecclésiastique que l'habit. Louis XI, qui se connaissait en hommes, eut souvent recours à des religieux pour des missions politiques, ainsi qu'en font foi les comptes de trésorerie [1]. Et cela s'explique aisément. Grâce à leur robe, les religieux passaient inaperçus dans le monde et n'excitaient pas, comme les laïques, la curiosité ou la défiance, en même temps que la connaissance de la langue latine faisait qu'ils n'étaient des étrangers nulle part. Ils avaient en outre l'avantage de trouver sur leur route — ce qui était fort appréciable alors — dans les couvents de leur Ordre, un asile sûr, des renseignements précis et tous les secours dont ils pouvaient avoir besoin.

Quoi qu'il en soit de cette théorie exposée par Gaguin, nous la citons à dessein, comme argument de notre thèse, d'abord, et pour montrer ensuite que le *Compendium*, contrairement au jugement de ceux qui l'ont condamné sans l'avoir sans doute jamais lu, — assurant que ce n'est qu'un mauvais résumé de noms propres et de dates — est, au contraire, une composition historique très soignée, très savante, pleine de digressions et d'observations sagaces qui décèlent, en maint endroit, le penseur et le philosophe. Après tout, Gaguin, homme simple, pieux sans bigoterie, s'en tenait-il à la doctrine évangélique qui défend aux gens d'Église de se mêler aux affaires du siècle [2]. Il n'en aurait alors que plus de mérite d'avoir fait fléchir ses convictions religieuses en faveur de son loyalisme.

statu considerat, illas sine hac nequaquam stare posse intelligit. » *Compendium*, fol. 92.

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI* (La Haye, 1750, in-12), t. III, p. 103, 104; Dom Maurice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 697; *Excerpta historica* (Londres, 1831, in-8°), p. 87; Vallet de Viriville, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIII (1872), p. 92; Bibl. nat. fr. 20685, fol. 535, 563, etc.

[2] Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit. (2 *Tim.*, II, 4.).

Mais, pour juger Gaguin en toute équité, il faudrait le considérer sous les différents aspects où s'est dépensée son activité, et l'étudier comme universitaire, comme général d'Ordre, comme poète, comme controversiste, comme historien et comme humaniste. On verrait alors qu'il apparaît presque toujours au premier rang[1]. Toutefois, nous ne pouvions sortir du cadre que nous nous sommes tracé; et force nous a été de nous en tenir au seul rôle de Gaguin considéré exclusivement comme diplomate, rôle qui fut, il faut le reconnaître, le moins brillant de tous ceux qu'il eut à remplir

L. THUASNE.

[1] Il est du reste un côté par lequel Gaguin nous échappe et qui fut, au quinzième siècle, une des causes prencipales de sa notoriété, c'est son éloquence à laquelle les étrangers eux-mêmes, tels que l'abbé de Spanheim, Trithème et l'illustre Erasme, rendaient pleine justice. Les discours de Gaguin, qui seuls nous restent, ont encore conservé, dans leurs lettres mortes, comme la vibration de la pensée qui les animait : « Orator facundissimus, écrit Tristhème, qui Italos sepe stupidos sua eloquentia reddidit. » (*De scriptoribus ecclesiasticis* (1494) fol. 132 v°. « Robertus Gaguinus dictione quam scriptis vendibilior », constate Erasme dans son *Dialogus Ciceronianus* (Bâle, 1529), p. 159.

LA MORALE POLITIQUE

DU GRAND FRÉDÉRIC

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

(Suite) [1]

V

DU TRAITÉ D'ALLIANCE AVEC LA FRANCE ET DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS RELATIVES A SON EXÉCUTION A L'ACTE DE KLEIN-SCHNELLENDORF (JUIN-OCTOBRE 1741) (*suite*).

A partir de la signature du traité d'alliance avec la France, Frédéric, décidé à éviter à n'importe quel prix tout engagement sérieux avec les Autrichiens, avait donné à son armée l'ordre de s'établir au camp de Strehlen, couverte sur son front par le cours de l'Ohlau, appuyant sa droite à la ville de Strehlen et protégée sur ses derrières par des retranchements qui la mettaient à l'abri des coups de main de la cavalerie autrichienne.

Frédéric avait du reste de bonnes raisons pour tenir par dessus tout à ne rien compromettre. Les désertions et les maladies éclaircissaient de jour en jour les rangs de ses troupes. Le mouvement du roi sur Strehlen était d'autant plus rationnel et sage que Neipperg disposait en face de lui de 25 000 hommes parfaitement en état de rentrer en campagne et que le général en chef autrichien, dont l'extrême prudence ne peut être mise en doute, venait, à la date du 23 juin, de demander au grand-duc l'autorisation de reprendre l'offensive et d'obliger l'armée prussienne à

[1] Voir le numéro précédent.

accepter la bataille, qu'il croyait pouvoir lui livrer dans des conditions avantageuses.

Neipperg, il est vrai, n'envisageait la question qu'au point de vue spécial et particulier des opérations en Silésie; mais la question s'était élargie et aggravée depuis la signature du traité d'alliance entre la Prusse et la France, depuis l'entrée de la Bavière et de l'Espagne dans la coalition formée contre Marie-Thérèse. Il ne s'agissait plus d'une lutte circonscrite à la Prusse et à l'Autriche, d'une lutte dont la Silésie était l'enjeu. La querelle avait pris des proportions bien autrement vastes et considérables. Il n'y avait plus moyen de se faire d'illusions. La coalition avait uniquement pour objet de trancher la question de la Succession d'Autriche.

C'était pour Frédéric une raison de plus de continuer à l'égard de l'Angleterre et de lord Hyndford la partie qu'il avait si habilement engagée et dont il se proposait de tirer un si bon parti. Mais entre temps, malgré les précautions les plus minutieuses, malgré le soin qu'on avait apporté d'un côté à « amuser le plus longtemps possible » Hyndford, Schwicheldt et Ginckel, on avait eu de l'autre, on vient de le voir, connaissance des engagements que le roi de Prusse avait pris envers la France, et Marie-Thérèse, dont ce nouveau coup n'avait pu abattre l'indomptable énergie, avait réussi à jeter, dans les premiers jours de juillet, les bases d'une convention avec l'Angleterre. Elle espérait ainsi, grâce à l'appui de la Grande-Bretagne, d'une part, obliger Frédéric à affaiblir son armée de Silésie en le contraignant à opposer un gros détachement aux troupes auxiliaires que George II avait promis d'envoyer contre lui, de l'autre, s'assurer la possibilité de porter le gros de ses forces à l'ouest de la monarchie pour arrêter les Bavarois et les Français.

Les espérances de la jeune reine ne devaient pas tarder à être déçues. L'Angleterre allait cette fois encore trouver le moyen de tirer son épingle du jeu, bien que Marie-Thérèse, confiante dans la parole et la signature de George II, eût annoncé, dès le 3 juillet, à Neipperg que le 22 juillet au plus tard les

troupes auxiliaires seraient en mesure d'entrer en ligne de leur côté et que, à la nouvelle du refus opposé par Frédéric aux propositions qui lui avaient été faites par Hyndford, le roi George eût cependant donné de Hanovre, le 27 juin, l'ordre à ses troupes de se tenir prêtes à marcher au premier signal.

La Saxe, tout en continuant de négocier secrètement avec Frédéric, avait, elle aussi, fait savoir à Vienne qu'elle n'attendait pour entrer en ligne que la conclusion d'une convention militaire et d'un accord avec le Hanovre.

Seule, la Russie avait déclaré catégoriquement à l'ambassadeur anglais Finch et aux envoyés de Marie-Thérèse qu'elle était fermement décidée à sauvegarder et à garantir l'intégrité des possessions héréditaires de la maison d'Autriche.

Les choses en étaient à ce point, lorsque le feld-maréchal lieutenant comte Browne reçut, le 18 juillet, à Neisse l'ordre de Marie-Thérèse de se rendre, de suite et en secret, à Dresde pour y arrêter un plan d'opération avec les généraux saxons et le général hanovrien von Ilten, envoyé par le roi George II.

Mais Frédéric était si bien servi et si bien renseigné que, huit jours après l'arrivée de Browne à Dresde, il avait connaissance, non seulement de la présence du général, mais du but de son voyage et de la nature de sa mission. Il savait de plus qu'Auguste III, bien que ne pouvant s'empêcher de reconnaître que ses troupes étaient prêtes à marcher, n'en subordonnait pas moins leur mise en route à l'approbation préalable du plan d'opération envoyé au roi George II à Hanovre. Mais les événements qui venaient de se produire dans l'Amérique du Sud, l'échec éprouvé par l'amiral Vernon devant Carthagène, les mauvaises nouvelles reçues de France, l'annonce des mouvements des armées française et bavaroise jointe à la présence à Gottin de l'armée d'observation du prince d'Anhalt, n'avaient pas manqué de refroidir les sentiments que le roi d'Angleterre, Électeur de Hanovre, avait affichés à l'égard de Marie-Thérèse, de le rendre plus hésitant et plus réservé. A partir de ce moment, le cabinet de Saint-James va s'obstiner à poursuivre sans relâche

ses tentatives de médiation et travailler de tout son pouvoir à établir entre Frédéric et Marie-Thérèse une entente dont la durée et la solidité lui importent d'ailleurs fort peu.

L'Angleterre, on doit le reconnaître, avait tout intérêt à reconstituer la flotte qu'elle venait de perdre et à chercher les moyens de continuer la guerre avec l'Espagne. Elle était momentanément hors d'état de fournir à la Russie l'appui maritime qu'elle lui avait promis et, le 25 juillet, l'envoyé autrichien à Hanovre, le comte Ostein, se voyait contraint d'annoncer à Neipperg qu'il fallait désormais renoncer à compter sur le concours des troupes hanovriennes.

Browne s'était du reste rendu un compte exact de la situation et, quand il rejoignit Neipperg le 6 août, il lui déclara que la Saxe était, elle aussi, décidée à ne rien faire en faveur de la reine, bien qu'on ne voulût point en convenir à Dresde et qu'on y affectât d'être toujours résolu à se conformer à la ligne de conduite de l'Électeur de Hanovre. Browne ne s'était pas trompé. Auguste III avait pris son parti, et c'était maintenant à la France qu'il allait s'adresser pour essayer d'obtenir les territoires qu'il convoitait.

Rien d'ailleurs ne servait mieux les intérêts et les desseins de Frédéric que la politique hésitante et incolore de la Saxe et du Hanovre, que le projet de médiation de l'Angleterre. Il était trop avisé et trop fin pour ne pas avoir profité des conférences tenues entre le général autrichien Lentulus et le prince Didier d'Anhalt relatives à des échanges de prisonniers. Ces conférences lui avaient permis de sonder le terrain, de lancer un ballon d'essai, de faire montre des sentiments qu'il affectait de professer à l'égard de Marie-Thérèse, de laisser entrevoir qu'il devait être possible d'arriver à une entente entre les deux souverains et de placer ainsi les premiers jalons des négociations plus sérieuses qui allaient s'engager deux mois plus tard [1].

[1] Cf. Major Z..., *op. cit.*, 24-29.

C. P. 436. — *A l'Électeur de Bavière, à Nymphenbourg.*

Camp de Strehlen, 26 juillet 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai vu avec bien de la satisfaction, par la lettre que Votre Altesse Électorale m'a fait le plaisir de m'écrire, qu'Elle se dispose de plus en plus à se faire rendre raison de Ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur. Personne au monde ne verra Ses succès avec plus de plaisir que moi et j'y contribuerai volontiers de mon côté.

Je Lui envoie incessamment mon maréchal de Schmettau qui est au fait des affaires autrichiennes plus que qui que ce soit et qui Lui démontrera combien sont vaines les appréhensions que pourrait Lui causer le fantôme d'une armée autrichienne ; je l'appelle de ce nom, puisque, de toutes ces troupes spécifiées sur la liste, il ne se peut assembler en Bohême qu'un corps de tout au plus 6 000 hommes ; le reste est si éloigné que tout au plus cela pourrait arriver au rendez-vous dans deux mois ; ainsi il faut que Votre Altesse Électorale presse la France et qu'Elle se hâte Elle-même d'agir pour prévenir les autres.

Je vous conjure, par tout ce qui vous est le plus au cœur, pour l'amour de vos intérêts et de la cause commune, écoutez toutes mes raisons que le maréchal de Schmettau [1] a ordre de vous dire, et au lieu de marcher en Bohême, portez toutes vos forces à Vienne. C'est le moyen de finir la guerre par un, au lieu que vous la traîniez en longueur en entrant en Bohême et que vous ne faites que blesser la cour de Vienne au lieu de lui porter le coup mortel. Je vous conjure encore une fois d'y penser mûrement.

Je suis avec toute l'estime et tout l'attachement imaginable, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

FÉDÉRIC.

P. S. — Je vous prie de ne point ajouter foi aux faux bruits que l'on fait courir à Vienne sur mon sujet.

Si le comte Törring était muni de pleins-pouvoirs, le jour qu'Elle commencera ses opérations sera celui de notre alliance.

[1] Cf. *ibidem*, 437. Instruction au grand-maître de l'artillerie baron de Schmettau à l'occasion de son envoi à Munich. « Développement des arguments exposés dans la lettre à l'Electeur. Ordre de garder le secret le plus absolu, de renseigner le roi sur l'état de l'armée bavaroise et de ses magasins, enfin de surveiller les démarches des Autrichiens. »

C. P. 438. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Strehlen, 28 juillet 1741.

Rapport d'Ammon, de Dresde, le 19 juillet :

« Le comte Brühl lui a communiqué sous le sceau du secret de nouvelles propositions de médiation entre la Prusse et l'Autriche : « Contre la cession d'une partie de la Gueldre (ou de Glogau avec Grüneberg), le payement de deux millions et la garantie de la succession de Juliers-Bergue, la Prusse s'engagerait à donner au duc de Lorraine sa voix pour l'élection impériale et à envoyer un corps de secours à la maison d'Autriche. » Aujourd'hui, lorsqu'afin d'éviter toute cause de malentendu, Ammon lui a lu le rapport qu'il faisait de ses propositions, Bruhl a ajouté toutes sortes de clauses. »

« Il ne doit s'engager en rien sous ce rapport avec les ministres ; écouter ce qu'ils disent et en rendre compte, mais ne rien répondre et si l'on demandait une réponse, dire qu'il n'a encore reçu, ni réponse, ni résolution, ou encore que la poste ne lui est pas arrivée, ou des défaites du même genre, mais ne se laisser engager en aucune façon. »

C. P. 439. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 29 juillet 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 29 juillet.

- Le marquis de Valory insiste par ordre de sa Cour pour qu'il plaise à Votre Majesté de donner à Son ministre à la diète d'élection des ordres positifs et minutés de se conformer en tout aux démarches du maréchal de Belle-

« Fort bien. Il faut agir prudemment pour qu'on ne nous impose pas. La voix pour l'élection impériale est précisément ce qui nous sert pour la défense et la protection de nos affaires. Sans cela, on nous plantera là et nous

Isle conjointement aux ministres de Bavière, Palatin et autres qui peuvent avoir les mêmes intérêts à ménager la France que Votre Majesté.

Podewils propose au contraire : « Votre Majesté ayant ci-devant déclaré qu'Elle ne ferait faire aucune démarche en faveur de l'Électeur de Bavière, à moins que ce prince, de concert avec la France, n'ait commencé les opérations, on pourra, à ce qu'il me semble, ordonner au sieur Broich en termes généraux d'aller en tout de concert avec le maréchal de Belle-Isle... mais que, dans des cas d'importance, il prie le susdit maréchal de vouloir bien de bonne heure lui communiquer ses idées sur ce qu'il y aura à faire, pour que, quand les affaires sont de trop de conséquence, il en puisse faire part à Votre Majesté. »

risquerions de nous trouver le derrière entre deux selles. »

La tournure prise précisément à ce moment par les affaires des grandes puissances, la répercussion que les événements devaient forcément avoir sur l'orientation et l'allure de leur politique permettaient à Frédéric de faire taire pendant quelques instants ses soupçons, de cajoler Valory, de prodiguer au Cardinal et à Belle-Isle les protestations, à l'un de sa reconnaissance et de son attachement, à l'autre de l'admiration qu'il avait pour ses talents militaires, de la confiance que lui donnait le fait de le savoir à la tête des armées du Roi en Allemagne.

C. P. 441. — *Au marquis de Valory, envoyé de France.*

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

MONSIEUR,

Charmé de vos dépêches que je viens de recevoir, j'ai d'abord donné ordre que mon ministre à Francfort se conforme à ce que le maréchal de Belle-Isle jugera à propos de faire ; mais j'espère aussi qu'en bon allié on voudra bien me communiquer de quoi il s'agit et le plan qu'on s'est formé pour l'élection impériale.

Quant à la Saxe, il faut que vous sachiez que ses intérêts sont pour le présent étroitement liés avec l'Hanovre, et qu'ils ne veulent que vous tirer les vers du nez pour en faire des ouvertures à leurs alliés, ce qui accélérerait simplement les préparatifs de guerre de leur côté. Ainsi je crois que le meilleur serait d'attendre l'entrée des troupes de France en Allemagne, pour lui en parler alors sur un ton positif.

FÉDÉRIC.

C. P. 442. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

Vous pouvez être persuadé que ma satisfaction est pleine, de voir, par les lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, combien le Roi a la bonté de penser à moi et d'agir en ma faveur. Vous pouvez l'assurer, Monsieur, que *ma reconnaissance sera éternelle, et que je remplirai toujours à la rigueur tous les engagements d'un fidèle allié.* J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort et à mes généraux d'agir en tout en conséquence de ce que M. de Belle-Isle pourra désirer d'eux, et vous pouvez vous reposer sur moi dans toutes les occasions, où vous verrez avec quelle vivacité je me porterai à tout ce qui peut faire plaisir et être avantageux au roi de France. Ce sont des sentiments inaltérables en moi, et qui vont de pair avec la parfaite estime et la haute considération avec laquelle je suis à jamais, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 443. — *Au maréchal de France, comte de Belle-Isle* [1].

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Mon cher Ami,

J'ai reçu avec toute la satisfaction imaginable les deux lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire. Ce qui me charme le plus est de voir les bonnes dispositions que le roi de France vient de faire pour la gloire de son règne et pour le secours de ses alliés. Il n'y a, je crois, rien à ajouter aux mesures qu'on a prises, et je suis dans la persuasion que rien au monde ne pourra mettre d'obstacle à la sagacité de ces arrangements. Je vous ai mille obligations, en particulier, des peines et des soins que vous avez pris dans cette affaire qui ne pourra que vous faire une réputation immortelle.

J'ai donné ordre à mon ministre à Francfort de se conformer en tout à vos volontés et de coopérer, autant qu'il est en lui, à toutes les fins que vous me proposez. J'ai donné des ordres au lieutenant-général Dossow, gouverneur de Wesel, de ne vendre de mes magasins à qui que ce soit qu'au Roi votre maître. Quant aux munitions de guerre, cela ne souffre aucune difficulté et vous pouvez être pleinement persuadé que vos troupes trouveront, passant par mes Etats, tout le secours qu'il sera en mon pouvoir de leur administrer et qu'elles y seront reçues comme elles le pourraient être en France.

En un mot, je suis inébranlable dans la résolution de remplir en tout et partout mes engagements à la rigueur et de ne manquer jamais aux devoirs d'un bon et fidèle allié du Roi votre maître.

Il n'y a rien à désirer au plan que vous vous êtes proposé, touchant les opérations de la campagne, sinon que j'ai des scrupules non mal fondés sur l'accession que vous espérez de la Saxe. Vous pouvez leur révéler notre mystère, dès que vos troupes auront franchi les barrières du Rhin ; mais, en cas que vous les trouviez irrésolus, ne serait-il pas nécessaire que les 50 bataillons et les 10 000 chevaux vinssent tous en Bohême ? C'est ce qu'il faut laisser à votre prudence à considérer, pour que vos troupes de la tête ne se trouvent pas trop faibles, au cas que le Roi, électeur de Saxe, ne se joignît point à nous, mais à nos ennemis.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Maréchal, et je vous prie

[1] D'après un rapport de Chambrier, Paris, 31 juillet, Belle-Isle en était parti le 25 se rendant à Francfort.

d'être persuadé que personne n'est avec plus d'estime et de considération que je le suis, etc.

FÉDÉRIC.

Je félicite le roi de France de ce qu'il a déclaré le maréchal de Belle-Isle généralissime de ses armées en Allemagne.

Le marquis de Valory vous remettra, Monsieur, le chiffre dont vous pourrez vous servir, s'il vous plaît. Notre correspondance, en attendant ne peut aller que par la Saxe, et moyennant le ministère de vos courriers.

C. P. 447. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 3 août 1741.

MON CHER MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS,

Demandez au capitaine, qui est arrivé chez l'envoyé de Bavière, le comte Törring, s'il n'a pas apporté des pleins-pouvoirs[1]. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 448. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 3 août 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

C'est non sans chagrin que j'ai vu par votre lettre du 2 que l'estafette, porteur de la dépêche chiffrée au de Broich[2], a été enlevée par un parti ennemi. J'espère cependant que tout était si bien chiffré que l'ennemi n'aura pu en faire usage. J'aimerais également à savoir que ce courrier n'emportait pas non plus d'autres pièces d'importance. Sur tout cela, je veux savoir la vérité. Je prendrai des mesures pour assurer la sûreté des correspondances. Suspendez pendant quelques jours les expéditions. Le temps non seulement de chasser le parti

[1] Les pleins pouvoirs dont on avait tant besoin pour signer le traité d'alliance entre la Bavière et la Prusse.

[2] Cette dépêche portait à Broich les instructions relatives à l'élection impériale.

ennemi, mais de mettre en action les moyens auxquels je vais recourir.

Comme d'après votre lettre d'hier je *veux préparer la scène* que je vais avoir avec Robinson, dont Hyndford m'annonce l'arrivée, j'ai envoyé ce matin le passeport demandé au général-major prince Didier [1] à Grottkau pour qu'il le fasse tenir au général-major Lentulus. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 449. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 4 août 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

Le ministre anglais Robinson devant être arrivé à Breslau, je désire fort que vous veniez avec lui. Je suis, etc.

Vous direz à Valory qu'il peut compter que je n'entrerai en aucune négociation sérieuse avec Robinson et que *je me moquerai de lui après l'avoir amusé*. A présent, il est temps de faire alliance avec Bavière. Et dites à Valory que les passe-ports qu'il me demande n'auront aucune difficulté.

FÉDÉRIC.

Que Valory envoie un exprès de l'autre côté de l'Oder avec les dépêches de Broich.

C. P. 451. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 5 août 1741.

Podewils dira à Valory d'envoyer un courrier à l'électeur de Bavière et de lui écrire pour l'inviter à envoyer des pleins-pouvoirs à Törring. Valory devra le rassurer sur les conséquences de l'arrivée de Robinson qui ne changera rien à mes sentiments. Que Valory expédie de suite ce courrier *en cachet (sic)* de l'autre côté de l'Oder.

[1] Prince Didier d'Anhalt-Dessau.

C. P. 453. — *Au maréchal de France, comte de Belle-Isle.*

Camp de Strehlen, 6 août 1741.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre avec toute la satisfaction possible ; je suis ravi de voir les bonnes dispositions dans lesquelles se trouve le Roi votre maître. Je ferai de mon côté tout ce qui convient à un fidèle et bon allié ; mes sentiments sont intarissables et invariables sur ce sujet, et dans cette occasion présente, et dans toutes celles qui pourraient la suivre, le roi de France me trouvera toujours dans les mêmes dispositions pour coopérer à tout ce qui lui peut être agréable.

J'ai donné des ordres relatifs à ce que vous me demandez à mon ministre à la Diète, mais j'espère aussi que vous voudrez me communiquer vos desseins, comme c'est l'usage parmi les bons alliés.

Vous aurez actuellement reçu le chiffre que vous me demandez, et vous pouvez être persuadé que de mon côté je ne négligerai rien de ce que je croirai nécessaire à l'accomplissement de nos desseins.

Pour vous mettre au fait de ma situation, vous saurez que *l'on m'affuble de M. de Robinson, lequel j'amuserai jusqu'au moment que vous aurez passé le Rhin, après quoi je l'enverrai promener.* J'ai cependant trouvé à propos de m'emparer de Breslau, comme m'étant de trop grande importance du moment que je veux aller en avant. Je compte de passer la Neisse entre Brieg et la ville de Neisse, le 12 ou le 15 du mois, et d'attaquer ensuite l'ennemi, qui est sorti de son camp à cause des eaux, où je le trouverai, puis de faire le siège de Neisse, ensuite de quoi je me tournerai vers Glatz. C'est là à peu près le plan de l'opération que je me propose. Je compte d'être le 10 maître de Breslau, et le reste comme je viens de vous marquer plus haut.

Ne serait-il pas bon de faire un cartel entre les deux armées pour les déserteurs, ce qui nous fera un bien infini aux uns et aux autres.

Ne vous fiez pas à la Saxe ; elle me donne de grands soupçons. Je crains qu'elle ne donne des secours à la reine de Bohême contre la Bavière. Il sera bon d'avoir l'œil bien attentif à ses démarches.

Aimez-moi toujours, mon cher Maréchal, et soyez sûr de l'estime entière et de la considération avec laquelle je suis à jamais, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 454. — *Précis des propositions du sieur Robinson, ministre plénipotentiaire du roi de la Grande-Bretagne à la Cour de Vienne, faites au Roi dans l'audience qu'il eut de Sa Majesté au camp de Strehlen le 7 d'août 1741 et de la réponse que le roi lui fit.*

Le sieur Robinson en remettant au Roi une lettre du Roi, son maître, datée du 21 de juin, lui expliqua en général le sujet de sa commission, et que le roi d'Angleterre, ayant travaillé sans relâche à porter la reine de Hongrie de s'accommoder au plus tôt à l'amiable avec Sa Majesté le roi de Prusse, l'avait chargé d'être lui-même le porteur de l'ultimatum de la cour de Vienne qui consistait dans les propositions suivantes :

1° La reine de Hongrie demande que le roi de Prusse fasse sortir toutes ses troupes de la Silésie, au plus tôt.

2° Cette princesse se désiste de toutes ses prétentions de dédommagement des pertes qu'elle prétend avoir souffertes en Silésie par l'entrée de l'armée du Roi dans ce pays-là, et elle offre

3° De payer deux millions d'écus au Roi pour évacuer au plus tôt la Silésie.

4° La Reine veut céder en équivalent au roi de Prusse, pour les prétentions qu'il fait sur une partie de la Silésie, la partie du duché de Gueldre, que la maison d'Autriche possède, avec le duché de Limbourg

A quoi milord Hyndford ajouta que, quoique la cour de Vienne eût témoigné une répugnance invincible de ne rien céder du tout de la Silésie, Sa Majesté Britannique se flattait pourtant de pouvoir la porter d'ajouter aux offres spécifiées ci-dessus le duché de Glogau, quoiqu'on aurait bien de la peine d'y faire consentir la reine de Hongrie.

Le Roi répondit au sieur Robinson qu'il était bien obligé au roi d'Angleterre de toutes les peines qu'il s'était données pour porter la cour de Vienne à un accommodement raisonnable, mais qu'il était fâché de lui dire qu'il ne trouvait pas les conditions qu'on lui offrait telles qu'il pourrait les accepter sans blesser sa gloire et ses intérêts les plus considérables. Que

1° L'offre d'évacuer la Silésie contre deux millions d'écus lui paraissait insuffisante ; qu'il n'était pas d'humeur de vendre ni sa gloire, ni les intérêts de sa maison ; qu'on pouvait bien faire de pareilles offres à un petit prince, comme au duc de Gotha qui avait besoin d'argent, mais que pour lui, plus sensible à la gloire et aux droits de sa maison,

il aimait mieux en donner, s'il fallait, qu'à en prendre aux dépenses de l'une et des autres de qui que ce soit, et qu'on se trompait beaucoup si l'on croyait le pouvoir faire sortir de la Silésie à force d'argent; qu'une cour aussi dérangée dans ses finances que celle de Vienne pouvait à peine trouver de quoi fournir à ses besoins les plus pressants, et qu'on voyait bien que cet esprit de hauteur n'abandonnait point la maison d'Autriche, qui avait eu l'effronterie de dire dans le premier écrit que milord Hyndford avait lu, il y a quinze jours, au Roi, que la cour de Vienne, en considération du roi d'Angleterre, *voulait bien pardonner au Roi le passé*, expression que Sa Majesté releva extrêmement.

Pour ce qui regarde

2° Les offres d'un équivalent dans le duché de Gueldre et par la cession de celui de Limbourg, le Roi répondit qu'il n'y avait point de proportion entre ces petits objets et ses prétentions, et que d'ailleurs il ne prendrait point le change, n'ayant rien à prétendre dans les Pays-Bas, mais bien en Silésie; qu'il rougirait de honte devant ses ancêtres et sa postérité d'abandonner si lâchement ses droits sur la Silésie, après avoir commencé à les faire valoir avec tant de vigueur et qu'il serait blâmé de tout l'univers, s'il abandonnait un pays protestant qui l'avait reçu à bras ouverts, pour ainsi dire, à la fureur d'une domination catholique, qui se vengerait le plus cruellement du monde envers les pauvres peuples protestants de Silésie des bonnes dispositions qu'ils avaient témoignées pour le Roi; que sa réputation souffrirait pour le reste de ses jours et de son règne s'il devait passer pour avoir trop légèrement commencé une affaire, en jeune homme, sans la soutenir.

Que d'ailleurs le traité de barrière, liant absolument les mains à la maison d'Autriche pour disposer de la moindre partie des Pays-Bas, en faveur de qui que ce puisse être et sous quelque prétexte que cela soit, on commettrait par de pareilles cessions le Roi avec les Hollandais et avec la France, que Sa Majesté voulait ménager les uns et l'autre, puisque la République avait de tout temps témoigné de l'amitié et de l'attachement pour la maison de Brandebourg; qu'il ne voulait non plus se commettre avec la France pour cela, à qui, outre cela, on fournirait, en enfreignant une fois le traité de barrière, un prétexte de demander aussi des cessions et des sacrifices dans les Pays-Bas; qu'on voyait bien que la cour de Vienne voulait éluder les prétentions du Roi sur la Silésie, le détourner de cet objet et lui faire prendre le change aux dépens d'autrui, en excitant la jalousie de ses voisins contre lui.

Sa Majesté ajouta qu'elle s'était assez relâchée jusqu'ici, qu'elle avait, depuis le commencement de l'affaire de la Silésie jusqu'à présent, fait les offres les plus avantageuses à la cour de Vienne, et que, pour prouver sa modération, elle avait déclaré en dernier lieu à milord Hyndford de quelle portion de la Basse-Silésie elle voudrait se contenter. Mais comme la cour de Vienne avait rejeté entièrement cet ultimatum, le Roi dit qu'il n'y était tenu non plus et qu'il revenait à sa première demande, qui était la cession de la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, qu'il n'en démordrait plus désormais, au prix de tout ce qui en pourrait arriver; qu'il avait pris une fois son parti là-dessus, et qu'il se laisserait écraser avec toute son armée, et qu'il périrait en Silésie plutôt — ce qui étaient les propres termes de Sa Majesté — que de se désister de cette demande, et qu'il ne saurait jamais s'accommoder sur un autre pied que celui-là avec la reine de Hongrie.

Le sieur Robinson répondit que la cour de Vienne n'y donnerait jamais les mains et qu'on aurait assez de peine de la porter à la cession du seul duché de Glogau; qu'il espérait que le Roi ferait des réflexions sur le danger où toute l'Europe se trouvait, par la perte de la maison d'Autriche, les Français étant sur le point de passer le Rhin et les Bavarois d'entrer en Bohême; que le salut de l'Empire et la balance de l'Europe étaient entre les mains du Roi, et que le roi d'Angleterre se flattait que Sa Majesté n'abandonnerait ni l'un, ni l'autre.

Le Roi répondit que, si le danger pour la maison d'Autriche était aussi grand que le sieur Robinson le disait, il était incompréhensible que la cour de Vienne fît tant la difficile de lui accorder ce qu'il demandait en Silésie, pour sauver le reste; que c'était au caprice et à l'opiniâtreté de cette cour même qu'il fallait s'en prendre, si la balance de l'Europe et le salut de l'Empire en souffraient; qu'on ne saurait jamais exiger du Roi qu'il dût sauver l'une et l'autre par des sacrifices et aux dépens de ses intérêts; que c'était à la reine de Hongrie en tout cas de conjurer l'orage et de faire des sacrifices; que le Roi avait plusieurs devoirs à remplir; que ce qu'il devait comme roi de Prusse à sa maison et à sa postérité et aux droits de ses ancêtres était le premier soin qui devait naturellement l'occuper; que les autres considérations ne faisaient que suivre; que, comme roi de Prusse et électeur de l'Empire, il concourrait également à tout ce qui pouvait servir au maintien du repos de l'Europe et à la conservation de l'Empire, mais qu'il ne pouvait faire l'un et l'autre aux dépens de ses intérêts; qu'il ne connaissait point de puissance dans et hors de l'Empire qui le voulût faire à ce prix-là.

Le sieur Robinson insista qu'on fît dresser une espèce de prélimi-

naire, et que le Roi déclarât qu'il voulait en tout cas, et s'il y avait moyen d'obtenir de la reine de Hongrie la cession de Glogau, s'en contenter avec les autres offres que le sieur Robinson avait faites au nom de cette princesse.

Mais le Roi répondit qu'il ne pouvait se départir de sa demande de la cession totale et absolue de toute la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, et que c'était une illusion que de se flatter qu'il manquerait de fermeté pour soutenir cette demande.

Le sieur Robinson répondit qu'il ne lui restait qu'à faire rapport au Roi, son maître, et à la reine de Hongrie du succès de sa commission et de la réponse qu'on lui avait donnée, et qu'il était à craindre qu'elle ne portât la cour de Vienne au désespoir et qu'elle ne se mît entre les bras de la France.

Le Roi répliqua qu'il n'y saurait que faire et qu'il faudrait voir alors comment se tirer d'affaire ; que la Providence et les conjonctures lui fourniraient toujours des ressources ; que c'était à la cour de Vienne de bien considérer ses véritables intérêts et de faire des propositions plus acceptables ; qu'il en avait assez fait de son côté et que le cœur lui soulevait comme à une femme grosse, quand on lui parlait toujours de nouveaux ultimatum ; qu'il en avait tant donné déjà, sans que cela ait produit autre chose que de rendre son ennemi plus fier et plus opiniâtre et qu'au bout de compte, c'était au vainqueur de donner la loi et point au vaincu ; qu'il avait gagné une bataille et pris deux villes ; qu'étant dans l'avantage, il serait honteux à lui d'abandonner ses droits et un peuple protestant ; que si le zèle pour la religion pouvait animer les puissances protestantes, cela devrait être dans cette occasion-ci, à concourir plutôt à conserver un pauvre pays protestant, opprimé par le clergé catholique, sous la domination d'un prince protestant, que de le replonger dans ses premiers malheurs, qui deviendraient beaucoup plus grands ; qu'il se flattait que Sa Majesté Britannique, comme prince protestant, lui conseillerait et l'aiderait plutôt à conserver la Silésie qu'à l'abandonner.

Ce que Frédéric n'avait pas dit à Robinson et à Hyndford, ce qu'il avait même caché à son confident habituel Podewils [1], c'était

[1] La longueur du document m'empêche seule de reproduire ici les *Instructions relatives à l'occupation de Breslau* que le roi de Prusse avait fait tenir dans le plus grand secret au feld-maréchal général comte de Schwerin. Cette pièce, dans laquelle Frédéric entrait dans les plus grands détails, ne porte pas de date, mais elle est sans aucun doute du 31 juillet ou du 1er août au plus tard, puisque Schwerin en accusa réception le 2. (Cf. *ibidem*, 444.)

que, pour mieux montrer qu'il était absolument décidé à ne rien rabattre de ses exigences ou de ses prétentions, pour empêcher en même temps Neipperg de profiter des intelligences qu'il entretenait avec un certain nombre de catholiques de Breslau afin de s'en faire ouvrir les portes, il avait, depuis quelques jours déjà, résolu d'y faire entrer ses troupes dans la matinée du 10. Ce coup de main, fort habilement préparé et lestement exécuté, réussit à merveille et sans bruit[1]. A l'exception de lord Hyndford, de Robinson et de Schwicheldt, qu'il tenait, au contraire et pour cause, à faire assister à l'opération, Frédéric avait eu le soin d'inviter tous les autres ministres étrangers à se rendre ce jour-là auprès de lui.

C. P. 455. — *A l'Électeur de Bavière à Nymphenbourg.*

Camp de Strehlen, 11 août 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai été dans la joie de mon cœur d'apprendre par la lettre de Votre Altesse Electorale l'heureux succès de Ses armes dans l'entreprise de Passau. Elle peut être persuadée que j'y prends la part la plus sincère et que Son bonheur est inséparable de mon contentement. Je La regarde dès ce jour comme un allié auquel tout me lie, et surtout le penchant et l'inclination. Les pleins pouvoirs du comte de Törring arrivés, rien ne m'arrêtera plus.

Pour garantir Votre Altesse Électorale des diversions qu'Elle appréhende du comte de Neipperg, je me suis emparé hier de la ville de Breslau, ce qui me facilite à présent le moyen de me porter en avant

[1] Au lieu de traverser la ville, comme on l'avait annoncé au magistrat, les troupes prussiennes s'y arrêtèrent, occupèrent les portes, désarmèrent si bien et si vite les postes qui les gardaient que le major de la place, qui, avec un détachement de la milice bourgeoise avait pris, selon l'habitude, la tête de la colonne prussienne pour la conduire jusqu'à la sortie de la ville, ne s'aperçut de rien. Quant il revint de son erreur et remarqua le piège dans lequel il était tombé, tout était fini. Le feld-maréchal Schwerin avait notifié au Conseil les volontés de Frédéric et obligé les membres de ce Conseil à prêter entre ses mains le serment d'obéissance et de fidélité au roi de Prusse. Enfin, pour mieux affirmer son intention bien arrêtée de garder et d'annexer la Basse-Silésie, le roi obligea au même moment les fonctionnaires, le clergé et les notables d'Ohlau, de Liegnitz et de Schweidnitz à le reconnaître pour souverain. (Major Z..., *op. cit.*, 29).

et de diriger mes opérations tant à l'égard de la prise de Neisse que de celle de Glatz. Pour cet effet, je me porterai dans peu de jours vers la rivière de la Neisse et je ferai mes derniers efforts pour vous délivrer de nos ennemis communs.

Votre Altesse Électorale peut être persuadée que mon attachement pour sa personne ne finira qu'avec ma vie et que directement ou indirectement je me ferai un véritable devoir de coopérer à tout ce qu'Elle peut désirer. Je La prie en attendant, pour Ses propres intérêts, de ne pas négliger la ville de Linz et de pousser Sa pointe autant qu'Elle pourra, avant que les ennemis soient en force et en état de s'opposer à ses desseins. Son pays d'ailleurs me paraît suffisamment couvert par les nombreuses milices dont il est pourvu.

Si je vous paraîs importun, je vous prie de vous persuader que c'est l'amitié que j'ai pour Votre Altesse Électorale qui me rend tel et que vous n'aurez jamais d'ami au monde qui soit plus fidèlement et avec plus de considération et d'estime que je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle et inviolable ami et Cousin.

Fédéric.

C. P. 456. — *Au roi de la Grande-Bretagne à Hanovre.*

Camp de Strehlen, 12 août 1741.

Monsieur mon Frère,

Le sieur Robinson, ministre plénipotentiaire de Votre Majesté à la Cour de Vienne, m'a remis la lettre qu'Elle m'a fait le plaisir de m'écrire du 21 de juin.

Rien ne m'est plus précieux que les assurances et les marques d'amitié que Votre Majesté a daigné me donner et je La remercie très sincèrement des soins qu'Elle a pris pour ménager mon accommodement avec la Reine de Hongrie.

Quelque inclination que j'aie pour la paix, il m'a été impossible d'entrer sur les propositions de la Cour de Vienne en aucune négociation, la nature de ces propositions étant directement contraire au traité de barrière et me voyant obligé, en les acceptant, de me commettre avec des voisins dont l'amitié m'est plus précieuse que toutes les acquisitions que je pourrais faire.

D'ailleurs, les avances, que j'ai faites à la reine de Hongrie, ont été plus que suffisantes pour la porter à la paix, si son intention avait été sincère, de sorte qu'on ne peut m'imputer en aucune façon l'obsti-

nation extrême avec laquelle cette princesse en a éloigné jusqu'à présent la conclusion.

La liberté de l'Europe et le bien de l'Allemagne doivent être tout aussi précieux à la reine de Hongrie qu'à tous les princes de l'Empire, et je ne conçois point ce que mes droits sur la Silésie peuvent avoir de commun avec la cause de la religion protestante et du bien public. Ce que je dois à la Prusse, ce que je dois à mes ancêtres et à ma maison, ce que je dois à mes nouveaux sujets silésiens, en un mot, mon honneur m'oblige de ne jamais entrer dans des propositions qui y sont incompatibles, et je me repose sur l'équité de Votre Majesté qu'Elle m'approuvera d'autant plus qu'en suivant les sentiments de l'honneur je ne fais qu'imiter Son exemple. J'espère au reste que M. Robinson Lui aura fait un fidèle rapport des sentiments invariables, etc.

Fédéric.

C. P. 458. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 14 août 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 13 août.

« Schwicheldt a remis un nouveau mémoire. Dois-je, pour l'amuser, continuer les négociations, ou lui déclarer qu'on ne peut séparer les négociations avec le Hanovre de celles avec la Cour de Vienne? »

Fort bien. Envoyez-moi de suite ce mémoire. Si cela peut être utile à mon service, continuez de chipoter avec le de Schwicheldt. Voyez aussi si on ne pourrait pas demander un corps auxiliaire de 6 000 hommes, ou inviter le Hanovre à agir auprès de la Russie pour qu'elle me garantisse la Basse-Silésie. Entre temps, vous ferez part à Valory du *discours* que j'ai eu avec Robinson et Hyndford. et vous lui direz que je n'ai pas voulu amuser les deux Anglais, mais que je leur ai exposé ma manière de voir clairement et carrément afin de ne donner ni ombrage ni méfiance à la France et à la Bavière. J'espère en revan-

che que ces deux Cours agiront à mon égard avec la même candeur et me feront part de ce qui arrivera de leur côté. »

C. P. 459. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 14 août 1741.

Rapport de Chambrier de Paris, 31 juillet 1741, sur l'attitude douteuse de Fleury et sa brouille avec la maîtresse de Louis XV. « Aussi dit-on, quoiqu'il eût avant tout ceci beaucoup d'inclination pour le maréchal de Belle-Isle, cela est un peu diminué depuis les engagements qu'il lui a fait prendre, et que si le Cardinal peut vivre encore quelque temps, on n'évite nullement qu'il ne profite de la première ouverture qu'il pourra suivre pour sortir des embarras dans lesquels on l'a fait entrer malgré lui. »

Ecrire à Chambrier pour savoir : si la Mailly se mêle des affaires et a tant d'ascendant qu'en la gagnant on puisse tenir le Cardinal en échec, afin que celui-ci ne puisse pas, comme Chambrier le craint, faire une paix secrète et abandonner les alliés de la France.

C. P. 460. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 14 août.

Rapport de Podewils, Breslau, 13 août. Il a dit à Hyndford : « Qu'il était naturel qu'on fût toujours des amis des ennemis de nos ennemis, sans avoir besoin de traité pour cela, mais qu'il pouvait compter que Votre Majesté n'avait contracté aucun engagement pour attaquer le roi d'Angleterre et qu'on n'y songeait

« Très bien. »

point, quoi qu'on fût bien informé que ce prince avait passé une nouvelle convention pendant le mois de juin avec la Cour de Vienne [1], ce qui ne saurait avoir été qu'à notre préjudice. »

C. P. 462. — *Au ministre de Suède de Rudenschöld, à Breslau.*

Camp de Strehlen, 18 août 1741.

Monsieur,

C'est avec une satisfaction extrême que j'ai vu par la vôtre du 16 la résolution que votre Cour vient de prendre [2]. Les intérêts du Roi votre maître et de la nation me sont trop chers pour que je n'y dusse prendre beaucoup de part, et si le succès de cette affaire répond à nos vœux, comme je le suis persuadé, la satisfaction que votre Cour en tirera sera parfaite. En attendant vous pourrez compter que le secret [3] sera bien ménagé de ma part et je suis, etc.

Fédéric.

C. P. 466. — *Au général feld-maréchal prince d'Anhalt-Dessau, au camp de Göttin.*

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

... Comme je tiens à vous éclairer sur la situation actuelle et à vous mettre à même de prendre des mesures en conséquence, je crois le moment venu de vous confier un secret que je n'ai permis de communiquer à personne, sûr que je suis que vous le garderez pour vous seul et n'en parlerez à personne au monde.

L'incompréhensible opiniâtreté de la Cour de Vienne, jointe à son intolérable hauteur et à son incroyable impertinence, a été poussée si loin qu'obligé de devenir l'ami des ennemis de mes ennemis j'ai dû en fin de compte prendre avec la France et l'électeur de Bavière des

[1] Le 24 juin.

[2] Résolution de déclarer la guerre à la Prusse.

[3] Rapport de Podewils du 16 août : « Comme on veut frapper en même temps le coup et empêcher qu'on n'en soit averti avant le temps, tous les ports de Suède sont fermés et les postes arrêtées. »

mesures secrètes afin de mettre à la raison notre orgueilleux ennemi commun. Malgré son inclination pour la Maison d'Autriche, la Saxe électorale ne pourra plus tarder beaucoup à prendre de concert avec nous des mesures de même nature, dont jusqu'à ce jour je n'ai pas jugé à propos de l'informer.

(Le reste de la dépêche est presque tout entier consacré aux recommandations que Frédéric fait au prince, auquel il prescrit d'éviter par-dessus tout d'inquiéter la Saxe par des mouvements de troupes qui pourraient donner de l'ombrage.

C. P. 468. — *A l'Électeur de Bavière, à Nymphenbourg.*

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

Monsieur mon Cousin,

Je remercie de tout mon cœur Votre Altesse Électorale de la lettre cordiale et remplie d'amitié qu'Elle vient de m'écrire. Elle peut être persuadée qu'Elle n'a pas dans le monde d'ami plus fidèle et plus attaché que je le serai toute ma vie, et que toutes les marques que vous me donnez de votre amitié ne sont pas semées en terre ingrate.

J'attends que le comte de Törring ait reçu ses pleins-pouvoirs pour conclure avec Votre Altesse Électorale l'alliance la plus naturelle, la plus stable et où l'inclination a le plus de part qu'il y ait dans l'univers[1]. Vous pouvez compter, non seulement à présent, mais toujours sur moi, et Votre Altesse Électorale verra que je ne m'intéresse pas médiocrement à Ses intérêts. Je Lui donnerai dans toutes les occasions des marques de ces mêmes sentiments, et même je suis actuellement occupé à porter le coup mortel à Ses ennemis. Nous ne sommes campés qu'à une mille et demie les uns des autres; j'ai reconnu moi-même ce matin le camp des Autrichiens et je l'ai jugé très attaquable, et M. de Neipperg très susceptible d'être battu. J'attends encore à

[1] Le même jour en effet Frédéric, croyant que Törring ne pouvait manquer de recevoir, et avait peut-être même déjà reçu, ses pleins-pouvoirs, avait indiqué (Cf. *ibidem* 467) à grands traits à Podewils les principaux points sur lesquels devaient porter les négociations avec la Bavière : 1° traité d'alliance offensive et défensive d'une durée de vingt ans ; 2° garantie réciproque des possessions des deux alliés; 3° article secret garantissant à Frédéric ses droits de succession sur la Frise Orientale ; 4° article secret relatif à ses droits sur la succession de Mecklembourg. Ordre de préparer un projet de traité afin de gagner du temps. En parler à Valory.

prendre quelques arrangements préliminaires; après quoi il faudra les attaquer, et nous les battrons avec l'aide de Dieu[1].

J'espère d'apprendre bientôt de bonnes nouvelles de la Bohême et de l'Autriche soumises à votre domination. Je ne puis me résoudre à aimer ces peuples que du moment qu'ils soient devenus vos sujets, ni de soutenir le trône impérial que lorsque vous le posséderez.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Électeur. Je vous prie d'excuser cette familiarité d'un inconnu en faveur des sentiments d'estime, de considération et de l'amitié inviolable avec laquelle je suis jusqu'au tombeau, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèlement affectionné ami et cousin.

FÉDÉRIC.

C. P. 469. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous venez de m'écrire, et je vous réitère encore par celle-ci les assurances de la fidélité la plus inviolable à nos engagements. Il est bon de demander quelquefois des éclaircissements, et je ne crois pas que l'amitié en souffre.

Vous apprendrez, Monsieur, par tous les détails que vous aura faits M. de Valory, la façon vive et fervente dont j'embrasse les intérêts du Roi de France. J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort d'agir en tout de concert avec le Maréchal de Belle-Isle et de suivre au pied de la lettre ses directions. J'ai refusé nettement toute la négociation du sieur Robinson, ne trouvant plus convenable de continuer à la longue un jeu qui ne pouvait être susceptible que d'interprétations malignes auprès de mes alliés et auprès de mes ennemis. Il ne dépendra donc plus que de vous de faire éventer le mystère de notre alliance et *je me verrai flatté bien agréablement de pouvoir me dire*

[1] Le roi avait en effet songé sérieusement à attaquer Neipperg. Il avait même prescrit à Schwerin de lui soumettre un plan d'opération. C'est même probablement une lettre de Fleury qui le décida à modifier ses projets. Le cardinal lui fit observer qu'il lui paraissait plus sage de ne pas risquer une bataille en ce moment. Frédéric conçut alors le dessein de chercher, par un mouvement débordant, à s'établir entre la place de Neisse et l'armée de Neipperg. Le feld-maréchal devina les intentions du roi et prit position le 11 septembre à Grünau sur la rive droite de la Neisse. Frédéric, se voyant prévenu, replia ses ponts et vint camper au nord de Woitz.

désormais à la face de toute la terre l'allié du Roi de France. C'est un titre qui me tiendra toujours à cœur et que je ne troquerai contre aucun avantage du monde.

Quant aux opérations de guerre, je vous dirai que je viens de me rendre maître de la ville de Breslau, où les Autrichiens avaient force intelligences. Assuré de mes derrières par ce poste si avantageux, je me suis avancé sur M. de Neipperg, tant pour l'observer que pour lui porter le coup mortel. Vous verrez par mes opérations que je ne suis pas médiocrement ami et que j'agirai avec toute la vigueur possible pour favoriser notre cher Électeur.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne, je suis de l'avis qu'on peut en quelque façon le considérer dans ces circonstances comme les acteurs muets de la comédie. Dès que nous serons tous en mouvement, ce prince se trouvera trop heureux de ce que la générosité du roi de France voudra lui distribuer des États de Bohême, Silésie ou Moravie. Ainsi que je crois hors d'œuvre de s'embarrasser beaucoup de lui, je suis même du sentiment que, moins on s'empresse pour l'avoir, plus tôt il viendra s'offrir lui-même.

Je vous prie d'assurer le Roi, votre maître, de la sincérité de mes sentiments et de la haute estime que j'ai pour sa personne. Vous me trouverez toujours invariable et dans la ferme résolution de témoigner à la France et à son sage Mentor l'amitié et tous les sentiments avec lesquels je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 470. — *Au ministre d'Etat de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 27 août 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 25 août : Question posée par Schwicheldt : « Dans le cas où la France attaquerait le Hanovre, la Prusse exécutera-t-elle les engagements prévus par le traité d'alliance éternelle de 1693. » Podewils lui a dit que, tant que le roi d'Angleterre n'attaquera pas les amis de la France, tout indique que la France ne bougera pas et que dans le cas contraire

« Très, très bien. On ne pouvait faire une réponse plus raisonnable et valant mieux. Je l'approuve donc complètement. »

on ne saurait faire jouer le traité de 1693 qui n'est pour la Prusse qu'un traité d'alliance défensive. Il soumet au Roi une réponse officielle conçue dans ce sens.

Hyndford a des nouvelles de Robinson qui espère apporter avant peu de Vienne des propositions plus avantageuses. Podewils lui a dit : « Que Votre Majesté ne l'avait (Robinson) pas fort goûté; que selon moi il ferait mieux de rester où il était et que, si l'on avait des propositions à faire, on pourrait les faire passer par lui, mylord Hyndford, dont Votre Majesté était fort contente. » Hyndford, très flatté, a protesté de son dévouement aux intérêts de la Prusse et affirme qu'il a écrit à son gouvernement : « Est-il possible, que pour le caprice d'une femme, on veuille mettre toute l'Europe en feu et en flammes. »

« Tout cela est parfait[1]. Il faut écrire à Plotho à Hanovre pour que Robinson ne vienne pas et que tout passe par Hyndford. »

C. P. 475. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Monsieur mon Cousin,

Je vois que notre alliance sera éternelle et je suis au comble de la joie d'avoir contracté ces engagements. Rien ne me reste à désirer que la continuation de l'amitié du roi de France, dont je fais un cas infini.

Je vous fais l'arbitre, Monsieur, du secret de notre alliance pourvu qu'elle puisse être utile et agréable au roi de France. C'est tout ce que je désire. Je me suis expliqué tout au long à M. Valory, touchant les Saxons. Vous pouvez être sûr de moi que j'entrerai toujours dans les

[1] Cf. *ibidem*, 478.

vues du Roi et que, bien loin de m'oppposer à ce qu'il peut désirer, je m'y prêterai volontiers. La seule chose que je vous prie, c'est de partager mieux l'électeur de Bavière que celui de Saxe, et j'ose dire que vous le devez par la fidélité et l'attachement que sa maison a toujours témoignés pour la France.

Je fais des vœux ardents et sincères pour la conservation de vos jours précieux. On ne saurait être d'ailleurs avec plus d'estime, d'amitié et de considération que je suis, Monsieur mon Cousin, votre inviolable ami et cousin.

FÉDÉRIC.

C. P. 476. — *Au marquis de Valory, envoyé de France, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

MONSIEUR,

Je vous suis bien obligé de la lettre du maréchal de Belle-Isle que vous venez de me communiquer. Vous aurez vu par les ordres que j'ai donnés à mon ministre à Francfort que tout y est spécifié de la façon que désire le maréchal de Belle-Isle.

Quant aux armées françaises qui vont en Bavière, ne pourriez-vous pas disposer les choses de façon que la tête de ces troupes, jointe aux Bavarois, commençât d'abord ses opérations, immédiatement après son arrivée, sans attendre le dernier? Car vous devez marquer au maréchal de Belle-Isle que mon armée, ayant tenu la campagne depuis le mois de novembre de l'année passée, ne pourra camper que jusqu'à la fin d'octobre et que, passé ce mois, il lui faut de nécessité des quartiers d'hiver ; ainsi en commençant vers le 10 de septembre je pourrais faire la clôture de la campagne par les sièges de Neisse et de Glatz, faire entrer une partie de mon armée par Glatz en quartiers dans la Bohême, et par Neisse dans la Haute-Silésie et Moravie.

Quant aux Saxons, je me conforme entièrement aux désirs du Cardinal, et, bien loin de m'opposer à ses vues, je m'y conformerai toujours. Que le Cardinal fasse tel usage de mon alliance qu'il le trouve utile à la France, je serai content; mais quant au partage de la Saxe, il me semble qu'en lui donnant une partie de la Bohême avec la Haute-Silésie jusqu'à la ville de Neisse, pourrait lui suffire; qu'on laisse à mon cher Électeur la Bohême de l'autre côté de l'Elbe et N. B. la Moravie, si on me laisse Glatz pour me couvrir des Saxons et Neisse pour me garantir contre leurs mauvais desseins, je passerai par tout ce que vous jugerez à propos. Notez que Glatz et Neisse ont toujours appartenu à la Basse-Silésie. Cette affaire pourrait même aplanir les

difficultés touchant Ravenstein, à qui je m'engage de renoncer si vous arrangez les choses de cette façon.

Adieu, cher Valory, les doigts me démangent furieusement, mais j'attendrai encore quelques jours. Après quoi il faudra pourtant en venir au dénouement de la pièce. Je suis votre fidèle ami.

FÉDÉRIC.

C. P. 477. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

J'ai lu mot pour mot le projet ci-joint de traité d'alliance avec l'électeur de Bavière ainsi que les articles secrets et séparés. Je n'y ai rien trouvé à reprendre. Tout, au contraire, est absolument conforme à mes intentions.

Vous avez particulièrement bien fait d'y nommer bien nettement la ville et le territoire de Neisse, et il sera bon de ne pas perdre de vue non plus la ville et le château de Glatz. Vous veillerez du reste encore par la suite sur tout ce qui peut être utile à mon service et à mes intérêts.

Pour ce qui est des points relatifs à l'élection impériale, j'approuve tout, sauf ce qui figure aux paragraphes 7 et 11 qui, sans me servir en rien, pourraient inquiéter et aigrir le parti catholique. Il vaudrait donc mieux laisser cela *in statu quo*. Je suis, etc.

F.

P.-S. — Comme vous trouverez ci-joint une lettre pour le Cardinal et une pour Valory, je vous adresse également les copies de ces deux pièces qui peuvent servir à vous guider. La lettre originale du Cardinal est également jointe à cette expédition.

C. P. 478. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

Je vous envoie les propositions que le roi d'Angleterre et le ministère hanovrien ont adressées à Plotho et que celui-ci m'a fait tenir par courrier spécial. Comme il va s'agir d'y répondre, je désire que vous

le fassiez en termes *polis, modestes et reconnaissants* et que vous m'envoyiez la pièce pour la signer.

Il va de soi que j'ai été très agréablement impressionné par l'assurance que le roi me donne de son amitié et les termes affectueux dont il s'est servi, que j'apprécie hautement et ne manquerai pas de cultiver de toutes les manières possibles ces sentiments et ne perdrai jamais de vue les nombreux liens de parenté qui existent entre nous, et aussi que je suis très reconnaissant au roi d'Angleterre de la promesse de me garantir de la façon la plus formelle la tranquille possession de la Basse-Silésie tout entière, y compris Breslau.

Quant aux propositions en elles-mêmes, si Sa Majesté le roi d'Angleterre avait daigné examiner plus à fond ma situation présente, il aurait avec sa pénétration reconnu lui-même que, dans la position dans laquelle je me trouve placé par l'incompréhensible fierté et l'opiniâtreté des Autrichiens, il m'est absolument impossible de conclure avec lui une alliance défensive, puisqu'en raison des conjonctures, telles qu'elles sont par la faute de la Cour de Vienne, j'ai un tel besoin de mes troupes contre la reine de Bohême que je ne saurais rien en détacher, et qu'il me faudra peut-être même en tirer de l'armée sous les ordres du prince d'Anhalt. La prudence m'empêche donc de faire marcher le corps du prince d'Anhalt, que le roi d'Angleterre me demandait, parce que : 1° ce corps couvre mes États contre l'électeur de Saxe; 2° qu'il me faut dépenser dans mes États l'argent que me coûte l'entretien de ces troupes; 3° que, tant que je ne ferai aucun mouvement avec ce corps, je serai à l'abri de toute attaque de l'ennemi, mais que si je faisais les mouvements demandés pour le Roi, j'attirerais sur moi la haine et les représailles des Français qui, profitant de leur supériorité numérique, ruineraient et dévasteraient mes possessions de Clèves et de Westphalie.

Sa Majesté se convaincra par ce qui précède qu'une alliance défensive avec moi ne saurait être d'aucune utilité. Je suis sûr que Sa Majesté n'aurait nullement besoin de mon concours, si Elle était résolue à ne pas se mêler des agissements des princes qui se disputent à propos de la succession d'Autriche, ou qui veulent intervenir dans le débat, et à ne soutenir la maison d'Autriche ni avec l'argent anglais, ni avec des troupes allemandes. Dans le cas contraire, Sa Majesté reconnaîtra que je ne saurais défendre ceux qui par leur assistance encouragent et soutiennent l'opiniâtreté de mes ennemis.

Sa Majesté, dans l'intérêt de sa propre tranquillité et de la sécurité de ses États, aurait avantage à laisser l'Empire romain dans la situation qu'il a eue jusqu'ici et à ne pas contraindre par ses armes les

princes de l'Empire à donner, lors de l'élection Impériale, leurs voix à un autre candidat qu'à celui vers lequel ils sont portés par leur inclination et leur confiance. Si le Roi renonçait à se mêler de ces questions, sa circonspection lui serait bien plus profitable que toutes les alliances imaginables. Je peux d'ailleurs déclarer au Roi que je ne nourris aucun projet hostile contre les États héréditaires de Sa Majesté; que je n'ai jamais songé à l'attaquer, qu'au contraire je suis tout prêt à prêter la main aux convenances du Roi, autant que la situation et les conjonctures actuelles me le permettront. Le Roi peut compter sur toute mon amitié et quant à moi, je voudrais pouvoir conserver la sienne à laquelle j'attache un haut prix.

Vous mettrez tout cela en français dans la forme la plus gracieuse et vous le rédigerez de telle façon que le Roi ne puisse avoir aucune raison d'être aigri contre moi, mais qu'au contraire vous me laissiez la porte ouverte et que je puisse renouer avec lui, lorsque l'occasion s'en présentera.

Vous verrez aussi s'il ne serait pas bon et utile de communiquer confidentiellement au Cardinal ce qui, tant dans les propositions anglaises que dans notre réponse, sera de nature à lui prouver d'une part notre franchise et notre loyauté, de l'autre le prix qu'on attache à former avec nous des liaisons qui ne nous manqueraient pas dans le cas, auquel je ne veux pas croire, où il songerait à nous faire faux bond. Je suis, etc.

« Il faut bien faire valoir à Valory la façon cordiale dont nous en agissons avec la France. Il faut encore mettre dans le traité de Bavière la ville de Glatz. Dès que les cartels seront faits, envoyez-les-moi. Dites aux Français les transes mortelles des Hanovriens et mandez-moi comment vous trouvez ma réponse au monarque des trois Royaumes. Vous avez répondu comme un ange à Hyndford sur le sujet de Robinson. »

Fédéric.

C. P. 479. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 28 août :

« La Cour de Dresde paraît aussi se vouloir ranger, à la fin, du côté de Votre Majesté. » Bülow demande une audience.

« S'il veut me voir, qu'il vienne au camp. »

Son roi désire s'allier à la Prusse.
Podewils croit que la Saxe agit
d'accord avec le Hanovre. ».

Ce fut à ce moment, en effet, que Robinson arriva à Breslau porteur de nouvelles propositions et de quelques concessions péniblement arrachées à Marie-Thérèse, grâce à l'intervention et aux instances de ses ministres épouvantés par les dangers que l'approche des troupes franco-bavaroises faisait courir à la monarchie. Le vieux diplomate anglais devait encore une fois faire ce long voyage pour rien. Il ne put même pas, comme on le verra, parvenir jusqu'à Frédéric, qui chargea Podewils de l'inviter... à retourner à Presbourg.

Le roi de Prusse avait d'ailleurs de bonnes raisons pour refuser de recevoir Robinson et éviter d'avoir à se prononcer sur les offres qu'il était chargé de lui faire. Ses affaires allaient à merveille. Les Bavarois avaient commencé leur mouvement vers les frontières de l'Autriche, et les Français, après avoir passé le Rhin à Fort-Louis et à Rheinzabern, étaient en marche sur Donauwörth, où ils arrivèrent du 5 au 12 septembre. Il était en somme maître de la situation. Il ne lui fallait plus qu'un peu de patience et d'habileté pour se faire céder les territoires qu'il convoitait.

C. P. 480. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 31 août 1741.

Mon cher Ministre de Podewils,

D'après ce qui découle pour moi de votre lettre du 29 quant à l'arrivée de Robinson et aux propositions qu'il apporte, répondez-lui de suite et bien sec que : Je regrette fort qu'il consente à se charger de pareilles propositions; que depuis longtemps on connaît mon ultimatum. Que je ne prêterai jamais l'oreille à d'autres propositions. Ajoutez que, comme je vois que la Cour de Vienne cherche uniquement à m'amuser, je suis bien décidé à n'entrer avec elle dans aucune négociation.

Quant à lui, Robinson, le mieux qu'il a à faire, c'est de s'en retourner

au plus vite et de ne pas rester plus longtemps ici, parce que je n'ai pas le temps de lui parler et que de plus je suis sur le point de marcher avec mon armée. Que votre réponse soit brève et sèche, j'aimerais fort à ce que le marquis de Valory fût là quand vous parlerez à Robinson. Je suis, etc.

Faites partir ce coquin d'Anglais et dites-lui pour toute réponse que je croyais qu'il se moquait de moi, qu'il savait ce que je lui avais dit en partant, et qu'en un mot, je ne lui parlerais pas et que je vous avais défendu de négocier avec lui. Dites-lui tout cela d'un air piqué des propositions impertinentes qu'il me fait et qu'il parte dans *vingt-quatre heures de Breslau.*

FÉDÉRIC.

C. P. 482. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Sans date, mais du 31 août, puisque Frédéric accuse en effet réception à Podewils de sa lettre du 30, contenant, entre autres, le *Projet que la cour de Vienne a remis au sieur Robinson pour servir à un traité à faire avec elle et le roi de Prusse à Presbourg le 24 août 1741.*

Le roi commence cette dépêche à Podewils par un exposé des arguments que celui-ci doit développer dans la réponse qu'il qu'il fera à Robinson, arguments déjà connus et qu'il paraît inutile de reproduire une fois de plus. Frédéric rejette, en somme, après examen « ce projet qui ne peut, écrit-il, servir qu'à donner naissance à toutes sortes de conflits, qu'à me compromettre en me faisant perdre les amis et alliés que j'ai et à permettre à mes ennemis de me tomber dessus... »

Éloignez donc Robinson en lui montrant l'impossibilité d'entrer en conversation dans de pareilles conditions. Insistez sur l'absence des pleins-pouvoirs dont il devrait être muni, sur l'impossibilité où je me trouve, en raison de ma situation, de le recevoir. Arrangez tout de façon à ce qu'il reparte au plus vite pour Vienne. Je ne serai tranquille que lorsqu'il aura quitté Breslau.

Vous direz alors à Valory que la Cour de Vienne m'a offert la Basse-Silésie avec Breslau pour me détacher de la France, que j'ai été intraitable, et que rien au monde ne saurait me détourner de mon alliance

avec la France. Que je leur communiquerai toujours les ouvertures qu'on pourrait me faire, espérant fermement que de leur côté ils auront en moi la même confiance inébranlable. Ne dites rien à Valory de la ligne tracée sur la carte; donnez-lui seulement un extrait du projet, afin que la Cour de France puisse se convaincre de ces vues et des liaisons encore existantes de la Cour de Saxe avec celles de Vienne et de Hanovre. J'attends votre réponse et suis, etc.

Faites-moi partir ce coquin de négociateur que je ne puis souffrir. Il serait infâme à moi d'entrer en négociation avec l'Autriche et l'Angleterre, et je risquerais même beaucoup et, après tout, la guerre que nous faisons est une partie bien forte, au lieu que l'autre serait guerre également, avec une partie faible, avec mes ennemis, sans sûreté pour moi, sans honneur et avec le risque de toutes mes provinces de Westphalie. Chassez-moi ce coquin de Robinson, et comptez que s'il reste plus de vingt-quatre heures à Breslau, je prends l'apoplexie. Envoyez-moi un courrier quand vous l'aurez chassé; que je le sache dehors. Si je le rencontre ou si je le trouve sur mon chemin, je le dévisagerai; et sa..... reine de Hongrie et son fol roi d'Angleterre n'ont qu'à être la dupe, l'une de son orgueil, l'autre de sa sottise. Adieu, sans plus de délai, exécutez mes ordres, et s'il vous demandait encore une audience, refusez-la-lui tout plat.

FÉDÉRIC.

P. S. — Que Valory mande cela de suite au Cardinal; écrivez-lui de votre côté pour lui démontrer que nous faisons tout pour renforcer l'amitié et la confiance de la France, mais que nous espérons trouver chez eux la même sincérité et droiture.

C. P. 484. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 1er septembre 1741.

MON CHER MINISTRE DE PODEWILS,

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du mois passé, ainsi que la lettre du marquis de Valory relative au de Bülow.

Vous direz au premier que je suis complètement satisfait de la proposition qu'il me fait de continuer à ne rien dire au susdit de Bülow et de se contenter de lui promettre mes bons offices. J'espère par contre qu'on voudra bien me confier confidentiellement tout ce qui pourra se faire à Francfort-sur-le-Main par rapport à l'accession de la

Saxe, et aussi qu'on n'acceptera cette accession qu'à condition que le roi de Pologne-Saxe me garantisse la Basse-Silésie tout entière et Breslau, ainsi que Glatz, Münsterberg et Neisse avec tout son district, ainsi que je vous l'ai marqué de ma main sur la carte que je vous ai retournée hier, et qu'ainsi on ait fait ma convenance. Pour ce qui est de mes sentiments sur le partage entre la Bavière et la Saxe, vous les aurez vus dans la copie de mes dernières lettres adressées au Cardinal et au marquis de Valory. Je suis, etc.

Priez Valory de faire que leur ministre à Stuttgart insinue qu'il serait agréable à la France qu'on me cédât le régiment de dragons dont le marché est presque conclu.

Rassurez les Français, fortifiez les Bavarois, intimidez les Saxons, donnez de l'encens aux Danois, jouez-vous des Hanovriens et f...-vous des Autrichiens.

FÉDÉRIC.

C. P. 485. — *A l'Électeur de Bavière, à Munich.*

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

Rien ne peut m'être plus flatteur que de découvrir dans les sentiments de Votre Altesse Électorale à mon égard le réciproque des miens pour Elle. Je L'assure que je ne Lui manquerai jamais et que toutes les ruses, dont on voudra se servir pour nous désunir, ne seront inventées qu'à la confusion de ceux qui les veulent mettre en œuvre.

Témoin de ce que j'avance, c'est que la Cour de Vienne, peu rebutée du renvoi de Robinson, vient de m'affubler de nouveau de ce négociateur infatigable. Mais je n'ai pas seulement voulu le voir, et j'ai donné des ordres très précis de le retirer de Breslau dans les vingt-quatre heures, quoique les propositions, dont il était chargé, ne laissassent pas d'être avantageuses; mais je ne veux ni d'autre ami, ni d'autre empereur que mon cher électeur de Bavière et, tant que je vivrai, mes intérêts seront inséparables des siens.

L'affaire de la Saxe, dont vous avez la bonté de m'écrire, ne m'intrigue pas moins que Votre Altesse Électorale. Je L'assure que je fais tout ce que je puis chez les Français pour contrecarrer ces méchants voisins et faux amis, mais je ne sais quelle fantaisie les Français ont prise de les rechercher, car nous pouvons très bien nous en passer.

Ce qui m'embarrasse le plus dans cette négociation est la prédilection des Français, pour lesquels il nous faut cependant garder des ménagements infinis.

Bülow vient aujourd'hui au camp me témoigner l'envie de son maître de s'unir avec nous. Je lui répondrai simplement que j'en suis bien aise, et que je ne serai point contraire aux convenances que le roi de France et Votre Altesse Électorale voudraient lui faire, sans entrer dans un plus ample détail, mais lui faisant sentir en même temps qu'ils s'avisaient bien tard de prendre un parti raisonnable.

Je n'ai pas douté que Votre Altesse Électorale ne fût contente de Schmettau. Je ne le Lui aurais pas envoyé. si je n'avais pas été persuadé que, par la grande connaissance du pays d'Autriche et de Bohême qu'il a, jointe à l'expérience de guerre qu'il possède, il pourrait Lui être d'une grande utilité. Quant à mes opérations, je projette un coup qui fera périr ou enfuir l'armée de Neipperg et qui me rendra le dos encore plus libre [1] : il dépend de l'exécution et du secret.

Je suis avec toute la tendresse, toute l'estime et toute la considération imaginables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle cousin, ami et allié.

FÉDÉRIC.

C. P. 488. — *Au comte de Törring, ministre de Bavière, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

MONSIEUR,

J'ai été charmé de voir par la vôtre du 31 du passé que vous venez de recevoir le projet du traité à faire entre Son Altesse Électorale, votre maître et moi. Mon ministre d'État Podewils étant autorisé de vous communiquer le contre-projet de ma part [2], j'espère, Monsieur, que vous le ferez partir au plus tôt et que vous contribuerez de votre possible pour accélérer un ouvrage si salutaire qui me comblera de joie pour me lier d'autant plus près avec un prince auquel j'ai voué

[1] Il s'agit ici de l'expédition par laquelle Frédéric espérait prévenir Neipperg sur la Neisse, mais dont celui-ci s'aperçut à temps. A l'arrivée de son avant-garde à Woitz, le 11 septembre, Frédéric trouva les Autrichiens prêts à accepter la bataille et renonça à son entreprise.

[2] Cf. *ibidem*, 493, à Podewils, camp de Reichenbach, 4 septembre. « Je prévois déjà, écrit Podewils, que bien des articles de notre projet rencontreront de grandes difficultés. » Et le roi de répondre : « Rien de mieux. »

toute mon estime et mon amitié. Quant à vous, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que je suis avec la considération la plus parfaite, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 492. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 3 septembre 1741.

MON CHER PODEWILS,

Je suis bien aise que votre négociateur importun soit parti. Ce n'en vaudra que mieux; car l'unique dessein de la cour de Vienne est de semer la méfiance parmi mes alliés et de profiter de cet ombrage mutuel.

Faisons ce que nous pourrons pour rendre petite la portion que l'on destine à la Saxe; ce sont de méchantes gens qu'il faut tenir aussi bas qu'il est possible. J'ai dit à Eichel de vous mander tout le discours que j'ai tenu à Bülow. Vous pouvez en rendre compte à Valory, autant qu'il lui convient. Montrez-lui aussi la relation que nous avons reçue aujourd'hui d'Ammon et dites à Bülow que la cour de Saxe devrait avoir honte de faire tant la difficile sur le cartel, qui n'est qu'une bagatelle, et qu'il se présenterait peut-être des occasions plus importantes que celle-là, où je pourrais faire le revêche et le rétif à mon tour.

Il faut surtout faire comprendre à Valory et aux Saxons que jamais je ne consentirai à les voir accéder à moins de la portion de la Silésie que je vous ai marquée.

Adieu, cher Podewils, nous ferons bientôt une marche qui pourrait bien causer quelque interruption à notre correspondance. Mais je vous en avertirai à temps. Le jour que je décampe, entre nous *secretissime*, est le 8 de ce mois. Je suis tout à vous.

FÉDÉRIC.

C. P. 495. — *Au marquis de Valory, envoyé de France, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 4 septembre 1741.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir la vôtre du 2 du courant, sur laquelle je n'ai voulu manquer de vous dire que, pour être en état d'aider d'autant

plus efficacement l'Électeur, il m'importe extrêmement de m'affranchir le dos et que par cette raison il m'est d'une nécessité absolue d'avoir la ville de Neisse, sans quoi l'ennemi me fatiguerait sans cesse et m'empêcherait d'établir des dépôts de magasins pour la subsistance de mon armée. Ainsi je me vois obligé d'entreprendre avant tout le siège de Neisse et, comme cela ne durera tout au plus que quinze jours, j'entamerai alors Glatz, place qui ne pourra tenir longtemps et dont la prise me mettra en état d'assister l'Électeur tant de mon artillerie que de mes forces, là où les circonstances le demanderont. Ce petit délai ne pourra guère empêcher l'Électeur d'agir vigoureusement contre notre ennemi commun, et comme, selon mes dernières lettres de Munich, Son Altesse Électorale de Bavière, après des concerts pris avec MM. de Beauveau et de Mortagne, a pris la résolution de pousser vers l'Autriche, dont on a averti en même temps M. le maréchal de Belle-Isle, il est encore incertain si Neipperg se remuera, ce qu'il ne saurait faire sans craindre que je ne sois à ses trousses, pourvu que je sois maître de Neisse. J'attends, au reste, avec bien d'impatience votre arrivée[1] pour vous dire le reste, étant avec bien d'estime votre très affectionné.

FÉDÉRIC.

Quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante et du pays m'obligent à commencer par Neisse pour prendre Glatz. Si j'avais le plaisir de vous voir, je pourrais vous faire une démonstration sur ce sujet-là.

C. P. 496. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 5 septembre 1741.

MON CHER PODEVVILS,

Je ne puis voir Schwicheldt ici. Il faut lui dire pour excuse que nous décampions et qu'il n'y aurait aucune sûreté pour lui, mais qu'il pourrait vous remettre ses dépêches et vous communiquer ses ordres. Cela gagne du temps et nous n'avons pas lieu de nous presser.

[1] « Valory, arrivé au camp de Reichenbach, le 6 septembre à 5 heures après-midi, fut immédiatement reçu en audience par le roi, qui parut fort satisfait de son entretien avec lui. Valory aurait reconnu le bien-fondé des prétentions du roi sur Neisse et Glatz et déclaré que la France était disposée à signer un traité de neutralité avec le Hanovre. » (*Ibidem*, 497, Eichel à Podewils, camp de Reichenbach, 6 septembre 1741.)

Il m'est venu une idée. Comme la Cour d'Hanovre montre des transes si furieuses et des appréhensions mortelles pour la guerre, ne pourrions-nous lui faire acheter par un bon sacrifice notre neutralité? Tâtez le pouls à Schwicheldt et faites-lui simplement naître cette idée, pour qu'en suite de cela leur ministère me fasse des propositions pour me tenir tranquille.

Les Bavarois doivent déjà être entrés en Autriche, selon mes supputations, et je crois qu'actuellement l'alarme doit être bien chaudement donnée à Vienne. Je marche après-demain pour les inquiéter d'un autre côté et pour leur causer tout le mal que je pourrai. La Saxe, que je compte rangée de notre parti, ne laissera pas d'un autre côté d'abattre l'orgueil de la maison d'Autriche.

Cela ne peut durer, et selon ce que la pénétration la plus forte fait envisager, cette maison si fière et si hautaine est au période de sa destruction. Je crois que les premières nouvelles de Vienne, que nous recevrons, contiendront bien des lamentations de Jérémie. Il est seulement triste que l'on ne soit pas plus informé de ce qui se passe dans leur cabinet.

J'approuve beaucoup l'idée des Français touchant les Saxons. Ils auront un autre mérite d'ailleurs, qui sera que leur possession de la Haute-Silésie sera comme un boulevard qui me couvrira contre la maison d'Autriche, ce qui fait que j'ai un voisin de moins.

Adieu, cher Podewils, soyez circonspect avec les premières dépêches que vous m'enverrez, car je ne sais point si les chemins pourront être trop assurés au commencement, et je vous prie de prendre toutes les précautions imaginables pour éviter quelques pertes de papiers d'importance. Mandez aussi, s'il vous plaît, à la Reine-mère que l'armée marche et qu'elle n'ait point à s'inquiéter, si elle ne recevait pas de mes lettres; que la communication mal assurée en est la cause. Je suis avec bien de l'estime, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 499. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach, 7 septembre 1741.

MON CHER PODEWILS,

Valory m'a parlé d'un ton à me faire juger qu'on accepterait à Paris la neutralité d'Hanovre, si je m'intéressais pour eux. Cela m'a fait venir l'idée que, ne fût-ce qu'un million de livres sterling, nous

les pouvions tirer des Anglais, ce qui ne laisserait pas d'être bon; car ils ont si peur qu'ils donneront tout à présent pour qu'on les épargne. Pensez-y; car quelque petit avantage qu'il nous en revienne, cela ne laisse pas que d'être bon.

Je crois que nous aurons une bataille en deux ou trois jours. N'en dites rien, car cela ferait du bruit et peut-être cela causerait-il de la terreur panique à Berlin. Vous ne serez pas longtemps dans l'incertitude, et j'espère que dans peu je pourrai vous apprendre de bonnes nouvelles. Adieu.

FÉDÉRIC.

C. P. 500. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reichenbach (9 septembre ?).

Rapport de Podewils, de Breslau, 8 septembre, sur la question de la neutralité du Hanovre et sur les négociations secrètes entre Hanovre et France.

Un homme de confiance du gouvernement hanovrien (Hardenberg) s'est rendu à Paris.

« Faisons-nous un mérite auprès du Roi d'Angleterre de la neutralité qu'on lui procurera, de même qu'il faut nous faire un mérite chez les Français de la voix d'Hanovre que nous gagnerons pour Bavière. »

Bien que, comme je l'ai fait remarquer, Neipperg eût, grâce à la rapidité de sa marche, réussi à contrecarrer les projets du roi de Prusse, la situation de Marie-Thérèse n'en était pas moins des plus graves et des plus critiques. L'insuccès de la deuxième mission de Robinson et des tentatives faites pour arriver à un accommodement avec la France et la Bavière, la marche en avant de l'armée française, dont la jonction avec les Bavarois n'était plus qu'une question de jours, l'annonce de l'apparition prochaine d'une autre des armées de Louis XV sur le cours inférieur du Rhin, l'impossibilité de compter sur l'appui de la Russie, dont l'action se trouvait paralysée par la déclaration de guerre de la Suède, l'immobilité des troupes hanovriennes retenues dans l'Électorat par la crainte d'une invasion française, la certitude qu'Auguste III n'allait plus tarder à mettre ses Saxons

en mouvement avaient considérablement augmenté la détresse de Marie-Thérèse. Et cependant celle qui, au dire de Frédéric, n'était qu'une jeune princesse sans expérience, était la seule de toute sa Cour que les revers n'avaient pas abattue. Confiante malgré tout dans le triomphe de ses droits et la justice de sa cause, c'était elle, elle seule qui avait voulu, et qui voulait encore, défendre à tout prix ses États héréditaires, que les différents princes allemands avaient décidé de se partager. Mais les conseillers de la jeune reine étaient loin d'être doués d'autant d'énergie et de courage. Leurs doléances, leurs gémissements, leurs craintes avaient fini par venir à bout de la résistance de Marie-Thérèse et l'avaient amenée, lors de la conférence tenue le 7 septembre à Presbourg, à consentir, à son corps défendant, aux exigences de Frédéric II, à la cession de la Silésie, y compris Breslau, mais à l'exclusion de Neisse et de Glatz.

Cette fois encore, on allait avoir recours à la médiation anglaise. Lord Hyndford, auquel Robinson avait fait tenir les propositions qu'on avait eu tant de peine à arracher à Marie-Thérèse, avait aussitôt, mais vainement, essayé d'obtenir une audience du roi. Devant les réponses évasives de Podewils, il dut se résigner à envoyer à Frédéric un courrier pour lui annoncer qu'il avait reçu plein pouvoir du gouvernement autrichien et qu'il était autorisé à traiter avec lui sur les bases qu'il lui exposait dans sa dépêche.

C. P. 502. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Reimersheide, 14 septembre 1741.

Le courrier, envoyé par lord Hyndford à Sa Majesté le Roi, est arrivé ici juste au moment où l'armée se disposait à quitter son camp de Woitz pour venir s'établir ici. Il a remis ses dépêches au Roi en présence de M. Valory, de sorte que Sa Majesté n'a pu éviter d'en donner communication à ce dernier. Je dois encore dire à Votre Excellence qu'encore hier matin, alors que toute l'armée était en mouvement, est arrivé de Neisse un trompette autrichien, porteur

d'une lettre autographe de l'impératrice douairière au prince Ferdinand de Brunswick[1]. J'ai lu cette lettre et j'ai pu constater qu'elle contient, à côté de beaucoup d'amertumes, encore beaucoup plus d'angoisses. Elle tend, en somme, à prier le Prince d'agir auprès du Roi et de lui représenter, qu'ayant été le premier à attirer le mal sur la maison d'Autriche, il devrait aussi être le premier à faire sa paix avec elle et à la soutenir contre ses redoutables ennemis. Le Roi va lui-même rédiger la réponse à cette lettre.

EICHEL.

C. P. 503. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Breslau.*

Camp auprès de la Neisse, 14 septembre 1741.

MILORD,

J'ai reçu le nouveau projet d'alliance que l'infatigable Robinson vous envoie. Je le trouve aussi chimérique que le premier, et vous n'avez qu'à répondre à la cour de Vienne que l'Électeur de Bavière sera empereur et que mes engagements avec le Roi Très-Chrétien et l'Électeur de Bavière sont si solennels, si indissolubles et si inviolables que je ne quitterai pas ces fidèles alliés pour entrer en liaison avec une Cour qui ne peut être et ne sera jamais qu'irréconciliable envers moi; qu'il n'est plus temps de les secourir et qu'ils doivent se résoudre à subir toute la rigueur de leur destinée. Ces gens sont-ils fols, Milord, de s'imaginer que je commette la trahison de tourner en leur faveur mes armes contre mes amis et ne voyez-vous pas vous-même combien est grossière l'amorce qu'ils me tendent?

Je vous prie de ne plus me fatiguer avec de pareilles propositions et de me croire assez honnête homme pour ne point violer mes engagements.

FÉDÉRIC.

[1] De Vienne, le 11 septembre. Cf. *Histoire de mon temps*, chap. III.

C. P. 504. — *A l'Électeur de Bavière (à Linz).*

Camp de la Neisse, 15 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin,

Votre Altesse Électorale verra par les incluses[1] que je lui envoie combien les artifices de nos ennemis sont inutiles et jusqu'à quel point je Lui suis fidèle. Elle me trouvera le même dans toutes les occasions, rien ne pouvant ralentir le désir que j'ai de Lui prouver les sentiments de la haute estime et de l'amitié avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle ami, cousin et allié.

Fédéric.

C. P. 505. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Rapport de Podevils, Breslau, 11 septembre :

Bülow a à s'acquitter auprès du Roi d'une série de commissions de la Cour de Dresde. La Saxe veut, entre autres, en raison de l'approche du maréchal de Maillebois, s'employer pour la neutralité du Hanovre. « Il me semble qu'on pourra lui dire en général que Votre Majesté consultera là-dessus Ses autres alliés et tâchera d'employer Ses bons offices auprès de la France, autant que la situation présente des affaires et les conjonctures où l'on se trouvait le veulent permettre. »

Fort bien. Très bien répondu.

Nous devons profiter de cette occasion pour nous faire un mérite autant du côté de la Bavière que du Hanovre; du côté de la première, à cause du vœu déjà exprimé par le Hanovre, et du côté des autres, en raison de la neutralité qu'on tâchera de leur procurer.

Le susdit de Bülow peut venir ici.

[1] La lettre ci-dessus du roi à Hyndford et un « Extrait de la lettre du lord Hyndford du 11 septembre ».

C. P. 507. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 14 septembre :

Schwicheldt a présenté un projet de traité de neutralité entre la Prusse et le Hanovre. « Il contient que le roi d'Angleterre et le roi de Pologne s'obligent de n'assister ni directement, ni indirectement la reine de Hongrie contre Votre Majesté, ni de faire une démarche qui pourrait tendre au préjudice de Votre Majesté et en faveur et à l'avantage de la Cour de Vienne. »

On demande en échange : « Que Votre Majesté doit S'obliger de ne les point inquiéter ou faire du tort à leurs pays, Etats et sujets, et qu'en cas qu'ils fussent attaqués, Votre Majesté Se devrait tenir entièrement neutre. »

On peut leur assurer que, moyennant les conditions qu'ils ne se mêlent de rien, je leur promets de les laisser en repos et tranquilles, et assaisonner cela des paroles les plus flatteuses et les plus obligeantes.

J'ai déjà sondé Valory. Il dit qu'on est est prêt d'accorder la neutralité à Hanovre, et de plus par mon canal. Ainsi je vais écrire une lettre fort obligeante au roi d'Angleterre, par laquelle je le rassurerai, et nous verrons ensuite si nous en pourrons tirer ou pied ou aile.

Fr.

Pour peu qu'on considère avec quelque attention les événements qui suivirent de bien près, ainsi que certains agissements qui précédèrent même ces manifestations si formelles et si catégoriques, si l'on veut bien remarquer que pendant ce temps Prussiens et Autrichiens s'amusèrent à faire des simulacres d'opérations sur les deux rives de la Neisse, on pourra, non sans raison, se permettre de douter de la sincérité du roi, croire au contraire que les belles déclarations, qu'il faisait à Valory, ne tendaient qu'à endormir ses soupçons et ne voir dans la réponse sèche et cassante, qu'on vient de le voir adresser à lord Hyndford, qu'une manœuvre politique aussi habile que peu scrupuleuse.

Frédéric II était en effet trop bien renseigné pour n'avoir pas eu connaissance des menées et des agissements de lord Hyndford à Breslau. Il est impossible d'admettre que, dans la ville même où résidait le ministre d'État du Roi, Podewils, surtout dans une ville que l'on venait d'occuper dans des circonstances et des conditions toutes particulières et dans laquelle la surveillance devait être extrêmement active, lord Hyndford ait pu réussir à s'aboucher et à conférer à l'insu de tout le monde, avec un personnage qui jouissait de toute la confiance du roi. Ce personnage, qui n'était autre que le général von der Marwitz, gouverneur de Breslau, avait d'autant moins de raisons d'agir sans ordres et mystérieusement, de risquer un désaveu certain, une disgrâce retentissante, qu'il avait de plus l'habitude de s'entendre sur toutes choses avec un de ses intimes amis, aussi, et peut-être même encore plus avant que lui, dans la faveur et la confiance de son souverain, le colonel baron von der Goltz, aide de camp de Frédéric II.

D'autre part, il est impossible d'admettre qu'il se fût trouvé, en septembre 1741, un général ou un haut fonctionnaire prussien qui, sans y être autorisé, tout au moins tacitement, par son roi, eût osé tenir à lord Hyndford un langage semblable à celui qui, d'après Carlyle, a servi de thème à la première conférence. Aucun d'entre eux ne se serait permis de laisser entrevoir au ministre d'Angleterre que, si on lui abandonnait la Basse-Silésie, Frédéric consentirait peut-être à cesser les hostilités contre Marie-Thérèse, et l'on aurait cherché en vain à rencontrer le personnage qui se serait aventuré à transmettre de pareilles propositions à l'homme de confiance qui se trouvait au camp avec le Roi.

Une deuxième entrevue, encore plus significative que la première, eut lieu le 9 septembre[1]. Lord Hyndford, convoqué à nouveau par le personnage en question, est invité à garder sur

[1] Lord Hyndford à Robinson, Breslau 9 septembre 1741 *(Haus, Hof and Staats-Archiv)* et Hyndford à Harrington (CARLYLE, *Frédéric II*, livre XIII, chap. IV).

tout ce qui se passe entre eux le secret le plus absolu. On ne se gêne pas pour lui signifier que : « En cas d'indiscrétion, le Roi et son interlocuteur déclareraient solennellement qu'ils ne savent ce qu'on veut dire, qu'ils ignorent absolument les faits qu'on prétend leur reprocher et que, du reste, si cette négociation doit aboutir, il importe qu'elle se fasse à l'insu de tout le monde et dans les délais indiqués dans la note[1] » qui ne contient rien moins que les conditions posées par le roi de Prusse et transmises immédiatement par lord Hyndford à Robinson.

Il est, on ne saurait le contester, d'autant plus inutile d'insister sur la portée de cette conférence, sur le caractère même de ces conditions qu'il est aisé de découvrir les mobiles qui présidèrent à la rédaction de cet instrument. Nul mieux que Frédéric ne connaissait les dangers qui menaçaient Marie-Thérèse d'un autre côté. Il devait donc en conclure que, malgré toute l'énergie dont la jeune reine avait donné tant de preuves depuis le jour où les troupes prussiennes avaient envahi la Silésie, le moment était on ne peut mieux choisi pour obtenir de la Cour de Vienne des concessions qui permettraient à l'Autriche de disposer de la seule armée capable de sauver la Bohême.

Frédéric, d'autre part, avait besoin de se rendre maître d'abord de Neisse, puis de Glatz. Mais il savait aussi que, pour s'emparer de la première de ces deux places, il lui faudrait avant tout, tant que Neipperg resterait sur ses positions, lui livrer une bataille, dont l'issue était incertaine et dont la perte pouvait lui coûter la Silésie La saison commençait à s'avancer, son armée tenait la campagne depuis longtemps et les rapports du feld-maréchal de Schmettau avaient permis à Frédéric de se rendre un compte exact des opérations et des intentions de ses alliés. Enfin le roi de Prusse, en chargeant les diplomates anglais de transmettre les conditions léonines qu'il posait, savait bien que le cabinet de Saint-James, désireux avant tout de rompre son

[1] Cf. plus loin, pièce 508 et note de Goltz à lord Hyndford.

alliance avec la France, s'employerait activement en sa faveur auprès de la Coür de Vienne.

Il avait d'ailleurs encore d'autres motifs pour vouloir en finir au plus vite et sans bruit. Ses alliés élevaient tous les jours de nouvelles prétentions en prévision du partage des États de Marie-Thérèse [1].

Les choses — la *Correspondance politique* va nous en fournir les preuves — avaient singulièrement changé d'aspect en quelques semaines.

C. P. 508. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Par ordre de Sa Majesté, je dois charger Votre Excellence de dire à mylord Hyndford au nom du Roi que, s'il pouvait venir ici après-demain, sa visite serait non seulement agréable au Roi, mais lui causerait un plaisir tout particulier [2].

Comme votre Excellence pourra le voir par les Résolutions d'aujourd'hui, on n'aura heureusement pas de difficultés à propos de la neutralité du Hanovre. J'ajoute que Sa Majesté trouve pour le moment partout les meilleures dispositions. Dieu veuille qu'il continue d'en être ainsi et que grâce à sa protection nous sortions heureusement des circonstances très épineuses du moment.

EICHEL.

[1] Cf. Major Z..., *op. cit.*, 34-38.

[2] Le 9 septembre le colonel de Goltz, aide de camp du Roi, avait, à Breslau, dicté à Hyndford les conditions, que le ministre anglais devait poser à la Cour de Vienne : *Toute la Basse-Silésie. La rivière de Neisse pour limite. La ville de Neisse aussi bien que Glatz. De l'autre côté de l'Oder, les anciennes limites entre les duchés de Brieg et d'Oppeln. Namslau à nous. Les affaires de religion* in statu quo. *Point de dépendance de la Bohême. Cession éternelle. En échange, nous n'irons pas plus loin. Nous assiégerons Neisse* pro forma. *Le commandant se rendra et sortira. Nous prendrons les quartiers tranquillement, et ils pourront mener leur armée où ils voudront. Que tout cela soit fini en douze jours.* »

C. P. 509. — *Au grand maître de l'artillerie baron de Schmettau (à Linz).*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

« Le mouvement, que je viens de faire avec mon armée du camp de Reichenbach jusqu'ici auprès de la Neisse, a été cause que je n'ai pu recevoir qu'hier la vôtre en date du 27 du passé. J'y ai vu avec une satisfaction extrême ce que Son Altesse Électorale a bien voulu vous assurer de nouveau sur mon sujet et j'espère que, quand vous recevrez la présente, Elle sera déjà informée de ce que je viens de faire sur de nouvelles tentatives que la cour de Vienne a faites par le canal de lord Hyndford pour me séparer des intérêts de l'Électeur, ce qui le convaincra sans doute de mon amitié constante et inébranlable envers lui et que ni offres, ni intrigues ne me feront jamais départir de lui. Je suis charmé d'apprendre qu'on ait suivi vos bons conseils touchant les opérations à faire et je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, on n'ait déjà commencé à agir avec vigueur, selon votre plan, comme l'unique bonne chose pour rendre raisonnable la cour de Vienne. C'est dont j'attends de bonnes nouvelles avec impatience pour régler mes mesures là-dessus.

Quant au voyage prétendu que le maréchal de Belle-Isle doit faire à Vienne, vous ferez tout votre possible pour en approfondir le vrai ou le faux. Je ne saurais m'imaginer que ce bruit soit fondé, mais nonobstant cela, la chose mérite trop mon attention pour que vous ne dussiez faire de votre mieux pour approfondir ce qui en est et pour m'en faire part au plus tôt possible. Comme j'ai déjà tout réglé touchant les trois doubles courriers, selon que vous me l'avez proposé, j'espère qu'à l'heure qu'il est, toutes mes lettres et dépêches vous seront parvenues, et je trouve absolument nécessaire que vous accompagniez l'Électeur dans tous ses voyages afin que je sois exactement informé de tout ce qu'on fait.

Au reste, j'approuve fort ce que vous venez de faire par rapport aux deux émissaires dont vous faites mention et je vous tiendrai compte des dépenses que vous faites pour cela. J'attends le plus souvent de vos nouvelles et je suis, etc.

Vous faites des merveilles ; poussez, poussez votre pointe en avant. J'ai voulu gagner le vieux camp de la Neisse où était Neipperg avant-hier. Kalkstein a eu l'avant-garde, mais sa lenteur a fait man-

quer le coup et le b..... autrichien m'a prévenu. Je veux à présent passer la Neisse et chasser ces gueux d'Autrichiens jusqu'en Hongrie. Dieu nous en fasse la grâce. C'est ainsi que finissent les sermons français.

Fr.

C. P. 510. — *Au maréchal de France, comte de Belle-Isle, à Francfort-sur-le-Main.*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Mon cher Maréchal,

M. de Valory m'a parlé beaucoup des soins que vous vous donniez pour attirer la Saxe dans nos intérêts. Je vous loue infiniment de vos bonnes et salutaires intentions. Je trouve que vous avez grande raison de gagner le roi de Pologne, mais je dois vous dire, avec ma franchise ordinaire, que vous leur offrez trop d'un autre côté.

L'électeur de Bavière a des prétentions solennelles sur toute la Bohême. Vous voulez la démembrer en faveur du roi de Pologne. Vous voulez plus. Vous lui destinez encore la Haute-Silésie et la Moravie.

J'ai renoncé à mes droits sur Juliers et Bergue ; j'ai soutenu, moi seul, tout le fardeau de la guerre toute cette année ; je me suis déclaré dès le commencement pour le roi de France. J'agis dans toutes les occasions, pour soutenir et favoriser ses desseins de tout mon pouvoir et vous faites tomber sur la tête du roi de Pologne. qui nous a témoigné tout l'éloignement et la mauvaise volonté possibles, et qui ne vous sacrifie aucune de ses prétentions, une portion plus considérable qu'à l'électeur de Bavière et à moi des débris de la maison d'Autriche. Faut-il donc être l'ennemi des Français pour en être le plus favorisé ? Faut-il vous être contraire pour acheter, par ce moyen, des provinces entières sans tirer l'épée ?

J'ai cru, en faisant la guerre, travailler pour le roi de France, pour l'électeur de Bavière et pour moi ; mais tout au contraire, le fruit de mes travaux va grossir la puissance de notre ennemi commun. D'ailleurs, en cédant la Moravie au roi de Pologne, vous rendez la portion de l'électeur de Bavière très mince et très petite, et il me semble que, dans le plan d'abaisser la Russie, vous n'avez peut-être pas réfléchi que vous la releviez dans la personne de l'électeur de Saxe et lui donniez par son agrandissement le moyen de pénétrer en Allemagne,

toutes les fois et quand il en aura envie et de me séparer par conséquent entièrement de l'électeur de Bavière. Ce n'est pas que je forme de nouvelles prétentions ; je me contente des bords de la Neisse, cette ville et Glatz y comprises ; mais j'écris principalement pour l'électeur de Bavière, et je suis du sentiment que la Moravie doit du moins le dédommager de la cession qu'il doit faire à la Saxe d'une partie de la Bohême et de la Haute-Silésie. Je suis persuadé que, lorsque vous aurez bien réfléchi sur ce que je viens de vous écrire, vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas nécessaire de rendre la portion du roi de Pologne la plus grande des trois [1].

Quant à nos opérations militaires, M. de Valory pourra vous en faire rapport. Je me contente de vous dire en gros que j'ai marché à M. de Neipperg vers Frankenstein, que de là j'ai fait une marche forcée pour gagner son camp de Neisse avant lui, mais qu'il m'a prévenu d'une demi-heure ; qu'à présent il fait mine de me disputer le passage de la Neisse, mais que je la passerai malgré lui ; après quoi je le crois hors de portée d'éviter la bataille.

J'espère que tous mes soins seront pour l'électeur de Bavière et que vous ne me mortifierez pas au point d'enrichir mon plus cruel ennemi d'un bien acquis au prix de mon sang. Je suis, mon cher Maréchal, avec l'estime la plus parfaite, votre très fidèlement affectionné ami.

FÉDÉRIC.

C. P. 511. — *Au roi de la Grande-Bretagne, à Hanovre.*

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Le sieur Schwicheldt m'a fait l'ouverture du traité de neutralité, dont Votre Majesté a tracé le plan. Je L'assure que je ferai mon possible pour faire accepter ce plan par le roi de France, et Elle verra que je suis plus de Ses amis qu'Elle ne le pense et que ce que je Lui écris s'accordera parfaitement avec ma façon d'agir. Je ne chercherai jamais que la continuation de la bonne intelligence dans laquelle nous avons été jusqu'ici, et Votre Majesté ne me trouvera de Sa vie dans des sentiments contraires ; mais j'espère aussi qu'en revanche Elle voudra

[1] De son côté Belle-Isle avait écrit à Valory en le chargeant de faire des observations à Frédéric au sujet de Neisse et de Glatz, dont il n'avait pas été question dans le traité du 5 juin.

ne point oublier la manière cordiale et aimable dont j'en agis envers Elle et me rendre la pareille avec la même sincérité, si l'occasion s'en présente. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon Frère.

FÉDÉRIC.

C. P. 512. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 17 septembre 1741.

Chambrier rend compte dans son rapport de Paris, 1er septembre, que : « Le Cardinal Fleury lui a dit que l'envoyé d'Autriche, Wasner, lui a fait part des intentions de la Bavière qui traite secrètement avec la cour de Vienne [1]. »

Il faut écrire cela à Klinggraeffen pour qu'il en parle à l'occasion à l'Électeur et lui prouve une fois de plus la duplicité de la cour de Vienne. Chambrier doit, de son côté, suivre de très près, mais sans se découvrir, les menées de Stainville et de Wasner. Il faut aussi en faire part à grands traits à Mardefeld, pour qu'il puisse convaincre la cour de Russie du double jeu de la cour de Vienne et de l'impossibilité, par suite, de faire état de ses offres et de négocier avec elle.

C. P. 513. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 18 septembre 1741.

Rapport d'Andrié, de Londres 29 août :

« ... Depuis hier au matin, que les dernières postes de France et de Flandre sont arrivées, le ministre du Grand-Duc, le secrétaire d'am-

« Il doit tout rejeter sur la hauteur et l'inflexibilité de la cour de Vienne.

FR. »

[1] Les négociations entre les cours de Vienne et de Munich, qui se firent pendant les mois de juin et de juillet par l'intermédiaire du nonce pontifical Doria et du banquier Wertheimber, furent entamées par la cour de Vienne. Il en fut de même pour la correspondance entre l'impératrice douairière Amélie et l'électeur et l'électrice de Bavière.

bassade de la reine de Hongrie, avec le chargé des affaires de l'archiduchesse de Bruxelles, et en général tous les partisans de la cour de Vienne, publient partout pour certain que Votre Majesté a conclu une alliance avec la France et que le traité a déjà été signé le 17 de juin. »

C. P. 516. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Au Camp, 19 septembre 1741.

Sa Majesté m'a donné l'ordre de mander à Votre Excellence, et pour qu'elle n'en ignore, en quoi consistaient les dépêches apportées à lord Hyndford par le courrier qui a passé ici venant de Vienne[1]. Ledit courrier ayant raconté ici, que les troupes bavaroises ne s'étaient pas seulement emparées de Linz, mais qu'elles avaient pénétré plus avant en Autriche et n'étaient plus qu'à 4 jours de marche de Vienne, ce qui avait plongé dans la consternation la Cour qui s'était retirée à Ofen avec tout ce qui était de distinction, Sa Majesté pense que ces événements pourraient bien amener la cour de Vienne à des sentiments plus modérés.

Cette rose a malheureusement une grosse épine par suite de l'échec éprouvé par la Suède[2], dont Mardefeld rend compte dans les relations qu'on vient de recevoir et que le maître de poste de la cour Jordan a pour cela envoyées ici. Sa Majesté désire savoir ce que vous en pensez, quel effet cet échec va produire sur les esprits en Suède, et si les Suédois seront encore en état de pousser la guerre contre la Russie. Sa Majesté désire savoir aussi si les Russes ne vont pas maintenant pouvoir se mêler plus activement des affaires de la cour de Vienne et quelle impression en ressentira la cour de Saxe.

Sa Majesté s'attend à voir arriver aujourd'hui le von Schwicheldt

[1] Le courrier apportait la réponse de la reine de Hongrie aux conditions que Goltz avait dictées à Hyndford, et Neipperg envoyait le 18, de Neunz, cette réponse à Schwerin, à Breslau, en lui disant que « si lord Hyndford était gravement malade ou même s'il était mort, il devait y avoir auprès de lui un secrétaire de légation qui aurait qualité pour ouvrir ses dépêches et assurer l'exécution des instructions qu'elles contiennent ».

[2] La bataille de Willmanstrand (23 août 1741).

et le von Bülow et regrette infiniment que milord Hyndford ait dû s'aliter.

EICHEL.

Dans l'intérêt même de la clarté du récit, et afin de rendre moins pénible et moins confuse la lecture des dépêches de la *Correspondance politique*, avant d'enregistrer les épisodes les plus saillants, les moments les plus intéressants, les péripéties et les phases successives de négociations aussi curieuses que mystérieuses, il importe, si je ne me trompe, de mettre en relief la brusque volte-face, la duplicité, la mauvaise foi de Frédéric. Quarante-huit heures après avoir rejeté sèchement les propositions de la cour de Vienne, le roi de Prusse, qui jusque-là avait refusé de recevoir lord Hyndford, change brusquement d'avis et, dès le 16 septembre, le fait inviter à venir lui rendre visite au camp le surlendemain [1]. Mais, comme on vient de le voir, lord Hyndford avait eu la maladresse de tomber malade, précisément au moment où le roi de Prusse aurait eu le plus pressant besoin de s'entretenir avec lui. Ce contretemps imprévu contrariait les projets de Frédéric [2]. Il désirait tellement hâter la marche des négociations qu'il chargea le général-major prince Didier d'Anhalt-Dessau d'écrire au général baron Lentulus et de lui demander pour le jour même, près de Neisse, une entrevue, dans laquelle il pourrait lui transmettre une communication dont il

[1] Frédéric ne s'était pas contenté de l'invitation contenue dans la dépêche à Podewils du 16 septembre. Le même jour, à 9 heures du soir, Goltz adressait du camp de Neuendorf le billet suivant à Hyndford : « Mylord, vous savez que je suis porté pour la bonne cause. Sur ce pied, je prends la liberté de vous conseiller en ami et serviteur de venir ici incessamment et de pousser votre voyage de sorte que vous puissiez paraître publiquement lundi (18) vers midi. Vous trouverez six chevaux de poste à Ohlau et Grottkau, tout prêts. Hâtez-vous, mylord, tout ce que vous pourrez au monde. » (CARLYLE, III, chap. IV, p. 396.)

[2] Goltz à lord Hyndford, le 18 septembre, à 3 heures après-midi : « Je suis au désespoir, mylord, de votre maladie. Voici le courrier que vous attendiez. Venez le plus tôt que vous pourrez. Sinon dites au général Marwitz de quoi il s'agit, afin qu'il puisse le faire savoir. Le courrier serait arrivé quatre heures plus tôt, si nous ne l'avions renvoyé au comte Neipperg à cause de votre maladie. » (CARLYLE, III, chap. IV, p. 396.)

était chargé par son souverain. Autorisé par Neipperg, le général Lentulus se rendit à l'endroit désigné et le prince Didier, après lui avoir présenté le colonel von der Goltz, se retira aussitôt. Peu de temps après, Lentulus envoyait au feld-maréchal son aide de camp, Lutsch, qui eut le soin de consigner ces faits dans son *Journal*. Neipperg ne tarda pas à les rejoindre dans le jardin du couvent des Capucins et conféra pendant plus d'une heure avec l'aide de camp du roi de Prusse.

C'était la première fois depuis le début de la campagne que des officiers prussiens et autrichiens se rencontraient pour discuter les conditions d'une entente éventuelle, et ce fut la seule fois, du reste, que pareille conférence eut lieu hors de la présence du médiateur anglais.

Bien qu'il soit impossible de déterminer si Goltz a su bien présenter et bien rendre les idées de son souverain, il n'en ressort pas moins du rapport que Neipperg adressa à la reine, au sortir de cette conférence, que Frédéric maintenait intégralement ses prétentions sur Neisse et sur Glatz ; que, tout en refusant de prêter, même dans ce cas, son concours à Marie-Thérèse, il lui promettait sa neutralité et s'engageait à s'opposer à ce que la France et la Bavière fissent à la reine tout le mal que Louis XV et l'Electeur projetaient de lui causer ; enfin que, dans le cas où l'on arriverait à s'entendre, il conseillait à l'Autriche de ramener de suite l'armée du feld-maréchal sur Vienne, qu'il fallait à tout prix couvrir et sauver[1].

Comme toujours, le roi de Prusse avait insisté sur la nécessité de garder le secret le plus absolu sur cette entrevue, qui ne devait être connue de nul autre que de la reine et du Grand-Duc,

[1] Il est assez curieux de comparer les conseils que Frédéric faisait donner à Marie-Thérèse, le 18 au soir, avec les vers qu'il avait adressés à Jordan trois jours auparavant. (*Œuvres*, XVII, p. 133.)

Neipperg avec nos ennemis
Ont prévenu l'instant d'être surpris.
Malgré ce contretemps funeste,
Je poursuis mes premiers desseins.
Vienne dans peu doit jouer de son reste ;
J'en ai mêlé les cartes de mes mains.

ainsi que des trois officiers qui y avaient pris part et s'engagèrent à n'en rien répéter. Et cependant, en dépit des déclarations de Goltz à Neipperg, Frédéric ne paraissait nullement disposé à se séparer, du moins pour le moment, de la France et de la Bavière. Les instructions qu'il adressait le jour même à Schmettau et à Klinggraeffen, les *résolutions* qu'il fit remettre le lendemain 21 à Valory, enfin la lettre qu'il écrivit le 22 septembre à l'électeur de Bavière ne répondaient guère au langage que Goltz venait de tenir en son nom au couvent des Capucins.

Un moment, en effet, pendant les journées des 19 et 20 septembre, tout semblait indiquer que Frédéric renonçait à continuer ces négociations[1].

C. P. 517. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

J'ai parlé aujourd'hui à Valory, qui m'a communiqué les ordres de sa Cour dont Eichel vous remettra une copie[2].

J'ai parlé à Bülow qui a pris chaudement le parti d'Hanovre. Je lui ai dit que le roi de France me pressait l'épée aux reins de les forcer à se déclarer en notre faveur et qu'il était las des retardements qu'ils apportaient à la conclusion de leur traité. Il m'a répondu qu'il tâcherait de porter sa Cour à accepter les bonnes conditions qu'on voulait bien lui faire. *De cette façon les Français se trouvent seuls chargés de tout ce que cette affaire a d'odieux, et je suis disculpé.*

J'ai ensuite parlé à Schwicheldt qui m'a donc beaucoup prié de lui promettre au moins ma neutralité, si je ne pouvais lui procurer celle de la France. Je lui ai premièrement dit que j'avais très bien senti la mauvaise foi avec laquelle sa Cour avait jusqu'ici agi envers moi : 1° la réception de Truchsess à Londres; 2° la harangue au Parlement;

[1] Neipperg ne reçut aucune nouvelle du camp prussien à la suite de son entrevue avec Goltz. Les avant-postes des deux armées échangèrent quelques coups de fusil. Frédéric lui-même, en faisant une reconnaissance des positions autrichiennes, essuya le feu des Croates embusqués sur les bords de la Neisse. Le margrave Charles, qui l'accompagnait, fut blessé à la main et le margrave Guillaume eut son habit percé pur une balle... (Major Z..., *op. cit.*, 40.)

[2] Cf. *ibidem*, 521.

3° la déclaration des Hollandais provoqués par Trevor; 4° la conduite de Finch en Russie; 5° la somme de 1 500 000 écus payés à la reine de Hongrie; *mais qu'indépendamment de toute cette mauvaise foi, je resterais neutre et porterais, s'il était possible, les Français à l'être, s'ils voulaient me procurer par les Russiens la garantie de mes conquetes, et faire d'ailleurs mes convenances.* Je n'ai pas voulu m'expliquer sur mes convenances; mais de l'argent et quelques bailliages en Mecklembourg pourraient m'accommoder.

Voilà les termes où nous en sommes. C'est à vous à sonder l'Hanovrien plus profondément et à voir ce que nous en pourrons tirer, de même que des secondes intentions des Saxons.

Quant aux quartiers d'hiver des Français dans le pays d'Hanovre, c'est un cas assez embarrassant, et j'avoue que je ne sais pas trop comment leur accorder ce point, ni comment l'éluder. Mandez-moi *cito* vos idées. Adieu. J'attends votre réponse avec les nouvelles que le courrier de Hyndford lui a apportées. Je suis votre fidèle ami.

FÉDÉRIC.

C. P. 518. — *Au grand maître de l'artillerie baron de Schmettau (à Linz).*

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

Je viens de recevoir la vôtre du 27 du passé, du contenu de laquelle j'ai tout lieu d'être satisfait. Ma dernière, où je vous ai ordonné de rester auprès de la personne de Son Altesse Électorale, vous sera parvenue, et j'attends avec impaticnce de vos nouvelles pour être informé du progrès qu'on a fait dans les opérations de l'Électeur. Si un courrier, qui passa il y a trois jours par notre camp, a accusé juste, elles doivent être considérables. C'est pour cela que vos nouvelles me tardent à venir.

Mon intention est que vous continuiez à pousser à la roue, afin qu'on batte le fer pendant qu'il est chaud, comme le seul moyen de mettre la cour de Vienne à la raison.

Vous pouvez assurer à l'Électeur que je fais tout mon possible pour que la part, que la Saxe désire avoir au gâteau, lui soit assignée sans préjudice de l'Électeur, les intérêts d'un si digne prince m'étant aussi chers que les miens propres. Jusqu'à présent, il n'y a point de changement ici, et l'on ne sait pas encore avec certitude si et quand l'armée de l'ennemi pourra détacher vers l'Autriche ou vers la Bohême. Je suis, etc.

FÉDÉRIC.

C. P. 519. — *Au conseiller privé de guerre de Klinggraeffen (à Linz).*

Breslau, 20 septembre 1741.

Comme il est nécessaire de vous mettre au fait de la situation où je me trouve maintenant avec la cour de Bavière, je suis bien aise de vous dire qu'ayant résolu d'entrer dans une alliance étroite avec l'Électeur, sur les pressantes instances que ce prince, aussi bien que la France, m'ont faites là-dessus, le comte de Törring, son ministre à ma Cour, m'a présenté un projet de traité d'alliance offensive et défensive; mais comme je l'ai trouvé trop vague, je lui ai fait remettre un contre-projet plus étendu et plus détaillé qu'il a envoyé à sa Cour, il y a plus de quinze jours. Les intérêts de l'Électeur y sont tellement ménagés que je me flatte que ce prince ne balancera pas un moment de m'accorder à son tour les avantages et les conditions que je lui ai demandées, d'autant plus qu'il n'y met rien du sien et qu'elles ne lui coûteront rien. Le principal objet, auquel je me suis attaché, est la garantie de toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, la principauté et ville de Neisse, avec toutes ses dépendances et appartenances, et le château et la ville de Glatz avec sa banlieue. J'en ai demandé la possession indépendante de la couronne de Bohême, et même de l'Empire, en plein titre de souveraineté de tout ce pays-là, comme, avant son incorporation à la Bohême, il a été entièrement indépendant sous ses propres princes et souverains.

J'ai insisté, de plus, dans un article séparé sur la garantie de la succession de Mecklembourg, qui ne m'est contestée par personne, et sur celle d'Ostfrise. Voilà ce que j'ai demandé à l'Électeur comme tel. On a remis outre cela de ma part au comte de Törring une pièce allemande, qui contient les avantages et petites faveurs que j'ai demandés à l'Électeur comme Empereur, et qu'à l'exemple des autres Empereurs, ses prédécesseurs, il peut m'accorder sans que cela ne lui coûte rien; moyennant quoi je lui promets non seulement mes bons offices et ma voix pour l'élection future, mais aussi mon assistance pour la soutenir *contra quoscunque* avec une garantie efficace de toutes les conquêtes que l'Électeur fera sur la maison d'Autriche.

Vous voilà maintenant au fait et informé des liaisons que je suis sur le point de contracter avec l'Électeur de Bavière. Il faut donc que vous pressiez ce prince et son premier ministre de renvoyer au plus vite mon susdit contre-projet, avec les instructions et ordres néces-

saires au comte de Törring de mettre la dernière main à l'œuvre, avec celui que j'autoriserai pour cet effet-là.

Comme l'Électeur, ainsi qu'il en est convenu lui-même, me doit tout, si j'ose le dire, et que sans mon assistance et concurrence il n'aurait jamais pu aspirer à la dignité impériale et à la poursuite de ses droits sur la succession de la maison d'Autriche, j'attends à juste titre, pour marque d'une reconnaissance dont il vous a donné tant de fois les assurances les plus fortes, qu'il acceptera purement et simplement le plan tel que je lui ai offert dans le contre-projet remis à son ministre, d'autant plus qu'il ne renferme rien qui puisse préjudicier aux intérêts particuliers de ce prince et de sa maison, et surtout quand il considère que, pour l'amour de lui et peut-être par un attachement à ses intérêts et une amitié sans exemple, j'ai refusé en dernier lieu la proposition avantageuse que la Cour de Vienne m'a fait faire par milord Hyndford de me céder en toute propriété toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, ainsi que je l'ai mandé moi-même à l'Électeur, sacrifice qui mérite bien un juste retour de reconnaissance et qu'on ne saurait jamais payer assez chèrement.

L'Électeur n'ignore apparemment pas qu'on doit uniquement à ma fermeté et à la déclaration que j'ai fait faire par mon ministre à la diète d'élection de Francfort, que l'électeur de Mayence a changé de parti en sa faveur et qu'il est prêt d'accéder à celui que j'ai pris pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Je ne travaille pas moins sans relâche à la cour d'Hanovre pour rendre le roi d'Angleterre, comme électeur, favorable à l'élection de Son Altesse Électorale de Bavière, et j'ai bonne espérance d'y réussir.

Vous ne manquerez pas de faire valoir tout cela, le mieux que vous pourrez, auprès de l'Électeur et de ses ministres qui sont du secret, pour les porter à donner incessamment les mains au traité, tel que je l'ai fait proposer. Vous y pouvez ajouter que j'ai écrit de ma propre main, il y a deux jours, au maréchal de Belle-Isle pour le conjurer de faire en sorte que, dans les convenances qu'on voudra accorder à la cour de Dresde pour la faire entrer dans notre commun concert, on ait préférablement égard aux intérêts de l'électeur de Bavière d'une manière qu'il puisse avoir lieu d'être entièrement satisfait et content.

FÉDÉRIC.

Les manœuvres, auxquelles Frédéric se livra à partir de la deuxième quinzaine de septembre jusqu'à la signature de l'acte de Klein-Schnellendorf, sont si nombreuses et si compliquées, que la *Correspondance politique* seule ne saurait les mettre com-

plètement en lumière. Il m'a donc paru nécessaire d'essayer d'en mieux faire sentir toute la portée en résumant au fur et à mesure les événements les plus importants qui se produisirent au cours de ces étranges négociations.

Dès le 21 septembre, tout a pris une autre tournure. Un courrier, porteur des dépêches envoyées par lord Hyndford à Robinson, remettait en passant, à Neipperg, une lettre par laquelle il annonçait au feld-maréchal qu'il se rendait le jour même « au camp prussien où il attendrait avec impatience le retour de ce même courrier ». Hyndford ajoutait qu'il « se flattait que Neipperg recevrait, au premier jour, de sa cour, de nouvelles instructions touchant une autre espèce d'accommodement, et qu'il s'estimerait fort heureux et très honoré s'il peut être de quelque utilité à la reine de Hongrie ».

Il convient toutefois de remarquer que, « pour ne pas donner d'ombrage à Valory », Frédéric refusa d'accorder ce jour-là une audience à Hyndford. Mais ce n'était là qu'un stratagème, et dès le lendemain, grâce à la connivence de Goltz, qui n'avait évidemment agi que sur l'ordre de son souverain, Hyndford se trouva sur le passage du roi, au moment où celui-ci revenait de la parade, et réussit à conférer avec lui.

Après le dîner, auquel Hyndford avait été convié, Frédéric ne manqua pas de se plaindre à Valory de l'insistance et de l'entêtement du roi d'Angleterre, de lui dire qu'on l'importunait sans cesse avec les instances et les démarches qu'on tentait afin de l'amener à une entente avec la Reine, et d'ajouter qu'il lui avait pourtant bien fait connaître dans ses lettres sa manière de voir à ce sujet [1].

[1] Il n'y avait cependant rien dans ces lettres qui fût de nature à satisfaire ou rassurer la France. On a pu en juger ci-dessus par la pièce n° 511. Je crois inutile de reproduire plus loin la pièce 523 dans laquelle, après avoir pris note de l'intention manifestée par George II de rester neutre, Frédéric ajoute seulement « qu'il s'employera près de la couronne de France pour dissiper les craintes que causent à l'Électeur de Hanovre les mouvements des troupes françaises, et pour que rien ne soit changé à l'état de choses existant dans les cercles de Westphalie et de la basse Saxe ».

Le lendemain 23, Hyndford arrivait au camp de Neipperg. Si le feld-maréchal n'était qu'un général assez médiocre, très inférieur en tout cas au grand capitaine auquel on l'avait opposé, il était, en revanche, un excellent diplomate. L'entretien qu'il eut avec le ministre de la Grande-Bretagne lui avait suffi pour se rendre bien nettement compte de la situation. Frédéric introduisait un nouvel élément dans ses prétentions ; il réclamait des quartiers d'hiver pour 10 000 hommes, soit dans la Haute-Silésie, soit en Bohême ou en Moravie ; mais le langage de l'envoyé anglais avait permis à Neipperg de conclure à l'existence, encore latente il est vrai, de difficultés entre le roi de Prusse et ses alliés de France et de Bavière et de constater qu'il n'était plus, qu'à peu près incidemment, question de la cession de Glatz.

C. P. 520. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Au Camp, 21 septembre 1741.

MON CHER PODEWILS,

Il faudrait porter les Hanovriens à me céder leurs hypothèques sur le Mecklembourg, en faveur et considération de ma neutralité, et pour me tranquilliser sur la somme de 1 500 000 écus qu'ils ont payés à la reine de Hongrie, moyennant quoi je travaillerai à leur procurer la neutralité de la France.

Le voyage de Hyndford sera infructueux, selon toutes les apparences, et ne tendra qu'à un chipotage inutile.

Je détourne la France de son invasion en Hanovre sur trois considérations :

1° Que cela ruinerait mon pays en le constituant le théâtre de la guerre ;

2° Qu'il fallait, avant que de rien faire, être sûr de la neutralité de la Hollande ;

3° Qu'on devait aussi préalablement terminer l'alliance de la Saxe et

4° Que, si l'on tirait du roi d'Angleterre toute satisfaction désirable, on aurait lieu d'être content.

Quant à l'article de la Russie, quelque fâcheux qu'il me paraisse à présent, je crois que ce sera plutôt le printemps prochain qu'il causera des effets que pour le présent.

Neipperg est encore ici, mais il sera pourtant obligé de voler au

secours de Vienne, et alors je ferai tranquillement les sièges de Neisse et de Glatz.

Il faut qu'à Hanovre on ait la peur tout du long. Assurez Bülow que malgré l'envie qu'ont les Français de me brouiller avec les Saxons, ils n'y réussiront pas, mais qu'il faut de nécessité que les Saxons prennent parti. Adieu, je suis tout à vous.

FÉDÉRIC.

C. P. 521. — *Résolutions pour le marquis de Valory.*

Camp de la Neisse, 21 septembre 1741.

Pro memoria du marquis de Valory : le maréchal de Belle-Isle s'est assuré par un traité formel[1] la voix de l'électeur de Mayence pour l'élection de l'électeur de Bavière. Trèves aussi a promis sa voix, mais veut que l'on garde le secret.

Le roi d'Angleterre a fait savoir par son ministre à la Diète d'élection von Hugo : Que la France ne doit pas s'inquiéter de l'ordre de mouvement donné aux Hessois et Danois à la solde de l'Angleterre ; que si la France déclarait que l'armée du maréchal de Maillebois ne dépassera pas Düsseldorf, l'Angleterre n'enverrait pas un seul homme au secours de la reine de Hongrie et se prononcerait en faveur de la Bavière.

« Le Maréchal a répondu en termes généraux en disant que, comme roi d'Angleterre, le Roi avait beaucoup de griefs contre ce prince et que c'était à Versailles

J'ai répondu de même à Schwicheldt sans lui dire oui ni non.

[1] Traité de Mayence du 4 septembre 1741.

qu'il fallait que le Roi son maître s'adressât. »

« Poniatowski a fait entendre que si l'on voulait accorder quelque petit avantage au Roi, son maître, il était disposé à donner sa voix à l'Électeur de Bavière. Le Maréchal demande qu'il plaise à Sa Majesté Prussienne que le dernier ordre qu'Elle a donné à M. de Broich devienne commun avec M. de Schwerin, sans quoi il se trouverait à l'arrivée du premier ambassadeur dans le même embarras où il a été lorsque mon dit sieur de Broich n'était pas pleinement autorisé.

Cela est déjà fait et Schwerin, au plus tard, part dans dix jours.

« Mon dit sieur Maréchal est chargé de savoir de Sa Majesté Prussienne :

« 1° Si Elle ne consent pas que l'armée de M. de Maillebois qui, pour avancer dans la Westphalie, sera obligée de passer et de camper dans des lieux du comté de la Marche qui Lui appartient, savoir, dit-il, si Sa Majesté ne l'approuve pas? »

. . . .
. . . .
. . . .

1° Considération : Cela ferait mon comté de la Marche et Minden théâtre de la guerre ;

2° Un préalable nécessaire avant que de faire pareille chose est d'avoir en main le traité de neutralité des Hollandais.

3° Il faut auparavant être sûr de l'alliance de la Saxe, car je ne m'y fierais pas d'ailleurs.

4° Il faut pourtant que l'Hanovre rende raison aux Français; la terreur de leur approche suffira peut-être.

. . . .
. . . .

« Monsieur le Maréchal n'est point du tout instruit des résolutions du Roi sur ce qui regarde l'entrée de ses troupes dans le pays d'Hanovre ; mais il est sûr

Il faut que le roi de France tire vengeance des torts qu'on lui fait. Cela est juste. Mais si je fais entrer mes troupes dans l'Hanovre, je me tire indubitablement

qu'il ne veut rien faire que de concert avec Sa Majesté Prussienne. C'est dans le cas qu'Elle approuverait que le Roi mon maître tirât vengeance des affronts répétés que les Anglais nous ont faits sur mer depuis deux ans, qu'il demande si Sa Majesté ne jugerait pas à propos de donner des ordres au prince d'Anhalt de s'avancer avec son armée sur les frontières d'Hanovre pour faciliter par cette diversion le passage du Weser à l'armée française et lui procurer des quartiers d'hiver d'un côté, pendant que celle du roi de Prusse en prendrait de l'autre. Il paraît que ce serait le moyen de mettre le roi d'Angleterre à la raison et de le forcer à faire la paix en Amérique avec l'Espagne. »

« Il est encore une autre réflexion de la cour de France qui pouvait bien fortifier la nécessité de prendre ce parti, c'est que, si le roi d'Angleterre pouvait compter sur la tranquillité de ses États en Allemagne, et que cette tranquillité lui vînt de la part de Sa Majesté Prussienne, le système actuel en serait ébranlé, et le courage abattu des partisans de la cour de Vienne relevé et les conséquences n'en seraient pas moins funestes pour les affaires du Nord et pour l'entreprise que la Suède a soumise. Le succès n'en peut être assuré qu'autant que cette puissance ne sera pas troublée par les amis de l'Angleterre et de

la Russie à dos. Grande considération et qui redouble après la bataille qu'ils ont gagnée sur les Suédois.

Tout cela est beau pour l'Espagne et la Suède, mais très peu pour le roi de Prusse qui aurait la Russie à dos. Si alors les Russiens demandaient le passage par la Prusse pour seconder l'Hanovre, les Prussiens seraient entre l'enclume et le marteau, le pays désolé et le succès incertain.

la Russie affaiblis et divisés. C'est sur quoi j'ai ordre de consulter le Roi et de lui dire qu'on voudrait savoir ce qu'il pense.

« Poniatowski a été envoyé à Francfort avec pleins pouvoirs pour traiter avec le Maréchal ; que dans la vue de tirer quelque chose de plus du Cardinal, il était allé à Paris où il ne resterait que trois jours. »

Je regarde dans les conjonctures présentes l'accession de la Saxe comme le coup de parti qui détermine tout. Il faut les flatter, les intimider et les corrompre, mais il ne faut absolument pas se rebuter et les avoir à quel prix que ce soit.

« On a offert à Francfort la Haute-Silésie et la Moravie. L'Électeur préfère de céder cela à démembrer davantage le royaume de Bohême.

Dans la conjoncture présente il faut leur donner tout ce qu'on ne saurait leur refuser de bonne grâce.

« Condition mise de la part du Maréchal, condition principale et *sine qua non :* Que le roi de Pologne agirait offensivement contre la reine de Hongrie avec un corps de 16 000 Saxons. Les ministres Saxons en sont convenus. »

Avec 16 000 hommes. Qu'ils soient aux prises le plus tôt possible avec le prince Lobkowitz et qu'ils se battent, s'il se peut, dans trois semaines avec les Autrichiens.

« Il a été déclaré aux susdits Saxons que le Roi et l'Électeur n'admettraient pas de neutralité. La même chose à dire de la part de Sa Majesté Prussienne à M. de Bülow. »

C'est ce que j'ai dit à Bülow. Le propos des quartiers d'hiver était un argument *ad hominem,* qui a fait impression. Ensuite de cela, patte de velours. Faites hurler le diable dans l'enfer et chanter les sérafins au ciel et présentez-leur l'alternative.

« Savoir l'intention du roi de Prusse sur les quartiers d'hiver en Haute-Silésie et Moravie, en cas que 16 000 Saxons, après le traité fait, entrent pour en prendre possession. »

J'ai agi toute une année de suite avec mes troupes selon l'allure des choses. Elles doivent entrer en quartier d'hiver après les sièges de Neisse et de Glatz, et j'espère bien qu'on laissera à ces troupes, qui ont porté jusqu'ici le fardeau tout seules, les quartiers d'hiver qu'elles ont pris et à celui

« Demander au Roi qu'il lui plaise de renouveler sa renonciation sur Bergue et Juliers dans son traité avec l'Électeur de Bavière. »

qui les commande les contributions déjà faites.

Bon. Cela se fera et même Ravensberg en faveur de Neisse et de Glatz avec leur territoire.

Fr. »

C. P. 522. — *A l'Électeur de Bavière, à Linz.*

Camp de la Neisse, 22 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin,

J'ai reçu avec une très grande satisfaction la lettre que Votre Altesse Électorale vient de m'écrire. Je prends toute la part imaginable à la moisson de gloire qu'Elle va faire, et je suis sûr que ses armes prospéreront au gré de ses désirs.

J'ai voulu marcher droit à M. de Neipperg, alors campé à Frankenstein, mais sa prudence m'a prévenu, car il s'est retiré derrière la Neisse. Pour lors, j'ai fait des marches forcées pour le couper de la ville de Neisse, mais il m'a prévenu d'une demi-heure. Son armée cependant commence à manquer de tout. Je passerai la Neisse en peu de jours, et si M. de Neipperg ne me cède le terrain, je serai obligé de l'y forcer.

Valory vient de recevoir un courrier du maréchal de Belle-Isle, qui lui envoie les préliminaires du traité avec la Saxe, dont les conditions sont l'acquisition de la Moravie et de la Haute-Silésie avec le titre de roi. Je crois que cet accord est conforme aux intérêts et aux idées de Votre Altesse Électorale, l'accession de la Saxe étant pour nous un coup de parti depuis la malheureuse bataille que les Suédois ont perdue contre les Russes.

Je prie d'ailleurs Votre Altesse Électorale d'être persuadé que mon cœur est inséparable du Sien, que je n'aurai jamais d'ami qui soit plus de mon choix — si j'ose m'exprimer ainsi — qu'Elle. En un mot, je regarde nos liaisons comme indissolubles et éternelles. J'attends avec une grande impatience le moment de la signature du traité. Votre Altesse Électorale n'a qu'à stipuler de Son côté ce qu'Elle jugera à propos, rien ne rencontrera de difficulté chez moi.

Les Autrichiens ne se rebutent point de négocier ici, mais Votre Altesse Électorale peut être sûre qu'ils n'avanceront pas plus qu'ils

n'ont fait jusqu'à présent, Neipperg a grande envie de copier en Silésie ses négociations de Hongrie. Il s'en est avisé trop tard et *mes engagements sont trop sacrés pour que je les rompe de ma vie.*

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime et de la plus vive tendresse, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle ami, allié, cousin et frère

FÉDÉRIC.

C. P. 524. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

Il s'est produit un incident assez curieux lors de l'arrivée de la dépêche que M. de Valory reçut du maréchal de Belle-Isle. Aussitôt après le déchiffrement de ses lettres, M. de Valory alla parler au roi de l'alliance en question[1] et lui remit le projet des articles préliminaires. Mais il se trompa, et lui passa la lettre déchiffrée du maréchal que le roi me confia aussitôt sans l'avoir lue.

Valory s'est fait peu après rendre la lettre par Eichel qui rend compte à Podewils[2] de ce qu'il se rappelle y avoir lu : « En terminant, Belle-Isle mande que l'électeur de Bavière lui a communiqué le projet de traité avec la Prusse et lui a déclaré par écrit qu'il se conformerait en tous points aux désirs du roi de Prusse, mais que, comme le royaume de Bohême devait lui échoir en entier, il lui en coûterait fort de lui céder la ville de Glatz, ce qu'il ferait cependant, s'il le fallait en fin de compte afin de témoigner ainsi sa reconnaissance à Sa Majesté. Le maréchal engage en conséquence M. de Valory à voir si on ne pourrait pas amener le Roi à céder sur ce point, mais dans le cas où le Roi se cabrerait, il ne faudrait pas insister et on lui abandonnerait la ville de Glatz. »

Sa Majesté m'a fait connaître à ce propos que, dans le cas où on attribuerait à la Saxe une partie de la Bohême, il exigerait la cession de Glatz afin de couvrir ses derrières du côté de la Saxe, mais que si, au contraire, la Bavière doit avoir la Bohême tout entière, il renoncerait à cette ville et prendrait en échange la lisière de la Neisse.

EICHEL.

[1] Le traité entre la Saxe et la Bavière qui fut signé à Francfort-sur-le-Main le 19 septembre.

[2] Cf. la version toute différente que Frédéric donna plus tard de cet incident dans l'*Histoire de mon temps,* chap. III.

C. P. 525. — *Au grand maître de l'artillerie baron de Schmettau, à Linz.*

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

MON CHER SCHMETTAU,

Vous avez fait des merveilles jusqu'ici, et il n'y a plus rien à désirer. Mais marquez-moi, à présent, pourquoi l'Électeur ne se détermine pas plutôt en faveur de l'expédition de Vienne que pour celle de Prague? Il me semble qu'en prenant Vienne, la guerre serait terminée tout d'un coup, au lieu qu'à présent vous prendrez Prague et aurez, le printemps qui vient, sûrement les troupes d'Italie et les Hongrois à combattre.

Neipperg reste toujours tranquillement dans son camp, tandis que sa Cour me fait les offres les plus avantageuses pour ma neutralité, mais à quoi leur servirait-elle? Le grand article serait à présent de disposer l'Électeur, puisqu'il veut entrer en Bohême, qu'il dirige ses marches de façon qu'il recogne avec moi Neipperg. Je crois même qu'on pourrait le bloquer et le réduire, lui et son armée, à se rendre prisonniers de guerre.

Adieu, cher Schmettau, faites dans toutes les occasions mille assurances d'amitié et d'estime à l'Électeur.

Je suis votre fidèle ami

FÉDÉRIC.

C. P. 527. — *Au maréchal comte de Belle-Isle, à Francfort-sur-le-Main.*

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

MON CHER MARÉCHAL,

Vous recevrez, cette ordinaire présente, tout le détail par le marquis de Valory, tant des négociations infructueuses des Anglais que de mes réponses sur les points que vous m'avez marqués et mes ordres en conséquence à M. zum Broich[1], à mes officiers et présidents des provinces de Westphalie, pour assister en tout les troupes françaises. Je crois même que M. Valory vous aura instruit de mes

[1] Cf. *ibidem*, 526. Au ministre von Broich, 23 septembre 1741. Broich avait ordre d'annoncer à Belle-Isle que le roi renonçait entièrement à Glatz.

opérations et de la façon honteuse dont les Autrichiens perdent leur temps dans leur camp de Neisse.

Je n'ai qu'à vous dire encore deux mots, l'un sur la nécessité d'accélérer à présent l'élection d'un empereur, et l'autre touchant la neutralité des Hollandais. Le premier point est à présent de si grande conséquence que je regarde comme le plus grand service que vous puissiez rendre au Corps Germanique, de pousser l'élection de façon qu'elle soit faite immanquablement avant l'hiver.

Quant à la neutralité des Hollandais, cet objet vous doit intéresser d'autant plus que votre armée en Westphalie n'y peut être à son aise, à moins que l'on ne soit sûr que les Anglais ne transportent aucunes troupes sur le continent pour se joindre aux Hollandais. Une pareille démarche pourrait déterminer le Danemark à se joindre à ce nouveau parti, dont la première lueur de supériorité relèverait entièrement le cœur des partisans de Vienne et ne manquerait pas d'attirer les Russiens en Allemagne.

Il ne me reste plus qu'à vous parler des Saxons, dont je crois qu'il sera bon de faire marcher avec promptitude les auxiliaires et de les mettre encore cet automne aux mains avec les Autrichiens, un pareil acte étant le seul moyen par lequel on pourra s'assurer de la fidélité des Saxons. Vous qui aurez approfondi le caractère de cette cour, par les négociations qui nous ont passé par les mains, vous aurez remarqué sans doute qu'on ne saurait prendre assez de précautions pour s'assurer de leur bonne foi.

Je vous envoie en même temps une pièce, par laquelle vous verrez, Monsieur, que je ne demande pas trop aux Saxons, et que c'èst même moi qui leur cède quelques langues de terre de la Basse-Silésie qui s'étendent assez loin au delà des rives de la Neisse.

Je vous prie de me croire avec tous les sentiments de la plus parfaite estime et avec beaucoup d'impatience de vous embrasser, etc.

FÉDÉRIC.

A peine ébauchée et encore hésitante jusqu'ici, la grande intrigue machinée par le roi de Prusse prend corps et se dessine nettement à partir du 25 septembre.

Pendant que lord Hyndford allait s'installer à Neisse, Neipperg recevait, le 24 septembre, de nouvelles instructions envoyées de Presbourg, dans lesquelles on consentait en somme, s'il le fallait, à céder Neisse à condition toutefois que l'armée de Neip-

perg pût partir dans le plus bref délai possible et venir couvrir Vienne[1].

Neipperg communiqua en personne ses dépêches à lord Hyndford, et afin de ne pas perdre une minute, on résolut de prescrire au général Lentulus d'écrire le lendemain matin au prince d'Anhalt au sujet d'un échange de prisonniers. Lord Hyndford devait profiter de ce prétexte pour mettre Goltz au courant de la situation et lui demander une nouvelle entrevue au couvent des Capucins. Ce fut Frédéric lui-même qui ouvrit la lettre et fixa au 25 septembre, à 5 heures, l'entrevue à laquelle Neipperg et lord Hyndford ne manquèrent pas d'assister, entrevue qui dura une demi-heure, et au cours de laquelle Hyndford remit à Goltz le projet d'une *convention secrète* entre S. M. le roi de la Grande-Bretagne, S. M. la reine de Hongrie et de Bohême et S. M. le roi de Prusse. Marie-Thérèse, « sans demander autre chose de S. M. le roi de Prusse que son amitié, une paix et une réconciliation solide avec lui », offrait de lui céder tous ses droits sur la Basse-Silésie. La place de Neisse devait être rasée. Quant à la Prusse, elle s'engageait à ne pas aller plus loin et « à observer une exacte neutralité à l'égard de la Reine[2] ».

Neipperg avait immédiatement rendu compte au Grand-Duc de la conférence du 25, et lui avait surtout fait connaître que, d'après les paroles échappées tant à Hyndford qu'à Goltz, l'élection de l'Électeur de Bavière lui paraissait chose certaine[3].

[1] Dans cette dépêche, tout entière de la main du grand-duc, on voit clairement apparaître les sentiments si dignes et si élevés de Marie-Thérèse. Parlant au nom de la Reine, François de Lorraine écrit à Neipperg : « Qu'il faut en finir à tout prix et qu'on se flatte encore de croire que *le roi de Prusse se lassera d'être un malhonnête homme*. » Et dans le *post-scriptum* il ajoute : « Sa conduite est si extraordinaire que je ne sais plus que penser de lui. Il faut cependant s'entendre avec lui. » Il termine enfin sa dépêche par cette phrase : « Avant tout n'oubliez pas qu'il vous donne quelque chose de signé, même s'il ne s'agit que de sa neutralité; car il faut prendre ses précautions avec lui et être sûr qu'il ne fera pas quelque algarade. » *(Archives des comtes de Neipperg.)*

[2] *Haus, Hof and Staats Archiv*, fasc. 23.

[3] Le même soir Neipperg adressait au grand-duc la dépêche suivante : « Monseigneur, en ce cas, et comme on pourrait nonobstant dire à Vienne avoir outrepassé mes instructions dans ce projet et me rendre responsable,

Dans la nuit du 25 au 26 une réponse, sans date et sans signature, expédiée du quartier général prussien, parvenait à Hyndford qui s'empressait de la faire tenir à Neipperg. Le feld-maréchal avait vu clair et deviné juste. Frédéric, comme il l'avait pensé, n'était pas homme à accepter, dans de pareilles circonstances, la moindre restriction aux prétentions qu'il avait élevées.

C. P. 528. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Neisse (du colonel de Goltz).*

(25 septembre 1741.)

« Je suis bien fâché, Mylord, de vous dire qu'il n'y a rien à faire. Pour Glatz, je crois qu'on n'en parlera plus, mais la ville de Neisse nous tient à cœur. Je puis vous assurer que, si le Roi jouait seul, nous aurions bientôt fait, puisqu'il ne demandera jamais que ce que vous offrez, excepté la ville. Mais *nos alliés méritent des égards.* Tout ce que nous pourrions faire pour le bien de la Reine, qui ne nous est nullement indifférent, c'est de laisser aller son armée d'ici, sans faire aucun traité, de nous amuser ici en Silésie et de n'agir autre part contre qui que ce soit au monde. Si cela vous convient, M. le maréchal Neipperg peut partir demain s'il veut, ma tête lui sera garante de ce que j'ai l'honneur de vous dire. J'ai celui de vous assurer de mes respects et d'être parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. »

A lundi au soir.

quoique Dieu sait qu'il n'a été couché que dans une bonne intention pour faire sortir la Reine au moins plus tôt d'un embarras, s'il est possible, envoyez quelqu'un, et des plus habiles que vous avez à Vienne, pour *conclure une paix avec le Roi qui hésite tantot pour la Reine et vous, tantôt pour la France, et veut pourtant toujours gagner au milieu de ces embarras qui me surpassent comme bien d'autres choses.* » (*K. H. Kriegs Archiv*, Silésie, fasc. IX, 52 et ad 52.)

C. P. 529. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Neisse (du colonel de Goltz).*

Camp de Kalteck, 28 septembre 1741.

« Vous voyez, Milord, que les affaires ont un peu changé de face[1]. Malgré cela, le Roi voudrait pouvoir donner des marques de sa bonne volonté à S. M. la reine de Hongrie. Mais vous comprendrez vous-même sans peine que les circonstances présentes, nos engagements, l'honneur et l'intérêt du Roi ne lui permettent pas de faire une paix particulière avec la cour de Vienne. L'armée française, qui est en Westphalie, aurait raison de nous en faire repentir, ce qui éloignerait la paix générale au lieu de l'approcher et, par conséquent, nous ferait manquer notre but commun.

J'ai ordre de vous dire que, si vous pouvez faire traîner la négociation jusqu'à l'hiver, on trouvera moyen d'ajuster les choses.

En attendant, il faut nous laisser prendre la ville de Neisse sans délai, et aller avec votre armée où vous voudrez. Si cela vous convient, nos prétentions se borneront à ce que vous savez, c'est-à-dire à la Basse-Silésie avec la ville de Neisse. Nous ne demanderons jamais plus, et nous ne ferons point de mal ni à la Reine ni à ses alliés. Vous me demanderez, milord, quelles assurances vous aurez de tout cela, puisque le Roi ne veut pas faire de traité. Tout ce qu'on peut faire pour accélérer la paix générale, c'est que le *Roi vous donnerait cette assurance par écrit, à vous, sous la condition d'un secret inviolable.* Si cela vous accommode, j'attends votre réponse. Sinon Dieu pourvoira. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'on ne peut vous honorer et estimer plus que je ne fais. »

C. P. 531. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Lummsdorf, 30 septembre 1741.

Podewils, de Breslau, 28 septembre, transmet les propositions apportées de Hanovre à Schwicheldt.

Tout ce projet de traité est la plus belle chose du monde ; mais c'est un édifice sans fondement,

[1] Cf. *ibid.*, 535, à Belle-Isle. Camp de Kalteck, 2 octobre 1741, sur la retraite forcée de Neipperg et sur les opérations de guerre dans la Haute-Silésie.

Projet de traité de neutralité avec les alliés de la Prusse. Alliance défensive avec la Prusse. Conditions : Garantie à la Prusse de la Basse-Silésie avec Breslau et renonciation à l'Ostfrise en permutation avec Hildesheim. La Prusse ne contestera pas Osnabrück au Hanovre, qui maintient ses droits sur les bailliages de Mecklembourg. Podewils croit qu'on devrait céder sur ce point à cause des avantages résultant pour la Prusse de la neutralité du Hanovre, neutralité que ce pays pourrait peut-être obtenir en dehors de l'action de la Prusse, par l'intervention de la Bavière, par exemple, et qu'ainsi un autre emportera le mérite et la reconnaissance. »

car je ne saurais rien faire sans la France.

D'ailleurs je ne serais pas fâché qu'on forçât le roi d'Angleterre à perdre entièrement ses vues d'acquisition et quant au Mecklembourg, je ne saurais souffrir de ma vie qu'ils restent en possession des bailliages qu'ils ont en Mecklembourg. Ainsi payez Schwicheldt de belles paroles ; mais n'affirmez rien et repliez toujours sur les soins que je me donnerais pour leur procurer la neutralité de la France.

J'ai le Mecklembourg extrêmement en vue et, si le cas d'Ostfrise devait exister, dites-moi si, par une permutation, on ne pourrait pas transporter les ducs de Mecklembourg en Frise et me mettre en revanche en possession de Strelitz, Rostock, la ville de Schwerin y comprise, laissant le reste du pays à ses ducs et au roi d'Angleterre.

Le roi de Prusse était trop habile pour ne pas tirer pleinement parti des atouts qu'il avait dans son jeu et, comme on a pu le voir, il avait employé une bonne partie de son temps à préparer et à faire accepter l'évolution à laquelle il était bien décidé. Ce qu'il voulait, ce qu'il lui fallait, c'était pouvoir, comme il l'avait écrit à Podewils, *assiéger tranquillement Neisse et Glatz*. C'est en grande partie pour amener le départ de l'armée de Neipperg, pour s'assurer ainsi une entière liberté d'action qu'il a entamé et qu'il poursuit ces négociations.

Elles ont déjà eu un résultat favorable pour lui. Le 26, son armée a passé sans encombre sur la rive droite de la Neisse, alors que rien n'eût été plus facile pour les Autrichiens que de

contrarier cette opération et peut-être même d'obliger Frédéric à renoncer à son entreprise en culbutant l'avant-garde conduite par le prince Léopold d'Anhalt-Dessau. L'attitude passive de Neipperg est la conséquence, on ne saurait en douter, de l'ensemble de la situation politique et de la conférence qu'il eut dans la nuit du 25 au 26 septembre avec lord Hyndford. Dans cette conférence, à laquelle assista le général Browne, on résolut de laisser momentanément les négociations dans le *statu quo* et de rester provisoirement sur la défensive la plus absolue, au moins jusqu'au moment où il serait possible de voir clair dans les intentions du Roi. En attendant, Hyndford se proposait de quitter Neisse le 28[1] pour retourner à Breslau, et le général Browne, mis au courant de tout par le feld-maréchal, allait partir pour Presbourg.

Neipperg n'avait d'ailleurs pas attendu le résultat de son entrevue nocturne avec Hyndford pour renseigner Marie-Thérèse et lui montrer une fois de plus l'inutilité des propositions qu'il avait été chargé de transmettre[2]. Il ne se trompait pas. Le mouve-

[1] Lord Hyndford renonça à ce projet et resta à Neisse jusqu'à la signature de la convention de Klein-Schnellendorf.

[2] La lettre que Neipperg adresse au Grand-Duc (*Kriegs Archiv*, Silésie, fasc. IX, 53 et 54) est malheureusement trop longue pour être reproduite *in extenso*. Je me bornerai donc à en extraire les passages les plus caractéristiques et les plus intéressants : « Monseigneur, écrit-il, je ne sais plus où j'en suis avec le roi de Prusse qui en veut à la ville de Neisse et qui ne s'en contentera pas, même si je la lui offre. Il veut la prendre par la force pour assurer la France et ses alliés qu'il tient bon avec eux et veut avancer dans la Haute-Silésie pour en jouir, et sous espèce d'hostilité pour mieux confirmer la chose, et s'en emparer ensuite en cas que les affaires de la Reine tournassent plus mal.... Il n'attend que mon départ et s'en flatte que j'y serai obligé pour aller au secours de Vienne...

... Monseigneur, croyez-moi, il faut un autre homme que je suis pour tenir tête à ce Roi dans ce labyrinthe de traités, et envoyez-le de grâce de chez vous, si la Reine doit être servie dignement et à proportion des difficultés chicaneuses qui augmentent de la part prussienne d'un instant à l'autre. Un militaire, tel qu'il soit de nous autres ici, n'en viendra certainement pas à bout, entêté comme le roi l'est, fourbe comme il veut l'être, ou trop lié avec ses alliés qu'il veut ménager pour faire bonne mine.

... La réponse de Goltz que je connais, et sa façon de s'annoncer n'est pas de lui, mais bien du Roi, de qui je connais la méthode d'écrire par plusieurs écrits qui ont été interceptés et couchés de sa main propre... »

ment que Frédéric venait de faire exécuter à son armée répondait à des considérations politiques et militaires. Depuis le 23 septembre, il caressait l'idée de couper la retraite aux Autrichiens[1] et de plus, en menaçant leurs derrières, il espérait amener Neipperg à céder plus facilement à ses exigences. Mais le général autrichien avait deviné les intentions du Roi. Après avoir fait décamper son armée le 28 au matin, il l'avait établie à Oppersdorf. Il restait de la sorte encore à portée de Neisse et se trouvait de plus sur la route de Jägerndorf et de Troppau qu'il lui fallait suivre dans le cas où, par suite des circonstances ou d'une entente, il se verrait dans l'obligation, ou recevrait l'ordre, d'évacuer la Silésie.

C. P. 533. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Neisse (du colonel de Goltz).*

Ce 30 septembre, à 6 heures du soir.

MILORD,

J'espère que vous serez content de nous. Le Roi veut bien avoir patience jusqu'au retour de vos courriers[2] pour vous convaincre d'autant mieux qu'il agit de bonne foi et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui. Aussitôt que vous me donnerez bonne nouvelle, je vous apporterai l'écrit en question contenant trois points :

1° Que nous ne demanderons jamais que la Basse-Silésie jusqu'à la rivière de Neisse, la ville inclusivement ;

2° Que nous n'agirons plus contre la Reine, ni contre aucun de ses alliés et

3° Que nous ne tirerons pas de contributions des États de la Reine.

En échange le maréchal comte de Neipperg et vous, Milord, me donnerez un écrit que la Reine nous cède ledit pays pour jamais, de quelque manière que les choses puissent tourner.

Nous voilà donc d'accord. Car je ne crois pas qu'à Presbourg on connaisse assez peu ses véritables intérêts pour vouloir disputer sur la ville de Neisse. Mais, Milord, il faut que vous ne m'ayez pas bien

[1] Cf. *ibidem*, 525, à Schmettau. Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

[2] Le courrier, envoyé par Hyndford à Presbourg, revint le 4 octobre.

compris, puisque vous ne voulez pas que nous prenions des quartiers d'hiver dans la Haute-Silésie. Nous ne pouvons faire autrement quand même nous voudrions. *J'ai eu l'honneur de vous dire que nous voulons bien cesser de faire la guerre, mais que nous ne voulons pas paraître d'avoir cessé de la faire.* Or, ne point prendre de quartiers dans la Haute-Silésie, ne serait-ce pas déclarer à tout le monde que nous en sommes convenus ou que nous sommes des imbéciles? Vous comprenez vous-même que nous ne pouvons faire autrement, quand même nous pourrions loger notre armée autre part, ce qui ne se peut absolument pas. Qu'importera-t-il à la Reine qu'une partie de notre armée ait le couvert et les fourrages ici, puisque nous promettons de ne point demander de contributions? Et au bout du compte, on ne saurait nous empêcher de prendre quartiers et contributions, à moins de nous battre deux ou trois fois, ce qui n'arrivera sûrement point. C'est un article sur lequel nous ne pouvons nous relâcher pour couvrir nos bonnes intentions, et, par conséquent, pour le propre bien de la Reine. Je vous dirai bien plus : *c'est que, quand nous serons tous d'accord, il ne faut pas pour cela cesser de tirer de temps en temps quelques coups de pistolet.* Nous serons tout tranquilles sans faire un seul pas en avant; mais de votre côté, il faut que vos hussards viennent quelquefois nous inquiéter, enlever quelques chariots et faire de petites hostilités pareilles. — Bref, pourvu que la ville de Neisse soit accordée de la manière que vous savez, tout sera fait; car pour ces misérables quartiers j'espère que vous ne m'en parlerez plus. *Nous ferons quelques mouvements; mais que cela n'inquiète M. le Maréchal. Il verra bien lui-même que ce n'est rien.* Suffit que je vous dise que nous attendrons le retour de vos courriers. J'ai l'honneur d'être plus que personne au monde votre très humble et très obéissant serviteur.

GOLTZ.

C. P. 535. — *Au maréchal de France comte de Belle-Isle, à Francfort-sur-le-Main.*

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une lettre du Cardinal qui paraît désirer beaucoup que je tienne mes troupes en campagne le plus longtemps possible. J'ai agi jusqu'à présent avec toute la vigueur imaginable; mes troupes sont en campagne le dixième mois, indépendamment de quoi j'agirai encore volontiers avec la même force; mais pour vous

ouvrir mon cœur naturellement, il y a quelques points qui me refroidiraient beaucoup, si je n'y voyais pas de changement.

L'un c'est la lenteur des opérations bavaroises qui, me laissant porter tout le fardeau de la guerre, ne profitent point de l'absence de l'ennemi pour agir.

L'autre est que, croyant l'Électeur de Bavière susceptible de reconnaissance, je me suis vu trompé dans mon attente par les difficultés qu'il fait de me céder la seigneurie de Glatz. Vous savez que la France n'aurait pas agi sans moi et que, par conséquent, la conquête du royaume de Bohême, de la Haute-Silésie et du pays de Souabe et du Tyrol n'auraient pas été aussi faciles qu'elles le sont actuellement à l'Électeur. Vous savez que les voix de Mayence, de Saxe et d'Hanovre lui ont été gagnées par mon assistance. Dans le temps que je devais présumer que la gratitude de ce prince serait la plus vive, je vois qu'il me conteste une misérable seigneurie, à moi qui lui gagne des royaumes et qui en faveur de sa maison renonce à nos droits sur Juliers et Bergue. Si vous envisagez les choses impartialement, vous trouverez que la conduite qu'on tient envers moi est bien dure et je vous laisse à juger de ce qui conviendrait à l'Électeur de faire.

Un article que je ne dois pas oublier regarde les quartiers d'hiver. Il m'est de toute impossibilité de les prendre autrement qu'en Moravie, et il me semble que mes troupes les ont bien autant mérités que les Saxons, vu nos longues et pénibles opérations.

Quant aux opérations présentes, je dois vous informer que j'ai passé la Neisse malgré M. de Neipperg, que j'ai rejeté la guerre en Haute-Silésie et que je ferai tout ce que je pourrai pour la pousser en Moravie, et de là plus outre.

J'attends sur tous les points ci-dessus mentionnés votre réponse, étant persuadé que vous ne pouvez trouver que très simples, justes et naturelles les choses que je désire.

Adieu, mon cher Maréchal, je brûle d'envie de vous voir à la tête de ces Français que vous mènerez en maître, au lieu qu'on les conduit maintenant en écolier. L'estime, l'amitié et la considération que j'ai pour vous sont immortelles. Je suis, mon cher Maréchal votre très fidèle ami.

FÉDÉRIC.

Valory, qui est ici et qui voit tout, vous écrira tout.

C. P. 536. — *Au cardinal de Fleury, à Issy.*

Camp de Friedland, 2 octobre 1741.

MONSIEUR MON COUSIN,

J'ai reçu, par les deux courriers qui viennent d'arriver, les lettres, Monsieur, que vous me faites le plaisir de m'écrire. Il ne me reste rien à désirer sur la confiance que le Roi, votre maître, me témoigne. Il peut compter que je n'en ferai jamais mauvais usage et que j'en agis avec lui avec toute la sincérité et fidélité possible.

J'ai également communiqué à M. Valory toutes les pièces originales des propositions qu'on m'a faites et qu'on ne se lasse pas de me faire. Milord Hyndford même est encore actuellement à Neisse pour y négocier au nom du roi d'Angleterre. Il m'a offert, au nom de la Reine de Hongrie, toute la Basse-Silésie, avec une lisière d'une mille de ce côté ici de la Neisse, et la principauté de Glatz, pour obtenir ma neutralité.

J'ai refusé constamment d'entrer dans de pareils engagements et j'en agirai toujours de même, me flattant que les Électeurs de Saxe et de Bavière ne feront pas les difficiles sur les choses que la Reine même m'accorde. D'ailleurs j'ai pu remarquer, par les offres de lord Hyndford et de la Cour de Vienne, que vous avez lieu de vous méfier de la sincérité du roi d'Angleterre. Il cède à la conjoncture; mais il n'en conserve pas moins la vengeance au fond de son cœur.

Les retardements de l'Électeur de Mayence pour l'élection impériale m'ont semblé de même être couverts d'un si frivole prétexte qu'on a lieu de soupçonner qu'il a dessein de gagner du temps.

La façon déterminée, dont je me suis expliqué au ministre de Saxe touchant l'incertitude de son maître, l'a enfin fait résoudre à conclure avec le roi de France. Je regarde, ainsi que vous, Monsieur, son accession dans la conjoncture présente comme donnant du poids à l'accomplissement des desseins du Roi. Le principal effet de cette alliance sera qu'elle achèvera de tenir la Russie dans l'inaction, vu les intimes liaisons de ces deux cours respectives.

Quant au sujet des opérations, il serait fort à désirer que l'Électeur de Bavière y apportât moins de lenteur et qu'il ne perdît point un temps précieux à des hommages qui pourraient lui être rendus en des saisons moins propres à la guerre.

J'ai porté jusqu'ici tout le fardeau sur moi; les autres en retirent les fruits et, non contents de ces avantages, ils paraissent désirer que je

fasse tout seul la guerre pour eux. C'est ce qui me semble injuste, et je vous prie, Monsieur, de faire que l'Electeur agisse avec plus de vigueur, dans un temps où il le peut, et où il ne rencontre aucune opposition devant lui.

J'ai dérobé à M. de Neipperg le passage de la Neisse et je l'ai rejeté dans la Haute-Silésie, où je le resserre journellement. Si les Bavarois avançaient par derrière, cette armée, se trouvant environnée de tous côtés et manquant de subsistance, périrait immanquablement en peu de semaines. En un mot, il y a cent bonnes choses à faire, qu'on néglige toutes pour perdre le temps d'une façon impitoyable, et, quelque bonne volonté que j'aie, je ne ruinerai point mon armée, campée dans le dixième mois, pour que les autres mangent en attendant des noisettes. Vous ne trouverez rien d'injuste en ce que je vous écris, et par ma façon d'agir envers l'Électeur, je pense de mériter le réciproque.

Quant au roi de France, je ne souhaite autre chose sinon que son amitié ne se ralentisse jamais pour moi. Il me trouvera toujours le même, j'entends, prêt à contribuer en tout ce qui peut lui être agréable et d'une sincérité et fidélité à toute épreuve [1].

Je me flatte, Monsieur, que vous êtes persuadé que rien n'égale la haute estime et la considération avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami.

FÉDÉRIC.

Je vous envoie ci-joint une copie de la lettre que le roi d'Angleterre m'a écrite [2].

Valory a vu en original la plus grande partie des pièces qu'on m'a envoyées de Hanovre et de Vienne.

C. P. 537. — *Au roi de la Grande-Bretagne, à Hanovre.*

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

MONSIEUR MON FRÈRE,

J'espère que Votre Majesté sera contente de la façon dont je L'ai servie, et que la neutralité, que Lui accorda la France, ne laissera pas que de Lui être agréable. Je ne vanterai pas les soins que je me suis

[1] Pour se convaincre de la sincérité et de la fidélité du roi de Prusse, il suffira de jeter un coup d'œil sur les deux pièces suivantes 537 et 538.

[2] De Linsburg le 22 septembre.

donnés, ni les peines que j'ai eues à faire consentir le Cardinal à cette neutralité. Suffit que Votre Majesté en jouisse.

J'espère que vous n'oublierez pas le service que je viens de vous rendre, qu'il augmentera les égards mutuels et le bon voisinage, et que Votre Majesté me rendra la pareille, si un cas semblable me mettait un jour dans une situation de cette nature. Pour lui ôter tout sujet d'inquiétude, j'ai donné des ordres [1] pour faire séparer l'armée sous les ordres du prince d'Anhalt et je La prie de me croire autant qu'on peut l'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

FÉDÉRIC.

C. P. 538. — *Au ministre d'État de Podewils.*

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Podewils, Breslau, 1er octobre, fait remarquer à propos du traité de neutralité entre la France et le Hanovre qu' « il avait prévu [2] que pareille chose arriverait et que l'Angleterre obtiendrait la neutralité malgré nous. »

« Je m'en ferai un mérite tant bien que mal. Mais pour attraper la France d'un autre côté, je sépare l'armée du prince d'Anhalt. »

C. P. 539. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Rapport de Podewils, de Breslau, 1er octobre.

« Le comte de Törring a reçu l'autorisation de signer le traité entre la Prusse et la Bavière d'après le projet prussien à condition que :

1° Le Roi renonce à la cession de Glatz;

Ou Glatz ou un équivalent de la même force.

[1] Le même jour, 2 octobre.
[2] Cf. C. P. 500.

2° On mentionnera dans le traité les parties de la succession d'Autriche qui, aux termes du traité de partage du 19 septembre entre la Saxe et la Bavière, doivent être attribuées à la Bavière ;	Bon, selon le traité de partage.
3° Le Roi renouvelle sa renonciation à la succession de Juliers-Bergue dans les termes employés dans son traité avec la France.	Bon, à condition de Glatz pour Ravenstein.
Podewils fait remarquer, à propos de la seigneurie de Ravenstein, qu'elle ne saurait être comprise dans la renonciation « parce qu'elle n'a rien de commun avec les États de Juliers et de Bergue et qu'en vertu de la convention de l'an 1670 elle doit revenir à la maison de Brandebourg après l'extinction des mâles de la maison de Neubourg. Ceci est d'autant plus juste que Votre Majesté avait demandé pour Ravenstein la ville de Glatz avec son district pour équivalent. » Il faut aussi demander à la maison de Sulzbach de renoncer aux parties de la succession de Clèves possédées actuellement par la Prusse (Clèves, Mark, Ravensberg).	Bon.
Cela est d'autant plus indispensablement que la maison de Sulzbach n'a jamais voulu reconnaître le traité de partage de 1666.	Bon. FÉDÉRIC.

C. P. 542. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Camp de Friedland, 6 octobre 1741.

Rapport de Podewils, Breslau, 3 octobre :

Bülow affirme : « qu'on souhaite toujours, indépendamment de l'affaire de l'accession de Votre Majesté, de faire une alliance défensive avec Elle pour la garantie réciproque de l'une et de l'autre partie. »

Fort bien, mais qu'ils commencent par marcher et agir. J'entrerai alors volontiers dans l'alliance défensive qu'on me demande et que je promets. Qu'ils agissent, et alors on peut compter sur moi. »

C. P. 543. — *Au ministre d'État de Podewils, à Breslau.*

Rapport de Podewils, Breslau, 5 octobre.

« Schwicheldt insiste sur la conclusion du traité de neutralité entre la Prusse et le Hanovre. Pour ce qui est des hypothèques du Hanovre sur les baillages du Mecklembourg, « il faudra, écrit Podewils, aller à la sape et ne point agir trop ouvertement sur une chose qui tient si fort à cœur au roi d'Angleterre, qu'il risquera la guerre plutôt que de se laisser chasser de ses possessions de Mecklembourg. » Le montant total des hypothèques qui grèvent ces baillages s'élève à près de deux millions de thalers. « Il faut espérer que dans la suite du temps il se présentera des occasions pour faire accepter de gré ou de force ce remboursement au roi d'Angleterre. »

« Je sais bien que ce n'est pas une chose à faire aujourd'hui ou demain, mais *colla sputta.*

Fr.

C. P. 546. — *Au conseiller privé de légation comte de Finckenstein à Copenhague.*

Breslau[1], 7 octobre 1741.

Je me suis bien attendu que le ministre d'Angleterre à la Cour de Danemark se donnerait tous les mouvements imaginables, ainsi que je le vois par votre dépêche du 26 septembre dernier, non seulement pour renouveler avec cette couronne le traité de subsides qui va expirer dans peu de mois, mais encore d'obtenir une augmentation considérable du corps de troupes qu'elle doit fournir en vertu dudit traité au Roi son maître. Il est très sûr que Sa Majesté Britannique se voit avec regret déchu de cette espèce de dictature qu'elle prétendait exercer ci-devant dans les affaires d'Europe, et qu'elle prend de loin des mesures pour remonter sur sa bête et pour recouvrer son ancienne supériorité. Vous jugerez aisément qu'il m'est d'une grande importance que ce dessein ne réussisse point, et qu'il est de mon intérêt de voir traverser les négociations que la Cour Britannique entame de tous côtés pour se faire des alliés à la tête desquels elle puisse rétablir son autorité de jadis et se rendre derechef arbitre de l'Europe. Ainsi vous employerez tout votre savoir-faire et vous n'épargnez rien de tout ce qui dépend de vous, pour contrecarrer de bonne grâce, par le ministre de France, l'abbé Le Maire, la négociation du sieur Titley et faire rejeter par la cour de Danemark les nouvelles propositions anglaises.

Cependant, comme je suis encore en termes amiables avec Sa Majesté Britannique, et qu'elle affecte même de rechercher mon amitié, vous mesurerez vos démarches avec tant de circonspection que je n'y sois pas mêlé directement et que vous ne paraissiez point travailler contre les intérêts de la cour d'Angleterre, surtout si le sieur Le Maire devait échouer dans sa négociation, afin que le sieur Titley ne trouve point de juste sujet de se plaindre de vous à sa Cour et de lui rendre par là suspectes mes démarches.

Fédéric.

H. de Podewils. »

[1] Cette dépêche, signée par Frédéric et par Podewils, fut envoyée au camp au roi pour y être signée par lui et datée de Breslau, où Frédéric ne se trouvait pas.

Pendant que Frédéric modifiait peu à peu son attitude vis-à-vis de Valory, Neipperg avait reçu, le 4 octobre, les instructions de sa souveraine et l'autorisation de céder Neisse[1]. Il était, il est vrai, encore question de restrictions et de conditions, qu'on avait jugé inutile de faire connaître à Goltz, dont la réponse ne parvint à lord Hyndford que deux jours après, le 6 au matin. Quelques heures à peine après l'arrivée de cette réponse, le feld-maréchal recevait de Browne l'avis « qu'on consentait aux propositions du roi de Prusse, aussi pour les quartiers dans la Basse-Silésie; aussi qu'on espère cette affaire finie et que l'armée pourra ensuite se mettre en marche pour la Bohême, Moravie ou Autriche, où les conjonctures exigeraient ».

Cette fois Goltz répondit de suite, et le 8 octobre au matin, Neipperg et lord Hyndford se rencontraient avec lui au château de Klein-Schnellendorf, situé au nord de la petite ville de Steinau, et choisi par Goltz.

Plus que jamais il importait de donner le change à Valory, que le Roi avait déjà malmené quelques jours auparavant, au cours de la reconnaissance du 4, à propos de certaines observations que l'ambassadeur de France s'était permis de lui faire. Aussi le 7 au soir, après le dîner, aussitôt après avoir pris connaissance des nouvelles transmises par lord Hyndford, Frédéric jugea que le moment était venu de se plaindre amèrement des lenteurs de l'électeur de Bavière[2]. Il chargea à brûle-pourpoint Valory de faire part à Belle-Isle de son intention bien arrêtée de faire prendre dans dix jours, de l'autre côté de l'Oder, des quartiers d'hiver à ses troupes, dans le cas où Belle-Isle ne se déciderait pas à quitter Francfort pour rejoindre au plus vite

[1] Marie-Thérèse avait ajouté de sa main un *post-scriptum* dont je me borne à reproduire ici la dernière phrase : « ..... Je souhaiterais bien que vous aurez ça signée du Roi, sans que nous signions quelque chose de notre part. Car ça je voudrais l'éviter tant que je pourrais, de lui céder la Basse-Silésie. Cela me fait trop mal au cœur. Mais l'armée passe devant tout. » (*Haus, Hof und Staats Archiv*, fasc. 23).

[2] Dans la lettre qu'il avait écrite ce jour-là à l'Électeur (*ibidem*, 545, 7 octobre), Frédéric s'était contenté de lui conseiller de marcher plutôt sur Vienne que sur Prague.

l'armée bavaroise. Il déclara du reste qu'il avait résolu de se tirer d'affaire pour son compte, au mieux de ses intérêts, et qu'il avait pris pour règle de conduire ses affaires comme il l'entendait.

Comme Valory protestait et s'efforçait de lui faire entendre raison, Frédéric s'emporta. Il lui répondit même fort sèchement, lorsque l'infortuné ambassadeur essaya de lui présenter, à propos de Glatz, quelques timides observations. Enfin, lorsque Valory, s'enhardissant un peu, risqua quelques remarques au sujet du séjour anormal et par trop prolongé à Neisse de lord Hyndford, qui était cependant accrédité par son gouvernement auprès du Roi, Frédéric mit fin à l'entretien en s'écriant « qu'il était au-dessus de pareilles irrégularités et que du reste tout cela n'avait aucune signification, aucune importance [1] ».

La première séance de la conférence de Klein-Schnellendorf n'avait pu donner aucun résultat, bien que Neipperg fût muni des pleins pouvoirs les plus illimités, mais parce qu'en présence de la résistance de Frédéric, qui se refusait à signer un traité, on n'avait pu arriver à s'entendre sur la forme même de la convention. On proposa par suite au Roi, soit d'assister en personne à la séance du lendemain, soit de s'y faire représenter par un plénipotentiaire spécial.

Le 9 octobre, à 3 heures de l'après-midi, Frédéric, accompagné du colonel de Goltz, rejoignit au château de Klein-Schnellendorf lord Hyndford et Neipperg, qui avait amené avec lui le général Lentulus.

C. P. 548. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Neisse*
(du colonel de Goltz).

Ce 8 octobre 1741.

MILORD,

Je serai demain dimanche vers midi à Klein-Schnellendorf, château appartenant au comte de Sternberg, à la vue du camp de M. le

[1] Valory à Belle-Isle, camp de Friedland (*Archives des Affaires étrangères. Prusse*).

maréchal de Neipperg. Son Excellence n'aura pas besoin de passeport; mais en tout cas, en voici un. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, Milord, Votre, etc.

GOLTZ.

C. P. 549. — *Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne, à Neisse (du colonel de Goltz).*

Ce 8 octobre 1741.

Tout est bien. On vous laisse Troppau. Nous ne pourrons nous voir avant midi. *On n'y sera qu'à trois heures après midi.* Vous y arriverez donc à trois heures. *Personne ne se montrera, ni dans la maison, ni dans la cour, suivant que nous sommes convenus.* Adieu jusqu'à demain.

GOLTZ.

C. P. 550. — *Protocole du ministre de la Grande-Bretagne lord Hyndford de la convention de Klein-Schnellendorf, le 9 octobre 1741*[1].

Je, le soussigné, comte de Hyndford, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, ayant été témoin de ce que Sa Majesté le roi de Prusse a eu la bonté de déclarer de sa propre bouche et sur sa parole royale au maréchal comte de Neipperg, en présence du major-général de Lentulus, et de ce que ledit maréchal comte de Neipperg a déclaré au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, atteste par ces présentes, sur la foi publique et les devoirs de mon ministère, que de part et d'autre on est convenu :

1° Qu'il est libre au roi de Prusse de prendre la ville de Neisse par manière de siège;

2° Que le commandant de la ville de Neisse aura ordre de soutenir un siège de quinze jours et de remettre alors ladite place aux troupes de Sa Majesté Prussienne;

3° Que la garnison de Neisse et tout ce qui lui appartient sortira avec tous les honneurs militaires; qu'on lui fournira les charrois nécessaires jusqu'aux frontières de la Moravie; qu'on ne persua-

[1] Le document, conservé au *Haus, Hof und Staats Archiv*, porte la suscription suivante : *L'acte de Klein-Schnellendorf, soussigné par milord Hyndford sur la parole du roi de Prusse, le 9 octobre 1741.*

dera, ni forcera personne de la garnison à prendre service dans les troupes de Sa Majesté Prussienne et qu'il sera permis aux personnes civiles qui voudront se retirer de suivre ladite garnison dans toute sûreté;

4° L'artillerie de fonte, qui se trouve dans la ville de Neisse et sur les remparts restera à Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême et lui sera fidèlement rendue au traité ou à la paix future;

5° Qu'après la prise de la ville de Neisse, Sa Majesté le roi de Prusse n'agira plus offensivement ni contre Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, ni contre le roi d'Angleterre comme Électeur de Hanovre, ni contre aucun des alliés de la reine jusqu'à la paix générale;

6° Que le roi de Prusse ne demandera jamais plus de Sa Majesté Hongroise que la Basse-Silésie avec la ville de Neisse;

7° Qu'on tâchera de faire un traité définitif vers la fin du mois de décembre qui vient;

8° Le maréchal comte de Neipperg a déclaré, au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, que Sa Majesté Hongroise cédera sans aucune difficulté à Sa Majesté le roi de Prusse, par le traité à faire vers la fin du mois de décembre prochain, toute la Basse-Silésie jusqu'à la rivière de Neisse, la ville de Neisse inclusivement, et de l'autre côté de l'Oder jusqu'aux limites ordinaires du duché d'Oppeln, avec toute souveraineté et indépendance de qui que ce soit;

9° Que le 16 de ce mois courant, ledit maréchal comte de Neipperg se retirera avec toute son armée vers la Moravie, et de là où il voudra;

10° Que le château d'Ottmachau sera vidé en même temps que l'armée de la Reine se retirera;

11° Qu'il sera permis au maréchal de Neipperg de retirer en Moravie ou ailleurs les magasins qu'il a établis au pied des montagnes jusqu'au 26 du mois d'octobre courant;

12° Qu'une partie de l'armée du roi de Prusse prendra les quartiers d'hiver dans la Haute-Silésie jusqu'à la fin du mois d'avril 1742;

13° Que la principauté de Teschen, la ville de Troppau et ce qui est au delà de la rivière d'Oppau, ni les hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi bien que la seigneurerie de Hennersdorf ne seront comprises dans ces quartiers. Et que le maréchal comte de Neipperg laissera un bataillon et quelques hussards pour garnison dans ladite ville de Troppau;

14° Que les troupes de Sa Majesté Prussienne ne demanderont des habitants du pays que le couvert et les fourrages;

15° Que les troupes du roi de Prusse ne tireront point de contributions ni argent d'aucun des États de la reine de Hongrie;

16° Qu'on n'enrôlera personne contre son gré, sous quelque prétexte que ce soit;

17° Que de part et d'autre on fera sortir quelques petits partis pour continuer les hostilités *pro formâ,* et qu'on conviendra pendant l'hiver de quelle manière s'y prendre le printemps futur, en cas que le traité ou la paix générale n'ait pu se faire avant ce temps-là;

18° Que les présents articles, dont on est convenu, seront gardés comme un secret inviolable que je, le soussigné comte de Hyndford, le maréchal comte de Neipperg et le général-major de Lentulus, avons promis sur notre parole d'honneur au roi de Prusse, sur la demande de Sa Majesté.

En foi de quoi, j'ai signé ces présents dix-huit articles, et j'y ai apposé le cachet de mes armes, à la réquisition de Sa Majesté le roi de Prusse et dudit maréchal comte de Neipperg. Au château de Klein-Schnellendorf, ce neuvième d'octobre 1741.

(L. S.) HYNDFORD.

Pour la complète édification du lecteur et en raison même du caractère étrange et anormal de cet instrument, peut-être unique dans l'histoire, j'avais été un moment tenté de me départir de la règle que je me suis imposée et d'essayer, avant d'aller plus avant, de reconstituer jusque dans ses moindres détails, à l'aide des *Souvenirs du feld-maréchal comte de Neipperg,* conservés aux *Archives Impériales et Royales de la guerre à Vienne,* l'entretien si curieux et si intéressant que le roi de Prusse eut avec le général autrichien, cet entretien que faute de place il est malheureusement impossible de reproduire ici. Rien en effet ne servirait mieux à mettre en relief le caractère et l'incomparable habileté du roi de Prusse que cette conversation de quelques heures.

Sans céder sur aucun point, le roi de Prusse sut, on s'en convaincra d'ailleurs par ce simple résumé, se donner l'apparence de la générosité en indiquant à Neipperg la part que lui réservaient ses alliés dans le partage projeté des États de la maison d'Autriche.

Tout en se reconnaissant l'allié de la Bavière et de la France,

il avait eu le talent d'insinuer qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour se dégager. Il avait eu le soin d'insister sur ses sentiments personnels à l'égard de Marie-Thérèse et du Grand-Duc, et de faire savoir à Neipperg que pour sa part il n'avait pas encore adhéré au traité d'alliance conclu entre la Bavière et la Saxe. Il se garda bien, il est vrai, de faire allusion aux véritables motifs pour lesquels il avait cru utile et avantageux pour lui de traîner les choses en longueur. Enfin, après avoir confié à Neipperg qu'il avait fait établir par Goltz un texte définitif, au lieu et place du projet qu'on lui avait soumis, il lui déclara nettement qu'il ne signerait rien ; que le protocole serait signé uniquement par lord Hyndford ; qu'il exigeait le secret le plus absolu ; que, dans le cas contraire, il considérerait tout comme nul et non avenu et qu'il importait de persuader au monde entier qu'il continuait, comme par le passé, à être en guerre avec l'Autriche.

Ce fut encore le Roi lui-même qui désigna les personnages de confiance, le lieutenant-colonel marquis de Varenne pour la Prusse et le lieutenant-colonel de Levrier pour l'Autriche, auxquels devaient être adressées par la suite la correspondance des deux cours ainsi que les dépêches des deux ambassadeurs d'Angleterre.

Puis, après avoir réglé de concert avec Neipperg le programme des marches de l'armée autrichienne et des mouvements de sa propre armée[1], après avoir donné à Neipperg son avis sur la

[1] Note de la main du feld-maréchal comte de Neipperg, écrite d'abord au crayon, puis repassée à l'encre :

13. Vers Strelitz, l'armée prussienne.
14. Je marche à Neustadt.
15. Le Roi fera reconnaître mon camp et préparer des chemins.
16. Je marche à Jägerndorf.
17. Il paraîtra un corps de dix escadrons, quelques bataillons, canons et hussards.
17. L'avant-garde prussienne marche de son camp pour investir Neisse.
Et arrivera le 18 à Neisse.
Le Roi la suit le 18 avec l'armée.
Et arrivera le 19 à Neisse.
Les lettres par enveloppe au marquis de Varenne, lieutenant-colonel de

manière la plus avantageuse de s'opposer aux opérations des Français, des Bavarois et des Saxons, il appela lord Hyndford auprès de lui : « Je veux, lui dit-il, que vous sachiez tout, et que vous disiez à Sa Majesté Britannique que je n'ai jamais eu d'intentions hostiles à son égard, que j'ai uniquement veillé à mes intérêts et que j'ai donné ordre à mon armée de Brandebourg de se cantonner. »

« Réunissez-vous à Lobkowitz et aux troupes qu'il a en Bohême, ajouta-t-il en s'adressant à Neipperg, tombez sur vos adversaires avant qu'ils aient pu opérer leur jonction. *Si la Reine remporte quelque succès, peut-être me rapprocherai-je d'elle. Si ses armées sont battues, dans ce cas chacun pour soi.* »

Avant de terminer l'entretien, il chargea, en présence de Neipperg, lord Hyndford d'inviter la cour de Vienne à lui soumettre un traité définitif qui devait être signé avant le 24 décembre. Puis, insistant par-dessus tout sur la nécessité de garder le secret et de tromper Valory, il prescrivit à lord Hyndford de lui adresser une lettre dans laquelle le diplomate anglais lui annoncerait *l'insuccès définitif de ses tentatives de rapprochement et de médiation*. Cette lettre devait être apportée au camp par un trompette à l'heure du dîner du Roi, qui s'arrangerait de façon à avoir Valory à sa table et lui communiquerait aussitôt le billet de lord Hyndford.

A cinq heures du soir, après une conférence de deux heures, Frédéric II retournait à son camp [1], où grâce à ses précautions son absence n'avait pas été remarquée. Pour mettre le comble à sa perfidie et à sa duplicité, pour mieux donner le change à ses alliés, soit avant de se rendre à Klein-Schnellendorf, soit aussitôt après son retour, en tout cas le même jour, le prince, qui se proposait, ou qui venait même, de faire rédiger l'acte de Klein-Schnellendorf, ne rougissait pas d'adresser à Belle-Isle la dépêche qu'on va lire :

Truchess à Jägerndorf adressées à Hyndford ou ailleurs pour la cour de Vienne, ou pour moi, ou pour Lentulus.

(*K. und K. Kriegs Archiv* et *Archives des comtes de Neipperg. Neipperg's Erinnerungen.*)

[1] Cf. Major Z..., *op. cit.*, 50-53.

C. P. 552. — *Au maréchal de France, comte de Belle-Isle, à Francfort-sur-le-Main.*

Camp de Friedland, 9 octobre 1741.

MONSIEUR MON CHER MARÉCHAL,

J'ai vu, par la lettre que vous venez de m'écrire, que vous souhaitez beaucoup mes pleins-pouvoirs pour conclure avec la Saxe. Je les ai tous expédiés. Vous devez savoir que M. de Valory m'a déclaré plus d'une fois que l'on ne donnerait à la Saxe que ce que je ne voudrais pas de la Haute-Silésie. Je ne demande qu'une petite lisière d'une lieue d'Allemagne du côté de la Haute-Silésie, et cela pour éviter toutes les chicanes que feraient naître entre la Saxe et moi les fréquentes inondations de la Neisse et le changement de ses cours. Ces conditions sont si modérées que je ne vois pas comment je pourrais m'en désister, et sous quel prétexte la Saxe pourrait me le refuser. D'ailleurs, le territoire de la Basse-Silésie, la seigneurie de Grottkau, Brieg et Münsterberg débordent de beaucoup les rives de la Neisse. Quant à l'Électeur de Bavière, il y aurait plutôt moyen de m'accommoder, et c'est à lui de décider la question de la seigneurie de Ravenstein.

D'ailleurs, j'ai le plaisir d'admirer ici le grand rôle que joue le roi de France, de soutenir l'Électeur, de confondre les mauvais desseins du roi d'Angleterre, de désunir les Hollandais et de porter la guerre jusqu'aux portes de Pétersbourg. Il était réservé à Louis XV d'être l'arbitre des rois et à M. de Belle-Isle d'être l'organe de sa puissance et de sa sagesse. Je suis avec toute l'estime et l'amitié imaginables, mon cher maréchal, votre très fidèle ami

FÉDÉRIC.

M. de Valory vous informera de mes opérations. J'ai toujours l'ennemi devant moi et 6 000 hussards par derrière.

Du 9 au 12 octobre la *Correspondance politique* est muette, et cependant les événements se pressent et l'intrigue, consacrée par la convention de Klein-Schnellendorf, est néanmoins bien loin d'être finie.

Le 10 octobre, en eftet, Hyndford, en envoyant au quartier général du Roi le protocole de cet acte singulier, à peu près

unique dans son genre, avait fait demander à Frédéric s'il pouvait retourner à Breslau, ou si l'on avait encore besoin de ses services. Un billet du colonel de Goltz lui fit connaître qu'on était d'accord sur tout, sauf sur une bagatelle, et qu'on le priait de se retrouver, le jour même, avec Neipperg, le lendemain 11 octobre, à trois heures de l'après-midi, au château de Klein-Schnellendorf. Le colonel se bornait à lui mander qu'on avait « quelque chose à leur dire sur la manière d'agir ».

Il est malheureusement impossible de savoir ce qui se passa lors de cette nouvelle conférence, dont il n'est fait mention, ni dans les *Souvenirs* de Neipperg, ni dans ses rapports, ni dans les dépêches adressées par Hyndford à son gouvernement. Il est toutefois certain qu'elle eut lieu; et il résulte d'un billet de Goltz à Neipperg qu'on y régla les détails de la petite guerre simulée, qui devait donner le change à la France et aux autres alliés de Frédéric [1].

[1] Voici le texte exact de ce billet conservé aux *Archives particulières des comtes de Neipperg* :

« *Le colonel de Goltz au F.-M. comte Neipperg.*

« Le 12 octobre 1741.

« J'ai oublié de vous dire que l'officier, qui reconnaîtra, le 15, le camp de Votre Excellence, détachera un capitaine et 50 hussards chargés de refouler vos postes avancés.

« Je prie Votre Excellence de donner ses ordres pour que, de son côté, on détache un nombre égal d'hommes, afin que ces deux petites troupes puissent se cogner aussi longtemps que cela leur plaira. On ne devra les renforcer, ni de votre côté, ni du nôtre, afin que l'affaire ne devienne pas sérieuse.

« *P.-S.* — On me charge à l'instant de compliments pour Votre Excellence, et l'on vous invite à donner les ordres nécessaires pour que le baron de Reisewitz et le baron de Frankenberg soient mis en liberté de suite, ou bien qu'ils vous soient rendus par le commandant de Neisse lors de la capitulation. »

Commandant Weill.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

Pendant la Grande Guerre (août-décembre 1914), par G. Hanotaux, de l'Académie française. — Paris, Plon, 1916.

M. Hanotaux est à coup sûr un des écrivains et des hommes politiques qui ont suivi de plus près les origines et les phases diverses de la présente guerre. Sans parler du livre considérable qu'il veut consacrer à ce grand événement, il s'est appliqué jour par jour à donner ses impressions, qui sont en même temps celles de beaucoup de Français, soit dans *le Figaro*, soit dans *la Revue hebdomadaire;* et ce sont ces articles qu'il reproduit aujourd'hui dans un volume qui ne comprend que les cinq derniers mois de cette année 1914, si féconde en émotions patriotiques souvent renouvelées depuis, mais jamais d'une façon si intense.

C'est donc déjà faire de l'histoire que de recueillir à titre de document ce qu'on a dit et pensé à chaque phase du terrible drame. Histoire bien imparfaite assurément; car M. Hanotaux observe avec raison « qu'il plane sur l'ensemble des faits une sorte de mystère, résultant de l'invisibilité du champ de bataille ».

Il aurait pu ajouter que l'état-major, comme la censure, nous ayant jugé incapables de supporter la vérité, a pris le parti de nous la cacher, ou plutôt de ne rien nous dire du tout; ce qui supprime du même coup tout sens critique. La confiance est immense, comme la patience, et elle attend tout du recul des temps. C'est donc sans étonnement qu'on relit certaines appréciations, qui déjà n'étaient pas justes au moment où elles ont été écrites.

Quant au côté moral, si on peut s'exprimer ainsi, il est parfait. Impossible de célébrer plus éloquemment le bon droit et le courage de la France; impossible de mieux stigmatiser la politique violente et la diplomatie tortueuse de l'Allemagne. La préméditation et la brutalité de l'agression sont établies sur les documents diplomatiques eux-mêmes. En outre, M. Hanotaux juge les hommes avec une hauteur de vues et une indépendance peu communes; ce qui n'est pas un des moindres agréments de la lecture de ses études.

L'Italie et le conflit européen (1914-1916), par Jean Alazard. — Paris, lib. Félix Alcan, 1916, 1 vol. in-12 de 271 pages.

Ce volume, composé au jour le jour par un professeur attaché à l'Institut français de Florence, a d'abord été publié par fragments dans diverses revues parisiennes. Il paraît aujourd'hui enrichi de plusieurs chapitres, et nous présente un tableau animé de cette période transitoire où l'Italie, par une série d'évolutions savamment graduées, a passé du camp de la Triple-Alliance dans celui de la Triple-Entente. Au point de départ, on trouve Giolitti, le ministre tout-puissant en 1913 et cependant démissionnaire en 1914; au point d'arrivée, Salandra et Sonnino qui ont fait prévaloir l'action, c'est-à-dire l'intervention dans la guerre européenne, jusqu'au jour où s'est dégagée l'idée du « front unique ».

L'auteur a puisé surtout aux sources italiennes et, à l'occasion, aux sources allemandes; il a analysé le mouvement d'opinion qui a fini par emporter la nation entière et l'a soudée à la coalition formée contre l'impérialisme et la kultur germaniques. En déterminant le rôle joué par les divers partis au cours de cette crise, notamment celui des socialistes (ch. VII), il a cru devoir passer sous silence le groupe mal défini des catholiques; et il faut aller chercher à la page 241, dans un discours de Salandra, une indication à ce sujet. En revanche il discute avec soin la question de l'Adriatique et essaie par avance de tracer des limites le long de cette mer aux ambitions rivales des Italiens et des Yougo-Slaves. Les chapitres II et VIII contiennent des considérations intéressantes sur l'armée italienne et son chef le général Cadorna.

Ce livre, dont le plan est un peu lâche, mais qui est d'une lecture aisée, a le grand mérite de nous fournir le témoignage d'un Français admirablement placé pour nous faire connaître l'Italie actuelle, représentée par ses hommes d'État, ses publicistes et tous ceux qui travaillent dans son sein, non seulement pour l'exaltation de leur patrie, mais pour la libération et la transformation de l'Europe.

L. PINGAUD.

La Guerre et les Neutres (2e série), par René MOULIN. — Paris, librairie Plon, 8, rue Garancière, in-12, 1916.

M. René Moulin a réuni en un volume les chroniques sur la « Guerre et les Neutres » qu'il publiait dans *la Revue hebdomadaire*. Déjà un premier volume avait paru et vivement intéressé le lecteur; nous en avons rendu compte dans un des précédents numéros de la *Revue d'histoire diplomatique*. Son frère cadet est digne de l'aîné, et se signale à l'attention de quiconque cherche à deviner, par l'attitude des neutres, les chances de succès que possèdent les belligérants.

Si certains neutres nous montrent une attitude parfois hargneuse, ce n'est pas que l'épée allemande pèse trop lourdement dans la balance de leur esprit, c'est plutôt en raison de l'établissement du « Blocus continental » qui, comme celui de Napoléon, pèse sur nos voisins, spécialement ceux du Nord-Europe et diminue les bénéfices, pourtant énormes, qu'ils encaissent. Ces neutres protestent contre ce qu'ils appellent une infraction au droit des gens; mais il est à remarquer qu'ils n'ont pas protesté contre le cambriolage de la Belgique, en sorte que leur susceptibilité de conscience se révèle lorsque leurs intérêts matériels pâtissent, mais, par contre, reste dans l'inertie devant un des plus grands crimes qu'une nation ait jamais commis contre ce même droit des gens.

E. T.

Histoire de l'Entente cordiale franco-anglaise; les relations de la France et de l'Angleterre depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, par J.-L. DE LANESSAN, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. Paris, 1916, F. Alcan, in-12 de 310 pages.

C'est un tableau complet des relations politiques de la France et de l'Angleterre depuis quatre siècles que M. de Lanessan a voulu faire à l'occasion

de l'alliance présente et de ses conséquences. La tâche est inégalement remplie, la période moderne étant beaucoup plus développée que le reste. Quant aux sources historiques, elles ne sont nulle part indiquées; et l'ouvrage, très compact cependant, apparaît ainsi comme une publication de circonstance. Aussi bien la partie du début est-elle singulièrement écourtée. Il y aurait eu beaucoup de choses intéressantes à dire sur les relations de Henri IV avec Élisabeth Tudor, qui ont été traitées autrefois dans un livre de M. Prévost-Paradol et sur lesquels les *Calendar of State papers* abondent en documents. On aurait pu aussi éviter des *lapsus*, comme « le duc d'Orange », p. 21 ; « Louis de Navarre », p. 23; « la régente Catherine de Médicis et son fils Louis XIII », p. 29. Ce qui ressort de cette exposition est que la politique de l'Angleterre n'a jamais varié : elle a toujours voulu abattre la puissance qui prétendait dominer l'Europe.

. C'est ainsi qu'elle s'unit aux Valois et à Henri IV pour combattre l'Espagne de Philippe II, à Louis XIII pour abattre la suprématie navale de la Hollande, à l'Europe entière pour écraser Napoléon, à la France de nouveau pour protéger l'empire ottoman contre la Russie, à la France enfin, à la Russie et à l'Italie pour échapper à l'omnipotence de l'Allemagne.

Il est impossible de n'être pas très reconnaissant aux Anglais pour le secours qu'ils nous apportent à l'heure présente dans l'intérêt de la liberté des peuples et de la civilisation, et jamais on n'estimera à un trop haut prix l'entente cordiale, qui subsistera assurément après la victoire. Mais le passé est de l'histoire qu'il est maladroit de négliger. L'Angleterre n'a pas toujours été notre amie : elle nous a pris une partie de nos colonies sous Louis XV. Aussi, lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle l'occasion se présenta d'une revanche en Amérique, cette importante intervention méritait une mention plus longue que la page unique qui commence par ces mots : « On assiste alors à ce spectacle singulier de colons anglais sollicitant le concours de la France contre l'Angleterre. »

Beaucoup plus développée est la partie contemporaine. Mais M. de Lanessan est singulièrement indulgent pour la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de la République française en Égypte. Il est vrai qu'il défend son parti, approuvant la majorité radicale d'avoir refusé, malgré l'opinion très politique de Gambetta, d'intervenir aux côtés de la Grande-Bretagne lors de l'insurrection d'Arabi-pacha. Et, comme suite nécessaire de cet abandon des intérêts français si vivants sur la terre du Nil, il faut amnistier l'affaire de Fachoda et se contenter d'admirer la persévérance des hommes d'État anglais, arrivant après vingt ans d'habiles manœuvres à annexer purement et simplement l'Égypte.

Nous aurons bien ailleurs des compensations; et nous en avons déjà une au Maroc qui n'est pas négligeable. Il n'y a point lieu pourtant d'exalter une politique qui aboutit à un résultat que l'Allemagne dans son infatuation n'avait pas prévu et qui, de l'avis même de l'auteur, aurait été beaucoup moins efficace sans l'envahissement brutal de la Belgique. Aussi, adhérons-nous volontiers à ses conclusions, quand il expose que tout conflit entre les deux grands peuples eut pour conséquence une perturbation profonde de l'Europe, tandis que leur union fut, à toutes les époques, accompagnée de progrès sociaux et économiques favorables à la société européenne tout entière.

« Le sang qu'elles versent ensemble aujourd'hui sur les champs de bataille,

non seulement pour la défense de leurs propres intérêts et de leur indépendance, mais aussi pour la protection des petits États que les ambitions et les appétits germaniques menacent, constituera entre elles un lien que leurs gouvernements devront s'efforcer de resserrer sans cesse dans l'avenir. »

Histoire diplomatique de l'Europe depuis le congrès de Berlin jusqu'à nos jours, par A. Debidour. Première partie : La Paix armée (1878-1904). Paris, Alcan, 1916, in-8° de xii-359 pages.

Le savant professeur de la Faculté des lettres de l'Université de Paris n'en est point à ses débuts. Ses ouvrages antérieurs, particulièrement son *Histoire diplomatique de l'Europe* de 1814 à 1878, c'est-à-dire presque pendant tout le dix-neuvième siècle, jouit d'une juste renommée. Il nous en donne aujourd'hui le complément; ses conclusions sont d'autant mieux établies, que cette période n'a été de la part de l'Allemagne qu'une longue préparation à la guerre prévue et qui a malheureusement éclaté, plus tard même que beaucoup ne le pensaient. Mais, en dehors de la mégalomanie germanique, toutes les grandes puissances étaient si pacifiques, qu'elles ne voulaient pas voir les énormes préparatifs allemands et que, si elles augmentaient leur marine et leur armée, c'était pour suivre de loin un courant qu'elles désapprouvaient et auquel elles croyaient pouvoir échapper par crainte même des terribles conséquences.

Du traité de Berlin aux conférences de La Haye, il y a eu entre les puissances de l'Europe de nombreux arrangements diplomatiques qu'on estimait devoir terminer des conflits toujours renouvelés. Mais on se refusait à penser que les signatures mises au bas de ces conventions n'avaient aucune valeur. On croyait à une fantaisie de M. de Bismarck quand il écrivait, il y a plus de vingt ans : « L'observation des traités entre les grands États n'est que conditionnelle, dès que la lutte pour la vie la met à l'épreuve. Il n'est pas de grande nation qui consente jamais à sacrifier son existence à la foi des traités, si elle est mise en demeure de choisir. »

Cette théorie, si bien passée depuis en pratique, enlève beaucoup de leur prix aux combinaisons péniblement imaginées par les diplomates pour assurer la paix. Cependant l'intérêt historique et en quelque sorte psychologique subsiste, et c'est ainsi qu'il faut lire l'exposé très bien fait par M. Debidour des vingt-cinq années qu'embrasse son volume. Il est impossible de l'analyser en détail, car il traite de l'alliance austro-allemande avec l'accession de l'Italie, qui a constitué la triplice; de la politique coloniale et de l'alliance franco-russe, qui ne devint que plus tard l'entente franco-anglaise, amenant la division de l'Europe en deux groupes ennemis dont les forces égales semblaient une garantie de stabilité. Entre temps, l'auteur raconte la révolution de Bulgarie, les essais d'émancipation de l'Orient, la guerre anglaise du Transvaal, la guerre sino-japonaise, les événements du Maroc, et la défaite russe au Japon. Il explique la politique extérieure française, sans toujours la justifier, sachant mieux que personne combien la diplomatie est difficile à conduire avec l'état d'esprit parlementaire. Son livre est ainsi plein d'enseignements et il offre autant de précisions qu'on peut en donner si près d'événements dont le détail était à peu près ignoré jusqu'ici. La suite en sera non moins intéressante, et chaque jour apporte à l'œuvre un contingent nouveau.

French policy and the American alliance of 1778, by EDWARD S. CORWIN. Princeton University press, 1916, in-8°.

Il nous arrive d'Amérique un joli volume d'histoire diplomatique, élégamment écrit par M. Corwin, professeur à la « Princeton University ». C'est l'exposé des négociations internationales qui ont amené l'intervention de la France et de l'Espagne dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis à la fin du dix-huitième siècle.

Notre regretté confrère M. Henri Doniol, membre de l'Institut, l'un des collaborateurs ordinaire de la *Revue*, a publié, comme l'on sait, de 1884 à 1899, quatre gros volumes merveilleusement imprimés sous sa haute direction et qui contiennent toutes les sources diplomatiques françaises de l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*. M. Corwin s'en est beaucoup servi. Mais il a trouvé dans les archives américaines d'autres documents et quelques pièces officielles qu'il donne en *appendice*.

L'auteur s'applique particulièrement à préciser le rôle joué dans cette intervention par le comte de Vergennes, le dernier grand ministre des Affaires étrangères de la vieille monarchie française, qui presque seul avait la vue nette de ce que la France pouvait recueillir d'avantages de l'émancipation des États-Unis. Il lui fallut décider Louis XVI à ce traité d'alliance qui fut conclu à Paris le 6 février 1778 et signé par l'illustre Franklin pour l'Amérique, et pour la France par le secrétaire de Vergennes, Conrad Gérard de Rayneval, un diplomate qu'il était bon de remettre en lumière, aussi bien que le chevalier de la Luzerne, qui mena les négociations au delà de l'Atlantique. L'Espagne se joignit aux alliés, représentée à cette époque par deux hommes distingués, très ennemis de l'Angleterre, le comte d'Aranda, ambassadeur à Paris, et le comte de Florida Blanca, premier ministre. Ils surent habilement faire jouer l'ancien pacte de famille pour tirer le meilleur parti de la situation au point de vue de leur pays.

M. Corwin nous met au courant des travaux publiés en Amérique sur ces intéressants débuts de la grande république; et un *Index* très complet permet de retrouver tous les personnages qui ont été mêlés à ces événements. B. P.

Les Nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800, par LIISI KARTHMEN, docteur ès lettres, Genève, 1912, in-8°.

On se souvient peut-être (voir la *Revue* de 1911, n° 4) que M. Henry Biaudet, chef de la mission historique finlandaise à Rome, a publié un très curieux volume dans lequel il a donné la liste complète des nonciatures apostoliques en Europe depuis leur institution au commencement du seizième siècle jusqu'à la paix de Westphalie. Ce recueil, remarquable par son exactitude et l'étendue des recherches, demandait à être poursuivi. M. Biaudet chargea de la continuation Mlle Liisi Karthmen, une de ses compatriotes, attachée à la mission et faisant partie comme lui de l'Académie des Sciences de Finlande.

C'est ce travail qui nous parvient et dont il est facile de signaler l'importance. L'auteur observe assez justement que cette nouvelle période est bien différente de la première, car le protestantisme modifia profondément la situation de la papauté, dont la diplomatie avait auparavant une influence

quasi européenne. Tous les États, même les plus catholiques, ont émis la prétention de faire une politique indépendante de la religion, et, pour employer le terme nouveau, absolument *laïque*. De là des conflits nombreux, les papes défendant leurs anciennes prérogatives et voulant imposer aux rois des nonces, qui souvent n'étaient pas acceptés par les souverains.

De plus, deux pays catholiques importants disparaissent à la fin du dix-huitième siècle, la Pologne et Venise, et il ne reste guère à la papauté que l'Espagne, l'Autriche et la France. Son rôle est cependant très grand encore, grâce à l'habileté de ses diplomates, dont témoigne la collection des correspondances diplomatiques conservée aux archives du Vatican.

C'est à cette source et aux nombreuses bibliothèques de Rome que Mlle Karthmen a largement puisé, très préparée, du reste, à sa tâche, par d'intéressants travaux historiques qu'elle a déjà fait paraître.

G. Baguenault de Puchesse.

La Culture allemande, le Catholicisme et la guerre, par Georg Pfeilschifter, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, avec de nombreux collaborateurs. Amsterdam-Rotterdam, 1916, in-8°.

Bien que la polémique ne soit point notre affaire, nous avons mentionné l'année dernière (voir la *Revue*, n° 5 de la vingt-neuvième année, p. 789) le volume et l'atlas, publiés sous la direction de Mgr Baudrillart, sur *la Guerre allemande et le Catholicisme*.

La plus simple impartialité fait un devoir de signaler la réponse qu'un groupe important de publicistes allemands, se disant bons catholiques, a voulu produire aux accusations contre la barbarie teutonne. Le livre est composé selon les meilleures méthodes d'outre-Rhin; c'est dire qu'il est lourd, mais bourré de raisonnements, de sophismes, de distinctions subtiles, d'appareil scientifique, dont on est un peu étourdi au premier abord, tant la fausseté en est habilement dissimulée. Il est possible cependant que plusieurs des écrivains soient de bonne foi; et une longue démonstration pourrait seule leur prouver qu'ils se trompent. Ce sont pour la plupart des universitaires, professeurs de philosophie ou de théologie, qui n'ont aucune des qualités exigées des historiens.

Le livre, remarquablement imprimé, est une œuvre de propagande, traduite dans quatre ou cinq langues, et dont le texte français est très bon. Il se compose de vingt chapitres, très compacts, passant en revue tous les chefs d'accusation que les alliés ont formulés. Ces éminents docteurs voudraient établir que la guerre était « juste et nécessaire »; que la « paix religieuse était en danger » par le fait de la France; que l'Allemagne est le pays « le plus religieux », le plus croyant en Dieu; que la lutte présente n'est point une « guerre de religion », que si le gouvernement allemand est protestant luthérien, l'Empereur respecte et protège les autres cultes, et que pour les catholiques la « parité confessionnelle » suffit.

Quant aux points de fait : violations de la neutralité belge, atrocités commises, destruction des monuments religieux, incendies volontaires, barbaries sans nombre, les apologistes allemands ou les nient, ou les justifient : ce qui supprime toute discussion. L'heure de l'histoire n'a pas encore sonné!

Bernard Serrigny. — L'évolution de l'Empire allemand de 1871 jusqu'à nos jours. Un volume in-16 de VI-330 pages, Paris, Perrin, 1913.

L'auteur de cet ouvrage, qui appartient à notre état-major, s'est déjà fait connaître par deux publications importantes sur les guerres et les conséquences économiques qu'elles entraînent. Dans le présent volume il porte ses vues philosophiques sur la constitution de l'Empire allemand et veut démontrer que si l'unité nationale allemande est définitivement assise, le fonctionnement de l'État rencontre des obstacles infranchissables qui, pour être voilés sous les brillantes apparences d'une prospérité splendide, n'en sont pas moins visibles aux yeux des observateurs avisés des choses d'outre-Rhin. C'est d'abord l'hégémonie de la Prusse, que le génie de Bismarck a imposée à la constitution de l'Empire et qui y maintient ses traditions de pouvoir absolu en contradiction avec l'évolution démocratique des masses, qui par voie de réaction se portent vers le socialisme; mais surtout la nation allemande traîne rivé à ses pieds le boulet de la Terre d'Empire qui l'oblige à rester armée jusqu'aux dents, aujourd'hui comme hier, et fausse ainsi depuis quarante ans l'ensemble de ses rouages économiques.

L'auteur suit toutes les phases de l'histoire d'Allemagne depuis 1871 jusqu'à 1911. Ses chapitres sur l'édification du pouvoir personnel (1871-1880), sur les mécomptes de Bismarck après la guerre et sur son protectionnisme sont traités avec une remarquable compétence. Les conclusions de l'auteur, qui n'étaient pas rassurantes, commandaient que notre patriotisme les méditât avec réflexion. En lisant ce livre, nous songions malgré nous que l'Allemagne de Gœthe et de Schiller était loin.

A. P.

Vers Brumaire. — Bonaparte à Paris (5 décembre 1797-4 mai 1798), par Albert Espitalier, Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, 1913, in-8°.

Les Autrichiens écrasés, l'Italie subjuguée, le traité de Campo-Formio réalisé, la gloire de Bonaparte était complète, et la France était toute disposée à voir en lui l'homme providentiel qui la délivrerait des « mares stagnantes » du Directoire. Bonaparte, à n'en pas douter, devinait l'état d'âme du pays et cherchait le moyen de répondre à son attente. Mais comment faire? Quels moyens d'agir avait-il? Quelque victorieux que soit un général, quelque populaire que soit son nom, il ne lui est pas facile de réaliser un coup d'État, s'il ne détient pas les forces gouvernementales. Or, Bonaparte ne faisait partie ni du Directoire, ni même du Conseil des ministres; et les Directeurs, sentant grandir son influence et jalousant sa supériorité intellectuelle, lui fermaient scrupuleusement tout accès au pouvoir.

C'est cette lutte sourde entre Bonaparte et le gouvernement de la République que raconte le livre de M. Espitalier. Mais cette guerre, chose bizarre, n'amènera pas d'hostilités : ce sera, en quelque sorte, une guerre diplomatique dans laquelle on s'embrassera, afin de mieux chercher à s'étouffer, jusqu'au moment où Bonaparte, constatant qu'il n'est pas encore le plus fort et voyant la nécessité de s'imposer par de nouvelles victoires à l'en-

thousiasme populaire, partira pour l'expédition d'Egypte et remettra à plus tard le coup d'État qu'il méditait au lendemain de Campo-Formio.

La lutte entre le Directoire et Bonaparte ne tarda pas à se manifester, et c'est le Directoire qui porta les premiers coups.

Il est bien certain qu'après ses triomphes, consacrés par un traité de paix où tout était avantageux pour la France, Bonaparte avait hâte de revenir à Paris ne fût-ce que pour y prendre du repos. Mais les Directeurs, pleins de méfiance, croyant tout gagner en gagnant du temps, se mirent à chercher de quelle façon, sans mécontenter le général, ils pourraient l'écarter de Paris où on craignait — c'est Malet du Pan qui s'exprime ainsi — que sa présence n'assurât *à son profit* une nouvelle révolution. C'est pourquoi on réfléchit qu'il y avait encore à Rastadt un congrès où se traitait la paix générale avec l'Empire et qu'en y envoyant Bonaparte en qualité de plénipotentiaire on lui montrait une confiance extrême, une satisfaction éclatante de sa conduite en Italie et en même temps on lui donnait... un exil honorable. On le nomma donc ministre plénipotentiaire à Rastadt.

Bonaparte paraît devoir être interné pour un temps plus ou moins long à Rastadt. Probablement il ronge son frein. Heureusement pour lui, il a un ami dans le sein du Directoire, c'est Barras. Barras flaire le vent, et ne le sent pas venir du côté de ses collègues qui, comme lui, sont dans un discrédit profond, et il se tourne vers la jeune étoile qui monte lentement vers le ciel. D'ailleurs la faction jacobine l'attaque avec fureur, elle l'accuse d'être de connivence avec Bonaparte pour rétablir la monarchie en France ; bien plus, elle reproche au général les articles du traité de Campo-Formio et taxe sa paix avec l'Autriche d'abominable trahison. Dans le sein du Directoire, Merlin et Revellière marchent avec les Jacobins ; de l'autre côté se rangent Barras, Reubell et François de Neufchâteau.

Barras, en homme habile, demande à ses collègues le rappel temporaire de Bonaparte à Paris. Après bien des hésitations, le Conseil adopte cette motion, et le 6 frimaire (26 novembre 1797) il lui écrit de *venir conférer avec lui sur les intérêts majeurs et multipliés de la Patrie.*

Bonaparte arrive le 5 décembre 1797, accompagné de Berthier et de Championnet. Le 10 du même mois, il est reçu cérémonieusement par le Directoire, et à peine a-t-il fait les premiers pas hors de sa demeure, qu'il peut constater l'effet prodigieux que déjà il produit sur les masses populaires. Dès le très grand matin, les rues sont noires de monde. Le Luxembourg, tout entier, est sous les armes. La cour du palais forme une immense salle décorée de trophées d'armes et de faisceaux de drapeaux pris sur les ennemis. Au moment où le général se présente devant le Directoire, le canon tonne, les acclamations éclatent, l'enthousiasme déborde. Talleyrand, ministre des relations extérieures, présente au Directoire exécutif le citoyen Bonaparte qui apporte la ratification du traité de paix avec l'Empereur. Bonaparte lui répond dans un discours brusque et saccadé à sa manière, et lance cette phrase qui, comme un coup de trompette, frappe toutes les oreilles : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Quelle hypothèse envisage-t-il? Est-ce une menace, est-ce une promesse?... « Il y a là de l'avenir », déclare Talleyrand. La cérémonie se termine : le peuple se lève aux élans de sa joie et déborde d'exubérance pour l'homme qu'il considère comme son héros ; mais les politiciens,

jaloux et humiliés de cette gloire naissante, eussent volontiers étouffé Bonaparte sous ses couronnes triomphales.

A partir de ce jour, Bonaparte, qui sent vivement l'hostilité des Jacobins et qui ne veut à aucun prix leur donner barre sur lui, s'applique à faire parler de lui le moins possible. Il reçoit peu de monde et ne se prodigue pas au dehors; il vit simplement et modestement dans sa petite maison de la rue de Chantereine; il refuse deux compagnies de grenadiers qu'insidieusement on lui offrait pour le garder. En un mot, il affirme sa volonté de rester en dehors de tout mouvement, de se refuser à tout parti, à toute coterie. Il pousse même l'effacement jusqu'à passer sous silence ses opérations militaires. Au dîner de François de Neuchâteau, il dira quelques paroles gracieuses à Daunou, il causera métaphysique avec Sieyès, poésie avec Chénier, géométrie avec Laplace. Ses hôtes habituels ne seront pas des compagnons d'armes mais des savants étrangers aux passions politiques, tels que Bertholet, Monge, Laplace, Prony, Lagrange.

Mais il sait quelles haines se dressent devant lui et quels dangers court sa liberté individuelle; il n'ignore pas que sans son armée il n'est rien et qu'un simple caporal peut s'emparer de sa personne; il faut donc qu'il imagine une expédition militaire dont il sera le chef. Déjà, même avant sa rentrée à Paris, il a indiqué au Directoire l'utilité d'une descente en Angleterre; il reprend cette idée et appuyé par son ami Talleyrand, il la développe dans les Conseils gouvernementaux et la fait adopter. Oui, on va préparer une expédition militaire contre la « perfide Albion »; oui, on va mettre Bonaparte à la tête de l'armée d'invasion.

Il y a des généraux que les Jacobins ont élevés pour lui servir de rivaux. Il faut écarter ces gêneurs, et voilà que Masséna, Joubert, Bernadotte et Augereau sont envoyés en mission et par conséquent éloignés de la capitale.

Mais lui n'a qu'un but : demeurer à Paris, au centre des filets qu'il tend peu à peu : sa grande besogne est d'unir les deux fractions opposées du Directoire et d'en faire un tout homogène. Et il réussit dans cette tâche difficile, impossible à tout autre que lui. La confiance dont il jouit dans le Directoire est telle qu'on ne prend aucune mesure sans le consulter. Donc il est adopté par le gouvernement et n'est plus l'homme d'une coterie ou d'une faction.

Maintenant que l'opinion ne le suspecte plus d'ambition personnelle, maintenant qu'il détient par son titre de commandant de l'expédition en Angleterre une partie de la force publique et par son influence sur le Directoire une force morale incontestable, Bonaparte va commencer à pratiquer une mine dans le sens de son accession au Directoire. Un jour, il sonde Barras dans cet ordre d'idées; mais il est repoussé avec perte. « Si j'eusse voulu, lui avait-il dit, j'aurais pu devenir duc de Milan, roi d'Italie... Mais je ne pense à rien de semblable », avait-il ajouté, en voyant Barras changer de visage. Et Barras lui avait répondu qu'un pareil langage était de nature à amener son internement au Temple.

Mais Bonaparte n'est pas homme à se rebuter facilement. N'ayant pas réussi auprès du Directeur en louvoyant, il va négocier avec lui par l'entremise d'un ami commun, le Thermidorien Tallien. Celui-ci ne procède plus par insinuation, mais par une question précise : Bonaparte désire être membre du Directoire et demande l'appui de Barras.

La réponse, que nous ne connaissons point, n'a pas dû être favorable, puisque, le lendemain, Bonaparte lui-même va trouver le Directeur :

« Le régime Directorial, lui dit-il, semble ne pas devoir durer ; il tient ce gouvernement pour blessé à mort et répugnant sous sa forme actuelle à la majorité de la nation, jacobine et royaliste. Que Barras joigne ses efforts aux siens, obtienne du Directoire et des Conseils de déclarer éligible, par exception, le vainqueur de l'Italie. Il n'en demandait pas davantage : une fois arrivé au Pouvoir, un coup d'État était facile. Ils le feraient à eux deux. »

Sur ces propositions nettes, Barras se récusa. Cet homme paresseux et vide ne brûlait point de la flamme de Bonaparte. D'ailleurs, qu'eût-il gagné au change? Non seulement il était Directeur, mais encore président du Directoire, *Beati possidentes!*

Repoussé par Barras, et, de ce fait, écarté du Directoire, Bonaparte se confie à son conseiller intime, à celui qui, en secret, l'a secondé dans sa tentative de conquête du pouvoir Directorial : Talleyrand. Et c'est Talleyrand qui lui suggère l'idée, utopique en apparence, géniale en réalité, d'accomplir la conquête de l'Égypte, de l'Égypte route des Comptoirs anglais dans l'Inde, c'est-à-dire de pratiquer une attaque indirecte, mais certaine, à la prospérité de la nation ennemie. Et combien une expédition de ce genre est plus sûre qu'une descente en Angleterre où l'attaque est presque impossible, où la défense est déjà tout organisée! Sans compter qu'il est opportun d'établir des colonies nouvelles, car notre situation intérieure rend nécessaire un déplacement d'hommes. Aujourd'hui l'échec de Bonaparte auprès du Directoire le met peut-être en mesure de réaliser ce projet. Le général n'est-il pas mécontent de son insuccès? N'est-il pas lassé de l'incertitude du régime politique de la France? N'est-il pas plein de mépris pour ces Directeurs qu'il sent incapables de le comprendre? Ne serait-il pas désireux de s'éloigner momentanément pour jouer un rôle brillant dans une expédition lointaine d'où il redeviendra l'homme du triomphe?... Voilà le tableau véridique et séduisant que Talleyrand expose aux yeux et à l'imagination du général. Bonaparte est convaincu et conquis ; il accepte. C'est Talleyrand qui se chargera de la négociation de cette affaire avec le Directoire. Il est facile de deviner que les Directeurs, charmés d'être débarrassés de l'homme dont l'ambition menaçait leur propre situation et leur tranquillité, ne résistèrent pas longtemps à la combinaison égyptienne, et tout de suite les préparatifs de l'expédition commencèrent.

L'homme s'agite et Dieu le mène. Les intrigues de Bonaparte, loin de lui servir, l'avaient éloigné du pouvoir qu'il ambitionnait ; la popularité dont il jouissait n'avait eu d'autre résultat que de creuser un large fossé entre les Directeurs et lui ; son génie des affaires, quoique universellement reconnu, était déclaré inutilisable ; on ne l'envoyait aux confins de l'Asie et de l'Afrique qu'avec l'espoir qu'un boulet de canon anéantirait ce gêneur. Enfin il est parti, et c'est précisément ce départ et les nouvelles victoires qu'il va remporter qui lui permettront de faire le coup d'État du 18 Brumaire et de devenir l'homme providentiel devant lequel la France entière se prosternera.

Édouard Troplong.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTIÈME ANNÉE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 21974.